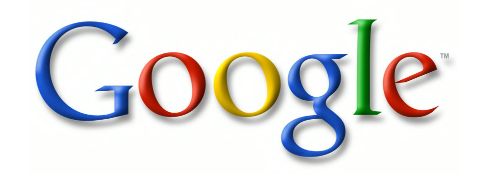





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HENRI IV

LES SUISSES ET LA HAUTE ITALIE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1882.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HENRI IV
LES SUISSES ET LA HAUTE ITALIE

LA LUTTE POUR LES ALPES
(1598-1610)

ÉTUDE HISTORIQUE
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES DE FRANCE, DE SUISSE,
D'ESPAGNE ET D'ITALIE

PAR

ÉDOUARD ROTT
SECRÉTAIRE DE LA LÉGATION DE SUISSE EN FRANCE



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1882



AVANT-PROPOS.

Il y a bientôt quarante ans, M. Cousin résumait en ces termes, dans la préface de sa *Jeunesse de Mazarin,* la seule méthode historique qui fût, à ses yeux, digne du dix-neuvième siècle : « Bannir de l'histoire toute conjecture, ne rien admettre de seconde main, éprouver tous les témoignages..... ne s'arrêter enfin dans les fouilles assidues auxquelles il se faut condamner, qu'après avoir creusé jusqu'au tuf, c'est-à-dire atteint les pièces originales et décisives au delà desquelles il n'y a plus rien à chercher ni à désirer ; donner ces pièces en totalité ou en partie, afin que le lecteur soit en état de contrôler nos récits et de juger nos jugements en parfaite connaissance de cause, puisque, grâce à nos loyales et amples citations, il en sait à peu près autant que nous, et possède les faits sur lesquels nous avons nous-même travaillé et élevé notre édifice.»

Si cette méthode, dont faisaient déjà profession d'illustres historiens, M. Mignet en France, et M. Ranke

en Allemagne, a vu dès lors le nombre de ses adhérents s'accroître dans une proportion considérable, c'est qu'en dehors d'elle il n'en est aucune autre qui réponde véritablement aux exigences de la science moderne.

La présente étude est de celles où la stricte application des principes que l'on vient de rappeler s'imposait d'une manière spéciale. Nous avons en effet cherché à y caractériser, à l'aide de documents inédits pour la plupart, la politique extérieure de la France, depuis la paix de Vervins jusqu'à la mort de Henri IV, en limitant toutefois notre travail à l'exposé de la partie du *Grand Dessein* qui concerne le midi de l'Europe. Or, combien de projets grandioses, évanouis à peine conçus, combien de négociations ardues brisées à la veille de leur réussite, ne voit-on pas se dérouler durant ces douze années, toutes remplies des préliminaires de la grande coalition européenne contre la maison de Habsbourg! N'eût-ce pas été faire œuvre de fantaisie que de s'engager sans pièces à l'appui dans ce dédale d'intrigues diplomatiques nouées à Paris, à Turin, à Venise, ou de prétendre expliquer par la méthode *imaginative* ces luttes d'influence qui jettent tour à tour la plus puissante des républiques italiennes et la plus besoigneuse des républiques alpestres, celle-là vers l'Orient ou vers le Nord, celle-ci dans les bras de la France ou dans ceux de l'Espagne?

Il appartenait, semble-t-il, à Sully de porter la lumière sur des événements auxquels il s'était trouvé mêlé dans une large mesure. Mais aussi bien le ministre de Henri IV n'a été, comme historien, qu'un profond

mystificateur. Incapable de malverser dans les finances de l'État, ce huguenot intègre s'est continuellement joué de la vérité; il a, par des motifs d'intérêt personnel, défiguré de parti pris l'histoire de son temps, et Dieu seul sait si le nombre est grand de ceux que les *OEconomies royales* ont lancés sur une fausse piste, et qui ne se sont pas assez défiés de ces « Mémoires contemporains, si précieux à la fois et si trompeurs, qui sont presque toujours des plaidoyers pour soi et des actes d'accusation contre les autres [1] ».

A juste titre donc, Sully devait être considéré comme une source suspecte. Si, néanmoins, nous avons emprunté çà et là aux *OEconomies royales* quelques citations, contrôlées avec un soin scrupuleux; si parfois même il nous a paru piquant de donner en regard de ces citations des extraits tirés des Mémoires de Khevenhiller, ce prince allemand qui n'a certes pu se laisser influencer par Sully, ou de Vittorio Siri, ce chroniqueur bien renseigné, mais quelque peu vénal, toujours est-il que nos sources sont pour la plupart manuscrites.

C'est ainsi que nous avons eu recours: en France, aux riches collections de documents conservées à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, à celles du ministère des affaires étrangères, aux bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal; en Italie, aux Archives de Venise, de Milan et de Turin; en Espagne, à celles de Simancas; en Suisse enfin, aux principales Archives cantonales, à celles de Zurich et de Lucerne entre

[1] Victor COUSIN, *loc. cit.*

autres. Les Archives de Gênes et de Mantoue, où nous avons fait une ample moisson de pièces inédites, comme aussi celles de Bruxelles et du ministère de la guerre à Paris, seront utilisées pour une série d'études dont le cadre général continuera d'être *la lutte pour les Alpes*, et dont les grandes figures seront *Charles-Emmanuel, Louis XIII, Richelieu, Olivarès* et *Rohan*.

Il reste à dire quelques mots de la reproduction des textes annexés à cet écrit. L'auteur s'est conformé, à cet égard, aux manuscrits qu'il avait sous les yeux. En d'autres termes, comme les citations qu'il fait s'adressent à des historiens et non à des philologues, il s'est dispensé de procéder à ce qu'on appelle aujourd'hui l'établissement du texte. Le lecteur ne sera donc pas surpris s'il rencontre dans le même passage le même mot écrit de deux façons différentes. Tous ceux qui ont travaillé sur des pièces manuscrites des seizième et dix-septième siècles savent que l'orthographe des mots n'était pas encore fixée à cette époque, et ne s'étonneront pas de ces bizarreries qui sont en quelque sorte une garantie que l'éditeur a poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à la lettre. Sur un seul point nous avons dérogé à cette reproduction authentique; nous nous sommes cru autorisé, en effet, à rectifier la ponctuation et à accentuer les finales, voire même les pénultièmes, quand la plus grande clarté du texte le réclamait.

Nous ne terminerons pas sans témoigner notre gratitude aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser à notre travail, soit en nous aidant de leurs conseils,

soit en nous mettant sur la trace de documents précieux. Nous avons nommé notre excellent ami M. Viennot, ancien sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères ; M. Victor Ceresole, consul de Suisse à Venise ; M. Kaiser, archiviste de la Confédération suisse à Berne ; MM. Deprez et Robert, de la Bibliothèque nationale ; MM. Cantu, Diaz et Cecchini, directeurs des Archives de Milan, de Simancas et de Venise ; MM. Strickler et de Liebenau, archivistes d'État à Zurich et à Lucerne ; M. Ch. Le Fort, ancien professeur à Genève, et M. F. A. de Sprecher, à Coire. Qu'il nous soit permis de partager entre eux tous nos sentiments de vive reconnaissance.

ROTT.

Paris, janvier 1882.

HENRI IV

LES SUISSES ET LA HAUTE ITALIE.

INTRODUCTION.

Entre toutes les chaînes de montagnes européennes, il n'en est assurément aucune dont l'importance politique ait été à la fois aussi considérable et aussi continue que celle des Alpes, cette immense barrière qui enceint et délimite l'Italie.

La lutte pour les Alpes! Il n'est point de siècle dans lequel ce cri n'ait retenti, et les avalanches humaines qui se sont périodiquement précipitées sur les plaines fertiles du Piémont, de la Lombardie et du Vénitien, ont engagé l'Italie à tenter des efforts désespérés, mais le plus souvent stériles, pour s'assurer des passages de sa frontière naturelle et si peu protectrice.

Dans l'impossibilité de fortifier des passages situés en dehors de leur territoire, les États de la haute Italie ont du moins cherché à se mettre à l'abri des surprises en barricadant les débouchés des Alpes.

Des côtes de la Ligurie à l'Isonzo, il n'est pas un col carrossable qui n'aboutisse sur le versant italien à une citadelle, sorte de verrou, en défendant l'entrée et pouvant donner le temps de jeter des troupes sur le point menacé. De nos jours, le réseau des villes fortes a été reculé dans la plaine, et la plupart de ces ouvrages avancés n'existent plus qu'à l'état de

ruines. Les raisons stratégiques qui en avaient dicté l'opportunité ont disparu, et les murailles démantelées ne seraient plus capables de soutenir un siége.

Les circonstances politiques et les remaniements de la carte européenne ont donné successivement aux différentes chaînes des Alpes une importance particulière et ont fait de chacune d'elles le théâtre de combats d'autant plus sanglants qu'il y allait presque toujours de l'indépendance de la Péninsule.

Ce furent les Alpes occidentales, de la Méditerranée à la Doire-Baltée, et les Alpes orientales, à partir du Brenner, qui les premières livrèrent passage aux envahisseurs. Indépendamment en effet de la direction particulière imprimée à chacune de leurs invasions, les Barbares, quand ils ne se servirent pas de la voie de mer, préférèrent aux chaînons larges et accidentés des Alpes Rhétiennes les cols plus accessibles débouchant des frontières actuelles de la France et de l'Autriche.

Il ne nous appartient pas d'aborder ici la question si controversée des premières migrations de peuples dans la péninsule des Apennins; il nous suffira de constater que jusqu'à l'époque d'Auguste, l'importance des Alpes Lépontiennes et Rhétiennes fut nulle, comparée à celle des autres massifs alpestres, et que jusqu'au seizième siècle, les routes de la Lévantine et des Grisons, sur lesquelles devait se jouer, cent ans plus tard, le prologue de la guerre de Trente ans, furent moins utilisées que leurs voisines par les armées qui descendirent en Italie.

Au commencement de notre ère, les montagnes de l'Helvétie et de la Rhétie étaient peu fréquentées des voyageurs. Les mœurs rudes et inhospitalières de leurs habitants, l'accès difficile de leurs passages presque toujours fermés par les neiges, faisaient oublier les avantages offerts par cette voie de communication, la plus naturelle et la plus directe entre l'Allemagne et l'Italie. La Lévantine et le Saint-Gothard étaient inconnus aux légions des dernières années de la République. Les Romains communiquaient avec la Gaule par les Alpes Maritimes, Cottiennes, Graïques et une partie des Pennines; ils entretenaient leurs correspondances avec la Germanie par le Trentin et les Alpes Carniques. Aucune des grandes inva-

sions gauloises, cimbres ou teutonnes ne toucha à la partie des Alpes qui s'étend entre le mont Blanc et le Piz-Umbrail. Les contingents helvètes eux-mêmes, réunis aux Cimbres, furent entraînés vers l'Orient et placés en réserve aux passages des Alpes Tridentines.

Auguste comprit l'intérêt qu'il y aurait pour Rome à s'assurer des passages de la Transpadane au Rhin et au lac de Constance par la « Rætia prima ». A peine ses lieutenants Drusus et Tibère eurent-ils soumis les Rhètes, que l'on vit une route romaine se dessiner entre « Brigantium » (Bregenz) et « Curia » (Coire), se bifurquer près du confluent de la Plessur et du Rhin et descendre dans le Milanez, d'un côté, par le Julier et le Septimer, sur la haute Engadine et le Bergell, de l'autre, par le Rheinwald, le Saint-Bernardin et le Splugen sur Clavenna (Chiavenne) et Summus Lacus (Somolaco).

Ces grands travaux exécutés par Rome, ce don de joyeux avénement du premier des Empereurs, sont comme un éclair s'échappant du sein des nuages et illuminant d'un jour vif, mais passager, les névés des hautes Alpes Grisonnes.

Menacé dans son existence, l'Empire des Césars ne songe plus à maintenir avec la Germanie des voies de communication qu'il préférerait ne jamais avoir ouvertes. Les routes alpestres, dont l'entretien, de nos jours encore, réclame un si grand soin, se dégradent insensiblement. La Rhétie s'isole de plus en plus. Le flot toujours croissant des invasions se précipite à ses pieds de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est en l'effleurant à peine. Ilot au milieu des Alpes, elle resterait dans l'oubli douze siècles durant, si elle ne donnait passage aux armées de quelque Empereur d'Allemagne se rendant en Italie ou repassant les monts.

Avec le seizième siècle, l'importance des Alpes Grisonnes commence à se dessiner. Novare et Marignan, les Suisses et les Grisons descendant de leurs montagnes, impriment un cours nouveau aux destinées de l'Italie. Mais il faudra deux grands événements historiques, la concentration entre les mains de Charles-Quint des deux couronnes des Habsbourg et l'acquisition du Milanez par les Espagnols, pour donner aux Alpes

Grisonnes une vie nouvelle, en faire pendant un demi-siècle le champ clos des compétitions étrangères et leur assurer une influence incontestable sur le dénoûment de la guerre de Trente ans.

Nous nous donnerons comme tâche, dans ce livre, d'exposer sous un jour nouveau l'importance acquise aux Ligues suisses et grises au commencement du dix-septième siècle. Nous essayerons de présenter le tableau des luttes diplomatiques qui, dans cette partie des Alpes, précédèrent l'explosion de la guerre de Trente ans. Nous tenterons enfin de démêler l'écheveau des négociations françaises, espagnoles et vénitiennes, durant les dix premières années du siècle, et nous démontrerons l'intérêt que pouvait avoir chacune de ces trois puissances à ouvrir ou à fermer à son gré la grande écluse des Alpes.

Pendant cette période, tous les efforts de la France tendent à rendre inaccessibles les passages des Ligues aux armées venant d'Italie ou d'Allemagne. L'Espagne et Venise, au contraire, travaillent énergiquement à s'en saisir, mais dans une intention différente, car si les ministres espagnols font d'une communication facile entre leurs possessions d'Italie et les États de l'Empereur une question vitale pour les deux couronnes, Venise ne voit dans l'alliance des montagnards suisses et grisons qu'une occasion de s'ouvrir un débouché par sa seule frontière qui confine encore à un peuple libre. Venise, en d'autres termes, cherche à se donner de l'air et à faciliter l'entrée dans le Bergamasque des mercenaires qu'elle lève en Allemagne, en Lorraine et jusque dans les Provinces-Unies.

Ces négociations sans relâche, aboutissant à la Saint-Barthélemy valteline, nous mèneront à la période des guerres dites « de diversion » entreprises par la France, l'Espagne et quelques États de la haute Italie, non pour satisfaire des ambitions de conquête, comme on pourrait le croire au premier abord, mais dans le dessein de venir en aide à leurs amis politiques engagés dans la grande lutte d'outre-Rhin. L'étude de ces dix années, pendant lesquelles diverses puissances européennes essayent tour à tour de prendre position au cœur de l'Helvétie, est, à nos yeux, indispensable à qui veut rechercher le carac-

tère et les causes des grands faits historiques de la guerre de Trente ans.

Nous espérons compléter en son temps cet exposé de la politique dans les Alpes, au commencement du dix-septième siècle, par un examen critique des négociations qui aboutirent aux campagnes de la Valteline et aux traités de Madrid, de Monçon et de Ratisbonne. Il nous sera loisible alors de démontrer combien grand fut le rôle des passages alpestres pendant la guerre de Trente ans et combien leur occupation par l'Autriche, la France ou l'Espagne coïncida toujours avec un revirement de fortune en Allemagne en faveur de l'une ou de l'autre de ces puissances.

Pour n'en donner qu'un exemple, le jour où, par suite de diverses circonstances, la France ne fut plus en mesure de tenir en sa garde les vallées grisonnes, une armée espagnole passa sans encombre du Milanez en Allemagne. Quelques semaines plus tard, le désastre de l'armée suédoise à Nordlingen, auquel coopèrent les troupes du Cardinal-Infant, bouleverse les plans de Richelieu. La France, qu'il espérait retenir quelques années encore en dehors du tourbillon, se voit forcée d'entrer en lice et de rompre en visière avec la maison d'Autriche.

SOMMAIRE.

L'Helvétie à la fin du seizième siècle. — La Réforme. — Cantons catholiques et Cantons protestants. — Mœurs et coutumes. — Statistique. — Les « levées ». — Premiers symptômes de décadence militaire. — Les IV et les VII. — Bailliages et pays sujets. — Alliés. — Les gouvernements cantonaux. — Les « villes ». — Les alliances étrangères. — Les III ligues grises. — Aperçu géographique. — Constitution grisonne — Opinions de Siri et de Padavino. — Service mercenaire. — Rapports avec l'étranger. — La Valteline, Bormio et Chiavenne. — Histoire de leur annexion à la Rhétie. — Suzerains et vassaux. — Richelieu et Olivarès.

Jetons un coup d'œil rapide sur le pays où va se dérouler notre récit, en même temps que sur le développement politique et social et les mœurs de ses habitants.

L'Helvétie politique de la fin du seizième siècle, avec ses confédérés et ses bailliages, présentait une superficie un peu plus considérable que la Suisse actuelle. Par les Grisons, elle occupait la Valteline, le comté de Chiavenne et la seigneurie de Bormio, ainsi que quelques villages du Vinstgau [1]; Mulhouse en Alsace et Rottweil en Souabe étaient alliés des Suisses, qui ne possédaient, il est vrai, ni Rheinfelden, ni Laufenbourg, ni la plus grande partie de l'évêché de Bâle. Le pays de Gex [2] pénétrait par Nyon jusqu'au Léman et séparait ainsi Genève de ses confédérés de Berne, seigneurs du pays de Vaud.

Cette confédération de vingt-deux États souverains [3], presque tous différents par la forme de leur gouvernement [4] et la nature des pactes qui les reliaient entre eux, — puisque les cantons [5]

[1] Le district d'Untercalven, composé des villages de Glurns, Mals, Schluderns et Nauders. Les habitants, bien que dépendant dans une certaine mesure de la maison d'Autriche, firent partie de la ligue Cadée jusqu'en 1618.

[2] Depuis 1601 à la France qui l'acquit de Charles-Emmanuel en échange du marquisat de Saluces.

[3] Treize cantons et neuf peuples confédérés.

[4] Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure étaient régis par des oligarchies. Cette forme de gouvernement, sous un aspect plus démocratique, existait à Schaffhouse, Zurich et Bâle. Le régime démocratique pur était en vigueur dans les dix autres cantons, dits cantons de « Landsgemeinde » (assemblées dans lesquelles le peuple consulté répondait par un signe de la main). Si l'on en croit le témoignage d'un contemporain, le résultat des votes n'était pas toujours l'expression exacte de la volonté des spectateurs. « Molti constringono i suoi vicini a colpi di pugni, o con le minaccie fanno alzar, overo tener bassa la mano, secondo la propria passione. » (*Del governo e stato dei signori Svizzeri, Relazione di Giovanni-Battista Padavino, secretario dell' eccelso consiglio degli Dieci,* con annotazioni di Vittorio Ceresole, console svizzero in Venezia. Venezia, 1874.) — Voyez aussi Simler, *la République des Suisses,* Paris, J. du Puys, 1578, p. 381, et *B. N. f. français,* mss. n° 16943. *Estat politique des Suisses, etc.* (inspiré de l'ouvrage de Simler). — « Schultheiss » (ou « avoyer »), « bürgermeister » et « landammann ». Cette dénomination du premier magistrat dans les divers cantons représentait, dans leur ordre, les trois formes de gouvernement. Parmi les alliés, Mulhouse, Rottweil, Bienne, St-Gall (ville) et Genève se rapprochaient plutôt de la deuxième catégorie. Les sept dizains valaisans avaient une constitution à part, accordant de grands privilèges à l'évêque de Sion. Neuchâtel appartenait à la maison d'Orléans-Longueville.

[5] L'ordre de préséance entre les cantons était le suivant : Zurich (entré dans la confédération en 1351), Berne (1353), Lucerne (1332), Uri, Schwytz et Unterwalden (1291), Zoug (1352), Glaris (1352), Bâle (1501), Fri-

n'étaient pas toujours obligés à se secourir, et que l'alliance avec l'un d'eux ne procurait pas nécessairement celle des autres, — avait pour frontière méridionale le duché de Savoie, le Milanez et la république de Venise; elle était bornée à l'est par l'évêché de Trente (confinant à la seigneurie de Bormio), et le Tyrol; au nord, par la ville et l'évêché de Constance, le margraviat de Bade et les possessions fort morcelées de la maison d'Autriche; à l'ouest, par l'Alsace autrichienne, l'évêché de Bâle, la Franche-Comté espagnole et le pays de Gex.

Quatre cantons [1] avaient embrassé la Réforme : Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, appelés aussi les «quatre villes» (*vier Staedte*). L'exercice du culte catholique était interdit sur le territoire de ces États [2]. Deux autres, Glaris et Appen-

bourg (1481), Soleure (1481), Schaffhouse (1501), Appenzell (1513). Les cinq premiers cantons en date et les cinq derniers étaient confédérés entre eux; Glaris en revanche ne l'était pas avec Lucerne; Zoug n'était pas allié de Glaris, et Berne ne l'était qu'avec les trois premiers cantons et Zurich. (Voyez *B. N. f. français*, n° 16943.—PADAVINO, *loc. cit.*—STRICKLER, *Lehrbuch der Schweizer Geschichte*, p. 547. Zurich, 1874.)

[1] A l'effet d'éviter, dans le cours de cet ouvrage, l'énumération fastidieuse et hors de propos des divers cantons, lorsqu'il s'agit d'une décision prise ou d'un acte politique accompli par un certain nombre d'entre eux, à l'exclusion des autres, nous nous servirons des expressions suivantes, dont quelques-unes se trouvent déjà utilisées par les diplomates vénitiens dans leurs dépêches à la Sérénissime République :

Les II.	Zurich et Berne.
III C (cantons).	Les trois Waldstaetten ou cantons primitifs : Uri, Schwytz et Unterwalden.
III L (ligues). .	Les trois ligues grises : la ligue Grise, la Cadée et les X droitures.
IV.	Les quatre cantons protestants : Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse.
V.	Les cinq cantons (fünf Orte) : les trois Waldstaetten, plus Lucerne et Zoug.
VI.	Les précédents, plus Fribourg (cantons alliés d'Espagne, 1587).
VII	Les précédents, plus Fribourg et Soleure.
VIII.	Les huit plus anciens cantons.
XII.	Les cantons alliés de France (Zurich n'entre dans l'alliance qu'en 1613).
XIII.	Les treize cantons.

[2] En 1624, le marquis de Cœuvres, envoyé par Louis XIII en Valteline, en qualité de général de l'armée de la « ligue d'Avignon », eut de grandes diffi-

zell[1], jouissaient de la liberté de conscience; le premier se rattachait le plus souvent aux IV, tandis que nous verrons Appenzell assister quelquefois, durant un temps au moins, aux diètes des VII, entièrement catholiques et aussi intolérants que les IV [2].

Classer les XIII cantons d'après les confessions, c'est expliquer l'origine des deux grands courants qui, dès le milieu du seizième siècle, précipitèrent la moitié de la Suisse dans le remous de la politique espagnole et rattachèrent l'autre moitié à la France et à Venise.

La contrée comprise entre le Léman et le lac de Constance, le Trentin et l'évêché de Bâle, était habitée par une population robuste, jalouse au dernier point de sa liberté. L'exercice des armes, auquel les Suisses s'adonnaient avec passion dès leur plus tendre enfance [3], ne les empêchait point de cultiver les beaux-arts et de produire des lettrés distingués. L'étude des langues étrangères revêtait chez eux le caractère d'une véritable spécialité [4]. Au point de vue des voies de communication, aucun pays, à cette époque, n'en offrait de plus sûres. Le vol le plus insignifiant était presque toujours puni de mort aux ligues de Suisse [5]. La coutume grisonne était plus rigoureuse encore; elle prévoyait la condamnation de la victime

cultés à obtenir, lors de son passage à Zurich, l'autorisation de faire célébrer la messe à son domicile. (*Archives des Frari*, à Venise. *Valtellina*, I, *dép. d'Alvise Valaresso*. Zurich, 6 novembre 1624.)

[1] Divisé depuis 1597 en deux parties : Rhodes intérieures (catholiques) et Rhodes extérieures (protestants).

[2] La constitution fédérale de 1848, article 44, et celle de 1874, article 50, garantissent le libre exercice des cultes dans toute la confédération. A cette modification près, la répartition des deux confessions entre les treize premiers cantons est la même aujourd'hui qu'il y a trois siècles.

[3] *Dép. de Barbarigo*, Berne, 5 juin 1614, *Frari, Svizzeri filza* 3.—*B. N. f. français*, n° 3704, *dép. de Castille, ambassadeur de France en Suisse*. Soleure, 27 juin 1614.

[4] « Si dilettano in estremo di parlar varie lingue, e molti ne ho conosciuto i quali, oltre la materna tedesca, usano facilmente la latina, la greca, la italiana, la francese; e mandano li figliuoli fuori dal paese, perchè si ammaestrino specialmente nella francese et italiana. » (PADAVINO, 1608, p. 75.)

[5] *Frari, Svizzeri.* — Un secrétaire de Venise donne à son gouvernement des détails curieux sur un jugement rendu à Zurich contre un malheureux jeune homme, faible d'esprit et s'accusant d'un vol qu'il n'avait pas commis.

qui n'aurait pas déposé en temps utile sa plainte entre les mains des autorités compétentes [1]. Des traités spéciaux avec la France et les puissances alliées mirent seuls un terme à ces lois draconiennes, et les cantons envoyèrent dès lors leurs malfaiteurs aux galères en France, en Savoie et en Espagne, aux frais de ces derniers États [2].

Padavino estime à plus d'un million deux cent mille âmes le chiffre de la population de l'Helvétie et de ses confédérés. Grâce au penchant de ses habitants pour la carrière des armes, la Confédération pouvait mettre sur pied, au besoin, jusqu'à deux cent trente mille hommes [3] pour sa défense et en donner

[1] « Usano sommo rigore contro la vita degl'assassini et ladri, da che nasce, che si puo da per tutto transitar sicuramente, et hanno una legge, osservata anco in Valtellina, che quello, a chi viene rubbata alcuna cosa, è in obligo di palesarlo subito alla giustizia, ancor che non sappia chi gli' è l'habbia tolta, et, non lo facendo, resta condemnato doppiamente, et in caso che si recuperi il furto, non lo restituiscono al patrone, ma resta in benefitio et utilità al giudice. » (*Frari, Relazione del segretario Padavino,* 22 agosto 1604.) Une partie de ce document (la partie historique) se trouve imprimée dans *Rætia, Mittheilungen der Geschichtforschenden Gesellschaft von Graubünden.* (Coire, 1865, III Jahrgang, p. 188-247.)

[2] *Dépêche du sieur de Vic aux IV et à Saint-Gall. Soleure,* 13 juin 1601. *Staatsarchiv Zürich (Frankreich).* — Voyez *Eidgenoessische Abschiede* 1587-1617, p. 411, 541, 582, 597, 650, 693, 745, 777, 808, 843, 844, 1131, 1155 et 1233; — voyez aussi *B. N. f. français,* n° 3704, *dépêche de Castille,* — et *Staatsarchiv Zürich, série France, année* 1613. — « *Verzeuchnuss welicher Gstalt, Franckrych einer Eidtgnosschaft die Lüth uff die Galeen abnemen will* », *ibid.* : — « Le Roy ayant esté contrainct pour eviter les pirateries et depredations que commettoient journellement les corsaires de Barbarie, du costé d'Alger et Thunis, sur ses sujetz, de leur faire rendre bon nombre de Turcs qui estoient sur ses galéres, lesquelles, par ce moyen, comme à la delivrance des autres qui y ont accomply le temps de leurs condamnations, sont maintenant desgarnies..... Sa Majesté prendroit volontiers des criminels suisses. » (*Dép. de Castille au conseil de Zurich; Lucerne,* 23 mars 1613.) « Molte volte fanno morir diversi, li quali più allegramente condannariano alla galera, se avessero dove ricapitarli. » (Padavino, *Relazione di* 1608, p. 114.)

[3] A peu de chose près, ce chiffre, à lui seul, serait égal à celui des forces que Henri IV et la coalition anti-autrichienne (Grande-Bretagne, Savoie, Venise, Rome, petits États d'Italie et d'Allemagne) comptaient mettre sur pied en 1610. (Poirson, *Histoire du règne de Henri IV.*) On estimait à un cinquième environ de la population totale le chiffre des hommes en état de porter les armes. (Voyez de Salis, *Fragmente der Staatsgeschichte Veltlins.* Coire, 1792, t. IV, p. 86.)

à l'étranger cinquante mille « en levée » sans s'affaiblir [1]. Dans un temps où trente mille hommes formaient une armée considérable, une pareille pépinière devait tenter les princes en quête de troupes mercenaires, et cela d'autant plus que l'infanterie suisse était réputée la première de l'Europe comme discipline et comme valeur [2]. Aussi bien venait-elle d'en donner de nouvelles preuves, à Dieppe par exemple, où Henri IV, à la tête de dix mille hommes, en majeure partie suisses et grisons, avait repoussé victorieusement (septembre 1589) l'assaut de quarante mille soldats de Mayenne [3]. Le roi de France, dont les Suisses sauvaient ainsi la couronne, estimait ne pouvoir prendre pied en Italie sans leur appui. — « Depuis cent ans, écrivait Pierre Jeannin de Castille, ambassadeur du Roi Très-Chrétien en Suisse, à Barbin, contrôleur général des Finances [4] (24 septembre 1616), on n'a point estimé avoir en France une armée bien accomplie, si elle n'estoit fortifiée d'une levée de Suisses; et si quelques fois on s'en est voulu passer, il ne nous en a pas bien pris, comme à la journée de Sainct-Laurent; et quand ils ont esté contre la France, elle n'a point eu d'ennemy qui luy ait esté à plus grande terreur, ny qui luy ait porté plus de nuisance, tesmoin le siége de Dijon et la perte du duché de Milan. L'alliance de ces ligues pour nos roys est le plus precieux fleuron de leur couronne. »

[1] Les « levées » (recrutement pour le service étranger) s'obtenaient généralement sans difficultés : « Lasciano in abbandono ogni essercizio et arte, mentre si rappresenti occasione d'andar alla guerra. » (PADAVINO, 1608, p. 68.) Les régiments suisses, très-jaloux de leur honneur militaire, avaient le privilége d'être soumis à la juridiction de magistrats nommés par eux. Leur solde était très-élevée, il est vrai, mais ils offraient du moins cet avantage qu'ils vivaient de leur solde et non de pillage. (PADAVINO, *loc. cit.*)

[2] « Noch bildeten die Schweizer das einzige bedeutende Füssvolk der abendlaendischen Welt. » (RANKE, *Franzoesische Geschichte*, t. I, p. 79.)

[3] PADAVINO (1604, imprimé), p. 213; *idem* (1608), p. 75. Voyez aussi POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*, édition de 1856, t. Ier, p. 46. — En Espagne, la renommée des Suisses n'était pas moindre qu'en France : « E Carlo V soleva dire, che non accettaria la battaglia contro 10,000, quando ben avesse 50,000 combattenti, senza aver all'incontro 10,000 di loro. » (PADAVINO, 1608, p. 74.)

[4] *B. N. f. français* mss. 3705 (cité dans SIRI, *Memorie recondite*, t. III, fo 589.)

Le dix-septième siècle ne vit point se maintenir ces glorieuses traditions. Les dissensions religieuses, fomentées par l'Espagne et l'Autriche, entretiennent la menace permanente d'une guerre civile, que les efforts des ministres français parviennent seuls à conjurer [1]. Les vertus militaires des confédérés s'étiolent sous l'influence du service mercenaire, et les symptômes extérieurs de cette décadence se voient dans le fait que l'étranger ne se sert plus des troupes suisses que pour conserver son crédit dans le pays et garder les passages à sa dévotion [2].

Berne, déjà alors le plus puissant des membres du Corps helvétique, bien que ne jouissant pas de la position de « Vorort » [3] dévolue à Zurich, était maître de l'Argovie et du pays de Vaud. Padavino [4] estime le revenu de ce canton à plus de deux cent mille écus, somme considérable pour l'époque [5].

[1] « Je prie Dieu que telle façon et maniére de vivre ne soit jamais veue en ce Roiaulme. » *Ambassade de Bellièvre en Suisse. B. N. f. français*, mss. 16012. (Ce mss. contient des détails fort curieux sur le gouvernement des Suisses et des Grisons.)

[2] « Leur conduite (des Suisses) a esté si foyble depuis quelques années qu'ilz sont fort decheuz de leur reputation ancienne. » *Memoire sur les affaires generales de la chrestienté, pour la Valteline, Grisons, Savoye et autres princes d'Italie, Alemagne, Flandre, Holande, Angleterre, etc.*, du mois d'avril 1633, *B. N. f. français*, mss. 17964. — P. Linage de Vauciennes a reproduit presque textuellement ce manuscrit dans son ouvrage : *Mémoire sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans.* 2 vol., Cologne, 1673. (Voyez Siri, *Memorie recondite*, t. I, p. 7.) — *B. N. f. italien*, mss. n° 1650. *Relation d'Antonio-Angelo Badoer*, 1605. — « Les Suisses ont beaucoup perdu aux yeux des Français, à cause de leurs divisions et de leur venalité..... Sa Majesté leur aurait enlevé le subside annuel de 400,000 ecus qu'elle leur accorde, si elle n'avait craint par là de les jeter dans les bras d'Espagne. » « Les corruptions d'Espagne ont tant fait en Suisse qu'on n'y reconnoit presque plus cette ancienne foy et simplicité vertueuse qui la faisait estimer autrefois. » (*Mercure françois*, t. X, années 1624-1625.) — « E questa natione hoggidi da Francesi poco stimata. » *Relation de Pietro Priuli* (1er juillet 1608).

[3] A Zurich comme « Vorort » (premier canton) appartenait exclusivement le droit de convoquer les diètes générales et celles des IV (celles des V et des VII étaient réunies par Lucerne).

[4] *Relazione* 1608, p. 8.

[5] En 1597, le revenu de la France n'était que de vingt-trois millions de francs. (Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 457.)

Zurich s'enrichissait par le commerce et l'industrie de la soie; Lucerne, le plus important des cantons catholiques, servait de résidence au nonce du Pape et aux ministres d'Espagne et de Savoie; Bâle, rivale de Zurich en richesse, était la plus peuplée des cités helvétiennes; Soleure, demeure des ambassadeurs de France, et Fribourg, séparés par le territoire bernois de leurs coreligionnaires des V, servaient souvent d'arbitres entre ces derniers et les villes protestantes; Schaffhouse, que sa position géographique exposait à un coup de main du côté de l'Allemagne, cherchait à s'y soustraire par une politique prudente; aussi son rôle reste-t-il effacé, comme celui de Bâle d'ailleurs. Les IV Waldstaetten, maîtres des passages du Saint-Gothard, les affermaient au plus offrant; livres de France, doublons d'Espagne et sequins de Venise affluaient dans leurs caisses; Glaris et Appenzell enfin, partagés entre les deux confessions, voyaient leur action politique annulée.

Quelques-uns des pays sujets (*gemeine Herrschaften*) se gouvernaient eux-mêmes et jouissaient d'une certaine autonomie. A cette catégorie se rattachaient Bade, Bremgarten et Mellingen, bailliages des VIII; Frauenfeld, dépendant des VII premiers cantons, et Rapperswyl, sur le lac de Zurich, protégée (*Schirmverwandte* [1]) des III et de Glaris. Ne jouissaient pas de ces priviléges : les sept districts libres («*Freie Aemter*» *officii liberi*) au pied de l'Albis [2]; Diessenhofen [3] et le pays de Thurgovie [4]; le comté de Sargans et Ragatz [4]; le Rheinthal [5]; les quatre bailliages d'outre-monts (*ennetbergische Herrschaften*); Lugano, Locarno, Mendrisio et le val Maggia [6]; la Lévantine [7]; le bas Valais [8] et le comté de Bellinzone, propriété

[1] Le comté de Toggenbourg et l'abbaye de Notre-Dame des Ermites avaient des rapports identiques avec les cantons catholiques, ou une partie d'entre eux.

[2] Aux VII premiers cantons.

[3] Aux VIII et Schaffhouse.

[4] Aux VII premiers cantons.

[5] Aux VII premiers cantons et Appenzell.

[6] Aux XIII moins Appenzell.

[7] A Uri.

[8] Aux sept dizains du haut Valais.

d'Uri, de Schwytz et d'une partie d'Unterwalden[1], auxquels il donnait un débouché sur le Milanez. Berne et Fribourg enfin possédaient en commun les quatre bailliages de Morat, Grandson, Échallens et Schwarzenbourg.

Nous terminerons avec l'énumération des États confédérés (*Zugewandten*) l'examen des différents membres du Corps helvétique. C'étaient, en première ligne, les trois ligues grises (*Alt frei Rätien*), qui exigent, grâce à leur importance, une étude spéciale[2]; l'abbé et la ville de Saint-Gall[3]; Rottweil en Souabe[4], seule alliée des XIII cantons depuis que Mulhouse avait vu les VII renoncer à la compter au nombre de leurs confédérés[5], Bienne[6]; les VII dizains catholiques du Valais, alliés particuliers des VII[7]; Genève, mise à l'index par les cantons catholiques, mais alliée de Berne, Soleure et Zurich (de cette dernière depuis 1606); Neuchâtel[8], combourgeoise des mêmes cantons et de Lucerne, et l'évêché de Bâle, confédéré des VII. Ces trois derniers, principalement l'Évêché, n'étaient jamais

[1] Unterwalden-le-Bas.

[2] Les pactes de 1497 et 1498 avaient consacré l'alliance des ligues Grise et Cadée avec les VII premiers cantons; les X droitures entrèrent dans la combourgeoisie de Zurich et de Glaris en 1590. En 1600 et 1602, nous verrons le corps des III ligues dans son ensemble se confédérer avec Berne et le Valais. Les Grisons étaient en majorité de confession « réformée ».

[3] L'abbé était confédéré de Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris; six cantons (les mêmes, plus Berne et Zoug) comptaient la ville de Saint-Gall (mixte comme Glaris et Appenzell) au nombre de leurs combourgeois.

[4] Catholique et non pas réformée, comme le prétend à tort Bassompierre (*Chronologie des Ligues de Suisse*). Lorsque M. DE SEGESSER (*Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, Berne, 1880) dit que « der Vereinung mit Heinrich II traten nebst Zürich von den Orten auch Bern, und von den Zugewandten Rothweil und Biel nicht bei, da bereits das confessionnelle Misstrauen gegen eine Hülfsverpflichtung an Frankreich sprach », l'affirmation, exacte en ce qui concerne Berne, Zurich et Bienne, ne l'est pas pour Rottweil (p. 69).

[5] 1586. Mulhouse conserva néanmoins l'alliance des cantons protestants.

[6] Combourgeoise de Berne, Soleure et Fribourg; réformée, malgré l'opinion de Bassompierre (*loc. cit.*). (Voyez PADAVINO (1608), p. 51. — *B. N. f. français*, 16029. *Négociation de Monsieur Miron en Suisse*, imprimé aussi dans *Archiv für Schweizerische Geschichte*.)

[7] Les dizains de Sierre, Sion et Louëche avaient de plus un pacte avec Berne. Bellièvre, dans le récit de son ambassade (*B. N. f. français*, 16012), prétend à tort que les Valaisans étaient en majeure partie réformés.

[8] Genève et Neuchâtel-Valangin réformés.

convoqués aux diètes générales; les liens qui les rattachaient à la Suisse étaient faibles encore, mais leur position géographique, jointe à la volonté de leurs habitants, devait en faire, un jour ou l'autre, une partie intégrante de la confédération [1].

Seule, la carte politique de l'Allemagne du sud, à la veille de la Révolution française, serait en mesure de donner une image affaiblie de la multiplicité des États, juridictions et districts de l'Helvétie au seizième siècle.

Une constitution aussi unique dans son genre, et dont l'originalité interdisait toute comparaison avec celle des républiques italiennes, l'assemblage de ces territoires minuscules formant autant d'États souverains, étaient faits pour étonner les contemporains que leurs fonctions diplomatiques mettaient en rapport avec les ligues des Hautes Allemagnes. Ils étaient surpris de constater le calme relatif dont jouissaient ces petites républiques indépendantes, ayant chacune leurs alliés, leurs magistrats, leurs conseils, leurs lois, leurs sceaux, leur trésor et leur monnaie propres [2]. L'agglomération de tant d'intérêts divers sur une si petite étendue de pays les émerveillait, et Padavino, entre autres, avec le style imagé d'un Méridional, ne peut mieux définir la disparité des gouvernements confédérés qu'en la comparant à « la musique, dont les notes discordantes se noient dans un ensemble harmonieux [3] ».

A ces membres hétérogènes d'un corps qui n'était qu'une expression politique, puisqu'il n'y avait pas, à proprement parler, de pouvoir « fédéral », il fallait un lien centralisateur, et ce lien se trouvait dans les diètes [4] (*Tagsatzungen*), assem-

[1] « Quoique le comté de Neufchâtel soit sujet à un prince, il ne laisse pas en quelque sorte d'être censé suisse. » ZELLWEGGER, *Geschichte der diplomatischen Verhaeltnisse der Schweiz mit Frankreich*, vol. I, Appendice, p. 25. — *Recherches sur l'indigénat helvétique.* — « Quant à ceux de Neufchatel et Vallengin, c'est une sorte de subiects qui ne respectent pas fort leurs seigneurs ne guéres autres. » *B. N. f. français*, mss. 16011. — « Dicendosi per commune proverbio che la vacca della Helvezia resta priva delle sue corna, cioè Ginevra da una parte, e Costanza dall' altra. » (PADAVINO, *Relaz :* 1608, p. 48.)

[2] PADAVINO, *Relazione dell'anno* 1608, p. 1.

[3] PADAVINO (*ibidem*).

[4] Consultez sur ce sujet : *Revue historique*, année 1877; *Une entrevue*

blées de délégués cantonaux, avec des pouvoirs généralement restreints à la seule mission « d'escouter et rapporter » (*Referendum*) [1]. Les diètes, auxquelles étaient convoqués les confédérés dans certains cas d'une haute importance (propositions d'alliance, demandes de passage, etc.), étaient périodiques [2] ou dictées par les circonstances; elles avaient lieu à Bade, Lucerne, Gersau, Brunnen, Aarau [3], Soleure [4], etc., selon qu'elles réunissaient tous les cantons ou seulement une partie d'entre eux.

Les alliances de la Suisse avec les puissances étrangères présentaient, au même degré que ses pactes intercantonaux, un cachet marqué d'originalité. Traiter simultanément avec plusieurs belligérants et accorder à chacun d'eux des troupes auxiliaires n'était pas un fait rare chez les confédérés [5], alléchés de tout temps par les offres tentantes de leurs voisins, et c'est précisément à leur qualité d'alliés des deux couronnes qu'ils durent d'être compris dans le traité de paix de Vervins.

Le dernier « renouvellement » du traité entre la France et les XII (Zurich excepté) avait été scellé par Henri III en 1582, et devait cesser ses effets cinq années après la mort du dernier Valois; une prompte résolution de la part de Henri IV devenait d'autant plus urgente que les V se trouvaient engagés depuis 1587 [6], vis-à-vis de l'Espagne, à défendre, le cas échéant, le

de diplomates en Suisse (ROTT), p. 95 à 109, et SIMLER, *République des Suisses*.

[1] C'était là une mesure de prudence; si les pouvoirs des députés eussent été plus étendus, les ambassadeurs étrangers auraient eu beau jeu à circonvenir ces derniers.

[2] Pour le règlement des comptes des bailliages, à Bade (en général à la mi-juin). On « vaquoit à la vuidange des procez des provinces ». (*B. N. f. français*, 16943, déjà cité, p. 2; — *idem* SIMLER, p. 324.)

[3] Ville dépendante de Berne. Lieu de réunion préféré par les députés des IV.

[4] Sur la demande de l'ambassadeur de France. Toutes les fois qu'un souverain réclamait la réunion d'une diète, il avait à supporter les frais en résultant.

[5] Voyez : *Moyen de maintenir les Suisses au service du Roy, au desadvantage de ses ennemys. B. N. f. français*, mss n° 23609. — A. E. *Suisse*, mss. n° 18, f. 1 (par Mgr DE LYMOGES, ambassadeur en Suisse pour Charles IX, avec le maréchal de Vieilleville). — *Mémoires touchant les ambassadeurs, etc.*, par L. M. P. (*Le Ministre Prisonnier*, WICQUEFORT), p. 107 et 59; p. 437, 438 et 483.

[6] Fribourg accéda en 1588 à cette capitulation, et Appenzell (Rhodes inté-

Milanez. Charles-Emmanuel de Savoie avait compté ou comptait encore au nombre de ses alliés les VII, le pays du Valais et les II, ces derniers combourgeois de Strasbourg [1]. L'Empereur enfin n'omettait aucune occasion de faire souvenir les Suisses de leur alliance héréditaire (*Erbeinung*), conclue en 1511 avec la maison d'Autriche [2], et de les rappeler à l'observation d'une neutralité bienveillante.

Liée à ses voisins par un si grand nombre de traités, la Confédération ne devait pas être en mesure de satisfaire à tous; elle avait pu pendant un demi-siècle, il est vrai, n'en retirer que des avantages; mais l'ère des difficultés sérieuses allait commencer.

La Suisse orientale était séparée de la haute Italie par la république des trois Ligues grises et ses vassaux de la Valteline, le dernier obstacle à qui voulait passer d'Allemagne dans la Péninsule, mais non le plus difficile à vaincre. Notre étude serait incomplète si nous ne réservions à ces alliés des cantons une place spéciale dans cette Introduction.

Mélange d'éléments germaniques et latins, participant à la fois des qualités et des défauts des deux races, la Rhétie fut bouleversée pendant cette période par des troubles intérieurs continuels. Les calamités qui se déchaînèrent sur ce malheureux pays et qui furent épargnées à la Suisse, ont leur origine aussi bien dans le fait de sa position entre les États des deux maisons d'Autriche, que dans le manque de cohésion de ses diverses parties et dans les liens anormaux qui rattachaient la Valteline aux ligues grises et que nous allons brièvement exposer.

Aux sources du Rhin et de l'Inn, entouré et parsemé de

rieures) en 1598. Une autre possession espagnole, la Franche-Comté, avait vu sa neutralité reconnue encore une fois en 1557. Grâce à l'habileté de ses ministres, le Roi Catholique sauvegardait ainsi les intérêts de ses provinces les plus exposées.

[1] Soleure et Glaris, seuls d'entre les cantons, s'en étaient tenus à l'alliance de France.

[2] Par les XII premiers cantons.

hautes montagnes aux sommets dénudés, formant un labyrinthe de vallées entre-croisées, s'étend le pays des trois ligues grises, la *Rætia prima* des Romains, la *Republik gemeiner drei Bünde* du moyen âge.

Ce vaste plateau se termine au nord au pied des Alpes glaronnaises; il est borné à l'est par les Alpes tyroliennes; à l'ouest, par celles du Gothard et de l'Adula; au sud et au sud-est, par les Alpes Rhétiennes. Ses frontières politiques étaient: à l'est, le Tyrol autrichien; au sud, les « pays sujets » de Bormio, de la Valteline et de Chiavenne, qui le mettaient en communication directe avec le Trentin, le Vénitien et le Milanez[1]; à l'ouest, la Lévantine et le canton d'Uri; au nord, Glaris, le bailliage de Sargans, le comté de Vadutz[2] et le Vorarlberg autrichien.

Deux grandes vallées longitudinales, dirigées vers le nord-est, et une multitude de vallées transversales encadrent le Rhin, l'Inn et leurs affluents. La plus vaste de ces trouées prend naissance à l'Oberalp, descend vers Coire, où elle change de direction, et s'en va mourir au lac de Constance, après avoir parcouru sur le territoire grison cent quarante-cinq kilomètres. Les vallées encaissées de la rive gauche, du côté des Alpes glaronnaises, présentent le plus frappant contraste avec les riants vallons de la rive droite, longitudinaux des affluents du Rhin : le val Medels, le Somvix, le Lungnez, le Savien, la vallée de Schams, le Domleschg, la vallée de Davos, le Schänfigg et le Praettigau.

L'Engadine[3], séparée du Bergell par la Maloïa et du val de Poschiavo par la Bernina, fait partie du Tyrol, au delà de Finstermünz[4]. Mise en rapports avec les vallées du nord par trois routes carrossables, celle du Julier (pour l'Oberhalbstein), de l'Albula (pour Bergün) et de la Fluela (pour

[1] La vallée grisonne de la Misolcine (val Mesocco) confinait, au reste, au Milanez.

[2] Propriété des comtes de Sultz, feudataires de la maison d'Autriche.

[3] Son étendue dans les Grisons est de 100 kilomètres.

[4] Val Bregaglia, de la Moloïa à Chiavenne, 34 kilomètres.

Davos), elle communique par l'Ofenberg avec le val Moutier (Münsterthal), extrême frontière grisonne.

Trois ligues (Bünde) ou associations de communes indépendantes se partageaient le plateau rhétien : la Ligue Grise (*Fœdus griseum*), à l'ouest; la Ligue Cadée ou de la Maison-Dieu (*Fœdus cathedrale*), au centre et à l'est; la Ligue des X « juridictions » ou « droitures », au nord. Les Grisons n'avaient point eu, comme les « Waldstätten », à conquérir leur liberté à la pointe de l'épée. La maison d'Autriche, comprenant l'importance que leur donnait leur position géographique, et désireuse de se les attacher par les liens de la reconnaissance, leur avait accordé de grands privilèges. Un jour leurs communes sentirent le besoin de se rapprocher les unes des autres, et ce mouvement de concentration en trois petites républiques, commencé dès 1392, recevait sa consécration définitive en 1471 par l'union des trois Ligues (*Republik gemeiner drei Bünde*).

Le « cantonalisme » suisse, comme régime administratif et politique, était encore renforcé dans les Grisons, où nous voyons fleurir le gouvernement « communal ». La Ligue se composait d'un certain nombre de communautés indépendantes, ayant comme point d'attache entre elles la jouissance des privilèges acquis à chacun des trois membres de la République (nomination des gouverneurs et podestats dans les districts d'outremonts, fixation du lieu de réunion des diètes, etc.). Elle avait comme représentant, vis-à-vis de ses deux confédérés et de l'étranger, un premier magistrat portant le nom de « Landrichter » dans la Ligue Grise, de « Bürgermeister » (bourgmestre) dans la Cadée et de « Landammann » dans les X juridictions. Rien n'était moins précis que la situation de cette dernière Ligue et ses rapports de vassalité à l'égard de la maison d'Autriche, à laquelle huit des X droitures avaient été cédées par héritage en 1489[1]. Le Landrichter, le Bürgermeister

[1] Pour affirmer son droit, l'archiduc d'Innsbrück conservait la juridiction criminelle sur les huit droitures. Voyez sur cette question : Moor, *Geschichte von Graubünden*, t. I, p. 562.

et le Landammann réunis représentaient le pouvoir exécutif à compétence restreinte, puisqu'ils se bornaient à examiner les questions d'intérêt général avant de les soumettre aux délégués des communes, qui en référaient eux-mêmes à leurs mandants. Dans le fait cependant, l'influence de ces trois magistrats dans les assemblées[1] des députés de leurs Ligues était considérable, et elle n'eut d'égale, pendant longtemps, que celle des « prédicants[2] ». Quant à l'évêque de Coire, il n'avait conservé que quelques vestiges de ses anciens priviléges.

[1] Le « *Bundstag* », assemblée des députés de toutes les communes grisonnes, se tenait alternativement à Coire (Cadée), Ilantz (Grise) et Davos (X juridictions). La Grise y était représentée par vingt-huit délégués, la Cadée par vingt-quatre, et les X juridictions par quinze. Le « *Pittag* » (corruption de « *Beitag*), composé dans le principe des trois chefs (landrichter, landammann et bürgermeister) et de trois délégués par Ligue, se réunissait à l'effet d'expédier les affaires courantes. L'expression de « *Pittag* » finit par s'appliquer indifféremment aux « *Bundstagen* » et aux « *Beitagen* ». Le « *Strafgericht* » enfin, auquel les communes envoyaient leurs « bandières » (*Fahnlein*), était un tribunal extraordinaire proclamant une sorte d'etat de siége et dont la mission consistait à réprimer des abus plus ou moins fondés. Nous aurons l'occasion d'examiner, en son temps, l'effet des procédés arbitraires de cette curieuse institution. La Ligue Grise comptait huit « communes grandes » (*Hochgerichten*), se subdivisant elles-mêmes en vingt-trois villages (*Gemeinden*); la Cadée, onze communes grandes et vingt et un villages; les X droitures, onze villages. Consultez sur ce sujet : *Staatsarchiv Zürich*, série *Grisons*, année 16J7. *Verzeichniss der Hochgerichten inn den III Pündten*; — *B. N. f. français*, mss. n° 16943; — *A. E.* mss. (*Archives du ministère des Affaires étrangères*). *Grisons* 2 (ancien 400): *Memoire contenant les communes desquelles les trois Ligues Grises sont composées, par lequel on peut juger la vanité de ceux qui disent qu'il y a dix-sept des dictes communes qui ont ja promis et signé les articles de l'alliance proposée par les Espagnols aux dictes trois Ligues.* 1604; — Fortunat Sprecher von Bernegg, *Geschichte der Kriege und Unruhen von welchen die drei Bünde in Hohenratien wahrend der letzten Jahre heimgesucht wurden*; édit. C. de Moor, Coire, 1855, p. 31 et 32; — Vittorio Siri, *Memorie recondite*, Lyon, 1679, t. I, p. 370; — Guler, *Der Aufftand und Freiheitskampf des Zehngerichtenbundes... im Jahr 1622*, impr. Coire, 1819, p. 4 et 5; — Simmler, *la République des Suisses*, édition de 1578, p. 219 et 408; — *Histoire de la Valteline et Grisons. Mémoires, discours, traités*, à Genève (Philippe-Albert), 1632, p. 5 (l'auteur serait Ant. Molina, d'après Haller); — *B. N. f. français* 16017, *Ambassade de Bellièvre aux Grisons.*

[2] Pasteurs protestants. « Ils sont les oracles de la plupart de cette nation et ont la meilleure partie en toutes les nouvelletez. » *B. N. f. Brienne*, mss. n° 119. (*Mélange de lettres, mémoires et instructions concernant les*

Cette constitution grisonne de la commune autonome ne paraît pas avoir éveillé les sympathies des écrivains de l'époque. Vittorio Siri[1], après avoir fait un tableau lugubre de la nature et du climat du pays, parle du « gouvernement de la démocratie la plus confuse qui ait jamais existé ». Padavino, plus sombre encore, l'appelle le « régime de la liberté sans lois », et ailleurs une « anarchie pure aussi misérable que la plus cruelle des tyrannies[2] ». Les appréciations de ces deux contemporains ne pouvaient être dégagées d'un certain esprit de partialité. Siri, en qualifiant les Grisons de *aspri, zotici, inconstanti et intrattabili,* se reportait avec amertume aux années 1637 et 1639, à l'expulsion des Français de la Rhétie et aux capitulations de Milan. Chez Padavino, en revanche, il y a une certaine coquetterie à exagérer aux yeux du sénat de

affaires de France avec les Grisons, 1560-1587.) La Ligue Grise était en partie catholique, mais, dans l'ensemble du pays, la proportion entre protestants et catholiques était de deux tiers à un tiers. Voyez *B. N. f. Brienne* 116.

[1] *Memorie recondite*, t. I, p. 37.

[2] « La più oscura di tutte posso con verità affirmare essere la materia del Governo, confuso et disordinato in modo ch'el restarne prima in me stesso ben capace, riesce non men difficile che l'esprimerlo poi in scrittura, havendo, massimamente dopo la riforma, mutato forma, si che è divenuto informe et monstruoso. Ne inbasta l'animo darle più propria deffinitione che di pura anarchia, cioè privatione di governo; corpo di molti membra, tra se sproporzionati, senza capo; apparenza di ben commune fondato sopra commodi privati; nave senza nocchiero, combattuta da impetuosa tempesta di inconstanza et temerità di un popolazzo, il quale per mancamento d'esperienza non conosce, ne sa distinguere, et, per diffetto di giudizio, non considera le cose ne vuol consiglio, et che havendo lo scetro in mano del dominare senza superiorità di magistrato, si move con furore..... et veramente si può chiamarla : Republica bersaglio di affetti et passioni private, overo libertà senza legge... in somma, labirinto di mille errori, forse senza essempio antico o moderno. » (Padavino, *Relaz.* del 22 agosto 1604, mss., p. 276.) — Si da chiaramente a conoscere la condizion dei quali (Grigioni) « essere una pura anarchia, assai più miserabile di qualsivoglia crudel tirannide, divisa in comunanze, senza Consegli o magistrati, dove non essendo chi commandi, nè chi obbedisca, maraviglia non è che così frequentemente seguano effetti propii della temerità d'un popolazzo fluttuante..... » (Padavino, *Relaz.*, 1608, imprimé, p. 52.) — « Sicchè non per merito di valore, o d'altra degna qualità che sia in loro, ma per rispetto del sito, unica porta dell' Italia et antemurale delli territorii di Bressa e Bergamo, conviensi tollerar li suoi per altro insoportabili mancamenti e diffetti. » (*Ibid.*, p. 53.)

Venise la difficulté de l'entreprise que lui avait confiée ce dernier, et qui se termina par la conclusion de l'alliance vénéto-grisonne en 1603.

Habitant un pays peu fertile[1], dans lequel la population se multipliait d'une manière extraordinaire[2], les Grisons songèrent de bonne heure à s'expatrier[3] et à entrer au service des princes étrangers. Mais, chez eux, les habitudes mercenaires s'enracinèrent plus profondément qu'en Suisse, et c'est ainsi que nous les verrons se refuser à défendre leur pays envahi et attendre que la France, intéressée à la conservation de la Rhétie, les prenne à sa solde dans ce dessein. Moins disciplinée que celle des Suisses, mais supportant mieux les fatigues[4], l'infanterie grisonne était estimée, et lorsque les Grisons se furent jetés dans les bras de l'Espagne, la France ne cessa néanmoins de les attirer à son service[5].

Tel était, présenté dans ses traits caractéristiques, ce gouvernement grison dont le mécanisme embryonnaire devait faciliter l'action des puissances intéressées à semer des troubles en Rhétie. Comme les ambassadeurs étrangers étaient

[1] Les céréales leur étaient envoyées de Zurich, mais le val Bregaglia, le Mesocco et les pays sujets s'approvisionnaient sur les marchés du Milanez.

[2] Les hommes s'y mariaient en général à seize ans. (PADAVINO, *Relaz.*, 1604, mss. f° 284.) Padavino estime la population à 130,000 âmes.

[3] Il y en avait 4,000 à Venise (PADAVINO, *loc. cit.*); 5,000 d'après ANHORN, *Graub : Kriege*.

[4] Telle était l'opinion de Henri IV : « Che li Grisoni sono tenuti dal Re per buoni soldati, et più atti a patir gl'incommodi della guerra che li Svizzeri. » *Francia, filza* 30. *Dispaccio di Marino Cavalli,* Parigi, 10 settembre 1601. — *Grisoni, filza* 1 (*Consiglio dei Dieci,* 31 maggio 1582). — Jeannin de Castille, ambassadeur de France en Suisse durant la minorité de Louis XIII, dit en revanche : « Pour ce qui est des levées, je vous puis asseurer que ce nous est corvée de leur en faire part, une des compaignies suisses en valant deux grisonnes, sans la difficulté qu'il y a à les discipliner au prix de ceux cy. » (*Castille à la Reine mère.* Soleure, 27 juin 1614. *B. N. f. français* 3704.) — Voyez aussi SIRI, *Memorie recondite*, t. III, p. 311, et *Relation des Grisons et de l'estat auquel ils se sont trouvez depuis l'an* 1603 *jusques à l'an* 1614 *inclusivement. B. N. f. français* 10718, p. 505.

[5] Voyez : *Services rendus par les Grisons à la couronne de France. A. E. Grisons*, mss. n° 2, f. 22; — *Histoire de la Valteline, etc.* (Genève, 1632), p. 397-401; — ROMEGIALLI, *Storia della Valtellina*, Sondrio, 1836, t. III, p. 295. — *Mercure françois*, t. X, f. 155 (année 1624).

autorisés à communiquer directement avec les communes souveraines[1], il n'est pas surprenant qu'un siècle à peine après l'alliance définitive des Ligues grises entre elles, chaque « Pündtner[2] » eût pris parti pour la France, Venise ou l'Espagne.

Quelque douze heures de trajet conduisent le voyageur, à travers les glaciers des Alpes Grisonnes et les routes du Splugen, du val Malenco, de la Bernina et du val de Fraele, dans la délicieuse vallée de la Valteline et les pays de Chiavenne et de Bormio. Au pied des Alpes, comme un fossé creusé par l'Adda pour les séparer des montagnes du Bergamasque, se déroule, sur une longueur de vingt lieues et une largeur d'une lieue au plus[3], la Valteline, « la reine des vallées européennes[4] », « l'enfant né des relations de l'Italie et de l'Allemagne[5] ».

Alors comme aujourd'hui, elle trouvait dans l'exportation

[1] Voyez : *Summario della forma et modo di negotiare con li signori Svizzeri et della forma che servano li signori Grisoni nel regimento loro et governo, et modo di negotiare con essi. B. N. f. italien,* mss. n° 1369 (ancien fonds Saint-Germain 143) et n° 1370.

[2] On appelait déjà ainsi les citoyens grisons à cette époque.

[3] *Campagne de Rohan en Valteline,* Amsterdam, 1788, p. 39. « Sa largeur, qui se trouve presque partout inégale, est au plus de *dix* lieues (!). »

[4] D'après Sprecher, *Geschichte der Kriege* u. s. w., p. 28.

[5] Lavizarri, *Memorie istoriche della Valtellina,* Coire, 1716, p. 1.

L'enthousiame des écrivains ne tarit point à son sujet, et *Leeman* va jusqu'à la qualifier de petit Paradis, « ein kleines Paradies » : *Die Landschaft Veltlin,* Magdebourg, 1797, p. 5.—Voyez : *la Valteline, etc.* (Genève, 1632), p. 3. (« La plus délicieuse vallée que les yeux de l'homme puissent voir dans l'Europe. »)— Padavino, *Rel.,* 1604. — *Frari, Relazione d'Alvise Valaresso (ambassadeur en Valteline),* novembre 1625, mss. copié pour l'auteur, f. 2. — *Breve relazione di Valtellina, da carte 147 della filza marcata n° 14 rosso fra Paolo Sarpi sommari documenti e consulti* 1601-1607, reproduction presque textuelle d'une partie de la relation de Padavino de 1604. — Gaudenzo de Pagave, *Descrizione della Valtellina, etc.* — La population de la Valteline, estimée par Padavino à 80,000 habitants et par le nonce Scotti à 150,000, avec Chiavenne et Bormio, tomba, après les événements de 1630, à moins de 40,000 âmes. (Richelieu, *Mémoires,* édition Petitot, t. III, p. 350, l'estime à 30,000 âmes.) Voyez Ul. de Salis-Marschlins, *Fragmente der Staatsgeschichte des Thals Veltlin,* vol. IV f. 36.

de ses vins sa principale source de revenu. Sa population, très-catholique[1], divisée administrativement en cinq districts : Traona, Morbegno, Teglio, Sondrio et Tirano (Terzieri et Squadre), était répartie en soixante-dix paroisses soumises à la juridiction ecclésiastique de l'évêché de Côme, comme Bormio et Chiavenne, deux petits pays séparés de la Valteline par le climat et par leur histoire, et qui forment aujourd'hui avec elle la province italienne de Sondrio. Bormio et Chiavenne sont comme deux citadelles flanquant la Valteline à ses extrémités. La première, aux sources de l'Adda, confinant au val Venosta, maîtresse du passage du Stelvio[2] (Stilfser Joch), jouissait sous la domination grisonne d'une certaine autonomie, reconnue par la capitulation de 1513; Chiavenne, commandant la route du Splugen, avait dans Riva sur le « Laghetto »[3] (lac de Mezzola) une position militaire de première importance.

Provinces milanaises, la Valteline et les terres de Chiavenne et de Bormio furent pendant longtemps l'objet de la convoitise de leurs voisins des Ligues grises, surtout à partir de 1404. En cette année-là, Mastino Visconti, réfugié depuis 1385 auprès de l'évêque de Coire, fit don à ce dernier de la Valteline, Chiavenne, Bormio et de la vallée de Poschiavo. Ce témoignage de libéralité ne lui coûta, il est vrai, qu'un simple trait de plume. Par cet acte, il disposait d'un pays dont il n'avait jamais pu prendre possession[4].

[1] « È cosa indubitata in tutta la valle non esser mai stata la centesima parte de' protestanti. » (*Mss. vénitien* 147, f. 14, déjà cité.)

[2] La route carrossable du Stelvio (elle n'emprunte pas le territoire grison) fut commencée en 1818 et terminée à peu près à la même époque que celle du Splugen, ouverte en 1823. La construction de celle de Gordona à Soazza (Val Mesocco) remonte à l'année 1700.

[3] Le Laghetto fut séparé du lac de Côme, dont il était une partie intégrante, par les alluvions de l'Adda; à l'époque romaine la navigation se faisait librement jusqu'à Somolaco. (Voyez É. Reclus, *Europe méridionale*, p. 326.)

[4] Barnabo Visconti, duc de Milan, avait de son vivant attribué à ses enfants leur part d'héritage. Les pays cédés par l'acte de 1404 étaient dévolus au cadet Mastino; mais Barnabo ayant été renversé par son neveu Jean-Galéas Visconti, le partage resta à l'état de projet. Voyez Sprecher, *Geschichte der Kriege, etc.*, p. 20. — *La Valteline, etc.*, Genève, 1632, p. 11. (L'ouvrage contient de p. 12 à 31 la copie de la donation.) — Siri, *Memorie recondite,*

Les Grisons, qui dans la suite devaient se montrer si dédaigneux des prérogatives de l'évêché de Coire[1], s'entendirent avec le prélat pour faire valoir les droits acquis à ce dernier par la donation de Mastino. Les préparatifs de l'expédition furent longs. Toujours est-il qu'en 1486 et 1488, de fortes armées grisonnes, profitant de la minorité de Jean Galéas Visconti, se jetèrent une première fois sur la Vateline et les deux comtés[2]; mais Ludovic le More, oncle et tuteur du jeune duc, parvint à les contenter momentanément en leur cédant Poschiavo et quatorze mille florins d'or[3].

Ce n'était là qu'une première étape dans la conquête de la vallée de l'Adda. Les bouleversements politiques causés en Italie par les campagnes des rois de France, au commencement du seizième siècle, allaient fournir aux Grisons une occasion unique de s'emparer, sans coup férir, de la terre promise.

Milan tombée, les troupes de Louis XII s'étaient mises à la poursuite de Ludovic le More; elles entrèrent en Valteline sur ses talons et ne s'arrêtèrent qu'à Bormio, sans avoir réussi à atteindre le duc fugitif. Déjà le roi de France, désireux de s'assurer d'un passage aussi important et d'empêcher par là toute descente d'une armée allemande en Italie, avait conclu à cet effet (en 1509, à Crémone[4]) une alliance avec les trois Ligues grises, lorsqu'un coup de théâtre habilement ménagé par le

t. I, p 370; — Lavizarri, *Memorie istoriche*, p. 35; — Zschokke, *Geschichte des Freystaats der drey Bünde*, Zurich, 1817, p. 58 et 59; — Crollalanza, *Storia di Chiavenna*, p. 121.

[1] Ils le dépouillèrent en 1530 de ses derniers droits sur la Valteline. Le traité de Milan de 1639 ne lui restitua que quelques avantages, avant tout honorifiques.

[2] Nous emploierons dorénavant cette expression en parlant du comté de Chiavenne et de la seigneurie de Bormio.

[3] Padavino (*Relaz.*, 1608) parle à tort de 140,000 florins, comme Siri, du reste, *Memorie recondite*, t. Ier, p. 371. — Voyez Ul. de Salis-Marschlins, *Fragmente der Staatsgeschichte des Thals Veltlin, etc.*, vol. IV, p. 83.

[4] Le 24 juin 1509; le *Mercure françois*, t. VIII, p. 338, indique par erreur 1508. — Sprecher, *Geschichte der Kriege, etc.*, p. 34, tombe dans la même faute.

pape Jules II, la Sainte-Ligue, vint changer la face des affaires en Italie. Les Suisses et les Grisons, lances par le Pontife, eurent bientôt replacé sur le trône ducal (1512) un Sforza, Maximilien, qui, l'année suivante, abandonna les droits du Milanez sur la Valteline, les deux comtés et les trois « Piéves » du lac de Côme[1], à ses libérateurs des trois Ligues[2]. Ceux-ci, trois ans plus tard, lors de la paix intervenue entre François I[er] et les Confédérés, firent constater la légitimité de cette cession[3], à laquelle l'empereur Maximilien avait, au reste, donné son assentiment.

Les Grisons obtinrent-ils purement et simplement les prérogatives reconnues jusqu'alors aux ducs de Milan, ou cette transmission de suzeraineté devait-elle, dans l'esprit des parties contractantes, modifier les rapports entre seigneurs et vassaux, à l'avantage de ceux-ci? Cette question donna lieu, pendant les deux derniers siècles, à de nombreuses controverses entre les auteurs grisons et valtelins. Elle est résolue, à l'heure qu'il est, dans le sens de la première hypothèse, et l'histoire s'est refusée à admettre l'authenticité des cinq articles d'Ilantz (*cinque capitoli*) du 13 avril 1513[4], accordés, disait-on, aux Valtelins par leurs nouveaux maîtres.

[1] Les Grisons, descendus en Valteline par Chiavenne, Poschiavo et Bormio, s'étaient aussi emparés des trois « Pievi » (trois paroisses sur la rive N. O. du lac de Côme : Domaso, Gravedona et Dongo). Elles furent occupées par eux jusqu'en 1525. Les Français tinrent pendant six mois dans le vieux château de Chiavenne.

[2] Et non aux Suisses, comme l'affirme M. B. Zeller, *le Connétable de uynes, Montauban et la Valteline*. Paris, 1879, p. 148.

Le roi de France, à qui son gouverneur de Côme, San-Severino, avait montré l'intérêt qu'il y aurait pour la France à conserver la vallée de Adda, offrit aux III ligues de reconnaitre leurs droits, à moins qu'elles ne préférassent les lui céder en échange de grands avantages pécuniaires. Les Grisons choisirent la première alternative.

[4] « I. Che gli uomini della Valtellina e del comune di Teglio vogliano e debbano in ogni tempo condiscendere e obbedire in tutte e singole cose lecite ed oneste al reverendissimo vescovo di Coira ed alle Tre Leghe. II. Che i prelibati uomini della Valtellina e del comune di Teglio siano ed essere debbano di noi, cioè del reverendo vescovo di Coira e delle Tre Leghe cari e fedeli confederati, e tali conservarsi, e, pel tempo nel quale sarà necessario, essere chiamati alle nostre diete, sedere egualmente che noi nelle assemblee, consultare e deli-

Un autre facteur, la Réforme, qui en quelques années compta parmi ses adeptes les deux tiers de la population rhétienne, vint encore augmenter l'antagonisme entre suzerains et vassaux. Dès lors, la rupture de ce lien anormal et peu défini ne sera plus qu'une question de temps, et le jour où les Valtelins, se prétendant persécutés[1], auront fait épouser leur cause à un gouverneur de Milan, l'Espagne, sous le fallacieux mais très-habile prétexte de prendre en main les intérêts de la

berare intorno a tutto ciò parerà loro essere ad utilità e di onore alle comunità ed alle terre. E quando avvenga d'essere i Valtellini così chiamati alle diete, debbano di ciascun terziero e della comunità di Teglio spedirvi un consigliere. III. Che gli uomini della Valtellina e del comune di Teglio godino ed usino dei loro privilegi, e delle antiche consuetudini, se, giusta il prestato giuramento, consuoneranno colle leggi divine e si troveranno lodevoli. IV. Che il prefato reverendo vescovo di Coira e tutte le Leghe siano, ed esser debbano ad essi uomini della Valtellina e del comune di Teglio, di ajuto e di consiglio presso la Cesarea maestà, e presso il duca di Milano, ed altrove dovunque farà di bisogno, affinchè debbano restare liberi dalle taglie e da altri aggravi, come gli uomini delle Tre Leghe. V. Che gli uomini della Valtellina e del comune di Teglio siano tenuti dare e pagare in ciascun anno al reverendo signor vescovo di Coira e a tutte e tre le Confederazioni o Leghe, mille fiorini di Reno in pronto danaro, da pagarsi da ciascuno e da tutti quelli che hanno beni in detta valle a rata dei beni stessi, esenti siano o non esenti. » Ces cinq articles parurent pour la première fois dans un manifeste lancé par les chefs valtelins au lendemain de la rébellion de 1620 : « *Discorso sopra le raggioni della rizoluzione presa in Valtellina, contro la tirannide de Grigioni et ereticii.* » Ce document, imprimé à Milan en langue italienne et traduit depuis en français et en allemand, donna lieu à de violentes discussions. Le 2e volume de l'ouvrage d'Ul. de Salis, « *Fragmente, etc.* », est consacré presque exclusivement à la réfutation victorieuse de l'authenticité des articles d'Ilantz. Voyez entre autres Quadrio, *Dissertazioni, etc.*; — Lavizzari, *Memorie istoriche*; — Corsini, *Storia della Valtellina*; — Siri, *Memorie recondite*, t. Ier, p. 371; — Romegialli, *Storia della Valtellina*, t. Ier, p. 307. — M. B. Zeller, dans son « *Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline* », Paris, 1879, paraît ignorer l'origine de cet acte imaginaire; il admet sans commentaires, p. 148 et 149, les articles d'Ilantz, et cela d'après Corsini, nonce pontifical, ardent partisan de la cause des catholiques valtelins, aux écrits duquel il emprunte, p. 48 et 49, « des informations que l'on ne trouve nulle part aussi *complètes et aussi précises* ».

[1] L'expulsion des Jésuites (en 1561, 1600 et 1612), l'interdiction des jubilés, l'opposition des Grisons à la reconnaissance des décisions du concile de Trente, leur dessein d'établir un séminaire protestant à Sondrio, et, plus que tout le reste, les tentatives de saint Charles Borromée d'enlever par un coup de main la Valteline à ses suzerains, sont autant d'étapes vers la solution violente de la crise.

religion menacée, trouvera dans la révolution valteline et ses conséquences le moyen de conserver pendant un siècle encore ses États d'Italie, de contribuer au salut de l'Empire et de remporter sur Richelieu un succès diplomatique dont l'histoire n'a pas assez tenu compte à Olivarès.

LIVRE PREMIER.

HENRI IV ET LES ÉTATS DE LA HAUTE ITALIE.

(1598-1603.)

CHAPITRE PREMIER.

L'EUROPE OCCIDENTALE ET LA PAIX DE VERVINS.

Le traité de Vervins, conséquence de l'épuisement des belligérants. — Graves questions qu'il laisse en suspens. — Continuation des hostilités entre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Différend du Saluces remis à l'arbitrage de Clément VIII. — La lutte sourde entre les deux couronnes se continue. — Avantages du traité pour la France et pour l'Espagne. — Henri IV repousse les propositions du Souverain Pontife, mais il abandonne un instant Genève. — Déclaration de Monceaux. — Réveil de l'Europe anti-espagnole.

L'acte diplomatique signé à Vervins le 2 mai 1598 fut la conséquence de l'épuisement des belligérants, et non de leur désir d'établir une entente durable. Il n'est donc pas étonnant qu'au moment de sa conclusion, il ait revêtu le caractère d'une trêve, bien plus que celui d'un traité de paix. Aucune des graves questions de politique européenne en suspens depuis l'avénement de Charles-Quint, aucune des revendications territoriales si fréquentes durant ce siècle, ne trouvait sa solution dans l'œuvre élaborée sous la présidence du cardinal-légatde Médicis et l'impulsion du cordelier[1] Buenaventura Calatagirone.

[1] *Cordelier,* selon d'Ossat (t. II, p. 291). *Franciscain*, selon d'autres (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei,* t. V, p. 1417).

Si l'Espagne rendait ses conquêtes et consentait à restituer Calais, si le Savoyard, tenu en respect par Lesdiguières, se décidait à évacuer la Provence, si la France enfin se désistait de ses prétentions sur le Charolais, n'existait-il pas dans ce même traité deux articles qui réservaient aux Rois Très-Chrétien et Catholique et à leurs successeurs la faculté de faire valoir en temps opportun leurs prétentions, les premiers sur l'Italie espagnole, les seconds sur la Bretagne et la Bourgogne? L'Espagne, brisant avec la politique tortueuse des Perez et des Idiaquez, renonçait-elle à susciter des guerres civiles en France et à y fomenter les conspirations des Entragues et de Biron? Non; mais ce qui était certain, en revanche, c'est que la lutte allait se continuer entre la monarchie de Philippe II d'une part, l'Angleterre et les Provinces-Unies de l'autre.

La France, d'ailleurs, ne rentrait pas en possession de tout son territoire. Le marquisat de Saluces, en effet, la dernière province française d'outre-monts, depuis la restitution à Philibert-Emmanuel des places de Savillan, Pignerol et La Pérouse, restait provisoirement entre les mains de Charles-Emmanuel de Savoie qui s'en était emparé par surprise dix ans auparavant. Le différend du Saluces était remis, il est vrai, à l'arbitrage de Clément VIII; mais autant les souverains pontifes recherchaient avidement le rôle de médiateurs, autant la première difficulté sérieuse entravant leur œuvre d'apaisement était propre à les rebuter. Une courte campagne mit un terme au litige, et un nouveau traité, intervenu le 17 janvier 1601, vint se greffer sur celui du 2 mai 1598. Quelques mois plus tard[1], le successeur de Philippe II jurait solennellement d'observer les stipulations du dernier acte diplomatique signé par son père. Ce serment et la paix de Lyon furent la consécration du traité de Vervins.

A partir de ce moment, l'Occident continental, épuisé et surmené par dix années de guerres, put nourrir l'espoir d'obtenir, sinon la cessation complète des hostilités, du moins leur atténuation et leur localisation aux seules Provinces-Unies.

[1] Le 21 mai 1601, à Valladolid.

Et, en fait, il est à remarquer que les circonstances politiques et les intérêts momentanés des deux grandes puissances signataires de la paix de Vervins dégagèrent peu à peu celle-ci de l'atmosphère d'instabilité qui l'environnait à l'instant où elle fut conclue. Non pas que l'antagonisme entre les deux couronnes fût sur le point de disparaître. Il était de ceux qui doivent fatalement se perpétuer, et il exista jusqu'au moment où l'Empire de Charles-Quint et de Philippe II se vit confiné dans la péninsule Ibérique. En 1598, les deux monarchies déposèrent les armes, mais non point leurs rancunes [1]; la lutte ouverte allait se transformer en lutte sourde et se raviver sur un autre terrain, grâce aux secours accordés par la France aux Hollandais et par l'Espagne aux mécontents d'outre-Pyrénées.

Cette politique de diversion atteignait, d'ailleurs, assez exactement le but immédiat poursuivi par chacun des adversaires.

Lorsque, en 1595, Henri IV, à qui un ennemi déclaré paraissait préférable à un rival malveillant et dissimulé, avait rompu avec Philippe II, ce qu'il recherchait avant tout, c'était de grouper autour de lui les forces vives de la France, de les réconcilier entre elles à l'occasion d'une guerre nationale, de briser, en un mot, les dernières résistances de l'opposition en ne laissant à celle-ci que l'alternative de se soumettre ou de se jeter dans les bras de l'Espagnol. Or, trois ans plus tard, l'essai pouvait être considéré comme ayant réussi; la monarchie française sortait avec honneur de cette première lutte; son indépendance était solennellement reconnue; mais une plus longue durée des hostilités l'eût conduite à l'abîme, et tout le génie financier de Sully ne l'eût pas préservée de la banqueroute. Henri comprit que si jamais il voulait régner, le moment était venu pour lui de négocier; les remontrances de ses alliés ne le firent point revenir sur sa décision; il ajourna l'exécution de ses plans à d'autres temps, et la paix fut résolue.

Si la France retirait de grands avantages de la cessation des hostilités, à bien plus forte raison l'Espagne devait-elle la désirer ardemment. Le traité ne débarrassait, il est vrai, la Cour

[1] Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. I.

de Madrid que d'un ennemi sur trois, mais la coalition anti-espagnole se trouvait par le fait rompue. En outre, il n'était point interdit de penser que le successeur d'Élisabeth se montrerait plus accommodant que sa devancière. De là à une convention anglo-espagnole il n'y avait qu'un pas. Alors, le Roi Catholique, libre de ses mouvements, aurait pu rêver l'écrasement successif des Pays-Bas et des États libres de l'Italie. Mais pour que cette monstruosité se réalisât, il fallait plus que la neutralité de la France; sa coopération devenait nécessaire. Or cette hypothèse, heureusement, n'était pas admissible.

La paix de 1598, en effet, ne remplissait que la moitié du programme de Clément VIII. L'intention première du Pontife avait été de profiter des négociations pour engager les deux couronnes dans une alliance offensive contre les puissances protestantes. Mais Henri IV, trop politique pour souscrire à de pareilles conditions, fit la sourde oreille. Si l'Angleterre et les Pays-Bas ne furent pas compris au traité, ce fut sur leur refus formel. La France, tout en regrettant de se séparer de ses alliés, ne put que s'incliner devant leur décision, mais leur conserva ses sympathies.

Sur un seul point cependant, le Béarnais manqua de fermeté et dérogea aux principes politiques qu'il avait défendus jusqu'alors. « De la part dudict sieur Roy Très-Chrétien, lit-on, seront comprins au présent traité, si comprins y veulent estre..... les treze cantons des ligues de Suisse, les sieurs des trois ligues Grises, l'évesque et seigneurie du pais du Valais, l'abbé et ville de Sainct-Gall, Toukembourg (Toggenbourg), Milhausen (Mulhouse), le conté de Neufchastel, *et autres alliez desdicts sieurs des Ligues.* »

Par cette formule banale : « autres alliez des Ligues », les ministres français désignaient *Genève.* Telle est du moins l'explication qu'en donne le Roi dans une déclaration spéciale datée de Monceaux (11 novembre 1598).

Genève, à la position critique de laquelle le très-catholique Henri III s'était suffisamment intéressé pour conclure à son sujet, en 1579, une convention de « tuition » avec deux cantons suisses, Genève n'était pas même mentionnée dans le traité de

Vervins. Si la France la prenait sous sa protection, c'était par une déclaration tardive et unilatérale que l'Espagne n'était point tenue d'observer; et cependant, le Roi ne pouvait arguer de son ignorance de la situation; ses plénipotentiaires à Vervins, Bellièvre et Sillery, ayant été tous deux ambassadeurs en Suisse, n'auraient pas eu de motifs pour omettre Genève, alors que Mulhouse et Neuchâtel se trouvaient expressément nommés.

La clef du mystère doit être cherchée ailleurs. Chaque Souverain Pontife, en effet, prenait par devers soi, lors de son élévation, l'engagement de travailler à la destruction du « nid d'hérésie [1] ». Or il est évident qu'en ne réclamant pas avec insistance l'admission de Genève au bénéfice du traité de Vervins, Henri IV affirmait sa récente réconciliation avec le Saint-Siége. Bien plus, cette légère satisfaction accordée à Clément VIII devait, dans l'esprit du roi de France, le consoler de l'insuccès de ses autres propositions [2]. Mais l'empressement que mit l'Espagne à réclamer l'exclusion de Genève [3] dessilla enfin les yeux de Henri; la chute de la cité huguenote eût ouvert aux armées espagnoles la route des Pays-Bas; il fallait éviter ce danger à tout prix. A ce point de vue, la déclaration de Monceaux est importante. L'Europe anti-espagnole, voyant que la France ne l'abandonnait pas, conserva une lueur d'espérance.

[1] Parmi les documents de l'époque, les *Instructions* de la Curie à ses nonces contiennent des détails très-intéressants à ce sujet. Voyez entre autres *Instruction à Mgr Prospero Santa-Croce allant en Espagne* (1560); *Instruction au Père Tobia Corona,* envoyé en France et en Savoie (mission secrète, 18 juillet 1621).

[2] *Instruction à d'Alincourt,* 1605. *B. N. f. français* 23518.

[3] Les Genevois ayant fait prisonnier le baron d'Hermance apprirent de lui que le général des Espagnols en Savoie avait écrit au roi d'Espagne « que la ville de Genéve lui importoit plus qu'un royaume pour la conservation de ses Estats des Pays Bas et d'Italie ». *B. N. fonds français,* mss. nº 23610: *Ce qui se passa au mois de juin* 1591.

LA FRANCE.

État de la France à la mort de Henri III. — Philippe II échoue dans ses tentatives de démembrer le royaume. — Périodes de reconstitution et de réorganisation. — Calamités engendrées par trente années de guerres civiles. — Disette et malaise commercial. — Finances. — Difficultés contre lesquelles se heurte Henri IV. — Opposition des Parlements et des anciens grands dignitaires de la Ligue. — Les « gouverneurs à vie ». — L'armée. — La marine. — L'Édit de Nantes. — Le domaine particulier de la maison de Bourbon est incorporé à la Couronne. — Agrandissement du royaume. — Confiance du pays dans le Roi.

A la mort de Henri III, le 2 août 1589, l'édifice si péniblement élevé par le travail de vingt rois était renversé; la monarchie française avait cessé d'exister. L'Espagnol avançait en Languedoc, en Guyenne, en Bretagne, tenant garnison jusque dans Paris, attaquant la France par la Belgique, les Pyrénées, la Franche-Comté et la mer; le duc de Savoie envahissait la Provence; le Saint-Siége et la Lorraine entraient en lice [1]; les grands seigneurs, peu zélés pour la cause du nouveau Roi, quand ils ne lui étaient pas hostiles, la défendaient mollement; la Ligue était partout, la Royauté presque nulle part.

Le 2 mai 1598, moins de neuf ans après l'avénement nominal de Henri IV, l'œuvre de reconstitution était achevée. Jamais campagne ne fut plus rondement menée, jamais conquête exécutée avec plus de fermeté et de modération tout à la fois que celle de la France, par celui dont les Espagnols eux-mêmes disaient « qu'il combattait comme un diable et pardonnait comme un Dieu [2] ».

La Cour de Madrid, après avoir tenté le démembrement de

[1] Khevenhiller, *Annales Ferdinandei* (Ratisbonne, 1640), t. III (1591), p. 219.

[2] « Dicono... che Sua Maestà combatte come un diavolo et perdona come un Dio. » *B. N. f. italien*, mss. 1650, p. 160 : *Relation de la cour de France par Francesco Vendramin* (imprimée dans Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, XVI° secolo, série Ire, t. IV).

la France, — dans tous les grands actes de la Ligue se retrouve le doigt de Philippe II[1], — avait à compter désormais avec un gouvernement fort, désigné par l'opinion publique en Europe comme devant rester le champion de l'opposition anti-espagnole.

La pacification du royaume, à laquelle avait contribué dans une certaine mesure l'Édit de Nantes, plus jeune de trois jours que le traité de Vervins, ne représentait que la moitié de la tâche entreprise par Henri IV. A la période de *reconstitution* allait en succéder une autre, non moins ardue, non moins délicate, la période de *réorganisation* dans tous les domaines : finances, justice, administration, armée, commerce et industrie.

Toute proportion gardée, la France avait moins souffert pour reconquérir son rang de grande puissance que l'Espagne pour conserver le sien; mais ses plaies étaient saignantes encore. Comment pouvait-il en être autrement, si l'on songe que pendant les trente premières années de guerres civiles entre

[1] En soutenant la Ligue, Philippe II prétendait se venger sur les Valois de l'échauffourée du duc d'Anjou aux Pays-Bas, de l'entreprise de la flotte française sur les Açores et des offres de secours faites par Henri III aux Portugais. Lorsque le dernier Valois eut disparu, le Roi Catholique ne songea plus qu'à s'opposer au couronnement du Béarnais, son plus implacable ennemi. Philippe II eut-il sérieusement l'intention de faire reconnaitre sa fille Isabelle-Claire-Eugénie par les états généraux de la Ligue, comme reine de France? Toute sa conduite semble prouver au contraire qu'en 1593 il ne demandait qu'à perpétuer la guerre civile au delà des Pyrénées, à procurer le démembrement du royaume et la création de petites principautés qui se seraient placées facilement sous son protectorat. Il aurait gardé pour l'Infante la meilleure part, la Picardie pour arrondir la Belgique, et la Provence (en indemnisant Charles-Emmanuel) pour mettre en communication l'Espagne et l'Italie; il se serait enfin arrangé avec Mercœur pour la Bretagne. Ce qui rend plausible cette hypothèse, c'est que, parmi les nombreux candidats au trône, aucun n'eût convenu à Philippe. Choisir Mayenne, Guise ou un Bourbon catholique, c'était mettre fin aux complications dont la politique espagnole retirait de si grands bénéfices; l'élection du duc de Lorraine aurait eu pour conséquence la réunion de la Lorraine à la France, ce qui mettait en péril les Pays-Bas et la Franche-Comté; le choix du duc de Savoie comme roi de France ne souriait pas davantage au roi d'Espagne; c'eût été la perte du Milanez à bref délai. Pour toutes ces raisons, Philippe, au lieu de réunir ses troupes sur un seul point de la France, préféra les éparpiller en Picardie, en Bretagne, en Guyenne, à Paris, et se refusa à frapper un coup décisif alors qu'il était encore temps.

catholiques et huguenots, plus de sept cent soixante-cinq mille personnes, dont soixante mille gentilshommes[1], avaient péri par le fer, et que ce chiffre doit être porté à trois millions pour la période qui commence aux Barricades et se termine au traité de Vervins? La Picardie, surtout, avait payé un large tribut à ces calamités; on n'y rencontrait que veuves et orphelins, dit un contemporain. Neuf villes et deux cent cinquante-deux villages avaient été détruits, plus de cent vingt-sept mille maisons consumées; partout la ruine et la désolation[2]. La disette et le malaise commercial avaient suivi. Jamais la main-d'œuvre n'avait atteint des prix aussi exorbitants; — à Paris elle était six fois plus chère qu'à Venise[3]; — le crédit était mort; la noblesse, plus maltraitée pendant les dernières guerres que les autres classes de la nation, ne parvenait assez souvent à emprunter qu'au taux usuraire de 30 pour 100. Les finances, détestablement administrées sous les deux derniers Valois, étaient dans un délabrement complet. En 1589, la dette publique était montée à deux cent quarante-cinq millions, et les ressources annuelles de l'État n'étaient que de trente et un millions. Or en trente ans, de la mort de Henri II à celle de Henri III (1559-1589), plus de cent soixante-quinze millions avaient été détournés, volés, disons le mot, par l'administration des finances : chanceliers, surintendants, intendants et trésoriers[4]. Combien de haines allait amasser sur sa tête l'homme ferme et intègre, chargé de rétablir l'équilibre du budget!

[1] L'infanterie française, mal nourrie et mal payée, avait été en peu de temps réduite à rien. Dans les derniers siéges entrepris par le Roi, celui-ci faisait mettre pied à terre à sa noblesse et s'en servait en guise d'infanterie. Ce fait explique les pertes immenses subies par cette classe de la nation.

[2] *Relazione di Francia, letta in Senato da Pietro Duodo* (1598). Voyez aussi Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, édition de 1856, t. Ier, Introduction, p. XI.

[3] *Relazione di Francia, Angelo Badoer, amb. straord.* (1605).

[4] *Relazione di Francia, Pietro Duodo.* « Una cosa sola dirò per siggillare il parlar di questi che trattano e maneggiano le entrate della corona : che fu fatto un conto che dalla morte del Re Enrico II per i trent' anni che succederono fino a quella di Enrico III, calcolando quello ch' era venuto in borsa del re e quello ch' era stato sborsato dal populo e dagli ecclesiastici, erano restati in corpo di queste spugne 175 millioni d'oro e più. »

Henri IV reconnut tout le premier qu'il n'était pas possible de rompre du jour au lendemain avec les anciens errements. Il avait eu à compter en 1597 avec une assemblée des notables auprès de laquelle ses projets de réforme n'avaient pas trouvé grâce; il avait encore à lutter avec les parlements qui cherchaient à se constituer en pouvoir politique, et avec les anciens grands dignitaires de la Ligue dont la soumission était achetée à poids d'or. La répression des abus commis journellement par les gouverneurs des provinces n'exigeait pas moins de ménagements, car il ne pouvait être question, en effet, de supprimer d'un trait de plume les priviléges que les grands seigneurs s'étaient arrogés aux dépens de la royauté. Le Roi le comprit si bien qu'il laissa subsister cette plaie de l'ancienne monarchie et l'agrandit même en nommant quelques nouveaux gouverneurs à vie, mais il surveilla ces derniers de si près que six ou sept ans après la paix de Vervins, la couronne était rentrée en possession de la plupart de ses droits.

Henri IV songeait sérieusement à l'organisation d'une milice nationale. Il avait l'habitude de dire qu'au premier signal il trouverait en France quatre-vingt mille soldats, et qu'en cas de danger, le royaume pourrait fournir quatre cent mille combattants. A la fin du seizième siècle, il est vrai, l'opposition systématique des grands seigneurs ne lui avait pas encore permis de mettre ce plan à exécution; mais dans les dernières années de son règne, l'infanterie française conquit une place honorable à côté des contingents suisses et allemands. Quant à la marine, sa réorganisation resta à l'état de projet. Sous Henri II, la France entretenait jusqu'à quarante vaisseaux dans la Méditerranée et vingt dans les ports de l'Océan [1]; or, en 1610, le Roi n'avait plus à sa disposition que quatorze galères [2]. Cette pénurie de forces maritimes, à laquelle le ministère de Riche-

[1] *Relazione d'Angelo Badoer, amb. straord.*, 1605.

[2] *Relazione d'Andrea Gussoni et Agostino Nani, amb. straord*, 1611. — « Le galere di Francia sono hoggi sino al numero di quattordici, tre delle quale che sono state fabricate quest' anno non sono ancora armate; è stimu-

lieu devait remédier plus tard, plaçait le royaume dans un état d'infériorité relative vis-à-vis de voisins disposant, à tout prendre, de ressources moindres [1].

Nous avons vu ailleurs que peu de jours avant la conclusion de la paix de Vervins, Henri avait accordé aux huguenots l'Édit de Nantes. Le Roi, il faut le reconnaître, n'atteignit par là que fort imparfaitement le but qu'il se proposait; mais il n'est pas moins vrai que jamais, pendant son règne, l'opposition de ses anciens coreligionnaires ne dégénéra en hostilité ouverte, non plus qu'elle n'empêcha le mouvement de réorganisation, dont le traité de 1598 fut le point de départ, de se poursuivre avec succès sous l'impulsion personnelle de Henri et de son Conseil.

Dans le même temps, le territoire du royaume s'agrandissait. La Navarre, le Béarn et le reste du domaine particulier de la Maison de Bourbon ne furent, il est vrai, incorporés que plus tard à la Couronne [2]; mais depuis le sacre de Henri, ils étaient devenus de fait provinces françaises. La France venait de fortifier sa frontière orientale par un traité avec le duc de Lorraine, jusque-là partisan de la Ligue, et allait l'arrondir par l'acquisition de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex. Les grands fiefs s'étaient éteints, et les quelques enclaves indépendantes subsistant alors ne devaient plus être un danger [3]. Les arts, le commerce et l'industrie renaissaient; le nouveau règne inaugurait une période de prospérité; le pays reprenait confiance.

lato il Re da ministri suoi più fidi di accrescerle sino al numero di trenta, come è stato solito per i tempi passati tenervene anche il numero di quaranta due. Il Re non è molto inclinato alle cose maritime. » (*Ubaldini a Borghese*, Parigi, 13 ottobre 1609. *B. N. f. italien*, 1264.)

1 « Que c'était une grande honte au premier royaume de la chrétienté, flanqué de deux mers presque tout de son long, de n'avoir pas en provision des vaisseaux de guerre, ni moyen de se défendre de quatre méchantes galères du duc de Florence, ni d'empêcher qu'elles ne missent à la France les chaînes au cou et les fers aux pieds. » (D'Ossat ap. Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, t. II, p. 118.)

2 En 1607.

3 Telles que le comtat Venaissin (au Saint-Siége), la principauté d'Orange (à la maison de Nassau), la principauté de Sedan et le vicomtat de Turenne (au duc de Bouillon), la principauté de Dombes (aux Montpensier).

Henri IV vivant, le royaume n'était-il pas assuré contre le renouvellement des guerres civiles [1] ?

LA MONARCHIE ESPAGNOLE.

Puissance de l'empire espagnol à la fin du seizième siècle. — Conséquences du démembrement de 1556. — Efforts de Philippe II en vue de « castillaniser » les Flandres et l'Italie. — Affaiblissement graduel de la monarchie. — L'émigration et la fièvre d'or. — Immenses revenus de la couronne catholique. — Expédients auxquels recourt Philippe II pour éviter la banqueroute. — Folles dépenses de la cour de Madrid. — Cent millions s'engouffrent dans les Flandres. — Influence des trésors de l'Amérique sur le caractère et le développement du peuple espagnol. — L'or et l'inquisition. — Les Morisques; leur « suppression » résolue. — Les Pays-Bas; nouveau démembrement de la monarchie. — Péripéties émouvantes de la lutte dans les Flandres. — Audace des corsaires hollandais. — Importance de l'acte de cession du 6 mai 1598; sa véritable signification. — Les Pays-Bas sauvent l'Italie. — Définition de l'œuvre des Espagnols dans la Péninsule des Apennins. — Traits caractéristiques du nouveau régime; démoralisation et exactions. — Mise en état de défense du Napolitain et du Milanez. — Importance stratégique de cette dernière province pour la couronne catholique. — Activité du comte de Fuentes. — L'Espagne cherche à tromper ses voisins sur sa faiblesse. — Philippe II pris de vertige. — Deux dates : 1556 et 1598. — Situation politique dont hérite Philippe III.

Malgré le démembrement accompli par Charles-Quint à son abdication, le grand empire espagnol comprenait encore à la fin du seizième siècle, en dehors de la péninsule Ibérique, la moitié de l'Italie, la Franche-Comté, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ses colonies, augmentées des possessions portugaises [2], s'étendaient en maîtresses sur les deux hémisphères [3].

[1] « Mentre viverà il Re, le cose staranno quiete. » *Relazione di Francia, Franc. Vendramin,* 1600 (lue le 14 mars). *B. N. f. italien,* mss. 1650 (imprimée dans Alberi, série I, vol. IV, p. 459).

[2] Depuis 1580.

[3] Dans la Méditerranée, l'Espagne possédait les Baléares, la Sardaigne et la Sicile (ces trois pays dépendant de la couronne d'Aragon). L'île de Malte reconnaissait la suzeraineté du Roi Catholique. En Afrique, Philippe II était maître de plusieurs points importants de la côte méditerranéenne, entre autres de Tunis (avec la Goulette), d'Oran, de Mazagran et de Ceuta, de la plupart

Durant une période de quarante années, les États réunis sous le sceptre de l'empereur-roi, par droit de succession en majeure partie, avaient constitué ce que l'on est convenu d'appeler en droit public une *union personnelle;* mais la situation changea à partir du jour où l'Allemagne ne fut plus là pour servir de contre-poids à l'Espagne, et où Madrid devint la capitale unique de la monarchie. Les efforts tentés par Philippe II en vue de « castillaniser » les Pays-Bas et l'Italie sont les premiers symptômes de la décadence espagnole.

En 1598, l'aigle des Habsbourg, selon l'expression d'un noble Vénitien, repliait lentement ses ailes. L'Espagne, appelée depuis moins d'un demi-siècle à soutenir seule le poids de la monarchie, se mourait, et l'univers assistait au spectacle de l'affaiblissement graduel d'un empire dont les ressources paraissaient au premier abord infinies, mais dans lequel la banqueroute existait à l'état latent.

Ni le nouveau monde avec ses trésors, ni l'Espagne avec sa pépinière de troupes aguerries, ni l'Italie à laquelle Philippe II avait emprunté ses meilleurs capitaines, ne parvinrent à retarder d'un instant la débâcle [1]. Millions d'Amérique, soldats de Castille, capitaines italiens, fondirent dans la grande fournaise allumée aux Pays-Bas [2]. Les provinces dont la possession devait fortifier le royaume, l'épuisaient au contraire. Les Indes occidentales, par exemple, dont les vieux Espagnols regret-

des archipels de l'Atlantique africain, les Terceires (après trois ans de lutte, 1580-1583), les Canaries, les îles du Cap-Vert, Saint-Thomas, d'une grande partie de la côte occidentale du continent (côte de Guinée, côte d'Or, Angola et Benguela) et de la côte orientale presque en entier. L'Espagne avait de nombreux comptoirs en Arabie; elle était souveraine du royaume d'Ormuz, du Décan, de Ceylan, d'une partie de la côte d'Indo-Chine, de Singapore et de Macao. Les îles de la Sonde, les Moluques, les Philippines et plusieurs autres îles de l'archipel indien complétaient son domaine en Asie. Mais la grande richesse de la monarchie gisait dans le Nouveau Monde, où l'Espagne s'était emparée du Mexique, de la Floride, des Antilles, du Panama et de presque toute l'Amérique méridionale.

[1] *B. N. f. italien*, mss. 686 et 1324. *Relazione di Spagna, Tomaso Contarini,* 1593 (première partie imprimée dans ALBERI).

[2] « Quella provincia era vorace d'uomini e del tesoro di Spagna. » (*Relazione di Spagna, Agostino Nani,* 1598.)

taient la découverte[1], devenaient pour la péninsule pyrénéenne la source de deux maux également redoutables, l'un présent, l'émigration et la fièvre d'or qui allaient transformer en déserts la Castille, l'Aragon et le Portugal; l'autre à venir, la création, déjà prévue, d'États indépendants ennemis de la métropole[2].

Et cependant, à ne consulter que les chiffres, la prospérité des finances semblait n'avoir jamais été mieux assise. Les ressources ordinaires de la Couronne qui, l'année même de la mort de Charles-Quint, n'étaient que de sept millions de ducats, se trouvaient doublées à la fin du règne de son successeur[3]. En un demi-siècle, les revenus d'Amérique, bien que très-aléatoires, étaient devenus sextuples. De 1592 à 1594, Philippe II avait retiré des Indes dix millions d'or, et cette somme ne représentait que le cinquième de l'arrivage total pendant ces trois années[4]. Le commerce du nouveau monde, entravé quelque peu par les corsaires anglais et hollandais, procurait encore aux marchands espagnols des bénéfices de près de 100 pour 100[5] ; ils y importaient du vin, des ouvrages en laines, et en revenaient chargés d'or. Mais combien trompeuse était cette

[1] « Dicono che metteria conto che per loro non fossero mai state scoperte le Indie. » (*Nani, ibidem.*)

[2] « ... Continuamente di Spagna vi passa una infinita quantità de Spagnoli indifferentemente d'ogni sorte, i quali, spopulando la Spagna, aggravano superchiamente questi regni, et un giorno, confidati nella loro moltitudine et nella lontananza, potriano tentare qualche novità e macchinare qualche importante ribellione contro il Re, al che però resta in quanto si può rimediato con una prohibitione di S. M. di non potersi da alcuno fabricare in quei luoghi fortezze di sorte alcuna, acciochè i ribelli non habbino alcuno luogo sicuro per ricoverarvisi. » (*Tomaso Contarini, loco cit.*, prima parte.) — « Nell' Indie orientali ed occidentali vi sono paesani spagnuoli e negri, con pericolo di sollevazione in ciascuna. » (*Relazione di Spagna, Nani*, 1598.)

[3] Consultez *Relazione di Spagna, Cavallo*, 1558 ; — *Relazione di Francia, Tomaso Contarini*, prima parte (non imprimée dans ALBERI); — *Relazione di Spagna, Agostino Nani*, 1598 ; — DE LAET, *Hispania sive de regis Hispaniae regnis et opibus commentarius*, Elzevir, Lugd. Batav., 1679, p. 399 (estimation pour l'année 1625).

[4] *Relazione di Spagna, Francesco Vendramin*, 1595. « Il quinto di tutto quello che da esse si cava è del re. »

[5] *Fresne-Canaye* (*Lettres et ambassade*, t. I[er], p. 19[2]) suppose que ce profit

apparence de bien-être! Sur ces quatorze millions de ressources, dix étaient mis en gage aux mains des créanciers de la Couronne. Toute transaction commerciale avec les Pays-Bas avait cessé. La perte d'une flotte de galions eût mis la monarchie à deux doigts de sa ruine [1]!

L'or du Mexique, du Pérou et du Brésil fit sur l'Espagne un effet comparable à celui d'une averse tombant sur un toit [2]. A peine arrivé, il s'évapora pour aller, — ironie du destin! — se répandre comme une rosée bienfaisante sur les ennemis de la monarchie [3]. Le Turc et la France, bien qu'ils ne possédassent pas de mines d'or, en arrivaient à être plus riches que l'Espagne. Fatale extrémité à laquelle se trouvaient réduits ces souverains espagnols qui, maîtres de la moitié de la terre habitée, léguaient à leurs successeurs la banqueroute et reniaient les dettes de leurs pères! Philippe II, au-

devait être beaucoup moins considérable, car, ajoute-t-il en parlant des Indes, « l'or n'y croist pas si viste comme on l'en tire ».

[1] « Ma non è forse di minor pericolo il danno che potrebbe ben facilmente ricevere quella corona della perdita improvvisa di una flotta, poichè sopra di esse fondano tutte le speranze ed ogni importante disegno di S. M. » (*Vendramin, ibid.*) — « Ce peu de retardement qu'a fait la flotte des Indes a mis... tous les partisans d'Espagne en telle apprehension qu'à les ouyr parler c'est chose seure que s'il en fut venu faute, non-seulement leur credit estoit perdu, mais mesmes les affaires de cette couronne-là estoient en danger de quelque grande revolution. » (*Dépêche de Fresne-Canaye à Villeroy*, Venise, 22 mai 1602.) — Avec le temps cette situation ne s'améliora pas. En 1630 une flotte chargée de 12 millions d'écus, et commandée par don Fadrique de Tolède, étant bloquée à la Havane par les Hollandais, des prières furent ordonnées dans toute la Péninsule, et l'arrivée des galions à Cadix fut fêtée par de grandes réjouissances nationales. *A. E. série Espagne*, mss. n° 13, année 1630. *Dépêche de Peny, secrétaire de l'ambassade de France, à Hottmann de Villers*, Madrid, 3 septembre.

[2] « ...Onde pare che non senza ragione gli Spagnuoli dicano in proposito di quest'oro che dall' Indie se neviene in Spagna portato, che faccia sopra di loro quell' effetto appunto che fa la pioggia sopra i tetti delle case, la quale se ben vi cade sopra, discende poi tutta al basso senza che quelli che primi la ricevono ne abbiano benefizio alcuno. » (*Vendramin.*)

[3] « Si che le piene dell' oro indiano, che traboccavano nella sola Spagna, non vi si sono fermate, ristagnando in altri paesi; e non ha servito che di vehicolo per arricchire a dovitia l'estranee nationi. » (Siri, *Memorie recondite*, t. Ier, p. 23.)

quel il manqua un Sully pour administrer ses finances [1], usait de tous les moyens licites et illicites, de se procurer de l'argent : aliénations de biens ecclésiastiques [2], sommes extorquées annuellement aux provinces et déguisées sous le nom de « dons volontaires [3] », création et vente de nouveaux fiefs, réduction du montant des créances, quêtes même [4]. Durant une période de soixante-quatre ans, les galions espagnols débarquèrent dans la Péninsule plus de deux cent soixante millions d'or [5]. En 1595, de toute cette somme il ne restait en Espagne que cinquante-six millions; vingt-cinq millions avaient été envoyés aux marchands génois, faible à-compte de ce que leur devait Phi-

[1] Elles étaient déplorablement administrées : « Tutte queste entrate sono maneggiate da persone macchiate d'infedeltà et che hanno mira più al interesse proprio che al beneficio publico commune, et se volesse la Maestà sua venire al castigo universale di tutti, non troveria poi chi volesse prenderne l'assunto sopra di se, et se alcuna volta ne castiga qualch'uno, la pena non si estende mai nella vita, ma si ferma nell' bando, confiscatione de beni, onde per non essere il castigo esemplare, ognuno continua nelle sue attioni pregiuditiali molto alla corona. » *B. N. f. italien*, 686 et 1324. *Relazione di Spagna, Tomaso Contarini.* (Partie non imprimée.) — « Dona poco sua Maestà et fa poche gratie, usando di dire che li suoi ministri si fanno le gratie et li donativi da se stessi, poichè ogn'uno si arrichisce che abbia qualche maneggio di denari, dell' administratione del quale non ritrova di chi fidarsi. » *B. N. f. italien*, 686 et 1324. *Relazione di Spagna, Franc. Vendramin*, 1595. (Imprimée dans ALBERI avec quelques variantes.)

[2] Le clergé espagnol dépendait en première ligne du Roi et de son Conseil royal, puis ensuite du Pape. « Gli ecclesiastici, sotto pretesto di religione, pretendono in certo modo separazione dalla romana sede, e alcuni dicono di ridurla a Toledo, e che quella chiesa, ad imitazione della gallicana, abbia a fare un membro da per sè. » (*Nani, Relaz.*)

[3] Donativi. C'était là la source principale des revenus extraordinaires du royaume. *Relazione di Spagna; Agostino Nani*, 1598.

[4] « Et mentre io fui a quella Corte, mandò Sua Maestà per tutta la Spagna un Padre Gesuiti, quale andò di casa in casa ricevendo aiuto come per elemosina per le spese delle guerre ch'a Sua Maestà, della qual raggione ne trasse un millione e mezzo d'oro, con molta sua indegnità in vero. » *Vendramin, loc. cit.*—Voyez aussi sur cette question : *Relazione di Spagna, Franc. Soranzo*, 1602, ambassadeur en Espagne de 1597 à 1602. — *Relaz. di Nani* (1598). — BODINO (apud CANTU, *Storia Lombarda*, p. 5) estime à trois cents millions les sommes exportées d'Amérique en Espagne jusqu'en 1568.

[5] Dans ces calculs, le métal n'entre que pour une partie, le reste est représenté par de la cochenille, des épices, etc. Voir *Lettres et ambassade de Fresne-Canaye*, t. I, p. 19 (2).

lippe[1]; les guerres de France et de Portugal en avaient consumé soixante-sept; huit millions avaient été employés à la construction de l'Escurial[2]; le reste, soit plus de cent millions, s'était engouffré dans les Flandres[3].

Si l'or indien ne fit que transiter par la Péninsule, du moins y laissa-t-il des traces de son passage. Tout en faisant la part de l'esprit de coquetterie inné aux Espagnols, on ne peut méconnaître que les trésors de l'Amérique aient imprimé leur sceau sur le caractère de la nation tout entière. Leur influence s'est fait sentir jusque dans les classes pauvres auxquelles elle a communiqué un cachet spécial d'originalité, mélange de misère extrême et de prétentions au luxe, de haillons sordides et d'oripeaux défraîchis. Telle était l'Espagne il y a deux siècles, telle nous la retrouvons aujourd'hui.

L'or et l'inquisition furent deux auxiliaires puissants pour Philippe II. Le premier lui facilita la tâche qu'il avait entreprise et qu'il mena à bonne fin, de rendre inoffensive la noblesse espagnole en l'avilissant et en lui fermant la carrière des armes. L'inquisition, police secrète habilement exploitée[4],

[1] « Cette guerre (des Flandres) epuise tellement l'Espagne, qu'elle est en une necessité incroyable, et a falu user de violences et de menaces pour faire un party de trois millions avec les Genevois (Génois).....; la moitié est pour la Flandre, mais ce ne sera pas un grain de mil en gorge d'asne, tant la necessité y est cruelle. » (*Dépêche de Fresne-Canaye à de Brèves,* Venise, 3 décembre 1601.)

[2] *B. N. f. italien,* 686 et 1324, *Relazione di Spagna, Vendramin,* 1595. Imprimée dans Alberi, qui laisse en blanc les chiffres relatifs aux guerres de France et de Portugal, et à l'Escurial. Pour le premier de ces deux derniers nombres, le mss. de la Bibliothèque nationale indique 7; mais c'est assurément 67 qu'il faut lire.

[3] De Laet, *Hispania sive de Regis, etc.,* indique à p. 400-402 le chiffre des trésors arrivés en Espagne de 1608 à 1626. — V. Siri (*Memorie recondite,* I, 23) estime à plus de deux milliards les sommes tirées des Indes, de 1519 à 1627.

[4] « Il re si può dir capo dell' offizio dell' inquisizione, denominando esso gl'inquisitori e ministri. Adopra quest' offizio per tener in freno i sudditi, e castigarli con la segretezza e severità con che si procede in esso, dove non può farlo con l'autorità ordinaria secolare, se ben suprema, del consiglio reale. L'inquisizione e il consiglio reale si danno mano insieme e s'aiutano in ser-

mais déjà un peu usée [1] à la fin du seizième siècle, permit au roi de maintenir dans l'obéissance une population superstitieuse, portée aux conspirations, et dont le peu d'empressement à défendre les intérêts du souverain venait de se manifester à l'occasion de la révolte de l'Aragon et de la surprise du port de Cadix par les flottes anglaises [2].

Au milieu de cette Espagne, si gravement atteinte, prospérait un petit peuple, les Morisques, dont les richesses, produit d'un travail persévérant et d'un louable esprit d'épargne, contrastaient avec l'épuisement financier du reste de la Péninsule. Le catholique Philippe II, dont la religiosité ne s'était pas effarouchée à l'idée de faire au protestant Henri de Navarre des propositions d'alliance contre le roi de France [3], ne pouvait tolérer sur le sol du royaume la présence de ce million d'infidèles. Sous prétexte que les Morisques étaient un danger pour l'avenir de la monarchie, leur « suppression » fut résolue. En 1598, la couronne hésitait encore entre les moyens — tous difficiles — à employer pour arriver au but : vêpres siciliennes, conversion forcée, castration des enfants mâles, déportation en masse. Il ne fut pas donné à Philippe II d'accomplir cette œuvre pie; la perpétration en était réservée à son successeur [4].

Avant de mourir, le fils de Charles-Quint souscrivit un acte qui le mettait en contradiction avec sa politique passée. Le 6 mai 1598, quatre jours après le traité de Vervins, il consentit au démembrement de la Monarchie, en donnant les Pays-

vizio del re per rispetto di stato, e il consiglio è per l'ordinario di persone di basso nascimento, e per questo si oppone sempre al consiglio di stato. »(*Relaz. di Spagna, Nani,* 1598.) A la fin du règne de Philippe II, le conseil royal, joint à l'inquisition, l'emportait en influence sur le conseil d'État, composé de grands dignitaires de la couronne, appelés à donner leur avis sur les questions de politique du jour.

[1] « Non è tenuto per buon ministro quell' alcalde o corregidor che non sia stato almeno dieci mesi scomunicato. » (*Nani, ibidem.*)

[2] « In Spagna vi sono quattro sorte di sudditi : ecclesiastici, grandi, nobili e popolari; tutti male affetti. » (*Nani, ibidem.*)

[3] *Relazione di Francia, Angelo Bodoer,* 1605.

[4] Voyez *Relazione di Spagna, Tomaso Contarini,* partie non imprimée (1593), et *Nani* (1598).

Bas, le Luxembourg, la Franche-Comté de Bourgogne et le Charolais à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie et à celui qu'il lui avait assigné comme époux, le cardinal Albert d'Autriche. Après avoir tenté de conquérir pour sa fille le trône d'Angleterre et celui de France peut-être[1], ou de lui assurer tout au moins la possession de la Bretagne, de la Picardie et de la Provence, Philippe en arrivait à lui tailler une principauté dans ses propres États.

Depuis la conclusion de l'Union d'Utrecht[2], vingt années s'étaient écoulées, remplies des péripéties émouvantes d'une guerre sans trêve ni merci, durant laquelle la cause espagnole n'avait pas gagné un pouce de terrain, puisque, en définitive, la prise de Groningue[3] compensait celle d'Anvers[4]. Des millions envoyés par la cour de Madrid au cardinal-gouverneur, il ne restait rien[5]. Aussi bien vingt victoires n'eussent-elles pas procuré aux Provinces-Unies un avantage aussi décisif que la mort d'Alexandre Farnèse et les mutineries de ses troupes laissées sans solde[6]. Il n'y avait pas enfin jusqu'aux corsaires hollandais qui ne continuassent leurs courses aux dépens des flottes et des colonies espagnoles et ne vinssent insulter aux côtes de l'Italie[7].

Le sacrifice consommé par Philippe II, le 6 mai 1598, fut

[1] *Voir* la note 1, p. 35.

[2] 23 janvier 1579.

[3] 22 juillet 1594, par Maurice d'Orange.

[4] 17 août 1585, par Alexandre Farnèse.

[5] « L'ambassadeur d'Espagne m'a juré qu'il luy a esté envoyé (à l'archiduc) treize millions d'or depuis le commencement de ce siége (d'Ostende, 1601), sans en ce comprendre les contributions du pays... qui sont inestimables. » (*Fresne à Villeroy*, Venise, 23 septembre 1604.)

[6] Pendant une période de douze ans, les troupes espagnoles des Pays-Bas se révoltèrent à six reprises contre leurs chefs, 1591, 1594, 1597, 1600, 1602 et 1603. KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, III (1591), p. 203; IV (1594), p. 855; IV (1597), p. 1273; V (1600), p. 1594; V (1602), p. 1825; VI (1603), p. 77.

[7] « E cosi vive S. M. con gran pensiero di quella guerra, dolendosi oltremodo che quelli di Olanda e Zelanda si sieno anco indotti alla navigazione d'Italia, passando cosi arditamente lo stretto di Gibilterra (Gibraltar), con la quale occasione portano in questa provincia gran quantità di grani, e ne riportano indietro gran somma d'oro. » (*Vendramin*, *loc. cit.*)

inutile; le temps était passé auquel il pouvait espérer de ramener les rebelles par la douceur, et les puissances ennemies des Habsbourg avaient trop intérêt à la continuation des hostilités pour que la pacification de la Hollande dépendît du bon vouloir du roi d'Espagne. Au surplus, si l'importance de l'acte de cession des Pays-Bas se trouvait quelque peu diminuée par les clauses de réversion et autres que s'y réservait la couronne de Castille, elle n'en restait pas moins considérable, car il avait fallu que Philippe fût vaincu par une bien dure nécessité pour se résigner à abandonner les Flandres, ce pied-à-terre forcé de toute attaque contre la France et la Hollande, ce trait d'union entre l'Espagne et l'Allemagne.

Combien d'ailleurs n'avait-il pas reculé avant de donner le premier coup de sape à l'œuvre de toute sa vie ! On a dit qu'il avait agi avec l'intention — éloignée — d'entraîner la branche allemande de la maison d'Autriche dans une communauté d'intérêts plus étroite avec la branche espagnole [1]. Mais si telle eût été l'idée caressée par le Roi Catholique, il n'eût pas, — lui qui venait de refuser sa fille à l'empereur, pour n'avoir pas à céder en dot quelque parcelle de son royaume [2], — préféré au chef de la famille le moins autrichien des archi-

[1] M. Poirson, dans son *Histoire*, si remarquable d'ailleurs, *du règne de Henri IV*. Édit. de 1856, II, 2, p. 853. L'auteur s'appuie sur Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, livre I[er] (1598), lequel dit, en effet, que les ambassadeurs anglais insistèrent auprès des États Généraux pour leur faire comprendre « que la donation des Pays-Bas faicte à l'Infante leur devoit estre grandement suspecte, d'autant que l'Espagnol pretendoit par ceste nouvelle liberalité obliger l'estat imperial à s'employer à l'encontre d'elle (la Royne d'Angleterre) et d'eux-mêmes ». Il était de l'intérêt de l'Angleterre de découvrir dans les actes du Roi Catholique tous les motifs propres à encourager les Provinces-Unies dans leur résistance.

[2] Voyez *Relaz. di Spagna*, *Lorenzo Priuli*, 1576 : « Dell' Imperatore (Massimiliano II) il Re Cattolico non ha molto buona opinione, conoscendo che, per il bisogno che ha di accomodar tanti suoi figliuoli, volentieri accetteria ogni occasione che gli fosse data per acquistar sicuramente qualche stato; e per questo sono state sempre sospette le sue negoziazioni nelle cose di Fiandra. » — *Matteo Zane*, dans sa *Relation d'Espagne* (1584), est encore plus affirmatif : « L'Imperatore (Rodolfo II)... s'è reso molto sospetto a S. M. nelle cose di Fiandra, essendo caduto in opinione, non solo d'aver

ducs, candidat malheureux à la dignité de roi des Romains et que ses attaches espagnoles rendaient suspect aux Habsbourg d'Allemagne[1]. Le motif déterminant de la conduite de Philippe fut autre, croyons-nous. L'Espagne, en effet, connaissait trop la faiblesse de l'Empire pour désirer entre les deux branches une union plus étroite, dont elle seule eût supporté le fardeau[2]. On doit voir plutôt dans la cession de 1598, à la fois une satisfaction accordée aux provinces fidèles, désireuses d'obtenir leur indépendance administrative, et une nouvelle tentative de ramener les provinces rebelles[3], en même temps qu'un gage donné à l'Europe par la cour de Madrid contre toute velléité de conquête future sur le continent.

Les Pays-Bas sauvèrent l'Italie. Sans la diversion des

avuto per bene quella ribellione, ma d'averla *fomentata* per suo particolare interesse, con fine che il Re lo ammettesse in quegli stati, sotto nome di governatore o protettore, o con qualsivoglia altro pretesto. » Philippe II ne pardonnait pas davantage à Matthias (le futur empereur) la folle équipée tentée par ce dernier en Flandre en 1577. — « L'imperatore, oltre alla congiunzione che seco porta l'esser della medesima casa, è anco ristretto con S. M. per il parentado, essendo figliuolo della sorella; i quali nodi, tutto che siano per natura strettissimi, sono però in qualche parte rallentati per i varii dispiacevoli punti considerati dall' una e l'altra parte nel negozio del maritaggio della infanta con S. M. Cesarea; avendo conceputo nell' animo l'imperatore di dover con questo mezzo ampliare ed accrescer le sue fortune, ricevendo qualche stato in dote, ed essendogli stato in ciò contrario il Re Cattolico. » (*Relaz. di Tom. Contarini.*) — « Degli arciduchi poi S. M. Cattolica stima poco Massimiliano e odia Mattias. » (*Vendramin.*)

[1] « Che S. M. Cesarea non ha voluto assentir all' elezione di Alberto in Re de Romani, ma che nè manco gli elettori vi concorreriano per esser tenuto tutto Spagnuolo. » (*Nani.*) — Chacun sait « comme l'Empereur a mal prins que ledit Albert luy ait esté preferé au mariage de l'Infante ». (*Dépêche de Fresne à de Baugi,* Venise, 23 octobre 1603.) — Philippe III tenta avec le même insuccès de faire nommer l'archiduc Albert roi des Romains en 1606 (*Fresne,* III, p. 91), avant d'approuver la candidature de Matthias (GINDELY, *Rudolf II und seine Zeit I,* p. 80.)

[2] « Il Re non esorterà mai l'Imperatore a lega per non si mettere in obbligo d'aiutarlo, conoscendo la sua debolezza. » (*Nani.*)

[3] En 1595, on escomptait déjà les effets du futur mariage d'Albert avec l'Infante « perchè all'hora quelli popoli si acquietarebbero all' obbedientia di quel prencipe, restando tuttavia con la libertà delle conscientie loro ». (*Vendramin.*)

Flandres, l'unité de la Péninsule eût été promptement consommée, et dès la fin du seizième siècle, une grande province espagnole se fût étendue des Alpes à la mer de Sicile. Le Saint-Siége et les États indépendants du centre, étranglés entre le Napolitain espagnol et le Milanez espagnol; Venise étouffée entre le Milanez, le Trentin presque espagnol[1] et le Tyrol autrichien; la Sicile, espagnole[2]; la Savoie, sous Charles-Emmanuel, gendre et lieutenant de Philippe II; voilà le triste tableau que présentait l'Italie en 1598. La conquête se poursuivait lentement, mais sûrement, sans coups d'éclat, l'Espagne ayant tout intérêt à ne pas troubler le repos de la Péninsule[3]. Après les ports toscans[4], ce fut le tour de Final[5] et de Piom-

[1] L'Espagne disposait dans une certaine mesure du Trentin, grâce aux pensions accordées par S. M. C. aux Madrucci, seigneurs du pays. *Mercure françois*, t. X, année 1624-1625, p. 29.

[2] Le Milanez était un fief impérial, le Napolitain et la Sicile des fiefs du Saint-Siége (espagnols depuis 1504), et la Sardaigne une dépendance du royaume d'Aragon.

[3] « Der Hertzog zu Terranova Gubernator zu Maylandt (so vom Kœnig in Spanien Italiam, so viel menschlich mueglich, in Ruhe und Friden zuerhalten bevelch hette)..... » F. C. Khevenhiller, *Annales Ferdinandei* (Ratisbonne, 1640-1646), II (1582), p. 18. — « Dans les memoires d'Estat que Philippe II laissa à son fils, il lui recommandoit expressement de faire tout ce qu'il pourroit pour ecarter la guerre de tous les Estats que la couronne d'Espagne posséde en Italie. » (Amelot de la Houssaye, *Lettres du cardinal d'Ossat*, II, p. 258.)

[4] Stato degli Presidii. Talamone, Orbitello, Porto-Ercole et une partie de l'ile d'Elbe, espagnols depuis 1557 (la ville de Porto-Ferrajo depuis 1537).

[5] La possession de Final, port de mer pouvant neutraliser Gènes, était d'une importance considérable pour l'attaque ou la défense du Milanez. « En 1598, le marquis de Carreto, se trouvant fort incommodé et n'avant ni enfants ni successeurs, témoigna qu'il désiroit vendre les droits qu'il avoit sur le marquisat de Final; les Génois s'offrirent de les acheter, et le prince Doria voulut aussi en traiter...; mais le Roi Catholique, qui connoissoit l'importance de ce marquisat pour son duché de Milan, tant à cause du commerce que du passage de ses troupes, s'y opposa et négocia si adroitement avec le marquis, qu'il s'en accomoda avec lui, sans que les autres prétendans en eussent connoissance. » (De Mailly, *Histoire de Gènes*, t. II, p. 342.) — Parmi ces prétendants était Charles-Emmanuel. « Il signor Duca pretende ancora sopra il marchesato del Finale, in occasione di morte di quel marchese di Bignasco, suddito suo, per le ragioni che questo vi ha sopra, come più prossimo della casa Carretta, che ne gode l'investitura. » (*Relaz. di Savoia, Siméon Contarini*, janvier 1601.) — L'occupation, suite du contrat de 1598, eut lieu en 1602, et fut dirigée par

bino [1]; de 1598 à 1610, les possessions espagnoles allaient s'accroître de Correggio [2], de la Mirandole [3], de Soncino [4], de Monaco [5] et d'une partie de la Lunigiana [6]; tous les jours on redoutait la chute de Sabionette et de Castiglione [7]. Les républiques de Gênes et de Lucques, les duchés de Parme, de Modène et d'Urbin étaient inféodés à la politique de Philippe qui s'efforçait d'isoler l'Italie par l'occupation des passages alpins. L'État de l'Église, la Toscane et Mantoue pouvaient

le comte de Fuentes, gouverneur du Milanez : « Le dernier coup de sa main est l'usurpation du marquisat de Final, sans autre formalité que d'espier la maladie dudit titulaire, et finir sa jouissance et sa vie si à propos, qu'en un moment l'âme lui partoit du corps (il ne mourut en réalité que quelques jours plus tard), ses Allemans, acheptés et corrompus, sortoyent de sa place, et les Espagnols y entroyent. » *Fresne-Canaye à de Beaumont*, Venise, 25 janvier 1602. — Voyez aussi *Lettres du cardinal d'Ossat (édition de* 1698), II, 524, pour la première occupation du marquisat par les Espagnols en 1571. — Après plusieurs années de négociations, la possession de Final fut définitivement abandonnée par l'Empire à l'Espagne, et cela sans conditions : « In vorigen Jahr, seyndt die Schrifften, Relation, und Informationen ueber desz Reichs Lehen und Marggraffschafft Final, so der Kayserliche commissarius Hans von der Reckh verfast und, neben Grafen Khevenhueller, Jhr Mtt : in underschiedlichen Audienzien e ingehaendigt, einkommen. Darauff sich letzlich Jhr Kays : Mtt : resolvirt dasz sie gedachtes Marggrafthumb dem Koenig gratis erfolgen lassen wollen. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, IX (1618), p. 194.) En 1568, Charles IX avait, paraît-il, nourri le projet d'acheter Final : « L'anno passato fu trattato di dare ricompensa in Francia al marchese del Finale, e prendere il suo stato di qua da monti, ma successe la guerra che sturbò tutto il negozio. » *B. N. f. italien*, mss. 1427 : *Relazione di Francia. Giov. Correr*, 1569. — *Idem*, mss. 1429 (date indiquée 1570), imprimé dans ALBERI, série I, vol. IV, p. 220.

[1] En janvier 1603, Piombino appartenait aux Appiani. *Fresne-Canaye*, I, p. 40.

[2] *Lettres et ambassade*, *Fresne-Canaye*, I, p. 46. *Dépêche au Roi*, Venise, 18 novembre 1601.

[3] *Fresne-Canaye*, I, p. 453 (23 octobre 1602).

[4] *Ibid. Dépêche à Béthune*, janvier 1605, II, p. 5.

[5] En mars 1605. *Ibidem*, II, p. 527.

[6] La Lunigiana (district montagneux s'étendant de la Spezzia à Pontremoli) était partagée entre le grand-duc de Toscane, Gênes et les marquis Malaspina. Ce fut l'héritage de ces derniers qu'usurpa Fuentes (1603-1605). *Fresne-Canaye*, II, p. 480.

[7] *Relazione di Spagna. Girol. Soranzo*, 1611. — Voyez aussi RANKE, *Die osmanen und die Spanische Monarchie*. — NANI (B.), *Storia di Venezia* (traduction de TALLEMENT, *Paris*, 1679), vol. I, p. 18. — En 1604, Castiglione avait déjà reçu une garnison espagnole. *Fresne-Canaye*, II, p. 360.

être entamés d'un moment à l'autre; Venise et la Savoie, réduits à l'impuissance, se fussent trouvés dans l'impossibilité de les secourir. Il est heureux pour l'Italie que l'Espagne, continuellement harcelée par d'infatigables adversaires, n'ait pas eu le loisir de mettre ses plans à exécution.

Stendhal a bien défini l'œuvre des Espagnols dans la péninsule des Apennins : « Ils ont perdu l'Italie, et l'ont perdue en l'avilissant[1]. » Une justice ignorante et cruelle, dont la torture était plus que jamais le principal moyen d'action; une corruption effrénée, introduite par une soldatesque sans foi ni loi, furent les traits caractéristiques du nouveau régime. Ce fut le coup de mort porté à la prospérité de l'Italie. Les idées espagnoles furent le complément obligé des armes espagnoles[2] et se chargèrent de terminer ce que celles-ci n'avaient fait qu'ébaucher. Pouvait-il en être autrement sous le gouvernement d'un roi qui allait jusqu'à désirer la ruine commerciale de ses propres sujets[3] ?

Le commerce et l'industrie du Milanez ne survécurent pas à l'occupation étrangère. Ce n'étaient pas là des professions dignes de gentilshommes aux yeux des Espagnols, qui les méprisaient au point d'interdire l'exportation de certains produits du sol[4]. Pavie, Crémone, Alexandrie, Tortone et tant d'autres cités naguère florissantes, se transformèrent en déserts[5].

[1] *De l'amour*, CXLVII.

[2] CESARE CANTU, *Sulla Storia Lombarda del Secolo* XVII, Milano, 1832, p. 32.

[3] Les Portugais par exemple.

[4] CANTU, *Storia Lombarda*, p. 34. « Tutt' ad un tratto, vennero questi boriosi Spagnuoli a dirci che il mettersi a traffico era una vergogna (e) un contaminar il sangue..... Il duca di Terranova, nel 1588, proibì di portar le sete fuori di Stato. » — Ce mépris des arts mécaniques, d'autres le partageaient avec les Espagnols. Je trouve la phrase suivante dans une instruction (du 18 juillet 1621) baillée par le cardinal Ludovisio au Père Tobia Corona, envoyé en France et en Savoie : « Tutti gl' altri popoli, contro il nome romano congiurati, non hanno giamai tenuta la solecitudine lor pastorale (degli Summi Pontefici) tanto occupata, quanto una sola Ginevra ha fatto, città senza imperio e dignità niuna..... piena di gente accogliticcia et ignobile, che datasi del tutto *all' arti mecaniche e vili per sostegno della vita*, a niuna laude militare..... è inclinata. »

[5] CANTU, *loc. cit.*

L'Italie regorgeait de troupes, et cependant jamais le brigandage n'était resté plus impuni [1]. Le paysan, soumis à des prestations vexatoires de toute nature, était en outre écrasé sous le poids des impôts. « Ce duché de Milan, dit un contemporain, qui souloit estre le mouton mignon de toute l'Italie, est si descharné, si extenué, que la pauvre Champagne ou Picardie n'est point plus miserable [2]. »

Afin de subvenir aux folles dépenses de leur maître, les trésoriers de Philippe sucèrent les provinces italiennes jusqu'à la moelle. Bon an, mal an, la Péninsule fournissait au Roi Catholique quatre millions d'écus de revenus « *ordinaires* » [3]; mais les revenus « *extraordinaires* » étaient hors de proportion avec les ressources réelles du pays. En quarante années, le Milanez seul paya plus de deux cent soixante millions d'écus, et la quote-part du royaume de Naples fut presque aussi forte pendant le même espace de temps [4].

Le gouvernement espagnol ne se fit, du moins, aucune illusion sur le peu de sympathie qu'il inspirait aux Italiens [5]. Il comprit que la rébellion de ses sujets était autant, sinon, plus à

[1] En temps ordinaire, S. M. C. n'entretenait en Italie que onze à douze mille hommes seulement (*Vendramin*), huit mille hommes en Espagne et huit mille hommes aux Indes; trente-six galères étaient destinées à la défense des côtes italiennes. Les armées de la couronne étaient en majeure partie composées d'Italiens, d'Allemands et de Flamands. Les forces maritimes de la monarchie comprenaient quatre-vingts galères. *Contarini* (mss. non imprimé) et *Nani* sont d'accord sur ce point; mais, ajoute Contarini, « per l'avaritia de ministri, intenti solo al proprio guadagno, sono molto male in ordine, et quando si volessero in presti et forbiti vascelli, resteriano in pochissimo numero ». — Le prince Doria et don Alonzo de Bazan commandaient les flottes espagnoles. — Des deux commandants en chef des troupes de terre, l'un, Alexandre Farnèse, duc de Parme, n'avait pas été remplacé (Fuentes était provisoirement à la tête de l'armée des Pays-Bas); l'autre, don Alonzo de Vargas, était le pacificateur de l'Aragon.

[2] *Fresne-Canaye,* ambassadeur de France à Venise. *Dépêche à de la Boderie,* 23 mars 1602.

[3] *Relazione di Spagna. Vendramin.*

[4] *C. G. Cavazio.* « *Allegiamento dello Stato di Milano per le imposte e loro compartimenti.* » (Apud Cantu, *Storia Lombarda.*)

[5] « Gli animi di questi sudditi Italiani sono oltre modo esacerbati per l'insolenza del governo, e per l'eccessivo e intellorabile peso delle gravezze infinite che del continuo vengono loro imposte, ritrovandosene ogni giorno

craindre que l'invasion étrangère, et il prit en conséquence ses mesures pour faire face aux deux éventualités. Les garnisons du Napolitain furent renforcées et le royaume mis en état de défense contre une attaque possible du côté de l'État ecclésiastique; les fortifications de Porto-Longone furent augmentées afin de tenir en bride le grand-duc de Toscane [1]; mais les rois catholiques n'eurent rien tant à cœur que la conservation du Milanez. La situation géographique de cette province leur offrait, on le sait, des avantages immenses. Milan, c'était la clé de Naples. Du Milanez au Tyrol, l'Espagne et l'Autriche se tendaient la main par-dessus les Alpes au moyen de la Valteline. Étant donné les intérêts communs aux deux branches des Habsbourg, et les routes d'Allemagne toujours ouvertes aux armées espagnoles, il était possible d'affirmer, sans exagération, que la Lombardie mettait les Pays-Bas en communication directe avec les autres États de la monarchie. Afin de se maintenir dans une position aussi importante, l'Espagne dota le Milanez d'un régime politique spécial, voisin de l'état de siége. Tandis, en effet, qu'à Naples et en Sicile des vice-rois pouvaient suffire, à Milan, un gouverneur militaire fut jugé nécessaire.

Pendant qu'il luttait contre la France, Philippe II avait réuni de grandes forces en Lombardie pour mettre cette province à l'abri d'un coup de main. La paix faite, le Milanez ne désarma pas. Sous l'influence du nouveau gouverneur, comte de Fuentes, la frontière nord, naturellement protégée par l'alliance des cantons catholiques [2], fut encore fortifiée par la construction d'un ouvrage avancé sur la frontière de la Valteline [3]. Les remparts de Milan, de Côme, de Tortone, d'A-

qualcheduna di nuovo per cavar danari; e si dubita particolarmente di Napoli, per l'instabilità di que' popoli, sempre desiderosi di cose nuove, e non in altro stabili che nell' instabilità stessa; e di Milano per l'estremo danno che provano nell' alloggiare i soldati a discrezione. » (*Vendramin.*)

[1] « D'autre costé, la fortification de Porto-Longone est commencée..... » (*Lettres et ambassade de Fresne-Canaye*, t. II, p. 602 : *Dépêche au cardinal de Joyeuse*, Venise, 28 mai 1604, *ibid.*, 502.)

[2] En 1587.

[3] Le fort Fuentes, commencé en 1603-1604.

lexandrie, de Crémone, de Novare, de Lodi et de Soncino furent consolidés[1]. Trois ans après la paix de Vervins, le Milanez se trouvait transformé en une vaste place de guerre.

Plus le grand Empire s'affaiblissait, plus il tenait à paraître formidable au dehors. Les préparatifs militaires des ministres espagnols, leur activité fiévreuse, n'eurent d'autre but que de tromper le monde sur la situation réelle de l'Espagne, isolée au milieu de ses immenses possessions. A son avénement, en 1556, Philippe II se présentait comme le maître incontesté de l'Espagne, de la moitié de l'Italie, des Pays-Bas, de la Franche-Comté et d'un immense empire colonial ; il était l'époux de la reine d'Angleterre et le fidèle allié de son oncle, l'empereur Ferdinand Ier d'Allemagne[2]. En 1598, l'année de sa mort, le Roi Catholique pouvait à peine compter sur le concours des Espagnols, nullement sur celui des Portugais et des Italiens ; quant à ses sujets des Pays-Bas, il y avait hostilité déclarée entre eux et lui. A l'égard de ses voisins, sa position n'était pas meilleure. Il n'avait point d'alliés, quelques protégés seulement, — cinq ou six petits États italiens et autant de cantons suisses ; — ses relations avec l'Empereur avaient éprouvé un certain refroidissement ; la France et Venise lui étaient suspectes ; enfin, il avait dans le Turc[3], l'Anglais et le Hollandais [4] des ennemis irréconciliables.

[1] Voyez *Lettres et ambassade de Fresne-Canaye. Dépêche au Roi*, Venise, 24 décembre 1604.

[2] « Fra l'Imperatore e il Re di Spagna, vi è la maggiore e più stretta intelligenza che sia possibile. » (*Relaz. di Germania, Giac. Soranzo*, 1562.)

[3] « Ha tenuto sempre il Re Cattolico per nemico suo capitalissimo e perpetuo il Turco. » (*Relaz. di Spagna, Franc. Morosini*, 1581.) — En 1598, il n'y avait point de traité de paix ou de trêve, mais simplement une cessation des hostilités entre les deux grandes puissances maritimes du bassin méditerranéen. L'Espagne avait assez d'ennemis ailleurs et ne demandait qu'à vivre en bons termes avec le Sultan, car elle pouvait tout redouter de ce dernier, aussi bien un coup de main sur la Goulette, qu'une entente avec les Morisques du royaume de Grenade. — « Mon ambassadeur qui est en Levant m'a escript par ses dernières estre naguères arrivé par delà un juif avec lettres et charges du Roy d'Espagne, pour traicter avec le Turc une trefve ou une paix. » (*Dépêche de Henri IV au duc de Luxembourg, ambassadeur à Rome*, 30 novembre 1597. *Lettres missives*, IV, p. 883.)

[4] Les côtes espagnoles venaient d'essuyer le feu des flottes anglo-hollan-

Pendant un règne de près d'un demi-siècle, dont les dernières années sont celles d'un homme pris de vertige, il tenta de subjuguer l'Angleterre, de démembrer la France et de ruiner les Pays-Bas. Autant d'entreprises, autant d'échecs; la défense du Portugal, sa seule conquête européenne, ruina l'Espagne [1]. Plus de six cents millions dépensés [2] et cent millions de dettes contractées [3] produisirent ce résultat négatif.

Telle était la situation dont hérita Philippe III, monarque faible et incapable, préoccupé exclusivement des règles d'une étiquette dont l'observance trop stricte le tua [4].

daises. On ne parlait plus alors d' « Invincible Armada ». — En trois ans (1590-1592), plus de huit cents vaisseaux espagnols avaient été la proie des corsaires anglais, qui couraient sus aux escadres du Catholique dans les mers du nouveau monde comme dans les ports du Portugal et de la Méditerranée.

[1] *Relazione di Spagna, Agostino Nani,* 1598.

[2] « Iis se 5594 auri myriadas inutiliter consumsisse ingenue confessus nullum aliud tantæ operæ pretium superesse dicit, præter Lusitaniæ regnum, quod tam facile amitti possit..... » *Hispania, sive de Regis, etc.*, p. 483. — « Le chevalier Soranzo, revenu depuis peu de l'ambassade d'Espagne, a asseuré... que le feu Roy d'Espagne a consommé en son régne sept cent millions d'or. » (*Dépêche de Fresne-Canaye à de la Boderie,* Venise, 15 janvier 1603.) — « Ha speso più di 600 millioni d'oro. » (*Vendramin,* 1595.) — Six milliards d'après FLASSAN, *Histoire de la diplomatie,* II, p. 134.

[3] *Relazione di Spagna,* 1600-1610 (*Bibl. Magliabechiana, Fiorenza*), apud RANKE.

[4] « Sa maladie luy commença dés le premier vendredy de caresme (1621), lors qu'estant sur des despesches, le jour estant froid, on avoit mis un violent brasier au lieu où il estoit, dont la reverberation luy donnoit si fort au visage, que les gouttes de suëur en desgoutoient; et de son naturel il ne trouvoit jamais rien à redire ny ne s'en plaignoit. Le marquis de Pobar, de qui j'ay appris cecy, me dit que voyant comme ce brasier l'incommodoit, il dit au duc d'Albe, gentil-homme de sa chambre comme luy, qu'il fist retirer ce brasier qui enflammoit la ioüe du Roy; mais comme ils sont trop ponctuëls en leurs charges, il dit que c'estoit au someiller du corps, le duc d'Ussede. Sur cela le marquis de Pobar l'envoya chercher en sa chambre, mais par malheur il estoit allé voir son bastiment; de sorte que le Roy, avant que l'on eust fait venir le duc d'Ussede, fut tellement grillé, que le lendemain son temperamment chaud luy causa une fiévre, cette fiévre un heresipéle, et cet heresipéle, tantost s'appaisant, tantost s'enflammant, degenera enfin en pourpre, qui le tua. » (*Bassompierre, Mémoires, Cologne,* 1665, II, p. 116.)

L'ALLEMAGNE.

Discordes politiques et religieuses. — Constitution de l'Empire, son mécanisme compliqué. — Faiblesse de l'Empereur. — Le collége des Électeurs. — Les diètes. — Revenus des Habsbourg d'Allemagne. — Ils mendient des subsides à l'étranger. — Causes de l'abaissement du pouvoir impérial : l'électivité; la question confessionnelle; le morcellement exagéré de l'Empire. — Griefs contre Rodolphe II. — Partage de la succession de Ferdinand Ier. — Indolence et faiblesse de Rodolphe II. — Plaintes de ses sujets. — Scission momentanée entre les deux branches des Habsbourg. — La guerre contre les Turcs. — Commencement de réaction catholique. — Maximilien de Bavière et Ferdinand de Gratz. — Forces vives que recélait encore la maison d'Autriche vers la fin du seizième siècle.

Les dernières années du seizième siècle avaient été décisives pour l'Espagne et pour la France, en ce sens qu'elles avaient vu s'accomplir le premier démembrement de la monarchie de Philippe II et se créer l'unité nationale française; elles furent moins importantes pour l'Allemagne, où les discordes politiques et religieuses continuaient leur œuvre dissolvante, mais n'avaient pas encore dégénéré en scission déclarée, comme ce fut le cas quelque dix ans plus tard[1].

La constitution de l'Empire, résultat de la collaboration de plusieurs petits princes, portait dans son mécanisme compliqué l'empreinte des considérations mesquines dont s'étaient inspirés ses auteurs. Si les titres seuls conféraient l'autorité, assurément l'Empereur eût été le souverain le plus puissant de l'univers. Il se regardait, en effet, comme le successeur des Césars romains, le suzerain — « nominal[2] » — d'une partie des princes italiens[3], voire même de son cousin d'Es-

[1] L' « Union protestante » (12 mai 1608) et la « Ligue catholique » (10 juillet 1609).

[2] « Je croy avec vous que l'Empereur n'a rien perdu à Final (voir note 5, p. 49), parce qu'il y a longtemps qu'il ne peut plus rien perdre en Italie. » (*Lettres et ambassade de Fresne-Canaye*, t. I, p. 171. *Dépêche à Ancel*, Venise, 3 mars 1602.)

[3] Il eut quelques velléités de faire valoir ses droits, à l'occasion de l'affaire du marquisat de Saluces, en 1600 (*Lettres du cardinal d'Ossat*, t. II,

pagne pour le Milanez, et il se serait fait un devoir de réclamer les couronnes très-chrétienne et catholique, dans le cas où les princes qui les portaient seraient décédés sans laisser d'héritiers [1]. Et cependant, à moins d'être un Charles-Quint et de disposer de grandes ressources en dehors de l'Allemagne, l'Empereur ne se trouvait, à tout prendre, souverain que dans ses États héréditaires, tenu en bride qu'il était par le puissant collége des électeurs et par les diètes, souveraines quand il s'agissait de faire la paix ou de déclarer la guerre, de lever de nouveaux impôts ou de promulguer des lois. Entre toutes les attributions du pouvoir, il n'en avait conservé qu'une, l'administration de la justice, et encore lui était-elle souvent contestée [2].

Avec la moitié des ressources du Roi Catholique, l'Empereur serait sans doute parvenu à se soustraire peu à peu à la tutelle des diètes impériales, envers lesquelles ses besoins financiers lui faisaient commettre bien des bassesses [3]; mais les revenus ordinaires de Rodolphe II ne montaient qu'à deux millions six cent mille florins, et sur cette somme, un tiers au moins était consacré à la défense de la Hongrie [4]. Afin de se procu-

p. 156), et les prit au sérieux lorsque fut soulevée la question de la succession de Mantoue. Cependant nous voyons, en 1604, le duc de Savoie s'excuser auprès de Rodolphe de lui devoir quelques années de contributions impériales. *Fresne-Canaye*, II, p. 260.

[1] « Mancando in tutte le parti del mondo un principe senza eredi, gli stati suoi appartengono a S. M. come ad Imperatore de' Cristiani. » (*Relaz. di Germania, Vincenzo Tron*, 1576.)

[2] « L'autorità dell' Imperatore non s'estende che in una sola delle quatre cose nelle quali consiste l'autorità dei principi, cioè nell' amministrar giustizia ne suoi stati..., e anco... fin ne' proprii suoi stati gli è ristretta..... » (*Vincenzo Tron.*)

[3] Les diètes impériales réunissaient les trois colléges des Électeurs, des princes non-Électeurs et des villes franches.

[4] La guerre contre les Turcs avait recommencé en 1591 et se continuait avec des succès variés. L'Empereur leur avait payé pendant plusieurs années un tribut annuel de trente mille ducats, à l'effet de conserver intacte la partie de la Hongrie qu'il occupait encore sur les Infidèles qui s'étaient emparés d'Erlau en 1596. (*Relazione di Germania, Giacomo Soranzo*, 1562. — *Idem, Giovanni Correr*, 1574.) — En 1602, l'archiduc Matthias, général de l'Empereur en Hongrie, reprit Pesth, mais perdit Sthulweissembourg. La révolte des Hongrois sous Bocskay (1605) vint porter le dernier coup à la cause impériale. Après une guerre de quinze ans, la paix fut conclue en 1606. Les Turcs gardèrent de

rer l'argent que ses sujets allemands lui refusaient, l'Empereur dut recourir à des expédients. Les Habsbourg d'Espagne s'étaient contentés d'autoriser des quêtes de porte en porte en faveur de la couronne, — mais dans leurs Etats seulement; — les Habsbourg d'Allemagne firent plus, ils mendièrent des subsides à l'étranger [1].

Les causes de cette impuissance étaient multiples. Avant tout, elle était inhérente à l'essence du pouvoir impérial. Le principe de l'électivité plaçait, en effet, le souverain dans un état de dépendance anormal à l'égard de ses sujets, les sept Électeurs[2], dont il avait à se ménager les sympathies, pour peu qu'il voulût assurer sa succession à l'un des membres de sa

leurs conquêtes les forteresses de Gran (Strigonia) et de Kanyscha ; les Hongrois obtinrent la liberté religieuse, et Etienne Bocskay fut reconnu prince de Transylvanie.

[1] « In occasione di far viaggi e di trovar danari per Polonia, ha (l'Imperatore) ricorso a Spagna, Sassonia e Fiorenza; nè poteva andar alla incoronazione del figlio in Ratisbona se Sassonia non l'aiutava. In Ratisbona ebbe cento mila scudi da Fiorenza e molti di Sassonia, che avevano a servir, parte per il viaggio, parte per Polonia. » (Maximilien II échoua dans son dessein de faire nommer son second fils Ernest roi de Pologne, les Polonais lui ayant préféré Henri de Valois.) *Relaz. di Germania, Vincenzo Tron,* 1576. — A l'occasion de ses guerres contre les Turcs, l'Empereur s'adressa au Roi d'Espagne dont il n'obtint que de faibles secours, au Pape, au Roi de France (auquel il envoya inutilement le sieur de Schomberg, grand maréchal de la cour impériale) (*Dépêche de Fresne-Canaye à de Brèves,* Venise, 3 décembre 1601), à plusieurs princes italiens, entre autres au duc de Savoie, mais sans succès : « Non resta S. A. ben disposta verso S. M., ne S. M. ben sodisfatta di S. A., principalmente per non aver mai potuto ottenere in questi suoi bisogni urgentissimi della guerra turchesca aiuti di sorte alcuna. » (*Relaz. di Savoia, Fantino Corraro,* 1598.) — Il recourut même aux cantons suisses. Ces derniers, plus habitués à recevoir qu'à donner, se contentèrent de lui envoyer quelques sacs de poudre. *Eidgenössische Abschiede,* 1567-1617, I, p. 556, *inter cætera.*

[2] L'institution des sept Électeurs remontait à l'Empereur Charles IV (Bulle d'or, 1356). Trois d'entre eux étaient ecclésiastiques : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves; et quatre laïques : le comte palatin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême. Ce dernier, toujours Habsbourg depuis 1526, avait seul le droit de se faire représenter aux élections par un délégué (« lui solo di tutti gli elettori può farsi supplire, per privilegio, da un sostituto ») (*Relaz. di Giac. Soranzo*); les six autres devaient paraître en personne. De plus, comme cette dignité de roi de Bohême était portée en général par l'Empereur, ce septième électeur n'avait droit de vote que

famille[1]. Comme second facteur, il y avait la question confessionnelle. Depuis un demi-siècle, l'Allemagne s'était scindée en deux, voire même en trois camps religieux[2]. L'Empereur, resté partisan de la vieille Église, n'était pas en mesure de se passer du concours des princes protestants qu'il s'efforçait de satisfaire, aussi bien que les catholiques, par des concessions nuisibles à son autorité. A ces deux raisons venait s'en ajouter une troisième : le morcellement exagéré de l'Empire, — on comptait plus de cent seigneuries ecclésiastiques ou séculières et presque autant de villes franches[3], — car princes et cités savaient faire trêve à leurs dissensions intestines dès qu'il s'agissait de tenir tête à l'ennemi-né, l'Empereur.

Le principal grief du moment contre les Habsbourg, — grief commun à tous les princes allemands, — avait pour origine l'intervention molle de l'Empereur dans les affaires des Pays-Bas. On reprochait à Rodolphe — indépendamment de son incapacité — de s'être abstenu de faire valoir les droits de l'Empire sur cette province qu'il laissait en proie aux persécutions espagnoles, après avoir favorisé sa rébellion[4]. Néanmoins, depuis cent soixante ans, dix Habsbourg s'étaient

pour départager entre ses collègues. (*Relaz. di Germania, Tomaso Contarini*, 1596.)

[1] Le Roi des Romains, prince désigné du vivant de l'Empereur comme devant succéder à celui-ci, était nommé par les Électeurs.

[2] A la fin du seizième siècle, le parti catholique comptait au nombre de ses principaux membres, en dehors des souverains ecclésiastiques, les princes de la maison d'Autriche et le duc de Bavière ; l'électeur de Saxe était le chef des luthériens, et le comte palatin celui des calvinistes. Parmi les villes franches, Besançon et Cologne étaient à peu près les seules qui fussent restées catholiques ; Nuremberg, Francfort, Augsbourg, Ulm, Strasbourg, Worms, Spire, Lubeck et bien d'autres, s'étaient ralliées au protestantisme.

[3] Après les Électeurs, les principaux souverains allemands étaient, parmi les ecclésiastiques : l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Wurtzbourg, d'Augsbourg et de Passau (les souverains des terres ecclésiastiques tombées aux mains des protestants portaient le nom d'*administrateurs ;* ainsi les archevêchés de Magdebourg et de Brême, et plusieurs évêchés des cercles de Westphalie et de la basse Saxe, avaient à leur tête des administrateurs) ; parmi les séculiers : les ducs de Bavière, de Clèves-Berg-Juliers, de Wurtemberg, le landgrave de Hesse, les marquis de Bade, le comte palatin de Neubourg, etc.

[4] « Avrian voluto (li principi tedeschi) che per esser quella provincia in

succédé sur le trône impérial, et, seule entre toutes les maisons princières de la Germanie, celle d'Autriche avait les reins assez forts pour se charger du pouvoir suprême.

Le partage de 1556 ayant attribué aux Espagnols les Pays-Bas et la Bourgogne-Comtée, le frère de Charles-Quint, l'empereur Ferdinand Ier, déjà roi de Bohême [1] et d'un cinquième de la Hongrie [2], se vit confirmé dans la possession des pays héréditaires de sa famille. Avant de mourir [3], il fit trois parts de sa succession. Son fils aîné, Maximilien II, reçut avec la couronne impériale la Bohême, la Hongrie et l'archiduché d'Autriche ; à Ferdinand échurent le Tyrol, la haute Alsace, le Brisgau et la Souabe autrichienne (vorderösterreichischen Lande) ; l'archiduc Charles hérita de la Styrie, de la Carniole et de la Carinthie. De ces trois lots, le second disparut à la fin du seizième siècle ; les États de Ferdinand, mort [4] sans laisser de descendants légitimes, furent divisés entre la branche aînée et celle de Charles de Styrie, dont le fils, Ferdinand II, consomma en 1619 l'unité autrichienne et inaugura la politique militante des empereurs Habsbourg.

La concentration dans une main ferme et énergique de toute la succession de Ferdinand Ier était une question de salut pour la maison d'Autriche que le gouvernement de l'indolent Rodolphe II avait placée dans une situation critique, aussi bien vis-à-vis de ses pays héréditaires que des princes allemands et du reste de l'Europe. Les Bohêmes se croyaient, à tout propos,

parte sottoposta all' Imperio, S. M. vi si fosse interposta, e quasi, manu regia, avesse provvisto che quei popoli restassero liberi delle coscienze, e a Oranges e ad altri fossero restituiti i beni. » (*Relazione di Germania, Giovanni Correr*, 1574.)

[1] Et des provinces annexes, la Moravie, la Silésie et la Lusace.

[2] La Bohême était héréditaire dans la maison d'Autriche depuis 1547 ; la Hongrie ne fut reconnue telle qu'en 1687, mais la maison d'Autriche fut, en fait, souveraine de ces deux pays depuis 1526 et 1527. — A la fin du siècle, Rodolphe II ne possédait plus qu'une petite partie de la Hongrie : « *E si può comparare al collare della camicia* », dit un ambassadeur vénitien. (*Giov. Correr.*)

[3] En 1564.

[4] En 1595. L'archiduc Maximilien, frère de Rodolphe II, fut chargé de l'administration du Tyrol et de l'Alsace.

menacés dans leurs priviléges[1] ; les Hongrois, les vassaux de l'archiduché, ceux de la Styrie, de la Carinthie et de la Croatie se plaignaient d'être laissés sans défense à la merci des incursions ottomanes[2]. Parmi les souverains allemands, les princes ecclésiastiques eussent fait, le cas échéant, cause commune avec l'Empereur, mais tous les autres, soit la grande majorité, lui étaient contraires. De plus, Rodolphe II, qui avait dans la France et la Pologne des voisins malveillants, ne trouvait même pas dans ses relations avec ses parents espagnols une compensation à l'isolement dont il souffrait en Allemagne.

Nous avons examiné ailleurs les causes du refroidissement survenu entre les deux branches : l'échec subi par l'Empereur dans ses projets matrimoniaux, — il s'était vengé en refusant au Roi Catholique le vicariat d'Italie[3] — et les soupçons que les affaires des Pays-Bas avaient fait naître dans l'esprit de Philippe II à l'égard de son cousin. Rodolphe put juger du degré de sympathie qu'il inspirait à l'Allemagne et à l'Espagne, au peu d'empressement que mirent ces deux pays à lui fournir les moyens de défendre ses États contre les Turcs. L'occasion se présentait d'accaparer le Wurtemberg[4] et le duché de Clèves et de les réunir à la maison d'Autriche ; il renonça à

[1] « I Boemi sono malcontenti perchè sono aggravati, e i loro privilegii non guardati. » (*Tom. Contarini*, 1596.)

[2] « Gli Ungheri restano malcontenti per esser privati del governo del regno in maggior parte, e per non aver la debita protezione e difesa..... Quelli d'Austria... come quelli di Stiria, Carinzia e Croazia... restano disgustatissimi... per i danni e rapine che provano dai Turchi giornalmente, ai quali si fa poco rimedio. » (*Contarini, ibid.*)

[3] Le vicariat d'Italie aurait permis au Roi Catholique d'assujettir plus fortement certains princes italiens.

[4] « Avria potuto guadagnare per la sua casa lo stato del duca di Wirtemberg, per esser finita quella linea per la quale fu conceduto, e si è contentato di lasciarlo ai successori d'altra linea (1593). Avria potuto procurare di dare lo stato di Cleves, mediante le dissensioni, ad uno dei fratelli, maritandolo con una figlia di quel duca, e nondimeno, per non far dispiacere al Re Cattolico, per non dare materia di travaglio, e per non esser astretto a mover l'armi, se n'è astenuto. Potria, con l'occasione delle discordie di Germania, intromettersi negli stati di diversi, e nondimeno non vi pensa... Ha, per fine, la pace e la quiete, e quanto a questa parte è certamente ottimo principe. » (*Tom. Contarini.*)

en profiter; avec quelles forces eût-il fait valoir ses prétentions? Et cependant, ce fut sous le règne de cet empereur faible et de nature pacifique que prit naissance le mouvement de violente réaction catholique, prélude de la guerre de Trente ans. Les dispositions connues des deux jeunes élèves des Jésuites d'Ingolstadt, Maximilien de Bavière et Ferdinand de Gratz[1], l'interprétation donnée par les catholiques à l'article de la « réserve ecclésiastique »[2], leur attitude dans les affaires d'Aix-la-Chapelle[3], de Cologne[4], de Strasbourg[5] et de Donauwörth[6] faisaient augurer d'une rupture prochaine; mais en 1598, il eût été difficile de pressentir les forces vives que recélait en elle la maison d'Autriche et la puissance qu'elle allait acquérir par l'union politique de la branche allemande et de la branche espagnole à laquelle Jacques Ier et Marie de Médicis avaient laissé le temps de reprendre haleine.

[1] Le futur empereur Ferdinand II.

[2] De la paix de religion d'Augsbourg (1555). En vertu de cette disposition, tout prélat qui passerait de la foi catholique à la foi protestante devait renoncer à ses États, à ses charges et à ses revenus. A la diète de Ratisbonne, en 1594, les catholiques, donnant une nouvelle interprétation à la réserve ecclésiastique, refusèrent de laisser siéger les *administrateurs* (*voyez* note 3, p. 59), bien que ces derniers fussent déjà protestants au moment de leur élection, et essayèrent de faire admettre le principe qu'aucun membre de la nouvelle Église ne pouvait posséder des terres ecclésiastiques.

[3] Mise au ban de l'Empire par Rodolphe II.

[4] L'archevêque-électeur Truchsess-Waldbourg en fut expulsé en 1583, après qu'il eut embrassé le protestantisme.

[5] Élection simultanée de deux évêques, l'un protestant : Jean-Georges de Brandebourg, porté par la majorité du chapitre; l'autre catholique : le cardinal Charles de Lorraine, représentant de la minorité (1592).

[6] Mise au ban de l'Empire en 1607.

LES « STATI LIBERI ».

La chaîne des « Stati liberi » s'étend de la mer du Nord à celle de Toscane. — Portée politique de cette expression « Stati liberi ». — Solidarité qui les lie. — Leur participation directe ou indirecte à la guerre de Trente ans.

VENISE. — Le seul État italien vraiment indépendant. — Sa force de résistance. — La Constitution vénitienne. — Le patriotisme à Venise et à Gênes. — Santa Maria Gloriosa dei Frari. — Commencement de décadence; perte de Chypre. — L'État de Terre-Ferme. — Les colonies. — La flotte. — L'armée. — Le trésor. — Les glorieuses annales de la République.

LE SAINT-SIÉGE. — Le « temporel » et le « spirituel ». — « Père commun » et « prince italien ». — Rivalité d'influence entre la France et l'Espagne au Vatican. — Puissance des papes, en tant que chefs de la chrétienté. — Le patrimoine de saint Pierre. — Administration des provinces. — Importance et richesses de l'État pontifical. — L'excommunication. — Les revenus et le népotisme. — L'armée. — Clément VIII et les Aldobrandini. — Formation d'un nouveau parti français à Rome.

SAVOIE. — Charles-Emmanuel. — Importance de ses États défendus par des forteresses de premier ordre. — Forces militaires. — Revenus. — Ambition démesurée de la maison de Savoie. — Le duc ne peut se résigner à observer la neutralité entre les deux couronnes. — Il se rapproche de l'Espagne. — Ses désillusions. — But que poursuivait Philippe II en accordant la main de sa fille à Charles-Emmanuel. — Perte de la Bresse, du Bugey, du Val-Romey et du pays de Gex. — Triste situation du duché au commencement du dix-septième siècle. — Menaces de l'étranger. — Aveuglement du duc. — Ses projets insensés. — Sa mort.

LES PETITS ÉTATS D'ITALIE. — Leur indépendance relative. — Griefs de Philippe III contre le grand-duc de Toscane. — Moyens employés par l'Escurial pour s'attacher les Génois. — Fiefs de l'Empire et du Saint-Siége : Mantoue, Modène, Parme, Urbin, etc. — La république de Lucques.

De la mer du Nord à la mer de Toscane, partageant en deux moitiés l'Europe occidentale, s'étendait la chaîne presque ininterrompue des « Stati liberi ». Sous ce nom significatif, emprunté à la diplomatie vénitienne, étaient compris tous les États indépendants non soumis à la maison d'Autriche ou à la couronne de France : les Provinces-Unies, les principautés protestantes d'Allemagne, le duché de Lorraine, les cantons suisses et leurs confédérés, Venise, Rome, la Savoie et les petits États d'Italie.

Aussi bien n'était-ce point là une de ces dénominations banales sans portée politique; il y avait au contraire dans l'ex-

pression de « Stati liberi » comme un signe de ralliement entre différents pays unis par la communauté de leurs intérêts. Les Pays-Bas[1] et la Bohême[2] furent puissamment secourus dans leur lutte contre l'Espagne et l'Empire par les subsides de Venise; la République italienne, en revanche, tirait la majeure partie de ses troupes mercenaires de la Hollande[3], de la Lorraine[4], des États protestants d'Allemagne[5], des Suisses et des Grisons; elle allait faire alliance avec ces derniers[6] et quelques cantons suisses[7], et entretenait des relations amicales avec les petits princes allemands qu'elle faisait visiter par ses ambassadeurs[8].

Toujours suivant le même ordre d'idées, les Provinces-Unies, comprenant le danger qui résulterait pour elles de la jonction des deux branches de la maison d'Autriche, voyaient dans Genève et les Grisons les boulevards avancés de leur indépendance et s'intéressaient vivement à la conservation de ces républiques[9]. Dès les premières années du dix-septième

[1] Venise et les Pays-Bas se soutiennent sous main; Venise envoie de l'argent aux Provinces-Unies qui lui ont fourni quatre mille hommes (sous Jean de Nassau), lors de sa guerre contre Ferdinand de Gratz. *Mercure françois*, t. X, années 1624-1625, p. 36.

[2] Des lettres compromettantes pour la République furent adressées par le sénat à l'électeur palatin et interceptées. *B. N. f. italien*, 684. *Relazione della Republica di Venezia, fatta alla Maestà del Re Cattolico Filippo III, Re di Spagna, per il suo ambasciatore, don Alonzo della Cueva, Residente in Venezia, l'anno* 1619.

[3] Le colonel hollandais Milander fut un des principaux condottieri dont se servit la République au commencement du dix-septième siècle.

[4] Venise engagea à son service, en 1600, François de Lorraine, comte de Vaudémont, fils de Charles II, duc de Lorraine.

[5] Schiavalischi, l'un des colonels du duc de Wurtemberg, était en même temps un des principaux agents recruteurs de Venise en Allemagne.

[6] En 1603.

[7] Avec Berne et Zurich en 1615.

[8] Sur l'ordre de la République, l'ambassadeur Gussoni, avant de se rendre en France en avril et mai 1616, fit le tour de toutes les petites cours allemandes pour les assurer de l'appui de Venise. Il passa à Heidelberg (résidence du comte palatin), à Anspach, à Nuremberg, à Amberg (résidence du prince d'Anhalt), visita le duc de Wurtemberg et le marquis de Bade. *Frari* (*Venise*). *Francia, filza* 29. *Dispacc. di Gussoni.*

[9] *Lettres des états généraux des Provinces-Unies à la ville de Zurich et aux*

siècle, ces sentiments de solidarité s'affirmèrent grâce à l'impulsion des ministres anglais[1]. C'est ainsi que deux cantons suisses[2] conclurent en 1612 un traité de combourgeoisie avec le margrave Georges-Frédéric de Bade-Hochberg, et furent sur le point de s'allier à d'autres princes du Brisgau et de la Souabe, et que les Grisons, de leur côté, envoyèrent une ambassade au Palatin, roi de Bohême. Toutefois, les négociations n'ayant pas été poussées plus avant, les « Stati liberi », hormis ceux d'Allemagne et les Pays-Bas, ne prirent aucune part active à la guerre de Trente ans et se contentèrent de soutenir leurs coreligionnaires politiques par la voie des subsides et des « armées auxiliaires ». Mais leur union devint, par la suite, une force considérable pour celle des deux couronnes qui réussit à les intéresser à sa cause et à les lancer, à son profit, dans des guerres de diversion.

Trois Ligues grises. La Haye, 12-22 août 1620. « Nous vous avions ci-devant faict serieusement recommander par le sieur de Sommelsdyck, nostre ambassadeur vers la Ser. Republique de Venise, la conservation de l'Estat et de la liberté des Grisons, vos voizins, contre les practiques de ceux qui, par leur ruyne, espérent ainssi d'acheminer celle de vostre Republique. » (*Staatsarchiv Zürich*. (*Graubünden*, 169, 5, 19.) — Voyez aussi : *Lettre du margrave G. F. de Bade au canton de Zurich*. Carlsruhe, 28 juin-8 juillet 1620. *Ibid*.— *Lettres du roi de Bohême et de Mansfeld au canton de Zurich*. Camp de Ladenbourg, 28 et 29 avril (vieux style). — Crainte de voir l'Espagne et l'Autriche se donner la main par la Valteline. *Ibid*., 170, 8, 34. — *Die Generalitet der allierten Cronen und Ständen* (directeurs de l'armée de Weimar), *an den XIII Orten*. Brisach, 19-29 août 1639. Cette lettre, écrite à la veille de la capitulation de Milan entre les Trois Ligues et l'Espagne, énumère les dangers que le passage des armées espagnoles par les Alpes Grisonnes fera courir à la cause des protestants allemands : « Nun können wir unss schwerlich imaginiren dass disse Leute (die Püntner) so sehr verblendet sein... » (*Ibid*., 172, 4, 12.)

[1] Isaac Wacke, ambassadeur d'Angleterre à Venise, et Olivier Flemming, ministre résident à Zurich.

[2] Berne et Zurich.

VENISE.

La première des puissances italiennes, après la couronne d'Espagne, Venise était en même temps le seul État de la Péninsule qui fût vraiment indépendant et dégagé de tout lien de vassalité, aussi bien à l'égard de ses voisins que du reste de l'Europe [1]. Les papes, en effet, si l'on considère la nature des éléments qui concouraient à leur élévation, ne pouvaient être envisagés comme des souverains complétement indépendants. Les rois catholiques, vassaux de l'empire pour le Milanez, payaient au Saint-Siége une redevance annuelle pour la Sicile et le Napolitain [2]; entre tous les États italiens, il n'en était pas un qui fût complétement à l'abri des revendications territoriales de l'étranger [3]; mais Venise était libre, et cette liberté, dont seule elle jouissait, la constituait en quelque sorte gardienne et dépositaire de l'indépendance de la Péninsule; même acculée dans ses lagunes, elle n'en serait pas moins demeurée un obstacle insurmontable à la réalisation des projets de conquête espagnole en Italie.

Venise s'est faite elle-même [4]. L'étude de son histoire

[1] « Dirò per fondamento che la Republica venetiana, per universal concetto di tutti, è stimata la prima e maggiore per dignità, per potenza et auttorità che hoggidi si trovi in Italia. » (*Don Alonzo della Cueva, amb. in Venezia. Relaz.*, 1619.)

[2] Six mille écus et une baquenée (chinea). *B. N. f. italien*, 686 et 1324. *Relazione delli principi d'Italia*, sans date (assurément de 1605; Victor-Amédée, prince de Piémont, y est indiqué comme âgé de dix-huit ans).

[3] L'Empire faisait encore reconnaître ses droits de suzeraineté sur quelques duchés (Mantoue, Modène) et principautés (la Mirandole et Massa). Parme et Urbin se reconnaissaient vassaux du Saint-Siége; le duc de Savoie se voyait contester Nice et Villefranche par la France, et Savone par la Toscane; de son côté, il se prétendait seigneur de Gênes, de Monaco et du Montferrat; le grand-duc de Toscane réclamait à Gênes la Corse, et ne reconnaissait pas l'indépendance de Lucques. Une partie de la Toscane, le pays de Sienne, était fief du Milanez. (« Il quale contiene sotto di se quello di Siena dato in feudo, sotto infeudato alla casa de Medici [1557]. ») (*Relazione delli principi d'Italia.*)

[4] Wicquefort, *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, par L. M. P. (*Le Ministre prisonnier*). Cologne, 1677, p. 100.

et du développement progressif de sa puissance, si modeste au début, donne la preuve vivante de ce que peut, en matière politique, la prudence jointe à l'esprit de suite. La constitution vénitienne, chef-d'œuvre de bon sens pratique, sut concilier le parfait équilibre des pouvoirs avec la participation d'une oligarchie nombreuse à la gestion des affaires de l'État. Le patriotisme, notion peu développée dans l'Europe du moyen âge, distingua de bonne heure les Vénitiens de leurs voisins. Comparez les palais de la « via Nuova » à Gênes à ceux du « canal Grande » à Venise, les richesses amoncelées dans les premiers à la simplicité relative des seconds, et vous aurez l'image exacte du sentiment national tel qu'il existait dans les deux villes italiennes : le noble génois se servant avant tout de sa prospérité commerciale pour augmenter ses collections d'objets d'art, et le Vénitien, préoccupé exclusivement de la chose publique, à la plus grande gloire de laquelle il sacrifiait ses revenus.

L'activité des Vénitiens n'a pas profité à leur cité seulement; ils ont légué à l'Europe un monument historique, dans lequel on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de la sûreté du coup d'œil ou de la finesse des observations. Avec les « Dispacci » et les « Relazioni » contenus dans les archives de « Santa Maria gloriosa dei Frari », on ferait presque l'histoire du continent, sans avoir à consulter d'autres sources.

L'étoile de Venise avait déjà pâli au moment où fut conclue la paix de Vervins. Ses escadres sillonnaient toujours les eaux du Levant, mais elle n'était plus la République victorieuse de Constantinople [1] ; la perte de Chypre [2], signe précurseur de celle de Candie [3], venait de porter un coup sensible à sa puissance méditerranéenne. Toutefois, elle possédait encore, outre les îles Ioniennes et la Crète, un vaste État de Terre Ferme : l'Istrie, le Frioul et la Marche Trévisane, une partie de la Lombardie et du Ferrarais. Padoue, Vérone, Vicence

[1] Prises de Constantinople par le doge Henri Dandolo en 1203 et 1204.
[2] 1571.
[3] 1669.

étaient soumises à ses lois, ainsi que les côtes de l'Esclavonie et de la Dalmatie dont elle tirait, du reste, peu de profit[1]. Les forts de Palma et de Murano, sur les confins du Frioul, les citadelles de Crème, de Brescia et de Bergame, sur ceux du Milanez, défendaient ses frontières les plus exposées. Son trésor contenait quatorze millions de ducats[2] ; elle employait ses revenus considérables[3] à se concilier la faveur des pachas d'Albanie, à se créer des partisans dans toutes les cours d'Europe, et à se procurer ce dont elle avait le plus besoin : des soldats et des céréales [4]. Elle était défendue par une armée permanente de plus de dix mille hommes et une flotte de cent galères; son grandiose arsenal contenait des armes pour deux cent mille hommes et l'équipement de cent cinquante navires[5]. Avec de pareilles ressources, elle pouvait tenir en échec les plus grandes monarchies de l'Europe.

Gouvernée par une oligarchie intelligente[6] qui lui procurait des alliances utiles, fût-ce même avec des hérétiques [7], servie

[1] « Son tutti luoghi per la maggior parte dishabitati, infruttuosi, et per dirlo in una parola, più tosto ricetto e nido di fiere e di ladroni che luoghi di molta convegnenza, si che, levate l'isole sopradette et alcune altre poche di qualche nome, o di qualche utilità, il resto serve ad ostentatione di gran stato. » (*B. N. f. italien* 686. *Relazione della Cueva.*)

[2] *Della Cueva, ibid.,* — « douze ou quinze millions d'or. » (*Fresne-Canaye,* III, p. 161.)

[3] « Trois ou quatre millions d'or. » (*Mercure françois,* 1624-1625, t. X, p. 36.) — « Trois millions et demi de ducats. » (*Della Cueva.*) — « Trois millions d'or. » (*Relaz. delli principi d'Italia.*) — « Deux millions et demi. » (*Fresne-Canaye,* III, p. 161.)

[4] « La detta Repubblica ha carestia di due cose importantissime, cioè d'huomini e di grano. » (*Relaz. delli principi d'Italia.*) — « Il loro stato è scarsissimo di soldati. » (V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 374.)

[5] *Della Cueva, ibidem.*

[6] Au commencement du dix-septième siècle, il y avait à Venise environ cent quarante familles nobles, représentant trois mille individus. En dehors du doge et de son conseil, le gouvernement de la République était composé de plusieurs autres conseils avec des attributions différentes : le « Grand Conseil », le conseil « del Pregadi », le collége des « Sages », celui des « Dix », etc. (Voyez *Francesco Santorini : « Venetie nobilissime. »*)

[7] « La religione che professa la Republica è la Cattolica Romana, se bene in tanto osservata in quanto che li pare che i Dogmi di quella non siano pregiudiciali alla loro libertà... perchè in quegli che gli parono tali, vacillano, per non

par une diplomatie que l'univers lui enviait [1], la République de Saint-Marc a — sans trop de désavantage — tenu tête, pendant plus de douze siècles, à des ennemis puissants, comme le Turc et l'Espagnol. Existe-t-il dans le monde entier un État qui possède de plus glorieuses annales?

dir nulla credono; questo è chiaro che l'autorità temporale del Pontefice non vien da essi riconosciuta, et in molti capi anco la spirituale..... » (*B. N. f. italien, mss.* 1437 *et* 1438. *Instruction du cardinal della Cueva, marquis de Bedmar, ambassadeur du Roi d'Espagne à Venise, à son successeur don Luigi Bravo.*) — « Ne importa alla somma della religione veneta che quei popoli siano heretici o calvinisti, perchè, per la ragion di stato che vuol sempre appresso quella havere il suo fondamento, restano posposte tutte le leggi divine. » (*B. N. f. italien* 686. *Relaz. di don Alonzo della Cueva,* et *A. E., série Venise,* mss. n° 43.) — « Si avvede che il maggiore pericolo che minaccia quella Republica le può venire dal commercio degli heretici e scismatici, che troppo liberamente amettono nella città, e forse è ancor peggio che, andando gli ambasciatori loro con gran compagnia, overo i segretarii, e dimorando lungamente in Inghilterra, e fra gli Olandesi, e ne cantoni delli Svizzeri heretici, e fra li protestanti di Germania, la dove son costretti di trattare liberamente con esso loro, e li servitori, gente licentiosa, e di più alcuni nobili giovani, tutti a godere di quella licenza di vivere, s'infettano insensibilmente e poi, a poco a poco, amorbano gl' altri. » (*Instruction du cardinal secrétaire d'État à l'évêque de Montefiascone, envoyé comme nonce à Venise,* Rome, 1er juin 1621.) — « Les Vénitiens, qui n'ont jamais eu sur ces matières les préjugés des autres nations, regardoient cette fameuse Ligue (française) comme un complot également criminel et dangereux. » (*Histoire de Venise,* par l'abbé LAUGIER, Paris, 1767, X, p. 317.)

[1] « L'on tient que son air (de Venise) est le plus propre de toute l'Italie pour façonner les esprits aux affaires, et que les hommes y naissent politiques... Ses ministres n'ont presque point d'autre fonction, lorsqu'elle n'a point de guerre, que d'y observer les intrigues et le cours des affaires generales... » (WICQUEFORT, *Mémoires touchant les ambassadeurs, etc.,* p. 18 et 100.) — « Nell' ambascerie poi mandano, per il più, persone accorte, sagaci, curiose, e artificiose nell' insinuare, blande nel dire, dolci nel conversare, prudenti a prender partiti all' improviso, intrepidi dove bisogna resistere, indefesse nello scrivere, che cercano et penettrano l'amore, gl'odii, il favore e disfavore, l'aderentie e setti contrarie, la gratia, le forze et i disegni de principi, ogni cosa osservano dalle picciole aperture, odorando e rivedendo le cose di momento, tenendo conto di chi gli da avvisi, che procurano per qualche via. » (*Relaz. di Venezia, Alonzo della Cueva.*)

LE SAINT-SIÉGE.

Venise, on vient de le voir, avait une politique nationale très-caractérisée; cet élément de force fit défaut au Saint-Siége. Les papes, créatures d'un parti, perdaient en général, à leur avénement, toute liberté d'action, et continuaient à se montrer sur le trône pontifical ce qu'ils avaient été par le passé, les représentants des idées françaises ou des ambitions espagnoles. Fort heureusement pour l'Italie, cette règle comporta des exceptions; dans les moments critiques qu'eut à traverser la Péninsule, les successeurs de saint Pierre n'oublièrent presque jamais que s'ils revêtaient le caractère de « Père commun » (*Padre commune*), ils étaient aussi princes italiens[1]. Il y avait, en effet, dans le Souverain Pontife deux personnalités distinctes, entre lesquelles l'équilibre était difficile à maintenir[2], et dont l'une condamnait souvent en secret les actions de l'autre.

Les efforts tentés par la France et par l'Espagne en vue de se concilier les faveurs du Saint-Siége, les sacrifices consommés par les deux couronnes à l'effet de gagner à leur cause la Curie romaine dans la question du Milanez, le bill d'indemnité dont l'approbation tacite des pontifes couvrit Charles-Quint et Philippe II, en attribuant au zèle religieux de ces rois catholiques leurs entreprises audacieuses[3], donnent la me-

[1] « Il Pontefice romano può esser considerato sotto due persone ch' egli sostiene; cioè di capo e pastore universale di tutta la cristianità e nella Chiesa cattolica e apostolica, vicario di Cristo...; e appresso, di principe temporale che tenga Stato in Italia. » (*Relaz. di Roma, Paolo Paruta,* 1595.)

[2] « Tal volta, l'uno di questi rispetti implica coll' altro; e nel volere troppo scrupolosamente adempire l'ufficio di Papa, prevaricasi contra l'obligo di principe italiano. » (Siri, *Memorie recondite,* I, 13.)

[3] « Alle quali cose tutte, si aggiunge il concetto che acquista il Re appresso tutti i popoli di indirizzar ogni sua azione secondo che richiede la religione, e tutte le imprese, tutte le guerre, tutti i disegni suoi non aspirar ad altro, ad altro non esser volti, che all' amplificazione di quella, alla difesa dagli eretici, alla protezione dagli infedeli. » (*Relazione di Spagna, Tomaso Contarini,* 1593.)

sure de l'influence que les papes retiraient encore au seizième siècle de leur position de chefs de la chrétienté. C'est en cette qualité que, secondés par le collége des cardinaux[1], ils envoyaient aux cours européennes des légats et y entretenaient des nonces; que, sous prétexte de sauvegarder la foi catholique, ils s'immisçaient dans la politique intérieure des monarchies et des républiques du continent, prêchaient des croisades contre les infidèles et les hérétiques de toute sorte, et soutenaient, de leurs armes et de leurs subsides[2], la Ligue contre la royauté française, et l'Empire contre les Turcs et les princes protestants d'Allemagne. Comme souverains temporels, ils administraient, ou faisaient administrer par leurs parents et leurs protégés, les plus riches et les plus fertiles contrées de l'Italie : Rome, l'Ombrie, la Romagne, le duché de Spolète, la Marche d'Ancône et les légations de Bologne et de Bénévent; ils possédaient en France Avignon et le comtat Venaissin, et, malgré l'opposition de l'Espagne[3], leur patrimoine s'augmentait incessammment par le retour d'anciens fiefs[4].

Ce vaste État pontifical retirait de sa position géographique

[1] Une bulle de Sixte-Quint venait de fixer à soixante-dix le nombre des cardinaux, qui se divisaient en trois ordres : évêques (6), prêtres (50) et diacres (14); tous ensemble formaient « *il Sacro Collegio delli Purpurati* ». Les cardinaux prenaient peu de part à la discussion des affaires politiques : « Le materie di Stato, o si risolvino dal Pontefice solo, senza parteciparle con altri che con qualche suo parente, o consigliere confidente, o se ne vien dato parte in concistoro, non si è cosi tosto odorata dove penda l'inclinatione del pontefice che i cardinali corrono senza contradditione ad approvare la di lui opinione. » (*Relazione di Roma, Renier Zen.*, 1623, 22 novembre.)

[2] L'importance des revenus extraordinaires du Saint-Siége, de ceux qu'il tirait de l'étranger, est difficile à apprécier. Ses revenus ordinaires (provenant de ses États d'Italie) montaient à 1,800,000 écus. *Relaz. di Roma, Giovanni Dolfin* (1598). — *Relaz. delli principi d'Italia* (1605). — *Mercure françois*, t. X, p. 46. — Ces différentes sources donnent toutes la même somme.

[3] On ne croyait pas, en 1593, que le Roi Catholique permettrait l'agrandissement du Saint-Siége par l'incorporation d'Urbin et de Ferrare. (*Relaz. di Spagna, Tom. Contarini*, 1593.)

[4] L'extinction des fiefs du Saint-Siége fut, ainsi que la destruction de Genève, un des seuls points communs au programme politique de tous les Papes. En 1598, les seuls fiefs subsistant encore étaient le Napolitain, la Sicile, Parme-Plaisance et Urbin. La répétition des trois premiers était impossible. A la mort du dernier survivant de la maison della Rovere, Urbin

des avantages exceptionnels. Baigné par deux mers, il recevait par Ancône et les ports de l'Adriatique les produits du Levant, et par Civita-Vecchia et la mer Tyrrhénienne les marchandises de la rivière de Gênes. Un prince remuant, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, par exemple, n'eût pas laissé longtemps inactives les forces et les richesses de l'État pontifical; mais le gouvernement pacifique et patriarcal[1] des papes ne songeait pas, — à l'époque dont nous nous occupons, du moins[2], — à tirer parti de sa puissance pour inquiéter ses voisins. Si Grégoire XIV avait envoyé en France une armée au secours de la Ligue, c'est que le chef de l'Église pouvait difficilement souffrir de voir la couronne très-chrétienne tomber aux mains d'un hérétique; en ce qui concerne la prise de Ferrare par Clément VIII[3], on pouvait alléguer qu'il s'agissait d'un fief répété par le suzerain légitime. Les papes ne disposaient-ils pas, d'ailleurs, d'une arme, — non encore émoussée au seizième siècle, — l'excommunication, dont Henri IV et César d'Este venaient d'éprouver la vigueur[4]?

Les huit cent mille écus que coûtait à Sa Sainteté l'entretien de ses armées de terre et de mer étaient, en temps ordinaire, une dépense superflue pour le Saint-Siége; mais non

suivit l'exemple de Ferrare, et fut incorporé à l'État de l'Église qu'il coupait auparavant en deux parties (1631).

[1] « La forma colla quale si amministra la giustitia è assai tollerabile, massimamente a chi non è avvezzato al moderatissimo governo di Vostra Serenità (Venezia). » (*Renier Zen.*)

[2] Urbain VIII eut un instant l'idée de faire de la Valteline une principauté pour un de ses neveux Barberini.

[3] L'affaire de Ferrare faillit mettre en feu l'Italie, et amener l'intervention de la France et de l'Espagne. Le duc Alphonse II, étant mort sans enfants, avait désigné pour son successeur son cousin don César d'Este. Clément VIII refusa l'investiture pontificale et, non content d'excommunier don César, eut recours aux armes temporelles; en quelques jours il arma vingt-quatre mille fantassins et trois mille cavaliers. Toute résistance de la part du nouveau duc devenait impossible. Le 28 janvier 1598, César d'Este céda au Pape le Ferrarais et reçut, en échange, de l'Empereur l'investiture du duché de Modène.

[4] « La maggior forza del Pontefice pare che sia la scomunica, si come è visto ultimamente nel feudo di Ferrara. » (*Relaz. delli principi d'Italia.*)

pas inutile aux neveux du Saint-Père qui trouvaient moyen de réaliser à leur profit, sur cette somme, un bénéfice de cinquante pour cent [1]. Mal en prit aux pontifes, le jour où, brisant avec ces traditions pacifiques, ils voulurent intervenir les armes à la main dans des questions de politique italienne. Grégoire XV et Urbain VIII firent, à leurs dépens, la triste expérience que les milices de l'État ecclésiastique n'étaient pas invincibles, et que le jeu des batailles ne pouvait qu'amoindrir le prestige du Saint-Siége [2].

Le successeur de saint Pierre se trouvait être, en 1598, un vieillard prudent, Clément VIII, le promoteur de l'absolution accordée à Henri IV, l'instigateur de la paix de Vervins. Son élévation fut un échec pour la diplomatie de l'Escurial [3], et marqua, dans la politique générale du Saint-Siége, un revirement en faveur des idées françaises; la Curie, jusqu'alors espagnole, s'attacha dès lors à rester neutre vis-à-vis des deux couronnes. Mais si l'arrivée au pouvoir des Aldobrandini coïncida avec la formation, dans le sein du collége des cardinaux, d'un nouveau parti favorable à la France, les rois catholiques ne conservèrent pas moins, longtemps encore, un grand ascendant sur les papes dont ils favorisaient le népotisme et aux yeux desquels ils faisaient miroiter des avantages de famille.

SAVOIE.

Venise était le bouclier de l'indépendance italienne; Charles-Emmanuel en fut l'épée, mais une épée à deux tranchants qui

[1] « S. S. spende nei presidii più di 800,000 scudi quantumque la chiesa ne habbia poco bisogno, deffendendosi sufficiemente col mezzo della religione, ma questa è la richezza de nepoti de Pontefici, li quali sparagnono l'anno più della metà delle paghe. » (*Relaz. delli principi d'Italia.*)

[2] Campagne du marquis de Cœuvre en Valteline, en 1624. Défaite et retraite des troupes papalines du marquis de Bagni.

[3] Ranke, *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles* (traduction de Haidber), t. III, p. 284.

se tourna aussi souvent contre les alliés naturels de Savoie-Piémont que contre l'ennemi commun, l'Espagnol.

Si sa nature remuante lui eût permis d'accorder quelques années de trêve à ses sujets harassés par des guerres continuelles, de restaurer ses finances et d'apprécier quels étaient ses véritables intérêts, le duc eût promptement reconquis, dans le concert des princes italiens, la place à laquelle lui donnaient droit son caractère chevaleresque et l'importance de ses États[1]. Par la Savoie, la plus considérable de ses provinces, il était à cheval sur l'un des grands passages de France en Italie; par la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, — qu'il allait échanger sous peu[2] contre le marquisat de Saluces[3], — il occupait un poste d'observation sur le Léman et la vallée du Rhône; par le Piémont, il était prince italien et prenait une part active aux affaires de la Péninsule; Nice et Villefranche enfin lui donnaient accès à la Méditerranée. Ces trois grandes divisions territoriales étaient défendues par des forteresses, dont quelques-unes réputées inexpugnables : Bourg en Bresse, que Biron ne put réduire en 1600 et 1601; le fort Sainte-Catherine, dont Henri IV délivra les Genevois à la même époque; le fort de l'Annunziata en Piémont, Montmélian, que Sully s'était engagé à prendre et qu'il prit[4] en effet, ainsi que les citadelles de Conflans, de Miolans, de Charbonnière, de Briançon et de

1 « Detto Principe è impoverito come sono ancora i suoi sudditi; per le forze sarebbe gran Principe, quando vivesse qualche anno in pace et ragguistasse l'amore de suoi sudditi. » (*Relazione delli principi d'Italia.*)

2 Par le traité de Lyon, 17 janvier 1601.

3 Déjà détenu par lui depuis 1588.

4 « A l'occasion d'une visite que firent à l'arsenal le Roi et Charles-Emmanuel, ce dernier, admirant la nombreuse artillerie qui y étoit renfermée, demanda à Sully ce qu'il comptoit en faire : « Monsieur, lui répondis-je en « riant, c'est pour prendre Montmélian! » Le duc, sans faire apercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie et de familiarité si j'y avois été, et comme je lui répondis que non : « Vraiment, je le vois bien, reprit-il, car vous ne diriez pas cela. Montmé-« lian est imprenable. » Je repartis du même ton dont il me parloit, « que je ne « luy conseillois pas de forcer un jour le Roi à tenter cette entreprise, parce que « je croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable. » (*Oeconomies royales*, année 1599.)

Saint-Jacomont en Savoie. Au premier appel, le duc pouvait compter sur l'appui de sept mille vassaux en Savoie [1] et autant en Piémont [2]; il eût pu lever trente mille hommes sur ses terres; ses revenus montaient à près d'un million d'écus [3].

Malgré ces avantages, la situation générale des États de Charles-Emmanuel n'était pas enviable. Placés comme un tampon entre le Dauphiné et le Milanez, ils devaient ressentir les premiers effets de l'antagonisme existant entre les deux couronnes. Dans ces conditions, il eût semblé naturel que la politique des souverains du pays tendît au maintien d'une stricte neutralité, puisque l'accroissement éventuel de leurs domaines réclamait l'appui de la France ou de l'Espagne, que l'alliance espagnole, c'était la ruine de la Savoie, l'alliance française, celle du Piémont, et que, dans les deux cas, c'était l'invasion étrangère [4]. Mais l'ambition démesurée que se transmettaient de père en fils les princes de la maison de Savoie avait cela de particulier qu'elle ne se laissait rebuter par aucun revers. Aussi bien Charles III et Emmanuel Philibert avaient-ils éprouvé, à leurs dépens, ce qu'il en coûtait de se jeter dans les bras de Charles-Quint. Ils y avaient perdu leurs États [5], et le Roi Catholique, sous prétexte de les secourir, s'était emparé d'une partie du Piémont.

Les preuves de la perfidie des Espagnols ne manquaient pas à Charles-Emmanuel. Pendant la dernière guerre contre la France, ils lui avaient imposé des garnisons milanaises dans plusieurs places de son duché [6], et, profitant d'une grave ma-

[1] *Relazione delli principi d'Italia.*

[2] *B. N. f. italien* 1324.

[3] *Relazione delli principi* (800,000 écus). — *Relazione di Savoia, Simon Contarini,* 1601 (800,000 écus).

[4] *Relazione di Savoia, Fantino Corraro,* 1598.

[5] Invasion française de 1536. Occupation du duché jusqu'à la paix du Cateau-Cambrésis.

[6] « E non avendo anco i ministri di S. M. Cattolica la pazienza di aspettare che si maturasse ben bene questa occasione, non si sono molte volte astenuti di ricercare a S. A. le più principali piazze di quello stato, sotto pretesto di voler avere in potestà loro, per ogni accidente, qualche sicura ritirata. » (*Relazione di Savoia, Fantino Corraro,* 1598.)

ladie qui le retenait au delà des monts, ils avaient tenté de se saisir de Turin [1]; plus récemment encore, ils l'avaient abandonné au milieu des négociations de la paix de Vervins et laissé à la merci des exigences françaises [2]. Son mariage avec l'infante Catherine [3], sur lequel il fondait les plus grandes espérances, avait fait de lui, plus que jamais, un instrument de Philippe II, qui se prit à lui détenir ses enfants en otage, à lui interdire toute surprise sur Genève et le Montferrat, sous prétexte que la politique espagnole ne désirait pas, en ce moment-là, troubler le repos de l'Italie, ni mécontenter les Suisses, et à lui refuser la compensation territoriale qu'il sollicitait d'autant plus vivement que sa belle-sœur Isabelle-Claire-Eugénie venait de recevoir en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté.

En prenant Charles-Emmanuel pour gendre, Philippe II avait cherché, avant tout, à assurer une bonne frontière occidentale au Milanez. Ce fut aussi par un mariage, on l'a vu plus haut, qu'il tenta de sauver ce qui lui restait des Pays-Bas, suivant en cela l'exemple de Charles-Quint, qui avait donné sa nièce Chrétienne de Danemark au duc François de Lorraine pour fortifier la Franche-Comté [4]. Toutefois, l'Espagne ne retira pas tous les fruits qu'elle attendait de cette savante

[1] « E quello che somministra il concetto e rappresenta al vivo ciò che poteva un giorno seguire in quello stato... è che, subito seguita la morte dell' Infante (1597), e che si stava in dubbio della vita del signor Duca, tentò l'ambasciatore di Spagna d'impadronirsi delle chiavi della città di Torino e dei contrassegni delle fortezze; e il governatore di Milano spinse immediatamente a quei confini fanteria e cavalleria, facendo l'uno e l'altro instanza perchè fossero introdotte nelle fortezze come forze del serenissimo Re Cattolico, tutore naturale (come essi dicevano) e protettore legitimo dei principi suoi nepoti. » (*Corraro, ibidem.*)

[2] « E qui è opportuno che io dica, che essendosi dagli Spagnuoli risolute le più importanti difficoltà che accadessero per la parte loro in quella trattazione, acciocchè ella rimanesse conclusa infallibilmente, non si diportarono punto nell' interesse del signor Duca con quello zelo che conveniva, ma lasciarono indietro, in quanto a lui, tutto che in futuro gli potesse giovare o nuocere. » (*Relazione di Savoia, Simon Contarini,* 1601.)

[3] Fille de Philippe II. Charles-Emmanuel l'épousa en 1584; elle mourut en 1597.

[4] *Fantino Corraro,* 1598.

combinaison; en lançant Charles-Emmanuel dans une nouvelle guerre contre la France, elle réussit, il est vrai, à expulser les Français de l'Italie, mais, en revanche, elle fit perdre au duc la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex[1], faillit rompre le premier cordon de communications qu'elle était parvenue à établir entre Milan et Bruxelles[2], et n'eut plus d'autre ressource que de se jeter sur les Grisons et les Cantons catholiques.

L'existence même de la Savoie était donc en jeu à la fin du seizième siècle. Pour elle, plus que pour toute autre puissance, la paix de 1598 ne devait être qu'une trêve; deux ans après le traité de Vervins, le canon français grondait devant Montmélian, le duché était ravagé par deux fléaux, l'épidémie pestilentielle[3] qui décimait les populations, et les garnisons espagnoles qui les pillaient et les rançonnaient; le peu de sécurité que présentaient les routes du Piémont avait mis le commerce étranger dans la nécessité de les abandonner et de se créer d'autres voies de communication; Venise commençait à se servir des passages des Grisons; un puissant courant commercial s'établissait entre Gênes et Marseille, d'une part, entre Livourne, Antibes et le grand marché d'Avignon, de l'autre[4].

Quant aux relations extérieures, la Savoie avait dans la France une ennemie déclarée, et ne pouvait se fier aux promesses de Philippe II; elle s'était rendue hostiles Venise, la Toscane et les petits princes italiens[5]; les Bernois ne deman-

[1] Perte amplement compensée, pour l'Espagne, par l'abandon que Henri fit de Saluces à Charles-Emmanuel.

[2] Le passage du pont de Gresin, réservé par le traité de Lyon aux troupes allant en Flandre, ne pouvait avoir qu'un caractère aléatoire.

[3] *Relazioni di Savoia, Fantino Corraro et Simon Contarini.*

[4] *Relazione delli principi d'Italia.*

[5] Venise, Parme et Modène ne pouvaient admettre les prétentions de la Savoie sur le Montferrat et le Saluces. Mantoue était mal avec Charles-Emmanuel, pour la même raison. Le Montferrat fut définitivement attribué à la Savoie par les traités de paix de Quérasque (1631) et d'Utrecht (1713). L'hostilité entre les maisons de Savoie et de Médicis était si déclarée, que Ferdinand de Florence avait fourni des subsides à Lesdiguières, l'ennemi personnel du duc Charles-Emmanuel, travaillé contre les intérêts de la Savoie dans les négociations de la paix de Vervins, et que l'on attribue au rapprochement franco-sa-

daient qu'à marcher de nouveau sur le Chablais[1]. Et cependant toutes ces misères n'ouvrirent pas les yeux à Charles-Emmanuel. Ce grand « pescheur en eau trouble[2] », auquel Henri IV devait dire un jour aux Tuileries : « Vous êtes un remuant et un brouillon[3] », appartenait à cette catégorie d'ambitieux qui ne se laissent rebuter par aucun échec et qu'une défaite retrouve au lendemain plus bouillants et plus entreprenants que jamais. Il serait impossible d'énumérer les projets irréalisables qu'enfanta le cerveau du pauvre duc. Il se livrait à une étude approfondie de la généalogie, et il n'est presque aucun pays en Europe sur lequel il n'ait élevé des prétentions[4]. Après avoir ambitionné la couronne de France[5], il songea successivement à se faire nommer roi d'Angleterre[6],

voyard, qui fut la conséquence de la paix de Lyon, les ouvertures que le grand-duc fit à Philippe III au commencement du dix-septième siècle.

[1] Nicolas Harlay de Sancy, envoyé sans argent en Suisse par Henri, parvint à y lever des troupes sur son propre crédit. A la tête de quelques mille hommes des cantons protestants, il se jeta sur la Savoie, et emporta Thonon et Ripailles (1589), pendant que son lieutenant Guitry, sortant de Genève, s'emparait de Bonne, de Saint-Joire et de la ville de Gex. Cette diversion ne fut pas inutile au Roi. (*Mém. de* DE THOU, liv. XCVI, p. 651.)

[2] *Mercure françois,* t. X.

[3] *B. N. f. français* 4124, p. 37. *Dépêche de Claude de Grenelle à Puysieux,* Madrid, août 1619.

[4] Quelques-unes de ces prétentions pouvaient, à la rigueur, s'expliquer par une possession récente, ainsi pour Genève et le pays de Vaud, ou par les avantages que les terres conquises eussent apportés à la maison de Savoie, ce qui était le cas pour le Montferrat, Gênes, Monaco, Albenga, Vintimille, Menton, Roccabruna, Zuccarel et Final; mais il est stupéfiant de songer que Charles-Emmanuel transmit sérieusement à son fils ses droits sur le duché de Bourgogne, Jérusalem, Chypre, la Macédoine et le comté de Richmond en Angleterre (pour ce dernier, Charles-Emmanuel faisait remonter ses titres à Pierre II, dit le Petit Charlemagne).

[5] « Bey diesem Interregno, weill weder der Cardinal Bourbon, noch Henrico von Navarra von gantzem Kœnigreich vor einen Kœnig gehalten, und alles in factionem getheilt worden, hat der Hertzog von Savoya sein Zuspruch zum Kœnigreich vorzubringen nit verabsaumen, sondern seine Abgesandte zum Parlament zu Granoble schicken... » (KHEVENHILLER, III (1589), p. 96.) — « Pratiche segrete presso il Duca di Guisa, relative alla Corona di Francia (1583). Modi indicati dal Duca da tenersi presso gli Stati generali di Francia, per esser eletto Re, nel caso che essi intendessero di escludere la Casa di Borbone (1592). » (*Archivi di Stato Piemontesi,* Torino.)

[6] « Der Hertzog von Savoya, nach dem er dess Kœnigs (von Spanien)

roi de Pologne[1], roi de Provence[2], empereur d'Allemagne[3], roi de Chypre[4], roi de Morée[5], roi d'Albanie[6], roi de Sicile et roi de Sardaigne[7]. Sa mort, survenue en 1630, mit un terme à ses desseins de conquête, mais non pas aux souffrances de la Savoie, à laquelle il légua une situation politique hérissée de difficultés[8].

grosse præparation wider Engelland vernommen, schickte er seinen gehaimen Rath, Dominico Bello, nach Madrid, und liesz Jhrer May. drey Sachen proponirn....., die 3, erbiet er sich zu der Englischen Impresa, mit dem Geding, wann dasselbig Kœnigreich erobert wurde, ihms der Kœnig ueberlassen, und ihme zum Kœnig alldort machen solle; hergegen Jhrer May. er seine Laender in Italia renuncirn wolte. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei,* II (1587), p. 182.)

1 « Die Competitores umb diese Cron waren..... zum vierdten einer mit Namen Piost und andere pollnische Untersassen dez Kœnigreichs, wie auch der Hertzog von Parma, und Hertzog von Savoya. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei,* II (1587), p. 187.)

2 « Gedachter Hertzog hat den Kœnig (von Spanien) das die von Marsilia spanische Guarnison in die herumbligende Castel nehmen wurden vertroest, und darneben, wann er das Land der Provinz eroberte und seinem adjungierte, er den Tittel Kœnig von der Provinz oder Saphoy erlangen koendte, gebetten. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei,* III (1591), p. 225.)

3 ERDMANNSDOERFER, *Herzog Karl-Emmanuel von Savoyen und die deutsche Kaiserwahl von* 1619. Leipzig, 1862.

4 « Tentò poi il duca presente con maggior ardore il medesimo, volendosi valere del titolo di Re di Cipro. » (*Fantino Corraro. Relazione di Savoia.* 1598.)

5 *Ibidem.*

6 *Alonzo della Cueva á Felipe III.* Venecia, 4 enero 1609. *A. N.* (*Simancas*). *K.* 1679, n° 3. — *Foscarini al Senato,* Parigi, 11 ottobre 1608. *Frari. Francia, filza* 39.

7 « Hanno in fine questi principi, non solo preteso, ma procurato, il titolo di re. Il duca, padre del presente, disegnava questo accrescimento di dignità col mezzo d'una permuta che voleva fare cogli Spagnuoli del contado d'Asti e di Vercelli col Regno di Sardegna; ma avendovi da poi fatta miglior considerazione sopra, si ritirò dalla proposta, avendo conosciuto che veniva con questa via a spogliar il Piemonte della frontiera sua contra lo Stato di Milano, e ad investirsi d'un' isola di molta spesa, esposta alle continue depredazioni de' corsari e facile ad esser rubata dai Turchi. » (*Fantino Corraro,* 1598.)

8 Il mourut d'une attaque d'appoplexie au moment où les troupes françaises envahissaient ses États.

LES PETITS ÉTATS D'ITALIE.

Venise, le Saint-Siége et la Savoie étaient les principaux contre-poids à la puissance espagnole en Italie. Mais en dehors de ces trois États, il existait encore dans la Péninsule quelques duchés et républiques, en partie inféodés à la politique de Philippe II, — plutôt par peur que par intérêt, — en partie jouissant d'une indépendance relative, et dont l'union pouvait, à un moment donné, inspirer de sérieuses inquiétudes aux rois catholiques.

Le *grand-duc de Toscane*, un Médicis, passait pour le prince le plus riche de l'Italie [1]. Son frère et prédécesseur avait dû à ses générosités envers l'Empereur [2] de se voir confirmer par Maximilien II [3] le titre de grand-duc conféré par Pie V à leur père Côme Ier [4]. Ferdinand Ier avait pris très-habilement parti dans les guerres de la Ligue en fournissant des subsides à Lesdiguières [5] et en jetant, à propos, une garnison dans le château d'If [6], dont il empêcha ainsi la prise par Charles-Emmanuel et qu'il put rendre, la paix faite, à son futur neveu Henri IV [7]. C'était là un des griefs que nourrissaient contre lui

[1] Il avait deux millions d'écus de revenus.

[2] Voir p. 58, note 1.

[3] Par acte du 26 janvier 1576.

[4] En 1569.

[5] « Il gran duca di Toscana non ha certo con quel principe (Carolo-Emmanuele) buona intelligenza, si perchè la continua emulazione è continuo fomento d'odio, si perchè anco fu egli d'aiuto in molti modi a Monsignor Ladighiera. » (*Simon Contarini*, 1601.)

[6] « Non si scorderanno gli Spagnuoli che castel d'Yff ha impedita l'impresa di Marsiglia da essi perduta d'un punto....., che l'haver combattuto le navi spagnuole non si partirà in eterno della loro memoria, e così l'essersi il gran duca maritato con dipendente da Francia, contra la volontà del Re. » (*Relaz. di Spagna, Agostino Nani*, 1598.)

[7] Le Roi de France se trompa sur les intentions réelles du grand-duc : « ... C'est que le grand-duc, à mon desceu, s'est saisy de mon chasteau des isles d'Iéres..., à ce induict et poussé par le Roy d'Espagne. » (*Dépêche de Henri IV à M. de Brèves*, 8 juillet 1597. *Lettres missives*, IV, 805. Voyez

le duc de Savoie et surtout Philippe II, qui lui reprochait en outre son mariage avec Christine de Lorraine [1] et l'opposition systématique que le parti florentin faisait dans les conclaves aux cardinaux espagnols.

Gênes, rivale de Venise aux treizième et quatorzième siècles, était bien déchue de son antique splendeur au seizième. De son vaste empire, il ne lui restait plus que la Corse et cent soixante-cinq milles de côtes méditerranéennes, de Monaco et Villefranche à Sarzana et Porto Venere. Gênes étant le port de Milan, il était important pour l'Espagne de la tenir sous sa dépendance [2]. Afin d'atteindre ce but, les rois catholiques empruntèrent de grosses sommes aux Génois et leur concédèrent de nombreux fiefs, non-seulement en Italie, mais aussi en Espagne. Les marchands de la République, recueillant la succession des Morisques, eurent bientôt concentré entre leurs

aussi p. 841.) — M. Martin (*Histoire de France,* X, 441) laisse entendre que l'occupation du château d'If fut peut-être la conséquence du mécontentement du grand-duc, « parce que Rosni avait fait casser une partie des baux dans lesquels il était interessé sous le nom de banquiers italiens ». Ce ne fut pas là l'interprétation que Philippe II et Charles-Emmanuel donnèrent à cet acte, qui fut, somme toute, favorable à Henri, puisque Ferdinand se trouva ainsi brouillé avec l'Espagne et la Savoie. « ...Der Ferdinand, Groszhertzog von Florentz, sowol wegen æmulation des Hertzog von Saphoy, welcher von seiner partialitet zu Marsigla, stattlich ein wenig zuvor einbeleidt worden, als zu verhuetten das Spanien nit selbe Statt eroberte, hat mit seinen Galeren das Schlosz Dif, so auff einem Steinfelsen, gleich vor dem Pfort Marsigla ligt, sich bemaechtigt, mit vorgeben, wœlle es fuer den Kuenfftigen Kœnig ausz Franckreich innen behalten. » (*Annales Ferdinandei,* Khevenhiller, III (1591), p. 224. — Voyez aussi *Histoire de France du* Père Daniel, XII, p. 332 à 334, et *Lettres du cardinal d'Ossat,* édition de 1698, t. Ier, p. 517.)

[1] « In diesem Jahr hat der Groszhertzog von Florentz den Marques de Viteli nach Spanischen Hoff das Sienuesische Lehen zuempfangen geschickt. Dieser Groszhertzog hat sich gegen den Kœnig vernehmen lassen, wann er ihm Porto Hercule und Orbitello zukommen liesz, wolte er sich mit Ertzhertzogs Carls Tochter eins verheyrathen; weil man ihms aber abgeschlagen, hat er sich mit der von Lothringen vermaehlet. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei,* III (1588), p. 51.)

[2] « Al tranquillo mantenimento de gli Stati d'Italia con più provido consiglio soccorrere non potevano Carlo e Filippo, che coll' assicurarsi della divotione de' Genovesi, per via de' porti del mare Ligustico, sicuramente trasfondendosi nello Stato di Milano i sovvenimenti che li vengano di Spagna.

mains tout le commerce de la péninsule Ibérique [1], et c'est ainsi que Gênes, malgré quelques velléités d'autonomie [2], se trouva liée à l'Espagne comme un créancier se trouve lié à son débiteur qui le menace d'une suspension de payements.

Le *duché de Mantoue-Montferrat* [3], fief impérial, offrait un exemple du danger auquel un souverain expose ses États en apanageant les cadets de sa famille. Sabionette, Bozzolo, Castiglione, Guastalla, Novellara, San Martino, Gozzolo et beaucoup d'autres terres s'étaient détachés de cette manière du Mantouan et ne reconnaissaient plus l'autorité du chef de la maison. Ces démembrements successifs affaiblirent les Gonzague de la branche aînée, qui se voyaient, au reste, dans la nécessité d'emprunter le terrritoire de Crémone pour passer du Mantouan dans le Montferrat. Les plus fortes places de l'Italie, Mantoue et Casal, qui défendaient les deux duchés, résistèrent

Riprovava nondimeno in Carlo, con rigida censura, il conte di Fuensaldagna, perchè con recare in sua signoria Genova, non havesse proveduto lo Stato di Milano di quel porto di mare che gli era si necessario. » (V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 21.)

1 « Plus l'Espagnol doit aux Genois, plus il s'assure d'eux. » (*Mercure françois*, t. X, années 1624-1625.) — « Quanto a Genovesi, sono molti signori grandi di richezze, ma perchè la maggior parte di loro hanno li Stati in quello del Re di Spagna, che siano Spagnuoli per forza, benchè d'animo non siano punto. » (*B. N. f. italien* 1324.) — « Quando manca la linea mascolina d'alcuno di questi (principi, duchi, baroni) si devolvono al re (di Spagna) li Stati, il quale poi li vende a persone private, et per lo più a Genovesi, cosi per farseli sempre più soggetti. » (*Relazione di Spagna, Franc. Soranzo*, 1602.) — « Le Roy d'Espagne s'est rendu le maître des plus riches et des plus puissantes familles de Gênes, en leur vendant des principautez, des duchez, des marquisats et des comtez dans le royaume de Naples et dans le Milanés, par où il les tient attachez à sa couronne, comme par autant de chaînes de fer..., car il ne permet pas à ces nobles de revendre ces terres et ces seigneuries, qu'à d'autres Genois. » (*D'Ossat au Roi*, 20 décembre 1597.) (*Note d'*Amelot de la Houssaye.)

2 L'annexion de Final indisposa Gênes, qui faillit prendre les armes, en 1608, contre Fuentes, gouverneur de Milan. (*Mercure françois*, t. X.)

3 Le Montferrat, dont Charles-Quint avait donné l'investiture aux Gonzague, était tombé aux mains de ces derniers par le mariage de Frédéric de Gonzague avec une Paléologue, parente du dernier marquis de Montferrat. (*Relazione delli principi d'Italia.*)

à mainte reprise aux assauts des armées impériales, espagnoles et savoyardes.

Le *duc de Modène,* César d'Este, celui-là même que Clément VIII déposséda du duché de Ferrare en 1598[1], était vassal de l'empereur. Il vivait en bons termes avec les Espagnols[2], tandis que son frère, le cardinal Alexandre, était à Rome l'un des chefs du parti français[3]. Les Aldobrandini, par des motifs d'intérêt privé, s'opposaient à ce qu'il réalisât les domaines que la maison d'Este possédait encore dans le Ferrarais; aussi le pauvre duc cherchait-il à restaurer ses finances en vendant au plus offrant des titres et des lettres de noblesse.

Le *duché de Parme-Plaisance*[4], moins garanti que le Mantouan et le Modenois contre une attaque du côté du Milanez, avait ressenti plus que ses voisins le besoin de vivre sous la protection du roi catholique. On sait les services inappréciables que les « Farnèse » rendirent à l'Espagne, comme généraux, hommes d'État et hommes d'Église [5].

Le port de Sinigaglia sur l'Adriatique donnait une certaine importance au *duché d'Urbin,* fief papal, dont Venise tirait la plus grande partie de ses céréales. La perspective de subir le sort de Ferrare jeta les « della Rovere » dans les bras du roi

[1] Voir page 72, note 3.

[2] Les Espagnols lui servaient une pension de douze mille écus. (*Relazione delli principi d'Italia.— B. N. f. français, mss.* 17984 : *Memoire sur les affaires generales de la chrestienté.* Imprimé dans Linage de Vauciennes : *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans,* Cologne, 1678.)

[3] Son cousin, le cardinal Louis d'Este (de la branche Este-Ferrare), mort le 30 décembre 1586, fut pendant de longues années « Protecteur » des affaires de France à Rome. (*Lettres du cardinal d'Ossat.* Édition de 1698, I, page 208.)

[4] Vassal du Saint-Siége. Parme et Plaisance avaient été donnés en fief par le pape Paul III à son fils naturel Pierre-Louis Farnèse (1545).

[5] Il suffit de citer Alexandre Farnèse, le grand général de Philippe II, et le cardinal Édouard Farnèse, l'un des chefs du parti espagnol à Rome, de 1591 à

d'Espagne. Comme les ducs de Mantoue, de Modène et de Parme, celui d'Urbin était chevalier de la Toison d'or; il touchait une pension de Philippe II qu'il s'était engagé à secourir avec trois mille hommes, en cas de besoin[1].

La *République de Lucques* ne demandait qu'à vivre dans l'oubli et à jouir en paix des richesses que lui procuraient l'industrie de la soie et son commerce de draps avec la France et ses voisins d'Italie. Ce petit État, enclavé dans le grand-duché de Toscane qui lui contestait son indépendance[2], avait besoin d'un défenseur. Ne pouvant être secouru à temps par l'empereur, son suzerain légitime, il s'était placé, ainsi que les « Grimaldi » de *Monaco,* sous la protection de l'Espagne.

A côté de la Toscane, de Mantoue et du reste des États de second ordre, il existait encore en Italie un nombre considérable de fiefs impériaux, assez semblables aux petites baronnies allemandes et ne battant pas monnaie[3] : *Massa-Carrara,* aux « Cibo di Malaspina » ; *La Mirandole,* aux « Picchi », et bien d'autres. La plupart de ces principautés furent promptement englobées dans les possessions espagnoles ; celles qui échappèrent à l'annexion ne le durent qu'aux événements dont le pied des Alpes allait être le théâtre et sur lesquels se concentra bientôt toute l'attention des gouverneurs de Milan.

1626. — « Le duc de Parme et de Plaisance n'a point de volonté que celle du Roi d'Espagne. » (*D'Ossat à Henri IV,* Rome, 20 décembre 1597.)

[1] Voir *Lettres et ambassades de Fresne-Canaye,* I, p. 23 et 211.

[2] Lucques avait dépendu autrefois de Pise.

[3] Alberico Cibo di Malaspina, seigneur de Massa, battait monnaie, mais elle n'était pas acceptée dans les États voisins. (*Relazione delli principi d'Italia.*)

CHAPITRE II.

L'ITALIE ET LA PAIX DE LYON.

Instructions données par Charles-Emmanuel à ses ambassadeurs, à la nouvelle de la paix de Vervins. — Ses illusions à l'égard de Genève et du Montferrat. — Les Espagnols l'abandonnent sur la question de Saluces. — Importance du marquisat pour la Savoie. — Charles-Emmanuel s'en empare par surprise. — Ses explications ambiguës presque partout mal accueillies. — Embarras de Clément VIII. — Le pontife renonce à l'arbitrage.

Voyage du duc à Paris. — Propositions qu'il fait au Roi. — Réponse de Henri. — Atermoiements de la Cour de Turin. — Opinion du cardinal d'Ossat. — Henri envoie un ultimatum à Charles-Emmanuel. — Fière réponse de ce dernier. — Les armées françaises envahissent la Bresse et la Savoie. — Efforts infructueux du duc pour ravitailler Montmélian. — Il réussit à apitoyer Clément VIII sur son infortune. — Négociations de l'ambassadeur de Savoie à Rome. — Griefs du Vatican contre Henri. — Arrivée de Pierre Aldobrandini à Lyon. — Il force la main aux plénipotentiaires du duc. — Texte du traité.

L'échange de Saluces contre la Bresse : une des grandes fautes politiques du règne. — Hésitations de Henri entre les Pays-Bas et l'Italie. — La paix de Lyon y met un terme. — Avantages que l'Espagne retire de cette paix. — Henri s'aliène les sympathies des États autonomes de l'Italie. — Les petits ducs de la plaine du Pô font leur soumission à l'Escurial. — Activité déployée par les ministres espagnols dans la péninsule des Apennins. — Débouchés conservés par la France pour pénétrer en Italie. — Importance stratégique du marquisat pour la couronne très-chrétienne. — Appréciations de don Iñigo de Mendoza sur le traité de Lyon.

Henri s'efforce de regagner le terrain perdu. — Instructions à Fresne-Canaye et à Béthune. — Antagonisme entre Lerme et Fuentes. — La politique de paix prévaut à l'Escurial. — Philippe III convie les princes italiens à une expédition contre les Turcs de Canise. — Échec humiliant éprouvé par l'armée italo-allemande. — Projets de croisade. — Refus de Henri de s'y associer.

Inconséquences de la politique française en Italie durant cette époque. — Affaire de Ferrare. — Accueil enthousiaste fait aux nouveaux ambassadeurs de France à Rome et à Venise. — Ce réveil est de courte durée. — Armements formidables du gouverneur de Milan. — La terreur règne dans la Péninsule. — L'Escurial cherche à rassurer les princes italiens. — Carac-

tère de Fuentes. — Vastes entreprises préparées à Madrid en 1601. — Contre-préparatifs des « Stati Liberi ». — Dislocation de la grande armée espagnole en juillet 1602.

Asservissement de plus en plus complet des États italiens à la couronne catholique. — Faiblesse de l'Empire. — Dissensions entre Venise, Florence et le Saint-Siége. — Fuentes en profite pour intimider le Sénat et le grand-duc. — Il gagne les Aldobrandini à la cause d'Espagne, et annule l'action de Charles-Emmanuel et des petits États de la haute Italie. — Rapports des États italiens entre eux.

Les ambassades de France à Saint-Marc et au Vatican. — Négociations de Béthune à Rome. — Condescendance de Henri à l'égard de Clément VIII. — Versatilité de Pierre Aldobrandini. — Échec de Béthune. — Négociations de Fresne-Canaye à Venise. — Indifférence du Sénat envers les propositions de Henri, depuis la paix de Lyon. — Services rendus par Venise à Henri IV pendant les guerres de la Ligue. — Ambassade à Paris de Giovanni Dolfin et d'Antonio Priuli. — Activité de Fresne-Canaye. — Ses intelligences dans plusieurs villes de la haute Italie.

Premier projet de Ligue italienne. — Venise et la Toscane demeurent dans l'expectative. — Intrigues de Charles-Emmanuel en France. — Entrevue de Somma. — Conspiration de Biron et menaces contre Genève. — Fuentes médite l'occupation du Piémont par les armées espagnoles.

Reprise des négociations entre le Louvre et la Cour de Turin. — Ambassades de Lullin à Paris et du marquis d'Este à Madrid. — Découverte de la conspiration de Biron. — Rupture des négociations.

Ambassade de Visque à Paris. — Coup de main sur Genève (l'Escalade). — Le comte Francesco Martinengo sert d'intermédiaire entre le Louvre et la Cour de Turin. — Propositions du duc jugées inacceptables à Paris. — Offres de Henri à Charles-Emmanuel. — Celui-ci se jette dans les bras de Philippe III.

Vaines tentatives de Henri à l'effet de former entre les États italiens une Ligue défensive et de les grouper autour du Saint-Siége. — Craintes des ministres espagnols à ce sujet bientôt dissipées. — Henri change de tactique. — Il inaugure à l'égard de l'Italie une politique expectante et reporte son activité vers les Pays-Bas.

Lorsque Charles-Emmanuel apprit la conclusion de la paix de Vervins, il chargea ses ambassadeurs à l'étranger d'affirmer combien grande était la joie que lui causait cette nouvelle et d'insister sur le fait que la Savoie allait devenir l'amie des deux couronnes [1]. Le caractère instable et turbulent du duc était trop connu pour que la dernière partie de cette déclaration pût être envisagée comme sincère, mais il n'en est pas

[1] Voyez *Eidgenœssische Abschiede*, années 1587-1617, I, p. 471. (Diète de Bade.)

moins certain que les premières ouvertures de paix furent accueillies avec empressement par la cour de Turin.

Ne voyant dans la guerre qu'un moyen de s'agrandir, Charles-Emmanuel avait pu se convaincre que la continuation des hostilités contre la France était ruineuse pour ses États et ne leur procurerait plus aucun avantage. Le parti royal s'était suffisamment fortifié en Provence pour que toute conquête savoyarde dans cette région devînt improbable; seule, la paix permettait au duc de sortir de cette impasse; il l'accepta d'autant plus volontiers qu'elle lui laissait, croyait-il, la liberté de faire revivre ses anciennes prétentions sur Genève[1] et le Montferrat[2], et que la remise du différend de Saluces à l'arbitrage pontifical constituait, à ses yeux, un élément favorable à la reconnaissance des droits de la maison de Savoie sur le marquisat.

Sur ces points, comme sur tant d'autres, Charles-Emmanuel prit ses désirs pour des réalités et s'abusa étrangement. Il fallut la déclaration de Monceaux[3] et les assurances formelles qu'il reçut à Paris, en décembre 1599, pour lui faire comprendre que la France n'entendait pas abandonner la protection de la cité huguenote; il fallut l'intention clairement manifestée de son beau-frère Philippe III pour le convaincre que ses projets de conquête en Montferrat seraient vus de mauvais œil par l'Espagne. Enfin, quant au marquisat de Saluces, l'ajournement de la solution du différend était une circonstance en somme défavorable au duc, et donnait la mesure de la faiblesse des Espagnols et du peu d'intérêt qu'ils portaient à sa cause, puisque, plutôt que de compromettre l'issue des négociations, ils avaient préféré laisser en suspens une question de première importance, aussi bien pour eux que pour lui[4].

[1] Genève n'était pas comprise « nommément » au traité.

[2] « Fara ora il signor Duca ogni cosa per mantenere questa pace che ha tanto desiderata e procurata per sollevare i suoi Stati e soddisfare ai suoi sudditi, e per tentar frattanto l'impresa di Genevra, e se potra anco del Monferrato. » (*Relazione di Savoia, F. Corraro*, 1598.)

[3] 11 novembre 1598. (Voir p. 32.)

[4] *Ragioni del Duca di esser soccorso dalla Spagna in qualunque modo si negoziasse la pace, e motivi che aveva di conoscere trascurati da essa i suoi*

La possession du fief dauphinois de Saluces [1], comme celle du duché de Montferrat d'ailleurs, pouvait, à un moment donné, devenir une question vitale pour le développement de la puissance des Savoie. Ces deux États, en effet, pénétraient jusqu'au cœur du Piémont, et si les ducs se plaignaient de ne pouvoir se mettre aux fenêtres de leur château de Turin sans que leur regard plongeât sur les terres des Gonzague [2], ils n'ignoraient pas, d'autre part, qu'une demi-journée à peine de chemin séparait Carmagnole [3] de leur capitale.

L'état de faiblesse auquel se vit réduit Henri III, après que la Ligue l'eut expulsé de Paris [4], permit à Charles-Emmanuel d'exécuter un projet qu'il méditait de longue main. En 1588,

interessi nel Congresso di Vervins (1598). (*Archivi di Stato Piemontesi* a Torino. — *Affaires des Rois de France avec les ducs de Savoie. B. de l'Arsenal, mss.* 4772, p. 173.)

[1] Le marquisat de Saluces, au pied du mont Viso, avait été réuni à la couronne par François Ier. Les principales villes en étaient Saluces (Saluzzo), Cental (Centallo), Revel (Revello), Staffarde (Staffarda), Carmagnole et Cerisoles (Ceresole) (ces deux dernières dans une enclave).

[2] « A quoi d'autant plus il est poussé (Charles-Emmanuel), d'autant que le duché de Montferrat non-seulement est frontier du Piedmont, mais les terres de l'un et de l'autre pais sont en plusieurs endroits fort meslées, jusques là que le duc de Savoie ne se peult mettre à la fenestre du chasteau de Turin du costé du Levant qu'il ne voie sur la prochaine montagne une chapelle qui est dans le Montferrat. » (*Paschal à Marie de Médicis,* Coire, 23 février 1613. *B. N. f. français* 10718, p. 392.)

[3] « La ville de Saluces n'est qu'à une petite journée de Turin, et Carmagnolle n'en est qu'à une petite demie-journée; et tout le marquisat est comme une citadelle pour les François sur toute l'Italie et particulierement sur le Piemont. » (*D'Ossat à Villeroy,* Rome, 14 août 1600.) — « Le duc, en s'appropriant le marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps, et se mettoit en sûreté. Car, tandis que les François le tenoient, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cents chevaux d'escorte, et il falloit qu'il entretînt de grosses garnisons au milieu de son pays. » (PÉRÉFIXE, *Histoire de Henri le Grand,* p. 285.)

[4] Henri III « connut alors combien grande étoit la faute qu'il avoit faite, malgré son conseil et les vives remontrances du duc de Nevers, d'avoir rendu, à son retour de Pologne, Pignerol, Savillan et la Pérouse au duc de Savoie, et il vit, mais trop tard, l'accomplissement de la prédiction qu'on lui fit dès ce temps là, que l'indiscrète générosité dont il se piqua envers le duc lui coûteroit avec le temps tout le marquisat de Saluces et l'excluroit entièrement de l'Italie ». (PÈRE DANIEL, *Histoire de France,* t. XI, p. 325.) — « Pour Dieu, Sire, qu'il vous plaise avoir egard et songer plusieurs fois

en pleine paix, il s'empara sans coup férir de Carmagnole, où il trouva un nombreux attirail de guerre français[1], du reste du marquisat et de Château-Dauphin, extrême frontière du Dauphiné[2]. La France, néanmoins, avait conservé trop de sympa-

avant que de venir à tel effect... Je vous supplie... ne faire si peu de cas de l'Italie, que de vous oster les moyens de secourir les princes d'icelle qui imploreront vostre ayde et support. Et certes, Sire, j'ose vous dire que Pignerol seul ne vous est de telle importance que toutes les autres, lequel neantmoins je prise tant, que si Vostre Majesté me faisoit cét honneur que de me demander advis si elle le doit donner, je me ferois plustost arracher la langue par le chignon du col que de le vous persuader..... Car plustost l'on me jettera par force, et la teste la premiére du chasteau de Pignerol, où je seray cette semaine, avant que je la baille à autre quel qu'il soit pour l'aliener, si premier Vostre Majesté ne me descharge entierement de tout mon gouvernement, à fin que si ce malheur arrivoit à la France que de perdre une si belle et honorable saillie, il ne me puisse jamais estre imputé d'avoir fait cét acte si indigne et proprement meschant à un qui a cét honneur de son Roy et maistre, que de les avoir en charge. » (*Les remonstrances faites l'an MDLXXIV au feu Roy Henri III, par monseigneur le duc de Nivernois et de Rethelois, Pair de France, pour lors gouverneur et lieutenant-general de Sa Majesté delà les Monts, sur l'advis qu'il eut que sa dite Majesté vouloit aliener de sa couronne les villes de Pignerol, Savillan et la Perrouze, pour les bailler à Monsieur le duc de Savoye*, Paris, MDCXXX, p. 17 et 18.)

[1] Le Père Daniel (*Histoire de France,* XI, p. 329) parle de quatre cents canons. Il y a évidemment exagération. Il s'agissait de petits fauconneaux et de fusils de rempart, comme semble l'indiquer le passage suivant : « Der Verlust für die Frantzosen war desto grösser, weilen sie zu Carmagnole ein vollkommenes Wehr-und Waffen-Haus hatten, in welchem sie aus allen Plätzen, so sie vor diesem in Italien besessen, die Waffen-und Kriegs-Geräthe, und unter anderm 400 *von den schoensten Groben Stucken* verschlosen hatten, welches alles Hertzogen Carolo in die Hände fiel. » (*Prob-Stücke der Schweitzerische Geschichte. Helvetische Bibliotheck,* Band I, page 214 [II[te] Abtheilung]. Zürich, *Orell.,* 1735.)

[2] Le 30 novembre 1588, Charles-Emmanuel exécuta son entreprise sur Saluces, sans avoir mis les Espagnols dans la confidence, assuré, qu'il croyait être, que Philippe III l'aiderait à conserver cette conquête. (*Corraro,* 1598. — *F. de Vera à Su Majestad,* Venecia, 12 agosto 1589. *A. N. Simancas, K.* 1674, *pièce* 75.) — « Gleichesfals hat der Frantzoesische an Spanischen Hoff residirende Embaxador Monseur (sic) de Langle sich bey selben Kœnig, als wann er hiervon wissenschafft gehabt und villeicht gar darzu geholffen, hart beklagt; Ihr. May. aber haben ihn sinceriert das sie hiervon nit gewust, und weil die Wälschen Fürsten an desz Kœnigs friedlichen Gemuth und allzeit habeten vernunfftigen Bedencken in Italia kein Krieg einschleichen zulassen begunten zuzweiffeln, und Ihr May., ohne das, den don Francisco de Vera de Aragon, del Conseio Real, für Embaxadorn nach Venedig abzufertigen in procinctu gewest, also hat er ihm dasz Er im durchreisen sich bey dem Hertzog von

thies à l'étranger, en Italie surtout[1], pour que l'audacieux duc ne sentît pas le besoin de se disculper, tant auprès du roi lui-même que de Venise, du Saint-Siége[2] et des cantons suisses[3]. Il prétendit avoir découvert un complot huguenot, prévenu de quelques jours une tentative armée de Lesdiguières sur le marquisat, et vouloir garder ce dernier pays au nom de la couronne très-chrétienne[4]; mais ses explications embarrassées furent accueillies partout avec froideur et ne servirent qu'à le mettre en contradiction avec lui-même, lorsque, quelques années plus tard, il se prit à invoquer sérieusement les droits de sa maison sur Saluces[5].

Quelque manifeste que fût l'usurpation savoyarde, Clément VIII ne tarda pas à reconnaître les difficultés de la médiation dont il s'était chargé. Si la France et la Savoie, Henri IV et Charles-Emmanuel eussent constitué les seules parties du procès, le pape, à qui l'intervention française plus que ses

Savoya anmelden, und neben den dort residiereten Embaxador Don Bernardo de Mendoza dem Hertzog die inconvenienzien so herausz der gantzen Christenheit und sonderlich Italia und zu vorderist seinen eygnen Landen zuwachsen koendten repraesentirn, und ihm zu der restitution auff alle weisz persuadirn solte, befohlen. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, III (1588), p. 54.)

[1] « ...El duque de Terranova me escribio que tenia aviso que (sic) de tierra de Svizos que la leva de los hereges que fueron contra el señor duque de Saboya se pagò con dineros venecianos. » (*Francisco de Vera à Su Majestad*, Venecia, 12 agosto 1589. *A. N. Simancas, K.*, 1674, n° 75.)

[2] Le Père Daniel, *loc. cit.*, p. 330.

[3] « *Coppie de la lettre escrite par l'ambassadeur de Savoye aux VII cantons catholicques sur la surprinse faicte par son maître du marquisat de Saluces.* » (*B. N. f. français, mss.* n° 23610.) — *Recueil de ce qui s'est passé aux affaires generales de Suisse, etc.*, 1587-1593.

[4] « Il pallia seulement cette usurpation de ce beau prétexte qu'il ne s'en saisissoit que de peur que Lesdiguières ne s'en emparât et que par ce moyen il n'établit le huguenotisme au milieu de ses terres. » (Péréfixe, p. 264.) — « Unter dem praetext das die Hugenotten sich an seinen confinen etlicher starcken Orth und enger Päsz zubemaechtigen vorhabens und das der Monseur de Ladeguers... mit dem Monseur de Fila... in die Festung Cormagnola einzuraumen zu grossem praejudicio desz Kœnigs ausz Franckreich tractiert. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, III [1588], p. 54.)

[5] De Thou, *Histoire*, liv. CXXII, contient l'exposé détaillé de ces prétentions que le duc faisait remonter au douzième siècle. (Édition de 1734, XIII, p. 368 à 373.)

armes avait procuré la récente conquête de Ferrare [1], se fût prononcé sans doute en faveur du roi. Mais derrière la Savoie, il y avait l'Espagne et l'Empire [2] pour lesquels Saluces piémontais signifiait exclusion des Français de la Péninsule, et qui travaillaient à Rome de tout leur pouvoir dans le sens de la non-restitution. Fatigué de ces obsessions, Clément VIII saisit la première occasion qui se présenta de renoncer à l'arbitrage, et laissa la question aussi peu résolue au bout de dix-huit mois de négociations qu'elle l'était le jour de la paix de Vervins [3].

La retraite volontaire du pontife allait permettre à la France de brusquer la situation. Charles-Emmanuel ne vit pas le danger auquel il s'exposait de livrer le Piémont aux Espagnols, tandis que les Français occuperaient la Savoie. Confiant dans la souplesse de son esprit retors, il se prépara à amuser Henri comme il avait amusé Clément, par des arguties artificieuses et des propositions toujours nouvelles. Dans un voyage qu'il fit à Paris, le dernier mois du siècle [4], il mit tout en œuvre pour obtenir la renonciation du roi à l'objet du litige [5]. Henri IV fut d'abord inflexible; mais vaincu par la ténacité du duc, il

[1] Voyez sur cette affaire de Ferrare p. 72, note 3.

[2] « Quella Maestà (l'Imperatore) per il fatto di Saluzzo « ha fatto » parlare in favore di Sua Altezza dal cardinal Madrucci al Papa. » (*Relazione di Savoia, P. Contarini,* 1601. — Voyez aussi *Lettres du cardinal d'Ossat,* II, p. 31.)

[3] Péréfixe, *Histoire de Henri le Grand,* Paris, 1807, p. 263. — *OEconomies royales,* année 1599.

[4] « Vi andò con assai speranze; vi si trattenne con molto disgusto; se ne partì con gran disperazione. Vi andò di voglia propria; vi si trattenne di consiglio de' suoi; se ne partì cacciatone da' Francesi. » (*Relazione di Savoia, Contarini,* 1601.)

[5] Il alla jusqu'à proposer à Henri IV une campagne, à frais communs, contre le Milanez. Ce fut pendant ce séjour qu'il gagna le maréchal de Biron et d'autres sujets du Roi de France. (Voyez Siri, *Memorie recondite,* I, p. 31 et sqq., 49 et sqq. — Péréfixe, p. 266-275. — Flassan, *Histoire générale de la diplomatie française,* II, p. 47.) — « Quello che vi succedesse, dell' elezione de' cinque deputati per parte, de' partiti offerti, l'uno di restituzione del marchesato, con che si rimuovesse il re dalla protezione di Ginevra; l'altro di permuta, con cedere a Sua Maestà le ragioni che tiene l'Altezza Sua sopra quella città e sopra i dieci baliaggi ancora occupatile da' Bernesi; il terzo, di cambio con parte della Bressa in prima, con tutta poi, con aggiungervi ora

finit par accorder à ce dernier le choix entre la restitution de Saluces ou la cession de la Bresse, de Barcelonnette et de Pignerol, et un délai de trois mois pour se décider[1].

Charles-Emmanuel, bien que résolu à ne point satisfaire à cette obligation alternative, accueillit avec empressement une ouverture qui lui permettait de traîner les négociations en longueur. Un projet de traité fut élaboré[2], des articles signés, et le duc, rentré dans ses États, gagna encore plusieurs mois à discuter les détails d'un accord qu'il entendait ne pas observer[3]. Mais la patience la plus éprouvée est sujette à se lasser. « Tant que les choses se disputeront par paroles, le duc sera « toujours superieur à vous en inventions, en pretextes, en « deguisemens et en toutes sortes de malices, et vous n'avan- « cerez rien... Ne vous attendez pas de l'avoir (le marquisat) « que par force », écrivait d'Ossat à Villeroy[4].

Lorsque, le délai d'option expiré, Charles-Emmanuel persista à faire la sourde oreille à toute demande d'échange ou

Cuneo, ora Pinerolo in Piemonte; e in fine d'assoluta rimessione a Sua Maestà dello Stato di Saluzzo, che però come gli altri non rimase abbracciato; perchè so d'averne scritto gl'intieri quinterni a Vostra Serenità, non voglio replicarnele altro di presente. » (*Contarini, ibid.*)

1 STETTLER's, *Schweitzer-Chronic*, Berne, 1627, IIe partie, p. 397. — KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, V (1600), p. 1635 et sqq.

2 Les dix-huit articles de ce traité, dit « Traité de Paris », sont contenus dans PALMA-CAYET, *Chronologie septénaire*, année 1600. Il y est aussi parlé du val de Sture et de celui de la Pérouse comme devant être cédés à la France. (Voyez PÈRE DANIEL, *Histoire de France*, XII, p. 363 et sqq., les différentes phases de cette négociation.) Contrairement à l'affirmation de M. POIRSON (*Histoire du règne de Henri IV*, tome I, p. 376), le traité de Paris ne fait pas mention du Bugey, du val Romey ni du pays de Gex; la cession de ces trois territoires, comme on le verra plus loin, fut introduite dans le débat par le légat Aldobrandini lors des négociations du traité de Lyon et représenta, dans l'idée du cardinal, l'équivalent de l'indemnité des frais de guerre, réclamée par Henri IV à Charles-Emmanuel.

3 A peine le duc avait-il pris congé du Roi, qu'il envoyait Domenico Belli à Madrid et le marquis de Lullin à Bruxelles annoncer à Philippe III et à l'archiduc Albert que tout était rompu et leur demander des secours pour défendre Saluces. (*Contarini, ibid.*) Entre temps, il avait réussi à persuader les Suisses d'offrir au Roi leur médiation dans l'affaire de Saluces. (*Lettre des Treizes* (*sic*) *Cantons au Roi*, Bade, 7 octobre 1600. *B. N. f. français*, mss. n° 16027.)

4 Dépêche du 5 août 1600.

de restitution, le roi se résolut de recourir à des moyens énergiques et de recouvrer son bien les armes à la main. Il s'assura auparavant, par son ambassadeur à la cour de Madrid, le comte de la Rochepot[1], que l'Espagne n'embrasserait pas ouvertement la cause de la Savoie, et, fixé sur ce point, envoya son ultimatum à Turin. Soutenu par l'espoir de voir éclater, d'un instant à l'autre, les conspirations qu'il avait fomentées en France; poussé en outre à la rupture par le gouverneur de Milan[2] qui lui promettait de l'assister avec toutes ses forces et l'assurait qu'il valait mieux hasarder ses États dans une

[1] Antoine de Silly, comte de la Rochepot, lieutenant général pour le Roi en Anjou, fut envoyé ambassadeur ordinaire en Espagne en avril 1600. Il quitta ce pays l'année suivante (août 1601), après avoir vu ses immunités diplomatiques méconnues et son neveu ainsi que quelques-uns de ses domestiques incarcérés dans les prisons de Madrid à la suite d'une rixe avec des gentilshommes espagnols. Cette affaire fit grand bruit; elle est narrée avec détails dans presque tous les mémoires du temps. — Une copie de l'instruction du Roi au sieur de la Rochepot est conservée à la *Bibliothèque de l'Arsenal*, mss. 4531, p. 229. (« Sadicte Majesté l'envoye audit pays pour deux effects, l'un est pour voir jurer au Roy d'Espagne l'entretenement et observation du dernier traité de paix... l'aultre pour resider auprés dudict Roy en qualité et tiltre d'ambassadeur ordinaire de S. M. ») Il devait représenter au Roi Catholique toutes les concessions accordées par Henri IV au duc de Savoie dans l'intérêt de la paix.

[2] Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, était le seul des généraux espagnols qui eût assez d'autorité pour recueillir la succession d'Alexandre Farnèse. Après avoir été gouverneur des Pays-Bas, il fut nommé, pour le malheur de l'Italie, gouverneur de Milan. Pendant les dix années qu'il fut en charge (1600-1610), il inquiéta tous ses voisins par ses armements et ses coups de main continuels. Ce vieillard remuant, que le cardinal d'Ossat accusait de lever des troupes pour s'enrichir (« On blâme encore d'ailleurs le comte de Fuentes d'avoir retenu huit mois de solde à toute cette grande armée... et qu'il y a gagné pour soi plus d'un million d'or. » *Dépêche du* 23 juillet 1601), fut pendant plusieurs années le digne Pylade du non moins remuant Charles-Emmanuel. Tous les complots qui faillirent troubler la paix de l'Europe, au commencement du siècle, eurent ces deux hommes pour instigateurs. Le château de Milan fut le refuge des complices de Biron (Hébert, Picoté, La Fargue, David) après l'exécution du maréchal. Nous avons trouvé aux *Archives du ministère des affaires étrangères, f. Grisons, n° 2, supplément*, la copie d'une inscription que Fuentes fit rédiger de son vivant (1606), et dans laquelle il retrace sa vie en quelques lignes. N'était la date, on prendrait cette inscription pour une épitaphe (voyez pour d'autres inscriptions : CANTU, *Storia Lombarda*, pp. 75 à 77) : « D. PETRUS ENRIQUES AZEVEDEUS COMES DE FUENTES. BELLI DECUS, PACIS PRESIDIUM, BELGICIS TRIUMPHIS PRIORUM

guerre que d'en céder une parcelle par traité [1], le duc répondit solennellement qu'il préférait mourir plutôt que de souscrire à des conditions aussi désavantageuses que celles qui lui étaient posées. Cette déclaration coïncida avec le commencement des hostilités [2]. Les armées françaises envahirent la Bresse et la Savoie; Biron mit le siége devant la citadelle de Bourg; Lesdiguières devant celle de Montmélian, et le 15 novembre 1600 [3], Henri IV se trouvait maître de tout le duché jusqu'au pied du mont Cenis [4]. Comme le roi l'avait prévu, les Espagnols abandonnèrent le duc à son malheureux sort. Tout au plus, quelques « terzi [5] », envoyés par le gouverneur de Milan, vinrent-ils occuper les places fortes du Piémont sous prétexte de les défendre, et lorsque Charles-Emmanuel, à la tête d'un noyau de troupes espagnoles, voulut descendre par le Val d'Aoste pour ravitailler Montmélian, il était trop tard; un légat, porteur d'une proposition de médiation, venait d'arriver au camp royal de Chambéry, et Charles-Emmanuel, réduit à la condition de « duc sans Savoie [6] », n'eut plus d'autre ressource que d'en-

DUCUM AEQUATA GLORIA, IMMINENTIBUS ITALIA GALLORUM ARMIS PACE FIRMA REPRESSIS, PROVINCIA MEDIOLANENSI SUBLATIS MONSTRIS EXPURGATA. IMPERII SUI DITIONE AD TYRRHENUM MARE NOBILI ACCESSIONE PROMOTA. HISPANIS LEGIONIBUS NOVO AD BELGAS ITINERE HELVETIO FEDERE APERTO; EXORTA INTER FINITIMOS PRINCIPES BELLI FLAMMA FELICITER EXTINCTA, ...TRANSALPINIS IRRUPTIONIBUS QUA FACILES PER RHAETIAM PATÉBANT ADITUS AVERTENDIS MUNITISSIMAM ARCEM SCOPULIS FELICI CONATU IMPOSUIT. ANNO MDCVI. » Il mourut en 1610 et non pas en 1643 à Rocroy, comme le prétendent par erreur quelques dictionnaires historiques : BOUILLET et BROCKHAUS, à l'article *Fuentes.* M. C. DE MOOR admet cette invraisemblance dans sa très-superficielle histoire des Ligues grises. (*Gesch. von Curraetien, etc.*, II, p. 347.)

1 « Bello omnia malebat amittere, quam pace quoquam loco cedere. » (IO. GEORGII LAYRIZ, *De bellis inter Austriacos et Gallos Historia* [Bayreuth], p. 127.).

2 11 août 1601. FLASSAN, *Histoire générale de la diplomatie française,* II, p. 150.

3 Par suite de l'entrée des Français dans la citadelle de Montmélian.

4 « Je puis dire que Montmelian et toute la Savoye jusques au Mont-Senys est maintenant reduicte soubs mon obeïssance. » (*Lettres missives,* V, p. 347. — Voyez aussi le PÈRE D'AURIGNY, *Mémoires, etc.*, t. I, p. 7.)

5 Régiments.

6 C'est ainsi que le Roi de France l'appelait ironiquement. — *Henri IV à Marie de Médicis,* 22 décembre 1600. — *D'Ossat au Roi,* 18 janvier 1601.

voyer ses députés assister aux négociations de la paix — «ceste rhubarbe au cueur savoyard[1] » — qui fut conclue à Lyon le 17 janvier 1601.

Au moment où les hostilités furent suspendues, la situation politique du duc ne se présentait pas sous un aspect entièrement désespéré. Un certain revirement dans l'opinion publique commençait même à se produire en faveur de Charles-Emmanuel, qui, mettant à profit les loisirs que lui créait l'occupation d'une partie de ses États par les Français, s'était adressé à toutes les cours européennes pour essayer de les apitoyer sur son infortune. Grâce aux intelligences qu'il entretenait à Rome, il ne tarda pas à être informé que Clément VIII se montrait disposé à reprendre le rôle de médiateur, et il se prépara, en conséquence, à circonvenir le Saint-Père et à le gagner à sa cause.

L'échange de la Bresse contre le Saluces, proposé quelques mois auparavant, aurait eu pour premier effet de diminuer les chances d'une conquête de Genève par les armes savoyardes qui n'auraient plus tenu la ville aussi étroitement enserrée que par le passé. L'ambassadeur de Savoie à Rome protesta donc auprès du Saint-Père que, dans toutes ses entreprises, le duc n'avait devant les yeux que le seul avancement de la religion catholique; puis il insista sur la nécessité de la conservation du fort Sainte-Catherine pour tenir en bride les Genevois, et, exagérant l'importance d'une audience accordée par le Béarnais à Théodore de Bèze[2], il alla même jusqu'à représenter l'hérésie frappant aux portes de la Péninsule, à Genève et à Château-Dauphin où l'on accusait Henri IV de l'avoir introduite.[3]

Ces insinuations, coïncidant avec un léger refroidissement

[1] *Lettres missives,* V, 373.

[2] Péréfixe, pp. 51 et 282.

[3] « J'oubliois à dire à V. M. que l'un et l'autre (le Pape et son neveu) me parlérent avec grande afection de cet exercice de huguenoterie qui a eté introduit au Châteaudaufin et scandalise toute cette Cour et toute l'Italie, et prejudicie grandement aux afaires que V. M. a par deçà..., de façon que V. M. fera beaucoup pour soi en plusieurs sortes de le faire ôter de là; et entr'autres choses fera grand deplaisir au duc de Savoie et à ses semblables,

survenu dans les relations du Saint-Siége avec la couronne de France, ne laissèrent pas d'agir sur l'esprit du pontife. Clément VIII, depuis longtemps en instance auprès de Henri à l'effet d'obtenir la publication du Concile de Trente dans les églises du royaume, ainsi que le rétablissement des Jésuites[1], avait manifesté un tel déplaisir en apprenant la récente promulgation de l'édit de Nantes et le mariage Bourbon-Lorraine, célébré sans la dispense de rigueur[2], que le cardinal d'Ossat dut avertir Sa Majesté qu'elle perdait du terrain au Vatican, où l'on exprimait le désir de voir les Français renoncer à leur dernière possession en Italie[3]. Telle se présentait la situation lorsque le « protecteur »[4] des affaires de Savoie en Cour de Rome, le cardinal Pierre Aldobrandini[5], neveu du pape, créé

de leur ôter cette matiére de calomnie. » (*Dépêche du cardinal d'Ossat au Roi*, Rome, 11 juin 1601.)

[1] *D'Ossat au Roi*, 8 juillet 1600.

[2] « La consommation du mariage de Madame, sœur du Roi, sans dispense, et la divulgation de l'Edit touchant les pretendus reformez, nous vient fort mal à propos en cette saison de la dispute du marquisat de Saluces. » (*D'Ossat à Villeroy*, 19 février 1599.) — Henri duc de Lorraine et de Bar avait épousé, le 30 janvier 1599, Cathcrine de Bourbon, sœur de Henri IV (morte en 1604).

[3] « Outre ce que S. S. m'a dit, je tiens pour tout certain qu'elle l'envoie encore (Calatagirone à Paris) pour essaier de composer ce diferend par voie d'accord, et qu'il vous portera divers expediens, lesquels tendront tous à ce que ledit marquisat demeure à Monsieur de Savoie, comme je vous ai predit ci-devant, et m'y confirme de plus en plus. » (*D'Ossat au Roi*, 25 mars 1599.) — Il y a contradiction évidente dans l'ouvrage de Ranke (*Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, traduction de Haiber, t. III), qui dit à la page 380 : « On ne voyait pas (à Rome) avec plaisir les Français *devenir* possesseurs d'une province italienne », et à la page 386 : « On avait conclu de la renonciation de Henri IV au marquisat de Saluces, *renonciation qui à Rome avait paru un acte de faiblesse,* que ce prince ne voulait plus se mêler des affaires italiennes. »

[4] Quelques puissances, l'Empire, la France, l'Espagne, la Savoie, avaient pour les représenter à Rome, et y seconder leurs ambassadeurs, un membre du Sacré Collége qui prenait le nom de cardinal-protecteur.

[5] Pietro Aldobrandini, né à Rome en 1571, fut créé cardinal alors qu'il n'avait que vingt-deux ans. Il acquit de bonne heure une grande influence auprès de son oncle, qui lui abandonna peu à peu la conduite des affaires. Clément VIII le chargea, en 1598, de prendre possession de Ferrare pour le Saint-Siége, et deux ans plus tard l'envoya légat en France. Sa versatilité et la mobilité de son imagination le jetèrent à plusieurs reprises du camp français dans le camp

légat *a latere* en consistoire, arriva à Lyon, après avoir sondé les intentions de Fuentes à Milan, de Charles-Emmanuel à Turin et de Henri IV à Chambéry[1].

Au cours des négociations, les plénipotentiaires examinèrent à nouveau les différentes propositions mises en avant depuis l'origine du différend[2]. Ceux de Savoie[3], ayant reçu l'ordre de gagner du temps à tout prix et de ne rien signer sans en référer à leur maître, se préparaient à user de longueurs, mais le légat, jaloux des lauriers de Calatagirone[4], et désireux de conclure la paix au plus vite, leur força la main au dernier moment et les fit souscrire non-seulement à la cession de la Bresse[5], mais encore à celle du Bugey, du Val Romey et du bailliage de Gex[6]. Ces trois derniers pays, dont il n'avait pas été question jusque-là, représentaient l'équivalent de l'indemnité de guerre de huit cent mille écus réclamée par le Roi[7].

espagnol et réciproquement. Nommé par Paul V à l'archevêché de Ravenne, il mourut à Rome le 10 février 1621.

[1] De Thou, *Histoire* (édit. de 1734), t. XIII, p. 530 à 568. — Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, V (1600), p. 1640.

[2] « Ed è molto meglio avere uno Stato unito tutto com'è questo di qua da monti che due, tutti e due mal sicuri, tanto più che, ritenendo il Marchesato di Saluzzo, si difficolta assai ai Francesi la calata in Italia. » (*Ricordi per Vittorio-Amadeo*, 1605. *Archivi di Stato di Torino, apud* Ricotti, *Storia della Monarchia Piemontese*, III, *Appendice*, et Carutti, *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia*, II, p. 25.)

[3] François d'Arconat, comte de Tousaine, et René de Lucinge, seigneur des Alymes.

[4] *D'Ossat au Roi*, 5 février 1601.

[5] « Qui est situé depuis la riviére de Saône jusques à celle de Dain (l'Ain). » (Palma-Cayet.)

[6] *D'Ossat au Roi, ibidem.* — Palma-Cayet, *Chronologie septénaire*, livre IV, année 1601, expose les diverses particularités de cette négociation.

[7] Il n'était plus parlé en revanche de Barcelonnette, de Pignerol, du val de Sture ni de la Pérouse (Perosa), contrées que Charles-Emmanuel s'était engagé (par le traité de Paris) à échanger, ainsi que la Bresse, pour le marquisat de Saluces. Le duc hésita longtemps avant de ratifier la paix de Lyon. « Als ihm aber die Zeittung Kommen dasz die Citadela de Bourg sich nicht mehr halten, seine Practicken in Franckreich so bald nicht effectuiert werden köndt, und dasz der Kœnig ausz Spanien mit dem Friden Accord zu Lion zufriden, und sein durch den Graffen von Fuentes auffgebrachte Armada anderswohin brauchen wölle, auch dasz sein zu Rom Resiedierender Gesandte, der Cantzler Belli, auff sein eingebrachte Klagen wegen des Friden Accordts ein widerwertige

La jouissance d'un passage important, celui du pont de Gresin sur le Rhône[1], était abandonnée au duc, ce qui permettait aux Espagnols de conserver ouverte, en temps de paix du moins, la route militaire Milan-Val d'Aoste-Franche-Comté-Bruxelles[2]. Charles-Emmanuel évacuait définitivement Château-Dauphin[3], et le Roi cédait en échange à la Savoie le marquisat de Saluces et les places de Cental, de Mont et de Roque-Sparvière, distraites de la Provence et du Dauphiné[4].

La paix de Lyon, au sujet de laquelle Lesdiguières devait dire que le duc avait agi en prince[5] et le Roi en marchand[6], fut une des grandes erreurs commises par la politique française au commencement du dix-septième siècle[7]. A ne considérer que l'étendue des territoires cédés de part et d'autre, leur population et leurs ressources, la France paraissait retirer de grands avantages de cet échange. En la place d'un petit pays de vingt-cinq mille âmes, enclavé dans le Piémont et séparé du Dauphiné par les Alpes, elle acquérait une contrée

Antwort erlangt, hat er die offtgedachte Artickel underschriben. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, V [1601], p. 1760.)

1 « Pour la commodité du passage demeurera audict sieur duc le pont de Grezin, sur la riviére du Rosne entre l'Escluse et le pont d'Arve, qui par le present traité appartiendroit audict sieur Roy. » Article Ier du traité. Cette concession était accordée à la Savoie moyennant cent mille écus payés une fois pour toutes.

2 Malgré l'intervention du Pape, Henri refusa nettement aux Espagnols le droit de fortifier ce passage et de réédifier le fort Sainte-Catherine. (*D'Ossat au Roi*, 18 janvier 1601.)

3 Article 5 du traité.

4 Bury (*Histoire de Henri IV*, édition de 1779) dit (t. III, p. 218) : « On convint... que le duc de Savoye céderait à S. M. les places de Cental, Monts et Roques-Sparvière... (Centale, Demonte et Rocca-Sparviera). » L'article 7 du traité dit au contraire que S. M. cédait ces villes à S. A.

5 « Derohalben im Jahr 1595 zu Leon (Lyon) dahin gehandlet worden, dasz der Hertzog ein grosze Summa Geldts anstatt der abgenommnen Stätt und Schlössern dem Kœnig in Franckreich erlegen, und die Marggraffschafft Saluzo ihme verbleiben solte, doch mit dem anhang dasz einer ausz seinen Sœhnen dieselbige von dem Kœnig zu Lehen empfienge. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, V [1599], p. 1527.)

6 Le Père Daniel, *Histoire de France*, t. XII, p. 377. — Le Père d'Avrigny, *Mémoires, etc.*, I, p. 8. — Flassan, *Histoire de la diplomatie, etc.*, II, p. 152.

7 « Des fautes de dehors, la premiére fut l'eschange du marquisat de

riche et fertile, surnommée avec raison le grenier de la Savoie, et qui produisait plus de deux cent mille écus de revenus [1]. La Bresse, le Bugey et le Val Romey assuraient en outre à leur nouveau maître la libre navigation du Rhône presque jusqu'à sa sortie du Léman, tandis que la citadelle de Bourg, défendant la vallée de l'Ain, allait fortifier la frontière du royaume du côté de la Franche-Comté. La Savoie, en revanche, tenue en bride par le fort Barraux dans la haute vallée de l'Isère, restait sans défense contre les invasions françaises depuis la démolition du fort Sainte-Catherine. Le pays de Gex enfin mettait Henri IV et les Suisses en contact plus direct que par le passé, et devait permettre au roi de combattre avec avantage l'influence prépondérante que la politique espagnole s'était acquise dans les conseils des cantons à la faveur des guerres de la Ligue [2].

C'étaient là des avantages matériels indiscutables, mais qui, à eux seuls, n'eussent peut-être pas été suffisants pour faire préférer au Roi la cession de la Bresse à la restitution de Saluces, si derrière la question territoriale ne s'était agitée une question politique de la plus haute importance. Lequel des deux pays, de l'Italie ou des Pays-Bas, la France choisirait-elle pour y engager la lutte contre la puissance espagnole? Le traité de Lyon fut une réponse à ce dilemme. Henri IV, qui s'estimait encore trop faible pour attaquer l'Espagne de front en Italie, déclara renoncer à la seule possession de la France au delà des monts, et, plutôt que de se fortifier dans la Péninsule par l'acquisition de Barcelonnette, du val de Sture, de la Pérouse

Saluces... » (FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, t. V, 2e série, p. 30, apud POIRSON.) — *Traité de l'intérêt des princes, part. II, discours II.*

[1] *Relazione di Savoia, P. Contarini*, 1601.

[2] STETTLER's *Schweitzer-Chronic*, Berne, 1627, 2e partie, p. 400. — SULLY, *Œconomies royales*. — Le PÈRE DANIEL, *Histoire de France*, t. XII, p. 376. — Le PÈRE D'AURIGNY, *Mémoires, etc.*, p. 6. — PÉRÉFIXE, *Histoire de Henri le Grand*, p. 284. — BURY, *Histoire de Henri IV*, t. III, p. 258. — *Les Priviléges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anséatiques, etc., par V. G. J. D. G. S.* (VOGEL, *grand juge des gardes suisses*), Paris, 1731, p. 200. — TILLIER, *Geschichte des eidgenoessischen Freistaates Bern*. Band IV, 1. — *Simon Contarini, Relazione di Savoia.*

et de Pignerol, il résolut d'accepter une compensation territoriale grâce à laquelle — dans son opinion — il parviendrait à isoler les Flandres du reste des provinces espagnoles.

L'événement ne justifia point ces prévisions, et l'empressement des ministres de Madrid à procurer de la part de Charles-Emmanuel la ratification du « motu proprio » de ses ambassadeurs fut la meilleure preuve de l'approbation donnée par Philippe III aux articles d'Aldobrandini. L'Espagne, en effet, ne pouvait que tirer profit d'un traité qui, tout en expulsant les Français de l'Italie, n'empirait pas d'une manière appréciable la position de l'archiduc Albert aux Pays-Bas. Si le Roi Très-Chrétien faisait dessein de marcher sur Bruxelles, n'avait-il pas la frontière de Picardie? et s'il voulait attaquer Dôle, comment les Espagnols se seraient-ils opposés à ce qu'une armée française, sortant du duché de Bourgogne, entrât dans la Franche-Comté [1] ? Le traité de Lyon apportait, il est vrai, quelque incommodité au passage des troupes envoyées de Milan aux Pays-Bas, mais les Espagnols avaient obtenu ce qu'ils désiraient, à savoir la libre disposition en temps de paix d'une route qui, en temps de guerre, leur eût été infailliblement fermée, alors même que la Bresse serait restée savoyarde.

La France se vit donc frustrée des avantages politiques qu'elle espérait retirer de l'échange de Saluces; bien plus, le traité du 17 janvier 1601 lui aliéna les sympathies des États autonomes de l'Italie, sans lui procurer de nouveaux titres à la reconnaissance des Hollandais. Henri IV avait fait sonner trop haut son intention de recouvrer coûte que coûte le marquisat, pour que la volte-face dont la paix de Lyon fut le signal ne portât pas un coup sensible à l'influence française dans la Péninsule. Aux yeux des princes italiens, la décision

[1] Après le combat de Fontaine-Française (juin 1595), Henri IV avait ravagé pendant trois mois la Franche-Comté, bien que la neutralité de cette possession espagnole, placée sous la protection des Suisses, eût été reconnue par la France. Le traité conclu à Bade en Argovie, entre les plénipotentiaires français et espagnols, et proclamant la neutralité de la Franche-Comté, devait rester vingt-neuf ans en vigueur. Il fut renouvelé à Paris le 12 décembre 1610. (Du Mont, *Corps diplomatique,* V, 2, p. 153.)

prise par le Roi était d'autant plus blâmable qu'il ne pouvait prétexter d'avoir eu la main forcée, comme tel avait été le cas pour Henri II lors de la paix de Cateau-Cambrésis. C'était de son propre mouvement que la France abandonnait l'Italie; aussi Venise, Florence et les petits duchés, menacés d'une annexion prochaine par l'aventureux Fuentes, ne songèrent-ils plus qu'à rentrer dans les bonnes grâces du Roi Catholique, et à réprimer les quelques velléités d'indépendance dont ils avaient cru pouvoir faire montre au temps où ils étaient les protégés de la politique française [1].

Profitant de ces dispositions, la diplomatie espagnole ne resta point inactive; elle exagéra l'importance stratégique du marquisat, dans l'hypothèse d'une invasion du côté du Dauphiné, et représenta les fleurs de lys comme définitivement rejetées au delà des Alpes, appréciation qui, prise à la lettre, se trouvait inexacte, puisque à l'époque même de sa plus grande puissance, jamais l'Espagne n'avait réussi à empêcher les Rois Très-Chrétiens de descendre en Italie par une des nombreuses routes carrossables de la frontière alpine [2]. En tout état de cause, la France conservait intacts ses débouchés sur le Piémont, et avait, en dehors de la voie de mer [3], à choisir entre la Corniche et le col de Tende, l'Argentière et le val

[1] « Hora vedendo ella (l'Altezza di Toscana) che con l'aver i Francesi ceduto il Marchesato di Saluzzo, si mostrano alieni delle cose di questa provincia, et che percio quasi tutti li potentati minori a gara si dichiarano dipendenti da Spagna, procurera di non esser l'ultima di far l'istesso, et in questi stravaganti accidenti non si sa, che habbia mostrato di haver li medesimi concetti di prima. È ben vero che essendo per l'investitura di Siena obligata di concorrer alla difesa di Milano con certo limitato numero di cavaleria et fantaria, può aver giusto pretesto di non mostrarsi ardente in cosa dove concorre la sicurezza di quel Stato. » (*Relazione de Grisoni di G. B. Padavino*, anno 1605.)

[2] Le Saluces était une des clefs, mais non pas la seule clef de l'Italie, comme on l'a dit, et comme les Espagnols s'efforçaient de le prétendre. (Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 504 : « Le marquisat de Saluces, cette clef de l'Italie..... » — *Helvetische Bibliothek*, I, 2[te] *Abtheilung*, p. 214 : « Neben dem dass dieses der einige Pass war den die Frantzosen in Italien noch hatten. »)

[3] *Dispaccio di Marino Cavalli*, Parigi, 11 settembre 1601. *Francia, filza* n° 30.

Maira, le val Vraita et le mont Viso, la vallée de Luserne, Suze où Pignerol, le mont Cenis et le val d'Aoste. S'il était besoin, enfin, les Valaisans pouvaient concéder à leur allié Henri IV le passage du Simplon, par lequel les Français auraient pénétré jusqu'aux rives du lac Majeur dans un pays ouvert et privé de places fortes.

Les princes italiens étaient les premiers à reconnaître que la France ne manquait pas de débouchés pour entrer dans la Péninsule; mais en quoi ils blâmaient la cession du marquisat, c'est que, à leur avis, elle enlevait aux armées françaises une base solide d'opérations dans les plaines du Piémont, et la possibilité de se refaire, en cas d'échec, sous la protection du canon de Carmagnole [1]. Le traité réservait, il est vrai, à Henri IV la possession d'une forteresse sur le versant italien, Château-Dauphin, mais cette place — comme celles de Barraux et d'Exilles que le Roi faisait fortifier en hâte [2] — était peu propre à servir d'arsenal, et avait dû de rester française bien plus aux souvenirs historiques se rattachant à son nom qu'à son importance stratégique [3]. Entre les mains des Français, le marquisat de Saluces n'était pas seulement une citadelle avancée du Dauphiné; il était, suivant l'expression du cardinal d'Ossat, « la vraie bride des Espagnols en Italie et encore du duc de Savoie [4] ». De Carmagnole, Henri IV eût plus facilement inquiété la marche des régiments espagnols à destina-

[1] Le marquisat possédait trois bonnes places de guerre : Carmagnole, Revel et Cental; les deux dernières étaient en assez mauvais état de défense, au moment où Charles-Emmanuel les surprit, mais il s'empressa de les fortifier : « ...il n'y demeurera plus (au marquisat) que Carmagnolles de forteresse, ruynée en partie; car quant à Ravel (sic), ce n'est qu'un petit chasteau, mais bien fort, sur le haut d'une coline; la ville de Saluces se prendroit à coups de naveaux et d'arcs à jallet; Cental n'est pas encore reduit en bon estat. » (*Les Remonstrances faites l'an MDLXXIV au feu Roy Henry III... par M. le duc de Nivernois* (Paris, 1630), p. 21.)

[2] *Henri IV à Rosny*, 20 mars 1601. *Lettres missives*, V, 397.

[3] « Poichè Castel-Delfino, che solo gli si è restituito non è per ora conosciuto piazza di gran momento, nè per il passo, nè per potervi tenere artiglieria, e risguarda piuttosto la riputazione del titolo de' Gran Delfini di Francia, cha l'utilità. » (*P. Contarini.*)

[4] *D'Ossat au Roi*, Rome, 4 mars 1602.

tion des Flandres que de Bourg en Bresse. Les ministres du Roi Catholique se rendaient un compte si exact du danger dont le Saluces français menaçait le Milanez, que dans un rapport adressé à Philippe III, quelques jours avant la conclusion de la paix, par son ambassadeur à Venise, don Iñigo de Mendoza, se trouvent les appréciations suivantes, caractéristiques du double avantage que l'Espagne allait retirer de la faute de sa rivale : « Votre Majesté sait que la tranquillité de ses États d'Italie dépend de l'expulsion des Français du marquisat. Aussi longtemps que cette porte restera ouverte à vos turbulents voisins, le repos de la Péninsule ne sera jamais assuré. Au surplus, en vous opposant à la restitution de Saluces, vous obtiendrez un résultat plus important encore, vous enlèverez aux princes indépendants la possibilité de s'adresser au roi de France et d'en recevoir des secours [1]. »

[1] « Cuanto á la segunda cosa que se duda, es en que cosa particular ayuda el Rey de Francia á los Principes de Italia; se reponde que agora de presente les ayuda en hacer guerra al señor Duque de Saboya, y en pretender el Marquesado de Salucio, por que con la guerra enbaraça las manos á Vuestra Majestad y le divierte de la espugnacion de las islas que es tan necesaria, y con cobrar el Marquesado de Salucio, echa el sello á cuanto Italia puede pretender en este mundo. Para declararme acerca de este particular, no me escuso de decir á Vuestra Majestad que aunque parece que la importancia de la restitucion de Saluçio consiste en que los Estados que V. M. tiene en Italia esten seguros cerrando aquella puerta á los Franceses, y que abriendosela y siendo aquella nacion tan inquieta, tendriamos facilmente la guerra dentro de casa; no es, señor, esta sola la importancia, estandoles tan mal, como les está á los Principes de Italia, que el Rey de Francia pase al Estado de Milan no solamente en ley de Dios, pues segun ella no seria justo trocar Catholicos por Huguenotes, mas ni aun en la ley Machiabelo, pues la esperiencia les ha mostrado cuan duro es el Imperio de Franceses y cuan peligrosa y enhojosa su vecindad. Mas, Señor, la total importancia es, que los principes de Italia no tengan puerta habierta y á la mano por donde puedan entrar las ayudas que pidieran al Rey de Francia cuando y al tiempo que ellos se las pidieren; hizieron y tienen agora los Principes de Italia liga con el Rey de Francia y dieronle tales ayudas que de un sordido Principe le han buelto poderoso Rey; temen que Castilla los ha de sugetar y sorber; esperan de Francia el amparo y quieren tener habierta de par en par la puerta de a quel socorro, para cuando se les ofreciere el hacerle menester, con que ponen la ultima mano á la consumacion de su obra, pues no solo habran hecho grande al Rey de Francia, mas aun allanandole el paso para que los entre á soccorrer quando ellos quieren. » (*Iñigo de Mendoza à Su Majestad sobre la liga que tienen el*

C'est ainsi que l'Espagne et les États italiens, l'oppresseur et les opprimés, interprétaient les clauses du traité de Lyon; et cependant, Henri IV n'eut pas un seul instant l'intention de renoncer à l'influence légitime que sa couronne avait exercée jusqu'alors sur les affaires de la Péninsule. Aussitôt la paix signée, il s'efforça de regagner le terrain perdu, d'expliquer ce qu'il prétendait être un malentendu, et de combattre par la voie des négociations un plus grand développement de la puissance castillane en Italie. Il savait les Espagnols jaloux outre mesure de la prépondérance que leur assurait dans ce pays la possession du Napolitain et du Milanez; mais, quelque disposé qu'il fût en principe à observer la paix de Vervins, il se crut autorisé, en présence de l'attitude hostile de ses adversaires de la veille, à user de représailles et à créer à l'Espagne en Italie des embarras analogues à ceux dont cette puissance souffrait en Flandre. Les instructions spéciales remises en 1601 à Fresne-Canaye[1] et à Béthune[2], envoyés comme ambassadeurs, le pre-

Papa, el Rey de Francia, Venecianos, el Gran Duque de Toscana, el Duque de Mantua y el de Parma. Venecia, 1601. *A. N. Simancas, K.*, 1677, pièce nº 87.)

[1] Philippe de Canaye, sieur de Fresne, naquit à Paris en 1551. Après avoir été membre du barreau du Parlement de la capitale, il fut nommé conseiller d'État, président de la chambre mi-partie de Castres (1594), assista en qualité de commissaire à la dispute théologique de Fontainebleau (1600) entre le cardinal du Perron et du Plessis-Mornay, et abjura le calvinisme tôt après. Il fut chargé par Henri IV de diverses missions en Angleterre, auprès des princes allemands des deux confessions, en Danemark et à Venise, et mourut le 27 février 1610. Il ne doit pas être confondu avec Pierre de Fresne-Forget, qui mourut la même année que lui et fut ambassadeur en Espagne et secrétaire d'État. (« È morto il signor di Fresnes-Canaye destinato ambasciatore straordinario a signori Elettori e Prencipi Cattolici di Germania. » *Dépêche d'Ubaldini à Borghèse*, 20 mars 1610, Paris, *B. N. f. italien*, mss. 1265.) Seules, ses négociations à Venise ont été imprimées (*Lettres et ambassade*, 3 volumes); elles se trouvent en copie aux Archives du ministère français des *Affaires étrangères*, série *Venise*, mss. nºs 34 à 40.

[2] Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, et frère de Sully. Après avoir servi Henri III, il prit part aux guerres de la Ligue dans l'armée de Henri IV, fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Écosse en 1599, et comme ambassadeur ordinaire à Rome (1601-1605). Après avoir été lieutenant du Roi en Bretagne, il fut nommé en 1607 gouverneur du jeune duc d'Orléans Nicolas de Bourbon (*Dépêche de Priuli au sénat de Venise*, Paris, 22 mai 1607). Il mourut en 1649, après avoir rempli encore plusieurs missions diplo-

mier à Venise et le second à Rome, furent, dans une certaine mesure, la réponse du Roi aux mauvais traitements et aux vexations infligés au commerce français au delà des Pyrénées, aux violences injustifiables dont, au mépris du droit des gens, le comte de la Rochepot venait d'être victime à Madrid[1], aux desseins des ministres du Roi Catholique de surprendre Metz et Marseille en pleine paix[2], aux traverses apportées par les Espagnols au renouvellement de l'alliance franco-suisse, et, en général, à toutes les entreprises aventureuses de Philippe III, dont les flottes opéraient des débarquements au nord sur la

matiques, en Savoie (1616-1617), en Allemagne (1620), à Rome (1624-1627). Les dépêches écrites par Béthune pendant ses ambassades d'Italie sont conservées à la Bibliothèque nationale : *Ambassade de M. de Béthune à Rome*, 1601-1604, *f. français*, mss. 3492-3494. — *Ambassade de M. de Béthune en Savoye*, 1616-1617. *Mémoires du règne de Louis XIII, f. français*, mss. 3663. — *Registres des Lettres que M. de Béthune a escrites en France durant son ambassade de Rome*, 1624-1627, *f. français*, mss. 3677-3678. Les principales pièces relatives à l'ambassade dont Béthune fut chargé en Allemagne avec le duc d'Angoulême et Charles de l'Aubespine de Chateauneuf sont imprimées dans les *Mémoires d'État par M. de Villeroy*, Amsterdam, 1723, tomes V et VI. — VITTORIO SIRI a eu le loisir de dépouiller les correspondances diplomatiques de Fresne et de Béthune avant que d'éditer ses *Memorie recondite*, mais n'en a pas tiré grand parti.

[1] « Car je ne vois point encores que le Roy d'Espagne prenne le chemin de faire reparer l'injure qui a esté faicte à mon ambassadeur (voir p. 93, note 1), ny de faire mieux traicter mes dicts subiects traficquans, les quels continuent d'estre plus mal traictez par ses officiers qu'ils n'estoient en temps de guerre. » (*Henri IV à Montmorency*, Calais, 11 septembre 1601. *Lettres missives*, V. — WICQUEFORT, *Mémoires touchant les ambassadeurs*, p. 218.)

[2] *Lettres missives*, V, p. 576, 614, 623, 628, 629, 631 et 637. — *Lettres et ambassade de Fresne-Canaye, dépêche* du 20 mars 1602 (I, p. 223). — *Dépêche du sieur de Vic au canton de Zurich*, Soleure, 21 mai 1601. *Staatsarchiv Zürich (Frankreich)*. Arrestation à Marseille du capitaine Roux, Provençal, pensionnaire d'Espagne, auteur d'un complot formé dans le dessein de faire tomber la ville entre les mains des Espagnols. L'année précédente, le capitaine Maurice de l'Isle (« qui conduisoit sur ma ville de Marseille l'entreprise dont vous avez ouï parler ». *Henri IV à Montmorency*, 10 mai 1601. *Lettres missives*, V, 407) avait subi le même sort. — « Quant à l'entreprise de Metz, nous verifions bien qu'elle a esté, de longue main, pratiquée par le comte de Mansfelt, gouverneur du duché de Luxembourg pour les archiducs. » (*Henri IV à Montmorency*, Fontainebleau, 4 juin 1601. *Ibid.*, p. 422.) — *D'Ossat au Roi*, Rome, 11 juin 1601. — A. MOROSINI, *Historia Veneta* (*apud* AMELOT DE LA HOUSSAYE), anno 1601. Le 6 novembre 1602, Fresne, averti par Martinengo, adjure le Roi de veiller à la conservation de Marseille contre laquelle les

côte d'Irlande[1], au sud sur celle d'Alger, et troublaient incessamment le repos de l'Europe.

Pas plus que le roi de France, le roi d'Espagne ne désirait recommencer les hostilités. Sous la pression du comte de Fuentes — assez mal en cour, d'ailleurs, par suite de l'inimitié qui régnait entre le duc de Lerme[2] et lui — le Conseil avait agité un instant si la Couronne Catholique ne soutiendrait pas ouvertement Charles-Emmanuel[3], puisque, sous couleur de lui porter secours, elle aurait occupé sans coup férir les meilleures places du Piémont et du Saluces ; mais ce résultat ayant été obtenu sans que le gouverneur de Milan eût eu à tirer l'épée[4], le premier ministre et favori, duc de Lerme, peu versé dans les choses de la guerre, préféra la paix, dans le maintien de laquelle il voyait la continuation assurée de sa faveur.

Pour renoncer à la voie des armes, l'Espagne ne désespérait pas encore d'interdire aux Français l'accès de la Péninsule. A l'effet d'occuper les princes italiens et de détourner leur attention des luttes de la politique occidentale, elle intéressa une partie d'entre eux au siége de Canise que l'archiduc Ferdi-

Savoyards et les Espagnols préparent un nouveau coup de main. (T. I, p. 471.) — *Béthune au Roi,* Rome, 20 mai 1602. *B. N. f. français* 3493. — Trente ans auparavant, en 1572, les Espagnols avaient tenté de s'emparer de Marseille et de quelques villes de la Picardie. (*Lettre de Bellièvre s'en retournant en France au Landamann de l'une des villes (des Grisons) de Suisse.* Juillet 1572. *B. N. f. Brienne,* mss. 119.)

[1] Six mille hommes y opérèrent une descente en 1601 pour soutenir les rebelles d'Irlande, mais furent battus et forcés à la retraite par les troupes d'Élisabeth. (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei,* V (1601), p. 1741.)

[2] François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme, favori et premier ministre de Philippe III, fut pendant vingt années tout-puissant à la cour de Madrid. De même que Luynes s'était fait nommer connétable pour consolider son pouvoir, Lerme se fit donner le chapeau de cardinal en 1618, mais fut renversé la même année, et mourut en exil à Valladolid, le 17 mai 1625.

[3] *Fresne-Canaye au Roy,* 16 octobre 1603.

[4] « Stavano già 1500 Spagnuoli alloggiati nella terra di Carmagnola dove fu costretta S. A. d'introdurre questa milizia. » (*P. Contarini,* 1601.) — *Fresne-Canaye au Roi,* 18 septembre 1601. — Le 5 octobre 1602, Fresne annonce que les Espagnols sont dans Montmélian. — V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 205.

nand cherchait à arracher des mains des infidèles[1]. L'échec humiliant éprouvé par l'armée italo-allemande en cette circonstance refroidit le zèle dont le Pape, le grand-duc de Toscane, le duc de Mantoue, et quelques autres chefs d'État avaient fait preuve envers la maison de Habsbourg au début de l'entreprise[2], mais ne découragea pas la diplomatie espagnole qui — Philippe II régnant, et plus tard, au temps même des négociations de la paix de Lyon — fit proposer à Henri IV, par Sa Sainteté et le cardinal Aldobrandini, l'organisation d'une grande croisade contre les Turcs[3]. Or, le Roi avait songé en 1595 à se servir des galères ottomanes pour opérer le débarquement de quelques troupes françaises sur les côtes du royaume de Naples, où il entretenait des intelli-

[1] Nagy-Kanisa, forteresse hongroise sur la frontière de Styrie, avait été emportée par les Turcs l'année précédente (1600) à la barbe du duc de Mercœur, généralissime des troupes impériales. Ferdinand, archiduc de Gratz, assisté de Vincent, duc de Mantoue, de don Juan de Médicis, frère du grand-duc, mit le siége devant la ville en septembre 1601, mais dut se retirer deux mois plus tard avec les débris d'une armée anéantie par la rigueur de la saison aussi bien que par les sorties des assiégés.

[2] « Le malheureux succés de Canize a merveilleusement attristé Sa Sainteté et fort degousté tous les Princes d'Italie de servir la maison d'Autriche. » (*Fresne à de la Guiche.* Venise, 30 décembre 1601.)

[3] *Dépêche du Roi à d'Ossat,* Lyon, 20 janvier 1601, « *contenant la negociation du cardinal Aldobrandin... au sujet de la Guerre de Savoie* » : « Il a desiré savoir mon avis et ma deliberation sur la guerre contre le Turc, en laquelle Sa Sainteté pretend unir tous les princes chrestiens. » — « Les gens de Monsieur de Savoie sont toujours ici, et son Altesse fait dire par son ambassadeur qu'il seroit bon de faire une ligue contre le Turc, et d'y inviter le Roi, et qu'il se presente maintenant une fort belle occasion de ruiner cet infidelle et barbare. En somme, il voudroit que le Roi s'engageât si bien ailleurs, que S. M. n'eût moien d'avoir raison de l'usurpation qu'il a faite sur la couronne de France. » (*D'Ossat au Roi.* Rome, 25 mars 1599.) — « El Papa desea mucho unir los principes cristianos y hacer liga ofensiva contra el Turco, pareciendole que segun el estado de sus cosas es muy á proposito este tiempo para hacerle algun daño de consideracion. » El Rey. (*Instruccion secreta de lo que vos Francisco de Vera y Aragon del mi consejo, haveis de hacer en el cargo de mi Embajador de Venecia. A. N. Simancas, K.* 1577, nº 30. Aranjuez, 8 mars 1600.) — Francisco de Vera fut ambassadeur à Venise de juillet 1589 (*A. N. Simancas, K.* 1674, pièce nº 64) à avril 1603 (*Dépêche de Fresne* du 11 avril annonçant la mort de ce diplomate espagnol). — *Béthune au Roi.* Rome, 1er juin 1604. *B. N. f. français,* mss. 3494.

gences[1]; depuis lors, les traditions d'amitié créées par François Ier entre la Couronne Très-Chrétienne et le Grand Seigneur avaient été maintenues par le sieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople, qui engageait la Porte à n'accorder aucune trêve à l'Empereur[2]. Comme il fallait donc s'y attendre, Henri IV ne tomba pas dans le piége, et répondit à Clément VIII qu'il se joindrait à la croisade « quand Sa Sainteté y auroit engagé les autres princes et potentats chrestiens[3] », déclaration qui équivalait à un refus d'entrer en matière. N'ayant rien à gagner du côté de la France, le Conseil de Castille se retourna vers l'Italie. Pendant deux ans, la Péninsule trembla sous la menace toujours renouvelée de la prochaine arrivée à Gênes du Roi Catholique en personne[4], dont les agents avaient, sur ces entrefaites, habilement réveillé les griefs de la maison d'Este contre le premier Bourbon.

Les inconséquences de la politique française durant cette époque sont manifestes; elle ne paraît pas s'être rendu compte de l'état des esprits en Italie, de la composition des partis, de leurs attaches, ni de leurs aspirations; en trois ans elle passe d'un extrême à l'autre; son intervention dans le différend de Ferrare en 1598 est pour le moins intempestive; par la cession de Saluces en 1601 elle semble prête à se désintéresser des affaires de la Péninsule.

Tous les auteurs du temps, et parmi eux les plus enthousiastes des prétentions de Clément VIII, sont d'accord à reconnaître que l'Italie, dans cette question, n'était pas du côté

[1] *Henri IV à de Brèves*, camp de la Fère, 11 décembre 1595.

[2] *Henri IV à de Brèves*, Folembray, 5 février 1596.

[3] *Henri IV à d'Ossat*, Lyon, 20 janvier 1601.

[4] « Il (Charles-Emmanuel) vous couche de toutes les forces espagnoles, jusques à faire dire que le Roi d'Espagne veut venir en personne en Italie, chose du tout eloignée de sa pensée et de son naturel et disposition. » (*D'Ossat à Villeroy*, Rome, 5 août 1600.) — « Le Roi Catholique sur ces entrefaites se trouvera en personne en Italie; en arrivant il fleschira le col de ceux qui osent avoir encore quelque souvenir de la liberté italienne. » (*Fresne-Canaye au Roi*. Venise, 19 janvier 1602.) — « La presence de ce jeune monarque parfera ce que la prudence du pére a ebauché. » (*Du même au même*, 11 janvier 1602.)

du Saint-Père; elle sympathisait assez ouvertement avec don César, et Philippe II lui-même, opposé à tout agrandissement de l'État pontifical, soutenait discrètement les Este. La royauté française, et Henri personnellement, avaient de grandes obligations à cette maison, qui prêta de l'argent à la couronne alors que Grégoire XIV envoyait une armée la combattre; on attendait en conséquence de la part du Roi Très-Chrétien, sinon une médiation en faveur du souverain de Modène-Ferrare, du moins une déclaration de neutralité. Aucun intérêt français ne se trouvait lésé par le différend de Ferrare, affaire de politique purement italienne, et dans laquelle l'Espagne, la première intéressée, ne s'immisçait que fort prudemment[1]. L'intervention de la France ne se justifiait donc pas; mais Henri y vit une occasion d'affirmer la sincérité de son abjuration, d'atténuer la mauvaise impression que la publication de l'édit de Nantes allait produire à Rome, et de préparer les voies à l'introduction de son instance de divorce d'avec Marguerite de Valois; en obligeant Clément VIII, en lui offrant son épée, il crut obliger le Saint-Siége, oubliant en cela que le parti français n'était pas encore assez puissant au Vatican pour que l'on pût être certain qu'à un pontife partisan de France ne succéderait pas un pontife partisan d'Espagne. Et alors, supposé que cette dernière hypothèse se fût réalisée, le Roi serait resté sans aucune compensation au sacrifice qu'il avait fait en indisposant contre lui une partie des princes italiens[2].

Les sentiments d'amertume que la solution de l'affaire de Ferrare avait fait naître dans le sénat vénitien, à Florence et

[1] KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei, VI* (1606), p. 347.

[2] Lorsqu'il dit dans *Henri IV et sa politique* (Paris, 1860) que la nouvelle de l'intervention du roi de France provoqua « de la part des Italiens un concert de louanges envers Henri IV », M. MERCIER DE LACOMBE semble croire que les intérêts du Vatican et ceux du reste de la Péninsule étaient absolument identiques. La lettre du cardinal d'Ossat du 20 décembre 1597, que cite M. Mercier de Lacombe, dit en effet : « Il ne se parle d'autre chose à Rome, et semble que les forces du Saint-Siége en soient multipliées et celles de dom Cesare ravalées. » Mais le cardinal se hâte d'ajouter : « En somme, tout ce qui est de plus fort et de plus puissant en Italie defavorisera le Pape. » — « Lo

dans les duchés, s'étaient un peu affaiblis lorsque Fresne-Canaye et Béthune furent désignés pour remplacer, à Venise et à Rome, Villiers et Sillery. Un ensemble de circonstances heureuses pour la cause anti-espagnole, la victoire de Maurice de Nassau à Nieuport[1], les échecs répétés de l'archiduc Albert devant Ostende[2], coïncida avec l'arrivée en Italie des nouveaux ambassadeurs. A l'occasion de la naissance du Dauphin, les cloches sonnèrent à toute volée à Venise, à Padoue, à Rome, à Florence et dans beaucoup d'autres villes[3]. On crut entendre un instant tinter le glas funèbre de la puissance espagnole dans la Péninsule, mais l'illusion ne fut pas de longue durée, et, le premier moment d'enthousiasme passé, l'Italie, loin de rompre ses chaînes, se reprit à trembler en présence des armements formidables de Fuentes.

L'envoi du vieux comte à Milan avait causé de vives appréhensions aux États voisins de la Lombardie. On connaissait l'esprit inquiet du général espagnol, et la renommée de ses entreprises audacieuses précédait partout cet heureux continuateur de l'œuvre du duc de Parme, ce hardi capitaine appelé à succéder en Milanez au vaincu de Fontaine-Française[4]. Comme il arrivait à point nommé pour assister au début des hostilités entre la France et la Savoie, la Péninsule prêta au Roi Catholique l'intention de la bouleverser dans un avenir

que sintieron Venecianos el ver al estado de Ferara en manos del Papa es cosa conocida. » (*Instruccion secreta de lo que vos Francisco de Vera... etsetera.* Aranjuez, 8 mai 1600. *A. N. Simancas K.* 1677, pièce 30.)

1 Remportée sur l'archiduc Albert d'Autriche le 2 juillet 1600.

2 La ville, assiégée depuis 1601, ne fut prise qu'en 1604 par Spinola.

3 *Fresne-Canaye à Vic,* 19 octobre 1601. — « Je suis journellement visité de nombre de seigneurs et chevaliers qui bruslent de desir de veoir la fleur de lys deça les Alpes. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 11 janvier 1602.)

4 Il succédait à don Juan Fernandez de Velasco, connétable de Castille, duc de Frias et comte de Haro, qui fut gouverneur du Milanez de 1593 à 1601, et commandait les troupes espagnoles à Fontaine-Française. Rentré à Milan, ce gouverneur, intervertissant les rôles de vainqueur et de vaincu, fit placer dans la grande salle de son palais, au-dessus d'un tableau de bataille, une plaque commémorative sur laquelle étaient gravés les trois mots suivants : « Velascus fugat Vendomum. »

prochain [1], et rien dans les actes du nouveau gouverneur ne contribua à discréditer cette opinion. Pouvait-il en être autrement, alors que la Lombardie se transformait activement en une vaste place de guerre, que quarante mille hommes occupaient le Milanez et quinze mille le Piémont, tout comme si la paix de Lyon n'eût jamais été conclue [2]? L'état de malaise dont souffrait l'Italie prit de telles proportions que les ministres espagnols, sans en arriver à désavouer officiellement Fuentes, consentirent néanmoins à donner à Rome, à Venise et à Florence l'explication des préparatifs du gouverneur de Milan, lequel, affirmaient-ils, levait une armée pour les Pays-Bas [3]. L'ambassadeur catholique à Turin, don Mendez Rodrigo, fit plus, et avoua à son collègue de Venise, Simon Contarini, qu'en vertu d'instructions formelles du roi d'Espagne, Fuentes devait se borner à envoyer des renforts à Charles-Emmanuel et à fortifier la frontière occidentale du Milanez [4]. Les déclarations du Conseil de Madrid et les confidences de Ro-

[1] « E per la venuta del signor conte di Fuentes al governo di Milano (1600), con grido e voce ch'egli tenesse auttorità d'impiegar le tante milizie ridotte allora nel Milanese in qualche impresa in Italia, convenne la Serenissima vostra chiamar gente oltramontana... » (*Relazione di G. B. Padavino* (1608), éditée par V. Ceresole, p. 94.)

[2] *S. Contarini*, 1601. — « Der Hertzog hat geschworen dasz Er seine deputierte, weil sie underschriben, die Köpff wölle abschmeissen lassen, und der Graff (Fuentes) dasz er disen Friden nicht eingehen, sondern sein Armada, so Er auff desz Kœnigs ausz Spanien unkosten auff 40,000 Mann starck unnd 40 grossen Stucken auffgebracht, darzu emploiern wölle. » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei, V* (1601), p. 1759.)

[3] *Fresne-Canaye*, tome I, p. 231.

[4] « Per quello dunque che io ne ho osservato dall' esito, per quello che la ragione me ne persuase sempre, e per quello che me ne disse continuamente D. Mendes Rodrigo, Ambasciatore appresso Sua Altezza del serenissimo Re Cattolico (cavaliere in vero di molta sincerità, e che trattò sempre meco con grande affetto), non derivò quel moto dagli ordini di Sua Maestà Cattolica, la quale commise solamente al conte di Fuentes che assistesse il signor Duca contro i Francesi, ed assicurasse le cose dello stato di Milano da quella parte. Ma portata Sua Eccellenza dalla bravura de' propri pensieri, benchè fosse cessata ogni occasione di travagliare la Francia, avrebbe voluto inventarne altra di nuovo, siccome quella che non gustò mai della pace conclusa dal signor cardinal Aldobrandino fra Sua Altezza ed il Cristianissimo; e quando s'avvide che per interesse del bene commune, del commodo del signor Duca, e della riputazione del signor Cardinale, non si poteva turbare la quiete accordata in

drigo auraient peut-être rassuré l'Italie si le trône de Castille eût été occupé par un monarque autre que l'indolent Philippe III, et le gouvernement de Milan par un sujet moins audacieux que Fuentes. Une année à peine s'était écoulée depuis l'arrivée du comte en Lombardie, et déjà les princes italiens avaient pu juger le caractère entier de l'homme qui osait répondre à son maître : « Si je suis traistre, qu'on me tranche la teste ; mais tant que je seray en charge, je feray ce qui sera du service de Sa Majesté, quand même elle ne le voudroit pas[1] ! »

Soldat dans l'âme, Fuentes ne vivait que pour la guerre et se complaisait à répéter qu'il entrerait armé de pied en cap en paradis. Il arriva à ressembler au duc d'Albe, son héros favori et son modèle, en ce sens du moins qu'il amassa sur sa tête autant de haines à Milan que le général de Philippe II en avait amassé aux Pays-Bas[2]. Il se targuait volontiers d'être l'ennemi personnel de Henri IV — qu'il ne connaissait pas — et de tout ce qui portait le nom français[3]. La paix de Lyon fut un crève-cœur pour lui, mais le découragement n'avait pas de prise sur son esprit, et l'Italie put craindre avec raison qu'il ne tournât contre elle les armes avec lesquelles il voulait envahir la Provence[4].

Francia, trovandosi armata gagliardamente, averebbe, per quanto si può credere, volentieri provato d'accrescere con qualche avanzo in Italia a S. M. C. gli stati, ed a se stesso la riputazione. Perciò s'avanzò tanto nei provvedimenti, come se risoluta già fosse stata la guerra, con disegno forse particolare, se non d'altro, d'aggravare Vostra Serenità di una buona spesa. Il che dal re di Spagna fu mal inteso, e ne restò il conte ammonito dalla Maestà Sua, così per non esser ella disposta al travaglio di questa provincia, come per veder quello che poteva egli, con simili irritamenti, provocare alle cose proprie. » (*S. Contarini,* 1601.)

1 *Fresne-Canaye à Villeroy.* Venise, 14 juillet 1604.

2 *Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 19 juillet 1602.

3 « C'est luy seul qui marchande vostre vie, qui muguette vostre frontière, qui fomente tout ce qui reste de venin en France. Bref c'est luy seul qui empesche qu'il ne se lie une sincère amitié et correspondance entre V. M. et le Roy d'Espagne. » (*Fresne au Roi.* Venise, 22 octobre 1602.)

4 « Ha hecho tan gran impresion en los desta señoria el recelo que tienen del ejercito que Vuestra Majestad ha mandado juntar en Lombardia, que demas de la gente de guerra, artilleria y municiones que han encaminado la buelta del Bressa y fronteras de Milan, resolvieron en estos ultimos *pregais* (pregadi) que se levanten otros diez mil infantes y 1,500 cavallos, sin los que al

Malgré les dénégations de ses ministres, il était visible que l'Espagne, en 1601, se préparait à de vastes entreprises. A l'une des extrémités de la monarchie, elle rendait aux Portugais les armes qui leur avaient été retirées sous le règne précédent; à l'autre, en Italie, elle levait plus de troupes en une année que naguère en dix [1], sans que les résultats, cependant, parussent proportionnés aux sacrifices; car, tandis que la conquête de toute la Savoie ne coûta pas à Henri IV cent mille écus, Fuentes employa plus de deux millions à soutenir Charles-Emmanuel [2]. L'atmosphère de la Lombardie était trop chargée pour que l'orage n'éclatât pas d'un instant à l'autre, soit qu'il se déversât sur la Péninsule, soit que la nuée, poussée par le vent au delà des Alpes, allât crever dans les plaines des Pays-Bas ou dans celles de la Hongrie. Parmi les États menacés, c'était à qui le conjurerait. Clément VIII, incité par la France, chargea son nonce à Madrid de protester contre les préparatifs du gouverneur de Milan [3]; le grand-duc renforça ses garnisons, tant du côté de Piombino que de la Garfagnana [4]; Venise mit en état de défense Crême, Bergame et Brescia [5]; Genève se recommanda à la protection de Henri, des Bernois et de ses autres confédérés suisses [6]; les Grisons,

presente tienen en su servicio, repartiendo la leva de infanteria de esta manera : 4,000 Leoneses (Lorenes) de los que capitularon con el marques de Vademont, hijo 3° del duque de Lorena, 2,000 Grisones y 4,000 Italianos deste dominio adonde los pudieren haver; que de nuevo se elijan 40 Gobernadores de galeras, dando este nombre a los capitanes... o sobre comites que suelen llamar de las suyas para autorizar mas el cargo. » (*Francisco de Vera á Su Majestad.* Venecia, 31 de marzo 1601. *A. N. Simancas, K,* 1677, pièce 108.)

[1] *Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 24 avril 1602.

[2] *Relazione di Savoia. Simon Contarini,* 1601.

[3] *Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 13 mars 1602.

[4] *D'Ossat à Villeroy.* Rome, 21 février 1601.

[5] *A. N. Simancas, K,* 1677, pièce 108 : *Francisco de Vera à Felipe III.* Venise, 31 mars 1601.

[6] *Lettres missives VIII,* page 838. *Henri IV au maréchal de Lavardin.* Fontainebleau, 6 juillet 1602. — *Eidgenœssische Abschiede,* 1587-1617. Bearbeitet von Dr Josef Karl Krütli und Jakob Kaiser. Bern, 1872. *Conferenz der IV evangelischen Städte.* Aarau, 12-22 septembre 1600. — « J'ay donné advis à MM. de Genéve qu'ils se doibvent garder d'estre surprins par les troupes

craignant pour leurs pays sujets, ordonnèrent au gouverneur et aux podestats de la Valteline d'armer les habitants de la vallée et de se mettre en communication avec les Vénitiens du Bergamasque [1]. Mais toutes ces alarmes furent vaines ; en juillet 1602, la grande armée espagnole, assemblée par Fuentes à Milan, avait presque cessé d'exister ; un corps s'était dirigé sur les Flandres, un autre sur le Danube au secours de l'Empereur, tandis que le troisième, embarqué à Gênes, devait faire partie de la malheureuse expédition d'Alger [2].

Pour avoir pu consentir à cette dislocation des forces milanaises, il fallait que les politiques de l'Escurial obéissent à une impérieuse nécessité, ou qu'ils eussent une connaissance ap-

qu'on dict estre encore ensemble selon les lettres que j'en ay de divers endroicts, et que le Roy m'a commandé de dire, partout où il sera à propos, qu'il les assistera s'ils sont attaqués de vive force. » (*Vic à Zurich*, Soleure, 21 mai 1601. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] « Il detto Colonello (Hartmann) tuttavia si ferma in Valtellina con autorità delle tre leghe ad armare tutto quel populo, et, conforme all' estimo, obliga a servire chi con più et chi con minor numero de soldati occorendo l'occasione, et a provedersi per ciascuno di loro di quatro libre di piombo, due di polvere et corda a proportione, oltre a munitione assai numerosa che si ha da porre nella casa del comune per ogni villa, et questa esecutione procura fare con ogni secretezza, tutto per il timore et per la cagione già scritta, inquietandogli le compagnie che sono in Como, et quelle in Varese. Et sempre caminano spie et avisi, et Venetiani, come sempre, van nutrendo mali pensieri con occasione che la Valtellina è alle spalle di Bergamo et Brescia. » (*Palavicino de Scipione all' illustrissimo et osservandissimo signor Diego Salazar, Gran Cancelliere nello Stato di Milano per il Re nostro Signore, et del suo consiglio.* Menasio, 7 decembre 1601. *Archivi di Stato Lombardi, Sezione storico-diplomatica. Trattati. Grigioni.* Communication de M. César Cantu.) — Ce Palavicino, envoyé par le gouverneur de Milan à la frontière de la Valteline, était le marquis Horatio Palavicino, gouverneur de Côme. (*Relazione de Grisoni. Padavino*, 1605. — *Svizzeri. Trattati diplomatici*, p. 182.) — « Si c'est contre les heretiques (que sont dirigés les armements de Fuentes), il est plus vraisemblable que ce soit contre Genéve..... combien qu'on a parlé de la Valteline qui confine avec le Milanés. » (*D'Ossat au Roi.* Rome, 26 avril 1601.) — *Relazione d'Alessandro Aleardi*, 26 aprile 1601. *Frari, Grisoni, filza* 1. — Padavino parle aussi d'un autre espion, le capitaine Gabriel Acensi, à Gera d'Adda. (*Padavino al Senato.* Basilea, 2 luglio 1601. — *Frari, Svizzeri. Dispacci e Relazione di G. B. Padavino.* — *Relazione di* 1605.)

[2] *Histoire de la République de Venise, par M. l'abbé L**** (Laugier), Paris, 1767, tome X, p. 34.

profondie de l'état d'énervement et de prostration auquel se trouvait réduite l'Italie après un demi-siècle et plus de domination espagnole. Aussi bien, les trente dernières années surtout avaient-elles été mortelles pour la Péninsule, qui, assistant à la disparition pièce à pièce des derniers vestiges de son indépendance, se contentait de murmurer tout doucement à chaque nouvelle usurpation[1]. « Je voy — écrivait un ambassadeur français[2] — l'Italie chargée de chaisnes ; j'y avois veu autrefois une maison de Ferrare, un duc d'Urbin, un prince de la Mirande et plusieurs mediocres seigneurs, ou François d'affection ou pour le moins neutres... Maintenant, nous avons perdu tout cela, l'Espagnol l'a tout pris... »

L'Empire étant trop éloigné et trop faible pour défendre ses fiefs[3], et soupçonné d'ailleurs de connivence avec l'envahisseur, il incombait, semble-t-il, à Venise, à Florence et au Saint-Siége de prendre en main les intérêts de leurs voisins menacés. Mais la paix de Lyon trouva ces trois États divisés par des pointilles ridicules, et réduits à veiller chacun à sa propre sécurité, alors que, réunis, ils eussent formé une ligue imposante. Le gouverneur de Milan faillit surprendre Crême et Brescia[4] ; il amassa des troupes autour de Soncino, et détourna le cours de l'Oglio, opération très-préjudiciable aux campagnes du Brescian. Le sénat vénitien hasarda bien quelques observations, et fit fortifier Asola[5], mais ce fut tout[6] ; il protesta tout aussi mollement lorsque des corsaires payés

[1] *Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 25 janvier 1602. — « Il faut confesser la verité qu'il n'y a Prince ny Estat en ce païs qui voulut croistre sa despence d'un escu pour l'amour de cette belle dame de liberté italienne. » (*Fresne-Canaye au Roi,* 22 octobre 1602.)

[2] *Du même à Beaumont* (ambassadeur en Angleterre), 27 janvier 1602.

[3] « Che l'Imperadore più d'ogn' altro vi fosse interessato per la iattura gravissima che vi faceva d'auttorità e di giurisditione. » (V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 133.)

[4] *Fresne-Canaye à Rosny.* Venise, 18 novembre 1601. — V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 182.

[5] *Du même au Roi.* Venise, 22 janvier 1605.

[6] « Si Dieu permettoit que le nom espagnol fût aussi formidable aux Pays-Bas comme à Venise, le marquis Spinola se pourroit bientost asseurer à en revenir bientost (*sic*) triomphant. » (*Du même au Roi.* Venise, 2 juin 1605.)

par les vice-rois de Naples et de Sicile vinrent infester les côtes de l'Adriatique et piller les villages des lagunes [1].

Florence, plus exposée au danger que Venise, avait conservé moins de liberté que cette dernière. Philippe III tenait le grand-duc dans sa dépendance par le moyen de Porto-Longone et des forteresses de la côte d'Étrurie [2], mais il le matait davantage peut-être par la menace d'appuyer les prétentions de Pierre de Médicis à la succession de Toscane [3]. En résistant aux Espagnols qui réclamaient de lui, qu'à l'exemple du duc de Savoie, il envoyât ses enfants à Madrid pour servir d'otages, Ferdinand épargna à son gouvernement une suprême humiliation ; mais il dut toutefois se résigner à accepter du Roi Catholique une nouvelle investiture du Siennois [4], et à faire preuve de bonne volonté vis-à-vis de l'Escurial en autorisant un de ses frères [5] à rejoindre l'armée de l'archiduc Albert devant Ostende [6].

Restait le Saint-Siége ; mais de ce côté-là encore la cause de l'indépendance italienne n'avait rien à espérer. La tâche qu'il s'était imposée, lors de son élévation, d'empêcher à tout prix une nouvelle rupture entre les deux couronnes, semblait avoir paralysé l'énergie de Clément VIII, qui, ne songeant qu'à son rôle de Père commun, épuisait en tout et partout les moyens de conciliation, parfois même au détriment de l'autorité pontificale. Les remontrances timides adressées par le Pape à la cour de Madrid à l'occasion des empiétements de

[1] « Les corsaires sont tellement multipliez par la faveur et support des Vices-Roys de Naples et Sicile, qui mangent le cochon avec eux, qu'il n'y a presque navire si bien armé qui ose plus partir de ce port. » (*Du même au Roi.* Venise, 18 mai 1605.)

[2] *Voyez* p. 49, note 4. (*Dépêche de Fresne-Canaye* du 21 mai 1604.)

[3] *Dépêches de Henri IV au Pape* (26 décembre 1601) *et à Béthune* (même date). — « Le seigneur don Pietro de Medicis, frére du grand-duc de Toscane, arriva en cette ville venant d'Espagne... Il vient, à ce que chacun dit, pour avoir raison de certaines grandes pretentions qu'il a en la succession du feu grand-duc François son frére. » (*D'Ossat à Villeroy.* Rome, 29 mars 1596.) Henri IV s'entremit vivement en faveur du grand-duc.

[4] Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, VI (1605), p. 277.

[5] Jean de Médicis, frère naturel du grand-duc.

[6] *Dépêches de Fresne-Canaye* des 22 octobre 1602, 12 février et 18 mai 1605.

Fuentes se trouvèrent impuissantes à arrêter le cours des entreprises du gouverneur de Milan[1], et, qui plus est, leur premier résultat fut de rendre les Espagnols plus hardis, et de les engager à soutenir ouvertement le duc de Modène contre le Saint-Père, ce qu'ils n'avaient pas osé faire lors de la conquête de Ferrare[2]. Mais comme, d'une part, Pierre Aldobrandini désirait obtenir l'appui du Roi Catholique en prévision d'un prochain conclave, et que, de l'autre, Philippe III ne demandait qu'à se rapprocher du Saint-Siége, quelques milliers de ducats offerts au cardinal-neveu aplanirent toutes les difficultés, et, vers la fin du pontificat de Clément VIII, l'accord entre Rome et Madrid était assez manifeste pour que le Pape demandât à l'Espagne le maintien de Fuentes à Milan[3].

Venise indifférente, Florence bâillonnée, la curie romaine à moitié gagnée à la politique espagnole, quel État restait-il pour lutter en faveur de l'indépendance de la Péninsule? Était-ce la Savoie? Mais non, Charles-Emmanuel, ne prenant aucune décision sans en référer à l'Escurial, livrant ses fils à l'Espagne, donnant passage par ses États aux soldats napolitains de Fuentes, et les hébergeant à ses frais, abdiquait sa li-

[1] « Quant à Final, Sa Sainteté a fait des remontrances en Espagne. J'entends que ça esté en belles paroles de soye et de tant de respect qu'elles eschaufferoient plustost la temerité de l'entrepreneur que de la refroidir aucunement. » (*Fresne au Roi*, 13 mars 1602.)

[2] *Du même au même*. Venise, 23 mai 1602.

[3] « Vostre Majesté sait les grandes recommandations dont Sa Sainteté a honoré Fuentes pour le faire maintenir en son gouvernement. Les Venitiens... disent même que l'esperance qu'avoit le cardinal Aldobrandin d'acquerir à bon marché le duché de Barri estoit cause de leur misére et de la servitude de toute l'Italie, tant le cardinal et Fuentes s'accordoient bien ensemble. » (*Fresne-Canaye au Roi*, 23 septembre 1604.) — « Je croy avec vous que les affections du cardinal Aldobrandin sont attachées à ses interests plus qu'à toute autre chose, car ses actions et deportemens le temoignent assez... Car encores que ledict cardinal abonde en richesses plus que nul autre de sa qualité qui l'aye precedé, toutesfois, comme la soif d'icelles s'estanche difficilement, j'entends qu'il prend plaisir à les accroistre, et qu'il ne desdaigne les moindres choses qui luy peuvent faire service... Je ne doubte point qu'il n'aye bonne intelligence avec le comte de Fuentes... » (*Henri IV au cardinal de Joyeuse*. Paris, 7 mars 1605.)

berté et se ravalait au rang de simple grand d'Espagne [1]. Était-ce Mantoue? Pas davantage. Le gouverneur de Milan demandait au duc Vincent la citadelle de Casal « pour la lui garder au nom du roi d'Espagne », et envoyait un « terzo » milanais hiverner dans le Montferrat [2], en attendant que la cour de Madrid mît son veto aux mariages projetés entre le prince de Mantoue et Marguerite de Savoie, et entre Henri de Lorraine et Marguerite de Gonzague [3]. Est-il besoin de parler du duc de Parme, à qui Fuentes détenait une forteresse [4]; de Modène et d'Urbin, dépendances du Milanez, ou de Gênes [5], dont l'importance était bien diminuée depuis que l'Espagne avait usurpé Final [6]?

Un des points communs à toutes les instructions des ambassadeurs français envoyés en Italie était la recommandation pressante de veiller au maintien des relations amicales entre les États indépendants de la Péninsule. Plus encore que les collègues auxquels ils succédaient, Fresne-Canaye et Béthune allaient être appelés à jouer le rôle de conciliateurs, car il eût été difficile de dire, au commencement du dix-septième siècle, lequel des deux tableaux présentait l'aspect le plus affligeant, des rapports des États italiens entre eux ou de leur asservissement à la couronne d'Espagne. Clément VIII, dont les tendances au népotisme étaient connues, avait des ennemis dans toute l'Italie; il vivait en mauvaise intelligence avec le duc de Modène, auquel, après avoir enlevé Ferrare, il

1 *Fresne-Canaye à Béthune*, 12 octobre 1602.

2 *D'Ossat à Villeroy*. Rome, 21 février 1601.

3 *Fresne-Canaye au Roi*, 6 octobre 1604.

4 *Du même à Villeroy*, 14 juillet 1604. — Siri, *Memorie recondite*, I, p. 208.

5 « Ce coup de bâton (l'usurpation de Final) s'adresse particulierement aux Genevois (Génois) qui perdront tout le trafic d'Espagne avant qu'il soit trois ans. » (*Fresne-Canaye à la Boderie*, 23 mars 1602.)

6 « Car vous savez que depuis que ce qui reste de la Maison de Ferrare a prins le parti d'Espagne, comme aussi a fait le duc de Mantoue, les Princes de Mirande et infinis autres, il se peut dire qu'hormis Venise et Florence, toute l'Italie est ouvertement espagnole. » (*Fresne-Canaye à de Vic*, 12 novembre 1601.) — *Béthune à Henri IV*, 4 février 1602, Rome. *B. N. f. français* 3492.

réclamait Sassuolo[1]; avec les della Rovere d'Urbin et les Farnèse de Parme, qui redoutaient le sort de la maison d'Este[2], et avec les Médicis de Florence[3]. Entre Venise et le Saint-Siége germaient déjà les semences de la discorde qui faillit mettre l'Italie en feu sous le pontificat de Paul V[4]; et si, d'un côté, les relations de la république de l'Adriatique avec le grand-duc[5] et le duc de Savoie[6] avaient éprouvé un certain refroidissement, de l'autre, l'inimitié existant entre les cours de Turin et de Florence s'était encore accrue par suite des mauvais offices de Ferdinand pour empêcher la réalisation du mariage projeté entre le prince de Galles et une fille de Charles-Emmanuel[7]. A la liste des États peu favorables à la Tos-

[1] « Modéne s'est jeté dans les bras d'Espagne pour se garantir des rudesses dont le Pape use en son endroict, en voulant obtenir de l'Empereur la principauté de Sassuolo, proche de Modéne, et qui la blocque de toutes parts, sous pretexte de sequestre pendant un procés, mais pour la donner à un sien neveu. » (*Fresne-Canaye à Rosny*, 18 novembre 1601.) — *Du même à Ancel*, 21 décembre 1601.

[2] On craignait vivement en Italie la séquestration d'Urbin par le Saint-Siége. « La duchesse d'Urbin est accouchée d'un fils dés le 16 passé; cette naissance est de soefve odeur à la plus part des princes d'Italie. » (*Fresne-Canaye à Salignac*, 16 juin 1605.).

[3] Le grand-duc de Toscane craignait à chaque instant que le Pape ne lui déclarât la guerre. (*D'Ossat au Roi*, Rome, 20 décembre 1597 et 8 juin 1598.) — « Diser Aldobrandino gab dem Koenig (von Spanien) an die Handt, weil der Groszhertzog von Florentz sich in Frantzoesischen Krieg wider Spanien finden lassen, dasz der Koenig Florentz wider zu einer freyen Respublica zu machen, und Siena des Bapst Vettern mit einer ansehenlichen Recognition einsetzen soll. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, IV (1595), p. 1019.) — « Nascondendo in silentio (il cardinale Aldobrandino) che quando Clemente VIII tutto metteva a lavoro per aizzare gli Spagnuoli all' intera oppressione de' Medici a fine di scuoterne il Principato, e rimettere lo Stato di Fiorenza come ab antico a governo di poliarchia, esibendo ogni sua possa all' impresa, affrontò nel Consiglio di Spagna questo suo desiderio e proietto un' insuperabile ostacolo. » (SIRI, *Memorie recondite*, I, p. 330.)

[4] *Fresne à Ancel*, 29 mars 1602. — *A. N. Simancas, K.* 1603, pièce 11. *Juan-Bautista de Tassis al Rey*. Paris, 17 enero 1600.

[5] « Il a fort offencé les Venitiens, par l'emprisonnement du pretendu Roi de Portugal, qu'ils venoient de delivrer. » (*D'Ossat à Villeroy*. Rome, 21 février 1601.)

[6] En 1604, le Sénat et Charles-Emmanuel rappelèrent leurs ambassadeurs, le premier de Turin, le second de Venise, et les relations diplomatiques entre les deux États se trouvèrent brisées pendant quelques années.

[7] « J'ay veu une lettre qu'un personnage de qualité, qui est auprés du duc

cane, il fallait ajouter Modène et les Lucquois, auxquels cette puissance disputait la possession de la Garfagnana[1]. Enfin, tandis qu'une rivalité haineuse divisait les ducs de Parme et de Mantoue[2], celui-ci pouvait craindre à tout instant de voir le Montferrat envahi par son voisin de Savoie.

Venise et Rome, les deux grands centres politiques de la Péninsule, offraient à la diplomatie française un champ d'action également vaste et important; mais le premier de ces postes, auquel la suppression momentanée de l'ambassade de Turin[3] créait une situation exceptionnelle, avait besoin d'être occupé par un négociateur habile, condition peut-être moins requise pour celui du Vatican, où le titulaire se trouvait entouré de cardinaux expérimentés, les d'Ossat, les du Perron, les Joyeuse, qui, à eux seuls, formaient un véritable collége d'ambassadeurs.

Or, Béthune venait de s'acquitter avec distinction d'une mission extraordinaire auprès de Jacques VI d'Écosse[4]; il avait déjà alors le renom d'un diplomate « capable, judicieux et diligent[5] », selon d'Ossat, dans la bouche duquel cette expression est d'autant moins suspecte, que le cardinal avait à se plaindre des procédés de Sully, frère de l'ambassadeur[6].

de Savoie, escrit à un de ses amis ici, et luy mande..... que ledict duc pretend et espére de traicter le mariage de sa fille Marguerite avec le fils du Roy d'Angleterre, lequel mariage luy est traversé, à ce que cestui-cy escrit, par le grand-duc qui traicte aussi avec ledict Roy d'Angleterre de marier sa fille avec le Prince d'Angleterre, et que son fils espousera la fille du Roy d'Angleterre. » (*Dépêche du sieur de Barrault, ambassadeur de France en Espagne, au Roi.* Valladolid, 16 août 1603. *B. N. f. français*, mss. 16112.)

1 « Lequel lieu de Graffignara (sic) les Luquois possédent et pretendent leur appartenir; et a ledict grand-duc envoié en prendre possession, dont les Luquois sont fort irritez..... Cette acquisition de la Graffagniana, faite et decouverte si hors de saison, ne prometent (sic) rien de bon au dit grand-duc, atendu mêmement le peu d'afection que ses plus proches voisins lui portent. » (*D'Ossat à Villeroy.* Rome, 21 février 1601.)

2 *Fresne-Canaye à Vic.* Venise, 31 avril 1604.

3 Par suite de l'affaire du marquisat de Saluces.

4 Voyez note 2, page 104.

5 *D'Ossat au Roi.* Rome, 10 décembre 1601.

6 Sully le laissait sans argent à Rome, et le forçait de recourir directement au Roi pour en obtenir.

Quant à Fresne-Canaye, chargé précédemment de quelques missions à l'étranger [1], il suffit de lire ses « Lettres et ambassade » pour reconnaître avec Amelot de la Houssaye que l'ancien président de Castres « n'etoit pas un grand clerc [2] ». Sa correspondance fourmille de menus faits relatifs aux événements d'Asie Mineure et de Transylvanie, mais il ne voit pas ce qui se passe sous ses yeux, et c'est par Villeroy qu'il apprendra les détails des négociations de Biron dans la Péninsule [3].

Il semblait donc, en vertu du principe énoncé plus haut, que Béthune eût dû être envoyé à Venise et Fresne-Canaye à Rome; ce fut le contraire qui arriva, soit qu'il n'eût pas été établi de comparaison entre les mérites des candidats, soit plutôt que leur nomination fût le résultat de la lutte de deux influences rivales, celle de Villeroy et celle de Sully.

Pendant les huit dernières années du siècle, depuis l'absolution accordée à Henri IV par Clément VIII jusqu'à la dissolution du premier mariage du Roi, la politique française n'avait guère eu que des succès à enregistrer en cour de Rome, où elle s'était vue représentée successivement par de nombreux envoyés extraordinaires : Luxembourg [4], les Gondi [5], Nevers [6], le marquis de Pisani [7], le Génois Lomellin et le Florentin d'El-

[1] Voyez note 1, page 104.

[2] Annotation à la lettre de *d'Ossat à Villeroy*, du 12 novembre 1601.

[3] Il outre-passa même ses instructions en prenant trop vivement parti pour les Vénitiens à l'occasion de leur différend avec Paul V. (*Relazione di Francia. Pietro Priuli.* 1° luglio 1608. *B. N. f. italien*, n° 1650.)

[4] François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France. Envoyé par Henri III comme ambassadeur à Rome en 1586, il remplit encore deux missions auprès du Saint-Père, la première au nom de la noblesse catholique après l'assassinat du dernier Valois, la seconde au nom de Henri IV. Il quitta l'Italie en 1598 et mourut en 1613.

[5] Pierre cardinal de Gondi, et Jérôme de Gondi envoyé à Rome avec Pisani pour solliciter l'absolution du Roi.

[6] Louis de Gonzague, duc de Nevers, gouverneur de Champagne, ambassadeur extraordinaire à Rome en 1594, mort l'année suivante à Nesle.

[7] Jean de Vivonne, marquis de Pisani, colonel de la cavalerie légère ita lienne, remplit plusieurs missions diplomatiques en Espagne et à Rome, et mourut en 1599. (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, III (1597), p. 295 et sqq.)

bène[1]. Ces succès étaient dus en grande partie à la circonstance que la coterie espagnole du Vatican avait ressenti le contre-coup des derniers revers de Philippe II ; son étoile en avait pâli, et le temps où les Rois Catholiques dictaient leurs volontés aux conclaves était assez éloigné pour que Clément VIII, dans la première audience accordée à Béthune, exprimât à l'ambassadeur le souhait de voir un grand nombre de cardinaux du royaume élire domicile dans la capitale de la chrétienté et y renforcer le parti anti-espagnol[2]. La preuve que ce désir du Saint-Père était partagé au Louvre résulte non pas tant de la présence à Rome de plusieurs prélats français, l'année qui précéda la mort de Clément VIII, que d'une lettre envoyée à cinq d'entre eux, par laquelle Henri désigne nommément les candidats qu'il soutiendra à la première vacance de la chaire de Saint-Pierre, et discute les moyens de gagner à sa cause certains membres du Sacré Collége[3]. S'il était utile de recruter des partisans parmi les cardinaux en vue de l'avenir, pour le présent il devenait nécessaire que le Roi conservât l'amitié du Pape et des Aldobrandini. Les intérêts de la France interdisaient à cette monarchie de renoncer à la protection de Genève, d'appuyer la candidature d'un Farnèse comme successeur d'Élisabeth, ou d'offrir sa médiation aux deux belligérants d'alors, l'Espagne et l'Angleterre, ainsi que le demandait le Saint-Père[4] ; mais, ces quelques points exceptés, Béthune reçut l'ordre de satisfaire à toutes les exigences de Clément VIII et de son neveu, qui réclamèrent et obtinrent coup sur coup la destitution du gouverneur de Château-Dauphin et l'expulsion des calvinistes de cette ville, le rétablissement du catholicisme au bailliage de Gex[5], le rappel du sieur de Buzanval,

[1] Collègues de d'Ossat dans la négociation de l'absolution.

[2] *Béthune au Roi.* Rome, 29 octobre 1601. *B. N. f. français,* mss 3493.

[3] La dépêche du 28 octobre 1604 est adressée aux cardinaux de Joyeuse (protecteur), de Givry, de Sourdis, Séraphin et du Perron ; d'Ossat était mort le 13 mars de la même année.

[4] *Henri IV à d'Ossat.* Lyon, 20 janvier 1601. — Vittorio Siri, *Memorie recondite,* I, p. 35. — *Henri IV à Fresne-Canaye,* 15 avril 1602.

[5] *Béthune au Roi.* Rome, 18 février 1602. *B. N. f. français,* mss. 3492. — *De Vic au canton de Zurich.* Soleure, 18 juin 1602. *Staatsarchiv Zürich*

agent français aux Pays-Bas, et quelques avantages pour leur vice-légat d'Avignon [1].

Toute la condescendance apportée par Henri dans ses rapports avec le Saint-Siége, tous les efforts tentés par son ambassadeur pour gagner le cardinal-neveu, ne parvinrent pas à faire produire à la mission de Béthune les résultats qu'on en attendait, et dont le principal devait être l'union de Rome et des États indépendants de la Péninsule dans une ligue défensive à opposer aux empiétements de la maison de Habsbourg. La versatilité de Pierre Aldobrandini fut un obstacle à la réalisation de ce plan. On a vu qu'après avoir accepté la protection des affaires de Savoie en 1599, et s'être rapproché ensuite de la France en 1601, le promoteur de la paix de Lyon, circonvenu par Fuentes, avait favorisé, en 1603 et 1604, les entreprises du gouverneur de Milan, jusqu'à faire approuver par le Saint-Père la construction du fort de Montecchio à l'entrée de la Valteline. Chef du parti français à Rome, par suite d'un nouveau coup de théâtre, Aldobrandini se disposait, en 1605, à suivre les conseils de Béthune, et à inaugurer une politique résolûment anti-espagnole; mais il était trop tard; la mort de Clément VIII, survenue le 3 mars de la même année, fit retomber son neveu au rang de simple cardinal, en même temps qu'elle mit fin à la mission de l'ambassadeur de France [2].

De même que la cause de l'indépendance italienne se serait trouvée à moitié gagnée, pour peu que Béthune fût parvenu, en temps utile, à convertir le Saint-Siége à l'idée d'une confédération avec les autres États de la Péninsule, de même aussi

(*Frankreich*). — Tillier, *Geschichte des eidg : freistaates Bern,* IV, p. 7. — *Ubaldini à Borghese.* Parigi, 15 febbraio 1608. *B. N. f. italien* 1264.

[1] *Henri IV à Béthune,* 17 octobre 1601. — *Henri IV à d'Ossat,* 20 janvier 1601. — *Béthune au Roi,* 12 novembre 1601 (mss. 3493). — *Henri IV à Clément VIII.* Paris, 26 mars 1602.

[2] *Henri IV à Joyeuse.* Paris, 7 mars 1605. — *Œconomies royales* (année 1605). — Siri, *Memorie recondite,* I, p. 334. — H. Martin, *Histoire de France,* tome X, p. 545, dit : « Le cardinal Aldobrandin..... s'était attaché sans réserve au parti français » (en 1605). Lors de l'élection de Paul V, il se reprit cependant à hésiter entre les deux partis. (Ranke, *Histoire de la Papauté. Traduction de* Haiber, tome III, p. 393. — Gindely, *Rudolf II und seine Zeit,* p. 105 et 106.)

l'insuccès des négociations de ce diplomate compromettait la réussite de celles entamées par Fresne-Canaye à l'autre extrémité de l'Italie [1].

A Venise, il est vrai, la diplomatie française n'avait pas, comme à Rome, à lutter contre l'influence espagnole, mais l'ennemi qu'elle rencontrait sur sa route, pour être moins tangible, n'en était pas moins difficile à vaincre; c'était l'indifférence que le sénat professait pour les affaires de la Couronne Très-Chrétienne, depuis la cession du marquisat de Saluces à un beau-frère du Roi Catholique [2]. En effet, l'impression défavorable produite par la paix de Lyon avait été ressentie plus vivement à Venise et à Florence que nulle part ailleurs en Italie, par la raison que ces deux États, s'étant trouvés des premiers à fournir des subsides au Béarnais — aussi bien dans sa lutte contre la Ligue que lorsqu'il en vint aux mains avec l'Espagne — ne s'attendaient pas à ce que Henri répondît à leurs avances en mettant les Alpes entre eux et lui [3]. Et toutefois, de l'aveu

[1] « Ce que j'apprens en particulier des plus oculés et affectionnez, c'est qu'il est impossible à cette Seigneurie de faire ligue ny autre demonstration importante sans le sçeu et consentement du Pape, et que si V. M. juge necessaire qu'on en vienne là, il faudroit travailler à rendre S. S. capable de vouloir considerer le peril qu'il court avec tout le reste de l'Italie. » (*Fresne-Canaye au Roi,* 24 avril 1602.)

[2] « Quoy qu'on leur sçache dire de l'interêt de leur liberté (aux Italiens), ils repondent du delaissement de Salusse, et veulent que cela iustifie toutes leurs lachetez. » (*Fresne-Canaye au Roi,* 13 mars 1601.) — « Pour ne vous rien celer..... le delaissement du Marquisat de Salusse nous a fait perdre tout ce que nous avions de reste d'affections et bonnes volontez en Italie, voire tout ce qui nous avoit esté conservé au plus fort de nos miséres; ceux, dis-je, qui ont tenu nostre parti lorsque nous estions excommuniez, lorsque tout le monde estoit bandé contre nous, lorsqu'il sembloit que nous ne fussions plus, lors qu'ils ont veu qu'estant paisibles de l'Estat, estant victorieux de nostre ennemy, nous avons abandonné le pied qui nous restoit en Italie pour une petite utilité qui ne nous pouvoit eschapper toutes les fois que nous fussions rentrez en guerre; abandonnans ce petit poinct d'honneur, les affections de tous les sages de ce païs nous ont abandonnez, et les ont fait resoudre à s'accomoder aussi à leur utilité. » (*Fresne-Canaye à Ancel.* Venise, 7 juin 1602.)

[3] Entre autres secours, le grand-duc de Toscane avait envoyé 300,000 écus à Henri IV, au moment où ce monarque allait être forcé peut-être de lever le siége de la Fère, faute d'argent. Jérôme Gondi s'était chargé de prêter cette somme au Roi, les Médicis ne désirant pas intervenir en nom dans le contrat. (*Henri IV à Gondi,* 26 mars 1596.) — En une seule fois, Venise avait avancé

même du Roi, aucune puissance n'avait plus de droits que Venise à la reconnaissance des bons Français [1]. Les cantons protestants et les princes réformés d'Allemagne avaient à peine eu le temps d'envoyer des députés au nouveau souverain, que déjà la République de l'Adriatique — État catholique cependant — ordonnait à Giovanni Mocenigo, son ambassadeur auprès du Roi défunt, de se rendre à Tours et d'y complimenter Henri sur son avénement [2]. Le grand-duc s'était servi d'un prête-nom pour faire parvenir de l'argent à son futur neveu ; le sénat, au contraire, se départit pour un instant de sa réserve accoutumée. En 1589 et pendant les années suivantes, Venise ne se contenta pas d'avancer de grosses sommes à la couronne de France; tandis, en effet, que quelques milliers de Suisses et de reîtres, payés des deniers de Saint-Marc, allaient renforcer l'armée royale [3], le doge Cicogna, au risque d'encourir l'ex-

un million d'or au Roi. (Bury, *Histoire de la vie de Henri IV,* tome III, p. 277.) — « La Republica de Venecia se comunica con grandisima familiaridad con el Rey de Francia, y le da consejos, ayudas y socorros, como se ha sabido por vias secretas y por lo que en publico han confesado los mismos embajadores de Francia. » (*Iñigo de Mendoza à Su Majestad.* Venecia, 1601. *A. N. Simancas, K.* 1677, pièce 87.) — « Die Herschafft Venedig und der Herzog von Florenz habent vil Cappolatten (Capelets), Griechische und Albanische reüter in das Franckrych zuo hülf dem Kuenig von Nawera, abgefertiget, so by den Pündtneren den Pass erlanget, und statlichen durchzogen. » (Hans Ardueser's *Raetische Chronik,* anno 1590, p. 115. *Edit.* Bott. Chur, 1877.)

[1] « Le Roy luy rendoit (à Venise) souvent ce tesmoignage, qu'au milieu d'une infinité de difficultez, elle avoit neantmoins tousiours reveré grandement et favorisé la fortune et le bon droict de Sa Majesté, mesmes au temps que la pluspart de la France la combattoit ou menaçoit. » (*Fresne-Canaye au Roi,* 19 octobre 1601.)

[2] De Thou, *Histoire,* livre XCVII, année 1589. — Le Père Daniel, *Histoire de France,* tome XI, p. 553.

[3] « En lo que V. M. manda por la ultima que sea con secreto lo que hay en los advertimientos que ha hecho el duque de Terranova de la fomentacion que esta Republica decia que ha hecho á los Suizos herejes para tomar las armas contra el Señor duque de Saboya y en favor del Rey de Francia, y de las pláticas que traian con Grisones para coaligarse con ellos, habiendo dado tres mil escudos á los mismos Grisones para lebantar la gente que fué á Saboya, y á los mil escudos que tambien se dice habian enviado para lebantar Infanteria y Caballeria alemana en servicio del Rey de Francia..... » (*D. Francisco de Vera à Su Majestad.* Venecia, 12 agosto 1589. *A. N. Simancas, K,* 1674, pièce 75.)

communication, et de passer pour un fauteur d'hérésie, rompait de nombreuses lances au Vatican en faveur de l'absolution de Henri[1]. En agissant ainsi, la république travaillait pour elle-même. Environnée qu'elle était de forces et d'intrigues espagnoles qui complotaient sa ruine[2], en butte aux ressentiments de l'Empire qui suscitait contre elle les pirates uscoques[3], elle avait intérêt qu'il se formât sur le continent un contre-poids à la puissance des Habsbourg, et ce contre-poids, la France seule était en état de le devenir. Aussitôt la paix de Vervins conclue, Venise cherche à attirer l'attention du Roi du côté de la Péninsule, et de 1599 à 1601, on voit cinq ambassadeurs vénitiens, chargés de missions extraordinaires, se succéder au Louvre[4]. L'arrivée à Paris de deux d'entre eux, Giovanni Dolfin et Antonio Priuli, coïncida avec le départ de Fresne-

[1] *Iñigo de Mendoza á Su Majestad.* Venecia, 1601. *A. N. Simancas, K,* 1677, pièce 87.

[2] « ...Lo que por ahora puedo decir que ha buena parte de esto tengo satisfecho, y advertido á Vuestra Majestad de la conclusion de la liga que esta Republica estableció con Grisones y de otros andamientos que nacen de la misma raiz, que no es de odio ni poca inclinacion al servicio de Vuestra Majestad ni de mucho amor al Rey de Francia, sino de puro amor que tienen á sus fuerzas y grandeza, no hacabando de asegurarse, como he dicho en otras, del buen animo de V. M., por parecerles que los movimientos del Señor duque de Saboya es imposible que hayan sido sin el consentimiento y beneplacito di V. M., tanto mas habiendo visto el socorro que le ha hecho de los seis mil infantes y quinientos caballos, en que V. M. verá cuanto se engañan, y asi se lo he dado á entender en muchas ocasiones para quitar las fuertes sombras que los traen desolados, recibiendo gran engaño en pensar que esta en su mano el comparar las fuerzas de V. Majestad, y que para esto se deben posponer las cosas de la Religion, como lo hacen sin respeto de Dios ni de su Iglesia, que se puede tener por un cierto augurio de que esta Republica se ha de hacabar presto de aqui. » (*D. Francisco de Vera á Su Majestad.* Venecia, 12 agosto 1589. *A. N. Simancas, K,* 1674, pièce 75.)

[3] « ...Pero como tienen (Venecianos) aquella diferencia con el Emperador sobre los « Acoques » (Uscoques) que les preme mucho, digo yo, que no remediandose aquello con muy en razon de temor que al cabo buscarán su remedio por via violenta, y asi vuelvo á ser de parecer que V. M. por la contraria, acuda (*sic*) al negocio con todas las veras que pueda, siendo eso tanto mas menester cuanto se entiende que algunos consejeros del Emperador estan interesados por la ganancia que de las presas que hacen los Acoques se les acarrea. » (*Juan Bautista de Tassis al Rey.* Paris, 17 enero 1600. *A. N. Simancas, K,* 1603, pièce 11.)

[4] Francesco Vendramin et Francesco Contarini, ambasciatori straordinarii,

Canaye pour l'Italie. Dans l'intention de Henri et dans celle de son secrétaire d'État aux affaires étrangères, Villeroy, l'action du nouveau ministre de France ne devait pas être circonscrite aux limites de l'État vénitien ; elle avait au contraire à rayonner sur tous les duchés de la plaine du Pô; aussi, pendant que Béthune, conformément à ses instructions, s'arrêtait à Florence pour y saluer le grand-duc de la part du Roi, Fresne-Canaye, à son passage à Turin, posait les premiers jalons du traité de Brusol, et visitait à Mantoue la duchesse Éléonore, pour lui annoncer qu'elle venait d'être choisie comme l'une des marraines du Dauphin [1].

Dès qu'il eut pris possession de son poste, le successeur de Villiers s'appliqua à augmenter le nombre des « appoinctez » de la Couronne, à la tête desquels se trouvaient de grands noms, Carlo Rossi et Giovanni de Médicis [2], en même temps qu'à se procurer des agents et des espions dans les grandes villes de la haute Italie. A Brescia, il avait pour correspondant le chanoine Soldo, un vieux pensionnaire de France, qui le renseignait sur les armements du gouverneur de Milan [3] ; à Padoue, il soudoyait le comte Giuseppe Porto, par le moyen duquel il faisait souvenir au prince de la Mirandole que les Valois entretenaient jadis à leurs dépens les garnisons de ce petit État, et offrait aux Picchi, avec la continuation de cette assistance, un chapeau de cardinal pour l'un d'eux [4]. A Ber-

1599 e 1600. — Giovanni Dolfin, Antonio Priuli e Marino Cavalli, ambasciatori straordinarii, 1601. (*Dispacci degl' ambasciatori veneziani. Francia, filze 29 e 30* « conservate nell' originale all' Archivio generale di Stato a Santa-Maria Gloriosa dei Frari in Venezia ».) — *Henri IV à Rosny*, Fontainebleau, 25 mai 1601.

[1] *Dépêches de Fresne-Canaye.* Turin, 18 septembre 1601; Venise, 30 décembre 1601. — *Henri IV à la duchesse de Mantoue*, 15 octobre 1601.

[2] Le premier était fils de Ferrante Rossi, général de l'artillerie vénitienne; le second, frère naturel du grand-duc de Toscane, et oncle de la reine Marie de Médicis. (*Relazione d'Antonio Angelo Badoer, ambasciatore straordinario*, 1605. *B. N. f. italien*, mss. 1650.)

[3] « .....Chiarirmi di quanti ella potra scoprire di muovimenti et disegni del duca di Fuentes. » (*Fresne-Canaye à Mgr Soldo, canonico di Bressa.* Venise, 6 novembre 1601.)

[4] *Fresne à Béthune*, 5 janvier 1602. — Henri III s'était déjà occupé de pro-

game, l'ambassadeur était en rapports suivis avec le comte Francesco Martinengo, général de la cavalerie légère de la République, et précédemment ministre et favori de Charles-Emmanuel. Bien que débusqué de sa première position par les Espagnols, qui lui avaient substitué dans la faveur du duc leur créature d'Albigny [1], le comte n'en conservait pas moins à Turin une certaine influence dont il allait user pour tenter un rapprochement entre son ancien maître et le Roi Très-Chrétien [2]. A Mantoue, la France pouvait compter sur Carlo Rossi, confident du duc Vincent de Gonzague [3]. A Milan enfin, dans le palais même de Fuentes, Fresne-Canaye avait des intelligences [4],

curer un chapeau de cardinal au prince Alexandre Pico. Henri IV ne perdit pas de vue cette promotion, et chargea d'Ossat d'en parler à Sa Sainteté, en même temps que lui-même recommandait son protégé au cardinal Aldobrandini (en 1601). Mais les Aldobrandini étaient mal disposés envers les Picchi, lesquels faisaient cause commune avec les Este; d'autre part, les Espagnols travaillaient fort à Modène et à la Mirandole, à l'effet d'opposer les Este et les Picchi au grand-duc. Aussi, après avoir hésité quelque temps, Alexandre Pico et le prince son frère finirent par suivre l'exemple du duc de Modène et prirent parti pour l'Espagne. — *Henri IV à Joyeuse*. Orléans, 24 juillet 1599. — *Du même à Fresne,* 15 avril 1602; 23 juin 1602. — *Fresne au Roi,* 19 octobre 1601; *à Béthune,* 27 octobre 1601; *au Roi,* 5 avril 1602; *au Roi,* 22 mai 1602. — *D'Ossat à Villeroy,* 30 mars 1599; 4 février 1601; 1er mai 1601; 23 juillet 1601; *au Roi,* 15 octobre 1601. — *Du Roi à d'Ossat.* Lyon, 20 janvier 1601.

[1] Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, abandonna la France à la suite des guerres de la Ligue, et vint à Turin offrir ses services à Charles-Emmanuel, qui le nomma gouverneur de la Savoie, et lui fit épouser en 1607 doña Matilda, fille naturelle d'Emmanuel-Philibert et de la marquise de Pianezza (femme de Martinengo). Son arrestation et sa mort, en février 1608, scellèrent la réconciliation définitive du duc avec Henri IV.

[2] Francesco Martinengo appartenait à la branche de sa famille établie à Brescia. Grand écuyer et lieutenant général d'Emmanuel-Philibert, chevalier de l'Annonciade depuis 1576, gouverneur de Nice, il devint général de la cavalerie vénitienne, et mourut au service de Gênes. « Il conte Francesco Martinengo, poi, era il più prossimo e il più eminente ministro che fosse appresso S. A., e non solo era partecipe d'ogni affare di guerra e di pace, ma passavano tutti per le sue mani e per la sua esecuzione. » (*Fantino Corraro,* 1598.)

[3] Voir note 2, p. 127.

[4] Ce personnage mystérieux que Fresne-Canaye désigne sous le pseudonyme de « Beauceron » avait nom Gualtieri et était prêtre. Il rendit de grands services à l'ambassadeur de France, auquel il signala la présence à Milan de quelques dangereux conspirateurs et séides de Biron : Picoté, David et La Fargue, sans parvenir cependant à suivre le fil de leurs intrigues. De tous les

aussi bien qu'à Gênes, cette ville si dévouée à l'Espagne [1].

Toutes ces dispositions, prises plus ou moins ouvertement, entraient dans le plan général que la politique française s'était tracé dans la Péninsule ; elles étaient destinées à former le canevas d'une grande confédération italienne ; la France s'était bien attaché les Suisses et leurs alliés, les Pays-Bas et la Lorraine ; qu'attendaient le sénat et le grand-duc à suivre l'exemple des autres « stati liberi » ? qu'attendait la cour de Turin à renoncer à l'alliance espagnole ? En ce qui concerne Venise et Florence, la réponse est aisée. Ces deux États, déjà mécontentés par la cession de Pignerol, de Savillan et de la Pérouse, puis par celle plus récente de Saluces [2], furent déçus une fois de plus de leurs espérances en voyant Henri IV accepter aussi facilement les excuses que lui présentèrent les Espagnols de leur participation aux complots de Biron et aux entreprises de Charles-Emmanuel sur Genève. Cette longanimité selon les uns, cette faiblesse selon les autres, les princes italiens

pensionnaires de la couronne dans la haute Italie, Martinengo fut le seul qui, grâce aux intelligences qu'il entretenait à Turin, ait eu connaissance des complots du maréchal; mais, de peur de compromettre quelques-uns de ses amis, il ne dévoila que très-tard les trames qu'il avait découvertes. Fresne-Canaye et Gualtieri mirent tout en œuvre pour se saisir de Picoté et de David. Le comte Giuseppe Porto fut chargé de les « cueillir » à quelques minutes de Milan et de les diriger sur Venise ou les bailliages suisses d'outre-monts. Mais, au dernier moment, les difficultés de l'entreprise furent jugées si considérables que Porto reçut l'ordre d'y renoncer. Les infidélités de Nicolas l'Hoste, secrétaire de Villeroy, mirent brusquement fin, en 1604, à la mission de Gualtieri. Toutes les dépêches de ce dernier, envoyées à Paris, étaient aussitôt transmises en copie à Madrid. On rechercha à Milan quel personnage pouvait se cacher sous le pseudonyme de « Beauceron », et Gualtieri jeté dans les fers paya peut-être de sa vie son dévouement à la cause française. — *Fresne au Roi,* 19 janvier 1602; *à Martinengo,* 4 mai 1602; *au Roi,* 1er juillet 1602; *à Villeroy,* 19 mai 1604. — *Henri IV à Rosny,* 24 avril 1604.

[1] Fresne-Canaye était en rapport avec un membre de la famille Grimaldi. (*Fresne au Roi,* 1er juillet 1602.) Gênes avait envoyé ses flottes surprendre Marseille en 1596 (*d'Ossat à Villeroy,* 17 janvier 1596), et avait refusé le passage sur son territoire au cardinal de Joyeuse se rendant à Rome, en 1598 (*Henri IV à Joyeuse,* 20 novembre 1598).

[2] « Prosegui il suo viaggio a Fiorenza il cardinale di Perona (du Perron) a cui disse il gran duca Ferdinando che dopo la rinuntia fatta dal Re del Marchesato di Saluzzo tutta l'Italia diveniva insensibilmente schiava de gli Spagnuoli. » (Siri, *Memorie recondite,* I, p. 328.)

estimaient, non sans raison, que si la France en usait alors que l'étranger fomentait des rébellions dans l'intérieur du royaume, elle ne laisserait pas d'agir de même le jour où ses alliés se trouveraient en péril. En d'autres termes, Villeroy et son maître voulaient que l'Italie se jetât dans leurs bras sans conditions, tandis que l'Italie réclamait des garanties avant que d'affronter le courroux des ministres espagnols. Ces garanties ne furent pas données, et il en résulta pendant dix ans un malentendu que les négociations de Fresne-Canaye ne parvinrent pas à dissiper.

Quant au duc de Savoie, la France ne demandait pas qu'il rompît d'un jour à l'autre les liens qui le rattachaient à l'Espagne; elle était disposée à lui accorder plusieurs étapes dans sa conversion, pourvu que cette dernière fût sincère, et qu'il reconnût l'inanité des espérances qu'il avait fondées sur son alliance avec l'Escurial [1]. Plusieurs années furent consumées en négociations inutiles, au courant desquelles Charles-Emmanuel et Fuentes cherchèrent à allumer la guerre civile aux quatre coins du royaume, à Marseille, à Metz, à la Rochelle [2] et sur la frontière des Pyrénées. Le Palazzo Madama à Turin et plus encore celui de Fuentes à Milan furent les officines desquelles sortirent tous les complots dirigés contre Henri [3]. Par suite d'une bizarre coïncidence, en effet, le jour même où la paix était signée à Lyon, le duc, le gouverneur de Milan et Lafin, représentant de Biron, se réunissaient à Sommo près de Pavie pour prendre leurs dernières dispositions en vue de la levée de boucliers qui se préparait en Bourgogne et dans plusieurs villes du royaume [4]; quelques mois plus tard, après la découverte de la conjuration, le Milanez servait de refuge aux agents du maréchal, à Hébert, à David, à Picoté,

[1] *Fresne-Canaye à Martinengo,* 23 mai 1602.

[2] Sur les entreprises concernant Marseille et Metz, voyez p. 105, note 2. Pour la Rochelle et la frontière des Pyrénées : Fresne-Canaye, *Lettres et ambassade,* t. I, p. 207. — *Henri IV au connétable de Montmorency,* 29 avril 1602.

[3] *Fresne-Canaye au Roi,* 19 janvier 1602.

[4] Siri, *Memorie recondite,* I, p. 63. — *D'Ossat à Villeroy,* Rome, 27 janvier 1601. — *Henri IV à de Beaumont,* 12 juillet 1602.

à La Fargue, conspirateurs de profession dont la présence en Lombardie était connue à Fresne-Canaye, sans que cependant cet ambassadeur fût parvenu à démêler leurs intrigues ni à soupçonner leurs relations avec Biron [1]. Il ne serait besoin de rappeler la participation de Fuentes à l'entreprise que son âme damnée, le rénégat français Simiane d'Albigny, tenta sur Genève en décembre 1602 [2], si cette immixtion de l'aventureux gouverneur dans une affaire étrangère à l'Italie ne permettait de constater une fois de plus le désir ardent qui l'animait de rallumer la guerre entre les deux couronnes et d'exécuter, à la faveur de cette rupture, un dessein qu'il méditait de longue date : l'occupation définitive du Piémont par les armées espagnoles [3].

Il serait permis de supposer qu'en présence de l'insigne mauvaise foi du duc, les quelques tentatives de rapprochement ébauchées entre la Cour de Paris d'une part, et celle de Turin de l'autre, ne furent pas poussées plus avant. Mais non; tout au contraire, l'histoire des relations diplomatiques entre la

[1] Fresne-Canaye était si peu informé des négociations du maréchal dans la Péninsule, qu'il lui préparait à Venise une réception splendide. Le 14 juin, il écrivait encore à Martinengo : « L'advis qu'il vous plait me donner... de la pratique renouée pour marier M. le duc de Biron en Savoye me semble estrange veu les deportements du dict duc (de Savoie) envers S. M. » Ce fut quelques jours plus tard seulement qu'il apprit la découverte du complot. « Les tristes nouvelles, écrit-il à Béthune (29 juin), que j'apprends par les lettres de S. M. du 14, me font croire qu'il (Fuentes) ne demeuroit armé... à autre intention qu'attendant l'issue de ses corruptions. » Il eût été difficile à Fresne d'avouer avec plus d'ingénuité qu'il n'avait eu aucune connaissance des desseins de Biron.

[2] *Henri IV à Fresne*, 20 janvier 1603. — *Fresne à Martinengo*, 29 mars 1603. — *Fresne au Roi*, 1er janvier 1603. (« Le Beauceron m'escrit de Milan une chose dont je n'ay advis d'aucun autre endroict, c'est que le comte de Fuentes et le duc de Savoie se doivent aboucher dans peu de jours à Tortona..., qu'en effet leur intention est d'executer une entreprise sur la ville de Genéve, et si elle ne reussit, d'aller de force ouverte. ») — *Fresne au Roi*, 11 janvier 1603. (« On m'escrit de Milan que le comte de Fuentes prie instamment le Roy d'Espagne de luy permettre la conqueste de cette ville. ») — *Fresne à Béthune*, 18 janvier 1603. (« Le discours ci-joint qui vient de Genéve vous fera veoir que les Espagnols ne sont pas si innocens de l'entreprise de Genéve comme ils le publient. »)

[3] « Se saisir d'entrée de table de l'Estat de Savoie. » (*Dépêche de Fresne au Roi*, 7 février 1603.)

France et la Savoie pendant les trois premières années du siècle présente le curieux tableau de négociations multipliées, toujours interrompues à la veille de leur conclusion par des commencements d'hostilités. Bien que nageant encore dans les eaux espagnoles, Charles-Emmanuel résolut, aussitôt après la paix de Lyon, de sonder les intentions de Henri IV à son égard, et de se rendre compte à lui-même de ce que sa maison avait à espérer du côté de la France, au cas que le Roi Catholique ne satisfît point à l'attente de la Savoie. Fresne-Canaye et Béthune, lors de leur passage à Turin, n'avaient pu se dispenser de visiter le duc, mais ils ne lui avaient apporté aucune lettre de leur maître. On voulait donc au Louvre que Charles-Emmanuel fît les premières avances [1]; il finit par y consentir, et, saisissant une occasion favorable, il envoya le marquis de Lullin à Paris avec la mission officielle de féliciter le Roi sur la naissance du Dauphin [2], et la mission secrète de juger par ses yeux des progrès de la conspiration de Biron ; mais, comme s'il eût ressenti le besoin de pallier le mauvais effet que cette démarche allait produire en Espagne, il se hâta de dépêcher à l'Escurial le marquis d'Este, l'un de ses plus intimes confidents [3]. Huit mois plus tard, il ne restait aucune trace de cette tentative prématurée de réconciliation ; Biron payait de sa tête sa folle équipée ; des troupes françaises se massaient en Bourgogne, en Bresse et au pont de Gresin, où le maréchal de Lavardin forçait quelques milliers de Napolitains, débouchant de la Maurienne, à rester plusieurs semaines en panne avant de pouvoir continuer leur route vers les Flandres [4].

1 « Je ne laissay pas de remarquer qu'il eût bien desire d'avoir un mot de lettre de V. M. » (*Fresne au Roi,* Turin, 18 septembre 1601.) — « S'il duca di Savoia fa un passo verso S. M., ella ne fara quattro per andarli incontro. » (*Fresne à Martinengo,* 1er mars 1603.)

2 *Henri IV au duc de Savoie,* 8 décembre 1601.

3 *Fresne au Roi,* Turin, 18 septembre 1601.

4 Palma-Cayet, *Chronologie septénaire,* livre V, année 1602. — *Henri IV à de Beaumont,* 22 juin 1602; *à Fresne,* 24 juillet 1602. — *Fresne à Ancel,* 19 juillet 1602; *à de Vic,* 9 août 1602. — Vittorio Siri, *Memorie recondite,* I, p. 107 et suiv.

En cette extrémité, Charles-Emmanuel recourut à l'aide du gouverneur de Milan; quatre ou cinq mille Espagnols vinrent se loger jusqu'aux environs de Chambéry[1] qu'ils consumèrent bien inutilement, car Henri IV ne songeait pas tant à conquérir la Savoie qu'à donner à l'Europe une preuve éclatante de la facilité avec laquelle la France pourrait désormais couper les communications entre le Milanez et les Pays-Bas. Clément VIII reprit pour la troisième fois en deux ans son rôle de Père commun et de médiateur; à Madrid et à Turin, on donna la vague promesse que Fuentes et d'Albigny seraient destitués[2], et la vengeance que le Roi devait tirer des conspirations hispano-savoyardes se réduisit, en somme, à une simple démonstration militaire[3]. Charles-Emmanuel — on ne saurait mieux caractériser sa politique d'alors — cherchait, à force de prévenances, à donner le change à Henri, et ce dernier, quand bien même il n'avait aucune confiance dans la sincérité du duc, feignait de goûter ses ouvertures, ne fût-ce que pour piquer au vif les susceptibilités des ministres espagnols[4].

La France comprenait, au reste, que chaque nouvel avortement des desseins formés par Charles-Emmanuel rompait un des anneaux de la chaîne qui le rattachait à Philippe III; au lieu de refuser audience au comte de Visque, envoyé de Turin à Paris au mois de septembre de cette même année 1602, à l'effet de présenter la justification de son maître, et de se plaindre des préparatifs hostiles du duc de Guise en Provence, le Roi accueillit ce ministre avec une faveur marquée, et le renvoya en Piémont, après avoir satisfait dans la mesure du

[1] *Fresne-Canaye à de Brèves*, 7 août 1602.

[2] *Henri IV à Fresne-Canaye*, 17 février 1603.

[3] *Béthune au Roi*, Rome, 8 août 1602 (*B. N. f. français*, 3493). — *Henri IV au baron du Tour*, 17 septembre 1602.

[4] « C'est pourquoy j'estime qu'il ne soit que bon d'entretenir au moins quelque apparence de traicté ou correspondance avec le dict duc, tant pour tenir l'Espagnol en continuelle jalousie et deffiance de sa foy, comme aussy pour affoiblir aucunement ce fascheux prejugé si fort gravé aux esprits de toute l'Italie, que V. M. eût borné tous ses desseins au circuit de son Royaume. » (*Fresne-Canaye au Roi*, 23 avril 1603.)

possible à toutes ses demandes [1]. Le coup de main savoyard tenté sur Genève ne modifia pas les dispositions de Henri à l'égard de son turbulent voisin. « Humilié et maté » par son récent échec, le duc allait devenir plus traitable, et la France pouvoir écouter et discuter les nouvelles propositions de Charles-Emmanuel [2]. Le comte Martinengo s'étant offert à intervenir, comme de lui-même, auprès de son ancien maître, en vue d'un rapprochement entre les deux Cours, et ayant été chargé par Fresne-Canaye de la conduite des négociations, mit à l'accomplissement de cette tâche le zèle ardent que lui inspirait sa haine pour d'Albigny [3]. De nombreuses dépêches furent échangées entre Venise, résidence de Fresne-Canaye, Brescia et Bergame, quartiers généraux de Martinengo, et Turin, où l'officier vénitien entretenait des intelligences, et venait d'envoyer sa femme, la marquise de Pianezza, qui, ayant été la maîtresse d'Emmanuel-Philibert, exerçait un haut ascendant sur le duc régnant. Ce dernier, ennemi du juste milieu, et qui se jetait à tout propos dans les extrêmes, devait être, sa vie durant, ou tout Français ou tout Espagnol ; il aurait plutôt hasardé ses États que de consentir à rester neutre un seul instant entre les deux monarchies ; aussi répondit-il — comme on pouvait s'y attendre — aux premières ouvertures de Martinengo par des contre-propositions impraticables et mal étudiées, dont l'une était que la Savoie rendrait le marquisat de Saluces à la France et recevrait la Bresse en échange, et l'autre, que les armées franco-savoyardes envahiraient sans retard le Milanez [4].

Ce n'était pas là ce que désirait Henri, qui entendait, avant que d'embarquer le royaume dans une entreprise de cette nature, asseoir sur des bases solides la ligue italienne dont

[1] *Henri IV à Fresne-Canaye*, 30 septembre 1602. — *Fresne-Canaye au Roi*, t. I, p. 439.

[2] *Henri IV à Fresne*, 20 janvier 1603.

[3] Vittorio Siri, *Memorie recondite*, I, p. 181.

[4] *Fresne au Roi*, 15 février 1603; *à Martinengo*, 29 mars 1603; *à Villeroy*, 16 janvier 1604; *au Roi*, 23 mars 1605. — *Henri IV à Fresne-Canaye*, 6 août 1603.

Fresne-Canaye et Béthune avaient ordre de provoquer la formation. Or, comme il paraissait impossible que la Savoie s'unît à Venise et à la Toscane aussi longtemps que d'Albigny aurait l'oreille du duc [1], il fallait commencer par renverser ce favori, et mettre obstacle à son mariage avec Matilda, sœur naturelle de Charles-Emmanuel et belle-fille de Martinengo [2]. Ce dernier songea aussitôt à lui opposer un concurrent sérieux, et ses yeux se portèrent sur un prince lorrain naturalisé français, le comte de Sommerive, fils du duc de Mayenne [3]. Henri, surmontant de légitimes répugnances, se montra disposé à ratifier ce choix, et autorisa même Martinengo à faire savoir au duc que si la France ne pouvait le contenter en ce qui concernait la restitution de la Bresse [4], elle se croyait en mesure de lui promettre comme compensation le gouvernement des Flandres et la succession de l'archiduc Albert, que l'Espagne y consentît ou non [5].

Un instant, Charles-Emmanuel fut sur le point de se laisser tenter par ces offres brillantes; mais ses appétits insatiables le détournèrent encore une fois de l'alliance française. Henri IV lui faisait espérer la possession des Pays-Bas espagnols; mais Philippe III lui donnait l'assurance formelle de l'investir à bref délai de la succession des archiducs, et lui promettait en outre la main d'une infante pour le prince de Piémont, la vice-royauté

[1] « Fin a tanto che questo traditor rinegato Albigni havra parte nell' amicitia di S. A., non bisogna sperar di consolidar la piaga. » (*Fresne-Canaye à Martinengo,* 12 septembre 1602.)

[2] Elle était fille naturelle d'Emmanuel-Philibert et de la marquise de Pianezza, qui devint plus tard la femme de Martinengo. (Voyez p. 128, note 1.)

[3] *Fresne à Martinengo,* 11 janvier 1603. — *Henri IV à Fresne,* 6 et 20 janvier, et 4 mars 1603.

[4] V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 202.

[5] *Henri IV à Fresne,* 20 janvier 1603. — *Fresne à Martinengo,* 15 février 1603. (« Son sicuro ch'è in mano di S. M. di mettere sopra la testa del Principe (di Piemonte) la Corona di Fiandra, o sia col grado di Spagna, o malgrado suo. »)—*Memorie diverse relative ai negoziati seguiti in Venezia tra il Conte Martinengo e l'ambasciatore francese, nei quali si palesarono le pretese del Re di Francia verso il duca di Savoia,* anno 1605. *Archivi di Stato* di Torino, apud Carutti. (*Storia della Diplomazia della Corte di Savoia,* II, p. 13.)

de Portugal pour Victor-Amédée de Savoie [1], le généralat de la mer pour Philibert, et, qui sait? la royauté de toutes les Espagnes pour lui-même, en cas que le Roi Catholique décédât sans laisser de postérité masculine [2]. Cette dernière perspective acheva de décider Charles-Emmanuel ; il envoya ses enfants à Madrid ; Sommerive, au moment de se rendre à Turin, reçut du Roi l'ordre de ne pas sortir du royaume, et les négociations entre la France et la Savoie, après avoir langui quelque temps encore, avaient presque cessé au commencement de l'année 1604 [3].

A la longue série des insuccès éprouvés par la diplomatie française dans la Péninsule depuis trois ans, venait s'en ajouter un nouveau. Le projet de former entre les États italiens une ligue défensive, et de les grouper autour du Saint-Siége, avait trouvé aussi peu d'écho à Rome qu'à Venise, à Turin qu'à Florence, à Parme qu'à Modène, à Mantoue qu'à la Mirandole, et l'Escurial, si prompt à trembler pour le Milanez et le Napolitain, échappait encore une fois par miracle au danger d'une coalition italienne. La correspondance échangée entre

[1] *Henri IV à Fresne*, Nanteuil, 22 juillet 1603.

[2] Isabelle-Claire-Eugénie, mariée à l'archiduc Albert, n'avait pas d'enfants. Aussi longtemps que Philippe III n'aurait pas d'enfants mâles, Charles-Emmanuel pouvait nourrir l'espoir de devenir roi d'Espagne, en tant qu'époux de Catherine, seconde fille de Philippe II. (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, V (1602), p. 1837.)

[3] Par une dépêche du 11 novembre 1603, qui ne se trouve pas dans le recueil des Lettres missives (BERGER DE XIVREY), Henri IV annonça à Fresne « qu'il n'estoit en volonté d'entrer en aucun traité avec le duc de Savoye » (*Lettres et ambassade*, II, p. 59), et chargea son ambassadeur d'écrire à Brescia « che il Duca di Savoia abusa della credulità del conte Martinengo, havendo l'intentione molto lontane da quello che finge con lui ». (« N'ho », continue le Roi, « tal prova in mano che non accade più dubitare ne deliberare. Però avertirette il conte ch'il secretario Roncas tratta in Spagna cose tanto contrarie a quello ch'egli mi afferma della sincerità del Duca verso di me... che s'el fusse creduto saressimo presto alle mani. ») (*Fresne à Martinengo*, 3 janvier 1604.) — Le 4 décembre, Fresne annonce au Roi qu'il a rompu la négociation : « Or voyant l'ocean des affaires generalles prendre cet heureux cours, j'advoue n'y avoir point d'apparence de se laisser emporter aux rapides et bruyantes eaux du Piedmont, desquelles si mon petit entendement s'est laissé aucunement estourdir, j'espére du moins que V. M. aura recognu que ç'a n'a pas esté pour ignorer les qualitez de leur source. »

Philippe III et ses ministres en Italie, à partir de la paix de Vervins, porte l'empreinte des préoccupations que fit naître dans l'esprit des Espagnols l'intervention de la France dans les affaires de la Péninsule. Une instruction secrète remise en mai 1600 à Francisco de Vera, ambassadeur du Roi Catholique à Venise, parle comme de chose faite d'une alliance offensive et défensive conclue entre cette république, dont les armements paraissaient suspects, la Toscane, la France et la Lorraine [1].

L'année suivante, Iñigo de Mendoza, collègue du précédent, alarmé des sentiments français dont Pierre Aldobrandini se plaisait à faire montre à son retour de Lyon, expliquait à sa manière les motifs du voyage de Clément VIII à Ferrare, où le Pontife s'était rencontré avec des ministres des ducs de Parme et de Mantoue, et voyait dans ce fait insignifiant l'indice certain que le Saint-Siége, les Farnèse et les Gonzague devaient dorénavant être mis au rang d'ennemis de la Monarchie. Le Pape n'était-il pas le plus intime allié de la nouvelle maison de France? N'était-ce pas aux Aldobrandini que Henri était redevable de cette absolution, grâce à laquelle les armes étaient tombées des mains aux derniers ligueurs? Le Vatican, en faisant sa paix avec le Roi Très-Chrétien, n'avait-il pas eu l'intention manifeste de l'opposer au Roi Catholique dans la Péninsule [2]? Si l'Italie avait su, comme la Hollande, conserver son caractère national, ces appréhensions auraient eu leur

[1] « ...Y aunque estos son los designios que han (Venecianos) publicado hasta aqui, sin duda deben de tener otros secretos, pues se sabe por cosa cierta que andan urdiendo ligas en Francia por medio del gran duque y del duque de Lorena, como lo entendereis todo de don Iñigo de Mendoza, y vos habeis de procurar con estraordinaria diligencia de penetrar muy de raiz estos designios de Venecianos para avisar en todo muy distintamente. Y si demas del Rey de Francia, y del gran duque, y del duque de Lorena, vinieren otros coligados con Venecianos, por que en poco sabran avisos y sospechas de algunos otros potentados de Italia, y viendo que sus intentos se enderezan a perturbar la paz della, habeis de havisar... al duque de Secco (Sessa) para que dé cuenta dello á Su Santidad, y tambien al gobernador de Milan si vieredes que maquinan contra aquel ejercito. » (*Instruccion secreta de lo que vos Francisco de Vera y Aragon del mi consejo haveis de hacer en el cargo de mi embajador de Venecia.* Aranjuez, 8 mayo 1600. *A. N. Simancas. K.* 1677, pièce 30.)

[2] « ...No ay ninguno mas real-y verdaderamente ligado con el Rey de Francia que nuestro muy Santo Padre, pues ninguno le ha acudido con ayuda

raison d'être; sa pusillanimité et son apathie se chargèrent de les dissiper.

Ainsi donc, cinq années s'étaient écoulées depuis la paix de Vervins sans que la diplomatie française fût parvenue à gagner un pouce de terrain au delà des Alpes. Il y avait là de quoi décourager les politiques les plus persévérants. Aussi la France changea-t-elle de tactique. Après avoir épuisé tous les moyens propres à gagner la confiance de ces princes italiens, desquels un contemporain a dit qu'ils étaient des « petits-maîtres... dont les oreilles delicates s'offençoient de la rondeur fran-

de tan gran importancia como haber hecho juntar y reunir el Reyno de Francia todo entero, deque ha resultado hacerse poderoso è insolente Rey. El cuarto tiempo que considero fué aquel en que se hicieron las paces entre España y Francia, donde Su Santidad y Ministros eclesiasticos tuvieron tan grande parte sin intervenir casamiento ny restytucion reciproca ny seguridad imaginable de duracion de paz, antes señal evidente de acabarse luego con el achaque del tropiezo de Salucio, de que no puede negar Su Santidad que fué advertido, ni tampoco se puede negar que aquellas paces no hayan acrecentado grandemente la reputacion del Rey de Francia y puestole, como dicen, en el cuerno de la luña. El quinto tiempo que considero, es aquel en que Su Santidad fué á Ferrara (mayo 1598), donde visiblemente se vió Junta de principes y de sus procuradores, y se entendió la confirmacion de todo lo pasado, y el allegarse á los demas coligados el duque de Parma con el casamiento Aldobrandino, y el que se trae en habla del duque de Mantua, añadiendose los favores visibles que el Papa haze al Rey de Francia y lo que prevalece en esta era la parte francesa con los eclesiasticos que para subir a grandes dignidades siguen al descubierto aquella faccion, que todos son ayudas y Ligas real con Francia, que suponen el contrato y Liga convencional como el humo presupone el fuego á lo arriba dicho, y esto cuanto al Papa. Cuanto a los demas principes, si entre ellos y el Rey de Francia despues de la muerte de Henrico tercero hubó Liga espressa y contrato convencional, como lo tengo probado, y despues acá no solamente an sucedido efectos contrarios á la Liga, mas aun antes se han ido continuando las ayudas y Liga Real, es imposible que la Liga entre ellos y el Rey de Francia no esta mas entera y mas en pié que el primer dia; la Republica de Venecia se comunica con grandisima familiaridad con el Rey de Francia y le dá consejos, ayudas y socorros como se ha sabido por vias secretas y por lo que en público han confesado los mismos embajadores de Francia, y con el duque de Lorena y Rey de Francia por fiador, tiene refrescada la Liga con escritura publica de ayudas reciprocas entre la una y la otra parte. Del gran duque no hay que repetir lo que se sabe, ny del traje-cabellos y aficion del duque de Mantua con todos los demas principes de Italia, cuyas obras no son otra cosa sino una muy regulada correspondencia con la Liga que se hizó entre ellos y el principe de Bearne despues de la muerte de Henrico tercero, con quel se prueba la Liga manifiestamente. Restan, Señor, de

çoise »[1]; après avoir tenté en vain de se faire pardonner son ingratitude envers la maison d'Este, de donner des arguments plausibles à l'appui de la cession de Saluces, de promettre la prochaine réorganisation de la marine royale[2], et s'être heurté toujours à une froide indifférence, augmentée de

saberse dos cosas, la una que es el fin que estos principes tienen en desasirse de España, de quien tantos beneficios, mercedes y regalos han recibido, y con cuya proteccion están segurisimos de todas ofensas, y en asirse y ligarse con Francia de quien no se puede adivinar el bien que pretenden; la otra, si la Liga es contrato de ayudarse los unos á los otros; ya que sabemos en que y como han andado los principes de Italia al Rey de Francia, resta saber en que y comó ha de ayudar y ayuda de presente el Rey de Francia á los Principes de Italia. Cuanto a la primera cosa, de los fines de los principes de Italia en ligarse con Francia, es cosa cierta que los Papas teniendo enteramente el dominio espiritual, y habiendo mostrado la larga esperiencia la dificultad o imposibilidad de exercitarse sin dominio temporal, todos, ó casi todos los Pontifices, van juzgando que lo divino y espiritual andaria regulado y justamento regido si la Iglesia fuese tan poderoso en lo temporal, como lo es en lo espiritual; lo que les pone en grande y ardiente deseo del Reyno de Napoles y de otros muchos estados y señorios, y con que les parece que contendrian mejor dentro de los terminos de razon a sus hijos espirituales si como son inferiores en lo espiritual lo fuesen tambien en lo temporal, y visto que, ó por voluntad, ó por permision de Dios es imposible alcanzar por ahora esto, contentanse y pretenden que ninguno de los hijos sea tan grande ny tan poderoso que la grandeza y riqueza en lo temporal le pueda sacar de la justa medida; y toman por medio el contraponer y equibalanzar dos potentias iguales, para que la una tenga á la otra en freno, de suerte que ni la una ny la otra se ose desmandar. Asi que, Señor, la causa que ha movido al Papa á ligarse con el Rey de Francia ha sido pretender hazelle (sic) grande, y dár opuesto á V. Majestad. Cuanto toca á los demas principes de Italia fuera del Papa, estos pretenden dos cosas; la una, conservacion y duracion de los estados que por ventura tienen usurpados tiranicamente, y la otra, libertad de dominar y no ser contenidos en oficio por las fuerzas de ningun principe, y como por la tirania de la usurpacion de los estados, y por su mal proceder con los vasallos, y por la ancha y licenciosa manera de vivir de que usan, algunos de ellos temen el castigo que les puede venir de la potencia de España, toda su tema es abaxalla y disminuilla. » (*Iñigo de Mendoza al Rey, sobra la liga, etc*... Venecia, 1601. *A. N. Simancas, K.* 1677, pièce 87.)

[1] *Fresne-Canaye au Roi,* 27 mars 1602.

[2] *Relazione di Francia. Angelo Badoer. B. N. f. italien,* 1650. — *Henri IV à Joyeuse,* 31 mars 1599; *à Fresne,* 24 juillet 1602. — *Fresne à Caumartin,* 10 juin 1605. — *D'Ossat à Villeroy,* 21 février 1601. — « ...et che di più, con un buon numero di Galee che era (il Re) risoluto di voler tener a Massiglia, haveria potuto sempre favorir gli interessi del gran duca, etc... » (*Marino Cavalli al Senato.* Parigi, 11 settembre 1601. *Frari. Francia,* filza 30.)

la terreur qu'inspirait à la Péninsule le seul nom de Fuentes; après avoir essayé inutilement d'attirer à lui l'Italie, Henri se résolut à attendre que l'Italie l'appelât chez elle. Il n'avait pas, comme il le dit dans une dépêche à Fresne-Canaye, « deliberé « de surachepter l'amitié de gens qui se donnent à qui mieux « les paye, et dont la foy est si muable que d'estre subjecte à « esbranler au premier vent de la crainte des armes espa- « gnoles [1] ». Il préférait inaugurer une politique expectante [2]. Le jour n'était pas éloigné, il le savait, où Venise, sous l'imminence du danger, et sur le point d'être coupée de ses communications avec l'Allemagne, invoquerait l'appui de la diplomatie du Louvre; où Charles-Emmanuel, renonçant enfin à être plus longtemps la dupe de la politique espagnole, ferait à la Couronne Très-Chrétienne des propositions plus acceptables que par le passé. Il était évident que l'Italie ne voulait pas mourir, et que, lorsque le bât la blesserait par trop [3], elle saurait se tourner vers sa frontière occidentale, et convier les armées françaises à l'invasion du Milanez. Mais, à ce moment-là, le Piémont pouvait être tombé aux mains des Espagnols, ou Charles-Emmanuel être encore à la dévotion de Fuentes; aussi la France, avant que d'abandonner la Péninsule pour reporter son activité vers les Pays-Bas [4], s'était-elle assurée d'un autre débouché en Italie, en renouvelant les anciennes alliances des Valois avec les ligues suisses et grises.

[1] *Henri IV à Fresne,* 15 avril 1602.
[2] *Henri IV à Fresne,* 23 juin 1602.
[3] *Fresne-Canaye au Roi,* 13 mars 1602.
[4] *Dispaccio di Marino Cavalli.* Parigi, 29 aprile 1603. *Frari. Francia,* filza n° 32.

CHAPITRE III.

LES ANCIENNES ALLIANCES FRANCO-SUISSES ET LE « RENOUVELLEMENT » DE 1602.

Premières relations politiques entre la France et les Cantons suisses. — Saint-Jacques. — Paix d'Ensisheim. — Traités de Monteil-lez-Tours, d'Abbeville, de Tours et de Paris. — Services rendus à la Couronne de France par les Suisses. — Ils cèdent à Louis XI leurs prétentions sur la Franche-Comté. — Priviléges et Lettres patentes. — « Renouvellements » de 1484 et de 1495. — Saint-Aubin-du-Cormier. — Fornoue. — Refroidissement entre Louis XII et les Confédérés. — Traités particuliers avec le Valais et la Rhétie. — Quelques cantons se déclarent en faveur de Ludovic le More. — Expulsion des Français de la Lombardie. — Leur rentrée à Milan. — Paix d'Arona. — Le Corps helvétique s'allie avec les ennemis de Louis XII. — Traité de Dijon.

Avénement de François Ier. — Traités de Genève et de Fribourg. — Négociations de Lameth et de des Granges. — Alliance de Lucerne. — Campagnes de Lombardie, de Provence et de Piémont. — Traité de Soleure (7 juin 1549). — Abstention de Zurich et de Berne. — Services rendus par les Suisses à Henri II. — Exigences des Confédérés. — Renouvellement de 1564. — Les cantons protestants refusent des troupes aux chefs du parti huguenot. — Exploits des régiments catholiques suisses de l'armée royale.

Renouvellement de 1582. — Les IV se rapprochent de Henri III, tandis que les V l'abandonnent. — L'alliance espagnole. — Les deux confédérations. — Traité entre Henri III, Berne et Soleure pour la « tuition » de Genève. — Les Suisses catholiques soutiennent ouvertement la Ligue. — Leurs régiments sont épargnés à Ivry, grâce à l'intercession de leurs confédérés protestants. — Arrogance des Cantons « primitifs ». — Campagne du Faucigny. — Victoires remportées par les contingents suisses au service de Henri IV. — Celui-ci songe à renouveler l'alliance de 1582. — Motifs de cette détermination.

Malentendus auxquels donne lieu l'interprétation du dernier traité franco-suisse. — Dettes énormes contractées par la couronne de France envers les Cantons. — Leur réductibilité. — Grand crédit dont jouit la France auprès des Ligues. — Expédients auxquels Charles IX et Henri III recourent pour se procurer de l'argent. — Découragement des Cantons protestants. — La Ligue Borromée et l'alliance de Lucerne les réveillent; ils se rapprochent de la France. — Détresse extrême en Suisse. — On y réclame avec instance la cessa-

tion des hostilités entre les deux couronnes. — Les Cantons envoient ambassades sur ambassades à Paris. — Leurs menaces. — Ils exigent le remboursement de leurs créances. — Réponse qu'ils obtiennent du Louvre. — Danger couru par Hotmann de Mortefontaine à la diète de Soleure. — Le Roi se décide à satisfaire les Confédérés.

Importance des Ligues pour la France et pour l'Espagne. — Différents buts que poursuivent ces deux États. — Premières intrigues espagnoles en Helvétie, aux Grisons et dans le Valais. — Le gouverneur de Milan cherche à affamer les Ligues Grises, et fomente des séditions dans la vallée du Rhin. — Entraves apportées par les agents du Roi Catholique aux renouvellements de 1549 et de 1564. — Difficultés contre lesquelles se heurte Pomponne de Bellièvre. — Décret du « Pittag » de la Saint-Paul (1580).

En 1582, l'effort de la lutte se porte de Rhétie en Helvétie. — Négociations de l'alliance entre Milan et les Cantons catholiques. — Soleure tient bon et demeure fidèle à l'alliance de France. — Avantages que retire l'Escurial du traité de Lucerne. — Les ambassadeurs espagnols sèment la discorde entre les V et les IV. — Les deux partis prêts à en venir aux mains.

Diète de Soleure, de mars 1600. — Arrivée de Méry de Vic en Suisse. — Sa harangue à Bade. — Ses flatteries et ses promesses. — Sa position devient intenable. — La Cour lui envoie Brulart de Sillery pour le seconder. — Diètes de Soleure, de septembre et de novembre 1601. — Dispositions des Confédérés à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne. — Henri estime que le traité doit être renouvelé avec tous les Cantons. — A la veille de la campagne, les trois ambassadeurs de France se partagent les rôles. — Sillery poursuit ses négociations en Suisse. — Opposition violente d'Alfonso Casati et de Giulio della Torre. — Faibles ressources dont dispose Sillery. — Il gagne les Cantons protestants. — Intrigues espagnoles dans le Valais. — Les IV et la France s'efforcent de les déjouer. — Conséquences possibles d'une alliance hispano-valaisanne. — Les Dizains repoussent les propositions de Casati. — Leur alliance avec Berne.

Négociations de Méry de Vic à Coire. — Exigences toujours croissantes des Grisons. — Ils désirent conclure un traité spécial. — Ténacité des communes « espagnolisées » ; elles réclament la « réservation » du duché de Milan. — Le renouvellement de l'alliance de France se trouve un instant compromis. — Rejet par le « Pittag » de l'article des « passages ». — Brusque revirement dans les trois Ligues en faveur de la Couronne Très-Chrétienne. — Les Grisons consentent au renouvellement.

Entrée solennelle de Biron à Soleure. — Berne acquiesce au traité. — Abstention de Zurich. — Texte du traité. — Il diffère en plusieurs points de celui de 1582. — « Réservation » des duchés de Savoie et de Milan, alliés de la Suisse catholique.

Ambassade des XII et de leurs alliés en France. — Arrivée des ambassadeurs à Charenton. — Réception qui leur y est faite. — Leur entrée à Paris. — Leur première audience au Louvre. — Confirmation du traité à Notre-Dame. — Grave échec subi par la politique de l'Escurial en Helvétie.

Vers le milieu du règne de Charles VII, les Cantons suisses, depuis plusieurs centaines d'années en rapports suivis —

sinon toujours amicaux — avec leurs voisins d'outre-Rhin, n'avaient encore noué aucunes relations politiques avec la France, lorsqu'une circonstance fortuite vint mettre en contact deux pays aujourd'hui limitrophes, mais qu'une épaisse barrière, formée par les deux Bourgognes et la Bresse savoyarde, séparait au quinzième siècle l'un de l'autre.

Le 26 août 1444, une avant-garde de quelque cent Confédérés se faisait tailler en pièces aux portes de Bâle, à Saint-Jacques-sur-la-Birse, après avoir soutenu pendant une journée entière l'effort de l'armée du dauphin Louis, composée de trente mille hommes. Ce premier choc, rendu possible parce que la maison d'Autriche, alors en guerre avec les Cantons, avait ouvert aux Armagnacs les routes de l'Alsace, fut pour les deux belligérants une véritable révélation. La Couronne Très-Chrétienne venait de trouver dans les Suisses des troupes mercenaires qui lui assuraient pour l'avenir une supériorité militaire incontestable sur ses voisins[1], et les Cantons allaient avoir dans la France un débouché lucratif et toujours ouvert aux ardeurs de leur belliqueuse jeunesse.

Autant ces relations avaient tardé à s'établir, autant elles se développèrent rapidement une fois formées. Un armistice de vingt jours[2] fut suivi de la paix d'Ensisheim, conclue le 28 octobre 1444 entre Louis d'une part, agissant en sa qualité de Dauphin, et sept cantons, Bâle et Soleure d'autre part, stipulant au nom de tous leurs confédérés[3]. Huit ans plus tard,

[1] « Mais aussi la principalle fin et occasion qui ont meu les Roys de France à rechercher si envieusement l'alliance des Suisses, Grisons et leurs alliez, n'a pas esté seulement pour le besoing qu'ilz aient eu du service de la dicte nation, mais pour les lyer et obliger du tout à eulx, affin d'ouster le moien à leurs ennemys de s'en prevalloir et ayder contre eulx, comme il est souvent advenu lorsque les princes voisins ont voulu courir sus à la France. » (*Négociations aux Grisons de Pomponne de Bellièvre, Conseiller du Roy en son conseil d'État,* 1563-1566. *B. N. f. français,* mss. 16012.)

[2] Signé à Ensisheim le 20 septembre 1444. (*Eidgenössische Abschiede* 1421 *à* 1477, I, p. 181.)

[3] « Ludovicus, Primogenitus Regis Francorum, dalphinus Viennensis... Sicuti pro appunctuacione et mediacione bone pacis et amoris inter nos et gentes ecclesiasticos et seculares, Nobiles, Burgenses et habitatores ac subditos villarum et communitatum de Basilea, Berno, Lucerna, Solodrio, Ure, Swytz,

Charles VII signait avec les VIII Cantons et Soleure le premier des traités franco-suisses[1]. Cette paix perpétuelle (*Ewige Freundschaft*) de Monteil-lez-Tours (8 novembre 1452-27 février 1453), consécration de la paix d'Ensisheim, en même temps qu'une sorte de traité « d'établissement[2] », fut renouvelée à Abbeville le 27 novembre 1463 [3] par Louis XI, qui aurait désiré la convertir en un traité d'alliance défensive contre Charles le Hardi de Bourgogne[4]; ce qu'il obtint enfin après de longues négociations par la convention de Tours (13 août-23 septembre 1470)[5]. De là à une alliance offensive il n'y avait qu'un pas; la morgue et les menaces du duc de Bourgogne le firent franchir aux Suisses; le traité de Paris (26 octobre 1474-2 janvier 1475)[6] fut le prélude de Grandson, de Morat et de Nancy; en anéantissant à trois reprises les armées de leur redoutable adversaire, en contribuant à la ruine de son empire, les Confédérés sauvèrent la France de la

Underwalden supra et subsilva, Zug et Glarus cum omnibus eis adherentibus colligatis et confederatis... » (*Eidg. Absch.* 1421-1477, I, p. 807.) — *A. E. Suisse*, mss. I, p. 173. — *B. N. f. Dupuy*, mss. 399.

[1] SIMMLER semble ignorer ce traité dans sa *Republique des Suisses*. (Paris, 1578.)

[2] « ...Consentimus per presentes, modo et forma sequentibus... quod jam dicti predictarum civitatum, opidorum et terrarum parciumque lige veteris Alemanie alte Incole, Subditi, Nobiles, Legati, Mercatores, Peregrini et Habitatores quicunque, cuiusque condicionis, gradus, status aut dignitatis fuerint, cum omnibus bonis et rebus secure possint pertransire, stare, transire et redire per Regnum et diciones nostras... » (*Eidg. Absch.* 1421-1477, p. 874.) La déclaration suisse est du 8 novembre 1452; la déclaration française, du 27 février 1453. — *Traicté d'alliance entre le Roy Charles septiéme, d'une part, et l'ancienne Ligue des Suisses, d'autre part..., pour la liberté du commerce et du passage dans le Royaume, tant en armes que sans armes, pourveu qu'ilz ne fassent aucun dommage aux subiectz ou confederez du Roy, faict le mercredy aprés Pasques, l'an* 1453. (*B. N. f. français, mss.* 23607. — 16944, p. 151. — 23611, p. 152. — *A. E. Suisse*, I, p. 190.)

[3] *Eidg. Absch., ibid.*, p. 892. — *B. N. f. français*, 23607. — 23611, p. 156. — 16944, p. 153. — *A. E. Suisse*, I, p. 235.

[4] Plus connu de nos jours sous le nom de « Charles le Téméraire ».

[5] *Eidg. Absch., ibid.*, pp. 908, 909, 910. Les huit cantons adhérèrent à ce traité, et non pas seulement six d'entre eux, comme le prétend VOGEL. (*Les priviléges des Suisses, etc.*, p. 3, Paris, 1731.) — *B. N. f. français* 3863, p. 230. — 23611, p. 158. — 16944, p. 153.

[6] Avec les huit cantons, Fribourg et Soleure. (*Eidg. Absch., ibid.*, p. 917. — *B. N. f. français*, 3882.)

dislocation dont elle était menacée et l'aidèrent à devenir une grande puissance. S'ils n'eurent pas leur part des dépouilles du vaincu, c'est qu'ils furent circonvenus par leur cauteleux allié; après avoir acquis beaucoup de gloire[1] et non moins d'argent, ils terminèrent la campagne par un dernier marché, et cédèrent à Louis XI leurs prétentions sur la Franche-Comté[2] en échange de cent cinquante mille florins[3] et de quelques avantages commerciaux, précurseurs de ceux qui leur furent accordés par lettres patentes de septembre 1481, et confirmés dans la suite par chaque souverain[4].

A partir de la paix avec la Bourgogne jusqu'à la fin du siècle, les Suisses soutiennent, les armes à la main, la royauté française en toutes circonstances; ils renouvellent en 1484 et en 1495 leurs alliances avec Charles VIII, et saisissent cette occasion pour faire insérer dans les deux traités des clauses fixant d'une manière précise les secours et assistance que les parties contractantes auront à se prêter en temps de guerre[5]. Huit mille hommes des Cantons contribuent à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier remportée par Louis de la Trémoille sur le duc d'Orléans[6]; sept ans plus tard, vingt mille Confédérés,

[1] « *Von dem Ansehen und der Hochachtung, in welche die Eidgenossen sich durch die burgundischen Siege gesetzet haben.* » *Helvetische Bibliothek* (*Conrad Orell*, Zürich, 1735), Band I, 1. Abth., pp. 150-179.

[2] La Franche-Comté retomba tôt après entre les mains de la maison d'Autriche par le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne.

[3] Les Cantons reçurent une somme égale de Maximilien, à l'occasion de la paix de Bourgogne (24 janvier 1478), et s'engagèrent à ne plus accorder de levées contre l'Empire.

[4] De 1481 à 1600 plus de soixante lettres patentes furent accordées aux marchands suisses. (Vogel, *les Priviléges des Suisses*, pp. 212, 247.) — La lettre patente de septembre 1481 a été imprimée dans la collection des *Eidgenössische Abschiede*, 1478 à 1499, p. 694.

[5] Alliance des 4 août 1484 et 1er novembre 1495-24 avril 1496, la première avec les dix cantons, la seconde avec sept cantons et Unterwalden-le-Bas. Trois cantons, Berne, Unterwalden-le-Haut et Schwytz, auxquels se joignit Lucerne, se préparaient à signer un traité d'alliance avec Ludovic le More (1er octobre 1498. *Eidg. Absch.*, *ibid.*, p. 747).

[6] Le 28 juillet 1488 — Jean de Müller, t. V, chap. III, p. 78. — Zellwegger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*, I, p. 72, Saint-Gall et Berne, 1848. Voyez aussi l'intéressante notice de M. A. de la Borderie sur la *Légende du souper de la Trémoille*,

sous la conduite du bailli de Dijon[1], descendent en Italie pour dégager le futur Louis XII assiégé dans Novare par Ludovic le More, et couvrir la retraite des régiments suisses, qui, après avoir secondé Charles VIII dans sa conquête éphémère du royaume de Naples, venaient de culbuter à Fornoue l'armée vénéto-milanaise et cherchaient à regagner Asti[2].

Avec les premières années du seizième siècle un refroidissement marqué se produit dans les rapports entre les deux pays; les Cantons se montrent moins unanimes que jadis à accorder des levées au roi de France; ils réclament avec une certaine aigreur le payement de leurs pensions et des soldes arriérées, reprochent à la Couronne de ne pas tenir ses engagements, et paraissent regretter les sacrifices qu'ils ont faits pour elle pendant les dernières guerres d'Italie[3]; Louis XII, de son côté, se plaint des exigences toujours nouvelles des Suisses; il renoncerait volontiers à se servir de leurs milices s'il ne craignait de les jeter dans les bras de ses adversaires; à peine a-t-il renouvelé l'alliance avec leurs ambassadeurs pour une durée de dix ans[4], qu'il cherche à s'ouvrir de nouveaux débouchés

après la bataille de Saint-Aubin. Cabinet historique. Livraison mars-avril, année 1877, p. 66. — L'armée du Roi ne comprenant que quinze mille hommes; plus de la moitié de son effectif était composé de troupes suisses.

[1] Antoine de Bassey, surnommé « der deutsche Bälli », à cause de sa connaissance approfondie de la langue allemande, était employé « à toutes sauces » dès qu'il s'agissait de négocier en Suisse. Il possédait à un haut degré le talent de se faire bien venir des Confédérés, et semble l'avoir légué à Bassompierre, qui en hérita cent cinquante ans plus tard.

[2] STETTLER, *Annales. Livre VII,* année 1495, p. 322. — TILLIER, *Geschichte des eidg. Freistaates Bern,* II, p. 396. — VOGEL, p. 14. — *Services rendus en divers temps par les Grisons à la couronne de France en plusieurs occasions importantes et signalées. A. E. série Grisons,* mss. 2 (1509-1627). Se trouve imprimé *in extenso* dans le *Mercure françois,* t. X, p. 155 (année 1624), et dans *Histoire de la Valteline et des Grisons,* Genève, 1632, p. 397. Appréciation sur cet opuscule dans ROMEGIALLI, *Storia della Valtellina,* III, p. 295. Sondrio, 1836.

[3] Ce furent par milliers que les Suisses jonchèrent le sol de l'Italie. Des quinze cents hommes que Charles VIII laissa en Calabre pour couvrir sa retraite, cent cinquante à peine échappèrent à la mort. (VOGEL, *loc. cit.,* p. 15.)

[4] Traité de Blois, 16 mars 1499, avec les dix Cantons. (*Eidg. Absch.,* 1478-1499, p. 755. — *B. N. f. Dupuy,* mss. 3991, p. 9.)

sur l'Italie, et conclut à cet effet des traités avec les Dizains valaisans et les Ligues Grises[1].

Berne avait donné le branle aux mécontents en signant une convention avec Ludovic le More[2] au temps même où huit autres Cantons traitaient avec Charles VIII. Aussi, bien que Louis XII eût secouru les Suisses pendant la guerre de Souabe, alors que l'Empereur était soutenu assez ouvertement par le duc de Milan, voit-on, l'année suivante, quelques milliers de Confédérés prendre parti pour ce dernier, et chasser les Français de la Lombardie; il est vrai que le Roi, assisté de vingt-quatre mille hommes levés dans les Cantons, ne tarda pas à reconquérir le terrain perdu, et que la trahison des Suisses de l'armée milanaise permit à la France de s'emparer en quelques mois du duc et du duché[3]. Mais l'orage ne grondait pas moins sourdement. Louis XII, trop enclin à ne voir dans ses alliés que des mercenaires, et ne songeant dès lors à les désintéresser que par des offres d'argent, faisait la sourde oreille quand, lui rappelant une promesse qu'il leur avait donnée étant duc d'Orléans, ils lui réclamaient Bellinzone, Lugano et Locarno pour prix de leur coopération à la conquête du Milanez. Déjà en 1503, les hostilités avaient failli éclater[4], et Louis n'ét... parvenu à arrêter la marche sur Milan de quatorze ...le hommes des « Waldstætten » qu'en cédant Bellinzone aux trois

[1] Avec le Valais, traité de Lyon 9-20 mai 1500, renouvelé à Brigue le 13 février-2 avril 1510 (*Eidg. Absch.* 1500-1520, p. 1281 et 1338). *Traite d'alliance entre le Roy Louis XII, duc de Milan, et ceux du comté de Valais,* 9 mai 1500 (*B. N. f. français, mss.* 16945, p. 130); — avec les III Ligues Grises, traité de Crémone, 24 juin 1509. (*Eidg. Absch.,* 1500-1520, p. 1327. — *A. E. série Grisons,* mss. n° 1, p. 24, et n° 2, p. 1. « *Exemplum Confederationis Christianissimi Regis Francorum et Ligae Grisae.* » — « *Ratificatio facta a Dominis Ligae Grisae.* » — *B. N. f. français,* mss. 7119, p. 4. — *f. Dupuy,* mss. 400, p. 5.) — Le *Mercure françois,* t. VIII, p. 338, indique une date inexacte pour le traité de Crémone (24 juin 1508), et fait mention par erreur d'une première alliance franco-grisonne en 1496.

[2] Le 1er mars 1496 et le 1er octobre 1498 (lors de ce second traité, Lucerne, Schwytz et Unterwalden-le-Haut suivirent l'exemple de Berne). *Eidg. Absch.,* 1478-1499, p. 739 et 747.

[3] Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern,* III, p. 443.

[4] Stettler, *Annales, livre VIII,* année 1502, p. 373.

petits Cantons[1]. Lorsque, en 1509, le Roi, après avoir dénoncé l'alliance de Blois, n'en proposa pas le renouvellement, et parut vouloir se soustraire à l'accomplissement de ses promesses, les Suisses, pour lesquels l'affaire de la Franche-Comté avait été une leçon, se montrèrent bien résolus à ne pas abandonner leurs prétentions sur les bailliages d'outremonts, et s'apprêtèrent à s'en saisir de vive force. Comme s'il eût pris à tâche de rendre cette rupture plus significative, Louis XII s'allia avec les Grisons et les Valaisans[2] dans l'intention d'ouvrir à la France les passages de la Valteline et du Piémont[3], et continua à lever des troupes en Suisse malgré l'opposition formelle des Conseils des Ligues[4]. La réponse des Cantons ne se fit pas attendre ; à l'instigation du cardinal de Sion, Matthieu Schinner, ils s'allièrent avec Jules II, avec Maximilien d'Allemagne, avec Maximilien de Milan, et tous les ennemis de Louis XII, s'emparèrent de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et du val Maggia, pendant que les Grisons se saisissaient de la Valteline, défirent à Novare une armée française qu'ils chassèrent du Milanez, envahirent la Bourgogne, et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Dijon, où la Trémoille parvint à conclure avec eux un traité de paix[5]. La non-observation de ce traité de la part du Roi acheva de les irriter contre la Couronne[6], et les engagea à repousser les propositions d'al-

[1] Uri, Schwytz et Unterwalden-le-Bas. Paix d'Arona, 11 avril-16 juin 1503. — « *Traicté d'Arona, au camp devant Lucarne, faict le 11me avril 1503, entre les ambassadeurs du Roy Louis XII, duc de Milan, et ceux de la Ligue d'Ury, Shwitz et Undervalden, aux quels le Roy cedde et remect la comté de Bellinzonna, avec deux villages delà et deçà le Mont-Cenis (Monte-Cenere), dont ils s'estoient saisis en mesme temps que de la dicte comté, pour les tenir conjoinctement, sauf le fief de l'Empire et sans preiudice de la duché de Milan...* » (*B. N. f. français*, mss. 23607.)

[2] « Par horreur de ces paysans montagnars (les Suisses), qui, en demandant l'augmentation de leurs pensions, vouloient le mettre à la taille. » (*Jeannin de Castille à Puysieux*, Soleure, 22 août 1615, *B. N. f. français* 3705.)

[3] Lavizzari, *Memorie Istoriche della Valtellina*, Coire, 1716, p. 112.

[4] Leonhard Meister's *Helvetische Geschichte*, I, p. 152, Saint-Gall, 1815.

[5] Stettler's *Annales I*, livre IX, p. 507.

[6] « Ils refusèrent d'ouïr et recevoir ses ambassadeurs. » (Wicquefort, *Mémoires touchant les ambassadeurs*, p. 270.)

liance que leur fit, l'année de son avénement, le successeur de Louis XII[1].

De même que Louis XI après Saint-Jacques, François Ier, après Marignan, s'efforça de se rapprocher des Suisses; la paix de Genève le réconcilia avec les XIII Cantons[2] en attendant que la paix pérpétuelle de Fribourg aplanît les dernières difficultés qui existaient entre la France et le Corps helvétique[3]. La mort de Maximilien Ier et la concentration sur la tête de Charles-Quint des couronnes impériale et catholique engagèrent François à se procurer des alliés coûte que coûte; il s'adressa aux Suisses et voulut oublier que leurs diètes avaient recommandé aux princes allemands l'élection de son rival[4]. Deux années de négociations difficiles, conduites avec habileté par Lameth et des Granges, aboutirent à la conclusion de l'alliance défensive de Lucerne (5 mai 1521) entre la France d'une part, XII Cantons[5] et presque tous leurs confédérés de l'autre[6]; les ligues Cadée et des X Droitures y adhérèrent par

[1] Vittorio Siri, *Memorie recondite*, I, p. 371.

[2] 7 novembre 1515. *Eidg. Absch.*, 1500-1520, p. 1398. — *B. N. f. français*, mss. 23607. — « *Instruction du Roy François, à son advenement à la couronne, pour acquerir l'alliance des Suisses que son predecesseur, le Roy Louis XII, avoit laissée.* » (*B. N. f. français* 16945, p. 190.) — « *Instructions à Mre Pierre de la Guische, chevalier, sieur du Lieu, et chambellan ordinaire du Roy, bailly de Mascon, et Anthoines de Vistes, sieur de Fresnes, Me des requestes ordinaire de l'hostel du dict sieur, ses ambassadeurs par devers les sieurs des Ligues.* » (*B. N. f. français* 16945, p. 194.) — *F. Dupuy*, 43, p. 4. — « *Instructions à Mre André le Roy, nottaire et secretaire du Roy, ambassadeur du dict sieur par devers les sieurs de Berne, Fribourg et Soleures.* » (*B. N. f. français* 16945, p. 206. — *A. E. Suisse*, mss. 1, p. 225.)

[3] 29 novembre 1516. *Eidg. Absch., ibid.*, p. 1402 (en langue allemande); — Vogel, II, p. 6, date du 7 décembre (en français). — *Frari, Venezia, Svizzeri e Grigioni. Trattati diplomatici*, p. 27 à 54 (en italien). — Mallet, *Histoire des Suisses*, IV, p. 287 et sqq. (en français). Genève, 1803. — *A. E. série Grisons*, mss. n° 2 (ancien 400). — *B. N. f. français* 3881, p. 36. — 5570, p. 112. — 12165, p. 20. — 16945, p. 50. — 20518, p. 61.

[4] Cette lettre est imprimée *in extenso Eidg. Absch.*, 1500-1520, p. 1149.

[5] Zurich refusa d'y adhérer.

[6] Du Mont, *Corps diplomatique*, IV, p. 333 (en latin). — *Eidg. Absch.*, 1521-1528, p. 1491 (en allemand). — *Frari, Svizzeri e Grigioni. Trattati diplomatici*, p. 55 à 68. — *B. N. f. français* 16944, p. 186. — *A. E. Suisse*, 3, p. 1, 13 et sqq.

acte séparé en date du 5 février 1523[1]. Indépendamment des avantages commerciaux qu'il leur accordait et des grosses pensions qu'il s'engageait à leur servir, François I[er] abandonnait une partie du Milanez à ses confédérés[2], et s'assurait, en échange, de leur concours pour la défense du reste du duché. Fidèles aux engagements pris, les Suisses envoient leurs contingents au delà des Alpes, au premier signal du Roi; trois mille des leurs jonchent le champ de bataille de la Bicoque, et sept mille celui de Pavie[3]. Mais à ces journées néfastes succèdent des époques plus heureuses. En 1536, six mille Suisses contribuent à faire lever aux Impériaux le siége de Péronne[4]; l'année suivante, huit mille autres prennent part à la glorieuse expédition de Provence, et, tandis que quatorze mille confédérés emportent le Pas de Suze et aident le Dauphin à conquérir le Piémont, c'est, de l'aveu même du Roi, le régiment de Frœlich qui décide le gain de la bataille de Cérisoles[5].

François I[er] déjà, après être intervenu à plusieurs reprises dans les diètes générales et particulières, afin de mettre un terme aux mésintelligences que la Réforme avait fait naître

[1] « *Vereinigung der zwey Puenthen, namentlich des Gotteshuss und der X Gerichten, mit Kuenig Francisc zu Frankreich.* » (*Fragmente der Staats-Geschichte des Thals Veltlin.* U. v. SALIS, IV, p. 127. Coire 1784-1792. — *A. E. Grisons*, I, p. 55.)

[2] L'article XII de la paix de Fribourg, annulant les dispositions de la paix de Genève, donnait aux Confédérés le choix entre une somme de trois cent mille écus ou les bailliages d'outre-monts, la Valteline et Chiavenne. Ils acceptèrent la dernière alternative. (« Wo si dann das Gellt an die hand nemenn wurdenn, so soll nit allein verstandenn werdenn Louwertz, Lucaris unnd das Meyntall, sunders ouch das Veltlin, Cläfenn unnd ander plætz unnd lannd, so zu dem hertzogthumb Meyland gehœrt habenn. ») Par l'article 3 du traité de Coire (avec deux ligues Grises, la troisième étant comprise au traité de 1521), François I[er] cède aux Grisons les « Tre Pievi » (trois paroisses) de la rive N. O. du lac de Côme.

[3] VOGEL, I, p. 112 et sqq. — Quatre mille Grisons, rappelés par les III Ligues, abandonnèrent François I[er] à la veille de la bataille de Pavie. (VERRI, *Storia di Milano*, II, p. 213.)

[4] MÜLLER-FRIEDBERG, *Chronologische Darstellung der eidgenössischen Truppenüberlassungen an auswärtige Mächte*, p. 34. Saint-Gall, 1793.

[5] Ceresole (Cérisoles), 23 avril 1544. — « *Discours du chancelier de France en l'eglise Nostre-Dame*, le 12 (20) octobre 1602. » (PALMA-CAYET, *Chronologie septénaire*, livre V, année 1602.)— MÜLLER-FRIEDBERG, p. 35.— *Docu-*

entre les Cantons, n'avait pu décider les IV à lui fournir des troupes[1] pendant ses dernières guerres contre l'Empereur[2]. Les ambassadeurs que Henri II chargea de renouveler avec les Suisses l'alliance de 1521 ne furent pas plus heureux, et eurent à lutter contre la mauvaise volonté manifeste des deux plus puissants membres de la Confédération, Zurich et Berne; ils ne laissèrent pas néanmoins de conclure à Soleure, le 7 juin 1549, un nouveau traité d'alliance avec XI Cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Mulhouse, le Valais[3] et les trois Ligues Grises que le Roi, par une déclaration spéciale, s'engageait à traiter dorénavant sur le pied de trois Cantons[4]. Bien que le traité déchargeât les Confédérés de l'obligation de prendre fait et cause pour la France dans la question du Milanez, l'occasion se présenta à eux de rendre de bons services à la Couronne pendant le règne de Henri II; ils combattirent en Picardie, en Bourgogne, à Calais, à Guines, ainsi qu'en Italie[5], et furent compris au traité de Câteau-Cambrésis au nombre des alliés de la France[6].

ments inédits concernant la bataille de Cérisoles, publiés par Ch. Paillard. *Cabinet historique.* Livraison mars-avril 1879, p. 75 et sqq.

[1] Tillier, III, p. 313. — « *Remonstrances faites aux Suisses par M. de Belliévre.* » (*B. N. f. français* 23609.) — « *Proposition faite par M. de Sillery,* 22 février 1588. » (*Ibid.*, mss. 23610.)

[2] Avec lequel les XII Cantons avaient renouvelé l'alliance héréditaire, à Bade, le 7 février 1511. (*Eidg. Absch.* 1500-1520, p. 1843. — *Frari, Svizzeri e Grigioni. Trattati diplomatici,* pp. 9 à 26. — Mallet, *Histoire des Suisses,* IV, p. 271-286, Genève, 1803.)

[3] *Frari, Svizzeri e Grigioni. Trattati, etc.*, p. 70 (avec la date du 6 juin). — *B. N. f. français* 5570, p. 122. — 16945, p. 212.

[4] Les Grisons, chez lesquels l'ère des guerres civiles venait de commencer, n'adhérèrent qu'en 1550 à l'alliance de Soleure. La déclaration du 12 juillet se trouve : *A. E. série Grisons,* mss. I (1550-1587); — *B. N.* « *Mélange de lettres, mémoires et instructions concernant les affaires de France avec les Grisons, de* 1550 *à* 1587. » (*F. Brienne,* mss. 119 et mss. 116.) — Elle est imprimée dans Vogel, I, p. 149, qui lui donne fautivement la date du 12 juin. Elle fut confirmée par Henri III (25 novembre 1582). — « *Esclaircissement donné sur l'union faicte avec les III Ligues Grises,* 12 juillet 1550. » (*A. E. Suisse,* mss. 3, p. 340.)

[5] Müller-Friedberg, p. 48. — « *Services rendus en divers temps par les Grisons à la couronne de France, etc.* »

[6] « ...Et en cette paix, alliance et amitié seront compris....., les Treize

A chaque « renouvellement », néanmoins, les Cantons et leurs confédérés augmentaient leurs prétentions; mais plus ils devenaient pressants, plus aussi la Couronne se trouvait dans l'impossibilité de les satisfaire. Les quatre ambassadeurs envoyés en Suisse par Catherine de Médicis en 1564[1] ne triomphèrent qu'avec peine des hésitations de Fribourg, qui réclamait des priviléges exorbitants pour son commerce de laines[2]; de Glaris, en proie à une sorte de « folie égalitaire », et où l'on voulait que le Roi reversât dorénavant sur les particuliers les pensions qu'il accordait jadis aux principaux magistrats du Canton[3]; d'Unterwalden, qui demandait des gages ridicules avant de consentir au traité[4]; du Valais, soucieux avant tout d'assurer ses approvisionnements de sel[5]; des Grisons enfin, travaillés par des agents espagnols et hostiles à l'idée de se faire représenter à la diète générale des XIII[6].

Cantons, les Ligues Grises, Valais, Saint-Gall, Torquembourg (Toggenbourg), Mulhausen et autres alliés et confédérés des dits sieurs des Ligues. » (Du Mont, *Corps diplomatique*, année 1559.)

[1] François de Scépeaux, comte de Duretal, maréchal de Vieilleville — Sébastien de l'Aubespine, sieur de Bassefontaine, évêque de Limoges — ambassadeurs extraordinaires. Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais, ambassadeur ordinaire pour la Suisse. — Pomponne de Bellièvre, lieutenant du bailliage du Vermandois, ambassadeur ordinaire pour les Grisons. Les négociations de ces quatre ambassadeurs sont conservées à la Bibliothèque nationale à Paris *f. français*, mss 16012, 23609, 16013, 16014 (ces trois derniers en original), années 1563-1566; *f. Brienne*, mss. 119 (en copie), 1550-1587, et aux *Archives du Ministère des Affaires Étrangères* à Paris. *Série Grisons* mss. I (en copie).

[2] « Ceux de Fribourg ont tenu bon pour la traicte des laines... » (*Bellièvre au Roi*, 24 mai 1566, mss. 16012. — *Idem*, 19 juin 1566, mss. 16015.)

[3] *Bellièvre à l'évêque de Limoges*, Coire, 29 octobre 1564. — « ...et y a ung seul petit babouyn qui est maintenant ici ambassadeur avec l'ammann Schœller (Schuler), lequel est cause de celà. » (*Dép. de l'évêque de Limoges*, 3 décembre 1564.)

[4] « Je demandai à aulcuns d'eulx, s'ils ne jugeoient pas que c'estoit legerement faict à ceulx d'Unterwalden, qui avoient prins resolution en leurs communes de ne faire poinct alliance avecq le Roy, s'il ne changeoit de sa court Monssr le prince de Condé, et promectoit aussy de rompre cet edict dernier. » (*Ibid.*, Coire, 29 octobre 1564. *B. N.*, mss. 16012.)

[5] *Bellièvre au Roi*, 15 août 1566. *B. N.*, mss. 16012.

[6] « Ces choses (les corruptions espagnoles), Sire, peuvent beaucoup esmouvoir ce peuple, où les parolles valent bien peu au respect de l'argent. » (*Bellièvre au Roi*, Coire, 15 mai 1564. *B. N.*, mss. 16012.)

L'alliance conclue le 7 décembre 1564[1] ne différa pas sensiblement de la précédente; Berne et Zurich refusèrent d'y adhérer[2], mais furent assez politiques pour résister aux sollicitations de Condé, de Coligny, du baron des Adrets, de Casimir de Deux-Ponts et des huguenots français réfugiés à Genève[3], qui demandaient des troupes à ces deux Cantons[4]. Plutôt que de s'exposer aux récriminations des V, les villes de l'Aar et de la Limmat préférèrent se maintenir dans une stricte neutralité, et rappelèrent même quelques milliers de leurs « enfants perdus » que Condé venait de jeter dans Lyon[5]. Un instant, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy[6], elles faillirent prendre les

[1] Fribourg, 7 décembre 1564. — Mont-de-Marsan, 21 juillet 1565. (*Eidg. Absch.*, 1556-1586, p. 1509. — *B. N. f. français*, 3250, p. 77.)

[2] « ...n'estant possible que Sa Majesté accorde aux dictz de Berne et leurs semblables (Zurich) des choses par escript pour l'observation de nos editz, qu'un maistre à grand peine demanderoit à son inferieur. » (*L'évêque de Limoges à Bellièvre*, Bade, 26 octobre 1564. *B. N.*, mss. 16012.)

[3] Genève était devenu un centre d'agitation contre le gouvernement de la Reine Mère. — « Ayant à vous dire, pour fin de la presente, que je loue grandement la plaincte que vous avez faicte dernierement au sieur de Mellunen (Müllinen), advoyer de Berne, des cinquante ou soixante François que l'on vous avoit faict entendre estre sourteis de Genéve et retirés en Daulphiné pour y remuer les choses. » (*Charles IX à Hautefort* [ambassadeur en Suisse, frère de Pomponne de Bellièvre]. Fontainebleau, 9 mai 1573.) *Lettres et Memoires du sieur de Belliévre de Hautefort au Roy, sieur de Morvilliers et particulliers, et d'eux audict sieur depuis novembre* 1572 *jusques en decembre* 1574. *B. N. f. français*, mss. 16011. Le reste de la dépêche traite des moyens à employer pour calmer l'effervescence des huguenots réfugiés à Genève.

[4] Vogel, I, p. 174. — *Charles IX à Hautefort*, Saint-Germain en Laye, 23 juillet 1573. — *Memoire du sieur de Hautefort*, 4 juin 1574. *B. N. f. français*, mss. 16011. Les chefs huguenots réussirent à lever quelques troupes à Neuchâtel et dans le Valais. (*De Hautefort à Morvilliers*, 3 mars 1574.)

[5] « ...Car ceux du canton de Berne qui estoient lors en l'alliance, ayans neanlmoins oublyé le contenu des articles de la paix perpetuelle qu'ils avoient cy-devant faict comme les aultres cantons avecq le feu Roy François Premier, estans suscitez par ceulx de Genéve et aultres Huguenotz de Lyon, qui s'estoient saisy de la dicte ville, contribuérent pour la garnison d'icelle jusqu'au nombre de quatre mil hommes de leur canton qui y furent conduictz..., lesquelz Bernois, aprés avoir entendu et consideré les honnestes remonstrances qui leur furent faictes par Monsieur de Belliévre en leur conseil, ils prindrent resolution de revocquer leurs gens de ladicte ville de Lyon. » (*Instruction du sieur de Bellièvre. B. N. f. français*, 16012.)

[6] La « *Proposition de M. de Belliévre, ambassadeur du Roy de France, aux Suisses sur la mort de M. l'admiral de Coligny et journée de la Sainct-*

armes, mais, après mûre réflexion, elles se contentèrent de lever des troupes pour veiller à leur propre sécurité, et d'offrir un asile à leurs coreligionnaires français fugitifs. Grâce à cette sage résolution, elles évitèrent un conflit avec leurs confédérés catholiques, qui, pendant ce temps, se distinguaient à Dreux[1], sur la route de Meaux à Paris, où Louis Pfyffer fit passer le jeune Charles IX au travers de l'armée protestante, à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour, à Saint-Jean d'Angély, au siége de la Rochelle sous le duc d'Anjou, et aux deux batailles de Die, où leurs régiments furent écrasés sous les forces supérieures de Lesdiguières et de Montbrun[2].

A cette période de guerres civiles en France et de polémiques religieuses ardentes en Suisse succédèrent quelques années de calme, marquées par une ambassade que Cantons catholiques et Cantons protestants, alliés et non alliés, envoyèrent au nouveau roi en 1575, et par un rapprochement significatif entre les IV et Henri III que les V ne trouvaient plus assez catholique à leur gré. Néanmoins le fossé creusé par la Réforme entre les Confédérés allait toujours s'élargissant. Les petits Cantons ne renouvelèrent leur alliance avec la France[3] que pour la forme, et afin de ne pas perdre leurs

Barthelemy » fut accueillie plus que froidement par les quatre cantons. (*B. N. f. français*, mss. 23609.)

[1] MÜLLER-FRIEDBERG, p. 46. — VOGEL, I, p. 165. — *Lettre du Roy Charles aux seigneurs des Ligues leur donnant advis de sa victoire en la bataille de Dreux.* Paris, 25 décembre 1562. *B. N. f. français*, 16942, p. 82. — *Document inédit concernant la bataille de Dreux* (1562), par Ch. PAILLARD. *Cabinet Historique.* Livraison juillet-août 1879, p. 158. Voir, pour l'histoire de cette époque, l'ouvrage de M. DE SEGESSER : *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, Berne, 1880.

[2] MÜLLER-FRIEDBERG, p. 47 sqq. — ARDUESER's *Raetische Chronik*, p. 63.

[3] Renouvellement de Soleure, 22 juillet 1582. Berne y adhéra le 22 juillet 1583. Les quatre ambassadeurs français étaient François de Mandelot, comte de Châlons, gouverneur du Lyonnais, — Jean de Bellièvre de Hautefort, premier président de Grenoble, — Henry Clausse, sieur de Fleury et Moléans, baron de Milly en Gasterois, ambassadeur ordinaire pour la Suisse, — et Jean Grangier de Lyverdis, ambassadeur pour les Grisons. Les dépêches relatives à leurs négociations sont conservées à la Bibliothèque nationale, *fonds français*, 17990 (*ex Bibliotheca mss. Coisliniana*, etc.), 1582-1586. Ce manuscrit contient une pièce curieuse et fort étendue : « *Ordre tenu à l'arrivée et reception*

créances contre la Couronne; depuis longtemps, en effet, leurs aspirations politiques les attiraient ailleurs; ils avaient resserré les liens de combourgeoisie qui les rattachaient à leurs alliés de même religion, signé des traités avérés ou secrets avec le Saint-Père, le gouverneur de Milan et le duc de Savoie[1]; l'or espagnol et la générosité dont Henri de Valois fit preuve en renvoyant dans leurs foyers trois régiments de Berne, Zurich et Bâle, « soldats quasi tout nuds » dont il avait empêché la jonction avec l'armée du roi de Navarre[2], achevèrent de gagner les VI à la cause de Philippe II et des Guise[3];

des ambassadeurs suisses qui sont venus pour jurer l'alliance, etc. » — *B. N. f. français,* 16011 [minutes]. « *Lettres et Memoires du sieur de Bellièvre de Hautefort,* etc. » — *B. N. f. Brienne* [copies], mss. 119. — *B. N. f. français,* 23609 [copies]. — *A. E. série Grisons,* mss. nº 1 (1550-1587). Les ministres ou « prédicants » grisons répandirent en Suisse de nombreuses copies (à la main) d'un livre composé par l'un d'eux pour s'opposer au renouvellement de l'alliance de France. Il n'y avait en effet dans les trois Ligues qu'une seule imprimerie — à Poschiavo — et l'imprimeur, gagné par l'argent de France, se refusa à imprimer l'ouvrage. (*Lyverdis à Mandelot,* Coire, 15 juin 1582. *B. N. f. Brienne,* mss. 119.) A ce sujet, il peut être intéressant de savoir que ce fut Pomponne de Bellièvre qui, pendant son séjour aux Ligues Grises (1563-1566), acclimata et développa l'imprimerie dans ce pays. « La plus-part du dict peuple grison parle troys langues, assavoir celle du pays, qui est composée de l'alleman, espaignol et itallien, qui n'avoit poinct encores esté imprimée sinon au temps que M. de Belliévre y fut resident, qui donna le moien des carathéres pour l'imprimerie de la dicte langue fort difficile... » (*Description des Ligues. B. N. f. français,* 16012.)

[1] 1565, 1573 et 1577. « Le gouverneur de Millan et plusieurs princes d'Italie ont offert aux Cantons catholiques 4000 arquebusiers, 500 chevaulx et 25 mil escuz par mois pour assaillir les Cantons protestans. » (*Henri III à de Fleury,* 26 juillet 1583.)

[2] « *Proposition faicte par M. de Sillery... en l'assemblée de MM. les depputez des VII cantons catholiques le* 20 *decembre* 1587. » *B. N. f. français,* mss. 23610 (années 1587-1593). — « *Recueil de ce qui s'est passé aux affaires generalles de Suisse, Genéve et Savoye et autres lieux où M. de Sillery, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et son ambassadeur en Suisse, a esté employé pour le service de S. M.* » — VOGEL, p. 189. — Le PÈRE DANIEL, *Histoire de France,* XI, p. 262. — PÉRÉFIXE, *Histoire de Henri le Grand,* p. 72. — « *Double de la promesse que ont faicte les colonelz et cappitaines suisses des dicts* 3 *regimens;* du camp de Artenay, du 27 novembre 1587. » — « *Double de la declaration faicte par le Roy de l'entreprise du voiage faict en France par les Suisses protestans.* » Même date. (*B. N. f. français,* 17990.)

[3] Quelque catholiques qu'ils fussent, les Guise, sans argent, n'auraient pas trouvé de crédit en Suisse, si l'Espagne ne s'était chargée de payer leurs

ils se jetèrent à corps perdu dans le parti de la Ligue[1], et conclurent avec le Roi Catholique l'alliance de Lucerne[2].

Ainsi se trouva consommée la scission dont le Corps helvétique était menacé depuis un demi-siècle; il y eut dès lors en Suisse deux confédérations, la première catholique, inféodée aux Habsbourg, la seconde évangélique, dévouée aux adversaires de la puissance espagnole. Tandis que le roi de Navarre recevait sous main des secours de Berne, que d'autre part le roi de France trouvait son plus ferme appui dans les IV villes[3], et répondait à l'alliance des VI avec la Savoie en promettant aux Cantons de Berne et de Soleure de les aider à défendre Genève[4], un triumvirat siégeant à Lucerne, et composé du

levées. « Mais si vous les comparez à nos princes, toute leur grandeur est moins que le fetu en l'air, et n'y a si petit prince du sang, qui ne trouve plus d'hommes sous sa simple parole, soit en France, en Suisse ou en Allemagne, que toute la maison de Lorraine et de Guise. » (*Lettre escrite par M. du Fresne* [de Fresne-Forget]. *Mémoires d'État par M. de Villeroy*, III, p. 99 [Amsterdam, 1723].)

[1] Henri III accuse quelque part les Cantons catholiques d'avoir encouragé ses sujets rebelles : « *et que sans eux jamais lesdits sujets n'eussent ozé une telle entreprinse.* » (*Proposition faite par Sillery à la journée de Bade*, 27 août 1587. *B. N. f. français*, mss. 23610. — Résumée : *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 59.)

[2] Les V signèrent le traité le 12 mai 1587, Fribourg l'année suivante. Appenzell Rhodes-Intérieures y adhéra par acte du 28 janvier 1598. (*Eidg. Absch.* 1587-1617, II, p. 1829. — *B. N. f. français*, mss. 14644, p. 313, et mss. 23609, p. 90 (ce dernier à la date du 11 mai). — Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, III, p. 155 sqq. [à la date de 1590].)

[3] « *Ce qui se passa au mois de fevrier* 1588, *tant pour les protestans que catholiques...* » (*B. N. f. français*, mss. 23610.) Les ambassadeurs du roi de Navarre étaient Claude-Antoine de Vienne, sieur de Clervant, et le sieur de Reaux. — *Mercure françois*, années 1624-1625, t. X, 2e partie, p. 30.

[4] Traité de Soleure, 8 mai 1579. La France avait à cette époque de sérieuses raisons pour empêcher la conquête de Genève par le duc de Savoie : « car en premier lieu, encores qu'il feust à souhaiter que la ville de Genesve eust esté longtemps ja reduicte en cendres, pour la semence de mauvaise doctrine qu'elle a espendue en plusieurs endroictz de la chrestienté, dont se sont ensuivys infinis maulx, ruines et calamitez, et plus en mon royaume que en nul aultre endroict, neantmoins estant assize en telle assiette qu'elle est, elle ne pourroit estre reduicte en l'obeissance de quelque prince que ce soyt de mes voisins, qui ne tint en grande subjection les sieurs des Ligues et ne les reduisist comme en sa mercy; demeurant en sa puissance — tenant le pas de l'Escluse qu'il fortiffieroit incontinant — d'empescher que je ne les puisse

nonce, de l'ambassadeur d'Espagne[1] et d'un agent de Mayenne[2], ordonnait des levées en faveur de la Ligue, faisait embrasser aux Waldstætten le parti de Charles-Emmanuel dans la question de Saluces[3], et profitait des embarras financiers du Roi Très-Chrétien pour engager les Suisses catholiques à exiger le payement de leurs pensions arriérées[4]. Combien était loin le temps où la France, se croyant assurée du monopole des levées en Suisse, refusait à un duc d'Urbin l'autorisation de recruter cinquante gardes du corps parmi les Cantons! C'étaient par milliers que les catholiques couraient au service de la Ligue en 1588 et 1589[5]. La réconciliation sur-

secourir à leur besoing, ny que eulx peussent venir à mon secours et service quant je les y appeleroys. » (*Henri III à Mandelot et Hautefort*, 13 mars 1582. *B. N. f. français*, mss. 17990.) — « *Raisons pour lesquelles l'alliance de Genève est très utile aux Suisses.* Avril 1573. » — La France essayait alors de gagner deux ou trois Cantons catholiques à la comprotection de Genève. Soleure seul y consentit. *B. N. f. français*, mss. 16011. Ce manuscrit contient un grand nombre de pièces relatives aux négociations de l'ambassadeur de France avec Berne, Soleure et Fribourg à ce sujet. — « *Commission au sieur de Lyverdis pour renouveler l'alliance avec les Grisons.* 1582. » *A. E. série Grisons*, mss. I. La déclaration royale du 29 décembre 1582, par laquelle le pays de Vaud fut compris dans la paix perpétuelle, fut le corollaire du traité de 1579.

[1] Dont la résidence ordinaire était Altorf.

[2] Ottavio Paravicini, évêque d'Alexandrie. — Pompeo della Croce. — Le sieur de la Motte.

[3] « *Ce qui se passa au mois de janvier* 1589 *sur la nouvelle de la mort de M. de Guise, des divers mouvements qu'elle produit au pays, et de la continuation des affaires de Savoye.* » *B. N. f. français*, 17990.

[4] Les V agitèrent d'envoyer une armée de trente mille hommes réclamer leurs créances du sieur de « Vendosme » : c'est ainsi qu'ils désignaient Henri. (*Eidg. Absch.* 1587-1617, I, 343.) — « *Ce qui se passa auxdicts V cantons en la journée de Bade qu'ils assignèrent pour envoyer ambassadeurs en France, c'estant le mois de juin* (1588). » *B. N. f. français*, mss. 23610.

[5] « *Ce qui se passa au mois de may* 1589. » *Ibidem.* — *OEconomies royales*, année 1587. — Les grands seigneurs catholiques, ralliés à Henri IV, écrivirent inutilement aux Cantons catholiques en faveur du nouveau roi; d'un autre côté, le duc de Piney-Luxembourg, se rendant à Rome en novembre 1589, s'arrêta en Suisse, mais fut circonvenu par un ambassadeur du cardinal de Bourbon (Charles X), l'abbé de Clermont, résidant depuis quelques mois à Lucerne. — « *Coppie de la lettre escripte aux cantons catholiques de Suisse par les princes, ducz, pairs et officiers de la Couronne de France*, 17 aoust 1589. » — « *Coppie des lettres escrittes par M. de Luxembourg aux Cantons catholiques de Suisse*, du 8 novembre 1589. » (*B. N. f. français*, mss. 23610.)

venue entre les deux Henri causa une vive allégresse à Berne et à Zurich, à Bâle et à Schaffhouse, et, à partir de ce moment, les ambassadeurs de France et ceux de Navarre firent cause commune. Ce fut une époque douloureuse pour la Suisse; de même qu'au commencement du siècle les régiments confédérés avaient lutté les uns contre les autres sur les champs de bataille de la Lombardie, de même, quatre-vingts ans plus tard, ils se rencontrèrent sur les bords de l'Eure; à la fin de l'action d'Ivry, au milieu de la débandade de l'armée ligueuse, seul un gros carré de troupes suisses résistait encore; l'intervention des régiments royaux de Gallati et d'Aregger sauva d'une destruction complète les régiments catholiques de Pfyffer et de Beroldingen [1]. On aurait pu croire que cet acte de clémence allait porter ses fruits, et que les « Waldstætten », agissant dorénavant avec plus de circonspection, cesseraient d'accorder des levées à la Ligue [2]; mais c'eût été peu connaître l'arrogance et la superbe de ces Cantons auxquels leur nom de « primitifs » semblait avoir donné le vertige [3]; ils ne daignèrent pas répondre à la lettre par laquelle Henri leur renvoyait leurs enseignes [4], et firent savoir à son ambassadeur à Soleure qu'ils les acceptaient sinon comme un dû, du moins pas comme un don [5]. L'avertissement d'Ivry leur profita peu

1 « Les Suisses des deux armées, s'étant trouvés en présence les uns des autres, se morguoient les piques baissées, sans donner un seul coup, ni faire aucun mouvement. » (SULLY, *OEc. royales,* année 1590.) — VOGEL, *les Priviléges des Suisses,* I, p. 196. — Exemple « renouvelé des Grecs » (bataille du Granique).

2 La nouvelle de la victoire d'Ivry produisit un grand désarroi à la diète des Cantons catholiques. L'abbé de Clermont, ambassadeur du cardinal de Bourbon, quitta aussitôt Lucerne (et non pas en janvier. *Eidg. Absch. Fremde Gesandte,* p. 1986), et gagna Lyon par la voie de Milan. — « *Ce qui se passa au mois d'avril* 1590. » (*B. N. f. français,* mss. 23610.)

3 STRICKLER, *Lehrbuch der Schweizergeschichte.*

4 « Et pour vous faire encores plus avant congnoistre l'effect de nostre dicte amytié, nous vous renvoions aussi par lesdicts collonelz et cappitaines leurs enseignes, dont nous vous avons bien voulu faire present... » (*Henri IV aux Cantons catholiques.* Camp de Mante, 25 mars 1590. *Lettres missives,* III, p. 180. — (*Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 211.)

5 *Conferenz der VI Catholischen Orte,* Lucern, 8 mai 1590, litt. *a, ibid.,* p. 210.

et quelques années plus tard, Lesdiguières retrouva ces mêmes troupes catholiques suisses combattant en Dauphiné et en Provence comme auxiliaires de Charles-Emmanuel [1]. Autre fut le rôle joué par les Cantons demeurés fidèles à l'alliance de France. Ils furent de toutes les victoires du Béarnais, comme leurs confédérés catholiques furent de toutes les défaites de ses adversaires. Leurs régiments, après avoir fait une incursion en Faucigny sous la conduite de Harlay de Sancy [2], et s'être déclarés des premiers pour le nouveau roi au camp de Saint-Cloud [3], participèrent aux combats d'Arques, suivirent Henri sous les faubourgs de Paris, aux siéges de Rouen et de la Fère, à la reprise d'Amiens [4], au combat de Fontaine-Française, — après lequel la neutralité de la Franche-Comté ne fut sauvegardée que grâce à l'intervention pressante de la Confédération [5]; — ils assistèrent enfin le Roi dans la dernière de ses guerres, se signalèrent devant Charbonnière et Montmélian, et coopérèrent à la conquête de la Savoie [6].

Les services rendus à la Couronne par Soleure et ses confédérés évangéliques, durant les dernières années de la guerre avec l'Espagne et toute la campagne de 1600, avaient été, en définitive, absolument gratuits, en ce sens, d'abord, que l'état

1 « *Ce qui se passa au mois d'avril* (1593) *pour la levée du duc de Savoye.* » (*B. N. f. français*, mss. 23610.) — « *Harangue du sieur de Mortefontaine, ambassadeur du Roi, aux III Ligues Grises*, 26 octobre 1597. » (*Mercure françois*, t. X, 2e partie, p. 48.)

2 Stettler's *Annales*, II, liv. VII, année 1589, p. 340 sqq. — Arduser's *Raetische Chronik*, p. 111.

3 Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 20 (Paris, 1856).

4 Amiens était tombée aux mains de l'armée espagnole, parce que ses habitants avaient refusé d'introduire dans leur cité les régiments suisses que leur envoyait Henri. « Scilicet Samarobrigam sive Ambianum, Piccardiæ Metropolin... claro die Anno 1597, dum cives sacris interessent concionibus, absque vi, absque impedimento, cujusdam exulis Dumolini proditione, ac civiûm pertinaciâ, qui, vetera sua adlegantes privilegia, Helvetios ad sui defensionem recipere noluerant, insigni strategemate subegerunt Hispani. » (Jo. Georgii Layriz *De bellis inter Austriacos et Gallos historia...*, anno 1686, p. 120. Bayreuth.)

5 « *Traité entre les Députés de Henri IV, Roi de France, de Philippe II, Roi d'Espagne, et des Cantons suisses pour le rétablissement de la neutralité entre le duché et comté de Bourgogne*, à Lyon, le 22 septembre 1595. » (Du Mont, *Corps diplomatique*, V, 517.)

6 Müller-Friedberg, p. 56.

d'épuisement dans lequel se trouvaient les finances ne permit pas à Sully de liquider la solde des régiments suisses, et ensuite, parce que l'alliance de 1582 étant expirée en 1597, — huit ans après la mort du dernier roi — aucun traité n'obligeait plus les Cantons à fournir des troupes à la France. Henri III et ses prédécesseurs avaient à mainte reprise fait l'expérience de ce que coûtait un « renouvellement »; ils ne s'y étaient jamais prêtés que fort tardivement, et dans la crainte qu'une plus longue remise ne donnât trop beau jeu aux menées espagnoles. Il était évident, en effet, qu'aussi longtemps que l'accumulation n'en devenait pas excessive, les dettes contractées par la Couronne envers les Cantons et les particuliers contribuaient plutôt à resserrer les liens existant entre les deux pays, et à intéresser de plus en plus la Suisse aux destinées de sa voisine [1]. L'alliance, par elle-même, était un garant si peu sûr de la bonne volonté des Cantons, qu'elle avait été impuissante à empêcher une partie d'entre eux de se joindre aux ennemis déclarés de la royauté, et cela, alors que Zurich, le seul des États non compris dans le traité de 1582, rendait à lui seul de plus grands services à la France que tous ses confédérés réunis [2]. Il est donc nécessaire de chercher ailleurs que dans le simple désir de respecter une tradition séculaire, la raison déterminante de l'empressement que mit Henri IV, au sortir de dix années de guerre, à entamer des négociations avec les Ligues de Suisse. Parmi les nombreux motifs qui engagèrent le Roi à ne pas différer davantage les

1 « ...E se pur è tal forma di pagamento non saputa, overo dissimulata dal Re, pregiudica dall' un canto il suo servizio, restando perciò infiniti malcontenti; dall' altro certa cosa è che li suddetti crediti hanno gran forza di tener strettamente concatenati e quasi captivi de' proprj interessi molti i quali, per non perder il frutto, convengono dipender sempre da quella Corona. » (*Del Governo e Stato dei Signori Svizzeri nel* 1608. *Relazione di* G. B. Padavino [V. Cebesole, Venezia, 1874], p. 104.)

2 « ...Ma però in tutte le occorrenze si mostrano (Zurigani) divotissimi di Franza, e, senza obbligo, prestano con gran prontezza, per solo effetto di ottima volontà e divozione, tutti li servizj che gli altri Cantoni sono tenuti prestarle in virtù di confederazione; anzi in ajuto del presente Re, concorsero con genti e danari in maggior copia che non fecero tutti gl'altri insieme. » (*Ibidem*, p. 102.)

ouvertures de renouvellement, il faut en citer trois plus pressants que tous les autres. En premier lieu, le nouveau traité devait servir de prétexte à la France pour obtenir des Confédérés une déclaration précisant l'importance et la qualité des secours que la Couronne croyait être en droit d'exiger des XIII et de leurs alliés [1]; il devait en outre permettre à la France de proposer un compromis à l'aide duquel elle se libérerait de sa dette à peu de frais. Enfin, — et à ce dernier point de vue, il rentrait dans la politique générale du règne, et constituait une partie intégrante du « Grand Dessein », — le traité de 1602 allait donner à Henri IV une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en Italie, et isoler le Milanez des possessions allemandes de la maison d'Autriche [2].

En demandant la révision de certains articles de l'alliance de 1582, le Roi avait pour but, sinon de faire renoncer les Cantons à leurs traités avec les Espagnols, les Savoyards et autres ennemis de sa Couronne, — ce qui eût été difficile, — du moins de reconquérir dans la mesure du possible le prestige et le monopole dont la France avait joui jadis en matière de « levées » et de « droit aux passages ». Or, ce désir demeurait irréalisable, et Henri ne pouvait faire aucun état de l'alliance des Confédérés, aussi longtemps qu'un nouveau traité ne serait pas venu mettre un terme aux malentendus que l'ancien avait laissés subsister, obliger les Cantons à ne plus marchander les prestations auxquelles ils s'étaient astreints, et empêcher à l'avenir l'enrôlement de troupes suisses au service des princes que combattait la France [3].

[1] « Der fürtreffenliche König von Frankreich befliesse sich so best er mochte die alte, zwischen den Kœnigen seinen Vorfahren und gmeiner loblicher Eydgnoschafft, tractirte Vereinigung widerumb zu erneweren, und ime hiemit die Eydgnossen, so hart als keiner seiner Vordern jemahlen gethan hatte, zu verbinden. » (STETTLER's *Annales,* II. Buch. IX, p. 403.)

[2] *Frari. Dispacci degl' Ambasciatori Veneziani : Francia, filza* n° 30, *Marino Cavalli,* 10 settembre 1601.

[3] Traduction allemande d'une dépêche adressée par *Henri IV à Fribourg,* Saint-Quentin, 4 décembre 1600 : « ...Nützitt desto weniger, so hand Ir yetzt schon ettliche Mallen denen Hilff than, die jetzo unns bekrieget. » (*Staatsarchiv Lucern, Frankreich,* anno 1600.) — « Diewyl dann uff gmeinen Eydtgnössischen Tagsatzungen, wie üch bewüsst verabscheidet worden, dass

Le désir de liquider la dette dans des conditions favorables pour ses finances était, comme on vient de le voir, la seconde raison invoquée par Henri IV à l'appui de sa proposition de « renouvellement ». Cette question brûlante de la dette, pour peu qu'elle ne reçût pas une solution satisfaisante à bref délai, pouvait devenir, à elle seule, un sujet de rupture entre les deux pays. Il est permis d'affirmer, sans user d'exagération, qu'au commencement du dix-septième siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient — directement ou indirectement — créanciers de la Couronne de France. Il n'y a pas lieu de douter de la vérité de cette assertion d'un contemporain, alors que Sully lui-même se charge de nous apprendre que la dette étrangère exigible du royaume montait en 1598 à soixante-huit millions de livres, et que dans cette somme figuraient près de trente-six millions dus aux Suisses [1]. Ces créances se divisaient en créances publiques — afférentes aux Cantons, — et

khein ort syn Volck yetziger zyten kheinem Fürsten zuschicken sölle, und aber von Seiner Durchl. zu Savoy umb ein Ufbruch by üch geworben, und dess halb, wie wir bericht (et), etwas Inn Werckh unnd rüstung syn soll, so gebend wir üch obgemelt dess Herrn Ambassadorn Schryben zu bedencken, und thund üch hienebent fründtlich ermannen Ir wellint üwer Volck noch dissmaln anheimbsch behalten, und erwarten wie sich die veranlassete Fridenshandlung erzuchen welle, damit vilichter durch söllichen Ufbruch und hinwegzug üwers Volcks nit allein die Fridenstractation, sonders auch die Eydtgnœssischen Zalungen nit gehinnderet werdint. » (*Zurich à Lucerne*, 23 octobre [vieux style] 1600. *Ibidem.*) — *Dépêche de Vic à Henri IV* (sur les négociations de Roncas à Fribourg), Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français*, mss. 16027. — « Li (crediti) privati dipendono dalle pensioni e dalli servizii prestati in guerra in varii tempi, in modo che essendo passati nei discendenti et in femmine per raggion di dote, pochi sono nell' Elvezia, che, o per se stessi, o per congiontissimi suoi, non si trovino in qualche maniera interessati. » (Padavino [1608], p. 103.)

[1] « Aux Cantons Suisses, tant pour leurs services que pour leurs pensions, y compris les intérêts : trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens soixante-dix-sept livres six sols. » (Sully, *OEconomies royales*, année 1605.) — Nous croyons avoir suffisamment démontré l'origine de la « dette » contractée par les rois de France envers les Cantons suisses, pour qu'il soit besoin de réfuter ici l'opinion de M. Poirson (*Histoire du règne de Henri IV*, Paris, 1856, tome II, p. 859), lorsqu'il dit : « Le Roi avait fourni des « subsides » aux Suisses depuis son avénement; ces « subsides », accrus successivement avec sa bonne fortune, montaient à 1,200,000 francs en 1602. »

en créances particulières — afférentes à des corporations ou à des personnes privées; les unes comme les autres avaient des origines fort diverses; ainsi, tandis que les premières provenaient pour la majeure partie de promesses faites à l'occasion des « renouvellements » et de prêts accordés à la Couronne pendant les trois derniers règnes, les secondes devaient surtout leur origine à des soldes et à des pensions arriérées [1]. Et néanmoins, cette somme énorme de trente-six millions de livres ne représentait pas le chiffre exact de la dette, laquelle se serait trouvée vraisemblablement doublée à la fin du seizième siècle, supposé que chaque nouveau roi eût reconnu la validité des contrats signés par ses prédécesseurs. On peut juger du crédit dont jouissait la France auprès des Ligues par le fait suivant. Un des premiers actes de Charles IX avait été de désavouer la moitié des emprunts faits en Suisse par son

[1] « Infiniti sono li crediti publici e privati che Svizzeri universalmente hanno con quella Corona, in tanto che non si può saperne la vera quantità. Li pubblici ebbero origine dalle promesse fatte nelle antiche capitolazioni, per risarcimento di spese e per altre cause; ma sono da poi cresciuti in estremo per interusurii e per imprestidi fatti nelli travagli del Regno. Li privati dipendono dalle pensioni e dalli servizii prestati in guerra in varii tempi. » (PADAVINO, *loc. cit.*, p. 105.) — « Nostre debte la plus criarde est celle des cappitaines qui ont servy M. du Maine. » (*Dépêche de Vic à Béthune*, Coire, 29 mars 1602. *B. N. f. français*, 3490, p. 49.) — « *Instruction pour la dispensation des deniers du Roi.* » — Pensions générales payées à tous les Cantons et alliés, sauf à l'abbé de Saint-Gall et à Rottweil (on refusa même longtemps à cette dernière l'argent de l'alliance). — Rolles (roolles), pensions distribuées à quelques particuliers dans les seuls Cantons catholiques, par l'autorité cantonale au nom de l'ambassadeur de France. — Pensions particulières, dans les seuls Cantons catholiques, distribuées par l'ambassadeur lui-même : « Il suo essempio (di Zurigo) è stato da poi seguitato da tutti i cantoni Evangelici, sichè tra essi non è alcun privato pensionario, nè può per se o per aderenti suoi ricever doni, commodi, beneficj o promesse di qualsivoglia sorte da Principi. Li soli Cattolici rimangono preda di questa a loro stessi perniciosa introdduzione. » (PADAVINO [1608], p. 105.) Aux Ligues Grises, le « Pensionerbrief » de 1500, interdisant aux particuliers et aux communes d'accepter de l'argent de l'étranger, ne fut jamais observée. — Censes ou « rentes de l'argent presté ». — Composition des dettes. (« Introduction du sel de France en acquit des dettes de Sa Majesté; par le moyen duquel traité pour 24,000 minots de sel par an, le Roy peut estre acquitté de 210,000 livres dont les 5/9 se payent en principal et les 4/9 en intérêts. Le nom de Sa Majesté n'y est poinct engagé pour eviter le marché. ») (*B. N. f. français*, 23611.)

père et de réduire le taux de l'intérêt pour l'autre moitié de 16 à 5 pour 100 [1]. Philippe II, lui aussi, s'était libéré d'un trait de plume des dettes que lui léguait Charles-Quint; mais autant les banquiers d'Augsbourg et de Gênes s'étaient montrés dès lors peu disposés à accueillir ses demandes d'emprunt [2], autant les Cantons furent prompts à oublier le décret arbitraire par lequel le Roi Très-Chrétien annulait leurs créances. L'année même de la Saint-Barthélemy, Berne, Zurich, Fribourg et quelques autres Confédérés avancent de grosses sommes à Charles IX, à des conditions relativement peu onéreuses, et Soleure se charge de lui servir d'intermédiaire auprès des usuriers d'outre-Rhin [3].

Cependant les embarras financiers de la France augmentaient de jour en jour, et les Suisses, las d'être payés de paroles, commençaient à perdre patience. A cette détresse il fallait des remèdes extrêmes [4]. Charles IX avait emprunté sur gage et s'était adressé à des usuriers. Henri III, recourant aux derniers expédients [5], remit entre les mains de ses créanciers une partie des joyaux de la Couronne; on vit des marchands suisses parcourir les grandes villes de la haute Italie, et vendre

[1] *Dépêches de Bellièvre à Catherine de Médicis*, Fribourg, 9 avril 1566 et 24 avril 1566, *B. N. f. français*, 16015.

[2] Ranke, *Die Osmanen und die spanische Monarchie*, p. 285.

[3] Contrat entre Charles IX et Fribourg *touchant le prest faict à Sa Majesté de* 200,000 *escus* (*à raison de quatre testons de Roy pour un escu*) le 23 janvier 1572. — Ratification par la Reine Mère du « *contract faict par Sa Majesté pour le prest de* 50,000 *escus* » par Zurich. — « *Desdommagement* » donné par Sa Majesté à la Reine Mère de la somme de 50,000 escus « *prestez au Roy par Berne.* » (*B. N. f. français*, mss. 17943.) — « *Memoire du sieur de Hautefort au sieur Balthazard* (*de Grissach*), 4 juin 1574. » (*B. N. f. français*, 16011.)

[4] « Une bonne peste au pays pour reduire l'estat des pensions », tel eût été le désir de Pomponne de Bellièvre. (*Dépêche à Charles IX*, 13 juillet 1565. *B. N. f. français*, 16012.)

[5] « *Memoire et adjonction baillée aux sieurs Depputez allans en Suisse*, du 22 d'avril 1582. » — Promesse de 200,000 écus aux Cantons; « les dits fonds seront assignez à sçavoir d'une pension sur les premiers et les plus clairs deniers de ses receptes generalles (du Roy), d'une aultre pension sur la dîme extraordinaire qui sera expressement levée sur le clergé pour cest effect, et les 100,000 escuz pour les aultres debtes sur le revenu du party du sel. » (*B. N. f. français*, 17990.)

aux plus offrants des diamants dont un seul valait cent mille écus [1].

Telle était la situation lorsque la guerre de la Ligue éclata. A ce moment, personne ne crut en Helvétie au triomphe de la cause royale. Les Waldstætten firent reconnaître leurs créances par les Guise [2]; Soleure, Berne et Zurich se laissèrent aller au découragement, et, plutôt que de persévérer dans la voie des sacrifices inutiles, furent sur le point de briser les derniers liens qui les rattachaient à la France. Sur ces entrefaites, Philippe II s'allia avec les VI et la partie catholique d'Appenzell. Or, chose curieuse, le traité de Lucerne, qui, dans la pensée des Espagnols, devait porter le dernier coup à l'influence française dans les Ligues, fut précisément ce qui la sauva. Il n'enlevait en définitive à la Couronne Très-Chrétienne que Fribourg, — les V étaient perdus pour elle depuis longtemps, — mais il allait lui assurer en revanche le concours dévoué et intéressé de Soleure, Berne, Zurich, Bâle et

[1] « En la antecedente asi mismo di humildemente cuenta à Vuestra Majestad de la llegada de algunos principales Esquizaros y Grisones, y el Audiencia que tuvieron de la Señoria, con lo que se conceptuaba. Despues se ha entendido dichos Esquizaros ser venidos á instancia de este Embajador de Francia, y que el mas principal de ellos que tiene seguito ha traydo algunas joyas de gran precio; un diamante de 100 mil esqudos, Rubis, Cefiros (zafiros) y otras piedras con intencion de vendellas o empeñarlas, teniendose por cierto sean las que el Rey de Francia les diò por seguridad; y haviendo ellos necesitado de dineros, han enviado á este por ver de salir de ellas; y aunque se dice que las han ofrecido á la Republica, han respondido no poder, por que seria un dar dineros à Francia por esta via (si bien otros dicen lo contrario), y el dicho Esquizaro se ha dejado entender que no los ha alcanzado aqui, yra á Florencia. » (*Juan de Zornoza á Su Majestad*, Venecia, 12 junio 1589. *A. N. Simancas, K.* 1674, pièce 57.) — « *Abscheidt de la journée tenue à Bade en Argow, commancée le jeudi avant la Saint-Anthoine*, au mois de janvier 1588. » (*B. N. f. français*, 23610.) — « Entre autres moyens, m'ayant le sieur de Maisse (ambassadeur à Venise) fait entendre qu'il y a des bagues de ceste Couronne en Italie, sur lesquelles se pourroit recouvrer quelque bonne somme, outre ce qui est deu à celuy qui les a; je luy ay envoyé pouvoir pour faire ce mesnage. » (*Dépêche de Henri IV à Brulart de Sillery*, Honfleur, 22 janvier 1590. *Memoires d'Estat recueillis de divers manuscrits, en suite de ceux de M. de Villeroy, etc.* Paris, 1623, p. 356. [Non imprimée dans les Lettres missives.])

[2] *Eidgenössische Abschiede*, 1587-1617, p. 127.

Schaffhouse, soit des Cantons les plus importants et les plus populeux de la Confédération.

L'alliance de Milan était trop significative, elle menaçait trop les États évangéliques de l'Helvétie dans leur liberté et dans leur existence, pour ne pas dissiper leurs dernières hésitations et leur imposer la nécessité de chercher, eux aussi, un puissant protecteur. Alliés d'Espagne, les V pouvaient d'un instant à l'autre attaquer Zurich, pendant que Charles-Emmanuel, maître de Saluces, envahirait les bailliages bernois du pays de Vaud et donnerait l'assaut à Genève. Ce fut sous l'imminence de ce péril que les Cantons protestants se résolurent à persévérer dans l'alliance française, et que Zurich, bien que non compris dans le traité de 1582, se fit banquier du Roi Très-Chrétien [1]. La situation se dessinait dès lors nettement. Ce que n'avaient pu accomplir les promesses de Henri III et l'offre faite par Henri IV d'avouer la dette en bloc [2], l'acte de Lucerne venait de le réaliser; les IV, préoccupés à juste titre de leur conservation, cherchèrent pour la première fois dans l'alliance de France autre chose que la seule satisfaction de leurs intérêts pécuniaires et mercantiles. Mais, à qui connaissait la condition économique des Cantons suisses, il parut bientôt impossible qu'ils persévérassent indéfiniment dans leur rôle de prêteurs. Le service dans les armées étrangères était à cette époque le grand revenu des particuliers; or, depuis dix ans et plus qu'ils versaient leur sang pour le Roi, les régiments protestants n'avaient pas reçu le vingtième de leur solde. « La misère de « ceux qui ont servi la France dans ce païs est telle depuis

[1] « De la journée de Bade, tenue le 20 janvier 1591. » 84,000 écus avancés à Henri IV par les Cantons protestants « à condition que Sa Majesté seroit obligée et en feroit obliger les 3 Estatz de Bourgogne pour les dedommager (les Suisses) de cette obligation, et acquitter le principal et interest dans trois ans ». « *Ce qui se passa pour empescher la levée du Pape au mois de mai* 1591. » (*B. N. f. français,* 23610.) — En 1601, 70,000 couronnes avancées par les IV sans hypothèque sur le « Cronenhaubtsgut ». (*Les IV à de Vic,* Zurich, 21 mai [vieux style] 1602. *Staatsarchiv Zürich* [*Frankreich*].)

[2] « *Ce qui se passa au mois de septembre* 1589. » (*B. N. f. français,* 23610.)

« quelques années qu'il faut absolument leur venir en aide »; écrivait l'ambassadeur Méry de Vic à Villeroy [1]; elle était d'autant plus générale — cette misère — qu'elle frappait toutes les classes de la société, aussi bien les colonels et capitaines, obligés par les règlements militaires à répondre des soldes arriérées, que les artisans et les industriels dont les modestes épargnes prenaient, aussitôt réalisées, la route des coffres de Sully [2]. Pour surcroît de malheur, les quelques « voictures d'argent » envoyées par le Roi à ses créanciers, ses « chers Suisses » [3], comme il les appelait, n'arrivaient pas toujours à leur destination; celles qui réussissaient à tromper la vigilance des voleurs de grands chemins dans le duché de Bourgogne, ou des troupes espagnoles dans la Franche-Comté [4], n'échappaient que rarement à la rapacité des agents du fisc royal, qui les allégeaient d'une partie de leur contenu [5].

Les IV se trouvaient si étroitement liés aux destinées de la

[1] *Dépêches de Méry de Vic à Henri IV et à Villeroy*, Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français*, 16027.

[2] *Dépêche de Méry de Vic à Henri IV*, Soleure, 10 décembre 1601. *B. N. f. français*, 16027.

[3] « Ella (S. M.), non senza causa, suole chiamarli suoi cari Svizzeri. » (PADAVINO, *Relazione del* 1608, p. 103.)

[4] « La voicture... a esté retardée, à cause du passage des troupes espagnolles, qui devoient passer en Flandre dés Pasques, et tiennent tout ce qui est en ce voisinage en suspens, pour les divers avis qu'on a qu'elles veuillent entreprendre sur Genéve, au païs de Vaulx ou sur Bourg en Bresse, n'y ayant aucune apparence que les dictes forces aient esté conservées si longuement ensemble inutiles... sans quelque grand desseing, puisqu'elles pouvoient beaucoup servir aulx lieux où elles estoient destinées, et que par ce retardement les occasions s'i sont perdues pour la plus part..... Mais ce qu'elles n'ont bougé depuis, m'accroist encore davantage mon premier soupçon. Si l'on n'a creint d'entreprendre sur les dictes villes (Marseille et Metz) jugés, Magnificques Seigneurs, si l'on craindroit de se saisir de la dicte voiture qui est plus grande que les precedentes, si elle estoit rencontrée quelque part que ce feust, veu mesmes qu'on a prins depuis dix jours entre Lyon et Bourg, troys ou quattre charges de l'argent du Roy qu'on portoit pour payer les garnisons dudict Bourg. » (*Dépêche de Vic aux IV et à Saint-Gall*, Soleure, 13 juin 1602. *Staatsarchiv Zürich. Frankreich.*)

[5] *Dépêche de Bellièvre à Charles IX*, 10 mai 1566 (Fuite du receveur d'Agen avec une somme importante). *B. N. f. français*, 16015. — « *Expedient pour decouvrir toutes les malversations commises en Suisse depuis le renouvel-*

France à la fin du seizième siècle que leur ruine était certaine, si la paix entre les deux Couronnes n'intervenait à bref délai. En vain à chaque nouvelle campagne de Henri, protestaient-ils au Roi qu'ils n'iraient pas plus loin; une fois engagés dans la voie des sacrifices, ils devaient fatalement aller jusqu'au bout. Lorsque, après la soumission des derniers ligueurs, les Cantons protestants, qui s'attendaient à voir la France entrer dans une ère de repos, apprirent la déclaration de guerre à l'Espagne, ils eurent une première bouffée d'humeur et se joignirent à leurs confédérés catholiques pour réclamer le remboursement de leurs créances [1]. Deux ans plus tard, au moment où furent entamées les premières négociations pour la paix franco-espagnole, ils s'efforcèrent de procurer la cessation des hostilités en menaçant Henri de rappeler leurs troupes de France [2]. Jusque-là tout se bornait à des paroles, mais, en 1598, les mesures prises par Sully pour retirer aux créanciers étrangers de la Couronne les portions

lement de 1602 par les agents des finances du Roy. » (Année 1611. *A. E. série Suisse,* mss. n° 14.) — Poirson, I, p. 307.

[1] *Bericht der Gesandtschaft der evangelischen und anderer Orte an den König von Frankreich.* 1595. 9-19 August bis 9-19 October. *Eidgenössische Abschiede,* 1587-1617, p. 386. — « Assi quando el año 1595, el Rey de Françia entró á correr el Condado de Borgoña, como en otras muchas occasiones, y particularmente quando por orden del Archiduque Alberto, al tiempo que el Rey de Françia estava sobre Amiens, yo hice tomar las armas á los cantones en numero de 25000 para entrar á acometer el Ducado de Borgoña so pretesto de pagarse de lo que la Corona les devia; y dexo de tener effecto porque al tiempo que havian de marchar, el mismo Archiduque pidió fiançaa por los 100,000 ducados que havia offrescido prestarles para la leba y salida, y no hallando ellos tan presto forma de darlos, mientras iban y benian correos, el Rey de Françia bruó á descubier el tratado y embió luego un embaxador con 300,000 ducados por acquietarlos. » (*Carta de Alfonso Casato al S^rio Antonio de Arostegui.* Milan á, 8 de Abril 1614. *Archivo g^ral de Simancas. Secretaria de Estado Leg^o 1904.* — *Lettre des depputez par les Suisses pour l'affaire de la Franche-Comté aux colonelz suisses estans prés du Roy,* Pontarlier, 9 août 1595. *B. N. f. français,* 23195.)

[2] « *Protestation des Suisses, envoyée au Roy, de renoncer à l'alliance et rappeler leurs gens de guerre s'ilz ne sont payez. Donné sous le sceau du gouverneur de Baden, Melchior Martin, du Senat de Glaris,* 15 novembre 1597. » (*B. N. f. français,* 23609. — *Eidgen. Absch.,* 1587-1617, p. 458. — *Extrait des lettres de Henri IV relatives aux pensions arriérées,* 1597-1600. *Staatsarchiv Lucern* [*Frankreich,* 1600-1604].)

d'impôts qui leur avaient été engagées, eurent comme conséquence de provoquer un vif mécontentement parmi les Cantons et les particuliers, auxquels cet acte de saine économie enlevait de nombreuses assignations sur les domaines public et royal, tant en Lyonnais qu'en Provence, en Bretagne et ailleurs [1]. Aussitôt une nouvelle ambassade, comprenant les officiers des troupes licenciées à la paix, reprit la route de Paris. Les députés suisses ne laissèrent pas entrevoir au Roi, comme ils le firent par la suite, la possibilité de l'occupation, par leurs « Seigneurs et Supperieurs », de quelque place forte de la frontière jusqu'à la complète extinction de la dette [2]; mais ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient pas de France avant d'avoir reçu un à-compte dont le chiffre minimum était fixé par eux à trois cent mille écus [3]. Le secrétaire d'État des finances parvint à éconduire ces importuns visiteurs en leur assurant que la somme serait envoyée à Soleure tôt après leur retour en Suisse, mais il ne put empêcher que l'orage n'éclatât en 1599, au moment où l'ambassadeur français, les mains vides, mais la bouche pleine de promesses, se présenta devant la diète réunie à Bade. Hotmann de Mortefontaine [4] — tel était le nom du ministre de Henri — fut chargé d'avertir son maître que les Cantons réclamaient de la France, non plus un ambassadeur, mais un trésorier, porteur d'espèces sonnantes, et que

[1] Sully, *OEconomies royales*, année 1598. — « *Protestation des Suisses, etc.* » *B. N. f. français*, 23609 (« assignations sur la douane de Lyon, le domaine et revenu de Provence, Marseille et autres lieux »). — *Memoire de Mery de Vic touchant le payement d'un million d'or aux XIII Cantons*, Soleure, 19 juillet 1602. *B. N. f. français*, 16027 (assignations en Bretagne du colonel Aregger de Soleure et de ses capitaines). — Poirson, I, pp. 459, 460 et sqq.

[2] « Di nuovo è qui huomo, mandato da Svizzeri, che fa gran rumore per i pagamenti, et protesta che si serviranno i Cantoni del rimedio, concessoli in virtù della Lega, di pigliare qualche piazza del Regno fin che non sono pagati. » (*Dépêche d'Ubaldini au cardinal Borghèse*, Paris, 27 mars 1608. *Lettres du cardinal Ubaldini pendant sa nonciature en France. B. N. f. italien*, n° 1264.)

[3] *Francesco Contarini al Senato*, Parigi, 24 ottobre 1598. *Frari, Dispacci degl' Ambasciatori Veneziani. Francia, filza* n° 27. — *Francesco Contarini al Senato*, Parigi, 24 marzo 1599. *Ibidem, filza* n° 28.

[4] François Hotmann de Mortefontaine, ambassadeur ordinaire en Suisse, du 19 juin 1597 au 28 mai 1600, jour de sa mort survenue à Soleure.

si, dans un délai de trois mois, ils n'étaient payés d'une partie de leurs créances, l'alliance ne serait pas renouvelée, et les troupes suisses, voire même la garde, recevraient l'ordre de sortir du royaume. Mortefontaine, harcelé par une foule envers laquelle il s'était engagé — personnellement — à ne reparaître aux Ligues que muni d'une somme importante, put à grand'peine regagner Paris, s'estimant fort heureux de ne point demeurer en otage à Soleure[1]. Payer ou se retirer, tel était le dilemme dans lequel se trouvaient désormais enfermés les politiques du Louvre. Le danger couru par Mortefontaine leur força la main; ils se résolurent à payer, ce qui impliquait de leur part le renouvellement du traité de 1582, et donnait à la France l'occasion de tenter de détacher les « Waldstætten » de l'alliance espagnole[2].

Sur ce dernier point, il était à prévoir que la lutte serait vive, car, autant la France allait user d'énergie pour obtenir la libre disposition des défilés débouchant sur la Péninsule, et couper les communications entre le Tyrol et le Milanez, — comme elle croyait déjà l'avoir fait entre le Milanez et les Pays-Bas par le traité de Lyon, — autant l'Espagne, encouragée par son récent succès dans l'affaire de Saluces, se montrait décidée à fermer, coûte que coûte, à ses ennemis les routes du Saint-

[1] « Li Svizzeri, trovando grandi difficolte nel riscuoter danari per conto delli suoi crediti con questa Corona, per risolutione presa in dieta, hanno detto a Monsignor di Marfontene (Mortefontaine), Ambasciator del Re, che non occorre che Sua Maestà tenga un Ambasciator residente presso di loro per dir delle falsità, et portar il tempo avanti, ma che bisogna mandi un thesoriere per satisfar quanto deve, protestandole che se per Pasqua prossima non haveranno trescentos mille scuti, et di là a due mesi altri 200 mille, con espedir personagio principale, che vadi a tirar li conti in resto, che inviaranno Ambasciatori per rinontiar alla confederatione che tengono con questo Regno. Si crede però che il suo particolar rispetto l'habbi fatto risolver a partire per dubbio di esser trattenuto prigione, havendo altre volte per quietarli promesso qualche summa di denaro in proprio nome. Ma se ben li Svizzeri sono realmente et justamente creditori, dubitano però qui, che da altra parte siano eccitati a far questi moti con maggior fervore. » (*Frari, Dispacci degli Ambasciatori Veneziani. Francia, filza* nº 28. *Contarini al Senato,* Parigi, 24 marzo 1599.) — *Dépêche de Méry de Vic à Henri IV,* Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français,* 16027.

[2] *Frari. Francia, filza nº* 27. *Contarini al Senato.* Parigi, 18 novembre 1598.

Gothard et de la Valteline, et à conserver ouverts les passages reliant la Lombardie aux possessions de la branche allemande de la maison d'Autriche [1].

Au contraire des Français, dont le but manifeste en cherchant à asseoir leur influence dans les contrées alpines, était d'acquérir une position stratégique d'où ils menaceraient la plaine du Pô [2], les Espagnols espéraient, au moyen d'une alliance avec les Suisses, les Grisons et leurs confédérés, assurer la frontière septentrionale de l'Italie, en même temps que raccourcir de seize jours, par l'abandon de la voie du Trentin, le trajet de Milan à Innsbrück [3]. Durant tout le seizième siècle, la Couronne Catholique travailla sans relâche à la réalisation de ce plan. Une première fois déjà, en 1496, un ambassadeur de Ferdinand d'Aragon avait paru à la diète de Zurich, en compagnie des députés de l'Empereur, du Pape et de Venise, pour dissuader les Confédérés d'accorder de nouvelles levées à Charles VIII [4]. Mais l'intervention espagnole dans les affaires de l'Helvétie ne devint réellement active qu'à partir du jour où le Milanez eut subi le sort du Napolitain. Dès les premières années du règne de Charles-Quint, un certain nombre d'agents avoués ou secrets, à l'affût de toutes les occasions propices, parcourent les Cantons suisses, les Ligues Grises et les Dizains valaisans, semant l'or à pleines mains, et débauchant les pensionnaires de France. A Coire, ils exposent

[1] « ...Potendo Francesi, nel paese ceduto dal Duca di Savoja in permuta di Saluzzo, impedir quel transito usitato da Spagnuoli nell' andar in Fiandra, ha voluto (Fuentes) aprirsi la strada de' Svizzeri. » (PADAVINO, *Relazione del* 1608, p. 95.) — « Le Milanois est un beau palais sans porte, il en faut une. » (*Bellièvre à Charles IX,* 18 janvier 1565. *B. N. f. français,* 16012.)

[2] « ...Le Roy viendroit à estre privé du fruict qu'il doibt esperer de ceste nation, qui est de l'avoir seul à sa devotion, comm' un fort qui est proprement sur la teste de la Lombardie, pour y jecter une armée quand bon lui semblera. » (*Paschal à la Reine Mère,* Coire, 8 janvier 1614. *B. N. f. français,* 10718, p. 472.)

[3] Pour se servir de la route du Trentin, l'Espagne devait emprunter le territoire vénitien. *Dépêche de Pomponne de Bellièvre à Charles IX « après la conclusion de l'alliance »*. Coire, le 18 janvier 1565. *B. N. f. français,* 16012. — *Consiglio de' Dieci,* 22 Marzo 1582. *Frari. Grisoni filza I.*

[4] VOGEL, *Traité historique... et politique entre la France et les Suisses,* p. 16.

que l'alliance du Roi Très-Chrétien ne profite, en somme, qu'à lui seul, et sera toujours inutile à ses confédérés, puisqu'il paraît difficile qu'une armée française parvienne à secourir les Grisons en temps opportun [1]; à Lucerne, ils font valoir le zèle catholique de leur maître, et trouvent dans le nonce un précieux auxiliaire [2]; à Zurich, ils exploitent le mécontentement des créanciers de la Couronne, et les poussent à réclamer une « journée de marche [3] »; à Sion, ils vantent l'excellence du sel de la Franche-Comté et cherchent à substituer l'influence espagnole à l'influence française dans les Dizains, auxquels les fermiers des gabelles du Lyonnais fournissaient annuellement, par ordre du Roi, « deux cents muyds » de sel, tirés des salines de Peccais [4].

[1] « Ne messero industria alcuna gli Spagnuoli per affievolire la colleganza dell' emula Corona, per chiuderli quei passi da travalicare in Italia. A tale effetto, andavano disseminando trà quei popoli che la Religione Cattolica non poteva sussistervi che sotto la protettione di Spagna e della Casa d'Austria; che non dovevano i Grigioni attendere pronti e validi soccorsi dalla Francia, troppo remota da loro. » (Vittorio Siri, *Memorie recondite,* I, p. 373.)

[2] « So dörffen die Frantzosen ungescheucht Liga wider den Türcken mit denen Aydsgenossen begehren, da doch ihre Könige zu Spott und Schand desz nahmens Christianissimi mit ihm ein ewige Verbuendnuss haben, und König Heinrich der IV jetz dieselbe nit allein confirmiert, sondern absonderliche Gesandte ein newe und noch engere, mit diesen Türckischen Tyran damit er die Christlichen Länder anfallen solte, zu schliessen abgeordnet, derhalben ja leichtlich abzunemmen dasz der König ausz Spanien kein Monarchia der gantzen Welt... sonder der Erbfeind des christlichen Namen durch Hülff und Beystand der Frantzosen an- und auffzurichten begierig... » (Khevenhiller, *Annales Ferdinandei,* III, p. 155. Ratisbonne, 1641.)

[3] « Marchstag » à Payerne, « frontiére de Suysse, et lieu auquel suyvant les traictez de paix perpetuelle et d'alliance, les differendz qui surviennent entre le Roy et les sieurs des Ligues et alliez sont ordinairement vuidez et jugez. » (*Ambassade de Bellièvre aux Ligues Grises,* 1563-1566. *B. N. f. français,* 16012.)

[4] « Les Marais sont trés abondants et peuvent suffire sans leser les sujets de Sa Majesté; puis la conduite est trés facile, se faisant toute par eau depuis le Marais jusqu'à l'entrée du Valais, hormis entre Seyssel et Genéve, à cause de l'engoufrement du Rhône. » (*B. N. f. français,* 23609. « *Moyens de maintenir les Suisses au service du Roy, au desadvantage de ses Ennemys.* ») — « L'introduction du sel bien etablie est un des plus puissants moyens que nous ayons pour retenir les Suisses dans le debvoir de nostre alliance, et pour detacher nombre d'entre eux de l'affection qu'ilz ont pour Milan. » (*Dépêche de Vigier à Jeannin de Castille.* Soleure, 8 avril 1617. *B. N. f. français,*

A l'appui des déclarations de ses ambassadeurs, et comme pour mieux faire apprécier au Corps helvétique l'intérêt qu'il avait à se concilier la faveur du gouverneur de Milan et de l'archiduc d'Innsbrück, tant au point de vue de la traite des blés qu'en ce qui concernait les transactions commerciales [1], l'Espagne tenta à plusieurs reprises, dans le cours du siècle, d'affamer les Ligues Suisses et Grises, en leur fermant tout débouché sur le Tyrol et la Lombardie [2]. Ces moyens énergiques n'étaient pas, au reste, les seuls dont elle disposât; elle les employait le plus souvent à l'époque de l'expiration d'un traité franco-suisse, afin d'en empêcher le renouvellement; mais, même après avoir échoué une première fois, elle pouvait toujours embrasser la ressource d'une sédition, et annuler ainsi en quelques heures le résultat de plusieurs mois de négociations. La réussite de ce dernier expédient, assez aléatoire lorsqu'il s'agissait des Cantons, était à peu près assurée dès qu'il était question des Ligues Grises où le terrain se trouvait

16027.) Un « muids » comprenait cent quarante sacs à cent livres le sac. Chaque sac valait environ sept livres dix sols, « monnoye du Roy ». (*B. N.* 16027.)

[1] « Eben wird auch lächerlich die motiv, das Schweitz sich vom König ausz Spanien und dem Hausz Oesterreich, sintemal es allenthalben von ihren Ländern umbgeben, huetten solte, verworffen; dann es ist ein vernuenfftige gemeine practicierte Regel, dasz man sich eher mit angränetzeten (sic) Nachbaren, als mit weit entlegenen und frembden verbuenden solte. Die erfahrenheit gibts täglich, von Burgund und denen österreichischen Ländern haben die Schweitzer Traid, Wein, Saltz und allerley andere Notturfften zu der Menschlichen Unterhalt und Nahrung, da sie ausz Franckreich nit auff ein Mahlzeit haben; so dienen ihnen ihre Frantzösische Kriegspensionen auch nit mehrer als dasz sie darfuer ihr Mannschafft ruinieren und viel Freydhöff in Franckreich darmit fuellen. » (*Alonso Casal, Oration* (*Altorf*). Khevenhiller, *Annales Ferdinandei,* III [1590], p. 154.)

[2] « Aussy que le Roy d'Espaigne et ses officiers en duché et estat de Millan avoient esvanté et descouvert que le Roy vouloit renouveller et confirmer les confederations, alliances et amytié avec les susdicts Cantons des Suysses et des Grisons, meist gens de toutes parts en besongne, n'oubliant aulcun offre ou practique qui se peult lors inventer pour divertir ou destourner les susdicts Cantons et Grisons et tous leurs alliez de la Confederation du Roy, et pour en venir à ses attainctes, feist deffendre les commerces des bledz, sel et aultres commoditez de traictes et vivres aux Grisons, dont ils avoient accoustume de se fournir en la duché de Millan (1563). » (*B. N. f. français,* 16012. *Description des Ligues.*)— « La traicte des bledz leur est fermée. » (*Dépêche de Bellièvre à Charles IX,* Bade, 12 juillet 1566. *B. N. f. français,* 16015.)

admirablement préparé pour qui désirait « mettre le populaire en ébullition ».

Ce fut la politique de l'Escurial, qui, lors du « Renouvellement » de 1549, et bien qu'à cette occasion elle eût remporté un succès partiel en obtenant des Ligues qu'elles réservassent le Milanez, provoqua un soulèvement en Rhétie, et inaugura l'ère des « Strafgerichte » et des guerres civiles qui déchirèrent ce pays pendant près d'un siècle[1].

Dès ce temps-là, l'influence de l'Espagne contre-balança celle de la France dans les Cantons catholiques et les Ligues Grises. Par son ambassadeur à Lucerne et à Altorf, Marcantonio Bosso, le Roi Catholique retarda et faillit empêcher la conclusion du traité de Fribourg[2]; mais, contrairement à Charles-Quint, dont la tactique avait consisté à circonvenir d'abord les Cantons maîtres du passage du Saint-Gothard, pour se rabattre ensuite sur les Grisons qui se seraient ainsi trouvés entre deux feux, Philippe II dirigea son premier effort sur la haute vallée

[1] « *Responce faicte aux querelles de la Ligue Grise, apportée par J. J. de Castion (ambassadeur)*, 1550. » *A. E. série Grisons*, mss. n° 1. — « *Responce du Roy Henry II aux remonstrances des sieurs des Ligues Grises*, 1551. » *B. N. f. Brienne*, mss. 116. — « Die Franckreichische von den Dreyen Bündten angenommene Vereinigung erweckete bei ihnen ein grosse zweytracht... » (STETTLER's *Annales II*, Buch IV, p. 166.) — *Geschichte des Freistaats der drey Bünde in Hohen Rhätien.* ZSCHOKKE, Zürich, 1817, p. 150 sqq.

[2] « Certain ambassadeur du Roy d'Espaigne, natif des Pays-Bas, a faict icy plusieurs menées pour destourner ces peuples de nostre alliance et les attirer à passer une ligue et confederation pour la tuition et deffence du duché de Millan, en quoy il use et de promesses et de menaces. Les menaces sont que si ledict sieur Roy d'Espaigne les trouve difficilles à ceste confedération, il n'endurera qu'ilz luy detiennent longuement la Wolteline (sic), et qu'il leur fermera tous les passaiges, et empeschera la traicte des grains du duché de Millan. Les promesses sont : d'argent, du passage, de grains, asseurance de leurs Estatz... et faict grandement sa cause belle du retardement que nous faisons à les payer. » (*Bellièvre à Bourdin, secrétaire d'Estat.* Coire, 28 avril 1564. *B. N. f. français*, 16012.) — « Je suis adverty par les principaux de ce pais, que si auparavant ma venue, l'ambassadeur d'Espaigne eust esté garny d'argent et de pouvoir pour conclure l'alliance qu'il pretendoit faire, il fust venu à bout de son intention. » (*Ibidem. Même dépêche.*) — « Si je promectois un sol, les Millanois en promectoient deux. Heureusement les sceaux des Ligues Grises sont ja en Suysse. » (*Ibidem. Bellièvre à de Foix, ambassadeur à Venise.* Coire, 1er février 1565.)

du Rhin, dans laquelle il dépêcha successivement Adrien de Verbecq [1], le comte d'Anguisciola [2], gouverneur de Côme, et le sieur de Londina, gouverneur d'Asti [3]. Ces trois ambassadeurs, chargés de tenir tête à Pomponne de Bellièvre [4], présentèrent au « pittag » de Coire un projet de traité entre Milan et les Ligues Grises, qui, s'il eût été adopté, aurait ouvert aux armées espagnoles et impériales les grandes routes alpestres du Splugen, de la Bernina et du Stelvio, et fermé à la France l'accès de la Suisse orientale [5]. Ils avaient déjà gagné la Ligue Grise et étaient sur le point de ressusciter certaines capitulations conclues vers le milieu du quinzième siècle entre une partie des

[1] « Ambassadeur de Trés-Illustre Prince et Seigneur, le Duc de Sessa, Gouverneur General pour le Roy d'Espaigne en la duché de Millan. » (7 juin 1564.) *B. N. f. français*, 16012.

[2] Jean d'Anguisciola, « qui estoit durant les troubles de vostre Roiaume collonnel des Italiens au camp de monsieur de Nemours devant Lyon et aux environs ». (*Bellièvre à Charles IX*. Coire, 15 mai 1564. *Ibidem*.) — Il était banni du Parmesan pour avoir fait assassiner à Plaisance le duc Pierre-Louis Farnèse (10 septembre 1547).

[3] Sancho de Londina, maréchal de camp, gouverneur d'Alexandrie. (*Bellièvre à la Reine Mère*. 29 novembre 1564. *Ibidem*.) — La même dépêche fait mention d'un quatrième agent espagnol, « Ascanio Marse, qui a traicté autrefois avec les Suisses ». (Ascanius Marsus. *Eidg. Absch.* 1556-1586, p. 25.)

[4] Ce dernier était soutenu par tous les États protestants qu'inquiétaient les desseins du Roi Catholique. « Passo poi (il Bellièvre) a discorrermi di questo che era advenuto quando si ritrovava Ambasciator in Svizzeri, et che il Duca Christoforo di Wirtemberg, che è più vicino alli Grisoni et interessato, lo mandò per Pietro Paulo Vergerio, Vescovo Giustinopolitano, che si era fatto heretico, ad avvertir delle trattationi de Spagnuoli, che con il mezzo del Conte Anguisciola gli fecero più fortuna nella Casa de Grisoni che nell' Alianza de Svizzeri. » (*Marino Cavalli al Senato*. Parigi, 11 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.)

[5] Cette pièce, dont nous avons pris copie, « *Articles proposez par les Ambassadeurs du Roy d'Espaigne aux trois Ligues Grises, domageables à l'alliance du Roy* », est conservée en copie : *B. N. f. français*, 16012. L'article VII portait que les Grisons ne pourraient marcher contre le Milanez « ou s'en approcher de plus de 25 milz, seuls ou avec d'aultres forces ». Par l'article XII, le Roi Catholique stipulait que l'Espagne aurait le droit de faire passer d'Italie en Allemagne, et *vice versa*, des troupes « à la file », qui payeraient leur dépense. En vertu du dernier article, la capitulation devait être en vigueur pendant la vie de Philippe II, celle de son successeur et six ans après, « tels qu'ilz (les successeurs) pourront estre reconnuz ». (*Dépêche de Charles IX à Bellièvre*. Moulins, 8 février 1566. *B. N. f. français*, 16016.)

communes grisonnes et les ducs de Milan; mais ils ne purent triompher de l'opposition énergique des populations des deux Engadines et de la ligue des Dix Droitures [1]. Bien qu'elle eût échoué dans cette nouvelle tentative pour acquérir les passages de la Rhétie, ou du moins les neutraliser, l'Espagne ne désespéra pas d'arriver à ses fins [2]. Expulsé de Coire et retiré à Côme, Anguisciola, de concert avec saint Charles Borromée [3], continua à fomenter des séditions parmi les catholiques de « l'Oberland » Grison et du val Mesocco [4]; quelques années plus tard, les ministres du Roi Catholique, profitant des

[1] « *Concessiones immunitatis ac privilegii liberæ frugum extractionis, largitas a Ducibus Mediolanni Comunitati Vallis Rhæni*, annis 1442, 1451, 1471 et 1478. » (U. v. SALIS, *Fragmente der Staats-Geschichte des Thals Veltlin*, IV, p. 72 sqq.) — « *Concessiones... a Ducibus Mediolanni Comunitatibus et hominibus Vallis Prægalliæ, Engadinæ, Saxami Suprasaxi et Avreæ largitas*, annis 1467, 1478 et 1484. » (*Ibidem*, p. 87 sqq.) — « *C'est le Translat de l'Abscheydt et resultat prins à la Journée et diette commencée au lieu de Tavaux* (*Davos*) *en la Ligue des X Droictures par les trois Ligues Grises*, le 27 mars, *finie le dernier jour du dict mois* (1595). » *B. N. f. français*, 16012.

[2] « Cognoissant ce peuple avare et pauvre qui ne se vouldra passer de s'allyer à quelque prince qui luy donne. » (*Bellièvre à la Reine Mère*. Coire, 18 septembre 1564.) — Dans une dépêche de même date adressée au maréchal de Vieilleville et à l'évêque de Limoges, Bellièvre dit, en parlant des Grisons : « Ils sçavent la despense qui fust faicte en la derniére alliance aussi bien que ceulx de la chambre des comptes. « (*B. N. f. français*, 16012.)

[3] « Le cardinal Borromée a envoyé son maistre d'hostel aux Suisses et Grisons. » (*Bellièvre à de Vieilleville*. Coire, 18 octobre 1564. *B. N. f. français*, 16012.)

[4] *Dépêche de Bellièvre à Charles IX* « touchant le souslevement que les Millanois avoient suscité pour faire assieger et raser Coyre ». (Coire, février 1564.) — « Ceste mutinerie se faict parcequ'ils disent que ceste alliance a esté contractée contre le bien et volonté du païs, et pour ceste cause ont faict ellection d'hommes pour venir contre la ville de Coyre, parce qu'elle nous a esté favorable. » (*A. E. série Grisons*, mss. nº 1.) — *B. N. f. Brienne* (en copie), 119, p. 21. — *Lettre de M. de Belliévre, lors ambassadeur aux Grisons, touchant la sedition excitée par les Espagnols, qui leur offroient de leur assurer la Valteline et la traite des blés de Milan :* « Bien sçay-je que encores que j'envoye un grand argent par toutes les communes, que les Espagnolz envoyent autant ou plus, si que je ne puis rien obtenir que à vive force et qu'il n'y ayt batterie; maintenant ils suscitent des communes qui disent qu'ilz viendront icy avec enseignes pour me chasser et se ventent qu'ils auront la teste des principaux qui m'accompagnent. » (*A. E. Grisons*, mss. nº 1.) — *B. N. f. Brienne*, 119, p. 29. — VOGEL, p. 169.

guerres civiles qui déchiraient la France, poussèrent l'impudence jusqu'à demander aux Grisons une levée en faveur de Charles IX, malgré les protestations contraires de l'ambassadeur de ce dernier [1], et à offrir aux trois Ligues de leur payer les sommes que leur devait la Couronne Très-Chrétienne, pourvu qu'elles s'engageassent à renoncer à l'alliance française [2]. Ces propositions insidieuses furent repoussées, il est vrai, et le « pittag » de la Saint-Paul (1580) à Coire, dans le dessein de mettre fin aux obsessions des envoyés du Roi Catholique, prit le parti d'interdire « à tous agents serviteurs « de princes estrangers, de proposer aucunes nouvelletez, sous « peine d'arrest de leurs personnes [3] ». Mais que pouvait un décret contre les pratiques milanaises! Elles ne furent abandonnées en réalité que le jour où l'Espagne, après soixante années d'efforts persévérants, parvint à faire évacuer aux Français les Alpes Grisonnes.

Si, en 1582, les luttes politiques furent moins vives en Rhétie [4] que lors des derniers « renouvellements », c'est que le centre des agitations espagnoles se trouvait momentanément transporté de Coire à Lucerne par suite de la formation de la Sainte Ligue. Des Grisons, en majorité protestants, et dévoués, comme les IV, aux intérêts de leurs coreligionnaires huguenots, la très-catholique Espagne n'avait à attendre aucune déclaration en faveur des Guise; les V, en revanche, inquiets des armements de Zurich et de Berne, l'appelaient à leur secours. Aidée de ses alliés de Rome et de Turin [5], elle saisit

[1] « *Remonstrance faicte aux Suisses par M. de Belliévre sur les pratiques des Espagnolz.* » *B. N. f. français*, mss. 23609.

[2] « *Articles presentés par le sieur de Lyverdis au Roy sur le faict des Grisons*, 18 mai 1570. » *A. E. Grisons*, I. Cette proposition fut renouvelée en 1601 : « ...Intendendo che Spagnuoli erano in strettissima trattatione con Grisoni, i quali offerivano di pagar tutto quello che dovevano haver di Francesi per obbligarli a dipender da essi... » (*Dolfin et Priuli al Senato. Frari. Francia, filza* 30. Dépêche du 10 septembre 1601. Paris.)

[3] *A. E. Grisons*, I. — *B. N. f. Brienne*, 119, p. 115.

[4] ARDUESER's *Raetische Chronik*, p. 73 sqq.

[5] « Der newe Hertzog von Savoya, Carl Philipp (Carolo-Emmanuele) als ein groszmuethiger Herr hat gleich zu Anfang seiner Regierung die Statt Verzeli zu fortificieren angefangen; und der König ausz Franckreich Ihn zu

la balle au bond. Les négociations de l'alliance aussitôt entamées furent conduites avec mollesse de la part de l'Escurial. On ne doutait pas à Madrid que le parti espagnol ne se fortifiât dans les Cantons primitifs au fur et à mesure des progrès de la Ligue ; il paraissait dès lors inutile de hâter la conclusion d'un traité qui, tout en astreignant Philippe II à payer à ses nouveaux alliés de grosses pensions, n'aurait eu pour le Milanez d'autre utilité que celle du passage, dont, grâce aux événements, il pouvait se servir quelques années encore presque sans bourse délier. Le retardement provint aussi du fait que l'Espagne, désireuse de réunir tous les Cantons catholiques dans son alliance, rencontra des difficultés auprès de ceux de la Suisse occidentale. Ce fut sur cette dernière région que se concentra tout l'intérêt de la lutte [1].

Henri III ne pouvait songer sérieusement à disputer les V à Philippe II ; mais à Soleure et à Fribourg, le parti français était encore puissant et bien décidé à ne pas lâcher pied. Les Espagnols s'étaient estimés vainqueurs, dès qu'ils avaient vu ces deux Cantons adhérer à la Ligue Borromée [2], avant-coureuse de celle de Lucerne ; cependant, l'année qui s'écoula entre la signature des deux traités fut fertile en émotions pour les par-

seiner devotion zu bringen, hat ihm damahls bey dem Marechal de Res den Orden S. Michels nach Thurin geschickt, den er solenniter empfangen, aber mehr nit, als dasz die 5 Jahr, so die Schweitzer mit denen Frantzosen Bindnus gehabt auszgiengen, gewart, damit er sie von der Cron Franckreich, weil sie der lang auszstehenden Pensionen halber uebel zufrieden gewesen, zu der spanischen bringen köndt; zu dem End der König ausz Spanien für sein Gesandten zu denen Aydtsgenossen den Pompeo della Cruce Cavagliero Milanese geschickt, der mit Hülff desz Hertzogs die Schweitzer dahin gebracht, dasz viel die Frantzösische pensionen gelassen, und Spanische, unangesehen die Frantzosen extrema tentiert, angenommen. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei* [Ratisbonne, 1640-1646], I, [année 1581], p. 139.)

[1] « *Proposition faicte par M. de Sillery en l'assemblée du grand et petit Conseil de la ville et canton de Fribourg, pour les dissuader d'entrer en alliance avec le roi d'Espagne pour la conservation du duché de Milan,* le 22 février 1588. » — « *Ce qui se passa au mois de mars, et comme ceux de Solleure furent recherchez d'entrer en l'alliance d'Espágne.* » *B. N. f. français,* 23610.

[2] Goldene oder Borromäische Bund, zwischen den VII katholischen Orten. Lucern, 5 october 1586. *Eidg. Absch.*, 1556-1586, p. 1590.

tisans du Roi Catholique, comme pour ceux du Roi Très-Chrétien. A la fin, Fribourg, en haine de Berne, céda aux sollicitations des V, mais Soleure tint bon et ne contracta jamais dans la suite aucune alliance en dehors de celle de France.

L'Espagne venait donc de remporter un succès partiel. Les passages des Grisons, de beaucoup les plus importants pour elle, lui demeuraient fermés; ses négociations simultanées à Zurich[1], à Sion et à Coire avaient échoué; mais elle gagnait en revanche les V, Fribourg et le Saint-Gothard, une position avancée au cœur de l'Helvétie, et une route, longue et difficile à la vérité, pour les troupes milanaises et les lansquenets impériaux. Dès l'instant que tout espoir fut perdu pour elle de jamais obtenir l'alliance du corps des Ligues dans son ensemble, la Couronne Catholique, à l'effet de mieux assurer sa conquête, ne songea plus qu'à semer la discorde entre les V et le reste de leurs confédérés. Il n'est besoin de creuser profondément pour retrouver la trace des menées espagnoles dans tous les différends tant politiques que religieux qui faillirent mettre les armes aux mains des Suisses pendant la seconde moitié du seizième siècle. L'intervention directe — ou par le moyen des V — du gouverneur de Milan dans les affaires du Valais provoque l'expulsion des protestants de ce pays[2]; grâce aux intrigues de Pompeo della Croce à Lucerne, le conflit de juridiction soulevé entre Schaffhouse et Diessenhofen, au sujet du couvent de Paradis, menace de dégénérer en guerre ouverte[3]; les Cantons primitifs paraissent prêts à sacrifier Genève aux ambitions savoyardes[4] et renoncent avec

1 *Dépêche de Bellièvre à Charles IX,* 27 mars 1566, Soleure. *B. N. f. français,* 16015.

2 « *Moyens de maintenir les Suisses au service du Roy, au desadvantage de ses ennemys.* » (*B. N. f. français,* 23609.) Ce même manuscrit contient une pièce identique dont la suscription est : « *Memoires de M. de Lymoges* (Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges) *touchant les moyens de maintenir, etc.....* » Nous avons trouvé dans les Archives du ministère des Affaires Étrangères, *Série Suisse,* mss. 18, p. 1, une copie de ce document, attribué également à l'évêque de Limoges.

3 Ce différend dura douze ans (1568-1580). *Eidg. Absch.,* 1556-1586, p. 1032 et suivantes.

4 *Lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, aux Cantons alliés,* Turin,

éclat à l'alliance de Mulhouse[1]; enfin, c'est à l'instigation des ministres espagnols que les Suisses catholiques refusent de faire aucune concession à leurs confédérés évangéliques, intéressés comme eux dans les différends confessionnels d'Appenzell et de l'évêché de Bâle, et qu'ils se préparent à assaillir le territoire bernois pour se rendre agréables à Charles-Emmanuel[2].

En d'autres temps, la France, moins occupée chez elle, n'eût pas manqué de combattre le développement de ces zizanies qui déchiraient par lambeaux des priviléges consacrés par dix traités d'alliance. Il était en conséquence à prévoir que Henri IV, une fois libre de ses mouvements à l'intérieur comme vis-à-vis de l'étranger, interviendrait sans plus de retard dans les affaires d'outre-Jura. Déjà, au mois de mars 1600, Hotmann de Mortefontaine, dans une diète générale convoquée par lui à Soleure, avait annoncé aux députés des Cantons que son maître désirait renouveler l'alliance dans le plus bref délai[3]; mais le pauvre ambassadeur n'était retourné en Suisse que pour y mourir[4], et son décès survenu lors de l'ouverture des négociations en avait interrompu le cours. Alors même d'ailleurs qu'il eût vécu, il est probable que Mortefontaine n'aurait pas été appelé à recueillir le fruit de ses efforts, car, de son vivant, Biron, Harlay de Sancy et Hurault de Maisse avaient été désignés comme ambassadeurs extraordinaires aux Ligues Suisses et Grises, avec la mission spéciale de conclure un nouveau traité sur la base de celui de 1582[5]. Sancy et de

8 janvier 1574. *B. N. f. français*, 16011. — *Eidg. Absch.*, 1556-1586. *Diète de Lucerne*, 9 septembre 1586, p. 953.

[1] *Eidg. Absch.*, 1556-1586. *Diète de Lucerne*, 4 octobre 1586, p. 954.

[2] STETTLER's *Annales*, II, Buch IX, p. 404. — *Dépêche de Vic à Henri IV*, Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français*, 16027. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 31, 444, etc.

[3] *Mercure françois*, tome X, 1624-1625 (2e partie), p. 65. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 529. — VOGEL, *Priviléges, etc.*, p. 201.

[4] Il mourut le 28 mai 1600 à Soleure. *Frari, Francia, filza* 29. *Contarini al Senato*, Parigi, 15 giugno 1600.

[5] « Biron, Messe e Sansé ». *Ibidem, filza* 28. *Contarini al Senato*, Parigi, 28 novembre 1599. — Nicolas de Harlay, baron de Maule, seigneur de Sancy et de Grosbois, surintendant des finances, gouverneur de Châlon-sur-Saône

Maisse ayant été remplacés peu après par Brulart de Sillery[1] et de Vic[2], ce dernier arriva en Suisse en août 1600. Par une harangue fleurie, prononcée à Bade l'année suivante — il ne s'offrait à rien moins qu'à verser son sang pour la Confédération — il excusa ses deux collègues, retenus, l'un, Biron, à Bourg en Bresse, par la prise de possession de cette place; l'autre, Sillery, à Lyon, par l'exécution du traité avec la Savoie[3], et s'appliqua à calmer l'impatience des Suisses, pendant que les trésoriers de l'Épargne réunissaient à Paris une somme d'un million deux cent mille écus, le meilleur des arguments

et lieutenant général en Bourgogne, colonel général des Suisses. — André de Hurault, sieur de Maisse, conseiller d'État, ancien ambassadeur à Venise.

[1] Nicolas Brulart de Sillery, sieur de Puisieux et de Berni, président à mortier au Parlement de Paris, devint plus tard chancelier de France et mourut en disgrâce le 1er octobre 1624. D'abord conseiller au Parlement de Paris (1573), puis maître des requêtes, il fut envoyé par Henri III comme ambassadeur en Suisse en 1587 (et non 1589, comme le prétend à tort Moreri) et exerça cette charge — presque sans interruption — jusqu'en 1595. Les négociations de cette première ambassade sont conservées en copies à la Bibliothèque nationale (1587-1593), *f. français*, 23610 : « *Recueil de ce qui s'est passé aux affaires generalles de Suisse, Genéve et Savoye et autres lieux où Monseigneur de Sillery, Conseiller du Roy en son conseil d'Estat, et son ambassadeur en Suisse, a esté employé pour le service de Sa Majesté.* » — Sillery fut un des négociateurs des paix de Vervins et de Lyon, et du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis (il était alors ambassadeur à Rome). Les dépêches relatives à ses négociations en Suisse 1601-1602 sont disséminées : *A. E. Suisse* 14 (*originaux*). — *Grisons* 2 *supplément* (*originaux*). — *B. N. f. français*, 3489 (*originaux*). — 17990 (*copies*). — 16027 (*originaux*). — 10717 (*copies*). On trouve aussi dans les *Archives de Lucerne* (*Série Frankreich*) quelques dépêches de cet ambassadeur dont Péréfixe (p. 234) dit « qu'il étoit un esprit doux, facile et accort, mais qui pénétroit plus avant qu'il ne vouloit qu'on le crût ».

[2] Méry de Vic, seigneur de Moran et d'Ermenonville, d'abord maître des requêtes (1581), président au Parlement de Toulouse (1597), devint conseiller d'Etat. Il était surintendant de la justice à Lyon (Moreri dit en Guyenne), lorsqu'il fut appelé par Henri IV à remplacer Mortefontaine en Suisse. Garde des sceaux le 24 décembre 1621, il mourut le 2 septembre de l'année suivante. Les dépêches relatives à son ambassade en Suisse sont conservées : *A. E. Grisons, supplément* 2 (*originaux*). — *B. N. f. français*, 3489 (*originaux*). — 3490 (*originaux*). — 3460 (*originaux*). — 16027 (*originaux*). — 17990 (*cop.*). — *F. Brienne*, 116 (*cop.*). On trouve aussi quelques dépêches originales · *Staatsarchiv Zürich, Série Frankreich.*

[3] Stettler's *Annales*, II, Buch IX, p. 903.

auprès des Cantons[1]. Il n'y eut pas jusqu'aux propositions intéressées de médiation faites par les Confédérés au début de la guerre du Saluces, qui ne reçurent leur part d'éloges. Or il était de notoriété que les Suisses avaient cherché en cette circonstance bien plus à satisfaire leurs propres intérêts qu'à réconcilier le Duc avec le Roi, ce qui leur importait peu au fond. Néanmoins Henri IV — au dire de son ambassadeur — n'avait conclu la paix que « pour le respect du Pape et à la prière... des Ligues[2] ».

Toutes les finesses et toute la diplomatie de Méry de Vic pouvaient amuser les Suisses pendant quelque temps, mais n'auraient su, à la longue, tenir lieu d'espèces sonnantes; il reconnut bientôt que sa situation allait devenir aussi intenable que l'avait été celle de Mortefontaine, s'il n'était secouru d'une importante somme de deniers. « Les lettres ny paroles — « écrivait-il au Roi — n'ont aucun pouvoir contre les dou- « blons qu'on baille et les quadruples qu'on promect... pour « avoir esté cy-devant noz frequentes promesses recogneues « sans effect[3]. » Il demandait de l'argent; on lui envoya Sillery. Ce dernier, s'il arrivait en Suisse les mains vides, était du moins en mesure de donner quelques éclaircissements aux Cantons sur la manière dont le million d'or promis par le Roi serait réparti entre eux. En amenant les Confédérés à discuter cette question incidente, les ambassadeurs français espéraient obtenir un répit de quelques mois. En présence des députés assemblés à Soleure, Sillery refit, sous une forme nouvelle,

[1] *Frari. Francia, filza* 30 *Cavalli al Senato,* Parigi, 9 luglio 1601. — *B. N. f. français,* mss. 16027. *Vic à Henri IV,* Soleure, 17 septembre 1601. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 567. — *A. E. Suisse,* mss. 14. *Henri IV à Vic et Sillery,* Paris, 20 octobre 1601.

[2] *Lettre des Treizes* (sic) *au Roy,* Bade, 7 octobre 1600. *B. N. f. français,* 16027. — « Les conditions (de la paix) en sont fort advantageuses pour M. de Savoye, mais plus honorables pour le Roy, qui a faict cognoistre qu'il sçavoit renger son ennemy à la raison quand il ne l'a voulue comprendre, et luy bien faire aussy quand il s'est humilié et a recognu son devoir. » (*Vic à Zurich,* Soleure, 22 janvier 1601. *Staatsarchiv Zürich. Série Frankreich.*)

[3] *Vic à Henri IV,* Soleure, 16 octobre 1600. — *Du même au même,* Soleure, 17 septembre 1601. *B. N. f. français,* 16027.

le discours prononcé à Bade, l'année précédente, par son collègue. Après avoir rappelé les avantages tirés par les deux pays de leurs traités d'alliance, il répéta que l'unique raison du retard des payements devait être cherchée dans les guerres soutenues par le Roi depuis dix ans, et pria les Suisses d'accepter cette excuse non « pas seulement veritable... mais... digne de compassion[1] ». Cette diète de Soleure, ainsi que celle du mois de novembre 1601, dans laquelle tous les Cantons et alliés, à l'exception de Zurich, d'Unterwalden-le-Haut, de Mulhouse et des Ligues Grises, se déclarèrent prêts à renouveler l'alliance sous certaines conditions[2], avaient réuni un très-grand nombre de députés; pendant plus de quinze jours, Sillery et Vic s'étaient trouvés astreints à un si rude travail « de cors et d'esprit qu'il y avoit de quoy s'en rebuter[3] ». Le résultat, quelque satisfaisant qu'il fût, de l'avis du Roi[4], prêtait cependant à de sérieuses réflexions. Les Grisons s'étaient abstenus de paraître[5], et les Suisses catholiques étalaient des prétentions excessives. L'inquiétude était partout. A Berne et à Zurich, on craignait un coup de main sur Genève ou sur le

[1] « Nous desirons vos bataillons pour fortiffier noz armées ; il se peult dire aussy que vous ne vous estes jamais fiez et accomodez si bien qu'avec l'infanterie et cavallerie françoise. » (*Harangue faicte par M. de Vicques* [lire *de Sillery*] *à l'arrivée de son ambassade par-devers MM. des Ligues. Faict à Solleure*, le 10 septembre 1601. *B. N. f. français*, 17990, — *f. français*, 23609.) — PALMA-CAYET, *Chronologie septénaire*, livre V, année 1602. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 573 et suivantes. — KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, V (1602), p. 1859.

[2] *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 586. — La seconde diète seule dura douze jours (*Vic à Béthune*, 13 décembre 1601).

[3] *Vic à Béthune*, Soleure, 13 décembre 1601. *B. N. f. français*, 3489, p. 4.

[4] « Je ne puis vous louer et remercier assez à mon gré du bon et heureux debvoir que vous avez fait de me servir en cette occasion qui est la plus importante à ma couronne et à l'affermissement d'icelle pour moi et mes successeurs. » (*Henri IV à Sillery et à Vic*, Paris, 20 octobre 1601. *A. E. Suisse*, mss. 14 [non imprimée dans les Lettres missives].)

[5] « Alla dieta erano intervenuti tutti li Cantoni de Svizzeri, ma non li Signori Grisoni, li quali havevano fatto saper di non esservi venuti per prerogativa d'honore; perchè havendo li Re di Francia passati usato di farli quest'honore di mandarli una persona espressa, aspetavanno il medesimo favore da Sua Maestà. » (*Dispaccio di Marino Cavalli al Senato*. Di Moreta [Moret en Gâtinais], 29 settembre 1601. *Frari, Francia, filza* 30.)

pays de Vaud[1] de la part de l'armée espagnole de la Franche-Comté. A Lucerne et dans les « Waldstætten », circonvenus par Casati, ministre d'Espagne, et par Roncas, agent de Savoie, Henri IV passait pour un ennemi dangereux, conspirant avec les IV la ruine des Cantons catholiques[2]; le refus opposé par Berne à Fribourg, qui demandait l'autorisation de faire passer par le col du Brunnig quelques bandières destinées à servir en Milanez, accréditait davantage encore ces méfiances[3]. A Coire enfin on redoutait, non sans motif, l'invasion de la Valteline par les troupes concentrées sur les rives du lac de Côme.

En tout état de cause, et bien que Sillery conseillât à son maître d'exclure les V de l'alliance, ce qui eût permis de réaliser une notable économie, le Roi estima que le souci de sa réputation lui imposait le devoir de renouveler le traité avec tous les États signataires de celui de 1582[4]. A la veille de la campagne décisive qu'ils allaient entreprendre, les ambassadeurs se partagèrent les rôles. Sillery resta à Soleure, d'où il se proposait d'exercer son action sur les Cantons du Centre et de l'Ouest; Vic se chargea des négociations aux Ligues Grises et dans la Suisse orientale[5]. Biron enfin, arrivant à l'heure opportune, triompherait des dernières résistances et emporterait le « renouvellement[6] ». Selon l'intention de Henri, le

[1] *Vic aux IV et à Saint-Gall,* Soleure, 13 juin 1602. *Staatsarchiv Zürich (Série Frankreich).* — *Vic à Zurich,* Soleure, 21 mai 1601. *Ibidem.*

[2] « Man hatt In geheimbd erfaren von fuernemten personen so vil in Franckrych In hoff und sonsten durch dz Rych hin und wider, wie ouch sonsten in der Eydtgnosschafft, besonder den protestierenden Orten gehandlet, und noch handlent das die ussgelassen : Es söllent die catholischen 6 Ort nur wol und eigentlich für sich sehen, und weder dem König noch den protestierenden Orten nüt verthruwen, dann Inen gar mancherley von bösen anschlägen und prackticken wider sy begegnet. » (*Zyttung uss der Eydgnosschafft,* 22 december 1600. *Staatsarchiv Lucern [Série Frankreich].*)

[3] *Berne à Fribourg,* 17-27 novembre 1600. *Staatsarchiv Lucern. Frankreich.*

[4] « *Moyens de maintenir les Suisses au service du Roy au desadvantage de ses ennemys.* » (*B. N. f. français,* 23609.)

[5] Dans une lettre adressée à Zurich (Aarau, 11 novembre 1601), Vic annonce qu'à son retour des Grisons il a visité Saint-Gall (ville et abbé), Schaffhouse et Constance. *Staatsarchiv Zürich (Frankreich).*

[6] *Henri IV à Sillery et de Vic,* Paris, 20 octobre 1601. *A. E. Suisse 14.*

nouveau traité ne devait contenir aucune « réservation » du Milanez ni de la Savoie de la part des Cantons alliés de ces deux duchés[1]; il était à espérer en outre qu'il assurerait à la France le droit exclusif de se servir des passages des Alpes, du grand Saint-Bernard au Stelvio[2], et de lever des troupes aux Ligues[3]. Il y avait lieu de s'adresser aux petits Cantons pour obtenir le premier point; la question des passages concernait surtout les Grisons; celle des levées intéressait tout le Corps helvétique.

A l'effet de lui faciliter sa tâche, Henri IV avait envoyé en hâte à Sillery quelques-uns des officiers des régiments suisses en garnison dans les places fortes du royaume, entre autres les colonels Reding de Schwytz et Gallati de Glaris, appelés à servir d'aides de camp à l'ambassadeur[4]. Celui-ci ne demeura pas longtemps sans s'apercevoir que l'état général des affaires de France aux Ligues avait sensiblement empiré depuis son dernier séjour à Soleure en 1595. Suivant l'expression employée, en présence de l'ambassadeur de Venise Marino Cavalli, par le vieux chancelier Pomponne de Bellièvre, l'un des négociateurs du traité de 1564, la première difficulté contre laquelle se heurtait un diplomate en Suisse était « il danaro »; la seconde, « il danaro »; la troisième, encore « il danaro[5] ». L'argent joua en 1602, si possible, un plus grand rôle que lors des trois derniers « renouvellements » du seizième siècle. Alfonso Casati, ambassadeur d'Espagne, et Giulio della Torre, agent milanais — ce dernier, parent du nonce qui le soutenait de

[1] *Vic à Béthune*, Coire, 18 janvier 1602. *B. N. f. français*, 3489, p. 6.

[2] « Surtout je desire que vous obteniez le passage par leur pays pour les gens de guerre que je voudray envoyer en Italie, du moins ainsy qu'il a esté accordé aux Roys mes predecesseurs... car c'est le principal et plus important advantage que j'atendz de leur alliance. » (*Dépêche de Henri IV à de Vic*, 16 décembre 1601, *touchant le traicté qu'il avoit à faire avec les III Ligues Grises pour le passage des troupes de France en Italie. B. N. f. français*, 16027.) — *Frari, Francia, filza* 30. *Marino Cavalli al Senato*, Parigi, 10 settembre 1601.

[3] Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern*, IV, p. 6.

[4] *Vic à Henri IV*, Soleure, 7 septembre 1601. *B. N. f. français*, 16027.

[5] *Frari, Francia, filza* 30. *Marino Cavalli al Senato*, Parigi, 29 settembre 1601.

son crédit et l'hébergeait à Lucerne[1] — avaient donné le branle à la subornation la plus éhontée en offrant un écu par tête, en sus d'une collation gratuite, aux électeurs des V[2].

Sillery ne jugea pas à propos de suivre ses adversaires sur ce terrain; les faibles ressources dont il disposait lui permettaient à peine de satisfaire les créanciers privilégiés de la Couronne; et d'ailleurs le diplomate français, ménager des deniers de son maître, se montrait peu disposé à gratifier de subsides extraordinaires les Cantons du Centre, depuis que leurs députés, réunis à Lucerne en diète particulière, avaient été unanimes à déclarer que la Suisse catholique ne pouvait, sans forfaire à l'honneur, renoncer ni aux alliances d'Espagne et de Savoie, ni à la protection du Milanez et des États de Charles-Emmanuel[3]. Il cultiva en revanche avec un soin extrême les bonnes dispositions des Cantons fidèles. Les Bernois, comme toujours « fort hauts à la main[4] », manifestaient le désir d'être traités sur un autre pied que leurs voisins, et demandaient que la France leur cédât le bailliage de Gex et celui de Thonon pour les indemniser des frais de guerre qu'ils avaient supportés pendant les dix dernières années; Sillery les amena à modérer leurs prétentions[5]. Zurich et ses confédérés anti-espagnols paraissaient redouter une attaque de la part de Lucerne. L'ambassadeur français prit à tâche de les rassurer et de leur faire sentir que le Roi veillait à leur conservation. L'occasion se présenta bientôt de leur en donner une preuve. Casati venait de passer avec deux marchands de Bâle un contrat par

[1] *Sillery à Henri IV*, Soleure, 18 janvier 1602. *A. E. Suisse* 14. — *Vic à Béthune*, Coire, 18 janvier 1602. *B. N. f. français*, 3489, p. 6. — *Béthune à Henri IV*, Rome, 10 décembre 1601. *B. N. f. français*, 3492.

[2] *Vic à Henri IV*, Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français*, 16027.

[3] « Dasz man ohne Schimpf vor der ganzen Welt und ohne Beeinträchtigung der Ehre dieses Buendniss nicht aufgeben kœnne noch wolle. » (*Diète de Lucerne*, 25 septembre 1601. *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 578.)

[4] « *Memoire des Ligues.* » (*B. N. f. français*, 23609.)

[5] *Le canton de Berne au Roy*, Berne, 1er janvier 1602. — *Lettre du Prevost et Conseil de la ville de Berne*, du 7 janvier 1602, *au Roy*. *B. N. f. français*, 16027. (Réclamation des bailliages de Gex et de Thonon en vertu de la promesse de Henri IV, en date du mois de mai 1595, et de 100,000 écus prêtés à Henri III.)

lequel ces derniers s'engageaient à procurer aux V l'équipement complet de 6,000 hommes[1] aux frais du gouverneur de Milan. A l'instant où Sillery eut connaissance de ce traité, il en conclut un autre avec les mêmes marchands pour la fourniture d'un matériel identique, livrable à Soleure dans les dix jours. La France ne pouvait faire moins que de répondre aux menaces de l'Espagne par d'autres menaces, à peine de perdre la confiance de ses partisans.

Tandis que Casati taillait des croupières à Sillery en Suisse, et que Giulio della Torre se rendait à Coire pour y tenir tête à Méry de Vic, un agent espagnol négociait sans bruit à Sion une ligue défensive, par laquelle les Dizains se seraient obligés à concourir à la protection du Milanez et à ouvrir leurs passages aux armées du Roi Catholique[2]. Sillery, averti à temps, dépêcha son secrétaire Vigier dans la vallée du Rhône. Les IV, d'autre part, aussi intéressés que la France à empêcher la conclusion d'une alliance hispano-valaisane, envoyèrent une ambassade extraordinaire à leurs confédérés[3].

Bien que les passages du Valais fussent moins importants pour la France que ceux des Grisons, Henri IV ne pouvait demeurer indifférent en présence des progrès effectués par ses adversaires de ce côté-là. Indépendamment du fait qu'un succès de la diplomatie espagnole dans les Dizains aurait produit une impression fâcheuse dans les Ligues Grises, où le parti

1 « 1500 corcelets blancs, 400 mousquets, 600 arquebuses, 300 hallebardes et 4000 piques. » (*Vic à Henri IV*. Soleure, 16 octobre 1600.) *B. N. f. français*, 16027.

2 « *Copey der Pundtzarticlen so zwüschen dem Spanier undt Wallis anzogen, yedoch nitt beschlossen undt niemer beschlossen werden :* Zum achten gewæhrt Wallis dem Gubernator und den Regenten zu Mayland jederzeit durch sein Gebiet nach Savoyen, Burgund, den Niederlanden und andern Orten, oder umgekehrt von da nach Mailand, freien Pass « für alle undt jede Kouffmans« wahren, essige Nahrung, Kriegsmunition », etc. Ein Durchzug soll nicht mehr als 1800 Mann oder 9 Fähnlein in sich begreifen. » (*Eidg. Absch*. 1587-1617, p. 563.) — *Frari. Svizzeri* (*Dispacci e Relazione di G. B. Padavino*, 1601). *Padavino al Senato*. Basilea, 2 luglio 1601.

3 *Abordnung der IV evangelischen Städte an Bischof und Rath nach Wallis*. 22 mai 1601. *Eidg. Absch*. 1587-1617, p. 561. — *Vic au Canton de Zurich*. Soleure, 21 mai 1601. *Staatsarchiv Zürich* (*Frankreich*).

français maintenait avec peine son influence[1], il était à craindre que les ennemis de la France, une fois établis dans la vallée du Rhône, ne prissent en flanc les Cantons évangéliques et les territoires nouvellement cédés au Roi Très-Chrétien par la paix de Lyon.

Le Valais ouvert aux Espagnols devenait un danger permanent pour Berne. Charles-Emmanuel, en effet, que la réussite de son coup de main sur Saluces mettait en humeur de continuer ses conquêtes, méditait, au commencement du siècle, de surprendre Genève et le pays de Vaud, qui avaient appartenu tous deux à son aïeul Charles III. Deux voies s'ouvraient au duc s'il voulait envahir les bailliages bernois : celle de terre et celle du Léman; mais la dernière, pour être la plus rapide, ne pouvait que difficilement servir aux desseins du Savoyard; la formation d'une flottille dans un des ports du Chablais eût aussitôt donné l'éveil aux riverains et fait échouer l'entreprise. Restait la voie de terre. Or, aussi longtemps que Genève demeurait debout, le seul passage praticable à l'armée de Charles-Emmanuel était celui du pont de Saint-Maurice. Si Philippe III réussissait à entrer en accord avec les Valaisans, le duc pouvait, avec le consentement de ceux-ci, attaquer à l'improviste et écraser les garnisons bernoises du pays de Vaud, mettre Genève entre deux feux et menacer le bailliage de Gex[2]. Les appréhensions de Sillery et des IV Cantons furent de peu de durée. Il suffit de l'arrivée de Vigier et des députés protestants pour déjouer les intrigues milanaises. Bien que les occasions n'eussent pas manqué aux Espagnols d'avancer leurs affaires au Valais, ils n'étaient pas parvenus à y implanter leur influence d'une manière sérieuse; ils avaient, par surprise, « usurpé le party du sel[3] », naguère une des prérogatives de la Couronne Très-Chrétienne; mais malgré leurs offres tentantes, la jeunesse valaisanne continuait à prendre le chemin de

[1] *Vic à Henri IV.* Soleure, 16 octobre 1600. *B. N. f. français,* 16027.

[2] « *Moyens de maintenir les Suisses au service du Roy au desadvantage de ses ennemys.* »

[3] *Ibidem. B. N. f. français,* 23609.

l'Université de Lyon et à faire fi des écoles de Milan[1]. Les V tentèrent en vain d'intervenir en faveur de l'agent du Roi Catholique. En épousant la défense de l'évêque de Sion, menacé dans ses priviléges par ses administrés, les Cantons primitifs avaient compromis leur crédit dans les Dizains[2]. Ces derniers, non contents de rompre les négociations entamées avec l'Espagne, conclurent en 1602 un traité d'alliance avec Berne[3], assez semblable à celui qui les liait depuis deux ans aux Ligues Grises[4], et contraignirent ainsi le gouverneur de Milan à ajourner à des temps meilleurs ses projets sur la vallée du Rhône.

La tâche que s'était imposée Méry de Vic, lorsqu'il se chargea de la conduite des négociations aux Ligues Grises, était tout autrement ardue que celle dont Vigier venait de s'acquitter dans le Valais[5]. Aussitôt qu'on avait eu connaissance au Louvre, par une dépêche de Sillery, du résultat de la première diète de Soleure[6], à laquelle les III Ligues n'avaient pas participé, on avait bien vite jugé que la diplomatie française rencontrerait de grandes traverses aux Grisons, « pratiquez du costé de Milan ». Vic reçut l'ordre de redoubler d'activité[7]. Arrivé à Coire au commencement d'octobre 1601, il

[1] *Relation de l'ambassade de M. de Refuge à son retour de Suisse, Pais de Vallais. B. N. f. français*, 23611.

[2] *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 571.

[3] 9 septembre 1602.

[4] 5 août 1600.

[5] « Je vous souhaitte autant d'agreable repos et de contentement (dans vostre nouvelle ambassade) que nous avons icy de peines et de facheries pour les traverses qu'on nous donne sur le renouvellement de l'alliance... car si les uns nous demandent paiement de partie de leurs debtes, qui sont trés grandes, comme vous sçavés, les aultres sont à demy persuadez soubz main de retrancher des anciens traictez quelques articles mis en faveur des amys et alliez que le Roy a en Italie; afin qu'estantz despourveus de ce support, ils soeint la proie de leurs voisins. » (*Vic à Béthune.* Coire, 2 novembre 1601. *B. N. f. français,* 3489.)

[6] 10 septembre 1601.

[7] « Je desire sçavoir ce que vous, sieur de Vic, aurez traicté aux Grisons; car encores que je me promets qu'ils suivront l'exemple des autres Cantons, toutes foys comme je sçays qu'ils sont pratiquez du costé de Milan, ce me sera contentement d'estre faict certain de leur volonté. » (*Henri IV à Sillery et Vic.* Paris, 20 octobre 1601. *A. E. Suisse,* 14.)

s'aboucha immédiatement avec le colonel Hartmann de Hartmannis et les autres chefs du parti de France [1]. Les exigences des Grisons étaient allées toujours croissant depuis le jour où Henri II avait consenti à ce qu'ils fussent « reputez comme trois Cantons [2] »; ils en étaient arrivés à s'estimer supérieurs aux Suisses, et, quoique les résolutions votées dans leurs « pittags », en matière de politique internationale, fussent le plus souvent identiques avec celles des diètes de Bade et de Soleure [3], ils mettaient un soin jaloux à paraître ignorer ce qui se passait en Helvétie [4]. Lors du dernier renouvellement, Grangier de Lyverdis leur avait promis au nom du Roi de former avec leurs contingents un régiment à part, toutes les fois que la Couronne demanderait aux Suisses une levée de plus de six mille hommes; Henri III s'était de plus engagé à entretenir à Coire une ambassade permanente [5]. Enhardies par ces concessions, les III Ligues exprimèrent en 1601 le désir de conclure avec la France un traité spécial, distinct de celui que Sillery négociait à Soleure [6]. Cette proposition,

[1] « Dico che in più occasioni, passando discorsi fra Grigioni, se più gli convenga collegarsi con Francia che con Spagna, nisuno tanto si va signalando servitore di Francia come il Colonello Arthman, et a una cena, facendo anco parte delle sue operationi il vino, vennero a parole pongentissime, egli et il Vicario Sonvico, sebene gli è cognato et della medema setta, mostrandosi questo per il Re Nostro Signore, si che queste insinuationi non corrispondono ponto alle promesse fatte in Coira. » (*Palavicino de Scipione* (*Scimpione*) *all' Illustrissimo Signor Diego Salazar, Gran Cançelliere nello Stato di Milano.* Menasio, 7 dicembre 1601. *Archivi di Stato Lombardi, Sezione Storica-Diplomatica, Trattati.*)

[2] *A. E. Grisons*, I, p. 1 (12 juillet 1550). — Vogel, *Priviléges, etc.*, p. 149 (à tort 12 juin). — Vittorio Siri, *Memorie recondite*, I, p. 372.

[3] « Di modo che dir si può che siano una cosa istessa. » (*Giovanni-Girolamo Gromelli à gli Rettori di Bergamo.* Chiavenna, maggio 1589. *Frari. Grisoni, filza* 1 [1589-1603].)

[4] « Car ces gens-cy ne veulent qu'on suppose que leurs resolutions dependent de celles des Suisses. » (*Lyverdis à Mandelot.* Coire, 29 juin 1582. *B. N. f. Brienne*, 119.)

[5] « *Articles presentés par les Grisons à l'ambassadeur du Roi pour le renouvellement de leur alliance, et reponse de l'ambassadeur.* » 1582. *A. E. Grisons*, 2 (ancien 400). — *Contenu en abrégé de toutes les négociations de la France dans les Grisons depuis* 1602 *à* 1640 (imprimé). *A. E. Grisons*, 4 (1625-1738). — V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 372.

[6] *Vic à Henri IV.* Soleure, 17 septembre 1601. *B. N. f. français*, 16027. —

sentant son Espagnol d'une lieue, ne tendait à rien moins qu'à provoquer une rupture entre les Ligues Suisses et Grises. Vic parvint, non sans peine, à la faire rejeter. Dès lors les agents du Roi Catholique portèrent tout leur effort sur les deux questions de la « réservation » du duché de Milan et du droit aux passages. L'ambassadeur de France avait soumis au « pittag » un projet de traité maintenant le *statu quo* quant au premier point, soit la non-réservation, et interprétant le second en ce sens que Sa Majesté Très-Chrétienne pourrait, à l'avenir, disposer des routes alpestres pour elle et « pour ses amis », c'est-à-dire les Vénitiens [1]. Les catholiques de la Ligue Grise, auxquels Casati et Giulio della Torre avaient persuadé que le Saint-Père verrait de mauvais œil le renouvellement de l'alliance française, entreprirent aussitôt une campagne d'opposition contre les deux articles. Trois fois Méry de Vic crut avoir obtenu gain de cause, trois fois les députés des communes lui présentèrent de nouveaux contre-projets de source espagnole [2].

Il était permis d'envisager les traités récemment conclus par les Grisons avec leurs voisins de Glaris et du Valais comme des indices plutôt favorables à la réussite des négociations [3]. Vic lui-même affectait de ne pas redouter outre mesure la puissance de ses contradicteurs — « car nous y avons deux centz amys contre ung seul des leurs », écrivait-il à Béthune [4]; — mais il eût été difficile de nier que l'alliance française était en butte à de rudes assauts aux Ligues Grises, et que jamais peut-être occasion plus propice ne s'était offerte à ses adversaires de la briser [5]. A bout d'arguments, Vic regagna Soleure au com-

Frari. Francia, filza 30. *Cavalli al Senato.* Parigi, 29 settembre 1601. — *Idem,* 7 gennaio 1602.

[1] *Henri IV à de Vic,* 16 décembre 1601. *B. N. f. français,* 16027 (non imprimée dans les Lettres Missives).

[2] *Vic à Béthune.* Coire, 2 novembre 1601. *B. N. f. français,* 3489. — *Vic à Zurich.* Aarau, 11 novembre 1601. *Staatsarchiv Zürich* (*Frankreich*).

[3] *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 532, 537, 1858.

[4] *Vic à Béthune.* Coire, 18 janvier 1602. *B. N. f. français,* 3489.

[5] « Fra alcuni di loro (Grigioni) si parla liberamente che non debbano collegarsi con Francia, e mostrano inclinatione al Re nostro Signore; anzi

mencement de novembre [1] avec l'intention de se pourvoir d'une nouvelle provision de deniers [2]. Les Espagnols surent mettre à profit les quelques semaines que dura son absence, pour dissuader les communes d'accorder leurs passages aux Français, ceux-ci ne possédant plus rien en Italie [3]. Les espions que le gouverneur de Milan entretenait à la frontière nord du Cômasque s'abouchèrent en Valteline avec le vicaire Sonnwig et le podestat Molina, tous deux dévoués aux intérêts du Roi Catholique. Giulio della Torre, arrivé de Lucerne sur ces entrefaites, distribua doublons et chaînes d'or, et réussit si bien à débaucher les pensionnaires de France [4], que les pro-

affermano non esser statti giamai cosi ben disposti gli animi come di presente; supplico io a perdonarmisi se di pura affettione m'avanzo; dico che se S. E. giudica convenire al servitio di Sua Maestà questa lega, et che sia per pretenderla, co(n)viene acquistarsi con alcune catene alcuni de più principali, avanti che di novo si faccia sentire l'ambasciatore francese, a effetto che non solo impediscano la sua negotiatione, ma facilitano a suo tempo la nostra, et, a chi si debbano dare, mi rimetto al parere de quelli che de queste negotiationi sono più informati di me. » (*Palavicino de Scipione* (*Scimpione*) *à Diego Salazar.* Menasio, 7 dicembre 1601. *Archivi di Stato Lombardi. Sezione Storica Diplomatica. Trattati. Grigioni.*)

[1] *Vic à Zurich.* Aarau, 11 novembre 1601. *Staatsarchiv Zürich. Série Frankreich.*

[2] « L'ambasciatore di Francia deve haver scritto a Grigioni con termine assai humile, pregando a perdonargli se non gli ha dato gusto quando fu con loro, promettendogli lo fra poco, havendo a tornar a vedergli; nè con poco fondamento passa per l'imaginatione d'alcuni che l'haver diferto sino al solito Pitacco di S. Antonio o sia di Santo Paolo la risolutione, sia stato artificio di fautori di quella Corona, si per dar tempo al Francese di provedersi de più danari, come per far essi maggiore pratica e mitigare gli animi cosi alterati. Mi vien riferto anco che alcuni della Lega dell' Arthman hano (*sic*) detto con molto sentimento, che quando egli pretenderà d'impedire quella con il Re Nostro Signore, che faranno senza lui. » (*Palavicino de Scipione à Salazar.* Menasio, 7 dicembre 1601. *Archivi di Stato Lombardi, loc. cit.*)

[3] *Vic à Zurich.* Aarau, 11 novembre 1601. *Staatsarchiv Zürich* (*Frankreich*). — « Les Espagnols n'y ont rien oublié en fait d'argent, promesses et impostures. » (*Sillery à Béthune.* Soleure, 7 février 1602. *B. N. f. français,* 3489.)

[4] « Si tratta continuamente da Signori Spagnoli, hora per una via et hora per l'altra, la pratica di confederatione con essi, offerendo larghi partiti, e di pagar anco tutti i crediti vecchi, che hanno diverse famiglie di quella natione con la corona di Francia. » (*Padavino al Senato.* Basilea, 2 luglio 1601. *Frari. Svizzeri. Relazione di G. B. Padavino* [1601].)

testants des X Droitures, le landammann Guler à leur tête, se joignirent aux catholiques de la Ligue Grise pour rejeter l'article des passages [1].

De retour à Coire [2], Méry de Vic eut sujet de désespérer du succès final; il ne restait rien de ses premières négociations; tout était à recommencer. Outre les soixante-dix députés composant le « pittag », six à sept cents paysans « n'ayans rien à faire chez eux » étaient descendus à Coire, où ils s'attablaient dans les hôtelleries « aux despens du Roy ». « Comme les « affaires se traictent avec ces peuples—écrivait Vic à Sillery— « on ne sait à quoy se tenir, ny sur quoy se resouldre... Je trouve « impossible de les achepter tous, puisqu'ils sont tous à prix, et « croy certain qu'il vauldra mieux se resouldre à perdre ce « qu'on a advancé que de hazarder davantage [3]. » Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis l'envoi de cette dépêche, que, par un de ces revirements subits si fréquents chez les gouvernements populaires, les communes grisonnes se décidaient à renouveler l'alliance « suivant le vieux traité », c'est-à-dire qu'il n'était plus question de la réservation du Milanez, mais que, en revanche, l'interprétation donnée par le Roi à l'article des passages étant repoussée, la France conservait son privi-

[1] *Frari. Francia, filza* 30. *Cavalli al Senato.* Parigi, 10 settembre 1601. — *Vic à Sillery.* Coire, 10 janvier 1602. *A. E. Grisons. Supplément* 2. — « Hieri matina fui alla Badia di Piona per rimediare a una brutezza essequita da un certo tristo contro mio cognato; et alloggiando a Collico la sera, per commodità del dormire, mandai un staffiere a Trahona per avere due gentil'huomini amici, uno perchè facesse intendere al Vicario Sonvico et al Podesta Molina la volontà che tiene S. E. de favorirgli, et l'altro perchè mi dasse qualche novelle; et havendolo voluto in iscritto, lo rimetto a V. S. Illma. Fui assicurato che il Sonvico et Molina sodetti, vedendosi assicurate le vite con l'andar alla mano con quel tristo che gia scrissi, sono per far gran cose in questo servitio, et mostrando il Sonvico gran volontà d'abbocarsi meco, ho fatto dirgli che gliene daro la commodità dove et quando egli vorrà. » (*Palavicino de Scipione.* Menasio, 7 dicembre 1601. *Archivi di Stato Lombardi, loc. cit.*)

[2] Le 18 décembre 1601. (*Sillery au Roi.* 3 janvier 1602.)

[3] *Vic à Sillery.* 10 janvier 1602. Coire. *A. E. Grisons,* 2, *Supplément.* — « M. de Vic est party le 17 du passé pour aller aux Grisons en bonne volonté de ne rien oublier... mais il trouvera des oppositions et difficultés, car les pratiques contraires y seront puissantes pour faire reserver Milan et restraindre la liberté du passage à ce qui sera des afaires de V. M., qui seroit diminuer

lége « pour elle seule » et non « pour elle et ses amis [1] ». Giulio della Torre, réfugié à l'évêché de Coire, allait être saisi par la foule ameutée et jeté par la fenêtre, quand l'intervention généreuse de Vic le sauva [2]. Jamais encore victoire du parti français n'avait été aussi complète.

Vic rejoignit Sillery la veille du jour où Biron fit son entrée solennelle à Soleure « très-bien accompagné de nombre de gentilshommes de qualité [3] ». L'arrivée du maréchal en Suisse signifiait que la moisson était mûre. Le 29 janvier, les représentants de onze Cantons et de tous les alliés (*Zugewandten*) promirent, au nom de leurs « Supperieurs », que l'alliance serait renouvelée aux conditions convenues avec Vic et Sillery [4]. Seuls Berne et Zurich se tenaient à l'écart; mais le premier de ces deux États, déjà ébranlé par la conférence que ses députés, Manuel et Augsburger, avaient eue à Aarberg, en mars 1602, avec l'un des ambassadeurs français, acquiesça au traité le 28 avril de la même année [5], et obtint du Roi une lettre-annexe portant en substance : que tous les pays sujets de Berne, sans en excepter ceux qui avaient appartenu autrefois à la Savoie, seraient compris dans la capitulation; que le traité de Soleure, pour la protection de Genève, demeurerait en

le precedent traicté de ce qui le faict plus estimer pour l'esgard des Grisons. De sorte que, s'ils continuent à faire les difficiles, j'estime qu'il sera moins de mal de les y laisser penser à loysir, en esperance qu'ils seront esmeuz par la raison et par l'exemple des Suisses et par l'argent que nous avons faict conduire jusques à Zurich; et quand il adviendroit autrement, il sera tousjours assez temps de deliberer; et de les presser davantage seroit plustost fortifier leur opiniastreté. » (*Sillery à Henri IV.* Soleure, 3 janvier 1602. *A. E. Suisse,* 14.)

[1] *Proposition de Méry de Vic, sieur de Moran.* Chur (Coire), 18 janvier 1602. *B. N. f. français,* 3460, p. 67.

[2] « Aucuns des plus authorisés de ces ligues... l'eussent faict jecter par les fenestres, si nous n'eussions eu plus d'esgard à sa qualitté qu'à sa personne... » (*Vic à Béthune.* Coire, 18 janvier 1602. *B. N. f. français,* 3489.)

[3] PALMA-CAYET, *Chronologie septénaire,* livre V, année 1602. — STETTLER's *Annales,* II, Buch IX, p. 404. — *Sillery à Henri IV.* 26 janvier 1602. Soleure. *A. E. Suisse,* 14. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 591.

[4] STETTLER's *Annales,* II, Buch IX, p. 405.

[5] VOGEL, *Priviléges, etc.,* p. 205. — *Die auswärtige Politik der schweizerischen Eidgenossenschaft,* 1610-1618. HAGEN. Berne, 1864, p. 12.

vigueur, et que les troupes bernoises ne seraient pas tenues de servir contre leurs coreligionnaires [1]. Restait Zurich, où les ministres de l'Église prêchaient contre les alliances étrangères. Ni les promesses de Sillery, ni les instances de Berne [2], ne réussirent à vaincre les scrupules de ce Canton, quine vint à résipiscence que onze ans plus tard, à l'époque où Jeannin de Castille était ambassadeur du Roi Très-Chrétien en Suisse.

L'alliance de Soleure différait en plusieurs points de celle conclue par Henri III en 1582. Sur les vingt-sept articles dont elle se composait, huit renfermaient des dispositions nouvelles [3], n'ayant encore figuré dans aucun traité franco-suisse. En dehors des clauses relatives à l'assistance réciproque que les deux parties contractantes avaient à se donner en temps de guerre, aux levées, au droit d'établissement des Suisses dans le royaume, à la neutralité de la Franche-Comté, à la fourniture du sel aux Cantons, aux priviléges des marchands suisses — priviléges déjà énormes sous les règnes précédents et qui se trouvaient augmentés encore [4] — il était stipulé que le nouveau traité resterait en vigueur pendant la vie de Henri, celle du Dauphin, et huit ans après [5], et qu'il embrasserait tous les

[1] *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 1891. 19 octobre 1602. — *Frari. Dispacci degl' Ambasciatori Veneziani. Grisoni e Svizzeri, filza* 3 (texte italien). — « Les Cantons protestans craignoient que si le Roy entroit en guerre contre les Huguenots, on ne les voulust obliger de servir contr' eux. » (*Affaires entre la France et la Suisse. B. de l'Arsenal*, mss. 4722, p. 37.)

[2] « *Ungefahrliche Verzeichnus des Fürtrags so Herr Schultheiss Manuel von Bern, Inn bysin und mitsambt Herrn Sebastian Becken von Basel, Herr Doctor Schwartzen von Schaffhusen und Herrn Statschryber Wydenhubern von St. Gallen, Innamen Irer Herren und Oberen vor mynen gnedigen Herren Bürgermeister und Rath der Stat Zürich uf mittwuch den 4ten Novembris Anno* 1601 *von mund gethan hat.* : So Ist dise fruendschaft mit Franckrych nit nuew, sonder so alt, das khein man derselben ersten ufrichtung gedencken mag... Und, ob er (Heinrich IV) glych uemb gwuesser ursachen willen sich der Rœmischen Kirchen zugethan, *so hat er doch noch ein wahren funcken der Evangelischen Religion In synem Hertzen.* » Zurich 4/14 November 1602. (*Staatsarchiv Zürich* [*série Frankreich*].)

[3] *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 591. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e partie, p. 18-21.

[4] *Les Cantons des Suisses au Roy*. Bade, 22 mars 1602. *B. N. f. français*, 16027. (Plaintes au sujet de la « Pancarte » et des autres nouvelles impositions.)

[5] Article Ier du traité. — « Et ce encores non seulement pour la vie de

pays dépendants en 1602 de la Couronne de France et de Navarre, aussi bien le domaine particulier du Roi que les territoires acquis par la paix de Lyon [1]. Jamais, pendant le seizième siècle, négociateur français n'avait obtenu des conditions aussi avantageuses. Le remboursement de la dette énorme contractée par la France envers les Suisses — elle montait à trente-six millions d'or — était assuré par un premier payement d'un million et des payements successifs et annuels de quatre cent mille écus [2]; une grosse somme offerte en temps opportun procurait de la part de Berne l'abandon de ses prétentions sur Thonon et le bailliage de Gex [3]. Henri IV se faisait reconnaître le droit de disposer des passages des Alpes pour lui et ses amis [4], avec une légère restriction rela-

nostre Roy Henri 4me à present regnant, comme ils avoient faict avec les feux Roys, aux alliances passées, mais pour celle davantage du Dauphin, agé seulement de 12 à 13 mois, et huict ans aprés. » (*B. N. f. français*, 10717.)

[1] Article Ier. — *Sillery à Béthune*. Soleure, 7 février 1602. *B. N. f. français*, 3489.

[2] A l'effet de retarder les payements et de gagner du temps, la France demanda en juin 1602 une levée « tant pour assister ses amys, qui en auront besoing, comme il semble que l'occasion s'en presente, que pour conserver ses Estats contre les mauvais desseings de ses ennemys ». (*Vic à Zurich*, 18 juin 1602. Soleure. *Staatsarchiv Zürich* [*Frankreich*].) Au moment où cette levée était prête à marcher, le Roi la fit contremander; la France n'avait plus besoin de se servir d'un pareil subterfuge; les voitures contenant le reste du million d'or à distribuer venaient d'arriver à Soleure. — Le 20 février 1602, Sillery et Vic promettent, au nom de Sa Majesté, à l'occasion du renouvellement de l'alliance, des lettres patentes, par lesquelles le Roi s'engage à payer annuellement aux Suisses, à partir de Pâques 1603, quatre cent mille écus jusqu'à complète extinction de la dette, « tant pour l'argent de paix, que pour les pensions deues aux Cantons, argent presté ou cautionné, et services faicts par les colonels et capitaines ». (*Staatsarchiv Lucern* [*Frankreich*].) — Padavino, *Relazione del* 1608, p. 103. — « La mauvaise régie avoit fait que jusqu'à présent (1604) les dettes de la Couronne aux Cantons suisses, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà si bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos en avoit acquitté huit. » (Sully, *Œconomies royales*, année 1604, p. 380.) — De 1598 à 1607, Sully paya aux Suisses et Grisons dix-sept millions trois cent cinquante mille livres. (*Ibidem.*)

[3] *Declaration du canton de Berne au sieur Mery de Vic, ambassadeur du Roy.* 26 mai 1603. *B. N. f. français*, 16027.

[4] *Sillery à Béthune*. Soleure, 7 février 1602. *B. N. f. français*, 3489. — *Declaration de Vic sur les passages des Grisons*, Coire, 17 janvier, ratifiée par

tive aux Ligues Grises; les Confédérés ne renonçaient pas à leurs alliances particulières avec d'autres États, mais promettaient de veiller à ce qu'elles ne devinssent pas préjudiciables à celle de France [1]; la plupart d'entre eux s'engageaient en outre à aider le Roi à défendre le Milanez et autres provinces possédées par François I[er] en 1521, pourvu que ces pays fussent reconquis sans l'aide des Cantons [2]. Sur un seul point la diplomatie française éprouva un échec; elle ne put s'opposer à ce que les VI réservassent les deux duchés de Savoie et de Milan. Henri IV fit droit à la demande des Cantons catholiques à ce sujet par une déclaration spéciale [3] « si limitée — selon Sillery — que Sa Majesté s'en est contentée [4] », mais suffisante selon les ministres espagnols pour assurer le Roi Catholique que son rival ne retirerait aucun avantage de l'alliance de Fribourg et des Waldstætten [5].

Henri IV le 24 octobre 1602. *A. E. Grisons*, 2, supplément. — *Frari. Svizzeri*, 24, p. 302 et 307 (texte latin). — *Promesse du sieur de Vic, ambassadeur ordinaire du Roy... faite aux Ligues Grises concernant l'interpretation de l'article du passage des gens de guerre par le pays;* à Chur (Coire), le 18 janvier 1602. « Mais s'il advenoit qu'un Prince, Seigneur, amy ou allié de Sa Majesté se voulust prevaloir du susdict passage, il ne le pourra avoir, sy premierement ilz ne l'ont demandé à leurs Seigneurs Superieurs, affin de resouldre ensemble ce qui pourra estre pour le bien et seureté de leur pais. » — *B. N. f. Brienne*, 116. — *B. N. f. français*, 17990. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 1888 (quelques variantes dans le texte).

[1] Article XXV. *Frari, Francia, filza* 30. *Cavalli al Senato.* Parigi, 29 ottobre 1601.

[2] Article XXII.

[3] *Declaration du Roy Henry IV en faveur des Cantons catholiques.* 31 janvier 1602. *B. N. f. français*, 23609. — VOGEL, *Priviléges, etc.*, p. 103.

[4] *Sillery à Béthune.* Soleure, 7 février 1602. *B. N. f. français*, 3489.

[5] « He visto lo que en carta de 13 de Abril me escrivistes en materia de la liga, que Franceses hizieron con los cantones de Esquiçaros » (Suizos), « y que por papel aparte reservaron la que los cantones catholicos de aquella nacion tienen conmigo, y la satisfacion que sus embaxadores, que fueron ay á tratar de transigir otras cosas, procuraron daros de las causas que les unieron á hazer la liga con Franceses, y lo que vos les respondistes, que fué muy acertado. En lo que dezis de lo que Alfonso Casal os propone por conveniente, que se fuese adelantado la paga de las pensiones de Esquyçaros, por paresceme el medio que vos apuntays, que se podria tomar en ello para tenerlos mas promptos en las ocasiones que se ofrescieren de mi servicio, y asi podreys usar del en la forma que os paresciere mas conveniente y á proposito para-

La joie fut grande au Louvre lorsqu'on y apprit le beau succès remporté par Biron et ses deux collègues à la troisième diète de Soleure [1]; il fut aussitôt résolu que le traité serait confirmé publiquement en l'église Notre-Dame avec une pompe inaccoutumée [2]. Le dimanche 13 octobre 1602, une nombreuse colonne composée de quarante-trois députés des Ligues et de « force aultres Suisses, commé cappitaines... « enfans mesmes et parens desdits ambassadeurs venuz pour « les accompaigner et veoir la France », arrivaient à quelques lieues de Paris après avoir « esté par toutes les villes où ilz « ont passé receuz avecq entrées, salutations de canons et « aultres honneurs extraordinaires de France, nourriz et « traictez en festins publicqs en chacune desdictes villes le « plus somptueusement et honorablement qu'il se peult dire [3] ». Vic les complimenta de la part du Roi au pont de Charenton. Le lendemain, « Monsieur de Montbazon, duc et pair de France, « accompagné de force noblesse, alla... au-devant desdicts « ambassadeurs ung demy quart de lieue hors la porte Sainct-« Anthoine et leur feist encores entendre l'ayse que Sa Majesté « avoit de leur venue ». Ils trouvèrent à ladite porte le gou-

conservar aquella nacion en mi devocion... » (*Minuta de Su Majestad al Conde de Fuentes*, de Valladolid, de Julio de mil seiscientos dos. *Archivo General de Simancas. — Secretaria de Estado, Leg*° n° 1897.)

[1] *Memoires trés-veritables de ce qui s'est passé depuis l'arrivée des ambassadeurs des Ligues de MM. les Suisses prés du Roy à Paris jusques au retour d'iceulx en leur pays, où est tout particulierement descripte la ceremonie du serment reciprocque pour le renouvellement et entretenement de l'alliance contractée avec eulx, faicte en l'Eglize Nostre-Dame à Paris le* 20[me] jour d'octobre 1602. *B. N. f. français*, 10717 (le manuscrit entier). Cette cérémonie se trouve aussi narrée en langue allemande : *Staatsarchiv Zürich. Frankreich*, 8, 6, 24.

[2] *Vic à Henri IV.* Soleure, 30 mai 1602. — *Du même à Villeroy.* Pontarly (Pontarlier), 25 septembre 1602. *B. N. f. français*, 16027. — *Vic à Henri IV.* Soleure, 5 septembre 1602. *B. N. f. français*, 3489. — STETTLER's *Annales*, II, Buch IX, p. 406-408. — PALMA-CAYET, *Chronologie septénaire*, livre V (1602). — *Mémoires pour servir à l'Histoire universelle de l'Europe.* Le PÈRE D'AURIGNY (1757), p. 37. — *Mémoires touchant les ambassadeurs*, WICQUEFORT, p. 464 sqq. — VOGEL, *Priviléges, etc.*, p. 206-209. — TILLIER, *Geschichte des Freistaates Bern*, IV, p. 4 sqq.

[3] *B. N. f. français*, 10717.

verneur de Paris, les prévôt des marchands et échevins de la ville « suiviz de tous les officiers et archers d'icelle, tous à « cheval revestuz de leurs robbes et cazacques ordinaires aux « ceremonies, qui leur feirent encores une harangue du con- « tentement que toute la France et specialement la ville de « Paris recevoit de ce renouvellement... Le Roy leur avoit « envoyé pour les gratiffier davantaige les Cents-Suisses de sa « garde vestuz de ses couleurs, qu'ilz trouvérent en haye à « l'entrée de la porte, qui est ung honneur extraordinaire et « que l'on ne faict jamais à aultres personnes. » Lors de leur première audience, « le Roy... s'advança au-devant d'eux « trois ou quatres pas, leur donnant de la main gaulche sur « l'espaule en prenant et serrant de sa droicte l'une des leurs, « qui est la plus grande caresse et agreable reception qu'ilz « aient en leur païs ».

Ils furent « choyez, caressez et festez » par toute la Cour, les princes du sang, les ministres et deux des négociateurs de l'alliance, Sillery et Vic; le troisième, Biron, avait été décapité dans le préau de la Bastille quelques mois auparavant [1]. La cérémonie de la confirmation du traité eut lieu le dimanche 20 octobre. Le Roi jura en présence des députés suisses « devant Dieu et son Églize, et promit pour leurs Seigneurs et « Supperieurs d'entretenir de poinct en poinct le traicté de « renouvellement d'alliance faict entre luy et eulx ».

Ainsi se trouvait définitivement réglée dans un sens favorable en somme à la Couronne Très-Chrétienne cette question si fort débattue du renouvellement de l'alliance franco-suisse. Les Espagnols essayèrent bien encore de revenir sur les faits accomplis, de rompre le faisceau des alliés de la France en faisant demander par Rodolphe II à la diète de Bade la resti-

[1] Il existe dans les archives de Zurich (*série Frankreich*) une pièce en allemand fort intéressante, pleine de détails sur les derniers moments du maréchal. Au moment où la sentence fut lue : « Hat er angefangen zu enragieren, renegieren und grüwlich geflucht », sur la place de l'exécution, il dit aux assistants : « Par la mort de Dieu, si j'avois mon espée, je passerois sur le ventre de tous vous aultres. » Ses dernières paroles sont pour le bourreau, auquel il crie : « Boute, boute et despeche moy promptement! » (*Zyttung uss Paris a prima Augusti, 8° hujus in Dijon empfangen.*)

tution de la ville de Mulhouse, autrefois partie intégrante de l'Empire[1], et en provoquant des séditions aux Ligues Grises[2]; la rage au cœur, ils tirèrent un dernier coup de feu sur Genève pour couvrir leur retraite[3]. Leur influence restait dès lors limitée à sept Cantons catholiques[4], qui à eux tous ne représentaient pas un cinquième du pays comme superficie et comme population. Si l'on songe que de la Misolcine au Stelvio, du Splugen aux sources de l'Adda, trente lieues d'Alpes demeuraient entre les mains des ennemis du Roi Catholique, on comprendra qu'un gouverneur de Milan de la trempe de Fuentes fût enclin à hasarder plutôt la Lombardie que de courber la tête devant cette menace de tous les instants.

[1] *Vic à Béthune*. Coire, 29 mars 1602. *B. N. f. français*, 3490, p. 49. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 591.

[2] *Vic à Béthune*. Coire, 19 avril 1602. *B. N. f. français*, 3489. — *Vic au Roi*. Soleure, 30 mai 1602. *B. N. f. français*, 16027.

[3] « Escalade » du 21 décembre 1602.

[4] Les VI et Appenzell. (Rhodes-Intérieures.)

LIVRE II.

VENISE ET MILAN. — LA LUTTE POUR LES ALPES.

(1601-1605)

CHAPITRE PREMIER.

VENISE ET LES LIGUES GRISES AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Sacrifices faits par la République pour ses armements maritimes. — Dangers suspendus sur sa tête. — Comment elle y échappe. — Ses relations avec l'Europe centrale, l'Orient et l'Occident. — Ses démêlés avec les Uscoques. — Conquête du Milanez par les Espagnols. — Venise se tourne vers les Alpes.

Premières levées suisses et grisonnes au service de la République. — Intrigues de Rodolphe de Salis. — Il obtient des « Dix » un subside extraordinaire. — Mission du « Piovano di San Giuliano » et de Rusca à Coire et à Stans. — Rodolphe de Salis est expulsé de l'État de Terre-Ferme. — Reprise des négociations (1582). — Arrivée à Venise de Nicolas Pelizzari et de Jean de Salis. — Ils poussent à une alliance entre les deux Républiques. — Peu de succès de leurs démarches.

Evénements de l'année 1589. — Venise soutient Henri III contre la Ligue, l'Espagne et la Savoie. — Elle fait proposer son alliance aux Ligues Grises. — Girolamo Gromelli se rend en Valteline. — Ambassade de Jean de Salis en Terre-Ferme. — Difficultés soulevées par le Sénat. — Les routes des Alpes se referment devant lui. — Il revient à la charge (1592). — Mission de Piatti. — Route de Morbeigne à Averara. — Hésitations de la Sérénissime. — Le duc de Terranova envoie un émissaire à Coire. — Négociations d'Arduino en Rhétie. — Ses promesses au « pittag ». — Reconnaissance de Henri IV par les III Ligues comme roi de France. — Le Sénat traîne en longueur et met fin à la mission de Piatti. — Sentiments d'amertume que cette décision fait naître en Rhétie.

Aussi longtemps que sa politique orientale n'avait eu que des succès à enregistrer, l'État vénitien s'était donné à tâche d'employer le plus clair de ses revenus à la consolidation de

son empire méditerranéen. A toute époque, les sacrifices faits par la République pour ses armements maritimes avaient été considérables; elle ne perdait aucune occasion d'augmenter le nombre de ses colonies; il n'est donc pas étonnant que, quelque préoccupé qu'il parût être de la défense des provinces de Terre-Ferme, le Sénat, à peine sorti des luttes dont la Péninsule fut le théâtre au commencement du seizième siècle, ait concentré encore une fois toute son attention sur l'équipement de ses flottes et la création de nouveaux débouchés au commerce de la métropole.

Au reste, même en ne tenant pas compte des avantages de toute nature que lui procuraient ses relations avec l'Orient, Venise, grâce à sa puissance maritime, arrivait à pallier jusqu'à un certain point les deux grands dangers suspendus sur sa tête d'une manière permanente : la pénurie de soldats [1] et la disette de céréales; la Méditerranée et l'Adriatique lui fournissaient ses matelots levantins et ses milices albanaise et esclavonne, le noyau de ses armées, tandis que les blés de la Macédoine et de l'Archipel entraient dans ses ports sans encombre. Empruntait-elle les voies alpestres, c'est qu'elle s'y trouvait forcée, à défaut d'autres moyens de communication avec ses résidents de Vienne, de Prague et de Varsovie. Son commerce dans ces régions étant à peu près nul, elle ne cherchait pas à le développer. N'était-elle pas maîtresse de la meilleure des routes marchandes, de la Méditerranée, qui la mettait en rapport avec ses clients des échelles du Levant, de la France, de l'Espagne et des États italiens de la mer Tyrrhénienne? Pour que le Sénat consentît à imprimer une direction nouvelle à sa politique, il ne fallut rien moins que les nombreux revers éprouvés par Venise vers le milieu du

[1] « Volendo ella (la Ser. Republica) assoldar 4 mil. fanti Italiani, fece chiamar a se tutti i capi della sua militia, et comparti à cadauno d'essi una honesta portione, molto inferiore all' obligo delle sue condotte, et benchè questi usassero ogni industria per adempire il suo debito, non fù possibile haverne fra tutti *nè anco cento,* perchè i Prencipi prohibirono sotto pene gravi che nessuno suddito loro ardisse toccar soldo a servitio d'altri. » (*Relazione de Grisoni, di G. B. Padavino,* a° 1605. *Frari. Svizzeri, Trattati diplomatici,* p. 182.)

seizième siècle. Les escadres de la République commençaient à battre en retraite devant les forces supérieures de la Porte ottomane qui menaçait Chypre et Candie; les corsaires napolitains, avoués des vice-rois espagnols, infestaient les côtes du golfe jusqu'à Malamocco; enfin les pirateries des Uscoques du Frioul, sujets des archiducs de Grätz, entraînaient les « généraux de la mer » à la nécessité dispendieuse de faire escorter par de véritables flottilles les convois sortant des ports de l'Adriatique.

Dès ce moment-là, Venise, sur le point de se voir fermer ses greniers du Levant et de manquer d'hommes pour défendre ses États de Terre-Ferme, Venise songea à se procurer de nouveaux auxiliaires [1]. On n'ignorait pas au « Collége » que les récents échecs subis par la politique vénitienne en Orient étaient dus au moins autant aux machinations de l'Escurial qu'aux armes du Grand Seigneur; il était en conséquence à prévoir que la République serait amenée à s'entendre — sinon à s'allier — avec les gouvernements des pays que menaçait la Maison d'Autriche. Le changement de front qui allait s'opérer dans les Conseils de Saint-Marc était d'autant plus nécessaire qu'un grave événement venait de se produire en Italie. Les Espagnols s'étaient emparés du Milanez; et afin de parachever et assurer tout à la fois cette conquête, ils négociaient activement une alliance avec les petits États maîtres des défilés des Alpes. Déjà leur influence se consolidait à vue d'œil dans les Cantons voisins du Saint-Gothard, et les deux branches des Habsbourg ne se trouvaient plus séparées l'une de l'autre que par la vallée de l'Adda, sujette aux Ligues Grises. D'un jour à l'autre, ce faible rempart pouvait être renversé, et alors du même coup l'empire de Charles-Quint eût été reconstitué, et l'Italie prise

[1] En 1509 déjà, au temps de la Ligue de Cambrai, Venise avait tenté de nouer quelques relations avec les Ligues Suisses et Grises, mais la défaite d'Agnadel avait empêché l'ambassadeur Hieronimo Savorgnano de mener à bien sa mission. (V. CERESOLE, *la République de Venise et les Suisses*, p. 16.) — De nouvelles tentatives, faites en 1526, à l'occasion de la ligue franco-vénitienne contre Charles-Quint, furent abandonnées au bout de peu de temps.

à la gorge fût devenue tout entière une province espagnole [1].

Ce ne fut toutefois pas sans hésitations que Venise renonça à de nouvelles conquêtes dans cet Orient vers lequel l'attirait un passé de dix siècles de gloire. Le cercle de fer dont les ministres du Roi Catholique sefforçaient d'entourer les provinces de Terre-Ferme était déjà presque continu, que le Sénat, inconscient du danger, ne faisait encore aucune démarche pour maintenir ouverts les passages que l'or espagnol cherchait à boucher. Tout au plus avait-il passé quelques contrats avec des particuliers en Helvétie et aux Ligues Grises, pour des levées de « gente svizzera et grisona [2] », et examiné un projet d'alliance défensive présenté par un ambassadeur grison [3], lorsque le règlement d'intérêts privés amena par hasard à Venise en 1561 un des hommes les plus influents de la Rhétie, le colonel Rodolphe de Salis. Ce dernier usurpa-t-il une qualité officielle qu'il ne possédait pas ou laissa-t-il supposer qu'il était chargé d'une mission secrète? Toujours est-il

[1] « Se all' incontro egli (S. M. C.) occupasse la Valtellina, o Grisoni, da soverchia somma di danari corrotti, alla sua divotione s'accostassero, et i stati d'Italia e quelli di Lamagna (Germania) potrebbono agevolmente restare, se non debellati, almeno travagliati et afflitti. » (*Giovan.-Girolamo Gromelli alli SS*[ri] *Rett. di Bergamo.* Chiavenna, 11 maggio 1589. *Frari. Grisoni, filza* 1 [1589-1603].) — « Laquelle (la Valteline), ayant une fois reduite à ses vollontez, il (le gouverneur de Milan) espére tenir l'Italie à la gorge. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 21 mai 1603. *A. E. Venise,* mss. 36, p. 276 [imprimé : *Lettres et ambassade, etc.*].)

[2] 27 avril et 17 juin 1560. Capitulation du Chevalier Melchior Lussi d'Unterwalden (colonello di gente svizzera). — 13 et 16 mai 1560. Capitulation du même genre avec Hercule de Salis et ses deux fils (gente grisona). (V. CERESOLE, *la République de Venise et les Suisses.* Venise, 1864, p. 25.)

[3] 1554. « *Negotiatione di D. Federigo Salice* (Frédéric de Salis), *amb. de Grisoni per una capitulazione contra banditi et per una intelligentia et lega defensiva. Nel libro rosso delle Pandette, colto* 51, *fin* 55. » (V. CERESOLE, *ibid.*, p. 24.) — « Hebbe dunque principio questo negotio di confederatione con Grigioni fin l'anno 1554... Primo di tutti a trattarne fù il Sig[r] Federico Salice, soggetto di molto stima nella sua natione et di grande esperienza nelle cose militari... Nè passo il negotio più oltre, anzi essendo lui nel 1557 stato rimandato da suoi Signori per altri negozii, non si vede che fosse rittaccata nuova pratica di questo negotio. » (*Relazione de Grisoni fatta dal Secretario Padavino,* 1605. *Frari. Svizzeri. Trattati diplomatici,* p. 182.) — *Lettre de*

vrai que, reçu au Palais — avec toutes les précautions d'usage pour que sa visite ne fût point ébruitée [1] — et mis en présence du Conseil des Dix, il énuméra dans un long discours les avantages que les deux Républiques étaient appelées, selon lui, à retirer d'une entente cordiale [2]. En se conciliant l'amitié des III Ligues, Venise obtiendrait la concession des passages rhétiens pour les levées qu'elle pourrait faire en Allemagne, en Lorraine ou dans les Pays-Bas [3], supposé qu'elle ne désirât pas se servir de troupes grisonnes [4]; par les routes carrossables du Splugen et de la Bernina elle alimenterait ses marchés; grâce à la Valteline enfin, elle assurerait, sur un parcours de soixante milles, la frontière septentrionale de l'État de Terre-Ferme [5]. Les Grisons, de leur côté, trouveraient dans le Brescian et le Bergamasque un point d'appui solide pour la défense de leurs pays sujets [6], s'ouvriraient un débouché sur l'Adriatique [7] et amélioreraient la condition de près de quinze mille de leurs

Federico Salis (contenant advertissementz des progrez d'Allemaigne et du Roy Philippe). Samadino di Agnedina Sup^re^, 23 febbr. 1557. *B. N. f. français*, 20529, p. 146.

[1] « Ad hora che il palazzo non sia frequente, et in luogo separato. » 2 ottobre 1561 in Zonta. (*Frari. Grisoni, filza n*° 1.)

[2] « Intelligentia. » (V. Ceresole, *la République, etc.*, p. 25.)

[3] Martinengo représente au Sénat combien sont importants les passages des Grisons, puisque, en cas de rupture, Venise ne trouverait point de soldats en Italie, Florence désirant garder les siens. (*Fresne-Canaye à Sillery*. Venise, 16 novembre 1601. *A. E. Venise*, mss. n° 36.) — « Nitt minder hat die Herrschaft Vennedig betrachtet, wie vil Ihnen an diesem Pasz, nit allein desz commerzii und Kaufmans gewerben, sondern auch des Kriegsvolks wegen gelegen seye. » (B. Anhorn, *Graw-Pünter-Krieg* [édit. Moor], p. 5.)

[4] « Io dissi che non sentiva molto laudar questa nation de Grisoni, et che mi pareva intender che non fussero troppo boni soldati, per non haver quella disciplina che conveniria. » (*Rapport d'Antonio Milledone au Conseil des X*, 31 mai 1582. *Frari, Grisoni, filza n*° 1.) — « Non per bisogno che abbiamo della loro gente. » (*Relazione di G. B. Padavino*, 1608, p. 114 [Vitt. Ceresole].)

[5] *Padavino al Senato.* Coira, 11 luglio 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2.

[6] « Antemurale et propugnaculo della Valtellina. » (*Padavino al Senato.* Coira, 18 marzo 1616. *Frari. Grisoni, filza n*° 9.) — « Servando (Grisoni) gratissima memoria di qualche amorevole dimostratione usata verso loro nel tempo che si scopri il trattato della Valtellina... » (*G. G. Gromelli alli SS^ri^ Rett. di Bergamo.* Chiavenna, maggio 1589.)

[7] *Padavino al Senato.* Coira, 5 luglio 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2.

compatriotes établis sur le Vénitien [1]. Salis insista de plus sur le fait que le marquis de Pescaire, gouverneur de Milan, venait d'envoyer un ambassadeur à Coire, et que, par suite, les négociations pour une capitulation hispano-grisonne se trouvaient fort avancées.

Toutes ces considérations ne laissèrent pas d'agir sur l'esprit des « Dix », qui accueillirent avec faveur les ouvertures du noble Grison, sans lui donner toutefois la réponse immédiate qu'il sollicitait [2]. Après avoir renouvelé ses remontrances quatre mois durant, celui-ci obtint enfin un subside extraordinaire de trois mille ducats [3], dont l'emploi était remis à sa discrétion, mais qui devait servir, en principe, à détourner les trois ligues grises de leurs desseins d'alliance avec des « princes étrangers ». Sous ce nom de « princes étrangers », la prudente « Sérénissime » désignait assez clairement les maîtres de la Lombardie. De confédération vénéto-rhétienne, il n'était pas question dans la réponse faite au colonel Rodolphe de Salis; à moins d'une nécessité absolue, Venise n'entendait point s'imposer une aussi forte dépense [4].

Au même temps que les « Dix » prenaient cette décision, deux envoyés vénitiens, le « piovano » (curé) di San Giuliano [5] et le cavalier Rusca [6], se dirigeaient sur Coire, à l'effet de se rendre compte des dispositions des Grisons à l'égard de la

[1] 14,000 d'après *Padavino,* Tosana (Thusis), 2 marzo 1616. *Grisoni, filza* 9. — 12 ou 13,000 d'après Fresne-Canaye (*Fresne à Henri IV.* 13 juin 1607). *A. E. Venise,* mss. 40. — *Conseil des X.* 31 mai 1582. *Frari. Grisoni, filza* 1. — BARTH. ANHORN (*Graw-Puenter-Krieg,* 1603-1629, p. 7) parle de 5,000 seulement. Un recensement de 1762 indique 7,000 Grisons habitant le Vénitien. (V. CERESOLE, *la République de Venise et les Suisses,* p. 126.)

[2] « Ma per hora nè par di devenire ad altra risolutione. » (*Cons. de' X,* 19 maggio 1561. *Grisoni, filza* 1.)

[3] 5,000 d'après Padavino. *Relazione de Grisoni* 1605. (*Rætia, Mittheilungen* u. s. w. III. Jahrgang.)

[4] In Zonta, 2 ottobre 1561. *Grisoni, filza* 1.

[5] « *Instruttione da esser data al Reverendo Piovano di San. Giuliano per andar in Grisoni, da esser scritta di soa mano.* » (*Consiglio de' Dieci,* 21 settembre 1561. *Ibid.*)

[6] Le commentateur de Padavino, « *Relazione de Grisoni,* 1605 », désigne ce personnage sous le nom de « Crusca » et émet l'idée qu'il s'agit probablement d'Abbondio de Salis-Grüsch. Outre que le rétablissement du nom

République, et de contrôler les assertions de Salis; ils avaient en outre mission de pousser jusqu'à Stans, résidence du vieux colonel Melchior Lussi [1], condottiere alors au service de Venise, et d'y sonder le terrain en vue de l'établissement de rapports amicaux entre l'État de Terre-Ferme et les Cantons catholiques[2]. A leur retour, en décembre 1561, le « piovano » di San Giuliano et Rusca présentèrent aux « Dix » une relation de tous points défavorable à Salis. Ce dernier avait fait sonner bien haut le danger qui résulterait pour les États libres d'Italie d'un accord entre le gouverneur de Milan et les communes grisonnes; or les deux envoyés vénitiens rapportaient que la diète n'avait pas eu de réponse à donner à don Giovanni Riccio, ambassadeur d'Espagne, par la raison bien simple que celui-ci s'était abstenu de faire une proposition quelconque [3]. Salis, qui s'était engagé à user de son influence auprès de ses compatriotes pour les détourner de l'alliance de Milan, n'avait

détruit cette hypothèse, il est peu probable que Venise ait fait espionner Rodolphe de Salis par un de ses parents grisons.

[1] Une des figures militaires les plus curieuses de cette époque. Retiré dans son repaire de Stans, infirme et goutteux, le vieux condottiere, entouré de ses fils, recevait des agents de tous les États voisins et s'engageait, contre bonne rétribution, à fournir des troupes, dans une même année, à Venise, au Saint-Siége, à l'Espagne, à la France, au grand-duc de Toscane et au duc de Lorraine. Son âpreté au gain et la désinvolture avec laquelle il violait ses engagements le rendirent bientôt odieux à la plupart de ses anciens maîtres. C'est ainsi qu'après l'avoir employé pendant plus de trente ans, la République, — sur le conseil de la France, — renonça à ses services en 1602.

[2] « ...Et col mezzo di quelli di trattare et concluder di dar modo al colonello nostro Lussi, Svizzaro, di trattenere quelli 6 Governatori delli Cantoni di essi Svizzari a nostra devotione, et al colonello Rodolfo Salice, Grisoni, di negotiare secretissimamente colli principali della nation soa per trattenere quella parimenti a devotione della Signoria Nostra, si come nelle scritture delli detti colonelli hora lette si contiene, non possendo però esso collegio eccedere la somma del denaro dichiarito nelle predette scritture loro. » (*Cons. de' Dieci*, 19 settemb. 1561. *Frari. Grisoni, filza* 1.)

[3] « ...Et havendo noi confrontate quelle con diversi altri avisi et copie che in tal materia habbiamo havute per altre buone vie, trovamo che don Giovanni Angelo Riccio, mandato alli Vostri Signori dal Sr Marchese di Pescara, non ha proposto... nè ricercato nè detto pur parola de lega tra la Maestà del Re Cattolico et li Vostri Signori, nè meno che da quelli gli sia stato sopra ciò risposto cosa alcuna, et sarebbe absurdo se si havesse risposto a cosa non proposta. » (*Ibidem*, 29 dicembre 1561.)

fait aucune démarche à cette intention; le seul article de son instruction qu'il se trouvait avoir consciencieusement exécuté était celui de la distribution des trois mille ducats; il avait empoché la majeure partie de cette somme, et partagé le reste entre ses fidèles. A l'ouïe de ces nouvelles, les « Dix » ne cachèrent pas leur mécontentement; le colonel mandé au palais eut à entendre de dures paroles [1]; on l'accusa de s'être joué des Conseils de la République, et il reçut l'ordre de quitter le territoire vénitien; mais il ne devait pas s'en tirer à si bon compte, car à peine de retour dans ses foyers, il fut appréhendé au corps et n'échappa que par miracle à la mort, juste prix de ses intrigues [2]. Ainsi se trouvèrent rompues les premières négociations entamées par Venise avec ses voisins des Alpes Rhétiennes. En plus d'une occasion le Sénat se ressouvint avec amertume de l'indélicate équipée de Salis et fut dès lors enclin à se montrer soupçonneux à l'égard de tout ce qui portait le nom grison.

Ces sentiments de défiance—si vivaces encore en 1563, qu'un ambassadeur des III Ligues, député par la diète d'Ilantz [3], n'avait pu se faire bienvenir des « Dix » — s'étaient assez atténués en 1582 pour que la reprise des négociations devînt possible. Au mois de mars de cette année-là arriva à Venise un capitaine suisse, Nicolas Pelizzari, bientôt suivi d'un noble Grison, Jean de Salis [4]. Avertis par de récents exemples du danger qu'il y avait à user de subterfuges à l'égard des Conseils de la République, Pelizzari et Salis s'efforcèrent de prévenir tout mal-

[1] « ...Di modo che non sapemo veder che voi ad alcun buon fine ci habbiate voluto mandare la detta asserta risposta in materia de lega, da che, a parlar vi come conviene a noi liberamente, ne siamo restati molto scandeliggiati. » (*Ibidem.*)

[2] *Cons. de' Dieci*, 31 maggio 1582. — *Relazione de Grisoni*, 1605.

[3] *Ibidem*, 22 aprile 1563. Une ambassade grisonne se rendit aussi à Venise en juin 1577. « Im Junio sinnd verritten die verordnetten gsannten zum Herzogen und Herrschafft Venedig. » (HANS ARDUESER's *Chronik* (1572-1617). Edit. BOTT, p. 65.)

[4] « Nel 1580 et successivamente li anni seguenti, vennero l'uno dopo l'altro diversi ambasciatori delle tre Leghe a Venetia per varii negotii, cioè il Sr Gales (Gallus) di Monte, Nicolò Pellizari, Battista et Giov. Salice. » (PADAVINO, *Relazione*, 1605.)

entendu quant à l'objet de leur mission; ils avaient été délégués par les communes souveraines à seule fin de procurer le règlement de quelques affaires de douanes de minime importance, mais ils étaient chargés secrètement par les chefs des Ligues et les personnages les plus influents de la Rhétie de proposer à Venise « une bonne ligue et confédération » avec les Grisons [1].

Jamais encore, au dire des deux négociateurs, occasion plus propice ne s'était présentée de gagner les montagnards des Alpes à la politique vénitienne. L'alliance de France, sur le point d'expirer, allait permettre aux trois Ligues de contracter des engagements vis-à-vis de l'étranger, et le parti vénitien en Rhétie se déclarait prêt à entrer en lice pour faire triompher les intérêts de la République. Pelizzari laissait de plus entrevoir que la Couronne Très-Chrétienne trouverait son compte à cette combinaison, qui, en déchargeant le Roi d'une grande dépense, lui procurerait un allié intéressé à la fermeture des passages des Alpes grisonnes du côté du Milanez; tel était du moins l'avis que Catherine de Médicis et les principaux ministres, le chancelier de Birague entre autres, avaient exprimé en présence de Lippomanno, ambassadeur de Venise, et de Nicolas Pelizzari [2]. Ce dernier ne cacha pas aux « Dix » que le parti d'Espagne avait fait de grands progrès dans la vallée du Rhin. « La France nous doit cinq années de pensions, ajoutait-« il; or S. M. C. offre de payer dix années de pensions à mes « Supérieurs s'ils veulent vivre en bonne intelligence avec le « duché de Milan [3]; les douanes milanaises prélèvent annuel-

[1] « Una bona lega et confederatione. » — Les principaux n'osent communiquer leurs projets aux communes : « Et massimamente nelle cose che vogliono (i capi) trattar secrete, come è questa, che se si risapesse potrebbe haver molti contrarii. Per questo nelle lettere hanno posto nel principio per causa della mia venuta un negotio particolar di poco momento, acciò che sia coperta a quello che segue d'importantia. » (*Cons. de' Dieci*, **22** maggio **1582**.) — « Nicolò de Pelizzari... come ambasciatore per trattare un altro negotio a beneficio d'ambe le parti. » (*Ibidem.*)

[2] *Cons. de' Dieci.* (*Ibidem.*)

[3] « Ne fa il Re Filippo offerir partiti grandissimi, il doppio di quello che ne da il Re di Franza. » (*Ibidem.*)

« lement près de quarante mille écus sur les marchands grisons; « le gouverneur s'engage à nous restituer cette somme si nous « nous allions avec le duché; le jour où le peuple des Com- « munes se sera laissé gagner par l'or espagnol, toutes les routes « alpestres seront entre les mains de la maison d'Autriche. Par « où passeront alors vos levées de Suisse et d'Allemagne? « L'État de Terre-Ferme est comme un château fort assiégé « de toute part; il ne peut recevoir de secours que par la voie « du pays de mes Seigneurs [1]. » Le Sénat manda Nicolas Pelizzari. Ce corps avait acquis la certitude que les menées espagnoles augmentaient à Coire et dans le val Bregaglia, et qu'à moins d'une alliance avec Venise, jamais les Grisons ne consentiraient à accorder leurs passages aux Suisses et Allemands levés pour la défense de l'État de Terre-Ferme [2]. Deux « Savii », Giovanni Gritti et Giovanni Francesco Moresini, s'abouchèrent aussitôt avec Pelizzari et son collègue; un projet de traité fut élaboré; mais dès les premiers jours de juin déjà, les négociations furent subitement rompues, soit que les pouvoirs des délégués grisons eussent été jugés insuffisants, soit plutôt que les Vénitiens redoutassent les difficultés d'une entreprise à laquelle la France commençait, paraît-il, à se montrer hostile [3].

Les graves événements de l'année 1589 eurent comme premier effet de mettre un terme à l'indifférence que Venise manifestait depuis près d'un demi-siècle à l'égard des affaires de la Péninsule. La Ligue, soutenue par l'Espagne, triomphait en France; Charles-Emmanuel, trahissant la cause des « Stati liberi », s'était emparé de Saluces et devenait le lieutenant de son beau-père Philippe II. La République, après avoir

1 « Il stato della Serenità Vostra è come un castello circondato da ogni parte, che non può haver agiuto, se non da una sola banda et questo è il paese de miei Signori. » (*Cons. de' Dieci,* 22 maggio 1582.) — « ...Poichè già tutti gli altri (passi) restano chiusi da prencipi collegati e dipendenti dalla Corona di Spagna, che se le città franche di Germania di ciò temono, quanto più lo doveranno fare i prencipi d'Italia. » (*G. G. Gromelli alli SS*[ri] *Rett. di Bergamo.* Chiavenna, maggio 1589. *Grisoni, filza* 1.)

2 *Cons. de' Dieci,* 31 maggio 1582.

3 *Ibidem.*

envoyé des troupes et de l'argent à Henri III, poussé les Suisses protestants à armer contre le duc de Savoie [1], et levé elle-même dix-huit mille hommes [2], fit un pas de plus en avant, et sans attendre que les Grisons vinssent à elle comme jadis, elle dépêcha un député aux III Ligues pour proposer une alliance. L'orgueil de la fière Sérénissime n'eut pas à souffrir de ces avances faites à un peuple de mercenaires; l'Empereur et les deux Couronnes n'avaient-ils pas sollicité les secours des III Ligues [3]? Le Sénat, bien qu'il ne possédât que des renseignements peu précis quant à la topographie et à la situation politique de la Rhétie, savait, à n'en pas douter, que si les Grisons protestants ne se sentaient pas portés d'amitié pour l'Espagne ni pour les Cantons catholiques [4], ils se trouvaient en revanche en excellents termes avec leurs voisins de la Suisse évangélique [5] et les cités franches de l'Allemagne [6]. A dater de cette époque, la République caressa sans relâche l'espoir de relier entre eux, au moyen d'alliances, tous les « Stati liberi » qui s'étendaient de la mer du Nord à l'Adriatique, et d'opposer, grâce à cette large chaîne d'États confédérés, une digue puissante aussi bien à l'ambition manifeste de la maison d'Autriche qu'aux prétentions éventuelles de la couronne de France [7].

[1] *A. N. Simancas K,* 1674, n° 64. *El Rey á Don Francisco de Vera.* San-Lorenzo, 1 julio 1589.

[2] « La cuenta que Venecianos hacen de su gente es á numero de diez y ocho mil Infantes en esta manera : cinco que han hecho de fresco, seis mil que pueden sacar de sus presidios, y quatro mil Grisones que tienen concertados, y tres mil que podrán hacer en sus propias tierras en brevisimo tiempo siempre que tocaren caja, y aun haora dicen que ya comienzan á la sorda. » (*Iñigo de Mendoza al Rey.* Venecia, 29 mayo 1589. *A. N. Simancas,* K. 1676, n° 219.)

[3] « E questa natione è già in quasi possesso di essere ricercata dagli Imperatori e dagli Re, cosi volendo la disciplina militare corrotta nelle provincie che a lei solevano comandare. » (*Giovan. Girolamo Gromelli alli SS*ri *Rett. di Bergamo.* Chiavenna, maggio 1589. *Grisoni, filza* 1.)

[4] A une demande de renouvellement d'alliance faite par les V aux Grisons, ces derniers avaient répondu « che vi pensarebbono (cosa veramente degna di notarsi) ». *Gromelli,* 11 maggio 1589. *Ibidem.*

[5] « Di modo che dir si può che siano una cosa istessa. » (*Ibidem.*)

[6] « Senza capitolatione però. » (*Ibidem.*)

[7] « Aggiongono di più che la medesima intelligenza si potrebbe anco havere et con gli Svizari non confederati con Spagna, et con le città franche di

Lors de son séjour à Venise en 1582, Jean de Salis avait fait la connaissance du « procurateur » Michiel, auquel il s'était ouvert de son projet d'unir par des liens indissolubles les deux républiques. Quand le Sénat se fut décidé en 1589 à rechercher l'amitié des Grisons, il songea tout naturellement à Michiel; celui-ci, chargé de la conduite des négociations, se concerta aussitôt avec les Recteurs de Bergame, pour envoyer en Valteline le cavalier Girolamo Gromelli [1]. A la suite d'une entrevue secrète à Chiavenne avec les deux chefs du parti vénitien en Rhétie, Jean et Jean Baptiste de Salis [2], Gromelli arrêta son plan de campagne, et donna son approbation à un projet de traité, inspiré des capitulations de France; puis il se retira à Vercurago en Bergamasque pour y attendre la décision de la diète grisonne.

Malgré l'opposition de l'envoyé de Milan et des députés des V Cantons catholiques [3], les III Ligues se résolurent à dépêcher à Venise une ambassade à la tête de laquelle se trouvait Jean de Salis [4]. C'était une partie gagnée pour la République,

Germania. » (*Gromelli alli SS^ri Rett. di Bergamo.* Chiavenna, 11 maggio 1589. *Grisoni, filza* 1.)

[1] Ou Grumello. « *Instruttione delle cose de Grigioni dal Sr Giov. Girol. Grumello Cavaliere, di Stenzano, territorio di Bergamo.* » (Agosto 1601.) V. Ceresole, *la République de Venise et les Suisses*, p. 35. — Il était beau-frère de Rodolphe de Salis.

[2] « Giovan. et Giovan. Battista Salice. » Ces deux personnages sont fréquemment pris l'un pour l'autre dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens. Jean de Salis avait déserté le parti des nobles pour se rapprocher des mécontents du parti du peuple. Hautefort, ambassadeur de France aux Ligues, dit de lui « qu'il estoit un grand fomentateur de troubles ». (*Hautefort au Roi.* Coire, 27 juillet 1573. *B. N. f. français*, mss. 16011.)

[3] « Sy habent (die 5 Ort) gmein 3 Puend geschrifftlichen und pitlichen angelanget, sy sœllent mit sampt inen zuo den Hispanischen Pündnussen trætten. Im gægenteil habent Burgermeister, Schulthess und Ræth der 4 evangelischen Stedten in der Eidgnoschafft die Puendtner mit allem ernst vermanet, das sy mit dem Kuenig von Hispania — dann si dozemalen starck drumb angesuocht wurdent — kein Puendtnuss noch Vereinung sœltend annemen. » (Ardueser, *Rätische Chronik* [Bott], p. 105.)

[4] Jean-Baptiste de Salis, d'après *Delib. Sen.* LXXXVII, p. 20. — « ...Si è prima per via di secreta confidenza, cavato, che nella ultima dieta si propose, se si doveva, venendo l'occasione, stringersi con nova capitolatione et intelligenza con la Ser. Sign.; e fù concluso di si, anci che se ne desse commissione al

qui consentait à servir de grosses pensions aux III Ligues et aux particuliers grisons[1]. Déjà l'ambassadeur d'Espagne, Francisco de Vera, — ordinairement très-bien renseigné sur les moindres démarches des diplomates vénitiens[2], — écrivait à son souverain que l'alliance vénéto-rhétienne était chose faite[3]; déjà Philippe II s'apprêtait à réclamer l'intervention du Pape et cherchait à provoquer les foudres de l'Église contre une

Sr Giovanni Salice che andando a Venetia... movesse questa pratica. » (*Gromelli alli SSri Rett. di Bergamo.* Vercurago, 19 maggio 1589. *Grisoni, filza* 1.) — L'ambassadeur de France à Venise, Hurault de Maisse, intrigua vivement alors pour que le Sénat s'alliât avec les III Ligues. « ...All' hora per assicurarsi maggiormente fece che il Signor Gio. Salice venisse a Venetia, acciò che la Repubblica conoscendo che questo passo importa non manco a Principi d'Italia che alla Francia, con questo mezzo, con qualche somma di denaro, del quale la Franza era in estremo bisogno, havesse potuto obbligar quella natione, ma che le parve, che questo negotio a Venetia all' hora non fosse tanto stimato, et che però non camminasse avanti, et che non havesse l'effetto che esso desiderava. » (*Marino Cavalli al Senato.* Parigi, 10 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.) — « Aqui han venido dos Principales Esquizaros y otros dos Grissones, y ambas partes tuvieron audiencia de la Señoria;... se tiene por cierto sea harina de este embajador de Francia astutissimo, para que viendolos presentes estos Señores se resuelvan á tomar algun partido. » (*Juan de Zornoza á Su Majd.* Venecia, 3 junio 1589. *A. N. Simancas K,* 1674, nº 57.)

[1] « ...Nelle quale i Re di Francia tall' hora sono stati anci prodighi, che liberali. » (*Gir. Gromelli.* Chiavenna, maggio 1589. *Grisoni, filza* 1.)

[2] On pourrait, à l'aide des dépêches des ambassadeurs de S. M. C. à Venise, dépêches conservées dans les Archives de Simancas, reconstituer en partie l'histoire de la diplomatie vénitienne, sans avoir besoin de consulter les Archives des « Frari ». Il n'est presque aucune dépêche importante envoyée à Venise, — pendant les seizième et dix-septième siècles surtout, — dont les ambassadeurs d'Espagne ne soient parvenus à connaître le contenu, car ils avaient des espions jusque parmi les sénateurs.

[3] « He entendido de buena parte que ha tenido efecto la liga que se trataba entre esta Republica y Grissones hereges, de quel legado aqui fué advertido del Conde de Olivares,... diciendo que la dificultad que han tenido para no conformarse antes, consistia en el número de la gente con que havian de servir á esta Republica, por que ella queria que le diesen 10,000 hombres, y ellos aunque no reparaban en su número hacian dificultad en la bondad de la gente, que siendo tanta, no podia ser buena, y asi se han concluido que sean 6000, obligando de servir á esta Republica contra todos especialmente para defensa, esceptuando el Condado de Tirol, y que al presente se les haga un donativo arbitrario, y en tiempo de paz 3 mil ducados para el Coronel y 4 mil para distribuir entre ellos. » (*Vera á S. Majd.* Venecia, 1 julio 1589 *A. N. Simancas K,* 1674, nº 63.)

puissance catholique qui implantait l'hérésie dans la Péninsule en appelant des mercenaires grisons à la défense de ses États [1]. Rien n'était conclu cependant; Venise, profitant de ce que les III Ligues lui ouvraient momentanément leurs passages, ne se hâtait point de ratifier un traité qu'elle considérait comme onéreux pour elle. A l'instant même où toutes les difficultés paraissaient aplanies, le Sénat en faisait surgir de nouvelles; il insistait entre autres sur l'insertion d'une clause, en vertu de laquelle les Grisons se seraient obligés, non-seulement à protéger le territoire vénitien contre toute attaque de l'étranger, mais encore à envahir, s'il était besoin, la France, les Cantons suisses et le Tyrol — trois pays alliés ou amis de la Rhétie — [2]. Les négociations se continuaient encore en février 1590 lorsque le bruit se répandit dans la vallée du Rhin que Venise était sur le point de rompre avec le gouverneur de Milan, qui avait tenté de surprendre Crême [3]. Les Grisons, refroidis par la perspective de se mettre à dos un monarque aussi puissant que l'était le roi d'Espagne, et fatigués des lenteurs calculées de la République, firent un pas en arrière [4]. Pour la troisième fois, dans l'espace de vingt ans, le Sénat vit se refermer devant lui les routes alpestres, du Splugen au Stelvio [5].

Les Vénitiens attribuèrent leur échec aux menées du duc de Terranova, gouverneur de Milan [6]; mais la vérité est que

1 « Pienso, habiendome hecho mas capaz de este tratado, resentirme con esta Señoria en nombre de V. M., de que se hayan querido coligar con hereges, en tan gran deservicio de Dios y daño de la Religion catholica que evidentemente se seguira á todos los que la profesan en aquellos paises, especialmente en las Valles que llaman Tolina (Valtellina) y Chavenna, muy conjuntos al estado de Milan. » (*Vera á S. Maj*d. Venecia, 1 julio 1589. *A. N. Simancas K*, 1674, nº 63.)

2 « Sua Ser. vuole potersi servire di questa militia ad offesa de suoi nemici... et occorendo il caso di questa diffesa, siano tenuti andar all' offesa di essi 3 in ogni luogo et sempre che dalla Signoria saranno commendati. » (*Pregadi*, 25 ottobre 1589. *Grisoni, filza* 1.)

3 *Giov. Salice a Gromelli*. Coira, 8 feb. 1590. *Grisoni, filza* 1.

4 « Ritrovai ogni cossa in fracasso. » (*Ibidem*.)

5 « Venediger habend by gmeinen 3 Puendten umb ein Puendtnuss und Vereinung wærben und ansuochen lassen, doch nit mœgen erlangen. » (Ardueser's *Raetische Chronik*, p. 114.)

6 *Alvise Priuli, Podestà di Bergamo, al Senato*, 26 maggio 1592.

les politiques hésitants du Sénat ne surent former une décision en temps opportun et crurent que, la lassitude prenant les Grisons, ces derniers accorderaient enfin à la République des conditions meilleures. Les III Ligues, en revanche, comprenaient que l'ouverture de leurs passages deviendrait à bref délai pour Venise une impérieuse nécessité, et loin de modérer leurs prétentions, elles les augmentaient d'année en année.

Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que la République frappait de nouveau à la porte des Alpes. Les Uscoques s'enhardissaient au pillage, les arrivages de grains d'Orient devenaient de plus en plus incertains, et la famine régnait en Terre-Ferme. Le Sénat se résolut à renouer des négociations avec la Rhétie [1].

Depuis quelque temps déjà, les recteurs de Bergame entretenaient des intelligences avec un habitant de la Valteline, Horatio Piatti, dont un parent, le cavalier Alessandro Aleardi [2], se trouvait être sujet vénitien. Piatti n'eut pas plus tôt connaissance des desseins de Venise, qu'il s'empressa de faire part aux Conseils de la République d'un projet mûri par lui de longue date, et qui, s'il était mis à exécution, assurerait à jamais les communications commerciales et militaires de l'État de Terre-Ferme avec la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Il s'agissait de percer dans la montagne une route conduisant de Morbeigne (Morbegno) en Valteline à Averara en Bergamasque [3]. Venise eût ainsi accaparé la majeure partie du transit des marchandises qui suivaient jusqu'alors la route Chiavenne-Côme et acquittaient des droits considérables aux douanes milanaises; le jour où l'entreprise serait décidée, les III Ligues accepteraient l'alliance de la République; la Valteline deviendrait le grenier du Bergamasque, et au premier signal des « provéditeurs de Terre-Ferme », trente ou trente-six mille hommes, conduits par des princes protestants allemands, traverseraient les

[1] *Histoire de Venise* (l'abbé LAUGIER). Paris, 1767, t. X, p. 327.

[2] Écrit aussi Aleardo ou Aiardo (d'après V. SIRI, *Memorie recondite*, I p. 375). — FORTUNAT V. JUVALTA (*Beschreibung der Geschichte gem. II Bünde*) le nomme « Hiardus » (p. 31, édit. LEHMANN).

[3] *Priuli al Senato*. Bergamo, 17 giugno 1592. *Grisoni, filza* 1.

Alpes Rhétiennes et marcheraient au secours de Venise [1]. Le Sénat approuva les plans du Valtelin; la route de Morbeigne fut aussitôt commencée, et Piatti reçut en mai 1592 l'ordre de se rendre secrètement à Coire pour sonder les dispositions des Grisons en vue d'une alliance, et déclarer que la République était prête à ratifier les capitulations de 1589 [2]. Quelques jours suffirent au diplomate improvisé pour mener à bien sa négociation. Les chefs des III Ligues, gagnés par lui, convoquèrent un « pittag » spécial, et obtinrent des pleins pouvoirs à l'effet de traiter avec l'envoyé de la Sérénissime [3]. L'instant était venu pour le Sénat de faire recueillir par un ambassadeur dûment accrédité la moisson préparée par les soins de Piatti, et de destiner deux ou trois mille écus — somme bien minime eu égard au but à atteindre — à aplanir les dernières difficultés [4]. « Le moindre retard peut tout compromettre », écrivait Piatti aux recteurs de Bergame [5]. Au moment de prendre une décision, le Sénat se replongea dans ses hésitations accoutumées; il désirait ne pas hasarder les deniers de Saint-Marc avant que l'alliance fût définitivement conclue [6], et il lui répugnait en outre d'engager le nom de Venise aussi longtemps que les Communes ne se seraient pas prononcées [7].

La circonspection dont usa la République dans cette circonstance ne profita guère qu'au gouverneur de Milan. Informé des succès de Piatti, le duc de Terranova jeta dans les jambes de l'envoyé vénitien le capitaine Antonio Arduino, celui-là même qui, dépêché à Coire en 1583 [8] pour y proposer

[1] *Alvise Priuli al Senato*. Bergamo, 17 dic. 1592. *Grisoni, filza* 1.

[2] *Ibidem*, 2 maggio 1592.

[3] 10 mai 1592.

[4] « Che chi vuol far qualche cosa non vi vol più parole ma fatti. » (*Aleardo a Priuli*, 9 luglio 1592. *Ibidem*.)

[5] « Non converra perder onza di tempo. » (*Piatti a Priuli*. Coira, 2/12 giugno 1592. *Ibidem*.)

[6] *Priuli al Senato*. Bergamo, 3 agosto 1592. *Ibidem*.

[7] « ...Ciò si faccia con quella circonspecione che si conviene, non si scoprendo mai che da ministri rappresentanti la Ser. Sign. si tratti di deviare il bene altrui, ma facendo lei il tutto como da sè. » (*Priuli a Giov. Salice*. Bergamo, 3 agosto 1592. *Ibidem*.)

[8] 1584, d'après Hans Ardueser (*Raetische Chronik*, édit. Boot) : « Kœnig

l'alliance de Milan, avait échoué dans ses tentatives, grâce aux représentations énergiques adressées par les ambassadeurs des Cantons protestants au « pittag » des III Ligues [1].

L'instruction d'Arduino portait qu'il devait travailler de tout son pouvoir à l'effet d'opérer un rapprochement entre les Grisons et le Milanez, et qu'en désespoir de cause il avait à demander au « pittag » le rejet des propositions vénitiennes. Les moyens employés furent en rapport avec le but que poursuivait l'Espagne : l'acquisition à tout prix du droit aux passages [2]. Partout où il se présentait, l'ambassadeur de Milan tenait table ouverte et faisait ressortir combien les conditions offertes par son maître seraient plus avantageuses à la Rhétie que les articles de Venise. En échange de la concession des voies alpestres aux armées envoyées de la Lombardie dans les Flandres, et de la promesse donnée par les Communes de défendre le Milanez — aux frais du Roi Catholique, — les Grisons devaient obtenir, indépendamment de grosses pensions et de priviléges de douanes, l'assurance d'être protégés par l'Espagne, même contre les archiducs d'Innsbruck [3]. Les communautés de la Ligue Grise limitrophes du duché de Milan s'étaient prononcées avec énergie contre le projet de route Morbeigne-Averara, projet dommageable à leurs intérêts commerciaux; elles furent les premières à se ranger du côté d'Arduino, dont les progrès devinrent dès lors inquiétants pour Venise [4]. L'union des III Ligues parut même un instant compromise. Les Espagnols, secondés par les V Cantons catholiques,

Philip 2 us Hispannia begært durch sin bottschafft ein Vereinnung und Puendtnus mit den 3 Puendten ufzuorichten. Als aber des Kœnigs Ambassador nuet mœgen erlangen, ist er unverrichter Sachen wider heimwerts gereiset. » (P. 80.)

[1] *Gir. Gromelli alli SS^ri Rett. di Bergamo.* Chiav., maggio 1589. *Grisoni, filza* 1. — Ardueser's *Raetische Chronik,* p. 122.

[2] « Ha detto Ambasciatore (Arduino) a questo negotio dato tal principio che di esso si comprende che la commission sua è di procurare a tutti li modi diretti et indiretti di ottenir questa amicitia. » (*Mem. di G. Salice.* Bergamo, 9 luglio 1592. *Ibidem.*)

[3] Nouvelles propositions d'Arduino. (Juillet 1592.) *Ibidem.* — Ses premières propositions avaient été rejetées par les Communes.

[4] « Ho ritrovato la Republica nostra esser più infestata del male Spagnolo

cherchaient à détacher la Grise de ses deux confédérées; avec cette ligue à sa dévotion, le gouverneur de Milan se trouvait maître des passages pour le Brisgau et les Pays-Bas, et coupait en outre les communications des Vénitiens avec la France, les protestants suisses et les protestants d'Allemagne [1]. Mais la République échappa une fois encore au danger, sans avoir rien fait cependant pour le conjurer. Arduino, il est vrai, gagna les suffrages de quelques-unes des communes évangéliques de la Cadée et des X Juridictions, en promettant que les marchands grisons trafiquant dans le duché seraient soustraits à l'Inquisition [2]; mais il reperdit en quelques jours le terrain conquis, et se fit des ennemis de tous les prédicants, quand il s'avisa de réclamer la liberté de conscience en faveur des catholiques des pays sujets d'outre-monts [3]. Zurich et Berne offrirent des troupes à leurs coreligionnaires des II Ligues; et à Coire comme à Mayenfeld on se prépara à la résistance contre la Grise. Sur ces entrefaites, le capitaine Florin, truchement de l'ambassade de France, se présenta devant la diète, et obtint, à la barbe d'Arduino, la reconnaissance de Henri IV par les Grisons, comme roi de France [4]. Ce fut le dernier coup porté aux projets du gouverneur de Milan, dont l'envoyé quitta aussitôt la Rhétie [5]. Si le Sénat — toujours prudent — s'était refusé à demander à la France d'intervenir auprès des Grisons en faveur de la République, c'est qu'il craignait de s'appuyer trop ouvertement sur le parti de Navarre [6], qu'il soutenait cependant sous main avec une réelle

de quello credeva. » (*Priuli al Senato.* Bergamo, 3 agosto 1592. *Grisoni, filza* 1.)

[1] *Aleardi a Priuli.* Ilantz, 6 dic. 1592. *Ibidem.*

[2] Article 5 du projet de capitulation présenté par Arduino en juillet 1592.

[3] *Aleardo a Priuli.* 9 luglio 1592. *Grisoni, filza* 1.

[4] *Del medesimo.* Ilantz, 6 dic. 1592. *Ibidem.*

[5] D'après Padavino (*Relazione del* 1605), il serait mort à Ilantz.

[6] « ...Essendo questi modi proposti molto pericolosi, et che per nissuna maniera mi credevo io che fossero da lei abbracciati et particolarmente per levar l'occasione a maledici che pur troppo falsamente vanno spargendo che la Ser. Vostra aiuta hora il partito di Navarra. » (*Priuli al Senato.* Bergamo, 12 luglio 1592. *Grisoni, filza* 1.)

vigueur. L'initiative prise par Florin dans cette circonstance fut précieuse pour Venise, envers laquelle Henri commençait à s'acquitter de sa dette.

A peu de chose près, lès Vénitiens avaient obtenu ce qu'ils désiraient, et le parti espagnol en Rhétie était trop affaibli pour tenter sitôt de leur fermer les passages. Les négociations d'alliance se continuèrent pour la forme, car les Grisons, après avoir rejeté les offres tentantes de Milan, ne voulaient plus se contenter du projet de capitulation de 1589, ou du moins en niaient l'authenticité, et le Sénat, de son côté, se montrait résolu à ne pas discuter de nouvelles propositions[1]. Piatti s'était engagé envers le Pittag à lui faire connaître la décision de Venise, au plus tard à la fin de décembre 1592. Lorsque, en juin 1593, les III Ligues insistèrent à demander une réponse au Sénat, ce dernier s'excusa sur ce que ses nombreuses occupations ne lui permettaient pas d'accorder pour lors aux affaires de la Rhétie l'attention qu'elles méritaient, et mit fin à la mission de Piatti[2].

Telle se présente, dans ses traits essentiels, l'histoire des rapports entretenus par Venise avec ses voisins des Ligues Grises pendant la seconde moitié du seizième siècle. Trompée en 1561 par Rodolphe de Salis, la République avait pris sa revanche avec éclat dès 1582. Trente années durant, grâce à sa politique pleine de finesses et d'atermoiements, elle avait réussi à se faire ouvrir les routes des Alpes, toutes et quantes fois que le besoin s'en était fait sentir pour elle. Mais l'époque n'était pas éloignée où les Grisons, las des tergiversations de Venise, mettraient le Sénat en demeure de choisir entre une alliance et la fermeture des passages.

1 Capitoli del 8 feb. 1590. *Grisoni, filza* 1.

2 « (Il Senato) non haveva fin al tempo havuto tempo di risolver il detto negotio. » (*Priuli al Senato* (1593). *Grisoni, filza* 1.)

CHAPITRE II.

L'ALLIANCE DE DAVOS.

Le traité de Lyon accroît les appréhensions de la République. — Levées extraordinaires. — Venise refuse de coopérer au siége de Canize. — Elle se procure de nouveaux alliés. — Ses « capitulations » en Suisse et en Lorraine. — Négociations infructueuses d'Aleardi à Coire et à Stans. — La République demande à Henri IV de lui ouvrir les routes grisonnes. — Cavalli et Hurault de Maisse entrent en pourparlers à ce sujet. — Intervention du grand-duc de Toscane. — Assurances données par le Roi à Cavalli. — Méry de Vic ne s'y conforme point.

Renouvellement de l'alliance entre la France et les Grisons. — Erreur de Fresne-Canaye. — Colère du Sénat. — Deux grands partis politiques commencent à se dessiner à Venise. — Intrigues de Fuentes avec l'évêque de Coire. — On se décide à Saint-Marc à envoyer en Rhétie le secrétaire Giov.. Battista Padavino. — Habileté déployée par le diplomate vénitien. — Il lutte à la fois contre l'Espagne et contre la France. — Son triomphe. — Conclusion de l'alliance vénéto-grisonne à Davos. — Conséquences de cet événement. — Surprise qu'il cause à Madrid et à Paris. — Texte du traité. — Une ambassade grisonne se rend à Venise pour en jurer solennellement l'observation.

Tandis que Venise, toujours rebelle à l'idée d'une alliance avec les Grisons, se trouvait réduite à se servir d'expédients pour frayer à ses mercenaires une route au travers des Alpes, l'horizon se rembrunissait du côté du Piémont. Henri IV venait d'entrer en Savoie; les forces de Charles-Emmanuel, concentrées autour de Turin, s'apprêtaient à marcher au secours de Montmélian par le val d'Aoste, et le nouveau gouverneur de Milan, comte de Fuentes, augmentait avec une fiévreuse activité ses préparatifs militaires. Les hostilités, il est vrai, ne s'étendirent pas au delà du mont Cenis, et la paix fut conclue à Lyon le 17 janvier 1601; mais cette paix, loin de calmer les

appréhensions de la République, ne fit que les accroître, car elle consacrait l'isolement de l'État de Terre-Ferme au milieu des possessions de la Maison d'Autriche, puisque les Français abandonnaient le marquisat de Saluces, sans avoir auparavant renouvelé leur alliance avec les Ligues Grises.

Réveillé en sursaut par l'imminence du péril, le Sénat renonça brusquement à la politique d'expectative qu'il avait suivie jusqu'alors[1]; il autorisa ses provéditeurs à faire une levée supplémentaire de dix mille fantassins et de mille cinq cents cavaliers; les garnisons des frontières occidentale et septentrionale furent renforcées, et quarante galères nouvellement équipées rejoignirent la flotte de la Sérénissime[2]. Au risque d'encourir le blâme du Saint-Siége, Venise, presque seule entre les puissances italiennes, se refusa à coopérer à la croisade organisée par l'archiduc de Gratz contre les Turcs de Canize[3]; s'il s'était agi de faire le sacrifice de deux à trois cent mille écus, elle aurait préféré les employer à racheter le marquisat de Saluces pour le restituer à la France[4].

Une des premières pensées du Sénat, au lendemain des événements de Savoie, avait été de faire appel aux sympathies du nouveau Roi à l'égard de la République; c'est ainsi que l'ambassade solennelle envoyée à Paris à l'occasion du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis fut chargée d'attirer l'attention du Béarnais sur la situation critique créée à Venise en suite

1 « Ses menaces et bravades (de Fuentes) esmeurent leurs courages et les resveillérent de leurs delices de la paix où ils estoient plongés. » (Palma-Cayet, *Chronologie septénaire*, année 1603.)

2 *Francisco de Vera á Su Maj*[d]. Venecia, 31 marzo 1601. *A. N. Simancas K*, 1677, n° 108.

3 Nagy-Kanisa. — « Tutta la sua rettorica sfoderò il Nuntio per incitarli contra il Turco... Cantava à sordi... ed erano parole le sue gittate al vento, quando esclamava che per i soli Venetiani rimaneva che tutta la Cristianità non cospirasse unita contra il comune nemico. » (V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 182.)

4 Venise et Florence agitèrent un instant cette question en 1604. « E fra gli altri, messe in tavola (il Gran Duca) che la Republica di Venetia e lui farebbono borsa di due o trecento mila scudi di regalo al Cardinale Aldobrandini per interessarlo nel successo, della cui prosperità nulla dubitavano quando si accingesse all' opera. » (*Ibidem*, I, p. 329.)

de la paix de Lyon. Mais les secours de France étaient trop aléatoires pour que la République pût faire fond sur eux. Elle chercha dès lors à se procurer de nouveaux alliés. Les contrats passés pour la première fois en 1560 avec le colonel Melchior Lussi d'Unterwalden furent renouvelés en 1600 par le secrétaire Gerardi[1], tandis que le comte de Vaudemont, troisième fils du duc de Lorraine[2], signait le 4 décembre 1599 un traité en vertu duquel il s'engageait, en échange d'une solde annuelle de douze mille écus, à amener dans l'État de Terre-Ferme, à la première réquisition du Sénat, vingt-deux mille fantassins et quatre mille cavaliers[3]. Aussitôt ces capitulations conclues, Venise se montra désireuse de profiter du bénéfice qu'elles lui assuraient.

Le Sénat ne fut pas long à se rendre compte des difficultés qu'il allait avoir à surmonter. Aux levées de Lussi, aussi bien qu'à celles de Vaudemont, une seule voie demeurait ouverte, celle des Alpes grisonnes; le Saint-Gothard avait été livré aux Espagnols en 1587, et le passage du Trentin était entre les mains de la maison d'Autriche.

Le cavalier Alessandro Aleardi, envoyé en Rhétie vers la fin de l'année 1599, au moment où Venise engageait à son service le comte de Vaudemont, avait misérablement échoué auprès des III Ligues; le Pittag, instruit des terreurs de la République, s'était empressé d'interdire les passages aux levées lorraines et suisses[4], pour aussi longtemps que le Sénat ne se

[1] *Rett. di Bergamo al Senato,* 26 aprile 1601. *Grisoni, filza* 1.

[2] François de Lorraine, comte de Vaudemont, troisième fils de Charles II, duc de Lorraine et de Bar. Les Vénitiens ne retirèrent pas de sa « conduicte » tout le bénéfice qu'ils en espéraient. En 1606 et 1607, il refusa de marcher au secours de la Sérénissime, de peur d'encourir les foudres de Rome; aussi le Sénat ne renouvela-t-il pas la capitulation lorsqu'elle fut expirée.

[3] *Grisoni, filza* 1 (4 dic. 1599). — « Verdad es que los Venecianos han tomado á sueldo Mr de Vaudemont con doce mil escudos de sueldo al año y obligacion por su parte de llebar, cada vez que quieran, veintedos mil infantes de todas naciones, y cuatro mil caballos... y á decir verdad no puede ser menos, que el padre y el hermano mayor se han obligado que Monsieur de Vaudemont cumpliera lo que promete. » (*J. B. de Tassis á Su Maj*d. Paris, 17 enero 1600. *A. N. Simancas K,* 1603, nº 11.)

[4] « La condotta del Conte di Vademont è stata ben intesa da tutti, che

résignerait pas à renoncer à quelques-unes de ses prétentions[1], et à faire négocier l'alliance par le moyen d'un ambassadeur muni de pleins pouvoirs. Éconduit de Coire, Aleardi se rabattit sur Stans, dans l'espoir que les Grisons ne refuseraient pas à l'intrigant et rusé Lussi ce qu'ils n'avaient pas cru devoir accorder à Venise; mais il acquit bientôt la certitude que les passages rhétiens seraient inexorablement fermés au vieil aventurier, dont le plus grand crime, aux yeux des protestants des III Ligues, consistait à être sujet de l'un des V Cantons catholiques[2]. Les affaires des Vénitiens allaient donc s'empirant; les troupes de Lussi, massées à la frontière d'Urseren, se fondaient de jour en jour, et les contingents lorrains, levés à Nancy par le secrétaire Giovanni Battista Padavino, consumaient inutilement leur solde sans profit aucun pour la République[3]. Dans cet instant critique, le Sénat songea — pour la première fois — à se faire ouvrir par la France les passages des Alpes grisonnes.

Entre tous les personnages de l'entourage du Roi, Hurault de Maisse, ancien ambassadeur à Venise, était certainement l'un de ceux auxquels la politique vénitienne était le plus

apporta gran riputatione, discorrendo intorno le difficoltà del transito per Svizzeri e Grisoni, con i quali bisogna all' improviso far lega... » (*Relazione di Francesco Vendramin*, 1600. *Francia. B. N. f. italien*, mss. 1650, p. 160.)

1 « Essendo l'illustre Sr Cavalier Aleardi comparso inanti li S^ri Presidenti et Consiglieri delle 3 Leghe, et havendo dimandato di saper la conclusione delle honorate Communità sopra gli articoli scritti sopra essi per la Confederatione, gli è stato da essi Sig^ri risposto che per il più havevano esse Communità accettata detta Confederatione con S. Ser.; mentre *però li capitoli siano in alcune parte moderati*.

« Gregorius Gugelberg a Moos,
« Cancell. Curiensis. » (*Grisoni, filza* 1.)

« An S. Johannstag ist der Venedische Ambassador Her Alvartt, Ritter, in Puendten ankommen und verharret bis uf Martini. » (ARDUESER's *Raetische Chronik*, a° 1599, p. 148.) — CAROLI PASCHALI *Legatio Rhætica*, p. 11.

2 *Relazione de Grigioni et Svizzeri del Sr Alessandro Aleardi di Bergamo*, 26 aprile 1601 (1600 d'après V. CERESOLE, *la République de Venise et les Suisses*, p. 34). *Grisoni, filza* 1.

3 « Stettero però le suddette compagnie circa due mesi nel stato del Signor Duca di Lorena, vivendo a discrezione nelli villaggi con grave danno de paesani. » (*Relazione de Grisoni. Padavino*, 1605.)

familière. Marino Cavalli lui demanda de prendre en mains les intérêts de la République et de les défendre dans le sein du Conseil. Il rappela les secours que le Sénat avait envoyés à Henri IV pendant la guerre de la Ligue, et conjura l'homme d'État français d'user de son influence auprès des ministres, afin que, dans le texte de l'alliance projetée entre la France et les Ligues Suisses et Grises, il fût inséré une clause assurant la liberté des passages à toutes les armées que les « Stati liberi » d'Italie jugeraient utile d'appeler à leur aide[1]. « La « République — ajoutait l'ambassadeur vénitien — a fait l'im- « possible pour se frayer une route au travers des Alpes; toutes « ses tentatives ont échoué; elle n'a jamais accrédité aucun « envoyé auprès des III Ligues, et ne pourrait recourir aujour- « d'hui à ce moyen sans qu'il en résultât un danger pour la « France, car le gouverneur de Milan se hâterait, lui aussi, de « dépêcher un émissaire aux Grisons. » Cavalli concluait en insistant pour que Sillery, nommé ambassadeur aux Ligues, reçût l'ordre de favoriser Venise[2]. Hurault de Maisse apprit à

[1] « Ritrovatomi con buona occasione con Monsignor di Mets (Hurault de Maisse) ragionando della partita di Monsignor di Sceleri (Sillery) et di quello che doveva trattare, entrai a dirle, che la alianza de' Signori Svizzeri era ben necessaria al servitio di questa Corona, ma quella de' S[ri] Grisoni non era di minor consideratione, perchè hora che il Marchesato restava al S[r] Duca di Savoja, non vi essendo nelle Alpi altro passo libero di passar di Franza in Italia, che non dipendi dalla Casa d'Austria, che quello de Grisoni, era grandemente necessario per il bene di questo Regno assicurarlo quanto più si potesse, et esservi tanto maggior diligentia, quantocchè s'intendeva che li Ministri del Re di Spagna diverse volte havessero trattato di haverlo a sua divotione; che mi assicuravo che questo era molto ben conosciuto da Sua Signoria, intelligentissima delli interessi del suo Re... » (*Marino Cavalli al Senato*. Parigi, 10 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.)

[2] « Li dissi (à Maisse) che haverei desiderato che l'obbligatione a Grisoni di lasciar quel passo libero fosse ben dichiarito et espresso così a pieno che valesse per tutti gli accidenti che potessero occorrere, et di questo ne haveva parlato al Re. Mi disse... che li agenti del Gran Duca gli ne havevano di già fatto molta instantia... Dissi che Vostra Serenità haveva stimato grandemente haver obbligata quella gente per l'occasione del passo, ma che non era riuscito per quel medesimo rispetto per il quale ancora al presente per parte di V. S[tà] era difficilissimo il conseguirlo, che lei non haveva alcun ministro appresso Grisoni, *non haveva prima di hora tenuta intelligentia con essi*, et che ogni moto che ella facesse saria un' eccitar Spagnoli a contraporsi; ove

son interlocuteur que le Roi avait prévenu les désirs du Sénat depuis près de deux mois; que l'instruction remise à Sillery satisferait en tous points la République, et que la France, bien qu'elle conservât encore de nombreux débouchés dans la Péninsule, attachait un grand prix à maintenir ouvertes ses communications avec Venise par la voie des Grisons. « Que « vos maîtres se tranquillisent — continua-t-il, — le Roi ne les « abandonnera pas; il attend d'eux des résolutions énergiques, « non pas qu'il désire l'envoi d'une ambassade vénitienne à « Coire, car la France est décidée à demeurer seule maîtresse « des passages, mais il voudrait que la République contribuât « pour une bonne part aux frais du « renouvellement », et il « m'a répété à plusieurs reprises que le jour où les États ita- « liens auraient besoin de ses secours, ils sauraient bien lui « faciliter l'entrée dans la Péninsule[1]. »

S. M... potrà molto più facilmente provedere a questo bisogno; di che restò soddisfatto, et disse che cosi era... Risposi... che dovevo creder che li saria caro il firmar quel passo libero che riusciva di utilità et riputatione a una parte et l'altra, et che, se la Repubblica poteva haver bisogno di gente francese et d'altre che sono di qua da monti, non doveva dispiacer al Re, per molti rispetti, poter per quella strada, non solo ajutar li Principi suoi amici, et molestar gli inimici, ma haver sempre che le fosse piaciuto gente italiana al suo servitio, come ne haveva havuto compagnie intiere de Cavalli del Stato di Vostra Serenità nella guerra passata, et che quanto all' esser patron del passo sempre che resti libero alli Principi amici della Corona di Francia, non potendo essere amici di S. M. se non quelli che lei voleva, si poteva dir che sempre il passo fosse in poter suo; il che mi fù confirmato da Mgr di Metz con discorrer di molte cose, che mentre era in Venetia haveva operato in servitio di S. M. » (*Marino Cavalli al Senato.* Parigi, 10 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.)

1 « Mi rispose (Maisse) che le parlavo di cosa, che non solo era di servitio della Franza, ma che le toccava molto, che non se la scordavano, et che di già dopo esserne stato trattato nel Conseglio quanto conveniva, ne era stato dato ordine sufficiente, poichè già due mesi sapevano che il gentilhuomo Milanese era stato a negotiar per il Governator di Milano con Grisoni, che prima della conclusione o della rinovatione della alianza sariano passati molti corrieri, che vi anderia ancora per intervenire alla capitulatione il Sr Marescial de Birone... che haveva procurato che si aggiongesse di più alla commissione già data quello che fosse stimato necessario; che il Re voleva essere patron del passo... Mi disse che non me affaticassi in questo, perchè nel Conseglio havevano stimato questo di grandissimo interesse, ancora più alli Principi d'Italia, che ad essi, et che il Re alcuna volta haveva detto : Io non voglio

Pendant que Cavalli s'adressait à Hurault de Maisse et au chancelier Pomponne de Bellièvre, le cavalier Vinta, envoyé à Paris par le grand-duc, à l'occasion du règlement de quelques difficultés relatives à la dot de la Reine, obtenait une audience du Roi, et lui représentait l'importance attachée par Ferdinand de Toscane à la conservation du passage des Grisons. Henri promit de s'opposer à de nouvelles conquêtes des Espagnols en Italie, mais, déjà alors, le Florentin observa que l'effort de la politique française paraissait se concentrer sur les Flandres[1]. Néanmoins, à la suite d'un entretien qu'il eut avec Cavalli, le Roi donna l'ordre à Méry de Vic, l'un de ses ambassadeurs aux Ligues, de demander aux Grisons le « passage libre pour S. M. T. C. et ses amis », rédaction conforme aux vœux du Sénat, qui, n'étant pas nommé, comptait ne point

andar in Italia, ma se sarò chiamato, quelli che haveranno bisogno di me mi daranno la commodità di andarvi... Mi disse che questa strada de Grisoni era stata quella per la qual, mentre vi era la guerra, tutti li Francesi erano venuti in Italia, il Cardinal Gondi, Duca di Nivers, Monsignor Pisani, tutti li corrieri che andavano a Roma, et che esso medesimo l'haveva fatta tre volte. » (*Marino Cavalli al Senato*. Parigi, 10 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.) — « Im herbst ist des Kuenigs von Franckrych u(nd) N(avarra) Ambassador, ein graf, mit 30 edelleuethen durch der Puendtneren land uf Rôm gereiset. » (ARDUESER's *Chronik*, anno 1592, p. 124.)

[1] « Havendo il S[r] Cav. Vinta, mentre era qui per stabilir molti particolari pertinenti alla assiçuratione della dota della Regina, et terminar ancora li crediti che il S[r] Gran Duca haveva con questa Corona, a che tutto ha dato compimento, havendo commissione di parlare al Re, acciò che volesse conservar il passo de Grisoni, ne fece ufficio con S. M. molto efficace, dicendo che non conveniva alla grandezza sua abbandonar Italia; che quando lei si allontanasse, et non potessero li Principi di quella Provintia sperare lo ajuto suo, sariano necessitati di adherire al Re di Spagna et tener continua dipendenza da esso; hebbe dal Re risposta molto buona, che per niuna maniera haveria mai lasciato di ajutare li Principi suoi amici in Italia, et sebbene non haveva il Marchesato, non le mancava il passo di Esiglies (Exilles) in Delfinato per entrar in Piamonte et quello del Castel-Delfino... et che quanto al negotio de Grisoni saria dato buon ordine per quello che bisognava; con tutto ciò per quanto ho potuto scoprire, mi pare che nè il S[r] Vinta sopradetto, che è già partito, nè il S[r] Giannino che risiede qui Ambasciator ordinario per Sua Altezza, siano restati compitamente soddisfatti, et che non habbiano trovata quella prontezza o calore che haveriano desiderato, o sia per veder il Re più applicato con il pensiero alle cose di Fiandra che ad altra parte, o perchè temino grandemente per haver veduto la riuscita del Marchesato, di che non hanno potuto far dimmeno di non dolersi; mi par ancora che fosse detto alli

participer aux frais du « renouvellement » ; d'ailleurs, ajoutait Henri, « j'aime mieulx qu'il me couste davantage et que tout depende de moy[1] ».

La joie causée à Venise par cette nouvelle fut de courte durée. Jusqu'alors la République avait pris soin de cacher à Fresne-Canaye l'état des négociations entamées en Cour par Cavalli au sujet des passages grisons[2]. Changeant subitement de tactique, au commencement de novembre 1601, le Sénat pria l'ambassadeur français de s'entremettre pour que Méry de Vic exécutât à la lettre les ordres qu'il recevait de Paris[3]; mais la réponse de ce dernier ne fut pas en harmonie avec les déclarations de son souverain. Henri IV avait assuré aux Vénitiens — troplégèrement peut-être — que l'insertion dans le traité d'une clause relative à la liberté des passages ne provoquerait aucune opposition dans les III Ligues, et il s'était engagé à se charger, à lui seul, de la dépense nécessitée par les négociations du « renouvellement » ; or, Méry de Vic exposait à

sopradetti da qualche d'uno che V. S[tà], cosi vicina a questo passo e tanto interessata, non ne ha voluto far conto et che per non spender una summa di denaro si privava di questa maniera di assicurar le cose sue. » (*Marino Cavalli al Senato*. Parigi, 11 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.)

1 « Estimant peu toute l'espargne et descharge que je pourrois recepvoir de la dicte contribution, au regard de l'advantage susdict. » (*Henri IV à Méry de Vic, « touchant le traité qu'il avoit à faire avec les III Ligues Grises pour le passage des troupes de France en Italie »*. 16 décembre 1601. *B. N. f. français*, mss. 16027.)

2 « J'ai fait sçavoir à ces Messieurs que M. de Vic est allé vers les Grisons pour renouveller l'alliance avec eux comme avec les Suisses; ils m'ont bien fait entendre l'office qu'ils ont fait faire par leur Ambassadeur auprés de V. M. à ce qu'ils se puissent servir de ce passage pour recevoir du secours à leur besoin, mais ils ne m'ont requis de rien, et j'ay estimé n'estre de la bienseance de leur rien offrir s'ils ne parlent les premiers. » (*Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 19 octobre 1601. *A. E. Venise*, mss. 36 [aussi *Lettres et Ambassade de Fresne-Canaye*].)

3 « Depuis, ayant deliberé sur cet affaire et consideré combien il leur importe en l'etat present de l'Italie de conserver cette porte ouverte pour s'en servir aux occasions qui peuvent survenir, ils m'ont prié en plein Collége de recommander cet affaire trés instamment, tant à S. M. comme à vous, et vous supplier de vouloir un peu amplifier en cet endroict l'article de l'ancienne alliance. » (*Fresne à M. de Vic*. Venise, 12 novembre 1601.) — *Méry de Vic à Henri IV*. Soleure, 10 décembre 1601. *B. N. f. français*, 16027. — SIRI, *Memorie recondite*, I, p. 374.

Fresne-Canaye l'opiniâtreté des Grisons, qui, sous prétexte que la France ne possédait plus d'États dans la Péninsule, hésitaient à renouveler en son entier le traité de 1582, et se montraient plutôt disposés à restreindre qu'à augmenter les privilèges de la Couronne Très-Chrétienne en matière de « droit aux passages ». Il adjurait en conséquence le Sénat d'envoyer sans retard à Coire un secrétaire porteur de quelques milliers de sequins[1]. L'acquiescement à cette demande entraînait pour la République l'obligation de se démasquer, alors qu'elle aurait préféré ne point être nommée dans le traité, aussi bien par raison d'économie que par crainte d'éveiller les susceptibilités de Milan[2].

Depuis deux mois déjà, le Sénat fermait l'oreille aux représentations de Méry de Vic, lorsque ce dernier, au moment de succomber sous l'effort des menées espagnoles, signa à la hâte le 17 janvier 1602 un traité, par lequel les Grisons consentaient que « pour l'esclaircissement de l'article (des passages)..... sa « ditte Majesté en puisse uzer cy apprés, mais si quelqu'aultre « prince ou seigneur se vouloit servir dudit passage, pour estre « amy ou allié de sa ditte Majesté, cela ne pourra estre que

[1] « Plut au ciel que nous nous soyons entendus avant que vous fondiez la cloche, car je crains que le temps de cinq à six semaines que vous fixez soit trop court pour leur permettre de se decider. Et, qui pis est, le langage que S. M. a tenu à leur ambassadeur, et ce qu'il m'a cy-devant commandé de leur dire sur ce subject leur a fait esperer d'obtenir ce bien de S. M., qu'elle leur tiendroit cette porte ouverte sans qu'il leur en coustat rien. Ils ont occasion de trouver estrange que ne leur ayez plus tost donné advis de ce que remarquez par delà des desseins de leurs ennemis, et que l'occasion de pourvoir à cet affaire soit sur le point de se perdre devant qu'ils en aient sceu les difficultés, veu qu'au contraire, S. M. en a parlé à leur ambassadeur comme de chose faite. » (*Fresne à de Vic*. 30 novembre 1601.) — « Tant s'en faut qu'il faille esperer d'amplifier cet article, qu'au contraire l'on le veut du tout retrancher, sous ce pretexte que V. M. ne posséde plus rien en Italie. » (*Fresne à Henri IV*. Venise, 6 décembre 1601.) — « Le pareva (à Fresne-Canaye) che sarebbe a proposito il mandar di qua persona espressa per distribuir qualche somma di danaro alli più potenti. » (*Relazione di Padavino* (*Grigioni*), 1605.)

[2] « Qu'ils ne sçauroient envoyer si secrettement par delà, que les Espagnols ne le sceussent, qui ne faudroient de s'alarmer estrangement de cette nouvelle et non usitée procedure. » (*Fresne à M. de Vic*. Venise, 31 décembre 1601.)

« lesdits seigneurs des Ligues n'en aient esté premierement « salués et priés, pour sur cella prendre telle resolution qu'ilz « jugeront plus à propos pour le bien de leurs dits ligues [1] ». Les Espagnols avaient su tirer parti auprès des Communes de quelques paroles imprudentes du comte de Vaudemont, qui, apprenant l'arrivée de Vic à Coire, aurait laissé entendre que les communications étaient désormais assurées entre la Lorraine et l'État de Terre-Ferme [2].

A peine le traité fut-il conclu, que le Roi, désireux de ménager les susceptibilités d'un ancien allié, chargea Fresne-Canaye d'annoncer au Sénat que la France « avouerait » toutes les troupes levées par la République au delà des monts, et les ferait passer par le val Bregaglia sous le couvert de la Couronne Très-Chrétienne. Mais au lieu d'obéir, et de faire part à la République de ce témoignage de la bienveillance royale, l'ambassadeur français préféra attendre une occasion qui ne se présenta pas [3]. Les conséquences de ce retard devaient être désastreuses pour le repos des Ligues Grises.

Si, en janvier 1602, le Sénat manifesta de l'enthousiasme à la nouvelle du succès remporté par Méry de Vic dans la vallée du Rhin, s'il chargea Marino Cavalli de présenter au Roi Très-Chrétien les remerciments chaleureux de la République, la raison en est qu'à Saint-Marc on ne connaissait encore que fort imparfaitement le texte du traité [4]. Un mois plus tard, il n'était plus permis de se méprendre au sujet de la portée des articles signés à Coire. Venise, humiliée à l'idée que le main-

[1] *Kantonsarchiv Chur.* — *Frari. Svizzeri, filza* 24, p. 302.

[2] *G. B. Padavino al Senato.* Coira, 28 giugno 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2.

[3] « Je ne leur ai pas encore dit ce que V. M. ajoute à ses lettres, qu'au pis aller elle pourvoiroit à leur contentement en advouant les troupes qu'ils voudront faire passer par lesdicts Grisons, parce qu'il semble que cela se dira toujours à temps quand on ne pourra mieux obtenir. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 11 janvier 1602.)

[4] V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 374. — (Votre victoire aux Grisons est si grande) « que toute l'eloquence de ce Senat estoit trop debile et trop basse pour dignement relever un bienfait si heroïque. La tache du Marquisat de Saluces est effacée. » (*Fresne à Henri IV.* 13 février 1602.)

tien de ses communications avec l'Allemagne dépendrait désormais du bon vouloir des rois de France, forma le projet de faire acte d'indépendance à l'égard des deux Couronnes et d'entamer pour son propre compte une nouvelle campagne aux III Ligues Grises[1]. Ce fut à ce moment que deux grands partis commencèrent à se dessiner dans le sein du Sénat. L'un, le parti «du Levant», ayant à sa tête le procurateur Leonardo Donato, préconisait le développement de la politique coloniale, en opposition à toutes capitulations avec une « nation mercenaire[2] ». L'autre, le parti « continental », dirigé par Foscarini et Alvise Zorzi, cherchait à pousser la République vers les Alpes[3]. Ce dernier parti l'emporta en juin 1603, et l'alliance vénéto-rhétienne fut aussitôt résolue.

A son retour de Lorraine, au mois de juillet 1601, le secrétaire Padavino, s'étant arrêté dans la vallée du Rhin et ayant appelé à lui les principaux partisans de Venise, avait pu se convaincre que les sympathies grisonnes étaient plutôt acquises à l'État de Terre-Ferme qu'au duché de Milan[4]. Partout sur son passage, néanmoins, il avait trouvé des traces de l'activité espagnole. Les agents du Roi Catholique, après avoir gagné deux d'entre les sept Dizains du Valais, ne désespéraient pas de séparer la Ligue Grise de ses deux confédérées[5]. Deux ans

[1] *Fresne-Canaye au Roi.* 19 novembre 1602. Venise. — V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 375, 380.

[2] « Il y a un nombre de senateurs ausquels cette alliance n'a jamais pleu et qui mesmes ont supporté impatiamment qu'on ait qualifié de ce nom une capitulation avec une nation mercenaire. Le chef de ceux-ci est le procurateur Leonardo Donato » (doge en 1606). (*Fresne à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1603.) — *Fresne au Roi.* 15 décembre 1604. — V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 378.

[3] *Fresne à Henri IV.* Venise, 30 janvier 1604. — *Du même au même.* 17 juin 1604.

[4] Cependant, ajoutait Padavino, « vogliono Grisoni far conoscer a Vostra Serenità quanto importi alla diffesa et sicurezza delle cose sue haver lega con essi per tenersi aperta quella porta ». (*Padavino al Senato.* Basilea, 2 luglio 1601. *Svizzeri,* a° 1601.) — « Erano sinistramente impressi, che ella (la Repubblica) si compiacesse di tener viva la prattica di lega, non con fine di concludere, ma tenerli artificiosamente in speranza, et senza frutto divertirli dall' accomodamento con Spagnoli. » (*Relazione de Grisoni. Padavino.* 1605.)

[5] « ...Trattarsi continuamente da Signori Spagnoli, hora per una via et hora

plus tard, au mois de mai 1603, la Grise était complétement « espagnolisée », et le gouverneur de Milan cherchait à réunir la pluralité des suffrages de la Cadée. Pour atteindre ce but, il suffisait en effet d'un déplacement de quelques voix, et Fuentes comptait l'obtenir en faisant restituer à l'évêque de Coire, à l'occasion d'une tentative de réforme de la Constitution grisonne, le privilége — conféré autrefois à ce prélat — de se faire représenter par huit délégués au « Pittag » de la Ligue[1]. Ce projet fut déjoué par l'ambassadeur de France; mais l'alerte avait été vive, et les « bandières » de quelques communes s'étaient soulevées. Sur ces entrefaites, un des principaux chefs du parti de la noblesse, Hercule de Salis[2], s'étant rendu à Bergame et ayant assuré aux « recteurs » que le terrain était admirablement préparé en Rhétie en vue d'une alliance avec la Sérénissime[3], Venise estima que le moment d'agir était venu, et ordre fut donné au secrétaire Giovanni-Battista Padavino de se transporter à Coire. Nul n'était

per l'altra, la prattica di confederatione con essi, offerendo larghi partiti et di pagar anco tutti i crediti vecchi, che hanno diverse famiglie di quella natione con la corona di Francia. Ma che li Communi, li quali hanno voto consultativo et deliberativo, sono altrettanto alieni da Spagnoli quanto inclinati a V. S[tà]. » (*Padavino al Senato.* Basilea, 2 luglio 1601. *Frari. Svizzeri,* 1601 [*Disp. e Relaz. di G. B. Padavino*].)

[1] *Aleardi a Girolamo Cornaro.* Bergamo, 21 maggio 1603. *Grisoni, filza* 1.

[2] « Mi riusci nel trattare persona molto aveduta, discreta et intelligente de maneggi di stato. » (*Almorò Nani, vice-pod., al Senato.* Bergamo, 25 maggio 1603.) — L'adresse de Salis à s'insinuer dans les bonnes grâces des gens qu'il désirait circonvenir semble avoir été prodigieuse, et n'eut d'égales que sa hardiesse et son outrecuidance, qui faisaient de lui un second Lussi. C'est ainsi qu'ayant à se plaindre de Vic, il se rendit à Venise et gagna si bien Fresne-Canaye à ses intérêts, que ce dernier écrivait en Cour : « Le baron de Salis, ambassadeur des Grisons, se montre si affectionné au service de S. M., qu'il m'oblige à vous le donner pour tout autre que M. de Vic ne l'a creu. » Fresne soutint aussi son protégé contre Paschal, successeur de M. de Vic dans la charge d'ambassadeur aux Ligues. Vénitien par sa mère, — une Martinengo, — Hercule de Salis devint bientôt le chef du parti de la République dans la vallée du Rhin. Mais dès 1611 son étoile commença à pâlir, car le Sénat ne lui pardonna jamais de n'avoir pas découvert les trames ourdies par Paschal contre le renouvellement de l'alliance de 1603.

[3] A consulter Fort. v. Juvalta, *Beschreibung u. s. w.,* p. 45 (édit. Lehmann).

mieux qualifié pour remplir cette délicate mission. Attaché depuis longtemps à la Chancellerie[1], Padavino alliait à une grande ténacité un esprit souple et une exquise urbanité[2]. Il partit secrètement de Venise, afin de ne pas donner l'éveil à Fresne-Canaye; le 24 juin il arrivait à Chiavenne où l'attendait Jean de Salis, et deux jours plus tard il faisait son entrée à Coire au milieu d'une affluence sympathique[3].

Les premières difficultés qu'éprouva le secrétaire de la Sérénissime dans sa négociation lui furent suscitées par les chefs du parti vénitien en Rhétie. Au lieu de confier la direction de ses affaires à un seul personnage, le Sénat avait cru faire acte de bonne politique en acceptant à la fois les services de Jean et ceux d'Hercule de Salis. Le premier, patricien de naissance, mais haï de la noblesse dont il était le plus implacable adversaire, s'efforça d'exclure ses anciens amis du bénéfice de l'alliance vénitienne; il proposa en conséquence à Padavino un projet de capitulation en vertu duquel les pensions, tant publiques que particulières, seraient supprimées en temps de paix et ne pourraient être rétablies qu'en cas de guerre[4]. Hercule, au contraire, se faisait fort d'enlever le vote des Communes en faveur des articles d'Aleardi qui n'auraient eu à subir que quelques modifications[5]. Mis en présence de cette alternative, Padavino se sépara de Jean de Salis. Cette résolution, quelque peu hardie, si l'on songe que le gou-

[1] « ...El S^rio Patavino, oficial antiguo y versado en negocios de importancia. » (*F^co de Vera à Su Maj^d*. Venecia, 31 marzo 1601. *A. N. Simancas K*, 1677, n° 108.)

[2] « Personnage de tel merite (écrivait Fresne à Paschal) que je m'asseure que le plaisir que vous apportera la douceur de sa conversation vous aidera à supporter plus doucement ce mal plaisant climat. » (22 janvier 1605.) — M. V. Ceresole, dans la publication très-intéressante, faite par lui en 1874, de la « *Relazione del Governo e Stato dei S^ri Svizzeri nel* 1608, *di G. B. Padavino* », consacre une partie de son introduction à la biographie du diplomate vénitien. Entré à l'âge de seize ans au service de la chancellerie de la Sérénissime (1576), représentant de Venise à Milan en 1593 et 1594, G. B. Padavino reçut en 1630 la juste récompense de ses éminents services et fut nommé grand chancelier. Il mourut en 1639.

[3] *Padavino al Senato*. Coira, 28 giugno 1603. *Grisoni, filza* 2.

[4] *Del medesimo*. Chiavenna, 24 giugno 1603. *Ibidem*.

[5] *Del medesimo*. Coira, 28 giugno 1603. *Ibidem*.

vernement des Ligues était alors entre les mains du parti populaire, des « contadini[1] », permit du moins à l'envoyé vénitien de présenter ses lettres de créance et d'entamer sans retard les négociations. Dès ce moment, il eut comme alliés une grande partie de la noblesse, les « prédicants », auxquels il promettait l'introduction du culte évangélique à Venise[2], et l'unanimité de la Ligue des X Droitures, la plus exposée aux attaques des archiducs du Tyrol[3]. Fuentes, de son côté, s'était assuré des voix des fromagers engadins et des voituriers bregagliotes que faisait vivre le commerce du Milanez; de plus, il fomentait des agitations dans le val Mesocco et jusque dans les pays sujets, à Morbeigne, à Sondrio, à Chiavenne et à Bormio[4]. Les sentiments de la diète paraissaient néanmoins favorables à Venise, et Padavino aurait eu pour lui les quatre cinquièmes de la population grisonne, s'il avait été autorisé à réunir les Communes dans une immense *Landsgemeinde*[5]; mais un grand nombre de députés, circonvenus par les doublons espagnols, proposaient des conditions nouvelles, inacceptables aux yeux de l'envoyé vénitien, qui, caractérisant d'un mot typique les prétentions exagérées de la Rhétie, accusait ce pays « de vouloir offrir sa main à Venise sans rien apporter en dot[6] ». L'instant critique était venu. Le Sénat n'hésita pas à user d'un

[1] « Questo Governo in forma di Republica è più tosto rusticale che populare. » (*Ibidem.*) — « Veramente questi loro congressi meritano ogni altro titolo che di *dieta*, poichè apponto il bevere et il mangiare sono le recreationi et gli honori che si costumano. » (23 luglio 1603.)

[2] « Altri parteggiavano per i Venitiani, e in specie gli eretici, si perchè erano colmate le loro mani di zecchini, e gli animi di speranze magnifiche, si anco perchè mattamente si lusingavano di potere per tal via trappiantare l'essercitio publico della loro setta in Venetia. » (V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 377.) — *Padavino al Senato.* Coira, 5 luglio 1603. *Grisoni, filza* 2. — Fort. v. Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung der Geschichte gemeiner drey Buende.* Édit. Lehmann, 1781, Ulm, p. 46. — « Zu Venedig werde in Kurzem die evangelische Kirche in Flor und Aufnahme kommen. » (*Caroli Pascali Legatio Rhætica* [Deutsche Uebersetzung]. Chur, 1781, p. 346.)

[3] *Padavino al Senato.* Davos, 16 agosto 1603. *Grisoni, filza* 2.

[4] *Del medesimo.* Davos, 13 agosto 1603.

[5] *Del medesimo.* Coira, 28 giugno 1603.

[6] « Che volessero maritar una figliuola senza dote. » (*Del medesimo.* Coira, 13 luglio 1603.)

moyen qu'il tenait en réserve, et dont il n'avait point voulu se servir en 1592. A l'instigation de Padavino, il demanda l'appui du Roi Très-Chrétien et exprima le désir qu'ordre fût donné à Méry de Vic — alors à Zurich — de s'entremettre auprès des Grisons en faveur de l'alliance vénitienne[1]. Pendant que le parti français tiendrait tête au parti espagnol dans la vallée du Rhin, la République espérait vaincre les dernières hésitations du « Pittag ».

Bien que Jean de Salis eût fait savoir à Brulart de Sillery l'arrivée de Padavino en Rhétie[2], on ne se doutait point au Louvre que Venise cherchât sérieusement à s'allier aux III Ligues; aussi, lorsque Méry de Vic — rendu à Coire le 22 juillet — se fut enquis de l'état des négociations vénitiennes, tenta-t-il un suprême effort à l'effet d'entraver les progrès de Padavino. Au lieu d'un allié qu'elle attendait, la République avait à compter désormais avec un nouvel adversaire[3]. Ce fut à qui des deux diplomates gagnerait son rival de vitesse, le Vénitien suivant sa pointe avec ardeur, le Français adjurant les Communes de demeurer fidèles à l'alliance du Roi. Au bout de huit jours, Méry de Vic dut s'avouer vaincu[4]; son escarcelle était vide et son crédit épuisé, car les Grisons soupçonnaient l'ambassadeur de trahir son maître et d'être l'un des complices du maréchal de Biron[5]. En vain demanda-t-il un répit de deux semaines dont il comptait profiter pour écrire en Cour; Padavino fut inexorable[6]. Le parti vénitien, soutenu par les IV Cantons protestants, reprenait peu à peu le dessus malgré

[1] *Padavino al Senato.* 28 giugno 1603.

[2] *Del medesimo.* Chiavenna, 24 giugno 1603. — *Salis à Sillery.* Coire, 14 avril 1603. *B. N. f. français,* 16945, p. 353.

[3] « Da questi offici restava ognuno persuaso che il Re Chr° aborisse da questa lega, onde molti ben disposti s'intepidiavano, altri prendevano occasione di essercitar maggiormente il suo mal animo, et mi diede gran fastidio la venuta dello stesso Msgr de Viech... Era dunque la mia negotiatione combattuta per fianco da Francesi et a fronte dalli Ministri del Re Cattolico. » (*Relaz. di Padavino,* 1605.)

[4] *Del medesimo.* Coira, 23 luglio 1603.

[5] *Padavino al Senato.* Coira, 23 luglio 1603.

[6] *Paschal à la Reine mère.* Coire, 27 mai 1612. *B. N. f. français,* mss. 10718.

l'opposition des agents espagnols, des députés des V Cantons catholiques, et du « Landvogt » Beli, représentant de l'archiduc d'Innsbruck[1]. Davos venait d'être choisi comme lieu de réunion du « Pittag » dont Padavino attendait une réponse décisive. C'était un premier triomphe pour la République, à laquelle les X Droitures étaient complétement dévouées; la promesse faite par le Sénat d'achever la route de Morbeigne à Averara dissipa fort à propos les dernières hésitations des députés des Ligues[2]. Dès lors l'intervention française devenait sans objet; aussi quand Vic reçut l'ordre d'aider Padavino, puisqu'il ne pouvait le combattre avec avantage, cette résolution tardive ne provoqua-t-elle aucun enthousiasme à Venise[3]. Méry de Vic retourna en Suisse afin de ne point assister à l'entrée triomphale de son heureux rival à Davos où le traité fut signé le 5/15 août 1603[4]. Sur soixante-huit députés présents au « Pittag », les deux tiers environ s'étaient prononcés en faveur de la nouvelle alliance; seules, quelques communes de la Grise, du val Bregaglia et de l'Engadine avaient persisté dans une opposition d'autant plus incompréhensible que la plupart des portefaix et journaliers de la cité de l'Adriatique étaient Bregagliotes ou Engadins.

Comme première conséquence de ses négociations aux Ligues Grises, Venise se fit un ennemi implacable du roi d'Espagne et aliéna d'elle la Couronne Très-Chrétienne.

Au moment où le « Pittag » de Davos allait se dissoudre, arriva à Coire Horatio Surmani, envoyé par le comte de

[1] *Padavino al Senato*. Coira, 19 luglio 1603.

[2] *Del medesimo*. Coira, 5 agosto 1603.

[3] *Del medesimo*. Davos, 14 agosto 1603. — « All' hora il Sig[r] Ambasciator di Francia mandò a dirmi esserle venuto ordine dal Re di favorir il mio negotio, et coll' offerirmi danari et ogn' altra cosa, si scusò insieme dell' offici fatti. Io mostrai d'aggradir la sua buona volontà, ma essendomi ben assicurato prima che li voti dei communi erano grandemente per la maggior parte favorevoli, non mi parve necessario ricorrer al aiuto d'altri. » (*Relazione di Padavino*, 1605.)

[4] *A. E., série Grisons*, mss. 2. — *B. N. f. Brienne*, mss. 116. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, II, p. 1905 sqq. — Palma-Cayet, II, p. 448 (*Chronol. septénaire*). — Autre source vénitienne : V. Cerésole, *Relazione di G. B. Padavino*, p. 136 (1608). — De Thou (*Histoire*, livre CXXX, année 1603),

Fuentes. Le vieux gouverneur avait juré que — lui vivant — l'alliance vénéto-rhétienne ne se conclurait point, et il était résolu à distribuer trente ou quarante mille écus parmi les Communes pour en venir à ses fins. Padavino signa le traité avant que Surmani pût se présenter à Davos. Le Milanais se retira la rage au cœur, en menaçant les Grisons de la vengeance de son maître[1]. Quant à Henri IV, il fut assez politique pour ne point manifester les sentiments d'amertume que la duplicité de la République avait fait naître en lui[2]; mais, dans le fond, il n'eut pas le traité du 15 août 1603 pour agréable et ne pardonna jamais à Méry de Vic d'avoir, par sa négligence, laissé enlever à la Couronne les priviléges dont elle avait joui jusqu'alors aux Ligues Grises. L'ambassadeur était-il le seul coupable? Las des négociations du renouvellement — en 1601 — il avait, il est vrai, réclamé l'immixtion de la République dans les affaires grisonnes, mais, en cela, il s'était borné à suivre les errements de ses prédécesseurs. Le Roi lui-même n'avait-il pas — en 1592 — poussé le Sénat à s'allier avec la Rhétie[3], tandis qu'Hurault de Maisse se présentait l'année suivante au « Collége » pour appuyer les propositions de Salis et de Piatti[4]?

Par ses douze premiers articles, le traité était une capitulation militaire, unilatérale, dont Venise retirait tous les avan-

après avoir énuméré les différentes clauses de la convention, ajoute : « Ce traité fut signé à Coire au commencement de l'année au nom de la République par Jean-Baptiste de Padoue (Padavino) et Antoine-Marie de Vincenze (Vincenti). »

1 *Padavino al Senato.* 19 luglio 1607. *Svizzeri, filza* 1. — *Padavino al Senato.* Davos, 23 agosto 1603. *Grisoni, filza* 1.

2 [« Questo Ambasciator del Christianissimo mi ha però fatto vedere la capitulatione tra Vostra Serenità et li S[ri] Grisoni, venutale di Coira dall' Ambasciatore del suo Re; ha mostrato sentirne grandemente contentezza et mi ha detto : Il Re mio signore, la Serenissima Republica et questi Grisoni, uniti in ogni tempo, faranno stare i loro nemici a segno. »] (Chiffré.) (*Simon Contarini al Senato.* Vagliadolid, al primo d'ottobre 1603. *Frari. Spagna, filza* 35.)

3 *Aleardi a Priuli.* Ilantz, 6 e 7 dic. 1592. *Grisoni, filza* 1.

4 Le 12 mai 1592. *Grisoni, filza* 1. — « Mi disse poi (Hurault de Maisse à Cavalli) che mentre si ritrovava nell' Ambasciata di Venetia, intendendo che Spagnoli erano in strettissima trattatione con Grisoni, i quali offerivano

tages; les Grisons s'engageaient à lui fournir six mille hommes à la première réquisition[1]. Huit autres articles traitaient de questions d'extradition, de commerce et d'établissement[2]; la convention, conclue pour un terme de dix années, renouvelable au gré des parties contractantes[3], réservait les confédérés des Ligues Grises[4]. Quant à l'alliance proprement dite, les stipulations en étaient contenues dans les articles XIV, XV, XVI et XVII, que Venise et ses amis entendaient au sens d'une ligue défensive, mais auxquels l'Espagne et ses alliés donnaient une interprétation directement opposée[5].

di pagar tutto quello che dovevano haver da Francesi per obbligarli a dipender da essi, cercò modo di sturbar ogni cosa, come gli riusci; che a questo havevano seguito (servito?) gli ufficii fatti a parte con molti, ma principalmente il rispetto che li Grisoni portano alli Svizzeri, li quali non vedendo di buon' animo che si aggrandisca più la potenza della Casa d'Austria et che Spagnoli possano, per il paese de Grisoni, molestarli quando li tornasse conto di farlo, havevano impedito questa collegatione; che all' hora per assicurarsi maggiormente, fece che il S[r] Giov. Salice venisse a Venetia acciochè la Repubblica, conoscendo che questo passo importa non manco a Principi d'Italia che alla Francia, con questo mezzo con qualche somma di danaro, del quale la Francia era in estremo bisogno, havesse potuto obbligar quella natione. » (*Marino Cavalli al Senato*. Parigi, 10 settembre 1601. *Frari. Francia, filza* 30.)

1 Article III : « ...Si toutesfois la S. S. voulloit faire levée de gens au temps où le Roy T. C. en eust desja levé ou levast actuellement le nombre entier qui luy est accordé, en ce cas seulement de l'entiére levée pour France, à la place des 6000 hommes, il n'en sera plus concedé à la S. S. que 4000 durant cet empeschement, affin que le pays ne soit desgarny de plus qu'il ne fault pour sa seureté. » (*B. N. f. Brienne*, mss. 116.)

2 Art. XIII et XVIII à XXI, XXIII à XXV.

3 Art. XXII.

4 Art. XXVI.

5 « Mi sono anco in certo luogo di passaggio scontrato a caso questo medesimo dì con Mons[r] Ill[mo] Nontio, il quale venne subito da se a dirmi, che per quanto egli intendeva, dubitava assai non restasse disturbata da Spagnuoli la colliganza di Vostra Serenità con Grisoni, andando essi chiaramente dicendo in voce et anco in certi lor discorsi in scritto, dietro molti particolari fastosi, che è obligati Grisoni a questa Corona (sic); in ogni caso che le bisognasse, voterà ella tutta la Germania di genti et di armi. Bene mostra il Nontio sentir dispiacer assai circa questo et mi ha detto havergli il Papa risposto a quanto gli scrisse gli giorni passati in tal materia, parer gran cosa alla Beatitudine sua, che voglino Spagnuoli per vantaggio loro poter essequire ogni stravagante attione, a danno anco di chi si sia, et che gli altri non possino effettuar quelle che mirano solamente alla confirmatione delle cose proprie, senza scomodo

La République connaissait trop l'instabilité du peuple de la Rhétie, pour différer d'un instant la conclusion solennelle de l'alliance. Le traité avait été signé le 15 août; le 8 septembre déjà une ambassade grisonne, composée de sept députés des Ligues et d'une suite de cent cinquante personnes[1], se présentait aux confins du « terciero » de Morbeigne et du Bergamasque, à la Piazza où l'attendait Padavino, que les Engadins avaient accompagné, bandières déployées, jusqu'à la frontière de la Valteline, aux cris mille fois répétés de « Vive Saint-Marc[2] ! » Festoyés dans le palais des recteurs à Bergame, les Grisons arrivèrent en vue des Lagunes le 13 septembre. Partout, sur leur route, ils avaient été escortés par des détachements de milice vénitienne à pied et à cheval. A Mestre, ils furent reçus par trente sénateurs, et quelques heures plus tard, ils faisaient leur entrée dans la capitale de l'État de Terre-Ferme. Le 24 du même mois, l'alliance fut solennellement jurée au palais des Doges dans la salle du Grand-Conseil, et chacun des sept ambassadeurs reçut, avec le titre de cavalier de Saint-Marc, une épée et une chaîne d'or de la valeur de cinq cents ducats[3].

Le Sénat ne pouvait payer trop chèrement cette alliance à laquelle il aspirait depuis quarante années. Et cependant, au moment même où Padavino s'écriait « Victoire ! Venise remplace Milan aux Ligues Grises[4] ! » où toutes les églises du

altrui. » (*Simon Contarini, amb., al Senato.* Vagliadolid, 26 febbrajo 1604. *Frari. Spagna, filza* 35.) — « *Relation des Grisons et de l'estat auquel ils se sont trouvez depuis l'an* 1603 *jusques à l'an* 1614 *inclusivement.* » *B. N. f. français,* mss. 10718.

[1] « 120 cavalli e 30 pedoni. » Ce nombre aurait été plus considérable, si Padavino n'était pas intervenu pour le faire réduire. (*Padavino al Senato.* Davos, 23 agosto 1603.)

[2] *Padavino al Senato.* 29 agosto 1603.

[3] *Padavino al Senato.* Dalla Piazza, alli confini di Morbegno, 8 settembre 1603. *Grisoni, filza* 2. — *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 19 septembre 1603. *A. E. Venise,* mss. 37. — V. SIRI, *Memorie recondite,* I, p. 376. — *Archivio Dona.* Cod. nº XXX (stamp. VITT. CERESOLE, *Relaz. di Padavino,* 1608, p. 137). — SALIS-MARSCHLINS, *Denkwuerdigkeiten,* p. 5.

[4] *Padavino al Senato.* 29 agosto 1603.

Vénitien entonnaient un *Te Deum* d'actions de grâces, l'esprit subtil et fécond en ressources du vieux gouverneur Fuentes machinait un coup audacieux, propre à faire bondir de douleur les imprudents instigateurs des capitulations de Davos.

CHAPITRE III.

LE FORT FUENTES.

Intérêt qu'avaient les III Ligues à s'allier avec Venise. — Le traité de Davos consacre la politique nationale suivie par les Grisons depuis la conquête du Milanez par les Espagnols. — Griefs des Grisons contre Espagne-Milan. — Conséquences désastreuses du traité de 1603 pour la Rhétie.

Fuentes dépêche à Coire Giambattista Sacco. — Instruction secrète remise à ce dernier. — Réponse du « Pittag » à l'envoyé milanais. — Sacco menace les III Ligues des foudres de son maître. — Il reprend la route de Milan. — Dernières tentatives de Fuentes à l'effet d'empêcher la conclusion de l'alliance vénéto-rhétienne. — Colère du comte-gouverneur. — Il s'entend avec l'archiduc de Tyrol et les Suisses catholiques pour bloquer et affamer les III Ligues. — Effet que produisent ces menaces dans la vallée du Rhin. — Insouciance des Vénitiens. — Les III Ligues réclament l'intervention de Zurich auprès de Fuentes.

Inquiétudes de l'Escurial. Il craint une coalition contre ses États d'Italie. — Paroles imprudentes prononcées par Hercule de Salis à Venise. — Philippe III se rapproche de Clément VIII. — Fuentes partisan de la guerre. — Il se voit confirmé dans son poste de gouverneur de Milan. — Propositions qu'il fait à l'Escurial.

Le gouverneur de Côme reconnaît les environs de Piantedo. — Il lève le plan de la contrée. — Les podestats de Valteline demandent des instructions à Coire. — Le « Montecchio ». — Son importance stratégique. — Medici et Brocardo Baronio. — Fuentes fait poser la première pierre du fort (28 octobre 1603). — Difficultés de l'entreprise. — Les fièvres paludéennes. — Le « Fuentes » est le premier pas vers la réunion des deux branches de la maison d'Autriche. — Danger qu'il fait courir à Venise et aux Ligues Grises.

L'acceptation des capitulations de Davos par les Ligues Grises était un acte audacieux, certes, mais non point inconsidéré. Affirmer — comme le fait un auteur moderne [1] — que

[1] Conradin von Moor, *Geschichte von Curraetien und der Republik « gemeiner drei Buende » (Graubünden)*. 2 Baende, Chur 1870-1874. — Il est

l'alliance de 1603 fut une surprise, le résultat d'une sorte d'aberration momentanée dans l'esprit des montagnards rhétiens, c'est méconnaître sciemment les conditions politiques spéciales qui ont présidé au développement de la République grisonne pendant tout le seizième siècle et la première moitié du dix-septième ; c'est se borner à enregistrer les faits accomplis, sans tenir aucun compte des événements qui les ont précédés ni des circonstances qui les expliquent; c'est arguer, après coup, de l'écrasement d'une nation, qu'elle a failli en ne recherchant pas dès l'abord les bonnes grâces de son vainqueur; c'est reprendre, pour son propre compte, — sans en indiquer l'origine toutefois, — les arguments invoqués à Coire par l'ambassadeur espagnol Casati, à l'appui des propositions d'alliance du Roi son maître, à savoir qu'un État faible est tenu d'acccepter les propositions de confédération que lui fait un puissant voisin, alors même que ce dernier l'enserre et le limite à trois de ses frontières[1].

Au point de vue de la prospérité des Ligues, il est permis de regretter que celles-ci aient dû se résoudre à conclure des alliances avec l'étranger et se soient vues forcées, en 1603, de renoncer à la politique de neutralité observée par elles jusqu'alors entre Venise et Milan ; mais il est incontestable que la Rhétie ne pouvait demeurer longtemps spectatrice désintéressée d'une lutte dont l'enjeu était la libre disposition de ses passages, et que, partant, elle allait être appelée à se déclarer pour celui des deux adversaires qui mettait le moins en péril son indépendance.

L'alliance de Venise consacrait en définitive la politique nationale suivie par les Grisons depuis le jour où l'Espagne avait pris pied en Milanez. Déjà, en haine de la maison d'Au-

vrai qu'un personnage du nom de Maximilien de Moor servit autrefois de secrétaire à Alfonso Casati, ambassadeur d'Espagne; mais le culte des ancêtres, quelque louable qu'il puisse être dans ce cas particulier, n'autorise cependant pas l'édification d'un système historique spécial, à seule fin de prouver leur impeccabilité.

1 « Eben wird auch laecherlich die motiv das Schweitz sich vom Kœnig ausz Spanien und dem Hausz Oesterreich, sintemal es allenthalben von ihren

triche, les III Ligues étaient devenues les confédérées du Roi Très-Chrétien et s'étaient prononcées à maintes reprises en faveur de la France, au détriment des intérêts espagnols, lorsque, en 1603, Venise — harcelée par le gouverneur de la Lombardie — leur offrit son amitié. Dès lors la Rhétie avait à opter entre deux alliances, celle du duché espagnol et celle du premier des « Stati liberi » d'Italie, et cela d'autant plus que les secours de Henri IV auraient été bien éloignés, au cas que deux armées milanaise et tyrolienne, s'ébranlant à la fois des rives du lac de Côme et des gorges du Montafon, eussent opéré leur jonction dans la haute vallée du Rhin. D'un côté, une République amie, très-tolérante en matière de religion, un État avec lequel les Ligues Grises n'avaient entretenu jusqu'alors que d'excellents rapports, et dont elles étaient en droit d'attendre un appui sérieux le jour où la Valteline serait menacée; de l'autre, l'ennemi séculaire, le champion de l'Inquisition, l'éternel et infatigable fomentateur des zizanies qui déchiraient la Rhétie depuis plus d'un demi-siècle et de tous les complots qui avaient failli arracher la vallée de l'Adda à ses suzerains légitimes, Espagne-Milan, en un mot, représentée à ce moment dans la Péninsule par un gouverneur militaire dont la remuante activité tenait en inquiétude les contreforts des Alpes, de Genève au Brenner. D'un côté, l'alliée naturelle de tous les « Stati liberi » et des Cantons protestants, dont un — Berne — venait de renouer ses liens de combourgeoisie avec les Ligues Grises; de l'autre, le protecteur de ces V Cantons catholiques dont les montagnards rhétiens avaient de tout temps redouté l'immixtion dans leurs affaires intérieures.

Persévérants dans leurs sympathies comme dans leurs inimitiés, les Grisons se montrèrent en 1603 tels qu'ils avaient été durant les quarante dernières années du siècle; ils déclarèrent de nouveau que l'Espagne, dût-elle les couvrir d'or,

Laendern umbgeben, huetten solte, verworffen, *dann es ist ein vernuenfftige gemeine practicierte Regel, dass man sich eher mit angraenetzeten* (sic) *Nachbaren, als mit weit entlegenen und frembden verbuenden solte.* » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, III, p. 154 [*Alonso Casal Oration*].)

n'obtiendrait jamais leur alliance[1]; et, croyant assurer leur liberté, ils signèrent les capitulations de Davos. C'était s'exposer à des représailles certaines de la part de Fuentes, mais c'était aussi, pensaient-ils, mettre un terme aux intelligences coupables entretenues par quelques communes de la Grise avec les agents du Roi Catholique. N'était-ce pas, en outre, bien mériter des « Stati liberi » en reliant par la voie de terre la Haye à Venise? N'était-ce pas ouvrir à leur commerce un important débouché sur l'Adriatique?

Ce à quoi la diète de Davos songea avant tout, ce fut aux avantages que la Rhétie tirerait d'un traité avec l'État de Terre-Ferme. Et, de fait, l'expérience d'un demi-siècle autorisait les Grisons à supposer que l'Espagne, déçue neuf fois en quarante années de l'espoir de conclure une alliance avec les III Ligues, se résignerait à subir un dixième échec, et pas plus que précédemment ne tenterait de substituer les actes aux menaces. Mais le nouveau gouverneur de Milan ne ressemblait en rien à son prédécesseur. A l'affût des occasions de rehausser son prestige militaire et de fortifier les frontières du duché, le vieil Azevedo se résolut d'inaugurer, à l'égard des maîtres de la Valteline, une politique en tout point différente de celle suivie par le connétable de Castille, et de tirer vengeance de ce qu'il qualifiait injure à la majesté de son Roi. Impliqués, grâce à lui, dans la lutte gigantesque qu'engagea au commencement du dix-septième siècle une moitié de l'Europe contre la Maison d'Autriche, enserrés dans un réseau d'intrigues habilement combiné par les archiducs d'Innsbruck, les agents du Roi Catholique à Lucerne ou à Altorf et les gouverneurs de la Lombardie; exposés de plus aux incursions des Tyroliens en Engadine et des Milanais dans le comté de Chiavenne, la Valteline et le val Bregaglia, les Grisons furent portés à deux doigts de leur perte. Mais du moins, quand, abandonnés de la France et de Venise, ils se virent contraints de courber

1 « Se questi popoli non saranno strangolati con i danari, non consentiranno mai a questa trattatione (di Spagna). » (*Aleardi a Priuli*, 9 luglio 1592. *Frari, Grisoni, filza* 1.)

la tête et de se jeter dans les bras de leur ancien ennemi, la monarchie de Philippe IV était trop épuisée pour qu'il pût être question d'annexer cette Rhétie, dont une alliance avec Fuentes en 1602 aurait fait vraisemblablement une province espagnole.

On sait quelles difficultés Méry de Vic avait surmontées avant que d'obtenir l'adhésion des Ligues Grises au traité de Soleure, et à combien de reprises l'œuvre menée à bien par l'ambassadeur français avait été réduite à néant, grâce aux intrigues espagnoles. L'alliance n'était point encore jurée, que déjà Fuentes se préparait à entamer une nouvelle campagne dans la vallée du Rhin et à bouleverser les Ligues, sous prétexte que l'article des passages mettait en danger l'État de Milan. Des émissaires partis de Côme parcoururent aussitôt les communes catholiques de l'Oberland et de la frontière lombarde. Il était écrit d'ailleurs que les Grisons, par leurs discordes, faciliteraient à Fuentes l'exécution de ses desseins. Ce dernier, en effet, informé dès le mois de décembre que le moment d'agir était venu, se résolut à dépêcher à Coire le secrétaire Giambattista Sacco. Sacco avait mission de demander copie du traité de 1602 et de se plaindre au nom de son maître de ce que les Français, bien qu'ils ne possédassent plus un pouce de terrain en Italie, eussent obtenu libre accès dans la Péninsule[1]. Tel était le motif apparent de son voyage aux Ligues Grises; il semblait évident toutefois qu'il y avait coïncidence

[1] « Li Svizzeri di Zurich et Glarona con mezzo de loro Amb[ri] s'interposero per l'accomodamento di questi rumori, stimati tanto più dannosi, quanto che erano gagliardamente fomentati dal Governator di Milano, prima con il mezzo del S[gr] Giulio della Torre, et poi con la missione del secret. Sacco, il quale, sotto color di stabilir la lega, per lungo tempo pratticata dal capitano Gabriel Avensi (Acensi), procurò d'annullar la confederatione di Francia, et fece instanza che le fosse data copia di tutti li capitoli per veder se in essi vi era alcun articolo pregiuditiale allo stato di Milano. » (*Padavino, Relazione del* 1605, p. 206.) — « *Summarischer und warhaffter Bericht des gegenwirttigen Standts gmeiner* 3 *Pünthen gegen dem Kœnig zu Hispania.* » (*Staatsarchiv Zürich*, série *Grauhünden.*) — *Staatsarchiv Lucern*, série *Graubünden*, 25. — H. Zschokke, *Geschichte des Freystaats der drey Buende im hohen Rhætien.* Zürich, 1817, p. 193.

voulue entre son départ de Milan en janvier 1603 et la convocation à Coire d'une assemblée de notables influents chargés de reviser la constitution grisonne. Fuentes était homme à profiter de cette tentative malheureuse de « réforme » pour fomenter les haines que l'esprit de parti commençait à faire germer en Rhétie. Il enjoignit à son secrétaire de semer, par tous les moyens honnêtes et malhonnêtes, la discorde au sein du « Pittag »[1] et de n'épargner la « graine d'Inde » pour soutenir la prétention de l'évêque de Coire à être représenté aux diètes par huit députés. Cette innovation, en faisant perdre au parti anti-espagnol sa grande prépondérance dans les « Pittags », eût remis en question l'alliance française[2].

L'assemblée des députés grisons demeura ferme et digne en présence des récriminations de l'envoyé de Fuentes. Il fut tout d'abord répondu à Sacco que le texte du traité de Soleure ne pouvait être communiqué à qui que ce fût sans l'assentiment des Confédérés suisses ; et quand le Milanais, sortant de Coire, voulut recruter des partisans au dehors, il se vit refuser net l'autorisation de visiter les Communes[3]. Sa mission, dès lors terminée, n'avait pas été infructueuse en somme ; car si, d'un côté, ses représentations aux Conseils des Ligues étaient demeurées sans écho, son instruction secrète, au contraire, se trouvait consciencieusement exécutée, et nombre de députés commençaient à se rallier sous main au parti des « Espagnolisez ». Au moment de reprendre la route du Bergell, Sacco secoua contre le pays qu'il quittait la poussière de ses pieds. Après avoir menacé les Ligues Grises des foudres de son maître, il laissa entendre que celui-ci, soucieux des intérêts stratégiques

[1] *Proposition des députés des III Ligues Grises devant le Conseil de Zurich* (Hercule de Salis, J. de Jochberg et Rodolphe de Schauenstein). Zurich, 4/14 février 1606. *Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden*.

[2] « So kann er (Fuentes) nit zuglauben (sic) geben noch sich selbst überreden das ir habend bewilliget mit Franckrych ein sollicher püntnuss zu machen, welche ir Ex[c] und diesem Statt Gfaren gebären möchte. » (*Discours de Sacco, Staatsarchiv Zürich,* série *Graubünden.*) — *Histoire de la Valteline et Grisons.* Genève, 1632, p. 36, 40 sqq.

[3] « *Brève Relation de l'état actuel des Grisons vis-à-vis du Roi d'Espagne.* » *Frari. Grisoni, filza* 2. 26 décembre 1603.

du Milanez, méditait d'ores et déjà de construire un fort aux frontières de la Valteline[1]. Il est à croire que ces paroles furent tenues pour de pures rodomontades, car les Grisons ne s'en inquiétèrent pas, et les Vénitiens — bien que renseignés sur les moindres faits et gestes du Milanais — redoublèrent d'activité, afin de gagner Fuentes de vitesse et d'emporter de haute lutte l'alliance des III Ligues[2].

Ce fut toutefois en juin seulement que l'on eut connaissance à Milan de la recrudescence des menées vénitiennes en Rhétie. Averti par ses espions de la Valteline du voyage secret d'Hercule de Salis à Bergame, le comte-gouverneur, piqué jusqu'au vif contre Venise, jura de se jeter au travers de l'alliance projetée entre les montagnards des Alpes et la Sérénissime. A son instigation, Horatio Pallavicino, commandant à Côme, somma par deux fois les Grisons de rejeter les propositions de Padavino, ajoutant que, s'ils passaient outre, l'Espagne saurait les bloquer dans leurs montagnes et assurer par une citadelle la frontière nord du Milanez[3]. Puis, tandis que Pallavicino en per-

[1] SPRECHER V. BERNEGG, *Geschichte der Kriege und Unruhen von velchen die drei Bünde in Hohenrätien während der letzten Jahre heimgesucht wurden.* Rééd., Chur 1855 (MOOR), p. 42. — FORTUNAT VON JUVALTA, *Hinterlassene Beschreibung der Geschichte Gemeiner drey Bünde* 1592-1649. Édit. LEHMANN. Ulm, 1781, p. 47.

[2] Cifra. [« Passai poi a dirle che con lettere de 7 di questo tenevo aviso del paese de Grisoni che da Milano era inviata un' ambasciata a quelle leghe per far alterar il capitolo del passo già accordato nella capitulatione con S. M[tà], con protestarle che facendo di altro modo, volevano fabbricar una fortezza a quelle frontiere, et che la pregavo di dar ordine acciochè si conservasse quello ch' era già stabilito et che era di tanta importanza. Mi disse il Re che il medesimo aviso haveva di Lione da Monsignor de Vich (Vic), il qual le scriveva, che per questo effetto saria andato quanto prima in Grisoni acciochè non seguisse alcuna novità, di che haveva ordinato che da novo gliene fosse scritto. »] (*Marino Cavalli al Senato.* Parigi, 29 aprile 1603. *Frari. Francia, filza* 32.)

[3] « È un perdimento formale di rispetto alla grandezza del Re nostro Signore. » (*Horatio Palavicino de Scimpione al Vic[o] Antonio Sonvico.* Minasso (Menaggio), 26 giugno 1603.) — *Padavino al Senato.* Coira, 5 luglio 1603 (2[da]). *Idem,* 11 luglio 1603 (2[da]). *Frari. Grisoni, filza* n° 2. — « Questè concetti rendevano il negotio tanto più difficile, quanto che nel istesso tempo il Marchese Pallavicino, governator di Como, scrisse ad alcuni principali Grisoni protestandole, che si stabilissero con altri potentati quella confederatione che non havevano voluto concludere con il Re Cattolico, perderiano li commerci et le

sonne, remontant la vallée de l'Adda jusqu'à Bormio, excitait les populations à protester contre toute union avec Venise, de jeunes Grisons, étudiants à l'Université de Pavie, cherchaient à soulever le Mesocco et le val Bregaglia. Il n'était plus temps! Le traité se trouvait signé au moment où un envoyé, porteur d'un dernier ultimatum, allait arriver à Davos.

Avec ce coup de théâtre s'évanouissaient tous les plans du vieux comte [1]. Aussi la colère de Fuentes ne connut-elle plus de bornes. Le traité de 1603, en effet, se présentait comme la revanche de celui de Lyon, puisque la porte fermée à grand'-peine au Saluces se rouvrait au Splugen, et que l'Italie, au moment de se trouver à la merci de l'Escurial, parvenait à se frayer une voie de salut vers le Nord. Les sommes énormes envoyées de Milan aux Ligues avaient été dépensées en pure perte, et ce qui rendait plus amère encore cette déconvenue, c'est que les Grisons paraissaient n'avoir refusé l'alliance de l'Espagne que pour accepter celle de Venise [2]. De là, certains regrets chez Fuentes. L'emploi de la force n'eût-il pas été plus efficace peut-être et moins dispendieux, à coup sûr, que celui de la corruption?

Comme première réponse au traité de Davos, le gouverneur de Milan envoya quelques troupes camper autour de Colico [3];

commodità dello stato di Milano, et si procederebbe più oltre come conveniva alla grandezza della M^tà Sua. Et poco dapoi, sotto colore di trasferirsi alli bagni di Bormio, andò facendo pessimi offici da pertutto. » (*Padavino, Relazione del* 1605, p. 218.)

[1] « L'alliance que ces seigneurs ont nouvellement faite avec les Grisons a esté une moutarde si forte au nez du comte de Fuentes que depuis ce temps il ne s'est point donné de repos. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 9 novembre 1603.) — *A. E. Venise,* 38 (et *Lettres et ambassade de Fresne-Canaye*).

[2] « Diese (Capitulationen) haben Fuentes zur hochem Verdruss uffgenomen als ob gmeine 3 Pünth aller anderen Fuersten und heren fründtschaft gern angenommen, und allein sine ussgeschlagen habendt, der doch unser aller nechster nachpar seige. » (« *Summarischer und warhaffter Bericht des gegenwirttigen Standts gmeiner* 3 *Pünthen gegen dem Kœnig zu Hispania.* » *Staatsarchiv Zürich,* série *Graubünden.*) — Vittorio Siri, *Memorie recondite,* I, p. 376.

[3] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 25 juillet 1603. — « Et nell' istesso tempo furono inviate alcune compagnie de Spagnoli a quei confini et disse-

ordre fut donné en outre aux députés de Côme d'interdire l'exportation des grains de la Lombardie aux III Ligues et de décréter un blocus inflexible à l'égard de ce dernier pays [1]; puis, afin que cette mesure eût son plein effet, Fuentes prévint les Cantons seigneurs des bailliages d'outre-monts qu'elle serait étendue à Locarno, pour peu que les habitants de ce district s'avisassent de servir d'intermédiaires aux Grisons et de les approvisionner des blés du duché [2]. En même temps, le gouverneur, remettant en vigueur un décret de l'année précédente [3], faisait prendre au commerce italien la route du Saint-Gothard [4] et s'entendait avec l'archiduc Maximilien du Tyrol et le comte Gaudenzio Madruccio du Trentin pour tenir les Ligues en haleine du côté des X Droitures et de la seigneurie de Bormio [5]. D'autre part, les Waldstaetten promettaient à l'Espagne d'augmenter les droits de douanes à la frontière de

minata voce di prohibition de commercij et constrution di fortezze. » (*Padavino, Relazione del* 1605, p. 206.)

[1] *Fuentes aux juges et députés de Côme*. Milan, 30 juillet 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2.

[2] « Den Puentneren kein Proviant zukhommen lassen. » (*Landvogt von Luggarus an Zürich*, 2/12 november 1603. *Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden*.) — « Alli Molto Mag[l] SS[i] L. SS[i] Regenti et Deputati della Comunità Locarno : Molto Mag[ci] Sig[ri], Si come non manchianno i mercati convenuti conforme alla capitulatione de grani per servitio dei sudditi de SS[i] Svizzeri da quà de monti, con pensiero che servi suolo a servitio loro et non d'altri, cosi siamo tenuti usare ogni diligenza perchè non seguano fraudi. Però essendo S. E[a] et noi certificati che, doppo condoto costi, il grano con le patenti solite si vende a Grisoni, quali lo conduchono a casa loro per la Misolcina, il che, come cosa contra la capitulatione et in gran preiuditio di questa Real Camera, se non le viene remediato saremo sforzati restringere la concessione et anco del tutto sospenderla, il che sara conforme all' istessa capitulatione et alla legge. Però ci è parso avisarne le SS[ie] VV, anco d'ordine de S. E[a], perchè vogliano fargli subbito la conveniente provisione, in maniera che siamo certificati che non seguano queste fraudi, come s'assicuriamo che faranno; altrimenti se la concessione sara denegata, ne diano (?) a loro istessi la colpa, et aspettiamo la risposta, et N. S[re] conservi le SS. VV. Di Milano, alli 5 novembre 1603. Delle SS. VV. MM. » *Il Presidente et Maestri delle Reg. Duc. Entrate straordinarie del Stato di Milano. Alexander Zobius.* (*Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden*.)

[3] *Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 13 mars 1602.

[4] *Ibidem*. 27 septembre 1603. — F. v. Juvalta, *Beschreibung u. s. w.* Édit. Lehmann, p. 49.

[5] U. v. Salis-Marschlins, *Denkwuerdigkeiten* (édit. Moor. Chur 1858),

la Misolcine [1]. Lancé qu'il était dans cette voie, Fuentes aurait sans doute frappé les Dizains valaisans — comme il venait de frapper les Ligues Grises — si les Cantons catholiques n'y eussent mis opposition [2].

Le premier avis de ces nouveautés, répandu dans la vallée du Rhin, y fit une profonde sensation; les communes « espagnolisées » tentèrent même de lever leurs bandières pour annuler l'acte de Davos [3]; mais Padavino sut tenir tête à l'orage. Selon l'ambassadeur vénitien, la colère du Milanais ne devait être qu'un feu de paille; la route du Saint-Gothard, difficile et parfois impraticable, serait abandonnée à la longue; et à moins de s'obstiner à travailler « contra propria commoda », le gouverneur reviendrait infailliblement à celle du Splugen. Ces appréciations optimistes suffirent à calmer les esprits. Les communes grisonnes, aussi bien celles qui prêchaient une descente en Lombardie que celles à qui l'entente avec Milan paraissait le seul remède approprié aux circonstances, convinrent de surseoir à toute décision jusqu'à la réunion d'un « Pittag », assigné au 10 octobre, et de se borner à prendre quelques mesures de précaution en Valteline.

En taxant de boutade l'acte de Fuentes, Padavino se faisait l'écho des idées en cours à Venise. Aux yeux du Sénat, l'interdiction de commerce prononcée par le gouverneur de Milan était uniquement la représaille de la route Averara-Morbeigne [4]. Ordre fut donc donné d'en reprendre les travaux avec ardeur, afin d'accaparer au profit de l'État de Terre-Ferme [5] le transit monopolisé jusqu'alors par les « Trois

p. 8. — BARTH. ANHORN'S *Püntner Aufruhr im Jahre* 1607 (édit. MOOR. Chur 1862), p. 5.

[1] *Die Boten der III Bünde an Zürich.* Chur 7/17 August 1603. *Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden.* — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 684, litt. *n.* — *Ibidem*, II, p. 1607, § 274 (1603). — *Padavino al Senato.* Coira, 1° gen. 1604. *Frari. Grisoni, filza* 2.

[2] *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 698, litt. *b.*

[3] *Padavino al Senato.* Coira, 9 agosto 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2. — *Del med.* Davos, 13 agosto 1603.

[4] *Padavino al Senato.* Coira, 5 agosto 1603.

[5] « ...en faisant tailler une montagne du costé de Bergame. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 27 août 1603.)

Pièves ». Tandis que la République songeait à ses intérêts commerciaux, ses nouveaux alliés mouraient de faim. Aussi jugea-t-elle politique de leur offrir son entremise auprès de Zurich; mais ses prières, non plus que celles du « Pittag », ne purent décider ce Canton à contrecarrer les Waldstaetten ni à fermer ses passages aux marchandises italiennes « qui n'auraient pas traversé les Alpes grisonnes ».

Ce refus était à prévoir; car, loin de chercher à envenimer le différend survenu entre les III Ligues et Milan, Zurich s'était, dès l'abord, efforcé de l'apaiser. Comme « Vorort », la cité de la Limmat avait qualité pour adresser des remontrances à Fuentes. Ceci explique comment les Grisons furent tentés de s'adresser à elle avant même de recourir à Venise. Leur première dépêche à Zurich, datée du 7 septembre, permet de constater la stupéfaction causée en Rhétie par les procédés énergiques du comte-gouverneur. En vertu de quel droit affamait-il les Ligues du jour au lendemain et refusait-il de répondre à leurs protestations? Les Grisons n'avaient-ils pas obtenu du Roi de France une lettre interprétative de l'article des passages, destinée à rassurer Milan quant à la signification du traité de 1602? L'alliance de 1603 n'était-elle pas purement défensive [1]? Les anciennes chartes impériales, accordant aux évêques de Coire le monopole du trafic italo-allemand, devaient-elles rester lettre morte [2]? Zurich promit aux Grisons de les recomman-

[1] « ...Niemandt zu Leidt noch Nachtheil, sonder vil mer zu erhaltung vorangezognen alter gutter correspondentz. » (*Summarischer u. s. w.*, *ibid.*)

[2] « Ihr werdend nun mer bericht sein was massender Conte de Fuentes gubernator des Herzogthumbs Mailand uns den Pass der Kouffmansgütern durch unser land, wie ouch allen feilen Kouff und Commercium, unser und unserer underthonne, gentzlichen abgeschlagen und bey hocher Pen und Straff verbotten hat... Es wirt aber sein fürnemen taeglich in das werck gesetz und ye lenger ye ernstlicher effectuiert. » (*Die Boten der III Bünde an Zürich*, 27 august-7 september 1603. Chur.) — « ...Gelangt hieruf an euch... unser gantz fleyssig bitten und begeren ir wollendt uns hierum ein waren, weissen, wolgemeinten Rath mitheilen wessen wir uns verhalten sollendt, und wollendt dermassen ein gethreuwes uffsachen uff uns haben... Demnach habendt unsere Bevelchshaber, so wir im Landt Veltlin haltendt, Bericht dass im Fall ein Krieg sich erheben solte (das Gott gnaedigklich wenden wolle) so seige dass Landt Veltlin wie ouch die Graffschafft Cleven mit gethrait nüt wol

der aux bons offices des XII ; mais la réponse des bourgmestres et Conseil du « Vorort » prouve que sur les bords de la Limmat — pas plus que sur ceux de l'Adriatique — on ne croyait à l'efficacité des mesures édictées par Fuentes [1]. Les événements qui, au même temps, se précipitaient dans la Haute Italie, allaient faire mentir les alliés des III Ligues.

Sur ces entrefaites, en effet, la nouvelle de la conclusion de l'alliance de Davos, répandue à la Cour de Madrid, y avait été accueillie par des murmures. L'Escurial, toujours inquiet quand il s'agissait de sa suprématie en Italie, avait inféré de cet événement qu'il se traitait une ligue secrète entre la France, les Cantons suisses, les Grisons, la République de Venise et le grand-duché de Toscane, afin d'expulser les Espagnols de la Péninsule [2]. Pareille crainte, on s'en souvient, avait traversé l'es-

vorsachen (sic); wurde derhalben von noethen sein dass man Fürsächung schaffe; dieweil dann man diser zeit ouch an gelt zimlich emplösst ist, und wir unser Verthrauwen und Zuflucht zu euch als unseren lieben Eydt-und Pundtsgnossen fürnehmlich habendt, so ist unser gantz freündtlich und hoch flyssig anlangen und begeren an euch dass ir unseren Underthonen umb ein Anzal Korn bis in thaussendt Som ohngefahrlich verhelffen sein wollendt. » (*Die III Bünde an Zürich*, Chur 17/27 october 1603.) — « Da sind wir nun gutwillig euers Schrybens Inhalt an die übrigen evangelischen ort nach eueren begehren auch gelangen zulassen... » (*Zürich an die III Bünde*, 21/31 october 1603.) — *Die III Bünde an Zürich*, 18/28 november 1603. — « ...Von was orthen oder Personen aber der H. Gubernator seye uff ein unfründtlichen weg gegen den 3 Pündten gewysen worden, ist noch nicht gar offenbar. » (*Summarischer und warhaffter Bericht u. s. w.*) — *Proposition des députés des III Ligues Grises devant le Conseil de Zurich*, 4/14 février 1606. *Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden*. — « L'Evesque de Coyre a un special privilége de l'Empereur Charles quatre, par lequel toutes marchandises qui vont d'Italie en Allemagne doibvent passer par le païs des Grisons et peuvent estre saisies en tous les païs de l'Empire sy elles ont esté portées par autre chemin. » (*B. N. f. français*, 3460.)

[1] *Rudolf Rahn a Ercole Salis*. Zurigo, agosto 1603. *Frari. Grisoni, filza* 2.

[2] [Cifra.] « Tutti questi giorni è stato et dura ancora un gran mormorio quì di certa lega che dicono esser stata conclusa tra Vostra Serenità et Signori Grisoni ; et, benchè da quelli che sono disappassionati et intendono le cose per il dritto, ne habbia riportato gran lode cotesta Serenissima Republica, così qualch' altri l'hanno sentita male, et male ne hanno parlato, dicendo insino che tra il Christianissimo, Vostra Serenità, il Gran Duca et li Svizzeri era stretta altra maggior lega. » (*Simon Contarini, ambasc. al Senato*, da Vagliadolid, al primo d'ottobre 1603. *Frari, Dispacci degl' Amb[ri] venetiani. Spagna, filza* 35 [2[a]].)

prit du duc de Lerme et de ses collègues au printemps de l'année 1600, à la seule différence près qu'en 1603, le corps helvétique était substitué au duché de Lorraine en tant que membre de cette coalition imaginaire. Un incident, futile en apparence, vint à point nommé donner plus de créance à ces conjectures. Vers les premiers jours d'octobre, en effet, le bruit se répandit à Madrid et à Milan qu'Hercule de Salis, un des ambassadeurs grisons envoyés à Venise pour y jurer l'alliance, avait fait des allusions non déguisées à l'Espagne en parlant de l'union des deux Républiques contre « l'ennemi commun » [1]. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les ministres de Philippe III et ses représentants en Italie ; aussi, sans même attendre l'avis de Fuentes, le Conseil d'État exprima-t-il l'opinion que le Roi devait se rapprocher de Clément VIII, afin de s'en faire une arme contre les coalisés. Avec le Saint-Siége pour eux, les ministres de l'Escurial espéraient rompre le faisceau de leurs adversaires ; ils ordonnèrent, en conséquence, à l'ambassadeur d'Espagne à Rome de représenter au cardinal Aldobrandini le danger auquel l'alliance vénéto-rhétienne exposait l'Italie catholique [2].

Fuentes tressaillit d'aise lorsqu'il eut connaissance de cette

[1] [Cifra.] « Mi è venuto fatto d'intendere appresso, essersi questi Signori (Grisoni), oltre la lega con Vostra Serenità, stranamente fastiditi di quella atione, perchè i lor Ambri venuti a Lei per firmare la capitolatione della loro colleganza hanno detto nel ragionamento queste formali parole : Venimo noi a giurare a Vra Serta una lega contro i Spagnuoli, nostri et vostri nemici, il qual concetto, si come ha qui grandemente rincresciuto, cosi la risposta che in tal proposito fu all' hora fatta da Vra Serenità che mostrava non a quel ponto (sic), che Spagnoli fossino nemici della Republica, è sommamente piacciuta. » (*Simon Contarini al Senato*. Vagliadolid, 26 dicembre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35 [prima].) — « Sopra il tutto si doleva (Fuentes) che il Sigr Ercole Salice, uno de sudetti Ambasciatori, nella publica audienza con parole sentite dal secretario istesso di Spagna qui residente, dicesse, questa lega esser stata conclusa per resistere al commune nemico, inferendo sopre la Mà Cattolica. » (*Padavino, Relazione del* 1605, p. 225.) — Vittorio Siri, *Memorie recondite*, I, p. 390.

[2] [Cifra.] « Per questi corrieri mandati dal Fuentes non solo non cessano ma si augumentano ogni giorno più i ragionamenti et le gelosie di questa lega fatta con Grisoni da Vostra Serenità, et da buona parte ho penetrato haver il Re scritto a quelli Ministri a Roma perchè ne parlaseno (sic) al Pontefice, procurando con la Beatitudine Sua che si disturbasse, o che restasse ella in ogni

panique. Lui qui, depuis bientôt trois ans, conseillait l'emploi de moyens énergiques à l'égard des Grisons et de Venise, il allait enfin pouvoir se rendre indispensable. En poussant à la guerre, il obéissait, il faut le dire, à des considérations purement personnelles, car il n'était bruit dans la Péninsule que de ses différends avec le duc de Lerme et de son prochain remplacement en Lombardie par un des trois hommes entre lesquels hésitait encore le Conseil d'Espagne : don Pedro de Tolède Osorio, marquis de Villafranca; le duc d'Albuquerque et l'Amirante d'Aragon, frère du duc de l'Infantado. Or, la guerre, c'était le maintien de Fuentes dans sa charge, car il était le seul général de l'école de Farnèse que possédât encore la monarchie de Philippe III, et, à ce titre, sa place était marquée en Milanez le jour où le duché aurait maille à partir avec ses voisins [1].

Le 10 octobre, un courrier envoyé de Milan en diligence arrivait à Valladolid. Fuentes y dénonçait les projets malveillants des alliés de Davos à l'égard de la puissance espagnole en Italie, projets dévoilés par le discours d'Hercule de Salis à Venise [2]. Le blocus, selon le gouverneur, était une arme émoussée; aucune sédition n'avait éclaté aux Ligues, et d'ailleurs Côme et Lecco souffraient plus de cette mesure que Coire et Chiavenne, où cependant la famine commençait à se faire sentir. Le seul procédé capable de réussir et d'empêcher l'alliance vénéto-grisonne d'avoir son effet, Fuentes pré-

accidente molto certa che Spagnuoli non sarebbon stati essi i primi che havessin mosse le armi in Italia. » (*S. Contarini al Senato.* Da Vagliadolid, a 18 d'ottobre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35 [prima].)

[1] [Cifra.] « Il quale (il successore) intendo non sarà più Don Pietro di Toledo che già si veniva ponendo al ordine, sicome avvisai, ma il duca di Albucherche, o l'Amirante di Aragona, fratello del duca dell' Infantado, che passerà in questo modo, come dire da ceppi al scetro, per il nuovo parentado col duca di Lerma. » (*Simon Contarini al Senato.* Vagliadolid, 18 d'ottobre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35 [prima].) — *Fresne-Canaye à de la Boderie.* Venise, 24 octobre 1603.

[2] [Cifra.] « Arrivò sabato passato, dieci del presente, corriero venuto in molto diligenza dal conte di Fuentes, con lettere a Sua Maestà in proposito pure della lega conclusa da Vostra Serenità con Grigoni. » (*S. Contarini al Senato.* Vagliadolid, 18 d'ottobre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35 [prima].)

tendait le connaître, et son envoyé devait en proposer la mise à exécution immédiate au Conseil d'Espagne[1].

Rien ne transpira au dehors des délibérations des ministres de Philippe III; mais à voir la manière dont Lerme mit une sourdine à ses rancunes contre Fuentes, il devint bientôt évident que celui-ci avait obtenu gain de cause. Confirmé dans son poste, avec ordre de ne point quitter Milan, il apprit peu après que le trésor royal se saignait pour lui envoyer quelques milliers d'écus, et que les troupes destinées à renforcer les garnisons de Naples et de Sicile allaient, en vertu d'un contre-ordre, débarquer à Gênes et prendre la route du Milanez[2]. C'était plus qu'il n'en fallait pour décider le gouverneur à se mettre résolûment à l'œuvre.

Tout entiers à l'évaluation du dommage que leur causait le blocus, — quatre-vingt mille écus par an pour la Valteline seulement[3] — les Grisons étaient loin de prévoir qu'un nouveau danger les menaçât. Dès le milieu d'octobre, cependant, des rumeurs étranges commencèrent à se propager dans les Ligues. Un fonctionnaire grison avait écrit de Milan[4] pour adjurer ses compatriotes de veiller sur la Valteline et de pré-

[1] *Padavino al Senato.* Coira, 14 gennajo 1604. — *Del med.* Coira, 14 feb. 1604. *Grisoni, filza* 2. — « La pauvre ville de Chavvennes est plus desolée que si le feu y avoit passé, se voyant privée du passage de marchandises dont pauvres et riches vivoient, qui fait craindre que les communes plus proches au Milanois ne facent quelque estrange escapade s'il n'y est pourveu. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 5 novembre 1603.) — « Dalla parte di questa è la terra di Chiavenna, dove sogliono capitar tutte le mercantie destinate per diversi luoghi di Germania, Fiandra et Lorena; ricevono grandissimo danno, restando prive di molti beneficj...; all' incontro la città di Como, la terra di Lecco et tutte quelle altre sopra il lago restavano per questa interruttion di comercio quasi che desolate. » (*Padavino, Relazione del* 1605, p. 238, 239.) — *Padavino al Senato.* Morbegno, 5 aprile 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[2] [Cifra.] « Gli mandano (a Fuentes) un buon aiuto di costa... Tutti i soldati che sono espediti quì al presente delle pretensioni loro et eran soliti inviarsi con lor trattenimenti et a Napoli et in Sicilia, hora vengono tutti spediti brevemente per Milan, che da che pensare a molti. » (*S. Contarini al Senato.* Vagliadolid, 18 d'ottobre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35 [prima].) — *Padavino al Senato.* Coira, 14 feb. 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2.

[3] *Padavino al Senato.* Morbegno, 14 feb. 1605. *Frari, Grisoni, filza* 4.

[4] Antoine Dilger, chancelier du Val Mesocco.

venir les Cantons protestants qu'il se machinait des pratiques en Lombardie contre Zurich et Berne. L'Espagne, selon lui, avait promis aux Suisses catholiques des secours en hommes et en argent; un officier d'Uri achetait une grande quantité d'armes en Milanez, et l'ambassadeur Casati venait de quitter en hâte le Piémont pour reprendre ses fonctions à Lucerne. Comme dans tous les grands desseins formés par l'Escurial, la question religieuse se greffait ici sur la question politique; l'Espagne s'engageait envers ses alliés à expulser les protestants du Valais ou à les contraindre d'abjurer[1].

[1] « Ir werdendt wol vernommen haben, wie Cantzler Anthony Dilger uss Misoxerthal jetzt etliche tag zu Meylandt ufgehalten;... er zeigt mir an, dass im Hertzogthumb Meylandt die sachen dermassen gstaltet, dass eines guten ufsechens höchlich von nöten seige. Es lasse sich uss relation viler fürnemer lüten augenschinlich ansechen, dass obschon der C[te] de Fuentes zuvor offt derglichen thon, als begere er unser freundtschafft, so habe er es doch im ernst nie im sinn gehept eintzige (einige) püntnuss mit uns inzugohn, dann die vereinigung mit den catolischen orten uffgericht in dem Articul (so wir uns partyetent, alsdann solle die Catolische Majestät in Iren Kriegsnöten uns an unseren gräntzen angrifen), also dass alle verträg mit uns ufzurichten binnimbdt und ufhept, darumb er uns jederzeit mit leren Worten ufgehept habe, allweg vermeinende, jetzt die frantzösisch, dann die venedisch Pündtnuss, abzuheben. Als er aber jetzt nun sicht, dass Ime sein Hoffnung gfält, die ein und die ander Pündtnuss iren fürgang gwunnen, und er vermeint dieselbigen dienent zu grossem Nachtheil des Hertzogthumbs Meylandt, hat er im fürgenommen, under zweyen mit einem Mittel diesem Schaden fürzekommen, entweders dise Pündtnussen ohne allen andern Vertrag hinzunemmen und ufzulösen, oder, so dasselbig nit müglich, uff das wenigist doch, es seige zu beschützung und beschirmung seines landts oder aber zu usfall uff uns, seine gräntzen gegen uns zu versichern und befestigen. Das mittel dass wir dise Pündtnussen und Verstendnüssen lassent fallen, ist diss, dass er uns dermassen mit dem Pass belägern, in dem er weder zu, noch von uns nit(nüt!) lasst kommen; dass er vermeint, durch disen notzwang ein sfomlicher (solch!) unwillen, zwytracht und Unruw zwuschent uns entspringen wurde, dardurch er mit wider offnung dess Pass zu seinem Intent und fürsalz, die vereinigung hinderzustellen, kommen möchte. Diewyl aber etwas bedenckens herzwüschent (als man sagt) falle, dass die HH. von Zürich und Bern disen Pass nit wellent lassen durch ir Landt öffnen, werdent die Catholischen ort (so sonst etwas beschwärnuss und unwillens gegen inen habent) denselbigen mit gewerter Handt offnen, und es sige von Alfonso Casale, ordenlichen Ambas[r] in der Eydtgnosschafft, als er sagt, für gwüss von dessetwegen uss Piemont uff dise Tagleistung gen Baden verreisst; under disem möge und sölle der König in Hispania, luth seiner mit Inen habenden vereinigung uns angryffen. Es seige auch zu Meylandt Houptmann Trösch von Uri gsin, der habe sechzig tracken

Il avait été si souvent déjà parlé d'une attaque combinée de Milan et des V sur la vallée de l'Adda et le val Mesocco, que les Grisons eussent sans doute prêté une oreille distraite aux avis du chancelier Dilger, s'ils n'avaient reçu en même temps de graves nouvelles de leurs podestats de Valteline. Le gouverneur de Côme, Horatio Pallavicino, s'était rendu en personne sur le territoire grison. On l'avait aperçu près des rives du Mezzola et à Piantedo; entouré de nombreux officiers et ingénieurs milanais, il reconnaissait les lieux et levait des plans, tandis que quelques cents Espagnols, lui servant d'escorte, se logeaient à Gravedona. Symptôme plus sérieux peut-être, les habitants des « Trois Pièves » déclaraient avoir reçu l'ordre de remplir leurs fours à chaux de matières combustibles et d'y mettre le feu au premier signal. Cet ensemble de circonstances ouvrit enfin les yeux aux podestats grisons. Milan menaçait la Rhétie de construire un fort à la croisée des routes de Valteline et de Chiavenne. Les Ligues permettraient-elles aux Espagnols d'exécuter leur dessein? Sonnwig, gouverneur de la vallée, résolu de s'en éclaircir, dépêcha un courrier à Coire pour demander des instructions[1].

harnist und zwo ballen Zündtstrieck heimgschickt, und schickt man noch immerdar Harnist den Herren von den fünff orten, da er von genannten Orten verstanden, man werde die Evangelischen von Wallis angrifen, dass under zweyen eins, das Landt rument oder die Religion änderent. » (*Sonnwig an die III Bünde,* 3/13 october, Sondrio. *Staatsarchiv Zürich,* série *Graubünden.*)

1 « Us wellicher Relation also Ir, Meine Gnaedige Herren, uewerm hochen verstandt gemäss, euch zu versächung, was ir vermeinendt am gloublichisten zu sein, ermässen mögendt; dan ich mines orts dise Warnung nit gar in Windt schlachen khan. Insonderheit dass nit allein nach dem mir diser Cantzler anzeigt, sonder ouch sonst ich bericht hab gnommen, dass der Herr Gubernator zu Como mit sampt einem Spanischen Houptmann, genampt Latuga (so ein fürtreffenlich Ingenier, der buwmann der Vestenen soll sein und diser Zeit vil sachen am Schloss Meylandt lasst enderen) uff den confinen gsein ist, welliche oder andere gegen den Clefner See und alla Terra, und alla Nota under Piante gsächen sindt, und ein gantzen Huffen schaüer (sic) bi inen gehept, daselbst gemässen uff die lenge und wyte; diewyl nun einer nacht man uss Como an die gräntzen mit einer Anzal lüten und gschütz möchte ankhommen, ein Huffen härdt ufwerfen, sich inschantzen und darzu ein Veste buwen, dass man sy dann, ohne (dass man) grosse müe darleyte, nit möchte darus nemen, wurt derhalben ohne anders von nöten sein, dass

Le travail de comblement auquel se sont livrés les affluents du Pô a sensiblement modifié, depuis trois siècles, l'aspect du pays des lacs de la Haute Italie. La colline du « Montecchio », par exemple, qui se profile au milieu du « piano di Spagna », n'était, en 1600, distante du rivage que de deux encablures, alors qu'elle en est séparée actuellement par plus de deux kilomètres de plaines alluviales. Toujours est-il que, malgré la révolution lente subie par la contrée, théâtre des exploits de Fuentes, il est impossible de méconnaître aujourd'hui encore la haute importance stratégique du fort auquel le gouverneur de Milan a attaché son nom. Si les quelques vestiges de remparts que le voyageur aperçoit à sa gauche, sur la route de Colico à Verceja, ne se sont pas mieux conservés, c'est que la poudre a fait son œuvre, là où les atteintes du temps fussent demeurées impuissantes. Tel qu'il subsiste néanmoins, le « Montecchio », pareil à une sentinelle avancée du Milanez, semble toujours prêt à braver les descentes des montagnards des Alpes et à les repousser sur Chiavenne ou Traona.

ir euch in allem zufall zuvor beratschlagendt ob man Inen wölle, sölle und möge zugeben dise Vestung zu erbuwen, wo dieselbig sein mag; daruf bedarf es zu diser zeit minderer Provision; wo aber der Khönig uss Hispania diss nit befuegt wäre, ouch es zu unserem grossen Nachtheil reichte, ist von nöten, dass ir euch entschlüssendt mit ernst und gutter Vorbetrachtung ein sömliches Insechen zugegen thun, üch namlichen fürsechent, dass, so der fall unversechenlich zufiel, ir mittel an der handt schon hettendt, allem übel fürzukhommen. Ich meines theils will under disem morgen, sobald der Landtsrath alhie von einander ist (by welichem ich von wegen der Provision bulvers und bleÿs noch muss anhalten), gen Morben mich verfuegen, spächer von neuwem uff Como zu schicken, die gut acht habindt was man daselbst anfache; dann man zum ersten zu sömlichem (ein) gute anzal schufflen, houwen, gross gschütz, Kriegsleüth und Guastatores haben muss, die man nun dadannen nemen würdt müssen. Es wäre gut, dass ir, meine gnedigen Herren, etwan ein Kriegserfarnen man herein schicktendt. » (*A. von. Sonnwig an d. III Bünde.* Sondrio, 3/13 october 1603.) — « Zu mehr sicherheit der sachen hat der Herr Marches von Chom heimlicher weis lassen gebieten bei hoher straaff dass alle die kalchofen am Chumersee sollend ohne allen Verzug mit kalchstein sein ingefüllt und zugerüst werden, damit sie dieselben mögindt anzünden, wann es... gebotten wirdt. » (*Von Guten Orthen,* 2/12 october 1603.) — *Padavino al Senato,* 1° marzo 1604. Coira. — *Idem,* 18 marzo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

Le fort Fuentes a son histoire; elle commence avec le dix-septième siècle pour prendre fin en 1796, le jour où un général français ordonna de faire sauter ce « frein de la Rhétie[1] ». L'idée première de sa construction est empruntée à cet aventurier pillard, Giovanni-Giacomo Medici, dit « il Medighino », que les Grisons et les Suisses, de concert avec le duc François Sforza, assiégèrent à deux reprises dans son repaire de Musso pour lui faire rendre gorge de ses déprédations en Valteline. Le choix de l'emplacement n'est pas davantage du fait de Fuentes; aussi est-il besoin de se reporter à trois ans en arrière, au temps où le connétable de Castille était gouverneur de Milan, pour comprendre comment les Espagnols furent amenés à transformer en forteresse un mamelon, où, la veille, les habitants de Piantedo faisaient paître leurs troupeaux[2].

Vers l'année 1600, un moine défroqué du Parmesan, expulsé des III Ligues et brûlé de la soif de se venger des Grisons, conçut le plan de déposséder ceux-ci de la Valteline. Brocardo Baronio — tel était le nom du moine — avait habité longtemps la vallée; il connaissait l'antipathie de ses habitants à l'égard de leurs seigneurs et se promit d'en tirer avantage. Redevenu catholique par intérêt, son premier soin fut de courir à Milan, où il remit au cardinal-archevêque Frédéric Borromée une relation de l'État des Grisons, accompagnée de plans de la Valteline et de Genève, ces deux centres d'hérésie dont le Sacré Collége demandait à cor et à cri la conquête[3].

1 « Il freno della Rezia. » (Lavizarri, *Memorie istoriche della Valtellina.* Coira, 1716, libro terzo, p. 114.)

2 U. v. Salis-Marschlins, *Denkwürdigkeiten*, p. 6.

3 *Padavino al Senato.* Coira, 18 giugno 1604. — « Non procul a lacu videntur vestigia antique turris, et ibi prope est collis quasi arte factus, in quo Joannes Jacobus Mediceus castra locaverat, et ex eo loco Rhetos arcebat ab ingressu in Vulturenam; locus ille ad multa esset commodus, tum ob angustias itinerum ab ea parte, tum ob vicinitatem lacus per quem commeatus suppeditari possunt eius loci presidio. Dictus Mediceus cum mille selectis militibus imperavit Volturenis et Clavennensibus, nec unquam e loco fuisset amotus, nisi ex pacto cum Mediolanensium ducibus restituisset... Nec difficile erit ea ratione cum aliter nequeat miseros illos populos ob ea servitute ac tirannide redimere, nam ita cincti sunt ab omnibus partibus a Catholicis, ut

Accueilli avec froideur par le connétable de Castille, — qui d'ailleurs désapprouva toujours la construction d'un fort sur le Montecchio [1], — Brocardo prit sa course vers Rome. Un instant, le bon Clément VIII accorda sa confiance à cet aventurier, que lui recommandait l'ambassadeur d'Espagne. L'idée d'une croisade contre les Grisons, conçue jadis par saint Charles Borromée, sembla se réveiller au Vatican, qui ne tarda pas à devenir le pivot d'une vaste conspiration dont le but avéré était l'expulsion des protestants de la Valteline. Douze mille hommes levés aux frais des monastères d'Italie s'apprêtaient à entrer par surprise dans la vallée, où ils auraient tendu la main à trois cents conjurés recrutés à Chiavenne, à Tirano, à Morbeigne, dans le Praettigau et jusque dans le Bergell [2]. Un fort élevé au milieu de la plaine d'Espagne devait servir de couronnement à l'entreprise. Par bonheur pour les Grisons, les plans de Brocardo Baronio, dérobés par un serviteur infidèle, étant tombés entre les mains de Lesdiguières, celui-ci les communiqua sans retard aux III Ligues par l'entremise de Berne. La mèche se trouvait dès lors éventée. Le Pape, obligé d'obtempérer aux représentations de l'ambassadeur de France Philippe de Béthune, renia son confident d'un jour, et Baronio, chassé de Rome, n'échappa à la vengeance des Grisons que pour aller mourir misérablement en Allemagne [3].

Ce fut donc en définitive le projet du moine parmesan que mit à exécution Fuentes, lorsque, le 28 octobre 1603, jour des saints Simon et Jude, il posa la première pierre d'un fort sur

nullus ex confederatis hereticis possit in Rhetiam ingredi ad opera ferendum, nisi per loca angustissima Catholicorum iter habeat, quem a paucis militibus nullo cum negotio custodiri possunt. » *Relatio (Brocardi Baronii. Frari, Grisoni, filza* 3.) — « Un nommé Galland, dont le vrai nom est Brocquart Baronius, etc. » (*Béthune à Henri IV.* Rome, 1er juillet 1602. *B. N. f. français,* 3492.)

1 *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 2 marzo 1604. *Frari, Francia, filza* n° 33.

2 *Padavino al Senato.* Coira, 22 giugno 1604. *Frari, Grisoni, filza* n° 3. — Sprecher v. Bernegg, *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.,* p. 79

3 *Padavino al Senato.* Coira, 18 giugno 1604. *Frari, Grisoni, filza* n° 3.

le Montecchio. Bientôt cinq bastions, dont le plus grand armé de vingt-deux canons, émergèrent du sommet de la colline, tandis qu'un fortin détaché s'élevait à quelque distance de là, sur la rive, pour commander le lac, de Gravedona et Colico à Gera [1]. Jour et nuit, pendant près de deux mois, deux mille ouvriers, surveillés et protégés par six mille Espagnols, furent employés à creuser des tranchées et à édifier des murs de quatre pieds d'épaisseur [2]. La pierre faisait défaut. Fuentes dut recourir aux carrières de Lecco ; mais les podestats de la vallée se chargèrent de compenser ce désavantage en accordant à leurs administrés l'incompréhensible autorisation de fournir du bois aux constructeurs du fort [3]. Grâce à cette faiblesse, le Montecchio se trouvait dès le milieu de décembre en état de défense [4]. Mais, à ce moment-là, une amère déception était réservée au gouverneur de Milan. Lui, à qui tout avait réussi jusqu'alors, dut constater que si la citadelle était inexpugnable, elle était, en revanche, presque intenable pour sa garnison. Le maître l'avait abondamment pourvue de vivres; vins de Lombardie et fromages de Parme étaient entassés dans ses souterrains; mais les soldats, privés d'eau potable, mouraient de soif [5]. Des douze cents hommes entrés dans le fort vers la fin de l'année 1603, plus de six cents devaient être évacués quelque temps après sur l'hôpital militaire de Gravedona, et

[1] *Padavino al Senato.* Morbegno, 11 aprile 1604. *Frari, Grisoni, filza* n° 2. — *Fresne-Canaye à de Baugy.* Venise, 7 novembre 1603. — *Fresne-Canaye à de Vic.* 12 décembre 1603. — *Bericht aus Cleven*, 4/14 december 1604. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*). — Sully, *OEconomies royales*, t. II. — Sprecher von Bernego, *Geschichte der Kriege u. s. w.*, p. 42. — F. von Juvalta, *Beschreibung u. s. w.*, p. 49. — Salis-Marschlins, *Denkwürdigkeiten*, p. 6. — *Histoire de la Valteline* (Genève, 1632), p. 32.

[2] V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 378.

[3] *Padavino al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1604. *Frari, Grisoni, filza* n° 3. — F. von Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung u. s. w.*

[4] « Fuentes bastit les forts avec une chaleur incroyable, ayant engagé les plus beaux droits du duché de Milan pour fournir à ceste despence. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 4 décembre 1603.)

[5] *Die III Bünde an Zürich.* Chur 16/26 april 1604. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*). — *Discours sur la forteresse commencée par le Cte de Fuentes à l'entrée des valées des Grisons.* 1604. *B. N. f. français*, 3491, p. 110.

quant aux autres, suffoqués par les miasmes pestilentiels de la plaine d'Espagne et minés par les fièvres paludéennes, ils n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes lorsqu'ils furent rappelés à Milan[1]. En songeant à cette misérable garnison, renouvelée de mois en mois, on a pu dire avec raison que si le « Fuentes » fut un épouvantail pour la Rhétie, il fut aussi un tombeau pour la vieille infanterie espagnole.

Nonobstant, l'œuvre du vieux comte était un coup de maître. Elle eût coûté cent fois davantage, que la monarchie de Philippe III n'aurait pas eu à regretter un sacrifice aussi rémunérateur. L'usurpation de Final, celles de Piombino et de Monaco n'étaient que des relais précurseurs du prochain asservissement de la Péninsule ; le « Fuentes », lui, était le premier pas vers la réunion des deux branches de la Maison d'Autriche par la vallée de l'Adda ; et l'Empereur le comprit si bien qu'il fit aussitôt « eslargir et accommoder les chemins de Trente en Valteline[2] ». Pour pacifique qu'elle fût, la revanche de Milan n'était pas moins complète ; le comte-gouverneur se vengeait à sa manière de l'alliance de Davos en la rendant inutile à la République de Venise. Celle-ci, à qui le Montecchio fermait la route du Splugen, n'eût pas trouvé en Italie, le cas échéant, six mille hommes pour défendre les Lagunes[3] ; trois passages débouchant dans la vallée de

[1] *Padavino al Senato.* Morbegno, 11 aprile 1604. — *Del med.,* 20 luglio 1604. — *Del med.,* 24 agosto 1604. *Frari, Grisoni, filza* n° 3.

[2] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 9 mars 1605. — « Le jugement des plus advisez d'Italie, des Grisons et Suisses, et mesmes du S[r] de Vic, et du S[r] Patavino, ambassadeur des Venitiens aux Grisons, sont conformes que le dit fort de Fuentes a son vray sujet pour posseder la Valtoline, se saisir des passages de l'entrée des Grisons et d'Italie, chose facile, faire une barre entre l'Italie et les Grisons, se joindre à l'Allemagne par le comté de Tirol, qui est attaché au bout de la Valtoline, et est à considerer que du dit fort, en vingt heures de chemin facile et aisé, l'on peut entrer dans ledit comté de Tirol, qui est à l'Empereur. » (*Montmartin à Rosny.* Paris, 10 septembre 1604. *Œconomies royales,* I [Michaud et Poujoulat], p. 626.)

[3] « Assegna costui (un capitano spagnuolo) imprima le ragioni che hanno persuaso il conte di Fuentes a piantar quel forte, et dice che havendo i Signori Grisoni, in tempo di pace et bona corrispondenza con lo Stato di Milano, fatte nove confederationi con Vostra Serenità, è stato perciò da ragionevol sospetto menato il Conte a fondar il forte in difesa di quel Stato, et per impedire le

l'Adda, le Malenco, la Bernina et l'Umbrail, assuraient seuls désormais ses communications avec l'Allemagne et l'Helvétie, et encore ces passages demeuraient-ils impraticables pendant huit mois de l'année, par suite de l'amoncellement des neiges [1].

novità che potevano occorrere, essendo che con tal mezzo pensa anco affamare i medesimi Grisoni esausti de viveri, et menargli ad abbracciare quelle proposte che gli tornerà meglio; oltre questo, accordandosi quì col parere dello stesso Fuentes riferito da costui, dicono che mirabilmente servirà questo forte a privare Vostra Serenità degli aiuti francesi et oltramontani, perchè essendo il forte breve tratto discosto dalla strada che può introdurre ne' Stati di cotesta Republica Ser^ma^ le genti soddette, con pochi cavalli che si tenga a quelle parti et qualche numero maggiore de fanteria in quella piazza, si potrà sturbare sicuramente quel passaggio, che riuscirà di tanto maggior danno alla Republica quanto che si è conosciuto che havendo ella voluto gli anni passati castigare l'insolenza degli Uscocchi, si voltò a suoi condottieri perchè le trovassino quella quantità di gente che le bisognava, et eran essi obbligati di trovarle; et questi per essere sudditi de altri Principi, non havendo potuto sodisfare all' obbligazioni loro, fu necessitata far venir genti oltramontane, che essendole riuscite per quel bisogno, giudiciò che per altri maggiori le stasse bene assicurare quel passo per valersene, et concluse la lega con Grisoni, la quale non potendo hora tornar del profitto che intendeva, per il passo soddetto impedito dal forte, et che s'impedirà maggiormente con altri che pensano fare, verrà cotesta Serenissima Republica a restar in sommo bisogno di genti; affirmando essi che ne proprii Stati, tolti i soldati che può introdur ne' presidii, non possa in occasione di guerra unir a pena sei mille fanti per sua difesa, et per corroboratione di questo lor pensiero, aggiongono che se bene con consenso di questo Re, in occorrenze contra il Turco, ha potuto la Republica levar genti da Stati de Prencipi in Italia adherenti a Sua Maestà, è ciò occorso perchè cosi tornava bene a questa Corona; ma che con suo pregiuditio non permetterà che più accada, siccome anco non deverà sopportarlo il Papa, tanto più se sarà dipendente dal Re Cattolico; et se nelle guerre d'Italia passate fece la Republica degli eserciti et si contrapose a quelli che la perturbarono, fu perchè trovandosi bene, hora con i Duchi di Milano, hora con i Francesi che havevano forze in cotesta provintia, puotè della vicinanza et amicitia loro valersi; ma hora che il Re Cattolico tiene tante forze in essa, et restan disposte le cose nel modo che sono per la esclusione de Francesi in Italia, concludono che non potran le Signorie Vostre Eccell^me^ non solo perturbare Sua Maestà, ma difendere le stesse, aggiongendo che l'oro ed il consiglio senza le genti non possono difendere gli Stati. » (*S. Contarini al Senato.* Vagliadolid, 17 giugno 1604. *Frari, Spagna, filza* 36.)

[1] « On me nomme Molenso, Poschiavo et Mombray, mais on ne s'en peut servir que deux moys de l'année, et encore avec tant de difficulté qu'à peine un train de 50 chevaux, non qu'une armée, s'y oseroit-elle hazarder. » (*Fresne-Canaye à Caumartin.* Venise, 10 juin 1605.)

Les conséquences du « Fuentes », pénibles pour Venise, devaient être pour les Grisons trente ans de guerre civile et étrangère et la perte momentanée de la Valteline, car dès le jour où le fort reçut sa garnison espagnole, la vallée cessa d'appartenir aux III Ligues.

CHAPITRE IV.

LES ALLIÉS DE LA RHÉTIE ET LES DESSEINS DE FUENTES.

Fuentes parvient à diviser les « Stati liberi » sur la question du fort d'Adda. — Belle position des Espagnols en Italie vers la fin de l'année 1603. — Le parti « du Levant » regagne du terrain à Venise. — Hésitations de la Sérénissime entre l'Orient et les Alpes. — Elle se plaint à l'Escurial des menaces de Fuentes. — Duplicité des ministres de Philippe III. — Négociations de Badoer au Louvre. — Réponse ferme de Henri à l'ambassadeur de Venise.

Antagonisme entre les partis de France et de Venise et les « Communes espagnolisées ». — Le « Pittag » décrète l'envoi d'un ambassadeur en Lombardie. — Fuentes achète ce dernier.

Divisions dans le sein du corps helvétique. — Les Grisons réclament l'aide des XIII. — Diète de Bade du 12 octobre. — Première intervention suisse. — Les Cantons catholiques la font échouer.

Création d'un « Conseil secret ». — Envoi d'une ambassade des III Ligues à Fuentes. — Instructions emportées par les députés grisons. — Propositions mises en avant par le gouverneur de Milan. — Traité de Milan du 16 novembre. — Dilemme dans lequel se trouve enfermé le « Pittag ». — Georges Beli se rend à Milan.

Les alliés de la Rhétie s'efforcent de détourner les III Ligues de l'alliance espagnole. — Le Sénat de Venise se décide à intervenir. — Arrivée inopinée de Padavino à Coire. — Il ne dispose d'aucune ressource pour résister aux menées espagnoles. — Retour de Beli à Coire. — Résultat de sa négociation en Lombardie. — Irrésolution du « Pittag ». — Ambassadeurs grisons envoyés à Paris et à Venise. — Énergie déployée par Padavino. — Son succès à Coire. — Échec subi par Méry de Vic à la journée de Bade. — Recrudescence des intrigues de Fuentes. — Réponses du Roi Très-Chrétien et de la Sérénissime aux demandes des III Ligues. — L'accord se fait entre Henri IV et le Sénat sur la question grisonne. — Le « Pittag » du 20 mars 1604 repousse les capitulations de Milan. — Fuentes est confirmé à perpétuité dans son gouvernement de Lombardie.

Tandis que sous l'effort d'une armée de « guastatori » des bastions surgissaient du milieu de la plaine d'Espagne, le gouverneur de Milan n'était pas resté inactif. Jugeant avec raison

que la nouvelle de son entreprise, éclatant comme un coup de foudre, susciterait de vives protestations en Italie aussi bien que dans les États d'outre-monts, il avait pris les devants et s'était efforcé de faire accroire à ses voisins que la construction du fort d'Adda, mesure purement fiscale, n'avait d'autre but que de renforcer la ligne de douanes du Cômasque à la frontière de la Valteline. Au Pape il avait représenté le « Montecchio » comme le palladium du catholicisme dans la Péninsule; aux Waldstaetten, de tout temps mal disposés pour la Rhétie, il avait prouvé sans peine que grâce au blocus du Splugen, l'importance commerciale du Saint-Gothard augmentait de jour en jour; en Savoie, enfin, il s'était assuré du duc d'autant plus facilement que celui-ci songeait à profiter de la neutralisation des Alpes grisonnes pour vendre à prix d'or son alliance et ses passages à la Couronne Très-Chrétienne [1]. La première enceinte du fort n'était pas achevée, que déjà les Stati Liberi d'Italie et d'Helvétie se partageaient en deux camps; d'un côté, les alliés des Grisons : Venise et les Cantons évangéliques, soutenus par la France et la Toscane [2]; de l'autre, les adhérents du comte gouverneur : le Saint-Siége, la Savoie et les Cantons catholiques. « Fuentes a plus fait sans guerre... que jamais le duc d'Albe ni autre ministre espagnol avec la force ouverte [3] », pouvait s'écrier justement un ambassadeur de France; et de fait, si la fortune eût favorisé l'Espagne aux Pays-Bas comme elle la favorisait en Italie, l'année 1603 aurait marqué parmi les plus glorieuses de l'histoire de la monarchie.

Comme le fort était la représaille de l'alliance de Davos, les regards de l'Europe se fixèrent sur Venise, désireux de voir de quelle manière la République relèverait le gant que lui jetait Fuentes. Tout d'abord, le Sénat fit bonne contenance. Le

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1603. — V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 290, 387 sqq.

[2] Plaintes du Grand-Duc au Sénat sur ce que celui-ci tolère le fort « en un temps au quel il est si aisé de reduire les Espagnols à raison ». (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 14 juillet 1604.)

[3] *Fresne-Canaye à Méry-de-Vic.* Venise, 14 mai 1604.

gouverneur de Milan fut gratifié en plein Collége de l'épithète de « poltrone[1] », et quelques capitaines grisons furent mandés à Saint-Marc[2]; mais au bout de trois semaines déjà les provéditeurs, prétextant que les premières pluies se chargeraient de mettre le fort par terre, suspendirent tous préparatifs[3]. D'où provenait ce revirement subit, sinon de ce que le parti Donato ou parti du « Levant » regagnait du terrain à Venise?

Les récents échecs infligés aux armes ottomanes en Hongrie et les révoltes sans cesse renaissantes des pachas d'Asie Mineure semblaient offrir aux Vénitiens une occasion unique de reconquérir leur prestige en Orient. Mais si, d'une part, c'eût été folie de se lancer dans une pareille entreprise, l'Espagne étant contraire, de l'autre, l'État de Terre-Ferme ne pouvait s'accommoder avec Fuentes sans renoncer à l'appui de la France et à l'alliance des Grisons, sans se mettre, en un mot, pieds et poings liés à la discrétion du gouverneur de Milan. Au moment de prendre une décision, Venise hésita. Il y allait à ce point de l'existence de la République, que le Sénat n'osa se tirer de ce dilemme, et que vingt ans après la mort de Fuentes, il cherchait encore sa voie au milieu des atermoiements et des compromis d'une politique dénuée de dignité et d'énergie.

Quelque répugnance qu'elle eût à sortir de son indifférence, Venise ne put se soustraire à la nécessité d'intervenir contre les prétentions de son redoutable voisin. Il avait été proposé, il est vrai, qu'elle se désintéressât complétement des affaires de la Rhétie[4], mais elle n'était plus maîtresse d'agir à sa guise. Après avoir déchargé sa bile sur le grand-duc de Toscane, accusé d'avoir embârqué la République dans l'alliance de

1 *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 1° dicembre 1603. *Frari, Francia, filza* 32.

2 *Padavino, Relazione del* 1605, p. 231.

3 « Nous tenons icy que les dicts forts sont de peu de consequence et que les premiéres pluies les mettront par terre. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1603.)

4 « Quant à cette Seigneurie, croyez qu'elle n'est pas à se repentir de ceste belle alliance, et a tant de peur de s'engager en une guerre, qu'elle s'est resolue de regarder cet affaire tout ainsi que si elle n'y avoit nul interest. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1603.)

Davos, le Sénat se résigna à faire des doléances à la Cour de Madrid et à demander conseil au Louvre.

En Italie, comme en Suisse, l'opinion la plus accréditée était que l'Escurial désavouerait tôt ou tard son lieutenant en Milanez[1]. Le connétable de Castille et Baltasar de Zuñiga ne s'étaient-ils pas, en quelque sorte, chargés de confirmer cette espérance en déclarant à Angelo Badoer que le fort, œuvre personnelle de Fuentes, n'engageait en rien Philippe III? Néanmoins, l'illusion fut de courte durée; dès les premiers jours de décembre, les dépêches de l'ambassadeur Simon Contarini dévoilèrent au Sénat les véritables intentions du Conseil d'Espagne. Bien qu'ils eussent donné leur pleine approbation au projet de fort que leur avait soumis en novembre le colonel Diego Pimentello, envoyé de Milan, le duc de Lerme et ses collègues, jouant double, tenaient à se ménager une sortie au cas que l'événement ne justifiât pas les prévisions de Fuentes. Ils étaient donc convenus que celui-ci endosserait seul vis-à-vis de l'Europe la responsabilité d'un acte si propre à soulever des tempêtes dans la Péninsule. Comme il était à présumer dès lors, les plaintes de Venise furent accueillies par une fin de non-recevoir, et le Sénat fut invité à régler directement avec Fuentes ce que les ministres espagnols appelaient un « léger différend de frontières[2] ».

[1] « J'ay voulu vous faire cette recharge pour vous asseurer que j'ay presentement receu une despesche de S. M. par messager exprés, contenant le desplaisir qu'elle aura de quicter leur alliance (des Grisons), comme elle y est resolue s'ils altérent aulcunement la sienne pour contenter Fuentes, *lequel n'a aucun commandement* du Roy son maistre de faire ce qu'il faict. » (*Méry de Vic à Zurich.* Soleure, 14 janvier 1604. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 30 janvier 1604. — *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 4 dicembre 1603. 2 marzo 1604. *Frari, Francia, filze* 32 e 33.)

[2] « Que en lo de los Grisones, si le hablaren en ello, responda que no está enterado de lo que á pasado, pero que cree que como Venecianos hicieron lo que entendieran que les estaba bien, hizó el conde de Fuentes lo que le pareció convenir al servicio de V. M., sin quitarles nada que les tocase, y asi no tienen justa causa de quejarse. » (*Aviso del Consejo de Estado al Rey.* Madrid, 24 febrero 1604. *A. N. K.* 1606, nº 116.) — [Cifra.] « Hoggi mi giungono le lettere della Serenità Vostra de 19 del passato, nelle quali mi comanda di avertir bene come da questi Signori Spagnuoli s'intendino le attioni del

Pendant que Contarini échouait à Madrid, Badoer négociait à Paris, mais sans beaucoup de succès. Venise désirait en somme que le Roi Très-Chrétien se substituât à elle vis-à-vis de Milan et prît en main la protection des Ligues Grises. A l'en croire, elle ne s'était alliée à celles-ci que pour délivrer le Roi d'un fardeau et lui permettre de tourner son attention aussi bien vers les Pays-Bas que vers l'Angleterre, assez disposée, semblait-il, à conclure la paix avec l'Espagne [1]. Politique peu franche, car la veille encore le Sénat avait fait valoir à Philippe III que le traité de Davos soustrayait la République à la tutelle de la France [2]! Henri sut éviter le piége. Il réconforta Badoer, renouvela ses promesses de veiller sur l'Italie, mais ne se fit pas faute d'ajouter que, le fort étant plus rapproché de Bergame que de Lyon, la Couronne attendrait à intervenir que Venise, la première intéressée, eût donné signe de vie.

Il était, au reste, grandement temps que la Rhétie fût secourue et conseillée par ses alliés. Dans un « pittag » convoqué à Coire dès le 10 octobre, à l'effet de résoudre la conduite à tenir à l'égard de Fuentes, les partisans de la guerre et ceux de la conciliation s'étaient escarmouchés avec vigueur. « Le Conseil d'Espagne ne bute qu'à la paix de tous costez [3] », écrivaient les ministres de France en Italie, et ils en-

Signor conte di Fuentes, et gli ordini che gli potessino dare circa il travaglio che vien egli procurando á Signori Grisoni. Penso che a' quest' hora saranno gionte alle Eccellenze Vostre più mani di mie lettere, nelle quali dava loro conto di quanto passava circa questo. Al presente non ho che lor soggiongere altro se non che Don Diego Pimentello arrivò la settimana passata all' Escuriale, dove era Sua Maestà, et le portò il disegno del forte che intende far lavorar Sua Eccellenza al passo de Signori Grisoni nello Stato di Milano, tenendosi quì communemente che segua il tutto in ciò con parere di questo Consiglio. » (*Simon Contarini al Senato.* Vagliadolid, 29 novembre 1603 [terza]. *Frari, Spagna, filza* 35.) — *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 3 marzo 1604. *Francia, filza* 33. — *Béthune à Henri IV.* Rome, 20 avril 1604. *B. N. f. français,* 3494. — Siri, *Memorie recondite,* I, 396 sqq.

[1] *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 1° dicembre 1603. *Frari, Francia, filza* 32.

[2] « Cet emplastre ne guerira pas la plaie. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 5 novembre 1603.)

[3] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1603. — *Du même à Méry de Vic.* Venise, 1er janvier 1604. — *Du même à Henri IV,* 11 février 1604.

gagéaient les III Ligues à descendre en Milanez « avec vingt-cinq ou trente mille picques ». A cela, les Communes espagnolisées, le Bergell en tête, répliquaient qu'un petit peuple de montagnards sans argent et sans armes ne pouvait prétendre se mesurer avec le plus puissant monarque de l'univers. Cette opinion fut aussi celle du « pittag » ; il décréta l'envoi d'un ambassadeur grison en Lombardie ; mais, désireux de donner une légère satisfaction à la minorité, il enjoignit en même temps aux podestats de Valteline de pousser leurs préparatifs de défense [1]. Fuentes avait dès lors le champ libre. Passé maître dans l'art de gagner du temps, il commença par amuser le délégué des Ligues, Jean-Baptiste Prevost dit Zambra, et lorsque ce dernier devint trop pressant, il coupa court à ses doléances en l'achetant [2].

La position des III Ligues était critique ; et cependant elles aggravèrent encore le mal en voulant le conjurer, car la médiation de la diète helvétique invoquée entre temps, leur fut, en définitive, plutôt nuisible qu'utile. Il suffit de rappeler que le gouverneur de Milan disposait, en 1603, de six Cantons et demi sur treize, et que les Waldstaetten, entre autres, avaient intérêt que le différend milano-rhétien, si profitable au Saint-Gothard, durât éternellement [3]. Seuls, Zurich, Berne, Glaris

— « Je crains qu'ils (les Grisons) seront aussy faciles à revocquer ce qui est de plus important aux derniers traictez, qu'ils ont esté aisez à prendre l'espouvante de leurs ennemis auxquels ils se feussent rendus plus formidables s'ils eussent seulement faict contenance de ne les point craindre. » (*Vic à Zurich.* Soleure, 23 décembre 1603. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — *Du même au même,* 14 janvier 1604.

[1] *Sonnwig aux III Ligues Grises.* Sondrio, 3/13 octobre 1603. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*). — F. von Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung u. s. w.*, p. 51.

[2] Sprecher von Bernegg, *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.* (édit. Moor), p. 79.

[3] « Alli Svizzeri (cattolici) particolarmente dispiace la trattatione di Spagna. » (*Marino Cavalli al Senato.* Parigi, 10 settembre 1601. *Frari, Francia, filza* 30.) — « S'ils regardent (les V) à leur interest et au proffit qu'ils reçoivent du passage des marchandises qu'il (Fuentes) a osté aux Grisons, ils doivent desirer qu'il demeure tousiours mal avec luy. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 25 février 1604.) — *Réponse de Lucerne aux députés grisons,* 9 avril 1604. *Staatsarchiv Lucern* [série *Graubünden,* 43].

et Soleure s'étaient prononcés en faveur de la Rhétie ; Bâle, Schaffhouse et Appenzell protestant, occupés ailleurs, suivaient d'un œil indifférent les destinées de leurs coreligionnaires des Alpes. Effectuée au milieu de circonstances aussi défavorables, l'intervention des Cantons ne pouvait être que stérile. La « question grisonne » s'ajoutant à la « question valaisanne », un nouveau ferment de discorde levait au sein des Ligues de Suisse, qui se trouvèrent bientôt plus divisées que les Ligues Grises elles-mêmes.

Celles-ci n'avaient point attendu que Prevost se rendît à Milan pour députer derechef à Zurich, et aussi à Bade, à Soleure et à Lucerne[1], où les ambassadeurs de France et d'Espagne avaient été incidemment pressentis ; en sorte que, vers le milieu d'octobre déjà, le « pittag » de Coire était informé des véritables dispositions du corps helvétique. Triste spectacle que celui auquel assistèrent les délégués grisons à la diète générale de Bade du 12 du même mois ! Dès l'ouverture de la session, les représentants de la Suisse catholique et espagnole avaient donné une nouvelle preuve de leur intolérance en réclamant l'expulsion de l'envoyé de la ville de Mulhouse, cette ancienne alliée et protégée des IV. C'était comme un avant-goût de l'accueil réservé à l'exposé des griefs des III Ligues contre Fuentes. Sarcasmes et reproches amers plurent dru comme grêle sur les Grisons, que les Waldstaetten feignaient de considérer comme des voisins dangereux, depuis la conclusion de l'alliance de Davos[2]. Toutefois, avant de se séparer, les députés des XIII convinrent qu'une lettre d'intercession serait adressée à Fuentes en faveur de la Rhétie ; mais

[1] *Staatsarchiv Lucern* (série *Graubünden*, 31, 32, 33). — *Les III Ligues à Zurich*. Coire, 17/27 octobre 1603. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*).

[2] « La speditione (è) fatta sopra il negotio de Grisoni ; avvisando restar differita la risolutione di esso ad altra dieta che dovrà convocare quella natione ; poichè dice nella passata li Svizzeri cattolici rispondessero non voler de fatti de Grisoni alcuno impaccio, stante che non furono da essi addimandata in prima che risolvessero con Vostra Serenità la colleganza loro. » (*Simon Contarini al Senato*. Vagliadolid, 6 aprile 1604. *Frari, Spagna, filza* 36.) — *Ercole Salice al Senato*, 2 aprile 1604. *Grisoni, filza* 3. — *Eidgen. Abschiede*, 1587-1617, I, p. 660, 664, 666 sqq.

les termes en furent si peu chaleureux, par suite des restrictions apportées par Lucerne et ses confédérés catholiques[1], que le gouverneur de Milan, d'accord avec ceux-ci, put enterrer sans autre forme de procès la médiation helvétique et se borner à répondre au « Vorort » le 10 novembre, que le Montecchio se trouvant sur le territoire du duché, les alarmes des Grisons étaient vaines[2].

Cependant l'attitude de Fuentes n'était rien moins que rassurante, et le « pittag » rassemblé à Coire commençait à s'impatienter, quoique Casati et Pallavicino s'efforçassent de calmer ses craintes[3]. Circonvenu à Milan, repoussé à Bade, il prit enfin le 22 octobre une résolution vigoureuse. Sous la pression des Communes, un « Conseil secret » de neuf membres fut institué avec mission de défendre les intérêts du pays envers et contre tous; de plus, une ambassade, composée de deux députés par Ligue et d'un mandataire de l'évêque de Coire, s'apprêta à descendre en Lombardie[4]. Ce faisant, les Grisons sacrifiaient à l'esprit de conciliation, mais ils nourrissaient aussi l'arrière-pensée de secouer de leur torpeur les Vénitiens occupés à ce moment de déconseiller l'envoi d'Hercule de Salis en Terre-Ferme[5].

[1] *Staatsarchiv Lucern* (série *Graubünden*, 33).

[2] « Ill[i] et potenti S[ri]. Hieri ricevei una lettera de 17 del passato scritami da Bada in nome delle S[ie] V[e] a favore de SS[ri] Grisoni, i cui ambasciatori arrivorno quì nel medesimo tempo; et come l'intento mio non è stato altro che d'assicurar questo Stato, così vedero voluntieri che essi si governino in modo che mi diano occasione di poter compiacer le S[ie] V[e], come desidero farlo in ogni causa ragionevole, con che facendo fine resto augurandole da Dio ogni sorte di contentezza. » — Da Milano, a X di Novembre 1603. A servitio de VV. SS. *El C[e] de Fuentes.* — *Alli Ill[i] et Potenti S[ri] Borgomestri, Scolteti et Consegli delli XIII Cantoni et altri suoi confederati dell' Helvetia.* (*Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].)

[3] *Summarischer und warhaffter Bericht des gegenwirttigen Standts gmeiner III Pünthen gegen dem Kœnig zu Hispania.* (*Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — *Staatsarchiv Lucern* (série *Graubünden*, 25). — *Breve sommaria et vera informatione del presente stato delle eccelse tre Leghe con il Re di Spagna* (in lettere del segretario *Padavino*, prime de dì 26 dic. 1603. *Frari*, *Grisoni*, *filza* 2).

[4] « Denen zuo eeren und inen zuo nuz sind 100 punzlüt mitgeritten. » (HANS ARDÜSER's *Raetische Chronik* [édit. BOTT], p. 187.)

[5] « Da lui (Salice) et da altri in conformità ho saputo che da principio,

Le 26 octobre, la mission grisonne arrivait à Milan, non sans peine, car Fuentes, résolu de lui tenir la dragée haute, s'était refusé à lui expédier les sauf-conduits nécessaires[1]. Elle était chargée de rappeler le comte-gouverneur à l'observation des capitulations de l'année 1531[2], et de provoquer par conséquent la cessation du blocus, la reconnaissance des priviléges commerciaux de l'évêque de Coire, le maintien du *statu quo* dans la plaine d'Espagne et le rétablissement des rapports de bon voisinage entre les III Ligues et le duché. Mais ces représentations étaient incapables de détourner les desseins de Fuentes, à la gloire duquel chaque ambassade grisonne semblait ajouter un nouveau trophée. Il n'attendit pas que ses hôtes eussent mis pied à terre, pour faire commencer les travaux de son fort, et renouer des intrigues dans le Bergell et les communes frontières du Milanez. En vain les députés grisons affirmèrent-ils que leurs communes ne se considéraient point comme tenues de livrer passage à Venise si celle-ci voulait attaquer Milan[3]; en vain représentèrent-ils que les alliances de 1602 et 1603 étaient purement défensives; ils se convainquirent bientôt que le comte cherchait à traîner les négociations en longueur, et que son hostilité subsisterait aussi longtemps que la Rhétie n'aurait pas renié les articles de

quando hebbero origine li motivi del Signor conte di Fuentes, fu pensato di dar notitia alla Maestà del Re Christianissimo, alla Serenità Vostra et a Signori Svizzeri di questi accidenti, et esso Salice apponto era stato destinato per venir a Venetia, et già le lettere di credenza erano in sua mano, quando dalla risposta che la Serenità Vostra le fece dare per la via di Bergamo, compresero non esserle di sotisfattione l'andata di altri ambasciatori, onde mutorono proposito et vennero in risolutione di mandarne sei a Milano. » (*Padavino al Senato*. Coira, 14 dicembre 1603 [prima]. *Frari, Grisoni, filza* 2.)

[1] « ...Espedirono il Sciambra (Zambra) a Milano per haver salvo condotto per li ambasciatori, ch 'l Signor conte di Fuentes non glielo volse dare in scrittura, ma promise in parola di assicurarli et mandò il Signor Governatore di Como a riceverli. » (*Padavino al Senato*. Chiavenna, 12 dicembre 1603. *Frari, Grisoni, filza* 2.) — *Padavino, Relazione del* 1605, p. 226.

[2] U. v. Salis, *Fragmente der Staats Geschichte des Thals Veltlin*, IV, p. 87. — *Frari, Grisoni, filza* 2, pagina 168 (*Archives fédérales à Berne*). — *Eidg. Abschiede*, 1529-1532, p. 1563 sqq.

[3] *Breve sommaria et vera informatione del presente stato delle eccelse tre Leghe con il Re di Spagna.*

Davos et ouvert par un traité les routes alpestres aux armées impériales et espagnoles.

Dès l'abord, en effet, Fuentes ne dissimula point son désir de renouveler avec les III Ligues les capitulations conclues cent soixante ans auparavant entre les souverains du Milanez et les communes voisines du Splugen ainsi que la Haute Engadine. Le repos des Grisons était à ce prix[1]. En échange de ces conditions auxquelles ils pouvaient souscrire, d'après l'avis du comte, sans contrevenir aux alliances de France et de Venise, ils eussent obtenu la levée immédiate du blocus, à défaut de la démolition du fort réservée à l'agrément de Sa Majesté Catholique[2]. Les députés des III Ligues étaient

[1] « Darüber ist sein erste antwort gewesen, wir sollendt unsern Pass meucklichen beschlossen halten; wo nit, seige er verursachet, seines Herren und Koenigs Landt mit gebürender notdurft zu bewaren, in ansechen dass wir anderen Potentaten den Pass durch unsere Landt geoffnet habendt, darduch nit allein dem Herzogthumb Meylandt, sonder dem gantzen Italia, welches sein Koenig begere in ruw zu halten, vil und mancherlei bedenckens zustande, etc... diewyl sich durch gute onverserte instrumenta befindt, dass etliche Gmeinden unser Landen, und namlich die, welche an dem Pass beider Pergen Splügen und Settner (Septimer) sitzendt, sich vor vilen jaren mit den alten Hertzogen zu Meilandt verglichen und vertragen habendt, dass sy gegen einer sonderbaren Exemption getreidt und wyn uss dem Hertzogthumb in-(ze?) führen, sich versprochen und verobligiert habendt, niemandts, wer der seige, welcher oder welche wider das Hertzogthumb Meyland fyendtlicher weis und zu beschedigung desselbigen durch ire Päss reisen oder ziechen weltend, keinen Pass zu vergunnen noch zu bewilligen,... und weil wir dann in der frantzözischen wie ouch in der Venedigischen Püntnuss alle und jede elteren Pündtnussen, verträg, Capitulationes und Friden, sy seigent uff bestimte oder uff ewige zeit beschlossen, uns luter vorbehalten habent, so sollendt obstände alte verträg mit dem Hertzogthumb Meilandt widerumb ernüwert werden und gmeine III Pündt iren consensum und bestetigung darzu geben. » (*Die III Bünde an Zürich.* Chur 18/28 november 1603. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — « Che Sua Eccellenza (Fuentes) non volse ascoltar molte risposte, ma remise la trattatione del negotio al Gran Cancelliere et ad altri; che questi fecero diverse proposte : la prima di levarli (i Grisoni) dall' obbligo con Vostra Serenità, la seconda di conceder a Sua Maestà Cattolica il passo attivo per questi paesi, che così chiamano la commodità di mandar fanteria in Fiandra facendola capitar per questa via nel Tirol, et la terza di far venir militia thedesca per servitio del Stato di Milano. » (*Padavino al Senato.* Chiavenna, 12 dicembre 1603. *Frari, Grisoni, filza* 2.)

[2] « Und im Fal solicher anschlag bei unseren Gmeinden annemlich sein wirdt, so verspricht der herr Gubernator in namen der K. Maj. zu Hispania,

sans pouvoirs ; le Milanais ne s'arrêta pas à si peu ; les doublons leur forcèrent la main comme ils l'avaient forcée à Prevost [1]; et le 16 novembre, la mission grisonne signait, sous le bon plaisir des Communes, les articles imposés par Fuentes [2].

Les Grisons apprirent bientôt à leurs dépens tout ce que la conduite de leur adversaire avait de machiavélique. De deux choses l'une, en effet, ou les Communes ratifieraient le *motu proprio* de leurs représentants, et alors tombait le dernier rideau séparant l'Italie espagnole du Tyrol autrichien, — il n'y

unser guter Fründt und Nachpar zu sein; uns den feilen Kouf und Comertia widerumb offen ze lassen... Was aber die Vestung, so er uff ir M[t] Gebiet, nit weit von unseren Confinen, hat angefangen ze buwen und noch im selbigen buw continuiert, da habent unsere gsantten, wie hoch und ernstlich sy umb abschaffung oder doch zum wenigisten umb einstellung des büws angehalten, nüt mögen erlangen, sondern inen diser bscheidt ervolge, er, herr Graf von Fuentes, habe von seinem Herren und Koenig ein ustruckhenlichen befelch empfangen, alle frontieren des Herzogthumbs Meilandt zu bevesten und zu versicheren, so koenne er dasselbige nit einstellen ohne ustruckten befelch ir (er) Kh. M[t]. » (*Die III Bünde an Zürich.* Chur 18/28 november 1603. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — *Breve, sommaria et vera informatione,* etc. *Frari, Grisoni, filza* 2.

1 « ...Si lassorono guadagnar dal Signor conte di Fuentes, il quale sotto prettesto di honore e di confidenza, parlò da solo a solo con cadauno separatamente; et si fà giudicio, ma molto più dall'effetto si comprende, che con donativi et larghe promesse habbiano condisceso a partiti irragionevoli, dannosi alla propria libertà et pregiudiciali alli vicini et amici loro. » (*Padavino al Senato.* Coira, 14 dicembre 1603 [1[a]]. *Frari, Grisoni, filza* 2.)

2 *Articles proposez et deliberez entre le Duché de Milan d'une part et les III Ligues Grises d'autre part, soubz le bon plaisir des Communes.* (*B. N. f. français,* mss. 116.) — *Capitoli concertati tra li Signori Diego di Salazar, gran canseler di Sua Maestà nello Stato di Milano ; conte don Giorgio Manriques del Consiglio secreto; senator Lorenzo Polo, presidente del Magistrato straordinario, et Marco Horatio Palavicino, governatore di Como, delegati da Sua Eccellenza ; et li Signori Giovan de Sax, landricter della Lega Grisa; Giovanni Battista Scharner* (*Tscharner*), *confaloniere di Coira; Giovan Guler, landamma* (sic) *di Tava* (*Duvos*); *Vicario Antonio Sonvico; podestà Giovanni Battista Prevosti detto Zambra; capitano Rodolfo Pianta; podestà Giovanni Lucio Gugelberg a Mos, ambasciatori delle III Leghe Grisoni.* (Georges Beli, représentant de l'évêque de Coire, n'avait pas qualité pour signer au traité.) (*Frari, Grisoni, filza* 2.) — *Staatsarchiv Lucern : Spanien Mayland,* fasc. XII[a]. — *Eidg. Abschiede,* 1587-1617, p. 685 (*Kantonsarchiv Chur*). — HANS ARDÜSER's *Raetische Chronik* (édit. BOTT), Chur 1877, p. 186 (Namen der Gesandten).

avait plus de Rhétie ; — ou elles désavoueraient les capitulations de novembre, auquel cas le fort serait muni de son revêtement, bien avant que les III Ligues soient parvenues à former une résolution définitive. Quelle que fût donc la solution, Fuentes ne doutait pas qu'il ne vînt à bout de ce peuple de montagnards. Mais la possession des passages rhétiens lui tenait à cœur à ce point, que, pour l'obtenir, il était prêt à hasarder le renouvellement de son alliance avec les Waldstaetten, et à réconcilier l'Helvétie catholique avec Henri IV, ce qui fût assurément arrivé le jour où le commerce italien, délaissant la voie du Saint-Gothard, eût jeté son dévolu sur le Splugen. Comme compensation, Fuentes demandait aux III Ligues qu'elles s'obligeassent de le consulter toutes les fois qu'elles seraient requises d'accorder passage à des gens de guerre. C'eût été, « en bon françois, renoncer aux alliances tout fraschement jurées [1] » avec la France et Venise [2]. Tel fut aussi

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 4 décembre 1603.

[2] *Padavino, Relazione del* 1605, p. 226 sqq. — « Article 1er des Capitulations du 16 novembre (*B. N. f. français,* 3460, p. 97) : Premierement qu'on renouvellera et confirmera toutes les conventions et capitulations dressées entre le duché de Milan et les communes de Renwalt (Rheinwald) ès années 1442, 1450, 1471 et 1478, comme aussy avec les communes de Schans (Schams), Bergaille, Oberhalbstein, Engadine et autres ès années 1467, 1468 et 1484, dont la teneur sera inserée ès lettres qui en seront dressées et scellées entre Son Excellence et les Seigneurs des III Ligues Grises en execution de cette presente negociation; et d'autant qu'en deception des dictes capitulations, il pourroit estre entrepris soubz quelque autre pretexte entre aulcuns princes et seigneurs de faire passer des gens de guerre par le païs des dictes III Ligues Grises, pour les employer contre le dict duché de Milan, affin qu'il ne demeure aucun doutte sur le sens et interpretation des dictes conventions, les dictes communes declarent qu'elles ne lairront point passer de gens de guerre par leur pays, de quelque nation qu'ils soient, pour aller en Italie, que premierement ils n'en aient adverty le gouverneur de Milan, pour savoir si cela ne tourne point au preiudice et dommage du dict duché; et où elles seroient asseurées par Son Excellence que ces gens de guerre seroient pour endommager le dict duché de Milan, en ce cas elles promettront de ne leur donner aucun passage, ains de l'empescher comme dict est cy devant; et confirmeront aussy les autres communes des III Ligues les dictes conventions et capitulations, en vertu de l'obligation qu'ils ont ensemble à cause de leurs alliances, avec promesse d'assister de tous leurs pouvoirs les susdictes communes à ce qu'elles puissent satisfaire à leur promesse et obligation. »

l'avis des Communes. Dans sa séance du 3 décembre, le « Pittag » reconnut que la majorité d'entre elles se refusait à traiter avec Milan aussi longtemps que le fort demeurerait debout [1].

Néanmoins une profonde lassitude commençait à gagner les Grisons. Cette épée de Damoclès suspendue sur la Valteline leur pesait comme un mauvais rêve, et le sentiment général était qu'il fallait en finir coûte que coûte. En conséquence, Georges Beli, l'un des signataires du traité de novembre, reprit aussitôt la route de Milan pour engager Fuentes à modérer ses prétentions, et lui annoncer que les III Ligues paraissaient disposées à capituler pour peu qu'on leur promît la démolition des ouvrages du Montecchio.

La Rhétie donnait dans le piége et courait au-devant de la servitude. L'heure était venue pour ses alliés d'intervenir. Depuis que l'aversion des Waldstaetten pour les Ligues Grises s'était manifestée d'une manière violente dans les diètes de Bade [2], les Cantons évangéliques avaient repris leur liberté d'action; ils furent des premiers à s'émouvoir des instructions emportées par Beli, et à se jeter à la traverse des visées milanaises. Deux hérauts aux couleurs de Zurich et de Berne présentèrent au « Pittag » des dépêches de ces Cantons ainsi que de l'ambassadeur Méry de Vic. Les Grisons y étaient adjurés de ne rien conclure avec Milan [3], et de donner un éclatant dé-

[1] « Tornati che furono gli ambasciatori da Milano, mandarono sopra le communità per haver il loro voto, et fin giovedi passato hebbe principio la riddutione del Pittach, nel quale, tolti li pareri di cadauno, fu trovato la maggior parte essere che non si debba a modo alcuno far capitolatione pregiuditiale in qualsivoglia maniera alle confederationi già stabilite, ma che quando il Signor conte di Fuentes si contenti distruzer affatto la fortezza di Montecchio, si tratti secco di qualche buona corrispondenza per conservar l'amicitia et il commercio senza pregiuditio d'altri. » (*Padavino al Senato.* Coira, 14 dicembre 1603 [1ª]. *Frari, Grisoni, filza 2.*)

[2] *Die III Bünde an Zürich.* Chur 17/27 october 1603. — *Zürich an d. III Bünde,* 21/31 october 1603. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*).

[3] « Mit gesagten Graffen von Fuentes nützit zu handeln noch tractieren. » (*Bern an d. III Bünde,* 23 nov./3 dec. 1603.) — « Und dann auch nützit consentiert und zugegangen werde euch uns und anderen eueren guten freuenden, Eidt-und Pündtsgnossen, über kurtz oder lang nit zu schaden und nachtheil weichen möge... Ir wellind im euerer Resolution über gegenwärtigen eueren

menti à ceux qui les accusaient de s'être vendus à Fuentes et d'avoir renoncé aux alliances française et vénitienne [1].

La peur donnait des ailes aux États protestants de l'Helvétie que l'établissement des Espagnols dans la vallée du Rhin eût tenus continuellement en haleine. Ce fut aussi la peur qui réveilla Venise, la prudente Venise, menacée de perdre les derniers passages dont elle disposait encore.

Le Sénat avait beaucoup rabattu de son assurance depuis le récent échec subi par sa politique au Louvre. Aussi bien s'apercevait-on que la République n'était plus représentée à Coire ;

Zustandt und die um der handen habende Handlung und Verglychung, mit flyss bedäncken was guts oder bösses uss dem einem und dem anderen ervolgen möge. » (*Zürich an d. III Bünde*, 26 nov./6 dec. 1603.) — « Comme j'ay à mon grand regret preveu les incommoditez qui suivroeint de prés l'alliance que MM[rs] des Ligues Grises ont faicte avec la Seigneurie de Venise, sans que ceux qui y avoeint plus d'interest que moy les aient voulu croire qu'aprés les avoir ressenties; aussy crains-je qu'un mauvais conseil n'en attire ung aultre et que MM[rs] les depputez des dictes Ligues qui ont esté à Milan, faisans entendre à leurs communes les propositions et demandes du comte de Fuentes, les occasionnent de promettre tout ce qu'il voudra, sans se souvenir de ce qu'ilz ont juré l'année derniére à Paris... Je vous coniure par le bien que vous leur desirez, de leur escrire, par ung de voz heraultz que je paieray, les grands blasmes qu'ils s'acquerront, et les bienfaictz desquels ilz se priveront s'ilz font tant soit peu de bresche à l'alliance de S. M.... Je leur ay offert de la part de S. M. l'assistance qu'elle leur a promis par le dict traité, si l'on entreprend sur eux contre la teneur d'iceluy. » (*Méry de Vic à Zurich*. Soleure, 4 décembre 1603. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].)

1 « Souvenés vous que je vous ait fait payer vos pensions et gratifications deux années de suitte avant qu'à aulcun de MM[rs] des Cantons... pour vous tesmoigner quel estat nous faisons de vostre amitié. Je suis neanmoins contrainct de vous faire sçavoir, et vous le jure sur mon âme, que j'ay lettres d'Italie et de la cour de France du jour d'hier, où l'on a asseuré que vos deputez avoeint promis en vostre nom de ne donner passage à qui que ce soit, ny de permettre aucune levée de voz hommes pour aller en guerre, sans la permission de celluy qui sera gouverneur de Milan. Jugez par là si on pourroit parler d'autre façon de personnes qui sont jà de tout poinct asservies! Je tais d'autres particularitez qui sont encore plus honteuses, lesquelles j'aime mieulx que vous sçachiez d'autres que de moy. » (*Méry de Vic aux III Ligues Grises*. Soleure, 6 décembre 1603. *Staatsarchiv Zürich*, série *Graubünden* [traduction italienne : *Frari, Grisoni, filza* 2].) — [Cifra.] « Passa qui voce tra molti, per avisi d'un certo presidente Polo, Milanese, che Grisoni, stante i lor interessi con lo Stato di Milano, et le trattationi c'ha seco havuto il conte di Fuentes, habbiano disciolte le colleganze loro con Vostra Serenità. » (*Simon Contarini al Senato*. Vagliadolid, 26 dicembre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35.)

car les nouvelles les plus étranges se répandaient coup sur coup en Terre-Ferme sans qu'il fût possible d'en vérifier l'exactitude. Ainsi, tandis qu'on tenait l'accord entre les III Ligues et Fuentes [1] pour conclu, l'opinion s'accréditait à Venise, dès le milieu de novembre, que le gouverneur de Milan négociait l'achat de la Valteline, bruit sans consistance certes, car plutôt que de renoncer à la possession de la vallée, les Grisons eussent vendu femmes et enfants [2]. Ce fut assez cependant pour que les Conseils de Saint-Marc, après un dernier et infructueux effort tenté auprès de Henri IV, dont ils réclamaient l'intervention, décidassent de redépêcher en Rhétie le secrétaire G. B. Padavino [3].

L'heureux négociateur de l'alliance de Davos, passé subitement à l'état de bouc émissaire, eut comme un pressentiment de l'ingratitude de la tâche qui lui était confiée, lorsque, arrivé en vue du lac de Côme, il aperçut, se dressant sur le Montecchio, majestueuses et inexpugnables, les tours du « Fuentes ». Il avait amoindri au reste ses chances de succès en acceptant dès son entrée en Valteline les conseils et les services du vicaire Sonnwig et de quelques autres notables grisons, gens tarés et sans pudeur, qui, puisant dans toutes les bourses, abandonnaient le parti de Venise pour celui d'Espagne et *vice versa,* selon leurs intérêts du moment [4]. Quoi

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 4 décembre 1603. — *Du même à Méry de Vic.* Venise, 12 décembre 1603.

[2] « Li quali (i Grisoni) venderiano prima le mogli, i figliuoli, et *poi la Valtelina.* » (*Padavino al Senato.* Chiavenna, 4 gennajo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2.)

[3] « Pour ses pechés. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 4 décembre 1603.) « Ils (les Vénitiens) se sont promptement resolus de deux choses : l'une d'envoyer un de leurs secretaires vers les dicts Grisons pour leur remonstrer leur devoir..., l'autre, d'advertir V. M. de ce qui se passe, la suppliant d'assister cette cause commune selon que l'urgente necessité le requiert. » (*Ibidem.*) — *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 24 dicembre 1603. *Frari, Francia, filza* 32.

[4] *Padavino al Senato.* Chiavenna, 12 dicembre 1603. — *Del medesimo,* Coira, 24 gennajo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2. — *Gio. Pietro Mora a Hippolito Raymundo a Como.* Plurs, 19/29 luglio 1605. — *Christoforo Licuga a G. P. Mora.* Milano, 5 agosto 1605. *Hiernach seindt verschreiben die fürnembste brieffen, so nebent des Zambers bekhandtnus zu Tusis in das Recht, und druff die Urthlen wider etliche unthreuwe Patrioten gegründet werden*

qu'il en soit, l'arrivée inopinée de Padavino à Coire, le 9 décembre, l'énergie qu'il déploya aussitôt à combattre les projets de Milan, ne laissèrent pas que de faire une certaine impression sur le « Pittag »[1]. Que de changements survenus pendant l'espace de quatre mois à peine ! Les X Droitures seules persistaient assez unanimement dans leur opposition contre Milan ; la Ligue Grise était partagée en deux factions ; mais la Cadée, — à la réserve de la Haute Engadine[2], — s'était déclarée pour Fuentes, et la ville de Coire, entre autres, pouvait être considérée comme un vrai « nid d'Espagnols »[3].

Pour regagner le terrain perdu, Padavino aurait voulu faire un pont d'or aux Grisons, rebutés par la lésinerie du Sénat et les difficultés qu'ils rencontraient à s'approvisionner en Bergamasque[4]. Mais l'argent manquait à Venise, tant la Répu-

u. s. w. Staatsarchiv Zürich, série *Graubünden.* (Recueil de 129 lettres émanées de quelques Grisons ainsi que de Charles Paschal, ambassadeur de France aux III Ligues, et des fonctionnaires autrichiens d'Innsbruck. Les intrigues du podestat Sonnwig, des frères Schorsch (Giorgio), l'un gonfalonnier de Coire, l'autre lieutenant de Chiavenne, et de bien d'autres, y sont dévoilées d'une manière probante et jettent un jour curieux sur la moralité de ces personnages.)

1 *Padavino al Senato.* Coira, 16 dicembre 1603.

2 « Sebbene altre volte egli (Giovanni Salice) si adoperò nel trattar questa intelligenza con Spagna, tuttavia vedendola adesso maneggiata dalli più capitali nemici suoi, vi si oppone in maniera che ha fatto risolver il suo commune di Agnedina, che pur fu contrario alla confederazione con Vostra Serenità, di non ratificar ne rinovar l'antica conventione fatta da esso commune con li duchi di Milano. » (*Padavino al Senato.* Coira, 27 dicembre 1603.) — *Del medesimo,* 14 dicembre 1603 [prima]. — *Del medesimo,* Coira, 14 gennajo 1604 [prima]. — « La valle di Agnedina è stata ferma, et li homini mandati dall' arte dei casaruoli di Venezia per levar li formazi hanno fatto bonissimo servitio. » (*Padavino al Senato.* Coira, 20 gennajo 1604 [prima].)

3 *Méry de Vic à Zurich.* Soleure, 12 janvier 1604. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*).

4 « Nell' animo di molti signori principali et più intendenti resta tuttavia impressa questa opinione et universal concetto, che nessuna cosa habbia havuto forza di comovere questi popoli a mostrarsi malcontenti della confederatione fatta con la Serenità Vostra, se non l'essergli stata tolta ogni speranza di far alcuna levata di militia della sua natione. » (*Padavino al Senato.* Coira, 14 dicembre 1603 [seconda].) — « Si estesero a rinovar le cose vecchie ; della negativa data alli suoi homeni (*sic*) per la estrattion di biave del Bressan ; che havendo essi dato ordine per la compreda di balle et polvere, fussero l'una et le altre appaltate da un mercante bressano, il quale gliele rivendè

blique s'était « ruée sur l'espargne depuis quelques années en ça » [1]. Abandonné à ses seules ressources, le Vénitien s'épuisait dans cette lutte inégale, et, pour comble, Georges Beli s'en revenait à Coire avec force promesses et belles paroles de Fuentes[2]! L'ambassadeur des III Ligues, Grison d'origine, était en même temps vassal des archiducs du Tyrol, dont il défendait les droits nominaux dans sa propre patrie, à Castels, l'une des « dix Juridictions ». Appelé de bonne heure à concilier des intérêts à peu près incompatibles, ce qu'il avait cherché, en décembre 1603, c'était de conserver les bonnes grâces du gouverneur de Milan sans mécontenter toutefois les Communes. En assurant au premier que la Rhétie n'était pas éloignée de consentir au traité, il obtint en faveur des Ligues un léger adoucissement au blocus et quelques minimes concessions; mais aussi bien par ses réticences, il compliqua la question au lieu de l'élucider. Que rapportait-il, en effet, de son ambassade à Milan? L'espérance illusoire de la cessation des travaux du fort au cas que les Grisons capitulassent, et la certitude que la démolition dépendait, non plus de Fuentes, mais du Conseil d'Espagne [3].

per molto prezzo... che li nolizini nel Bergamasco volevano nella condotta delle robbe esser pagati essorbitantemente. Ma in fine più di tutto si dolsero di certa patente, che dicono esserle stata mostrata dal medesimo Signor conte di Fuentes, concessa da Vostra Serenità a cinque settembre passato ad alcuni mercanti milanesi, con auttorità di poter far transitar per il suo Stato ogni sorte di mercantia tratta da Stati alieni, et mi mostrorono la copia. » (*Padavino al Senato*. Coira, 16 dicembre 1603 [seconda].) — « Prima che il Pittach fusse licentiato, giudicai bene tornar la seconda volta all' audienza per dar conto della risolutione presa da Vostra Serenità di annullare la patente concessa già al mercante milanese... Fu sentito questo avviso con molto piacere. » (*Del medesimo*, Coira, 20 dicembre 1603 [seconda].) — « Si dolsero che concendendo Vostra Serenità a Milanesi et altri sudditi alieni il sale per manco prezzo che non si fà nelle sue proprie città di Terra-Ferma, sia stato nella capitulatione detto, che Grisoni debbano haverlo al prezzo maggiore. » (*Ibidem*.)

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 3 décembre 1604.

[2] Arrivé à Milan le 10 décembre, Beli était de retour à Coire le 25 du même mois. (*Padavino al Senato*. Coira, 26 dicembre 1603.)

[3] « La risposta che egli (Beli) riporta dal Signor conte di Fuentes in sostanza è questo : che Sua Eccellenza tiene perfetta volontà verso questa natione, et prontissimo animo di mostrarglielo con effetti, non solo nel viccinar

L'irrésolution des députés du « Pittag » devint extrême. D'une part, le gouverneur les pressait l'épée dans les reins, faisant la montre de sa cavalerie à Milan et de son infanterie à Crémone, et promettant à l'évêque de Côme que la messe serait chantée dans peu en Valteline[1]; d'autre part, les Cantons évangéliques, ces vieux alliés de la Rhétie, redoublaient leurs adjurations, sans se laisser décourager par les intrigues de ceux qui les accusaient d'exciter les III Ligues à la guerre, et de hasarder ainsi les Alpes grisonnes[2]. La main de Fuentes se reconnaît à première vue dans la décision bizarre que prit le « Pittag » au retour de Beli. Depuis longtemps déjà, les « Espagnolisez » s'efforçaient d'éloigner du pays les chefs des partis français et vénitien, Rodolphe de Schauenstein, futur capitaine aux gardes de Sa Majesté Très-Chrétienne, et Hercule de Salis, chevalier de Saint-Marc. Ils surent exploiter à propos l'opinion, très-répandue alors, que les III Ligues ne pouvaient, sans manquer de respect à la couronne de France et à la Sérénissime République de Venise, s'abstenir davantage de prendre conseil de ces deux puissances amies. Mais aussi, quand, à la fin de décembre, le « Pittag », abusé sur la portée de son vote, eut dépêché Schauenstein et Salis, le premier à Paris, le second en Terre-Ferme, en qualité d'ambassadeurs,

bene et ritornar il pristino commercio, ma anco nel procurar di avantaggio per darle in tutte le cose quella maggior satisfattione che potrà. In segno di che si contentà per hora l'Eccellenza Sua di soprasedere al lavoro della nuova fortezza, havendo licentiati quasi tutti li guastadori; ma che di destruzerla non può risolversi senza saper prima l'animo delle communità delle tre Leghe, et qual sorte di capitolatione intendano di accordare per stabilimento di reciproca buona intelligenza, et che però formino prima li capitoli et glieli mandino sigillati con tutti tre i sigilli; che all' hora l'Eccellenza Sua farà chiaramente conoscere il perfetto animo che tiene, senza haver voluto promettere assolutamente di destruzer il forte. » (*Padavino al Senato.* Coira, 26 dicembre 1603 [seconda].) — *Relatione fatta dal signor Lanfoc Belli ritornato da Millano. Frari, Grisoni, filza* 2. — F. v. Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung u. s. w.*, p. 53.

[1] « Ch' esso (il vescovo) in breve haverebbe cantato messa in Valtellina. » (*Avviso da Chiavenna. Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].)

[2] *Zürich an d. III Bünde,* 18/28 november 1603. — *Summarischer und warhafter bericht des gegenwirttigen Standts gmeiner III. Pünthen u. s. w.* (*Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].)

il se trouva que Padavino avait perdu son plus puissant appui[1].

Tout autre, à la place du diplomate vénitien, eût fait retraite pour éviter un échec humiliant, d'autant plus que les Ligues lui en donnaient occasion, en lui demandant d'introduire en personne leur ambassadeur auprès du Collége[2]. Bien loin de là, Padavino, lui, sentit ses forces se décupler et s'apprêta à disputer pied à pied le terrain à Fuentes. Son premier soin fut de conjurer de nouveau Méry de Vic de se transporter à Coire, où celui-ci, bien que suspect de quelque participation au complot de Biron, n'avait pas perdu toute influence[3]. Mais l'ambassadeur de France, retranché jusqu'à un certain point derrière ses instructions, et peu confiant d'ailleurs dans l'issue de la lutte, se refusait à quitter Soleure et à « devorer encore cette corvée[4] ».

Et cependant il n'y avait pas un seul moment à perdre, car

[1] *Méry de Vic à Zurich.* Soleure, 12 janvier 1604. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*). — *Padavino al Senato.* Coira, 27 dicembre 1603. — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 30 janvier 1604.

[2] « Hoggi essendomi io trovato con li suddetti capi mi è stato da essi fatto sapere in sostanza la loro deliberatione, pregandomi instantemente di voler accompagnare il suddetto loro ambasciatore fino a Venetia per render insieme con lui vero et leal testimonio del stato presente, et far ogni buon uffitio con la Serenità Vostra, acciocchè esso venga spedito presto et favorabilmente, conforme all' espettatione che hanno nell' ottima volontà sua. » (*Padavino al Senato.* Coira, 27 dicembre 1603.)

[3] « L'esposizione che le è piacciuto mandarmi del Signor ambasciator di Franza et la copia delli ufficii fatti seco mi serve non solo di utilissima instruttione [ma anco mi da materia di dire alla Serenità Vostra che se bene la particolar persona di Monsr de Vich è poco ben veduta et in concetto di troppo interessata nelle cose proprie, et che la sua fede verso il servizio dell' istesso Re Christianissimo sia talmente sospetto appresso questa natione nell' universale, tuttavia la sola presentia di lui] haverebbe giovato per mostrar alla plebe che in effetto il Re si risenta del pregiuditio che le viene fatto con queste nuove capitulationi, et che non sia vera la voce falsamente disseminata da alcuni che esse fussero compatibili con le leghe di Franza et di Venezia. » (*Padavino al Senato.* Coira, 17 gennajo 1604.)

[4] « Pour l'honneur de Dieu. Monsieur, devorez encore cette corvée de repasser les monts pour une si bonne occasion. » (*Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 1er janvier 1604.) — *Méry de Vic à G. B. Padavino.* Soleure, 20 décembre 1603. *Frari, Grisoni, filza* 2. — *Padavino, Relazione del* 1605, p. 231.

les partisans du Roi Catholique, décidés à en finir avant le retour de leurs contradicteurs, venaient de convoquer un « Pittag » extraordinaire pour la mi-janvier, ce qui était une offense directe au Roi Très-Chrétien et à la Sérénissime tout à la fois. Méry de Vic imagina de détourner le coup en ayant recours à l'intervention helvétique, moyen usé et dont l'expérience des derniers mois avait suffisamment prouvé l'inefficacité. A cet effet, il fallait amener les Grisons à remettre le « Pittag » jusqu'après la réunion de la diète de Bade. Padavino se mit à l'œuvre. Durant un mois entier, il fit des prodiges d'énergie et de souplesse, se multipliant et payant partout de sa personne; le 7 janvier, il arrive à Chiavenne après avoir traversé les communes hostiles du Bergell; le 10, on le retrouve à Coire, tonnant au sein des « Abbayes[1] » contre l'alliance espagnole[2]. Malgré cela, le 21 janvier au soir, la partie paraissait à tel point perdue, que le rusé Vénitien faisait seller ses chevaux et sortait de Coire. Mais le lendemain déjà, il y rentrait la tête haute. A la suite des scènes tumultueuses dont la ville avait été le théâtre pendant la nuit, les députés des Communes n'avaient point osé passer outre à la ratification du traité de Milan, et s'étaient résignés à écouter les conseils de leurs alliés, c'est-à-dire à attendre la réunion de la diète des XIII Cantons convoquée pour le 8 février[3].

Dès lors les rôles se trouvaient intervertis ; c'étaient la France et Venise qui désiraient gagner du temps, et non plus Fuentes, lequel, au contraire, depuis qu'il était parvenu à terminer son fort, s'impatientait à tout propos des lenteurs de la politique grisonne. Sa colère fut grande lorsqu'il apprit tout

[1] « Zünfte. »

[2] *Padavino al Senato.* Chiavenna, 4 gennajo 1604. — *Del medesimo,* Coira, 10 gennajo 1604.

[3] *Padavino al Senato.* Coira, 21 gennajo 1604. — *Del medesimo,* Coira, 22 gennajo 1604. — *Bern an Zürich*, 2/12 januar 1604. — *Bern an d. III Bünde,* 2/12 januar. — *Bern an Zürich,* 3/13 januar. — « Wir welten durch unsere Rathsbothschaft eüch ermanen der Widerkunfft eueres Gesandten, und bis dahin mit der Resolution über angemelte Meylandische Handlung still zu stahn. » (*Zürich an d. III Bünde,* 6/16 januar 1604. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].)

à coup que les Grisons lui dépêchaient pour la troisième fois Georges Beli et s'en remettaient quant au reste au sentiment des Suisses [1]; mais elle s'apaisa comme par enchantement dès qu'il fut en possession de l' « abschied » de la journée des XIII.

Si Padavino s'était excusé de paraître à Bade sur ce que ses lettres de créance ne l'accréditaient point auprès du corps helvétique, mais seulement auprès des III Ligues, il avait du moins fourni sa quote-part à l'œuvre commune en travaillant à substituer au « banneret » Tscharner de Coire, personnage « du tout espaignol », le landammann Guler des X Droitures, comme député grison à la diète des Cantons suisses [2]. Aussi, quand le Vénitien estimait que le Français achèverait à lui

[1] « Par les advis que j'en ay eu, je sçay bien qu'ilz (les Grisons) n'ont pas eu tant d'esgard à vos prières et aux miennes comme ilz vous mandent, ayans dereschef renvoyé le bailly Belly à Milan... vous voyez qu'ils vous célent une bonne partie de ces affaires. » (*Méry de Vic à Zurich*. Soleure, 29 janvier 1604.) — « Onde questa mattina, congregato il Pittach, dopo molte contese et altercationi, hanno rissoluto di soprasedere fino alla prossima Dieta di Bada, et di riespedir il signor Belli a Milano per far scusa appresso l'eccellentissimo Signor conte di Fuentes per pregarlo a restituire il commercio et per dirle che non possono mancar di consigliarsi con li Svizzari suoi boni amici et confederati, li quali massimamente di spontanea volontà si sono offerti di mettere in consideratione questo negotio nella medesima Dieta di Bada, con far anco riferir a Sua Eccellenza che difficilmente si potrà indur le communità ad approbar alcuna capitolazione, senza esser prima fatte certe della demolitione del forte. » (*Padavino al Senato*. Coira, 22 gennajo 1604.) — « In questo ponto sono gionte lettere del signor Belli di Milano, scritte da lui, non alli capi delle Leghe, ma al confaloniere Sciarner, suo confidente amico, perchè restino secrete, et si pubblichi solamente quello che torna a proposito dei suoi pensieri. Io, subito inteso l'arrivo del corriere, ho adoperato il mezzo di persona dipendente dal medesimo Sciarner, per saper con fondamento il contenuto di esse, et questa persona, dopo aver vedute et lette le istesse lettere, mi riferisce che'l signor Belli scrive di esser arrivato in quella città alli 29 del passato et che subito andò all' audienza del Signor conte di Fuentes, il quale, intesa la rissolutione fatta nell' ultimo Pittach, si alterò estremamente et rispose che poichè Grisoni non vogliono la sua amicitia, egli non si cura di far seco altra capitolatione, et che essi facciano il fatto loro; che lui farà il servitio del suo Re. » (*Padavino al Senato*. Coira, 5 febbrajo 1604.)

[2] *Padavino al Senato*. Coira, 24 gennajo 1604. — « Il signor Guller è partito per non esser astretto di andar alla Dieta di Bada, onde hanno (Grisoni) mandato a chiamar il signor vicario Thomaso Schiovestain (Schauenstein) per mandarlo in luoco del Schiarner... (Schiovestain) si mostra contra-

seul la besogne, était-il bien éloigné de supposer que celui-ci eût mal pris ses mesures, tant Méry de Vic escomptait le succès de sa combinaison. En vertu de quel malentendu les députés des États confédérés se présentèrent-ils à la diète sans aucune instruction relative au différend milano-rhétien? Nul ne le sait[1]. Ce qui est certain, c'est que les membres de la diète émirent une opinion toute personnelle, lorsque, consultés sur l'opportunité du traité du 16 novembre, ils déclarèrent que l'alliance d'Espagne était compatible avec celles de France et de Venise, et engagèrent les Grisons à s'accommoder avec Fuentes plutôt que de se mettre sur les bras la monarchie entière de Philippe III[2]. Méry de Vic n'en crut pas ses oreilles. Feignant une méprise, il réunit encore une fois les députés, la diète terminée, et leur donna connaissance d'un mémoire adressé le 23 janvier par le Roi aux Ligues Grises, afin de démontrer que l'article premier des capitulations de novembre contrevenait directement au seizième article du traité de Soleure et au quinzième de celui de Davos[3]. Mais il en fut pour sa peine, et ne réussit pas davantage à obtenir que les Suisses intervinssent auprès du gouverneur de Milan pour l'inviter à modérer ses conditions.

A tout prendre, cette réponse de la diète était de peu de conséquence; elle n'engageait pas les Cantons et semblait avant tout un avertissement donné au Roi Très-Chrétien, dont les trésoriers aux Ligues avaient négligé depuis quelques années le payement des pensions tant publiques que particulières; mais elle pouvait avoir un effet décisif à une époque où le plus

rissimo alle capitolazioni di Milano. » (5 febbrajo.) — « Non havendo... il Schiovestain voluto accettar l'ambascieria alla Dieta di Bada, fu fatto ritornar immediatamente il signor Guler et lo hanno violentato di andarvi. » (Coira, 8 febbrajo 1604.)

[1] *Méry de Vic à Zurich*. Ragatz, 8 mars 1604. *Staatsarchiv Zürich* (série *Graubünden*).

[2] *Risposta fatta alli S^ri Grisoni nella Dieta di Bada*, a 17 febbrajo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2. — *Eidg. Abschiede*, 1587-1617, I, p. 681 sqq.

[3] *B. N. f. français*, 3460. — *Memoire contre les articles proposez à Milan par Fuentes. B. N. f. Brienne*, 116. — *Risposta del Re Christianissimo alli Signori delle III Leghe*. Parigi, 23 (recte 27) gennajo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 682.

léger incident eût suffi à faire pencher la balance en faveur de l'Espagne [1]. Comme il fallait s'y attendre, celle-ci ne manqua pas de s'en prévaloir. Méry de Vic, désespéré, avait rebroussé vers Soleure [2]; sans retard, Casati se transporta de Milan à Bade pour encourager la résistance des Cantons catholiques aux désirs de l'ambassadeur français [3]. En même temps, Georges Beli revenait à Coire annonçant que Fuentes suspendait le blocus pendant une quinzaine et réduisait la garnison du fort à un effectif de quarante hommes, deux nouvelles destinées à enlever le vote des III Ligues et à procurer la ratification du dernier « abschied » de Bade [4].

[1] « La causa principale che ha mosso li cantoni, così cattolici come protestanti, discordi in tutte le altre cose fra loro, a concorrere in questo uniforme parere, mi viene affermato essere proceduta dalli disgusti che sono passati nella medesima dieta coll' istesso Monsr de Vich, perchè le paghe non siano fatte alli tempi debiti, ne nella summa che convenirebbe, et molto meno nella maniera che si doverebbe. » (*Padavino al Senato*. Coira, 21 febbraio 1604 [prima].) — *Badoer al Senato*. Parigi, 2 marzo 1604. *Frari, Francia, filza* 33. — *Padavino, Relazione del* 1605, p. 232.

[2] « Je n'ay espargné chose qui m'aist esté possible pour promouvoir nostre commun desir au bien de la nation, qui s'en va nous mancquer de ce qu'elle nous avoit jeuré si solemnellement, plus par leur mauvaise inclination que pour conseil qu'on leur aist donné. N'estant donc possible de bien faire à ceulx qui reiectent les remédes, il fault attendre la vangeance que Dieu en prendra. Je n'eusse espargné peine ny despence, pour promouvoir cest affaire si je ne l'eusse tenu du commencement pour desesperé par le peu de foy de ceulx qui estoeint obligés à nous seconder. » (*Méry de Vic à Padavino*. Bade, 19 février 1604. *Frari, Grisoni, filza* 2.)

[3] *Padavino al Senato*. Coira, 5 febbraio 1604. — « Essendo il signor Alfonso Casal concorso in posta di Milano per ritrovarse in questa Dieta, a ciò d'intendere quello che negociarebbe sopra gl' articoli e capitoli convenuti a Milano (come se dice) per li Signori delle III Leghe, è facile a giudicar ch' esso a reso tutti quelli cativi officii che gli sono stati possibile. » (*Allegato in lettere del segretario Padavino* de 21 febbraio 1603.) — « Per lettere dell' ambasciatore Alf. Casale ho inteso distintamente con quanto valor et prudenza si sono deportate le Signorie Vostre in procurar nella Dieta di Bada l'utile et commodo de Sri Grisoni... et insieme indrizzar l'interesse... del Re mio signore. » (*Fuentes alli VII Cantoni cattolici*, 22 febbraio 1604. Milano. *Staatsarchiv Lucern* [série *Graubünden*, 35].)

[4] « Qui si ha avviso, che hieri partirono dal forte due altre compagnie de soldati, et per quanto si intende, non si trovano hora alla custodia di esso forte più di 40 soldati incirca. Sono parimente stati fatti partir altri Spagnuoli che si trovavano a Giara (Gera) et Valsasena su questi confini. » (*Padavino al Senato*. Chiavenna, 6 gennaio 1604.) — « Che per maggior espressione di buona volontà

Déjà l'Espagne touchait au but, lorsque, par bonheur pour le parti anti-espagnol, l'arrivée en Rhétie de Schauenstein, de retour dès le 9 février[1], vint donner naissance à une certaine réaction, même parmi les communes les plus dévouées au gouverneur de Milan. « Je croy que si Sa Majesté fait pendre l'ambassadeur (des III Ligues), elle fera justice[2] », avait écrit au commencement de janvier un homme d'État français, tant l'opinion était répandue que les Grisons, en dépêchant au Roi l'un des leurs, espéraient se faire refuser l'autorisation de conclure avec Fuentes, et irriter ainsi le peuple contre la Couronne Très-Chrétienne[3]. La fermeté de Henri, jointe à l'accueil bienveillant qu'il fit à Schauenstein, déjouèrent ces desseins; et lorsque l'ambassadeur quitta Paris, ce fut en emportant l'assurance que le Roi était prêt à soutenir les Grisons, si ceux-ci continuaient à tenir tête à l'Espagne, dussent-ils au besoin descendre en Milanez; mais qu'en revanche, s'ils violaient leur foi, la France les abandonnerait, dénoncerait à leur égard le traité de Soleure et supprimerait les pensions servies jusqu'alors — elles montaient à plus de trente mille écus par an. — Cette dernière menace surtout devait produire son effet sur les âpres et besoigneux montagnards de la Rhétie[4].

si contentava (Fuentes) di cominciar ad aprir il passo alle mercantie di Allemagna per 15 giorni. » (Coira, 17 febbraio 1604.)

[1] *Padavino al Senato.* Coira, 10 febbraio 1604. — *Double de la responce faicte par le Roy aux Srs des III Ligues Grises par le chevalier Rodolphe Schauensten qu'ilz ont envoié à Sa Majesté.* Paris, 16 janvier 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 18.

[2] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 9 janvier 1604.

[3] *Fresne-Canaye à de Baugy.* Venise, 23 janvier 1604.

[4] « Un agente de Grisones á venido á dar cuenta al Rey de sus negocios y á representarle que les combendria acomodarse con el conde de Fuentes si el lo tubiese por bien; no á querido que quiebren en nada sino hecholes grandes ofrecimientos, y con esto se á vuelto el mensajero. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey.* Paris, 5 febrero 1604. *A. N. Simancas K,* 1606, n° 111.) — « Sua Maestà diede risoluta risposta, che non bisognava far capitolazione di alcuna sorte con Spagnuoli, perchè dove essi entrano non vi può star la compagnia d'altri, et che in tal caso ella protestava di non voler continuar nella sua colleganza. » (*Padavino al Senato.* Coira, 10 febbraio 1604.) — [Cifra.] « Oltre tutto mi disse quello (l'ambasciator di Franza) che il medesimo ambasciator in Svizzeri (Méry de Vic) havea fatto intender a detti Grisoni che se havessero alterato punto, conforme l'intentione degli Spagnuoli, lo articolo del quale si

Les Grisons ne pouvaient non plus demeurer indifférents à la réponse des Vénitiens, qui suivit de près celle des Français, le Sénat, fidèle à ses traditions de prudence, ayant résolu d'attendre à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasserait Henri [1]. Nous avons dit ailleurs avec quel déplaisir avait été accueillie à Venise la nouvelle de la mission confiée à Hercule de Salis. Aussi, tout d'abord, ce dernier n'avait-il trouvé que froideur et mauvais vouloir parmi les sénateurs, dont quelques-uns avaient proposé en plein Collége de renoncer à ce traité de Davos, auquel les Grisons eux-mêmes, s'exagérant le danger, demandaient à apporter de graves modifications [2]. Mais Salis, plutôt que de se laisser jouer, fit mine de regagner Coire, et aussitôt le Sénat se radoucit. L'ambassadeur de France, Fresne-Canaye, se chargea du reste, et favorisé par l'heureuse résolution du « Pittag » du 22 janvier, obtint enfin de la République qu'elle soutiendrait les III Ligues plus qu'elle n'y était obligée par son alliance, ce qui équivalait à une promesse

tratta nella lega che tengono con S. M[tà] Christ[ma], si sarebbe Ella separata da loro compitamente, privandoli di più di 30 mille scudi che loro pagava ciascun' anno, sendo certo che codesta Ser[ma] Republica farebbe lo istesso ancora. » (*Simon Contarini al Senato.* Vagliadolid, 26 febbraio 1604 (prima). *Frari, Spagna, filza* 35.) — « *Plainte des Grisons au Roi (Henri IV) sur la fortification du Montecchio.* » 1604. *A. É. Grisons,* mss. 3 [*Traictez avec les Grisons et Valtolins*].

[1] *Badoer al Senato.* Parigi, 1° dicembre 1603. *Frari, Francia, filza* 32.

[2] « Il suddetto signor Hercole dopo che haverà trattato il negotio della dichiaratione del capitolo in materia del passo, et ricercato consiglio et ajuto per la construttione del forte (contrafforte) che vorebbono fare per diffesa delle cose loro, tiene commissione di supplicar la Serenità Vostra di quattro cose : l'una, di conceder a questa natione il sale per l'istesso prezzo che si vende a forastieri ; la seconda, che Grisoni siano alla condition delli Tedeschi di Fontego (Fonteno ou Fontachel?) ; la terza, che dovendosegli dar cinquanta moschetti ogni anno, le sia dato al presente in una sol volta il numero delli 500, che si doverebbe darle in dieci anni, et la quarta, che per meglio incaminar la via di Morbegno sia da Lei decretato che tutte quelle mercantie le quali sollevano passar per il lago di Como prima che 'l Signor conte di Fuentes levasse il commercio, non possano nel Stato della Serenità Vostra haver altro transito che per Morbegno. » (*Padavino al Senato.* Chiavenna, 4 gennaio 1604.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 6 janvier 1604. — V. SIRI, *Memorie recondite,* I, p. 693 sqq. — U. v. SALIS-MARSCHLINS, *Denkwuerdigkeiten,* Chur 1858 [édit. MOOR], p. 8.

d'agir de concert avec le Roi Très-Chrétien dans les affaires de la Rhétie[1].

Les Espagnols, fort intrigués par les conciliabules qui se tenaient au Louvre, d'une part, entre les ministres et Badoer, et à Saint-Marc, de l'autre, entre quelques « Savii » délégués et Fresne-Canaye, ne tardèrent pas à apprendre que l'entente était faite entre le Roi et la République sur la question grisonne[2]. S'ils avaient ignoré qu'il en fût ainsi, leur illusion eût été de courte durée, car le 13 mars déjà, Padavino allait au-devant de Méry de Vic jusqu'à Ragatz, frontière de Suisse, et quatre jours après, les deux ministres, réunis à Coire avec leurs partisans, y arrêtaient un nouveau plan de campagne, en vertu duquel la France et Venise faisaient cause commune et s'engageaient à résister côte à côte aux prétentions de Milan. La lutte fut très-chaude et dura trois jours. Maintes fois, Méry de Vic et Padavino, toujours sur le qui-vive et entourés des représentants des communes fidèles, faillirent être assaillis par les bandières des communes vendues à Fuentes; mais, à la fin, les « relations » des ambassades de Schauenstein et de Salis[3], autant peut-être que la reprise malencontreuse du blocus par le gouverneur de Côme, firent triompher la cause des alliés[4]. Dans sa séance solennelle du 20 mars, le « Pittag » vit les deux tiers de ses membres se prononcer résolûment contre toute capitulation avec l'Espagnol[5],

[1] *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 4 février 1604.

[2] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 30 janvier 1604.

[3] *Padavino al Senato.* Coira, 14 marzo 1604. — *Del medesimo.* Coira, 18 marzo 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3. — Hercule de Salis, n'étant arrivé à Coire que le 14 mars, ne put présenter la « Relation » de son ambassade au Pittag dès le 14 février, comme l'affirme M. Bott, le judicieux auteur du *Commentar zu Hans Ardüsers Chronik* (Chur. 1877), p. 571.

[4] *Padavino al Senato.* Coira, 20 marzo 1604. *Grisoni, filza* 3.

[5] *Traduction française du protocole du « Pittag ». Ligue Grise, 12 mars.* « Il se trouve par la pluralité des dicts suffrages, en premier lieu que l'on ne veult rien conclure, capituler ny traicter au contraire ny au prejudice des alliances de France et de Venize, ains les veult on observer, à condition que l'on nous tienne et observe aussy ce qui nous a esté promis en vertu de l'alliance, en foy de quoy, etc... » — *Ligue des X Droitures, 11 mars.* « L'on ne veult rien capituler ny traiter au contraire ny au preiudice des alliances de France et de Venise, ains les veult on observer entierement; et après l'on

et quand Georges Beli reprit, pour la quatrième fois en quelques mois, la route du Milanez, ce fut pour annoncer à Fuentes que les Grisons recouraient de nouveau à la médiation des Suisses, et lui offrir, non plus un traité d'alliance, mais une simple promesse de bon voisinage, en échange de la démolition du fort[1].

Ainsi donc, malgré l'heureux résultat obtenu par la politique franco-vénitienne à Coire, le différend entre les III Ligues et Milan subsistait en son entier au printemps de 1604; mais du moins, la première campagne se trouvait terminée à la confusion du comte-gouverneur. Rendus prudents par leur récente déconvenue de Bade, Méry de Vic et son collègue n'avaient point osé heurter la position de front; ils s'étaient contentés de détourner le danger le plus pressant et de gagner du temps. Il était à prévoir, en effet, que plusieurs mois s'écouleraient avant que les Cantons suisses tombassent d'accord et se décidassent à intervenir auprès de Fuentes. Dans l'intervalle, la France et Venise se proposaient d'embarrasser Philippe III, en mettant de leur côté le pape Clément VIII, auquel Béthune continuait à représenter les dangers d'une prochaine rupture entre les deux Couronnes[2].

ne veult consentir de debvoir donner aucun advis pour le regard du passaige, ains que cela soit osté; mais aussy l'on ne veult octroyer ni permettre le passaige à personne par nostre païs, qui vouldroit aller faire la guerre au duché de Milan, moyennant que le gouverneur ruyne le fort, estans au surplus en bonne volonté de dresser une bonne intelligence et voisinance avec la maison de Milan. Ainsi signé, etc. » — *Ligue Cadée*, 13 *mars*. « Que l'on est de bonne volonté de dresser une bonne intelligence et voisinance avec le duché de Milan, à condition toutesfois qu'elle ne soit contraire ni au preiudice des alliances de France et de Venize, lesquelles l'on desire observer entierement; quant au passage des gens de guerre par nostre païs, l'on ne veult point estre obligé d'en adviser le gouverneur de Milan, ny que cela depende de luy, mais bien promettre de n'octroyer ny permettre à personne le passage par nostre païs, qui vouldroit assaillir le duché de Milan, et qu'il veuille aussy consentir la demolition du fort qui est sur nos confins; les aultres poinctz ne sont d'aucune consideration. » (*B. N. f. français*, 3460.)

[1] *Padavino al Senato*. Coira, 10, 14, 18 e 20 marzo 1604. — *Badoer al Senato*. Parigi, 30 marzo 1604. *Frari, Francia, filza* 33.

[2] *Philippe de Béthune à Henri IV*. Rome, 6 avril 1604. *B. N. f. français*, 3494. — *Fresne-Canaye à Méry de Vic*. Venise, 27 mars 1604.

Mais l'Escurial veillait ; il prévint les desseins des alliés, et sa riposte fut la confirmation à perpétuité du vieux Fuentes dans son gouvernement de Lombardie[1].

[1] *Badoer al Senato.* Parigi, 11 maggio 1604. *Frari, Francia, filza* 33.

CHAPITRE V.

LES LIGUES SUISSES ET GRISES ET LES CAPITULATIONS DE MILAN.

Henri cherche à susciter à Philippe III de nouvelles difficultés en Italie. — Antagonisme entre Sully et Villeroy. — L'Italie est le seul côté vulnérable de la monarchie espagnole. — Défiance du Sénat à l'égard des propositions de Fresne-Canaye. — Il refuse de secourir les Ligues Grises.

Epouvante que causent à Coire les préparatifs militaires de Fuentes. — Henri IV fait entamer des négociations à Rome pour arrêter Fuentes aux portes de la Valteline. — Le cardinal-neveu acheté par les Espagnols. — Clément VIII ne se rend point compte de l'importance du « Montecchio ». — Remontrances de Béthune au Vatican. — L'Espagne se prévaut auprès du Saint-Père des menaces échappées à Henri. — Le Pape se refuse à intervenir en faveur de la Rhétie.

Succès remportés par Fuentes dans la Suisse catholique. — Traité d'avril. — Les Espagnols se frayent une nouvelle route de Lombardie en Flandre. — Ils interceptent les communications de la République avec l'Allemagne. — Intrigues du gouverneur de Milan en Valais.

Diète de Bade du 9 mai. — Casati s'oppose à l'envoi d'une ambassade suisse à Milan. — Il sème la zizanie parmi les III Ligues. — Retour à Coire de Padavino et de Méry de Vic. — Ils forcent l'ambassadeur d'Espagne à se retirer.

Activité déployée par les ministres du Roi Très-Chrétien en Helvétie. — Négociations de Cavalezzo dans la Haute Italie. — Henri IV envoie Montmartin en Rhétie. — Conseil de guerre de Fontainebleau. — Demi-parti proposé par Bellièvre.

Premiers dissentiments entre Méry de Vic et Padavino. — La France renonce à pousser Venise contre Milan. — Journée de Bade du 27 juin. — Défection de Fribourg. — Arrivée des ambassadeurs suisses à Coire. — Ils sont circonvenus à Milan par les commissaires espagnols et les députés des communes dissidentes.

Traité du 25 août. — Surprise et indignation qu'il cause en Rhétie. — Les ambassadeurs de France et de Venise se retirent en Suisse et en Valteline. — Fuentes refuse de ratifier le traité. — Situation presque désespérée des III Ligues Grises.

L'assurance donnée à Paris au député grison Rodolphe de Schauenstein que la Couronne Très-Chrétienne était prête à

secourir très-vigoureusement les III Ligues, pour peu que celles-ci continuassent à résister aux prétentions de Fuentes, n'était pas une de ces promesses banales avec lesquelles un souverain éconduit un importun. En janvier 1604, en effet, Henri et ses ministres, que les négociations de paix entamées à la fois à Madrid et à Londres inquiétaient au dernier point, ne cherchaient qu'à susciter de nouvelles difficultés aux Espagnols, et à mettre obstacle à ce que l'Escurial jouît d'un seul instant de répit après la cessation des hostilités avec l'Angleterre[1].

A la vérité, Sully conseillait à son maître de se jeter sur les Flandres, mais Villeroy, lui; objectait que l'intervention armée de la France dans le pays des archiducs était pour le moins intempestive, puisque Ostende tenait encore et que Spinola consumait sous les murs de cette ville les forces vives de la monarchie catholique. Ce projet, d'ailleurs, eût fait tomber Henri dans le grave inconvénient de rompre avec l'Espagne, et cela dans les circonstances les moins propices, au moment où les conjurations renaissaient dans le royaume et où le pape Clément VIII accusait la fille aînée de l'Église d'attenter à la paix universelle et de violer le traité de Vervins en soutenant « le menton aux Estats[2] ». Restait l'Italie, le côté

[1] « Que cada dia les aprieta mas el recelo que allà tienen de la conclusion de la paz con Inglaterra, y usan de los medios que pueden para desbaratarle. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey*. Paris, 5 febrero 1604. *A. N. Simancas, K* 1606, n° 111.) — « Por via del Andaluz (Nicolas L'Hoste?) he sabido están con el mismo miedo che suelen de la paz de Inglaterra con V. M. » (*Ibidem*, 15 abril 1604, n° 124.) — « Appresso questo Sua Maestà ha un' altro dubbio, che il Re d'Inghilterra possa intendersi con Spagna, perchè la Maestà Sua ha saputo che l'ambasciator Tassis al Re d'Inghilterra ha fatto una oratione in parlamento contra la persona sua, conforme a quella che fecce l'ambasciator del conte di Fuentes nella Dieta de Svizzeri, et si duole che il Re d'Inghilterra l'habbia comportata. Poi dice, che il Re d'Inghilterra le ha promesso di non concluder alcuna cosa con Spagnuoli che non gliela communichi prima, non di meno fin' hora non li ha communicato pure una parola. » (*Angelo Badoer al Senato*. Parigi, 23 giugno 1604 [seconda]. *Frari, Francia, filza* 33.)

[2] « Non dovendo esser meno licito ai catholici l'unirsi contro gl'heretici che a gl'altri, per diffender collegati, unirsi con questa peste, et perciò preghiamo V. M[tà] affectuosissimamente a voler con la molta sua prudentia considerare et pesare bene che mentre ella, non volendo abandonare heretici

vraiment vulnérable de la monarchie de Philippe III, selon Villeroy et certains hommes d'État français, parmi lesquels Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome et frère de Sully[1]. Là, du moins, l'Espagne prêtait le flanc à son ennemie mieux qu'aux Pays-Bas et dans la Franche-Comté neutralisée; car le Roi Très-Chrétien pouvait, à son gré et sans se démasquer, lancer sur le Milanez ou le Napolitain des armées auxiliaires, levées à ses frais par les « Stati liberi » de la Péninsule ou de l'Helvétie, ou même se borner à encourager les dispositions belliqueuses des Ligues Grises, de manière que l'Escurial se trouvât dans l'impossibilité de dégarnir la Lombardie, cette pépinière militaire des Flandres, et de mettre à la disposition de Spinola les troupes tenues en réserve par Fuentes.

Pour que ce dessein réussit, il ne suffisait pas de l'assentiment des Grisons; il fallait, en outre, obtenir la participation effective de l'État de Venise, qui, mieux encore que la France,

suoi collegati, pigla le armi contro i catholici, in che necessità o almeno che ansa da alli catholici anco del suo Regno, che sono pur di molto maggior numero delli heretici, di unirsi, et quanto giustificherà le armi che potessero sotto questo pretesto portare. » (*Clément VIII à Henri IV.* Rome, 18 avril 1603 [receue par la main du Nunce le 8 juin ensuivant].) — « Speriamo che questa pietra di scandalo (prohibitione del commercio) si levarà, non restando di dire a V. M[tà] che si sentono grandissime querelle che gli Olandesi venghino insino quasi ne i porti de V. M[tà] a depredare i vasselli fiamenghi... Et se gli Olandesi hanno sostenuto una guerra tanto dispendiosa per tanti anni per non voler un patrone tanto discosto quanto è il Re di Spagna, può ben pensare V. M[tà] *quanto poco verisimile possa essere che ne possino voler uno che sappia quello che mangino la sera et la matina.* » (*Clément VIII à Henri IV* [copie italienne]. Rome, 29 juin 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 5 et 7.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 17 juin 1604. — *Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 9 giugno 1604 [prima]. *Frari, Francia, filza* 33.

[1] *Béthune à Henri IV.* Rome, 30 avril 1604. *B. N. f. français*, 3494, p. 20. — [Cifra.] « Il signor Cancelliero con gl' altri che più l'intendono, consigliano che se si havesse a movere la guerra al Re di Spagna, la si dovesse movere più tosto dalla parte de Grisoni, che dalla Fiandra, come altri vorriano. » (*Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 23 giugno 1604 [prima]. *Frari, Francia, filza* 33.) — « Mi sono trovato dopo con Monsignor di Villeroi, il quale intorno questo negotio mi disse che Grisoni s'erano malissimo governati, et che da principio dovevano risolversi di oponersi al forte, perchè in quel tempo più facilmente si saria potuto impedire il progresso che non ottener hora la demolitione, il che non si potria fare se non con guerra aperta. » (*Del medesimo.* Parigi, 7 luglio 1604 [prima]. *Ibidem.*)

était en mesure de secourir et de conseiller la Rhétie. Aussi, Fresne-Canaye fut-il chargé de sonder la République pendant que Villeroy s'ouvrait à Badoer des intentions de Henri. Comme à l'ordinaire, le Sénat ne se compromit pas; il ressortit néanmoins de sa réponse ambiguë à l'ambassadeur français que Venise considérait ses intérêts dans les Alpes grisonnes et la vallée du Pô, comme diamétralement opposés à ceux du Roi Très-Chrétien, et que si celui-ci cherchait à mettre « le feu aux estoupes » en Italie, afin de dégager les Pays-Bas, à Saint-Marc, au contraire, on soupirait après le départ des forces espagnoles cantonnées à la frontière de Bergame et de Crême. La France ne se tint pas pour battue et revint à la charge. Le Milanez, oppressé par la main de fer de Fuentes, ne demandait qu'à changer de maître, et de séduisantes offres étaient faites en ce moment-là à la République, à condition qu'elle y favoriserait une levée de boucliers. Fresne-Canaye saisit cette occasion pour inciter le Sénat à prendre une résolution virile, grâce à laquelle la Péninsule eût été nettoyée en quelques mois de ces envahisseurs espagnols, qui, non contents d'occuper la moitié de l'Europe et les provinces les plus riches du nouveau monde, convoitaient depuis peu les États barbaresques[1]. Mais l'éloquence de l'ambassadeur fut impuissante à convaincre les membres du Collége, chez lesquels l'opinion s'implantait tous les jours davantage que Henri attendait d'avoir mis aux prises la République et Fuentes pour porter toute son attention sur les Pays-Bas.

Certes, le Roi n'avait pas grandi dans l'estime des Vénitiens depuis qu'il s'était dessaisi, par un échange, du marquisat de

[1] *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 23 février 1604. — *Du même au Roi,* 24 mars 1604. — « Que se ha escrito al S[r] de Vic que el (sic) embajador francés en los Esguizaros, que si es verdad que el conde de Fuentes á difendido á los Grisones el comercio, y que ellos se hallen enojados sobre ello y quieran no dejar el negocio asi, les representé que si pasan por esta injuria que pasarán por otras, siendo costumbre de los Españoles de bravear á aquellos que no les muestran los dientes, y si ellos se resuelven á hacerlo, que S. M. los asistirá todo lo que pudieren, con que no solamente haran que se castigue al dicho conde, pero que tambien todos los gobernadores de Milan que vinieren despues, y que el dicho embajador procure saber diestramente si los Vene-

Saluces. Mais la défiance qu'il leur inspirait n'eût pu, à elle seule, expliquer l'attitude timorée des Conseils de la République, si sur ces entrefaites le bruit ne s'était répandu à Saint-Marc que l'Empereur négociait un traité de paix avec le Sultan. La nouvelle était prématurée, mais le Sénat, jugeant que cette réconciliation ne pouvait s'opérer qu'à ses dépens, se prit à trembler à la perspective des difficultés que ne manqueraient pas de lui susciter l'Autrichien en Frioul et le Turc dans l'Adriatique. Résolu dès lors à se tenir sur une réserve absolue et à se dégager de la promesse d'assistance faite à l'ambassadeur grison Hercule de Salis, sous la pression de Fresne-Canaye, il répondit à une nouvelle requête des III Ligues par des offres de secours dérisoires. Pour le coup, Henri IV comprit qu'il était inutile d'insister davantage sur l'opportunité d'une action énergique contre Milan, dès que la République se refusait à y coopérer[1].

Grâce à la pusillanimité du Sénat, Fuentes était arrivé sans encombre à mettre la dernière main aux ouvrages du Montecchio et à les rendre tout à fait formidables. Comme il ne cessait de répéter qu'il avait ordre de son maître de hasarder le Milanez plutôt que de démolir le fort, l'épouvante régnait à Coire presque autant qu'à Venise, et les Grisons n'osaient prendre aucun parti, de peur qu'au moindre mouvement de leurs Communes, le gouverneur ne se saisît de Morbeigne et du val Brembana, ce qui eût isolé la Rhétie de son alliée de

cianos, viniendo Grisones en rotura con el dicho conde, les asistirán, y con cuanto. » (*Noticias recibidas de diferentes lados y comunicadas al Rey Felipe 2°* *por Juan B^a de Tassis. Fragmento de una carta.* Paris, 11 deciembre 1603. *A. N. Simancas, K* 1460, n° 16.)

[1] *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 26 janvier 1604. — *Du même à Henri IV,* 30 janvier 1604. — *Ibidem,* 22 avril 1604. — Siri, *Memorie recondite,* I, p. 386. — *Béthune à Henri IV.* Rome, 4 mai 1604. *B. N. f. français,* 3494. — « ...Dicendomi questo signor ambasciator di Francia, haver inteso da Spagnoli et altri [che codesta Serenissima Republica già cominciava ad allargarsi dalla lega de Grisoni, come quella che conosceva non poterne cavar profitto, massime doppo le provvisioni del Fuentes, et che in questo mostrava anco l'ordinaria prudenza sua]. » (*Simon Contarini al Senato.* Da Vagliadolid, a 25 luglio 1604. *Frari, Spagna, filza* 36.)

Terre-Ferme [1]; aussi avaient-ils borné leurs préparatifs de défense à la nomination d'un « surintendant militaire » en Valteline, et au recensement des hommes valides dans les « pays sujets », deux mesures que leur insuffisance rendait peu propres à rassurer les habitants de la vallée [2].

C'était, dès lors, au Roi Très-Chrétien qu'il appartenait de trouver un remède à la situation de plus en plus précaire des III Ligues, car celles-ci ne pouvaient faire fond sur Venise,

[1] « Ces pauvres peuples sont si mal conseillés et conduicts qu'ils ne sçavent à quoi se resoudre. » (*Vic à Béthune*. Soleure, 3 février 1604. *B. N. f. français*, 3490, p. 80.) — *Fresne-Canaye à Méry de Vic*. Venise, 14 mai 1604. — « Siderhar ir ouch durch den Tholmetsch Florin vernommen haben, dass wir durch ein fürnemen Herrn avisiert, der Conte de Fuentes habe an seinem Koenig begerrt dass er Ime zugeben wölle das Velttlin inzunemen; er begere nüt witters dan die Provision so er im Herzogthumb Maylandt habe... Man rede der conte de Fuentes wurde 8 tag nach Ostern selbst an die confinen khommen. » (*Die III Bünde an Zürich*, 5/15 april. Chur. *Staatsarchiv Zürich*.) — *Simon Contarini al Senato*. Da Vagliadolid, a 26 dicembre 1603. *Frari, Spagna, filza* 35. — « Mi disse il S[or] Gio. Salice che il pretesto del Fuentes era di diffender et assicurar il Stato di Milano dalle offese de Franzesi, ma che il suo vero fine tendeva alla offesa di quel Ser[mo] Dominio, et che non adesso, ma con altro tempo più opportuno, quando li presenti moti si aquietino, impadronendosi di questo solo luogo di Morbegno, restarebbe patron della val Brembana et levarebbe ogni sussidio et soccorso a Bergamo. » (*Padavino al Senato*. Morbegno, 18 aprile 1604.) — « ...Et perchè il podestà di Morbegno scrive che corre voce commune che il Conte di Fuentes si voglia ritrovare l'ottava di Pasqua alli confini, et sopra il lago di Como, dà qualche conformità all' aviso havuto della sua richiesta in Spagna di fare l'impresa. » (*Ant[o] Sonvich al secret. Padavino*. Coira, 15 aprile 1604.) — « L'aviso che da Bressa fu scritto al Sig[r] Ercole Salice, cioè che 'l Sig[r] conte di Fuentes habbia procurato licenza dalla Maestà Cattholica di impatronirsi della Valtellina con le sole forze di Milano, si come avisai la Ser. V. i giorni passati, ha causato tanto sospetto nell' animo delli capi, che prestandole più fede di quello che conveniva, hanno dato ordine che per domani debbano trovarsi in copia diversi delle Leghe per consultar il modo di assicurarsi da questo pericolo. » (*Padavino al Senato*. Morbegno, 20 aprile 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.) — *Fuentes al marques Horatio Palavescino*, *G[or] di Como*. Milano, 30 aprile 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 104.

[2] « Nella congregatione fatta i giorni passati in Coyra per le cause che scrissi alla Ser. V., essendo stato confirmato il Sig[r] Battista Salice nel carico di sopraintendere alla sicurezza del paese a questi confini... » (*Padavino al Senato*. Morbegno, 2 maggio 1604.) — « Il capitano di Valtelina ha ordinato una general descrittione di tutti li homeni dalli 18 fin 50 anni, acciò che in ogni bisogno siano pronti sotto li suoi capitani et officiali. » (*Del medesimo*, 4 maggio 1604. *Filza* 3.)

de plus en plus indifférente, ni sur les Cantons suisses mal disposés pour la plupart, et dont un — celui d'Uri — se refusait à figurer aux diètes dans lesquelles ses confédérés s'occupaient du différend milano-grison [1]. La décision prise par le « Pittag » de mars, de réclamer derechef la médiation helvétique, était sans contredit une victoire pour les alliés, puisque, pour un instant du moins, les traités de Soleure et de Davos allaient être à l'abri des attaques passionnées des partisans de Milan. Mais à quoi servait ce léger succès? Le danger, conjuré de ce côté, ne renaissait-il pas plus pressant en Valteline? En cette extrémité, la France imagina un biais. Pour arrêter Fuentes aux portes de la vallée, elle eut recours à la voie de la négociation, la seule qui lui restât ouverte, du moment qu'elle n'était point disposée à rompre avec l'Espagne, et que sa tentative de faire donner Venise avait échoué; mais comme il répugnait à Henri d'adresser des remontrances — bien inutiles — à la Cour de Madrid, il chargea son ambassadeur à Rome, Philippe de Béthune, de provoquer sans retard l'intervention de Clément VIII [2].

Nous avons dit ailleurs, qu'à la nouvelle de l'alliance de Davos, l'Escurial, redoutant une coalition contre ses États d'Italie, s'était résolu à se rapprocher du Saint-Siége, avec lequel les vice-rois de Naples vivaient jusqu'alors dans de continuels démêlés de juridiction et de préséance. Les Espagnols commencèrent par gagner le versatile et cupide Pierre Aldobrandini, qui « avoit tant de crédit et d'autorité auprès du Pape, que si l'on ne passoit par ses mains, on ne pouvoit rien obtenir de Sa Sainteté [3] ». Quelques riches bénéfices en Castille, et plus encore la perspective « d'acquérir à bon marché

[1] *Conferenz der VII Katholischen Orte sammt Appenzell Inner-Rhoden und Abt von S[t] Gallen.* Lucern, 13 september 1606. *Eidg. Absch.*, 1587-1617, p. 792.

[2] « Non vi è alcuno che pensi agli officii in Spagna per la demolitione del forte, sicuri che sariano infruttuosi et però con intacco della riputatione di Sua Maestà. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 11 maggio 1604. *Frari, Francia, filza* 33.) — « *Resolutions des Communes grisonnes* », 11, 12 et 13 mars 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 101.

[3] *Lettres du cardinal d'Ossat*, édit. AMELOT DE LA HOUSSAYE, I, p. 449.

le duché de Barri[1] », vinrent à bout des scrupules du cardinal-neveu et firent de lui, en un clin d'œil, le plus fervent admirateur du comte de Fuentes[2]. Cependant, le vieux Pontife, que la goutte clouait sur un lit de douleur, hésitait à se prononcer et se tenait sur la défiance[3]. Sa famille et l'ambassadeur du Roi Catholique, le duc de Sessa, réussirent à le convertir à la cause d'Espagne et à lui faire subordonner, dans le cas particulier, le temporel au spirituel, tâche d'autant plus facile que Clément VIII ne se rendait aucunement compte des dangers auxquels les ouvrages du « Montecchio » exposaient la Péninsule. Quoi d'étonnant, dès lors, que le Vatican, porté d'emblée à considérer la manière d'agir du gouverneur de Milan vis-à-vis des III Ligues comme une répétition de ce que Charles-Emmanuel venait de tenter à l'égard de Genève, ait mis peu de chaleur à contrecarrer les desseins d'un homme qui fermait les uns après les autres les passages par lesquels l'hérésie menaçait de pénétrer en Italie?

Les Espagnols étaient depuis longtemps maîtres de la place, lorsque Béthune, s'acquittant de sa mission, remontra au Saint-Père que « si le comte de Fuentes ne s'abstenoit de ce

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 23 septembre 1604.

[2] [« Je ne doubte point qu'il (Aldobrandini) n'ayt bonne intelligence avec le comte de Fuentes. Quand je n'en aurois d'autre preuve que celle que l'Allemagne et luy, avec leurs nonces, en ont donnée aux affaires des Suisses et Grisons, à mon desadvantage et du publicq, comme aux usurpations faictes en Italie par ce comte, elle n'est que trop suffisante pour le croire. Je voy aussy que toute l'Italie a la mesme creance, et croyés que je ne m'abuse pas facilement en tel jugement, car je sçay faire difference des effects aux paroles et je sçay prendre party et me resouldre à celuy que j'estime estre le moins prejudiciable. »] (*Henri IV au cardinal de Joyeuse.* Paris, 7 mars 1605. *Lettres missives.*)

[3] « Mi ha detto (il Nuntio) havergli il Papa risposto a quanto gli scrisse gli giorni passati in tal materia, parer gran cosa alla Beatitudine Sua, che voglino Spagnoli per vantaggio loro poter essequire ogni stravagante attione a danno anco di chi si sia, et che gli altri non possino effettuar quelle che mirano solamente alla confirmatione delle cose proprie senza scomodo altrui; et in modo di volermi quasi consolare, mi disse anco Sua Signoria Illma in fine che benchè andasse a male questo negotio, stando unita Vostra Serenità col Pontefice... poteva esser certa di preservar sempre con gran riputatione gli interessi suoi in qual si voglia occorrenza contra ciascuno. » (*S. Contarini al Senato.* Vagliadolid, 26 febbraio 1604. *Frari, Spagna, filza* 35.)

qu'il avoit entrepris, le Roy d'Espagne monstreroit manifestement qu'il ne vouloit observer la paix... que le mal qui en arriveroit devoit estre seul imputé au dict Roy, et que le vray moyen... d'assoupir toutes ces brouilleries seroit que le Pape interposast son autoritté avec le conte de Fuentes, affin qu'il laissast les choses comme elles estoient cy-devant[1] ». En réalité, l'Escurial ne désirait rien tant que le maintien de la paix avec la France, attendu que Philippe III, déjà péniblement affecté par l'incendie de sa résidence du Pardo et par la maladie de son unique héritière, l'infante doña Anna, recevait coup sur coup de fâcheuses nouvelles d'Angleterre, où les négociations traînaient en longueur, et de Flandre, où ses généraux parlaient de mettre bas les armes s'ils n'étaient promptement secourus de soldats et de doublons. Aussi le duc de Sessa se prévalut-il auprès du Saint-Père des menaces échappées à Béthune pour protester que la France seule poussait à la rupture, d'une part, en favorisant les rebelles des Provinces-Unies; de l'autre, en entretenant des intelligences secrètes en Italie, alors cependant qu'elle n'avait plus de motif à y intervenir depuis l'abandon, consenti par elle, du marquisat de Saluces[2].

Clément VIII se trouva fort embarrassé; il ne lui convenait pas, à lui, médiateur de la paix de Vervins, de se départir de sa neutralité au profit de l'une ou de l'autre des deux Couronnes; Henri, d'ailleurs, refusait nettement de mettre l'affaire en compromis et de consentir à l'arbitrage d'un dignitaire romain que le Vatican désirait déléguer « vers les Grisons ou à Bade »[3]. Ce fut sur les Vénitiens que le Pape dé-

[1] « Je luy declarois... que vous assisteriez les Grisons suivant la promesse que vous leur en aviez faicte, mesme de plus grande force que vous n'y estiez obligé par vos traictez, quand il en seroit besoing. » (*Béthune à Henri IV.* Rome, 2 mars 1604. *B. N. f. français*, 3494, p. 13.)

[2] *Béthune à Henri IV.* Rome, 22 mars 1604. *B. N. f. français*, 3494, p. 16.

[3] « ...Que si j'avois les traictez faictz avec les Grisons, Sa Sainteté desireroit fort les voir, affin que par la conferance d'iceux avec les pretentions des Espagnolz, elle peut voir ce qui se pourroit faire pour accorder toutes choses... Je luy dis (à Aldobrandini)... que je ne pensois pas que V. M. voulut mettre

chargea son humeur. Peu disposé à user de ménagements vis-à-vis de gens qui empiétaient ostensiblement sur le Ferrarais, cette récente conquête de la maison Aldobrandine, il ne se contenta pas de les blâmer « de ceste nouvelle alliance qu'ils avoient entrepris de faire sans en parler à personne ; laquelle estoit la cause de toute ceste rumeur » ; il alla jusqu'à demander à Venise le rappel de Padavino. En présence d'une prétention aussi exagérée et qui donnait si bien la mesure des sentiments dont le Pontife était animé à l'égard de la République, il ne restait plus à Béthune qu'à battre en retraite. L'ambassadeur de France s'y résolut d'autant plus volontiers que le seul résultat de sa négociation avait été de fournir aux Vénitiens un nouveau prétexte de se désintéresser à tout jamais des affaires de la Rhétie [1].

Fuentes avait mis à profit le temps que la France perdait en Cour de Rome pour redoubler d'activité en Helvétie. Aussi quels succès n'y avait-il pas remportés? Méry de Vic et Padavino, incapables de faire face aux demandes d'argent qui les

cette affaire en traitté ny en compromis... Depuis il me demanda si le Pape envoyant quelqu'un vers les Grisons ou à Bade, l'ambassadeur de V. M. resident en ce pays là, seroit pour entrer en traitté sur cette affaire. » (*Béthune à Henri IV*. Rome, 9 mars 1604. *B. N. f. français*, 3494, p. 13.)

[1] [Cifra.] « Che gli dispiace bene (al Re) che il Papa non si voglia interpore in questo, sotto pretesto di non volere diffender il servitio de heretici. Io le dissi che il servitio era pure della corona di Francia, della Republica di Venetia et di tutta l'Italia. Il Re mi rispose che l'era più del Papa et della Chiesa che d'altri, ma che bisogna farsi temere dai preti, perchè loro non stimano altro che per proprio interesse, et non essendo Principi hereditarii non pensano che a godere il papato. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 11 maggio 1604 [prima]. *Frari, Francia, filza* 33.) — « Je vous puis asseurer que nulle chose n'a refroidi cette Republique de continuer en la bonne disposition qu'elle avoit fait paroistre du commencement, que les rudes et continuels reproches de S. S., les accusant de vouloir allumer la guerre en Italie. » (*Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 17 juin 1604.) — « Les Venitiens veulent que je croye que c'est (l'attitude du Pape) ce qui les a forcez à se conduire en l'affaire des Grisons comme ils l'ont fait, ayant reconeu que s'ils ne donnoient ce contentement au dit comte, il les mettoit ouvertement en mauvais mesnage avec S. S., prenant occasion de l'alterer contre eux, sur le nouveau cours qu'ils ont donné au Pau. » (*Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 23 septembre 1604.) — *Béthune à Henri IV*. Rome, 6 avril 1604. *B. N. f. français*, 3494. — *Padavino, Relazione del* 1605, p. 242.

assaillaient de toutes parts, avaient quitté Coire après le « Pittag » de mars, et pris leur chemin, le premier vers Soleure, le second vers Morbeigne, sans songer qu'ils laissaient le champ libre à Casati et à Giulio della Torre. Ceux-ci n'eurent qu'à distribuer quelques pensions parmi les Cantons auxquels la France négligeait depuis peu d'en servir ; ces largesses, se produisant à point nommé, eurent l'effet que les ministres espagnols en attendaient[1]. C'est ainsi que, vers la fin d'avril, ils étaient parvenus à conclure avec les VI et Appenzell-Rhodes-Intérieures, auxquels s'adjoignit bientôt l'abbé de Saint-Gall, un traité interprétatif de celui de 1587, surtout en ce qui concernait le droit aux passages. Les Suisses catholiques — plus accommodants que les Grisons — s'obligeaient à ouvrir leurs routes aux troupes de Fuentes, comme aussi à les fermer à ses ennemis, c'est-à-dire à tous ceux qu'il plairait au gouverneur de Milan de qualifier de ce nom[2]. Par là, l'Es-

[1] *Badoer al Senato.* Parigi, 7 luglio 1604 (prima). *Filza* 33.

[2] « ...Nous les susdits Cantons promettons à Sa Majesté et à ses gens de guerre, soit à cheval ou à pied, et au cas qu'il arrivât que Sa Majesté eust besoin et desirast de faire passer un grand nombre de gens de guerre pour la defence de ses Estats et Pays qu'il posséde à present et de ceux qui ont esté donnez au Serenissime Archiduc Albert, son beau-frére, et à sa femme la Serenissime Infante, sœur de Sa Majesté, qu'il sera loisible et permis à Sa dite Majesté et à ses officiers de ce faire, à condition toutesfois que, quand on voudra faire passer les dits gens de guerre, en soit donné advis quelques jours auparavant à nous les dits Cantons, afin de pouvoir faire provision de vivres et autres choses necessaires, et que les compagnies soient de deux cent soldats et éloignées les unes des autres d'une journée jusques à ce que tout soit passé; et que chaque compagnie ait sa guide et capitaine qui les tienne en discipline pour empêcher tout desordre... Et en outre, nous les deux Parties susdits promettons reciproquement qu'aucun de nous ne donnera passage par ses terres ni de ses subjects à aucuns gens de guerre de quelque nation qu'ils soient ou en service de quelque prince ou seigneur que ce soit, qui puisse offenser ouvertement ou en cachette l'autre Partie, ains que nous l'empêcherons de tout nostre pouvoir, declarant en outre que la Partie à laquelle sera demandé le passage sera tenue de le refuser et l'empêcher, lors qu'elle sera advertie par l'autre Partie que les gens de guerre qui demandent passage pourroient estre employez et auroient dessein de nuire et endommager les terres et pays comprins en la susdite alliance. » (Du Mont, *Corps diplomatique,* tome V, partie II, p. 38. 28 avril 1604.) — *B. N. f. français,* 3460, p. 80. — *Frari, Grisoni, filza* 3, p. 460 (texte italien). — *B. N. f. français,* 23609. — *Eidg. Absch.,* 1587-1617, II, p. 1915 (texte allemand). —

pagne se frayait une nouvelle voie de Lombardie en Flandre, alliée qu'elle était de cinq d'entre les huit Cantons cosouverains de Bremgarten, de Mellingen et de Bade[1]. La route militaire Milan-Gothard-Rheinfelden-Lorraine remplaçait avec avantage celle du val d'Aoste-Franche-Comté, car il ne dépendait plus d'un Roi de France que les communications entre l'Italie et Bruxelles fussent interceptées, et que Spinola ou tel autre général espagnol fût enlevé au pont de Gresin par un parti de coureurs[2].

Mais c'était surtout aux Vénitiens que le traité du 28 avril donnait de l'ombrage. Jusqu'alors ils avaient réussi à faire passer du Klettgau dans la Péninsule leurs levées allemandes, qui, une fois rendues sur le territoire du « Vorort », longeaient les rives du lac de Zurich, pénétraient par Rapperswyl et le comté de Sargans dans la Ligue des X Droitures, et de là, par Klosters, Davos, la Fluela et le val Livino, descendaient en Valteline[3]. Or, à Rapperswyl, aussi bien qu'à Sargans, les Cantons catholiques étaient encore plus prépondérants qu'à

Accession de l'abbé de Saint-Gall, le 2 juin 1604, et de Rottweil, en août 1617.

[1] *Gemein-eidgenœssische Tagsatzung der XIII und Zugewandten Orte.* Baden, 29 august 1604, litt. B, p. 712. — *Protestation des IV et de Glaris.* Aarau, 20 septembre 1604, litt. A, p. 713.

[2] *Padavino, Relazione del Governo e Stato dei Signori Svizzeri, nel* 1608, p. 95 sqq. — *Œconomies royales,* année 1604. — « El marques Ambrosio Spinola de mis consejos de Stado y Guerra vuelve á servirme á Flandes, y para que lo pueda hazer con la brevedad y seguridad que conviene á mi servicio, os mando que si quisiere pasar por Esguizaros donde vos os hallais, y quisiere para maior seguridad o commodidad suia escolta o otras prevenciones, encamineis con los amigos que con summa brevedad se las hagan dar, assistiendo vos á ello con el zelo y cuidado que soleis servir, como en negocio muy importante á mi servicio, usando en todo del secreto y dissimulacion que conviniere para que con tanta mas seguridad se consiga lo que se pretende, y dando entero credito al marques en lo demas que cerca desto os dixere o scriviere, lo cumplireis con la puntualidad que lo espero de vos y avisarmeeis (*sic*) con toda diligencia de lo que en esto se huviere hecho despues de partido el marques. » (*Minuta de carta de S. M. á Alfonso Casato.* 1606. *Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg*° n° 1898.)

[3] *Frari, Svizzeri.* (Allegato alla *Relazione* di *G. B. Padavino,* 22 agosto 1604.) — *Padavino al Senato,* 25 febbraio 1604. Coira. *Filza* 2 (*Grisoni*). — *Padavino al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1604. *Filza* 3 (*Grisoni*).

Bade, et il fallait craindre que, poussés par Fuentes, ils ne s'opposasent à l'avenir au passage des troupes vénitiennes par ces deux pays. Fort heureusement pour la République, les Glaronais, « comprotecteurs » de Rapperswyl, ne se laissèrent pas gagner par Casati; leur résistance jeta même une ombre sur la victoire remportée par les Espagnols dans la Suisse orientale, car aussi longtemps que ce Canton limitrophe de la Ligue Grise demeurait fidèle à la cause des « Stati liberi », Venise n'avait pas sujet de désespérer du maintien de ses communications avec l'Allemagne[1].

Le Saint-Gothard fermé aux ennemis du Roi Catholique, les passages rhétiens presque obstrués, il ne restait à Fuentes qu'à détacher les Valaisans de l'alliance de la France pour que l'Espagne n'eût désormais à redouter aucune intervention étrangère dans la Péninsule. Depuis deux ans et plus qu'elle durait, la lutte d'influence engagée dans la vallée du Rhône entre le Louvre et l'Escurial avait — bien que le pays ne contînt qu'une poignée de protestants — dégénéré peu à peu, suivant la tactique ordinaire des ministres espagnols, en un différend confessionnel[2]. Au printemps de l'année 1604, tout acheminait à une scission entre les Dizains du Bas et les Dizains du Haut Valais; ceux-ci encouragés par Casati, les députés des VI, Charles-Emmanuel, l'archiduc Albert, le comte de Champlitte, gouverneur de la Franche-Comté, l'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall; ceux-là soutenus par Méry de Vic et

[1] « Je vous remercie bien humblement du bon office qu'avés faict envers MM. de Glaris, lesquels vous en demeureront obligez toutte leur vie s'ils sont sages. » (*Méry de Vic au Canton de Zurich*, 3 juin 1604. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*, 3, 8, 10].) — *Casati au Canton de Glaris*, 16 mai 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 69. — « Quei di Clarona (Glaris), vedendo il popolo alieno dalla capitolatione di Spagna, non hanno havuto animo di ridur il Consiglio, onde la cosa è rimasta sospesa et imperfetta; sperando che quando la Maestà Christ[ma] le dia qualche satisfattione intorno i loro crediti, si manteniranno in buona fede. » (*Padavino al Senato*. Coira, 6 giugno 1604. *Grisoni*, *filza* 3.)

[2] *Casati aux Cantons alliés de S. M. C.* Lucerne, 8 avril 1604. *Staatsarchiv Lucern* (*Graubünden*, 39). — *Méry de Vic au Canton de Zurich*. Coire, 24 juin 1604. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*, 8, 3, 10). — *Padavino*, *Relazione de Grisoni nel* 1605, p. 255.

les députés de la Suisse évangélique et des III Ligues. Mais l'énergie déployée par Berne et Zurich fit échouer les intrigues espagnoles, et les Valaisans, constants comme en 1602 dans leur attachement à l'alliance du Roi Très-Chrétien, finirent par repousser les propositions de Fuentes[1].

N'eût été la Valteline, les Grisons, eux aussi, auraient suivi l'exemple des Dizains; mais, tandis que ces derniers, retranchés derrière leurs montagnes inaccessibles, pouvaient défier les attaques des gouverneurs de Milan, les III Ligues n'étaient pas certaines de défendre avec succès contre Fuentes leurs pays d'outre-monts. Peu après le « Pittag » de mars, elles avaient envoyé en Helvétie une nombreuse ambassade chargée de visiter chaque Canton à part et de réclamer une nouvelle médiation auprès du comte-gouverneur. Les réponses des Suisses, fort divergentes, s'étaient ressenties de leurs intérêts particuliers et des conseils des ambassadeurs français et espagnol. A Lucerne et chez les autres Waldstaetten, travaillés par Casati, l'avis était unanime que, Venise n'ayant point d'occasion de se servir des passages rhétiens, sinon contre le Turc ou le Roi Catholique, les Grisons devaient offrir à celui-ci toutes les sûretés désirables et capituler avec lui, sans attendre que le fort fût rasé. Dans la Suisse occidentale, au contraire, on persistait à demander la démolition préalable[2]. Désireux d'ame-

[1] *Die III Bünde an Zürich.* Chur 5/15 december 1603. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Eidg. Abschiede,* 1587-1617, I, p. 652, 660, 663, 689, 698, 722. — *Padavino al Senato.* Morbegno, 4 maggio; Coira, 27 giugno; Chiavenna, 12 agosto 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3. — *Double des articles proposez à Messieurs du païs de Vallais pour entrer en l'alliance de Milan.* 1604. *B. N. f. français,* 3460, p. 92.

[2] *Padavino al Senato.* Morbegno, 16 aprile 1604. — *Ercole de Salis a Padavino.* Solor (Soleure), 2 aprile 1604. — *Del medesimo.* Solor, 13/23 aprile 1604. — *Padavino al Senato.* Morbegno, 12 aprile 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3. — *Vortrag der bündnerischen Abgeordneten, Johann von Sax, Landrichter; J. B. Tscharner, Pannerherr und H. von Salis (im bysein von Joachim von Jochberg und Rud. v. Schauenstein).* Lucern, 7ten april (Donnerstag vor Palmersontag). — *Antwort von Lucern,* 9ten april 1604. *Staatsarchiv Lucern* (série *Graubünden,* 38, 43). — *Vortrag der bündnerischen Abgeordneten.* Zürich, 26 märz/6 april 1604. (Maintien des alliances de France et de Venise par les III Ligues, « darüber aber mit dem Herzogthumb Meylandt auch gern ein

ner une entente, le « Vorort » convoqua une diète générale à Bade pour le 9 mai. La proposition qu'il y fit d'envoyer en Lombardie une ambassade des XIII ayant rallié les suffrages de tous les Cantons, catholiques et protestants, les députés grisons regagnèrent aussitôt Coire pour obtenir des Communes qu'elles donnassent de pleins pouvoirs aux Suisses [1].

Au moment où l'accord entre Milan et les Ligues Grises paraissait à la veille de se conclure par l'entremise des Ligues de Suisse, où Casati lui-même approuvait sans réserve l' « abschied » du 9 mai [2], Fuentes suscita de nouveaux obstacles. Les résistances des Grisons avaient porté au comble l'exaspération du terrible vieillard. Las de travailler pour l'incertain, il venait de s'engager aux Waldstaetten à faire passer par leur pays tout le trafic du Milanez, renonçant ainsi à exiger de la Rhétie la ratification des capitulations du 16 novembre 1603, puisque celles-ci concédaient au Splugen les priviléges que le traité du 28 avril 1604 reportait sur le Saint-Gothard. Dans ces circonstances, une ambassade des Cantons ne pouvait que l'importuner, car, outre qu'il lui déplaisait d'admettre les Suisses en tiers dans toutes ses négociations, il n'estimait pas que les Grisons fussent suffisamment matés pour se soumettre aux conditions léonines qu'il prétendait leur imposer. Casati

nachbarliche gute Fründtschafft und Verstendtnüss Im gebürender guten correspondents intretten und halten ».) *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*]. — *Antwort von Zürich. Staatsarchiv Lucern* [*Graubünden*, 36]. — « So wird vor allen Dingen von nöten und das beste syn das Ir in eueren Landen, sonderlich an den grentzen euch uff euer hut und gute Sorg und flyssiger Wacht haltend... Ob dan wider Verhoffen euch und eueren Landen von Meyland naher Unbill und Gwalt begegnete, so wellend wir an getrüwen Ufsechen uff euch nit ermanglen; sonders im fall der not, mit der hilf Gottes, jederzyt thün was wir (uns?) uss krafft des Pundts pflichtig und müglich ist. » (*Zürich an d. III Bünde*, 8/18 april 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] *Zürich an Lucern*, 8/18 april 1604. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Lucern an Zürich*, 20/30 april 1604. *Staatsarchiv Lucern* (*Graubünden*, 49). — *Antwort des Herrn Amb. Casals uff das Schryben der Herren der III Puendten gan Zürich ussgangen*. April, Lucern. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Padavino al Senato*. Morbegno, 20 maggio 1604. — *Del medesimo*, 24 maggio. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[2] *Gem. Eidgen. Tagsazung der XIII und Zugewandten Orte*. Baden, 9 mai 1604. *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 691, litt. B.

reçut donc l'ordre de faire volte-face et d'empêcher l'exécution du dernier « abschied » de Bade.

Quand l'ambassadeur d'Espagne arriva à Coire, le 27 juin, les partis étaient sur le point d'en venir aux mains[1]. Quelques jours auparavant, les députés, de retour de Bade, avaient, dans un « Pittag » convoqué à cet effet, rendu compte de leur mission, et la très-grande majorité des Communes s'était décidée à donner carte blanche aux Suisses, à condition toutefois qu'ils procureraient la démolition du « Fuentes », la reconnaissance du traité de 1531 et la « réservation » des anciennes alliances. Mais les dissidents de la Cadée, aveuglés par les promesses de Milan et ignorant leurs vrais intérêts, refusaient de souscrire à cette résolution et provoquaient ainsi les bandières de la Grise et des X Droitures à descendre sur Coire, où un conflit paraissait imminent[2]. Casati pensa être servi à souhait. Aussi bien, s'il avait fait son entrée dans la capitale de la Rhétie, suivi de trois mules chargées d'or, ce n'était pas, comme il le prétextait, dans le dessein d'y ramener la concorde, ni même de pousser à la ratification des capitulations du 16 novembre. Son but était autre et consistait à détacher la Cadée de ses deux confédérées et à mettre la Grise en rivalité avec les X Droitures, de manière à rendre inutile la médiation des Ligues de Suisse[3]. Mais Casati comptait sans ses collègues de France et de Venise.

[1] *Méry de Vic à Béthune*. Coire, 10 juillet 1604. *B. N. f. français*, 3460, p. 80. — FORTUNAT SPRECHER V. BERNEGG, *Geschichte der Kriege und Unruhen*, p. 43. — « È però successo in questo mentre che li appassionati dell' una e dell' altra parte venuti in altercatione insieme con parole ingiuriose, sono passati tanto oltre, che mettendo mano alle arme, furono vicini a dar principio a qualche fastidiosa tumultuatione. » (*Padavino al Senato*. Coira, 27 giugno 1604. *Grisoni, filza* 3.)

[2] *Padavino al Senato*. Coira, 13 giugno, 18 giugno, 3 agosto 1604. *Grisoni, filza* 3.

[3] « On repaist tousiours d'esperance ces Messieurs qu'il viendra de jour à aultre quelqu'ung de Milan pour traicter de nouveau avec eulx, ce que je desire plus que nul aultre, avec la conservation de leur honneur et repos, ensemble de leurs anciens amys, mais je me doubte que ce n'est que pour les amuser pour aprés en disposer à leur volonté quand ilz les auront divisés entre eulx, à quoy ils travaillent plus que jamais, et trouvent beaucoup de

Les intrigues de Giulio della Torre, tant à Coire que dans le Bergell, avaient rappelé Padavino et Méry de Vic en Rhétie, le premier dès la fin de mai, le second vers le milieu de juin, trop tard cependant pour rejoindre l'agent de Milan, qui venait de se retirer à Lucerne[1]. Une fois réunis, les deux ambassadeurs, craignant avec raison que l'ambassade suisse ne se laissât acheter par Fuentes, s'étaient opposés sous main à ce qu'elle reçût de pleins pouvoirs, et ils avaient réussi à faire insérer dans sa commission certaines clauses restrictives, propres à parer aux événements qu'ils redoutaient. Rassurés par ce premier succès, ils attendirent Casati de pied ferme. L'ambassadeur d'Espagne arrivait escorté d'un grand nombre de ses partisans des Waldstaetten; Méry de Vic et Padavino ne demeurèrent pas en reste d'ostentation; ils appelèrent à l'aide leurs amis de Zurich et de Berne, et répartirent fort à propos quelques centaines d'écus entre les députés du « Pittag[2] ». Ceux-ci, d'ailleurs, ne donnèrent pas à leur nouvel hôte le loisir de mener à bien son œuvre de dissolution. Après un simulacre de conférence, Casati, mis en demeure de s'expliquer sur le but de sa mission, se vit contraint d'exhiber un projet de traité, encore plus dommageable à la Rhétie que ne l'était celui du 16 novembre[3]. Il alla même plus loin et déclara avec hauteur qu'il ne restait aux III Ligues d'autre ressource que de s'en remettre à la clémence du Roi Catholique, avec qui elles ne pouvaient prétendre traiter d'égal à égal[4]. Il est à croire que cette proposition et les rodomontades dont elle était accompagnée ne furent pas du goût du « Pittag », car il ne les eut pas plutôt entendues qu'il rompit net la négociation, sans pouvoir empêcher cependant que quelques-unes d'entre les Communes

gens dans ce païs qui les y favorisent. » (*Méry de Vic à Zurich.* Coire, 24 juin 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*, 8, 8, 10].)

[1] *Padavino al Senato.* Coira, 1° luglio 1604. — *Padavino al Senato.* Riva di Chiavenna, 30 maggio 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[2] *Méry de Vic à Béthune.* Coire, 10 juillet 1604. *B. N. f. français,* 3460, p. 80. — *Padavino al Senato.* Coira, 27 giugno 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[3] *Mercure françois,* tome X, années 1624-1625, p. 89.

[4] *Padavino al Senato.* Coira, 14 luglio 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

« sur les passages » n'acceptassent les nouveaux articles d'Espagne[1]. Mais du moins Casati était démasqué. Ce dernier ne put que reprendre incontinent la route de Bade, où il arriva en même temps que les députés grisons chargés par les III Ligues de communiquer aux XIII le résultat du « Pittag » de la mi-juin et de hâter le départ des ambassadeurs pour Milan[2].

Des trois puissances intéressées dans les affaires de la Rhétie, Venise était la seule qui fît des instances auprès des Cantons pour qu'ils envoyassent des députés à Fuentes, car elle espérait ainsi se décharger sur les Suisses[3] des désagréments que lui procurait son alliance avec les III Ligues. On sait les raisons qu'avait l'Espagne de s'opposer à ce que le projet formé dans la dernière diète de Bade fût mis à exécution. Quant à la France, si elle avait donné son consentement à une nouvelle médiation suisse, c'était en attendant mieux. Depuis la mésaventure advenue à Méry de Vic en février, les trésoriers du Roi avaient tenté de réparer leurs négligences passées en payant coup sur coup aux Cantons quelques cent mille écus[4]; mais les corruptions milanaises n'en allaient pas

[1] Ces articles, conservés en copie à Zurich (*Staatsarchiv*), renfermaient la disposition suivante : « Schliesslichen wird erklärt, so die übrigen Gmeinden der III Pündten oder ein Theil derselbigen inn diesem Tractat inträtten wellend, so sollend uff und angenommen werden, und im Fall die Herren Eydtgenossen ein gemeinen Bericht und Verkhomnuss machen würdent, zwüschent S. Exc. und gmeinen III Pündten, so wellend wir dass die obgeschribenen Gmeinden auch darin eingriffen sein sollend, doch ohne Nachtheil diss gegenwärtigen Tractats, der uffgericht, beschlossen, uff und angenommen und gesiglet ist in der Statt Chur, uff Montag den 25 Juni des alten und den 5 Juli dess neuen Calenders. » — *Allegato al dispaccio di G. B. Padavino.* Morbegno, 27 luglio 1604. [« Li Communi che hanno accettato et sigillato sono; nella Cadè : Coira, Bregaglia, Sorsasso, Bivio, Aver, Val Monister alli confini del Tirolo; nella Lega Grisa : Tisitis, che è luoco for di mano quasi d'una giornata; nella Lega delle dieci Dritture : Belfort et Parpan. »] (*Frari, Grisoni, filza* 3.)

[2] *Méry de Vic à Béthune.* Coire, 10 juillet 1604. *B. N. f. français,* 3460, p. 80. — *Padavino al Senato.* Coira, 1° luglio 1604. — *Del medesimo,* Coira, 14 luglio 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[3] « ...Dalla risolutione de quali dipende il tutto... » (*Badoer al Senato.* Parigi, 27 maggio 1604.)

[4] [Cifra.] « Ragionando un' amico mio confidente con un collonello principale fra quei Cantoni, che Suizzeri hanno accordato con il conte di Fuentes,

moins leur train, et, sur les quatre ambassadeurs désignés pour se rendre en Lombardie, deux au moins étaient suspectés de s'être vendus à Casati.

Au lieu donc de s'endormir sur les bonnes dispositions des XIII, le Roi Très-Chrétien, après s'être adressé sans succès au Saint-Père, comme on l'a vu, conçut un instant l'idée d'exécuter, en ce qui concernait l'Italie, le « dessein » qu'il avait formé dès longtemps contre la maison d'Autriche. Les prétextes ne lui manquaient pas. Aux nombreux griefs qu'il nourrissait contre Philippe III, s'était ajoutée depuis peu l'affaire du droit de 30 pour 100 mis par le Roi Catholique et les archiducs sur les marchandises qui entraient en Espagne et en Belgique ou qui en sortaient, mesure à laquelle Henri venait de répondre en interdisant tout trafic entre la France et ces deux pays [1]. Ce fut

et rimproverandoli all' haver fatto accordo tale senza l'assenso della Corona di Francia, dalla quale sono sempre statti protetti, il collonello rispose che doleva somamente a suoi Signori di non haverlo fatto prima, poichè per questo accordo, non solo hanno fatto il loro servitio con Spagna, ma hanno avanzato anco con Francia, venendo hora honorati, rispettati et pagati meglio che non erano prima, massime da Monsignor de Vich, che avanti li strapazzava più che se le fussero stati suoi sudditi. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 18 agosto 1604 [prima]. *Filza* 33.)

[1] « (L'ambasciator di Spagna) volse audientia da Sua Maestà, nella qual disse prima che il suo Re non sapeva se la prohibitione del commercio fatta dalla M^tà Sua, fosse per voler la guerra seco, che però la si dichiarassi liberamente... Il Re li rispose che lui non si trovava in alcun obligo di favorir li affari del Re di Spagna per il mal animo che egli mostrava verso la Corona di Franza, con continui et recenti segni, senza passar più oltre; che però lui non ha prohibito il commercio per fargli la guerra, ma per corrisponder alla (strana) prohibitione fatta dal Re Cattolico con la impositione delli 30 per cento sopra le merci che venivano in Franza, ch' era l'istesso come interromper il comercio... però se il Re Cattolico ha volontà di romperla seco, che senza tanti pretesti si lasci intender, perchè li fara conoscer di esser ancora in stato di montar a cavallo et maneggiar le armi con nientemanco vigore di quello che haveva fatto per il passato. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 23 giugno 1604 [seconda]. *Filza* 33.) — *Béthune à Henri IV*. Rome, 30 juin 1604. *B. N. f. français*, 3494. — « Questa loro inclinatione viene da Franzesi fomentata con offerte di grandi agiuti, et che Mons. de Vich hebbe a dire che governandosi quel Ser^mo Dominio con molti rispetti, non si poteva questa natione assicurar di ricever tutti li agiuti che ricercasse il bisogno, la qual cosa benissimo saputa da Sua Maestà era causa che tanto più largamente ella faceva offerir a Grisoni di assisterle con tutte le forze del suo Regno; stimando più sicura una aperta guerra, che la pace insidiosa de Spagnuoli, li quali dopo

dans ces circonstances qu'un agent secret du Roi Très-Chrétien, le cavalier Cavalezzo, arrivé à Bergame au commencement de mars, offrit de la part de son maître au comte Francesco Martinengo le généralat de l'armée grisonne que la France se proposait de lancer sur le Cômasque, pendant que Charles-Emmanuel envahirait le duché du côté de Novare, et que Venise, entraînée malgré elle dans le mouvement, se saisirait de Lecco et de Caravaggio[1]. Ennemi juré des Espagnols en général et de Fuentes en particulier, Martinengo accueillit avec enthousiasme une proposition qui ne tendait à rien moins qu'à délivrer la Péninsule du joug castillan, et il promit son concours sans réserve à Henri[2]; mais, comme il importait avant tout que le génie français prît connaissance des plans du « Montecchio », que Cavalezzo n'avait pu lever qu'incomplétement[3], le Roi envoya à cet effet en Rhétie le sieur de

l'accordo di Vermino (Vervins), non contenti delle prattiche et machinationi tenute sopra la città di Marseglia, nè delle secrete intelligenze per impatronirsi della fortezza di Metz, et finalmente di haver conspirato, mediante la congiura del marescial de Biron, contro la vita della Maestà Sua, hora tentano con mezi violenti d'interrompere le antiche confederationi con Helvetia in generale, in modo che se non fosse il rispetto di star a vedere l'esito del negotio di pace tra la M[tà] Cattolica et l'Inghilterra, senza dubio fin a quest' hora la guerra sarebbe dechiarita. » (*Padavino al Senato.* Morbegno, 2 maggio 1604. *Grisoni, filza* 3.)

[1] « È capitato finalmente in questa città quel gentil'huomo che il S[r] Schiovenstein (Schauenstein), ritornato dalla corte di Franza, mi disse che doveva esser espedito dalla Maestà Christianissima verso Italia, et si nomina il capitano Cavalezzo... [Il quale (il Re) deliberò subito di farlo partire per venir ad intendere più espressamente diversi particolari che sono necessarii per dar principio et proseguir certo trattato, il qual, quando riesca, doverà il conte di Fuentes ben presto pentirsi di haver promosso le novità con Grisoni et altri dopo il suo governo di Milano...; non ha egli altra commissione che di ben intender le proposte et offerte di questi tali (Martinengo e altri) per tornarsene poi subito in Frantia... Il Schiovestain suddetto mi ha affermato di non haver potuto penetrar alcuna cosa davantaggio se non che in effetto le par di haver compreso che alcuni Milanesi offeriseano di far qualche importante movimento in quel Stato sempre che sieno certi di dover esser soccorsi, protetti e favoriti da S. M[tà] Christianissima.] » (*Padavino al Senato.* Coira, a primo marzo 1604.) — *Del medesimo.* Coira, 13 giugno 1604. *Grisoni, filza* 3.

[2] *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 6 août 1604.

[3] « Espedi il Re già alcuni giorni, in quelle parti un capitan Cavalezzo

Montmartin, ingénieur de talent, que sa qualité de calviniste devait rendre sympathique aux Grisons[1].

Malgré ces préparatifs belliqueux, l'accord, quant à la politique extérieure, n'était pas près de s'établir au Louvre, où l'antagonisme entre Villeroy et Sully augmentait de jour en jour. La main du premier se reconnaissait aisément dans le changement de front opéré par Henri à l'égard de l'Italie; aussi, le second, profitant d'un conseil de guerre tenu à Fontainebleau, le 24 mai, s'attaqua-t-il aux dernières mesures inspirées par son collègue, et cela avec tant de chaleur, que le Roi, sans abonder tout à fait dans le sens de son secrétaire d'État des finances, finit par ne point donner raison à l'ancien ligueur, dont la position se trouvait quelque peu ébranlée ensuite de la découverte des infidélités de Nicolas L'Hoste[2]. Entre la paix et la guerre, le Conseil s'arrêta à un demi-parti pro-

soldato stipendiato da Sua M^{tà}, per portarli la pianta di quel forte, et per spiare li affari di quelle genti, del conte di Fuentes et della Serenità Vostra ancora, ufficio proprio di quest' huomo, servandosi il Re di lui in molte simili occasioni. È egli tornato con il disegno, ma non riferisce altra cosa di rilievo, se bene ciancia assai, et dice esser passato sinò a Bergamo, per vedere quella strada. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 13 aprile 1604. *Filza* 33.)

[1] « Fu espedito da Fontanableò in Grisoni un Monsignor di Monmartin, calvinistà, soldato di molta stima et esperienza, con un suo figliuolo che seguita le vestigii del padre, et questi ancò osservino tutti li passi et siti di quei paesi, dove si potesse far qualche forte et dove si havesse a passare in occasione di bisogno, ma di più che assistino a Grisoni et a Svizzeri per incaminarli alla espugnatione del forte Fuentes et per guidar le loro genti, non havendo essi bisogno che il capitanio. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 9 giugno 1604 [prima]. *Filza* 33.)

[2] Nicolas L'Hoste, fils d'un domestique de Villeroy et filleul de ce ministre, avait profité d'un séjour qu'il fit en Espagne comme secrétaire du Sr de la Rochepot, pour nouer des intrigues avec l'Escurial. De retour à Paris, il devint un précieux auxiliaire pour Jean-Baptiste de Tassis et Balthasar de Zuñiga, ambassadeurs du Roi Catholique. Il suffit, en effet, de parcourir les dépêches adressées par ces derniers à leur gouvernement, et l'on se rendra compte que, durant les deux années que L'Hoste demeura dans l'intimité du secrétaire d'État aux affaires étrangères, la partie ne fut pas égale entre les deux diplomaties. Sa trahison découverte, L'Hoste prit la fuite, mais, traqué de tous côtés, il se noya en tentant de traverser la Marne à la nage. Cette mort causa un vif chagrin à Villeroy, en ce sens qu'elle ne lui permit pas de réfuter, comme il l'eût désiré, les calomnies auxquelles il fut en butte à cette occasion, et de démontrer que, s'il avait pu se rendre coupable d'imprudence, il n'avait certes jamais été le complice des indélicatesses de son commis.

posé par le vieux chancelier Pomponne de Bellièvre ; il s'agissait d'un « contre-fort » à élever en Valteline, à quelques milles du « Fuentes » qu'il eût tenu en bride[1]. Mais ce qui décida surtout Henri à ne point commencer les hostilités en Italie, ce ne fut pas tant le rapport défavorable aux III Ligues, présenté en juillet par Montmartin, créature de Sully, que les dispositions de plus en plus étranges manifestées par la République de Venise envers ses alliés de Rhétie[2].

Méry de Vic et Padavino avaient vécu en bonne intelligence tant qu'il s'était agi d'empêcher la ratification par les Communes grisonnes du traité du 16 novembre[3]. La réponse rapportée de Paris au mois de février par Rodolphe de Schauenstein donna occasion à un premier dissentiment entre les deux ambassadeurs, celui de France, excitant les Grisons à prendre l'offensive, celui de Venise, au contraire, prêchant la conciliation et engageant les III Ligues à se sou-

[1] [Cifra.] « Nel consiglio, che come scrissi fu chiamato la (a Fontenableò)... Monsignor de Roni, con qualche altro, sostentò che si continuasse come si è fatto fin quà, dicendo che non cominciavano adesso Spagnuoli a scoprir li dissegni di Sua Maestà Christianissima, essendone stati avertiti già anni da colui. A questa opinione aderì il Re, che in fine mostra di desiderar la pace in tutti li modi possibili... Ho trovato che Monsignor de Villeroj, con il suo solito pensiero di guerra, sostentava che bisognava distruzzer il forte fatto dal conte di Fuentes, ma il signor Cancelliero... propone che più tosto si facesse un altro forte dalla parte de' Grisoni, perchè con esso, non solo si preserveria la Valtelina, ma si poneria un freno allo Stato di Milano. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 27 maggio 1604 [prima]. *Filza* 33.)

[2] « Monsignor de Monmartin, che ritornò de' Grisoni come scrissi riverentemente nelle precedenti lettere, oltre all' haver portato in dissegno tutti questi siti, riferisce che havendo praticato quei Signori per incaminarli di non sofferire di non sottomettersi alla voluntà del conte di Fuentes, offerendogli la sua opera per ogni occorrenza (et) l'assistenza di Sua Maestà Christianissima in tutti i loro bisogni, li ha trovati tanto freddi, che non sapeva che poter prometter di loro... Questa relatione ha intepidito molto gli animi di tutti li ministri. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 4 agosto 1604 [prima]. *Filza* 33.) — *Montmartin à Rosny.* Paris, 10 septembre 1604. *OEconomies royales* [collection Michaud et Poujoulat, I, p. 627]. — « Monsignor de Monmartin che fu mandato a riconoscer quelli genti li ha rifferto (à Rosni) che non sono huomeni da promettersi che facciano una rissolutione corraggiosa. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 23 novembre 1604 [prima]. *Francia, filza* 33.)

[3] *Padavino al Senato.* Coira, 27 giugno 1604. *Filza* 3 (*Grigioni*).

mettre sans réserve à l'arbitrage des Cantons suisses[1]. Toutefois, le désaccord ne devint formel que le jour où les trésoriers tentèrent de répartir entre le Roi Très-Chrétien et la Sérénissime les dépenses faites en commun pour combattre les intrigues espagnoles. C'est ainsi qu'en juin, au moment où Vic et Padavino ressentaient encore une fois le besoin de travailler de concert et d'unir leurs efforts contre Casati, le parti vénitien n'avait pas attendu que le danger fût passé pour reprendre sa liberté d'action et afficher de plus belle ses tendances pacifiques. Ce fut en vain que Henri, voulant mettre le Sénat au pied du mur, lui fit demander si, oui ou non, on considérait à Venise le « Fuentes » comme une menace à l'égard de la Valteline et de l'État de Terre-Ferme. A la suite de la réponse ambiguë que reçut Fresne-Canaye, il fut ordonné à celui-ci de surseoir à toute nouvelle démarche auprès du Collége, jusqu'à ce qu'on connût au Louvre le succès de l'ambassade que les XIII se proposaient d'envoyer à Milan[2].

Casati n'avait pas perdu tout espoir d'épargner à Fuentes la visite importune des députés suisses. Au retour de Coire, il avait, en un clin d'œil, fait changer d'avis aux Cantons du Centre, et comptait que la diète, commencée le 27 juin, annulerait sans difficulté l' « abschied » du mois précédent. Les Grisons eux-mêmes, d'ailleurs, semblaient avoir pris à tâche de compromettre leur cause ; ils étaient représentés à Bade par deux ambassades rivales, et, bien que les députés de la Cadée réclamassent, comme ceux de la Grise et des X Droitures, l'intervention des XIII auprès du gouverneur de Milan, cette scission

[1] *Padavino al Senato.* Morbegno, 2 maggio 1604. *Filza* 3 (*Grisoni*).

[2] [« Mi disse il Re : Li vostri Signori sono tropo timidi, et vogliono viver con tropo rispetto, et forse gioveria in questo caso, mostrarsi più risoluti. »] (*Badoer al Senato,* 7 luglio 1604 [prima].) — « [Si può pressupore che quà non me ne parleranno (del accordo di Milano) non si pensando più a questo negotio, come se non si trattasse interesse loro se non che] devano partir presto li doi ambasciatori, uno per succeder a Monsignor de Vich, et l'altro per resieder in Grisoni. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 28 settembre 1604 [prima]. *Filza* 33.) — [« Li ministri... staranno sinò attendendo l'esito della ambasciata che li signori Svizzeri mandaranno a Milano. »] (*Del medesimo,* 4 agosto [prima].)

était d'un fâcheux augure à la veille d'une journée de laquelle dépendait peut-être le sort des III Ligues[1]. Heureusement pour celles-ci que la défection inopinée de Fribourg fit échouer les calculs de l'ambassadeur espagnol; cet État, en effet, s'étant rangé au parti de Soleure et de ses confédérés évangéliques, les Waldstaetten et Zoug demeurèrent en minorité, et la diète put enjoindre à quatre de ses membres, choisis dans les Cantons de Zurich, Lucerne, Uri et Glaris, de se rendre en Lombardie[2].

Le 9 août, les ambassadeurs suisses[3] faisaient leur entrée à Coire, au milieu de l'allégresse générale, accueillis par des salves d'artillerie, tandis que les cloches du « Hof » sonnaient à toute volée. Après y avoir banqueté trois jours entiers et s'être concertés avec les députés grisons[4] que le « Pittag » avait résolu de leur adjoindre pendant la durée des négociations, ils arrivèrent enfin le 13 sur le versant italien du Splugen, où ils furent reçus comme des libérateurs, tant la « pauvre ville » de Chiavenne continuait à souffrir de l'état de blocus dans lequel la tenait Fuentes[5]. Il était permis en effet

[1] « Ferner soll er (J. B. Tscharner) sie auch verstendigen was grossen Nachtheils und Schadens unsere Gmeinden bishar ussgestanden habendt, und deren teglich mehr Innen uff den Halss wachsendt, von wegen des entwerten Commercii und transit der Kouffmannsgütern, das aber den übrigen Gmeinden, so nit uff den Paessen sitzendt, nit so vil daran gelegen ist als unss. » (*Instruction au député de la Cadée envoyé à Bade.* Coire, 25 juin/5 juillet 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — « Wir wöllindt hierin bewilligen und useren Consens geben, dass, was Irre Herren und Oberen Gesandten, inn unseren Sachen und Spänen mit Ir. Exc. dem Herrn Gubernator zu Meyland verhandlen werden, das dasselbig krafft und macht haben solle ohne alles weyteres. » (*Instructions aux députés des III Ligues Grises envoyés à Bade* (Ant. Sonnwig, J. B. Tscharner, Vespasien Salis). Coire, 30 juin/10 juillet 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] *Padavino al Senato.* Coira, 14 luglio 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[3] J. H. Holzhalb, de Zurich (en remplacement du bourgmestre Grossmann); L. Schurpf, avoyer (Lucerne); P. Gisler, ancien landammann (Uri), et M. Haessi (Glaris), landammann.

[4] « Die Deputierten, so dahin verreyset, sind gewäsen : Johan Planta, Herr zuo Rezüns; landrichter Wilhelm Schmit von Gruenec; Baptist Tscharner, Panerherr; lantshoptman Ruodolf Planta; lantshoptman H. Enderlin; landtaman Salaman Buol. » (HANS ARDÜSER's *Raetische Chronik*, p. 193.) Pour leurs instructions, voir *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 707.

[5] « Li signori Svizzari mettono nel loro viaggio più tempo di quel che era

d'espérer que les Confédérés allaient prendre vigoureusement en main les intérêts de la Rhétie, et qu'ils sauraient à la fois se garder de toute surprise et suivre leurs instructions, qui leur prescrivaient de ne rien conclure avec le comte-gouverneur, s'ils n'avaient obtenu auparavant la démolition du fort, la levée de l'interdiction de commerce et l'adoucissement de l'article Ier du traité du 16 novembre[1]. Pour surcroît de précautions, Méry de Vic les avait endoctrinés au moment où ils partaient de Suisse, et Padavino les attendait à Chiavenne dans ce même dessein[2]. Ce devait être peine perdue. Aussitôt que les ambassadeurs suisses et grisons eurent présenté leurs lettres de créance au gouverneur, ils se virent entourés et circonvenus par les commissaires espagnols d'abord[3], puis par une centaine de députés que les communes dissidentes de la Cadée avaient envoyés à Milan. La contrainte exercée sur eux

creduto, perchè, secondo l'uso del paese, postisi a sedere alle tavole nel desinare, non si ricordano di dover continuar il camino. » (*Padavino al Senato*. Chiavenna, 13 agosto 1604 [seconda].) — « Finalmente terzo giorno arrivorono quì li Sigri ambasciatori Svizzari incontrati et salutati con molti tirri di archibusi da tutto questo popolo inclinatissimo all' accordo col Stato di Milano, per non patire la prohibitione del commercio. » (*Del medesimo*. Chiavenna, 15 agosto 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.)

[1] « ...Damit der III Pündten der Pass, Immassen sei denselbigen vormalen gehept, geöffnet, der frye Handell und Wandell, wie von alterher, widerumb zugelassen werde... das die angefangenen Vestungen geschlissen, und alda im künfftigen keine mer gebuwen werde... So möge er Herr Holtzhalb..., sambt den anderen seynen mitgsanten die übrigen Articul (ausser dem art. 1) der angeregten vorigen Capitulationen (darinnen khein sonder bedencken mehr ist) wol gut heissen, und also zwüschent den drygen Pündten und Meyland ein nachbachliche Verstendtnuss zu widerbringung früntschafft, ouch des frygen Handels und Wandels, und Erhaltung frid. Ruw und einigkeit... ufrichten helfen. » (*Instruction aux ambassadeurs des XIII, envoyés à Milan*. Bade, 17 juillet 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] « Aussi vous promects je que je ne pourvoiray pas seulement aulx frais que fairés audict voiage, mais encores que, succedant, comme je l'espére, par vostre bonne conduicte, vostre peine sera recogneue d'ailleurs selon son merite. » (*Méry de Vic à Holzhalb*. Soleure, 1er août 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*, 12].)

[3] « Zuo disen allen hat der Graf Fuenz 4 siner geheimsten Rhäten deputtiert, namlich : Herr Groscanzler, Herr Graf von Mendoza, Herr President Paul, Herr Juli de la Lora (della Torre). » (Hans Ardüser's *Raetische Chronik*, p. 193.)

fut si forte, que, de guerre lasse, ils finirent par signer « ad referendum », le 15 août, un traité assez semblable à celui conclu quatre mois auparavant par Fuentes avec les Cantons catholiques. Les capitulations arrêtées vers le milieu du quinzième siècle entre les Visconti et les Sforza, d'une part, et quelques communes « sur les passages », de l'autre, étaient remises en vigueur et étendues au corps entier des Ligues Grises; de plus, le gouverneur s'attribuait dans le traité du 25 août, comme dans le premier traité de Milan (du 16 novembre), l'étonnant privilége de disposer à son gré des routes grisonnes et d'empêcher par son veto les autres alliés de la Rhétie de s'en servir. Du fort, en revanche, il n'était fait aucune mention; les ambassadeurs des XIII s'étaient bornés à adresser de Milan à la Cour de Madrid une requête à cet égard, au même temps qu'ils écrivaient au « Pittag » pour le presser de ratifier leur œuvre[1].

[1] « ...Und dieweil dann alle... Verlengerungen dieser Handlung hargeflossen das die Herren der grauwen Pündt (e) vermeint, mann solte die zwo oben am Chumersee ann Ire grentzen angefangenen Vestungen hinwegthun... und so wir ihr. Exc. Excusation nit unrechtmessig geachtet, habenndt wir ermelten unseren lieben Eydt und Puntsgnossen geraten die tractierten Cappitulationen one ferneres bedenckhen anzunemen, und der Vestungen halber Euer. K. Maj. Gnadt und miltigkeit hiemit alles heimbzuzezen (sic)... dann die fründtschafft und Vestungen nebenteinandern nit bestahn moegendt. » (*Les ambassadeurs des XIII à Philippe III.* Milan, 26 août 1604.) — *Les mêmes aux III Ligues Grises,* 25 août. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*]. — *Traité entre Milan et les III Ligues Grises. B. N. f. français,* 3460, p. 99 [texte italien]. Au dos de la pièce se trouve l'annotation suivante, probablement due à Pauluzzi, secrétaire accrédité par la Sérénissime auprès de Fuentes : « In questo punto havemo spedite le conventioni fatte fra il S^r conte di Fuentes et i SS^ri Grisoni, come qua incluso intenderete. Circa il forte, si è rimesso a S. M. C^a, alla quale questi SS^ri Svizzeri mediatori scriveranno domani; et il Sig^r Comte ha promesso di fare anch' egli buono officio. Però io tengo che 'l forte resterà sin tanto che si vedra la continuatione della buona vicinanza dî essi Grisoni. Et è ben vero ch' il Sr Comte ha promesso, in gratia di detti SS^ri Svizzeri, di non passar più oltre in fortificare detto forte il mese prossimo. » — *Grisoni, filza* 3, p. 460 [texte italien]. — *Padavino al Senato,* Morbegno, 29 agosto 1604. — *Eidg. Absch.,* 1587-1617, I, p. 706 [texte allemand]. — Ulysses von Salis, *Fragmente der Staatsgeschichte des Thals Veltlin,* III, p. 171, et IV, p. 87 à 103 [texte italien]. — Les III Ligues soupçonnèrent toujours Fuentes d'avoir intercepté la lettre destinée au Roi Catholique : « Das Schryben inn Hispanien, wie man es gar eigentlich uss dem

La surprise mêlée d'indignation que causa en Rhétie, ou plutôt dans les Ligues Grise et des X Droitures, la lecture des articles consentis à Milan par les Confédérés suisses, n'eut d'égale que la joie immense éprouvée partout en Helvétie, à Zurich comme à Lucerne, à Soleure comme à Altorf, à la nouvelle que l'interminable différend milano-rhétien était près de tirer à sa fin[1]. Aussi, tandis que les députés grisons, portant sur leurs épaules comme un collier de honte les chaînes d'or dont les avait gratifiés Fuentes, regagnaient leurs montagnes, tête basse et soucieux d'affronter la colère des communes souveraines, les députés des Cantons, retournés à Bade pour y rendre compte de leur mission, ne recevaient de la diète que marques d'honneur et d'approbation[2].

Cependant, le trouble croissait en Rhétie; les prédicants, ces ennemis jurés du Roi Catholique, s'agitaient dans leurs synodes[3], et deux « Strafgerichte » ou « tribunaux extraordinaires connaissant des crimes contre la sûreté de l'État » se réunissaient à Thusis dans la Ligue Grise et à Bergün dans la Cadée, pendant que les X Droitures renvoyaient avec mépris à Fuentes les présents rapportés de Milan par leurs ambassadeurs. L'avenir de ce malheureux pays apparaissait si sombre et si menaçant que la France et Venise commençaient à désespérer. Méry de Vic, retenu jusqu'alors en Valais par les intrigues de Casati, était rentré à Coire vers la fin d'août pour y prendre connaissance du texte du nouveau traité; mais au bout de

fürtrag des Herrn Alphonsen Casali, uff letzter gehaltener Tagleistung ermessen khan, entweders nit, oder aber gar spaat dem Koenig ist zugeschickt worden. » (*Vortrag der bündnerischen Abgeordneten.* Zürich, 13/23 mai 1605. *Staatsarchiv Zürich.*)

[1] « So habendt wir unserstheils solliche jüngst abgeredte Capitulationen uns auch gefallen lassen. » (*Les XIII aux III Ligues Grises.* Zurich, 30 août 1604.) — « Habent wir dasselbig alles unseres theills was dasselbst verhandlet, glych wie Ir, zu sonndern benüegen und gfallen. » (*Lucern an Zürich,* 24 september 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] 19/29 september 1604. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — 11 november 1604. Baden. *Staatsarchiv Lucern* (*Graubünden,* 54). — *Padavino al Senato.* Bergamo, 7 settembre 1604. *Grisoni, filza* 3.

[3] « Li predicanti faranno il diavolo. » (*Padavino al Senato.* Zogno [val Brembana], 2 settembre 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.)

quelques semaines déjà, et sans attendre l'arrivée de son successeur, Charles Paschal, il quittait les III Ligues pour n'y plus revenir [1]. Quant à Padavino, il s'était retiré depuis un mois à Morbeigne en Valteline, dans l'espérance de se soustraire aux sollicitations pressantes des pensionnaires de la République; mais un certain nombre de députés grisons n'avaient pas tardé à s'établir dans son voisinage et à y vivre à ses dépens. Les nouvelles de Milan le décidèrent, lui aussi, à fausser compagnie à ses hôtes et à gagner le val Brembana [2].

Seuls d'entre les alliés de la Rhétie, les Suisses ne se décourageaient pas. Une partie de la Cadée implorait leur assistance et refusait de se soumettre à l'avis des communes des deux autres Ligues, qui, dans un « Pittag » tenu à la mi-octobre à Ilantz, avaient résolu de ne point traiter avec Fuentes aussi longtemps que le Roi d'Espagne n'aurait pas répondu d'une manière satisfaisante à la requête des ambassadeurs des XIII [3].

[1] « Quelli di Jant (Ilantz) privarono immediate del carico di ministeriale Guilielmo Smid sopradetto. La Lega delle X Dritture volse che le catene donate alli suoi fossero rimandate al conte de Fuentes, come fu eseguito per mano del Giulio della Torre; et conoscendo che il ridursi in Coyra era con troppo pregiuditio di quelli che volevano sostentare la libertà propria et le confederationi di Francia et di Venetia, chiamarono la dieta in Jant. » (*Padavino, Relazione de Grisoni nel* 1605, p. 240.) — Salis-Marschlins, *Denkwürdigkeiten*, p. 9. — *Lettre de Paschal à Henri IV, « concernant la resolution prise à Ilantz, le mois d'octobre* 1604, *d'accepter le dernier traité de Milan comme compatible avec le dernier traité de la France, et ce qui y estoit faict depuis en consequence tant par les Venitiens que par les Espagnols* ». Mayenfeld, 9 mars 1605. (*B. N. f. Brienne*, 116, p. 245.)

[2] *Padavino al Senato.* Coira, 11 luglio; Morbegno, 15 agosto; Morbegno, 20 agosto 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

[3] Sur les « huit communes-grandes » (Hochgerichten) que comprenait la Ligue Grise, une seule, Dissentis, était « espagnolisée ». Dans la Cadée, sur onze communes-grandes, cinq étaient « espagnolisées » (Coire, Bergell, Tiefenkasten, Remüs, Val Monastère), deux en partie gagnées par Fuentes (Fürstenau, Basse-Engadine), quatre enfin dévouées à la France et à Venise (Haute-Engadine, Bergün, les IV Villages, Poschiavo). Dans les X Droitures, sur sept communes-grandes, une seule, Alveneu-Lenz, était « espagnolisée ». (*Memoire contenant les communes desquelles les III Ligues Grises sont composées, par lequel on peut juger la vanité de ceux qui disent qu'il y a dix-sept desdites communes qui ont ja promis et signé les articles de l'alliance proposée par les Espagnols aux dites III Ligues.* Septembre 1604. *A. E. série Grisons*, mss. n° 2.) — « So müssendt wir (leyder) mit Schmertzen und Klagen

Une diète ayant été convoquée à Bade le 7 novembre, à l'effet de mettre d'accord les communes « espagnolisées » avec celles de la majorité[1], les Confédérés suisses n'y épargnèrent rien en vue d'amener ces dernières à résipiscence[2] ; ils finirent, en effet, par obtenir d'elles la promesse qu'elles ratifieraient le traité de Milan, moyennant que le fort fût démoli, l' « article des passages » modifié, et que le corps helvétique leur procurât l'assentiment de la France et de Venise[3]. Il ne restait plus qu'à fléchir Fuentes; mais la fatalité voulut qu'au moment où les Grisons allaient céder aux instances de leurs voisins, le comte-gouverneur rompît brusquement les négociations, sous prétexte que les III Ligues, en violant leur foi, avaient donné sujet à son maître d'achever le fort du « Montecchio » et non pas de le démolir[4].

erfahren und sechen dass bey dem mehren Theil der III Pündten dieselbigen ussgeschribene Capitulationen und missiva, nit allein nit angenommen, sondern auch gentzlich vernichtet werdendt... Wir khönnen nit erachten durch was mittel wir zu Ruw und einigkeit khommen mögendt... Ir wellindt nit ansechen dass wir der kleiner Huffen in gmeinen III Pündten seindt, aber der grösser in unserem Gottshusspundt, aber darzu in den übrigen zwey Pündten uns nit wenig Gmeinden zufallendt. » (*La Cadée aux XIII Cantons*. Coire, 12/22 octobre 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] *Tagsazung der XIII Orte*. Baden, 7 november 1604. *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 717, litt. B.

[2] *Les XIII aux III Ligues Grises*. Zurich, 30 août 1604. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[3] « So werdend alsdan, meyne herren, die Gemeinden verhoffentlich nit ermanglen die Capitulationen, zu Meylandt letstlichen beredt, zuo ratificieren. » (*Vortrag d. A. von Sonvig*. Zürich, 24 november.) — *Die III Bünde an Zürich*. Ilantz, 16/26 november 1604. — *Die III Bünde an Zürich*. Chur, 7/17 dezember 1604. — La majorité des communes est disposée à suivre le conseil des Suisses « mit disem Vorbehalt, so wir von inen ein gnügsame Versicherung habend, dass die Vestinen, uss Krafft des im 1531 jars uffgerichteten Vertrags, geschlissen werden ; item des Passes halber, dass es sich nit weiter verstahn sölle, dan wider das Herzogthumb Meyland, wie sich die Herren Eydtgnossen in ihrem Schriben erklert haben, und dass wir bei unseren elteren pündtnussen bleiben mögend ». (*Extrait du protocole du Pittag*, 7/17 décembre, Coire. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[4] *Lettre des XIII à Fuentes*, 12 novembre 1604. — Le 29 novembre, nouvelle lettre plus pressante « da wir dann verhoffend von bemelten unseren Eidt. und Pundtsgnossen der III Pündten gmeinlich über die Capitulation so in nechst verschinnem Monat Augusto durch Underhandlung unserer Rathsgesanten zwüschent E. Exc. und Inen zu Meyland abgeredt worden ist, inn

Ainsi donc, en moins d'une année, les Suisses avaient fait par deux fois des tentatives en vue de réconcilier les III Ligues avec le duché de Milan; mais tant s'en fallait qu'ils eussent arrangé le différend, qu'ils l'avaient plutôt envenimé. Dix mille hommes venaient de débarquer à Gênes; deux régiments de lansquenets se massaient dans le Montafon, et le gros des forces espagnoles n'était plus qu'à une journée et demie de marche de la frontière grisonne[1]. Tout n'était pas perdu cependant; car, si la lettre par laquelle Fuentes annonça sa résolution aux Cantons mit fin à la seconde médiation helvétique, elle eut aussi pour résultat de tirer les Grisons de l'incertitude dans laquelle ils étaient plongés et de leur faire comprendre que de leur énergie seule dépendait désormais le salut de leurs pays d'outre-monts..

kurtzem ein gute Resolution zu empfachen ». — « Ma d' hora, senza aver risguardo al giuramento, à i sigilli, alla fede publica et al rispetto che devono alle SS. VV., tornano i Sri Grisoni à metter in dubbio lo stabilito, volendo introdurvi nuove conditioni, et tali che non stà in mia mano il concederle, qual cosa bastara, mai più à metter in sicuro un negotio che si tratti con loro. » (*Fuentes agli XIII Cantoni dell' Elvezia.* Milano, 20 dicembre 1604. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] *Avis de Chiavenne,* 4/14 décembre 1604. — *Die III Bünde an Zürich,* 12/22 dezember 1604. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Padavino al Senato.* Morbegno, 29 agosto 1604. *Frari, Grisoni, filza* 3.

LIVRE III.

PAYS-BAS ET VALTELINE.

(1605-1608)

CHAPITRE PREMIER.

PASCHAL.

Effet produit à Paris par le traité de Milan du 25 août. — La France semble prête à se désintéresser des affaires de la Rhétie. — Efforts de l'Escurial pour réduire à l'obéissance les Provinces-Unies. — Le Connétable de Castille obtient une audience de Henri. — Ce dernier ne se laisse point circonvenir par l'ambassadeur espagnol. — Propositions de Sully aux représentants de Venise et de la Toscane. — Reprise des hostilités en Flandre.

Les III Ligues et la Sérénissime réclament l'appui de la France. — Desseins audacieux de Fuentes. — Intrigues françaises en Milanez et en Helvétie. — Instructions baillées à Caumartin et à Paschal. — L'Escurial ne tombe pas dans le piége et reporte toute son attention vers l'Artois.

« Conseils secrets » et « Strafgerichte » en Rhétie. — Arrivée à Coire de Paschal et de Padavino. — Ambassades de Schauenstein et de Beli à Paris et à Lucerne.

Violation de la frontière grisonne. — Attitude menaçante du gouverneur de Milan. — Projet de coupure de l'Adda. — Émeute dans la Ligue Grise. — Intervention de Zurich.

Diète de Bade du 17 avril. — Désaccord entre les Cantons. — Les IV et le duc de Bouillon. — Retour de Schauenstein à Coire. — Promesses du Roi Très-Chrétien. — Diètes d'Aarau et de Bade des 2 et 26 juin.

Le « contre-fort ». — Les Grisons, abandonnés par les Suisses et les Vénitiens, s'adressent derechef au Louvre. — Réponse du Roi. — Diète de Bade du 23 octobre.

Réveil à Venise. — Le Sénat envoie en Rhétie le secrétaire Vincenti. — Instructions pacifiques adressées à Paschal. — Mise en état de défense de la Valteline et des Comtés. — Peu d'empressement des Cantons protestants à secourir leurs alliés de Rhétie. — Défiances des Grisons à l'égard de la

France. — Ils envoient une ambassade à Sedan. — Réponse satisfaisante de Henri.
aschal et la Constitution grisonne. — Projets aventureux de l'ambassadeur de France. — « Pittag » du 26 mai. — Plan de campagne contre Milan. — Contre-préparatifs de Fuentes. — Affaire du Monticello. — Henri désavoue son ambassadeur aux III Ligues. — Signes précurseurs de l'émeute.

Depuis une année et plus que Fuentes harcelait les III Ligues, les alliés de celles-ci, bien qu'ils fissent cause commune, n'avaient pu tomber d'accord en vue d'une action énergique et simultanée. La France, en effet, ne s'était engagée à intervenir qu'autant que Venise se joindrait à elle ; le Sénat n'avait eu d'autre préoccupation que de se décharger sur les Cantons suisses du soin de veiller au salut de la Rhétie ; le corps helvétique enfin, dont quelques membres seulement se trouvaient unis aux Grisons par des liens de combourgeoisie, avait pris l'initiative mal à propos, grâce aux intérêts divergents des partisans du Roi Catholique et de ceux du Roi Très-Chrétien et de la Sérénissime.

Plus cette situation se prolongeait, plus elle devenait inextricable ; mais encore fallait-il que Henri trouvât un prétexte de s'en dégager adroitement. Le traité de Milan du 25 août le lui fournit à point nommé, et permit à Sully de faire prévaloir une fois de plus sa politique « flamande » contre la politique « italienne » de son rival, les alliances « protestantes » du Nord contre les alliances « protestantes » du Midi[1]. Ce fut en vain que Villeroy et ses amis se récrièrent, en vain qu'ils reprochèrent au secrétaire d'État des finances sa parcimonie, et qu'ils l'accusèrent d'affaiblir, de parti pris, les bons rapports

[1] Personne ne contestera l'importance des services rendus à Henri par Sully, mais il est malheureusement bien établi que l'impartialité et la véracité de ce ministre doivent être suspectées depuis la première jusqu'à la dernière page des « *Œconomies royales* », cette œuvre où s'étalent de parti pris tant de grossières erreurs et même d'impudents mensonges. A plus forte raison faut-il se défier des passages dans lesquels il est question de Villeroy, et devient-il nécessaire de les confronter avec d'autres sources d'informations, la correspondance des ambassadeurs des puissances étrangères en France par exemple.

qui existaient entre la Couronne et les Ligues[1]. Dès la fin d'août 1604, le revirement voulu par Sully commençait à s'opérer, et, vers le milieu de septembre déjà, le Louvre affectait de s'être désintéressé pour jamais des affaires de la Rhétie[2].

Ce n'était pas que les ministres français n'eussent de sérieux motifs à tourner toute leur attention vers les Pays-Bas. Coup sur coup, deux graves événements venaient de se produire : la conclusion de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, et la reddition d'Ostende. Il n'en fallait pas davantage pour que l'Escurial tentât un suprême effort à l'effet de vaincre la résistance des provinces rebelles[3]. Dans cette intention, il s'était appliqué à terminer les nombreux différends qu'il avait avec ses voisins. Du côté de la Grande-Bretagne, il estimait n'avoir plus rien à redouter depuis que Jacques I[er] s'était engagé à interdire à ses sujets de faire la course contre les galions espagnols[4]. Restait Henri IV. Philippe III et les archiducs lui avaient accordé une première satisfaction, en exemptant les marchandises françaises du droit de 30 pour 100[5]; ils ne s'en tinrent pas là. Le Connétable de Castille, à son retour de Londres, où il était allé jurer la paix, obtint audience du Roi

[1] *Badoer al Senato.* Parigi, 15 gennajo 1605. *Francia, filza* 33.

[2] [« Non si pensando più a questo negotio, come se non si trattasse interesse loro. »] (*Angelo Badoer al Senato.* Parigi, 28 settembre 1604 [prima]. *Francia, filza* 33.)

[3] [« Hora non posso aggionger altro se non che l'universale di questa Corte vuole che tutte le provisioni di genti habino à servir per Fiandra, dicendosi che, l'anno che viene, Spagnuoli dissegnino far un gran sforzo, et con le arme et con il negotio, per ottener la pace delli Stati se sara possibile, et già sono stati proposti articoli d'accordo dal Re d'Inghilterra ad essi Stati. »] (*Badoer al Senato.* Parigi, 9 novembre 1604. *Francia, filza* 33.)

[4] « Que ya le habrá acusado el conde de Villamediana de la orden que el Rey de Inglaterra á embiado para atajar los pasos á los ingleses que pretendian salir en corso con cartas de marca de los reveldes. » (*Baltasar de Zuñiga á Felipe III.* Paris, 15 enero 1605 [Sumario]. *A. N. K.* 1460, n° 21.)

[5] « Finalmente si è terminato l'accordo di rimetter il commertio frà li Stati di Sua Maestà Cristianissima et del Re Cattolico, restando levati li 30 per cento, che furono imposti in Spagna, et medesimamente una nuova gravezza che li Francesi havevano imposta à Cales (Calais). » (*Badoer al Senato.* Parigi, 12 ottobre 1604 [seconda]. *Frari, Francia, filza* 33.)

Très-Chrétien, auquel il s'ouvrit — quatre ans avant la mission de Pierre de Tolède — d'un projet de double mariage entre les enfants des maisons de Bourbon et de Habsbourg[1]. Mais Henri était peu porté à se laisser donner le change ; les Espagnols, il ne l'ignorait pas, préparaient « tousjours quelques entreprises nouvelles sur les villes et places » du royaume ; d'une part, ils protestaient de leurs desseins pacifiques ; de l'autre, ils favorisaient sous main les machinations du comte d'Auvergne et des Entragues[2]. Aussi ne se fit-il pas faute de continuer ses secours aux Hollandais et d'empêcher que ceux-ci ne prêtassent l'oreille aux propositions de trêve qui leur étaient envoyées de Bruxelles. Sully alla même jusqu'à demander aux ambassadeurs de Venise et de Toscane si la Sérénissime et le grand-duc consentiraient à promettre aux « États » un subside annuel de trois cent mille écus. Cette somme, ajoutée aux six cent mille écus fournis par la Couronne, devait, dans l'esprit de l'homme d'État français, suffire à assurer la continuation des hostilités au delà de l'Escaut, et procurer ainsi un soulagement notable aux princes italiens qu'inquiétaient les préparatifs de Fuentes[3]. — Il est à croire que s'il avait eu le

[1] « *Relatione di quanto è passato trà il Re di Francia et il Contestabile di Castiglia, quando Sua Eccellenza è passata per Parigi nel suo ritorno in Spagna,* del mese di novembre 1604. » (Vittorio Siri, *Memorie recondite,* t. I, p. 317-325.) — « Y que par esto el Rey Christianissimo quita con todo efeto l'assistencia publico y secreto á los de las islas de Holande y Zelande... y que finalmente sean amigos (LL. MM.) de amigos y enemigos de enemigos. » (*Double de l'escript baillé à M. de Barraut par le secretaire Franquezza, à Valadolid, le dernier du mois d'aoust* 1604. *B. N. f. espagnol,* 336, p. 109.)

[2] *Henri IV au Landgrave de Hesse.* Fontainebleau, 3 novembre 1604. *Lettres missives,* t. VI, p. 324.

[3] « Disse Monsignor dè Roni (Sully) che hora bisognava pensare all' avvenire, et che se l'interesse di Sua Maestà era l'impedir la grandezza delli suoi emuli, l'interesse di quella Serenissima Republica consisteva nella conservatione propria... Mi soggionse poi... che il vero rimedio per impedir ogni progresso della grandezza del Re di Spagna, era il mantenerli la guerra di Fiandra, in che consistendo la conservatione et della Republica, et di tutta Italia, bisogneria che la Serenità Vostra contribuisse almeno 200,000 scudi l'anno, 100,000 il Gran Duca; che 600,000 ne daria Sua Maestà, sichè con questi 900,000 scudi all' anno di spesa, ogn'uno potria viver sicuro d'haver a godere pacificamente il suo. Io dissi che doveria esser conosciuto da ogn'uno

loisir de prendre une détermination, le Sénat aurait ratifié le refus opposé d'emblée par Badoer à la proposition de Sully; mais le diplomate vénitien en avait à peine référé à ses supérieurs, que déjà le danger d'une trêve hispano-hollandaise se trouvait conjuré, les armées de Spinola et du comte Maurice s'étant remises en campagne[1].

Malgré les secours en hommes et en argent que la France faisait filer vers les ports de la Zélande, les ressources dont disposaient les Provinces-Unies ne pouvaient entrer en balance avec celles de la monarchie catholique. Pour rétablir l'équilibre, Henri projetait une diversion; elle s'offrit à lui au moment où il osait le moins l'espérer. Au commencement de décembre, un courrier de Coire arrivait à Paris, porteur d'une dépêche des III Ligues; celles-ci annonçaient au Roi que, loin d'avoir porté atteinte à son alliance, elles s'étaient, au contraire, résolues à rejeter le traité de Milan; elles le priaient, en conséquence, de ne les point abandonner[2]. Quelques jours après, ce fut le tour de Venise de réclamer l'appui de la Couronne[3].

che quella Serenissima Republica, si può dir sola, conserva con molto più che con 200,000 scudi di spesa, li pochi reliqui di libertà che restano in Italia. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 23 novembre 1604 [prima]. *Francia, filza* 33.)

1 « Die vereinigte Landten hetten sich zwar erbotten mit den andern gehorsamben Provintzen sich zuvergleichen und friden zumachen, wolten aber weder den Koenig in Spanien, noch den Ertzhertzog darinn begriffen haben, deren sie sich so lang sie von ihnen angesprengt wurden, gedachten zuerwehren; dises aber habe den andern Provintzen gar nicht gefallen, und hette auch ausz solchem (khein?) vollkomblicher Fridt erfolgen koennen sintemal der Koenig nicht wurde abgelassen haben, mit aller macht sein Recht zuverfolgen. » (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei,* VI [année 1604], p. 185.)

2 « Monsignor di Villeroy... mi lesse l'istessa lettera che li Grisoni scrivevano à Sua Maestà, la quale contiene prima una scusa delle operationi fatte dalli loro ambasciatori in Milano, come fatte contra l'intentione delli comuni... poi assicurano Sua Maestà di mai accorder cosa che sia in pregiudicio di altri suoi confederati, et in particolare della Maestà Sua... » (*Badoer al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1604. *Francia, filza* 33.)

3 « Al postrero del mes pasado dí cuenta á V. M. de lo que aquí se ofrecia entonces; despues he recibido una carta del embajador D. Iñigo de Cardenas, en que me avisa del sentimiento que tenian Venecianos de las fortificaciones que hacia el conde de Fuentes, y de como llamaron en Colegio al embajador de Francia para tratar con e'l sobre este punto; he hecho diligencia para

Pour que la République appelât à son aide, il fallait que le péril fût pressant. Fuentes, en effet, avait reçu l'ordre de faire passer en Flandre la plus grande partie de son armée; mais, à la veille de s'exécuter, le vieux gouverneur cherchait à cacher sa faiblesse en se rendant formidable à tous ses voisins; il conservait d'ailleurs le secret espoir qu'un événement imprévu lui donnerait sujet de désobéir à son maître et de retenir en Milanez les troupes destinées à Spinola[1]. Profitant de ce que les neiges obstruaient le Splugen et les autres passages des Alpes grisonnes, quelques milliers de Napolitains s'étaient logés sur les frontières de la Valteline; plus de la moitié des sommes reçues de Madrid avait été affectée aux fortifications de Crémone, de Pavie et de Novare; Soncino, aux confins du Brescian, avait été mis à l'improviste en état de défense, et le dessein manifeste des ingénieurs milanais paraissait être d'entourer d'un réseau d'ouvrages avancés l'enclave de Crême, de manière à la priver des secours de l'État de Terre-Ferme[2].

Chose curieuse, Henri n'hésita pas un instant à entrer dans les vues de Fuentes et à s'opposer, si c'était possible, au passage en Flandre des troupes espagnoles de Lombardie. Occuper le gouverneur de Milan dans la vallée du Pô, lui susciter des em-

entender aquí lo que pasa... » (*Baltasar de Zuñiga á Felipe III.* Paris, 15 enero 1605. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 21.) — *Badoer al Senato.* Parigi, 18 gennajo 1605. *Francia, filza* 33.

[1] [« Con un corriero espresso venuto da Milano, spedito dal thesoriero general di quel Stato, ha ccritto quì il signor conte di Fuentes che i preparamenti di gente in Francia, con voce d'andar a Sedan contro il marescial di Buglione, volteranno in favore de Grisoni, desiderando per quella via il Christianissimo tener tanto più impiegata la Corona di Spagna, acciò che non possi far progressi, nè in Fiandra, nè altrove, et di questo parer ancora rappresenta che sia la Serenità Vostra, la quale egli avvisa che si vadi armando per mare e per terra et specialmente dichiara che haverà quest' anno all'ordine 60 galere, in modo che con questi eccitamenti resta assai perplesso il Consiglio di Stato intorno a quello debbi fare nel sumministrar all' Arciduca Alberto le forze necessarie, perchè il Fuentes vorrebbe tenerle appresso di se la gente italiana et spagnuola che si trova havere. »] (*Francesco Priuli al Senato.* Da Vagliadolid, li 27 febbraio 1606 [1605 More veneto]. *Frari, Spagna, filza* 37.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 28 juillet 1605. — *Badoer al Senato.* Parigi, 15 gennajo 1605 [prima]. *Francia, filza* 33.

[2] « Hat ouch darby obgedachter Fuentes von sinem König 600,000 cronen empfanngen, damit er im fal der not wider die 3 Pünt versechen wer. »

barras en Rhétie, n'était-ce pas, d'une part, venir en aide aux Pays-Pas, et, de l'autre, réveiller de leur torpeur le Sénat, les petits ducs italiens et le Saint-Père lui même, dont le neveu Pierre Aldobrandini commençait à se détacher du Roi Catholique[1]?

En ce qui concernait la Péninsule, il semblait que ce but fût près d'être atteint, car les agents français, après être entrés en de nouveaux pourparlers avec le comte Martinengo, et avoir noué des intrigues jusqu'au cœur du Milanez, répandaient partout le bruit que le Roi Très-Chrétien s'apprêtait à aller en personne inspecter les garnisons des places fortes de Provence[2].

(HANS ARDÜSER's *Raetische Chronik* [édit. BOTT], p. 210.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 3 novembre; *du même,* 17 décembre 1604. — *Aviso di Chiavena,* 4/14 dicembre 1604. (*Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 novembre 1604.

[2] « Comienza á decirse que ba el Rey á Leon (Lyon), y tengo por cierto que tiene necesidad de hacer aquella jornada porque los hereges de aquellas partes le pierden mucho el respeto, y aunque he tenido aquí algunos avisos que tiene pláticas en el Estado de Milan, no los tengo por de fundamento, ni creo que el Rey se mueba por este respeto á acercarse á Italia, sino que su pretension es de acomodar las diferencias con los hereges, y juntamente dar calor á los Grisones para que no se compongan con el Conde de Fuentes, y obligarle á e'l á que esta primavera tenga lebantada golpe de gente, y que se acuda con tanto menos calidad á Flandes. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey. Comunicacion sobre los asuntos concernientes á Grisones.* Paris, 15 diciembre 1604. *A. N. Simancas K,* 1606, nº 160.) — « Siempre están aquí en cuidado de hacer malos oficios en Esguizaros (Suizos) y Grisones, y aun á habido quien me ponga grandes zelos de que trae grandes pláticas este Rey en el Estado de Milan, y en particular me han dicho que el baron de la Roja, caballerizo mayor, que ha sido del Duque de Saboya y ha dicho que se vino á Francia, es uno de los que las fomentan, y hanmelo referido con tantas particularidades, que, aunque lo tengo por embuste, me ha parecido embiar al conde de Oñate al hombre que se hace descubridor de la conjuracion, y asi despaché ayer para Turin y escribi al Conde que si le parecia que tenia sustancia lo que este decia, lo remitiese al Conde de Fuentes. Tambien me han asegurado por otra via, que esta la tengo por mas cierta, que hay quien ofrece volver á Génova, aunque lo uno y lo otro tiene la dificultad que se vé; pienso que es sin duda que aquí juzgan que las cosas de Italia ban teniendo mejor disposicion para su propósito é intentos; pero siempre entiendo que no pasan sus esperanzas á poder hacer cosa grande, sino atiende V. M. con cuidado y prevencion estraordinaria para salir por lo menos con hacer diversion á los socorros de Flandes, que es donde tienen su corazon, y para este efecto será la jornada de este Rey á Leon, en que se habla mucho aquí, y asi lo afirma el espion que he embiado á Turin. » (*Baltasar de Zuñiga á Felipe III.*

Quant à la Suisse, le terrain s'y trouvait encore mieux préparé qu'en Italie en vue d'une diversion. Le passage des troupes de Fuentes par le Saint-Gothard continuait d'éveiller les craintes et les susceptibilités des Cantons protestants, piqués à juste titre de ce que les VI s'attribuassent le droit d'affermer les routes alpestres à un prince étranger, sans consulter leurs confédérés[1]. Berne, surtout, paraissait inquiète sur l'issue des négociations poursuivies en Valais par le gouverneur de Milan, contre le gré des Cantons catholiques eux-mêmes[2], et songeait à construire dans le voisinage d'Aigle un fort qui eût mis le pays de Vaud et Genève à l'abri d'un coup de main[3]. Méry de Vic, il est vrai, combattait Casati dans la vallée du Rhône; mais l'ambassadeur français s'était discrédité à tel point, en Suisse comme en Rhétie, que l'on venait de se décider au Louvre à partager sa charge entre Louis Le Fèvre de Caumartin et Charles Paschal. Les instructions remises à ces deux diplomates (novembre et décembre), au moment où ils se rendaient à leurs postes de Soleure et de Coire, portaient en substance que le Roi souhaitait de voir l'affaire du « Montecchio » se terminer à l'amiable, mais que, dans le cas contraire, il prierait les Cantons de se joindre à lui pour forcer la main au Milanais. En tout état de cause, les successeurs de Méry de Vic devaient d'ores et déjà demander une levée de Suisses et de Grisons et distribuer quatre cent mille écus, mais parmi les Cantons anti-espagnols seulement, car la France, avant de

Paris, 30 diciembre 1604. *A. N. Simancas K*, 1460, n° 18.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 3 décembre 1604. — *Badoer al Senato.* Parigi, 29 marzo 1605 [seconda]. *Frari, Francia, filza* 34.

[1] « Nella qual Dieta (di Bada) s'intende essersi trattato due cose di molta consideratione. La prima che li Evangelici protestano di non voler tollerare che li cinque Cantoni habbiano promesso nella capitolatione, stipulata l'anno passato col signor conte di Fuentes, di dar passo ad ogni sorte di militia per servitio della Maestà Cattolica, perchè convenendo necessariamente transitar sopra diversi luoghi et bailaggi sottoposti alla giuridittione et dominio non de loro soli cinque Cantoni, ma di tutti insieme, non è il dovere che a questo modo habbiano essi disposto di cosa che deve dipendere dal voler di tutti in generale. » (*Padavino al Senato.* Coira, 27 aprile 1605. *Grisoni, filza* 4.) — *Badoer al Senato.* Parigi, 27 marzo 1605 [seconda]. *Francia, filza* 34.

[2] *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 735, litt. C.

[3] *Ibidem*, p. 725, litt. A.

payer aucune somme aux VI, entendait que ceux-ci justifiassent que l'alliance du 28 avril 1604 n'avait rien d'incompatible avec celle du 31 janvier 1602[1].

Quelque menaçantes que fussent toutes ces démonstrations, elles ne parvinrent pas à faire tomber l'Escurial dans le piége que lui dressait Henri. Après un examen très-perspicace de la situation, le Conseil d'État de Madrid se rangea à l'avis de l'ambassadeur Baltasar de Zuñiga, à savoir que si la France entrait en lice, elle attaquerait l'Espagne, non pas du côté des Grisons, mais de celui de l'Artois, et que, dès lors, il n'y avait pas lieu de revenir sur l'ordre donné à Fuentes de faire passer en Flandre une partie des troupes cantonnées en Lombardie[2].

[1] « Tengo escrito á V. M. el caudal que este Rey hace de Esguizaros (Suizos) y Grisones, procurando por aquel medio hacer diversion á las cosas de Flandes, y ahora está de partida el presidente Comartin, que es un muy principal de este Reino, que ba por embajador á Suizos con cantidad de dinero para darles alguna satisfaccion de lo mucho que se le debie. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey. Comunicacion sobre los asuntos concernientes á Grisones.* Paris, 15 diciembre 1604. *A. N. Simancas K,* 1606, nº 160.) — [« ...Ho saputo che Monsignor de Comartin, che è partito hoggi per la sua legatione di Svizzeri, in cambio di 400,000 scudi delle pensioni annuali, che egli doveva portar seco, ne porti pochi più della metà; ben si dice che li manderanno dietro li altri, ma questo ha da essere. In oltre comandò il Re, con il consiglio delli suoi consiglieri, a (che?) Monsignor di Roni facesse dare a Monsignor di Comartin 20,000 scudi estraordinarii per poter con essi reaquistare molti animi persi di quella natione; ma con tutto l'ordine del Re non è stato possibile farglieli havere, si che è convenuto partir senza. »] (*Badoer al Senato.* Parigi, 21 dicembre 1604. *Francia, filza* 33.) — « Car l'intention de Sa Majesté n'est de continuer aus dicts Cantons les payemens qu'elle a promis par le dict traicté d'alliance, si, de leur part, ilz ne satisfont aussy plainement à tout ce à quoy ilz sont obligez par icelluy, de quoy ilz ont donné à sadicte Majesté juste occasion de doubter par le dernier accord par eux faict à Milan. » (*Instruction à Monsieur de Caumartin s'en allant resider ambassadeur en Suisse,* en decembre 1604. *B. N. f. français,* 4112, p. 73. — *A. E. Suisse,* 14, p. 252.)

[2] « ...No entiendo que aquí se meterian en bajar á Italia, sino que romperian por Artos (Artois). » (*Baltasar de Zuñiga á Felipe III.* Paris, 15 enero 1605. *A. N. Simancas K,* 1460, nº 21.) — « Que D. Baltasar de Zuñiga ha hecho muy bien en procurar saber las cosas de que avisa, y discurre en ellas con mucha prudencia; y para lo que toca á lo que el Rey de Francia ba procurando con Grisones, se hecha bien de ver que su intento es querer tener á V. M. en gusto por aquella parte y embarazar con esto los socorros de Flandes, ayudando por aquella via á los reveldes, como á hecho y hace por otra, y pues D. Baltasar habrá ya avisado al conde de Fuentes de lo mismo

Néanmoins les ministres espagnols ne laissèrent pas de se plaindre vivement de ce que le Roi Très-Chrétien, non content de soutenir les Hollandais, cherchait en outre à allumer une guerre en Italie; ils agitèrent même s'ils devaient organiser une diversion sur les côtes de Provence, — ce qui leur attira une vigoureuse réplique de Henri; — mais tout se borna à des menaces de part et d'autre, et, pour cette fois, la paix de l'Europe ne fut pas troublée[1].

que á escrito á V. M. será bien encargarle que procure asegurar lo capitulado con Grisones, y conforme á lo que se fuere entendiendo se podrá ir procurando lo que combenga. » (*Aviso del Consejo de Estado al Rey, sobre lo que contiene una carta de D. Baltasar de Zuñiga* de 15 de diciembre, *con respecto á Grisones.* Madrid, 8 fevrero 1605. *A. N. Simancas K*, 1607, nº 6.)

[1] [« È stato anco all' audienza l'ambasciator di Spagna, il quale, doppo haver trattato che si facciano restituire alcune prede fatte da vascelli francesi contra un vascello spagnuolo, entrò a querelarsi delli continovi aiuti che si danno alli Stati, uscendo sino in dire che quando s'habbia a continovar di questa maniera, sarà meglio far piutosto una guerra aperta. Il Re rispose che sempre che (*sic*) egli è tenuto restituir alli Stati quello che le hanno prestato, per corrispondere alla cortesia che loro hanno usato seco nelli suoi bisogni, se bene le cose non sono cosi grandi come forse vengono fatte, et che se per questo il suo Re ha voglia di far guerra, che basta che si lasci intendere, et se bene passarono altre repliche dell' uno et dell' altro nella stessa sostanza, nondimeno si separorno senza rottura. »] (*Badoer al Senato.* Parigi, 29 marzo 1605 [prima]. *Francia, filza* 34.) — « [Non voglio lasciar di dire [che sentendo l'ambasciator di Francia le male voci che corrono quì sopra le attioni del Christianissimo intorno il fomentar Grisoni, fu già due giorni a parlare a Franguezza per certe difficoltà che restano nel negotio delli 30 per cento. È poi entrato nelle mormorationi contro al Re suo Signore per il termine che usa nel complire a quel che deve con i suoi collegati; disse chiaramente che questo non doveva dar impaccio a chi non havesse havuto la mira se non alla conservatione del proprio, ma che il trovarsi hora diversi prigioni importanti in Francia con intelligenze pregiuditiali alla Corona, et il vedere che da per tutto i Ministri di Stato s'impieghino nel far gente, dinotava qualche pensiero di novità, onde gli pareva d'haver maggior occasione di sospettare che gli altri, et per questa via andò dicendo che in Francia desideravano la pace, ma che non volevano esser stimati trascurati nè timidi; a che rispose Franchezza con i medesimi concetti a punto che usò meco, et sopra di quelli passorono diverse repliche da una parte et dall' altra che io tralascio per non attediare le Eccellenze Vostre. Aggiungerò solamente che, dopo questo Congresso, l'ambasciator ha espedito corriero al suo Re, assicurandolo di questo era passato in parole, et dicendogli di più che quì stimano che la Francia sia disunitissima et molto mal contenta del presente governo, onde si danno a credere che per questo timore Vostra Serenità non sia mai per far fronte contro di loro; et però coll' assoldare gente in più parti di Stati del Cattolico,

La guerre « à l'œil », engagée entre la France et l'Espagne, ne pouvait manquer d'avoir des conséquences funestes pour les pays dont la chaîne, encore assez continue au commencement du dix-septième siècle, formait comme une séparation entre les deux États colosses. C'est ainsi que les Ligues Grises voyaient leur situation empirer de jour en jour. Avant même de connaître la réponse faite par Fuentes à la lettre d'intercession des XIII, elles avaient demandé à Zurich que ce Canton jetât quelques bandières protestantes en Valteline; de plus, elles s'étaient résolues de confier à un nouveau « Conseil secret » le soin de faire toutes les diligences convenables pour la conservation de la vallée [1]. Mais ces mesures sages, quoique tardives, n'avaient pu calmer l'effervescence populaire dans la Ligue Grise [2], ni mettre un terme à la procédure entamée à

pensano d'intimorir il mondo et indurre ogni uno a ceder alle Corti, suscitando anco una voce, che d'Inghilterra caveranno sei mille fanti, ancorchè dall'haver quel Re negato a gli Olandesi di estrarre militia dal suo regno, si fa giuditio che le medesime repulse sia per havere l'ambasciator cattolico; in modo che egli tenesse per necessario che Sua Maestà Christianissima desingannasse i Spagnuoli, col mostrarsi pronto et preparato a risponder loro per ogni strada, perchè di questa maniera lascierobbono di bravare, mentre ha bisogno di esser soccorsi in Fiandra; oltre di ciò le ho (ha?) significato anco che quì vanno pubblicando che nella elettione dei escievini di Marseglia s'era commossa tutta quella città; onde, preparandosi armata da mare sotto coperta di volere andare in Levante, l'avvertiva a S. M[tà] Christianissima perchè non pensassero di divertire gli aiuti a Grisoni con far nascer tumulti nella Provenza. »] (*Francesco Priuli al Senato.* Vagliadolid, 8 febbraio 1605 [1604 More veneto]. *Spagna, filza* 36.)

[1] « Demnach koennen wir euch onbericht nit lassen dass die allgemein versamblung guth bedunckt hat ein deputation eines geimlichen Raths zu thun von zwoelff Personen uf Gfallen der Gmeinden, welliche in allen zufallenden Sachen anordnung gebent, wellich (e) meinung ist guth sorg und provision zu thun. » (*Die III Bünde an Zürich.* Chur, 7/17 dezember 1604. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].) — *Sonnwig an Georg Grebel. Staatsschreiber, in Zürich.* Mayenfeld, 10/20 januar 1605. *Ibidem.* — « J'estime qu'il seroit fort à propos... qu'il vous pleust escrire à Messieurs des troys Ligues Grises pour louer la resolution qu'ils ont prinse de faire traicter leurs affaires publics concernant le traicté de Milan par certain nombre de personages qu'ilz ont esleu de leur cors, la prudence et dexteritté desquels leur estant recogneue, surmontera les difficultés qui surviendront, plus facilement que s'il falloit en toutes occasions en deliberer sur leurs communes. » (*Méry de Vic aux IV Cantons.* Soleure, février 1605. *Ibidem.*)

[2] « Quei popoli di Janth (Ilantz) fra tutta questa impatiente et scandalosa

Ilantz contre les auteurs des capitulations d'août. Les juges du « Strafgericht », en effet, ne se bornaient pas à frapper les plus riches personnages des Ligues; ils condamnaient à de fortes peines pécuniaires les communes suspectes d' « espagnolisme », et, pour peu que celles-ci refusassent de se soumettre, ils allaient jusqu'à les menacer d'une occupation armée. L'excitation des esprits était si grande dans ce malheureux pays de Rhétie, que la guerre étrangère y eût immanquablement servi de prélude à la guerre civile. A la vérité, certaines communes avaient pris le corps helvétique pour arbitre entre elles et le « Strafgericht » [1]; mais les Suisses, catholiques et protestants, s'étaient abstenus d'intervenir, estimant que les III Ligues devaient attendre avec patience la réponse du Roi Catholique. En adjurant le Conseil secret de ne rien innover avant Pâques, les IV espéraient détourner leurs coreligionnaires d'une descente tumultueuse en Valteline [2]; quant aux VI, s'ils suivaient l'avis de Zurich et de Berne, c'était de crainte qu'une guerre entre Milan et la Rhétie n'amenât des armées françaises et vénitiennes sur les frontières de la Suisse catholique et ne la mît entre deux feux [3].

Telle était la situation hérissée de difficultés en présence de laquelle allait se trouver le nouvel ambassadeur de France, Charles Paschal. Né en Italie — comme tant d'autres serviteurs de la Couronne Très-Chrétienne — il avait déjà fourni une brillante carrière diplomatique en Pologne et en Angleterre, lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de Méry de Vic aux Ligues Grises. Doué d'un esprit fin et pénétrant, voire même quelque peu empreint d'afféterie et de pédan-

plebe si mostrano impatientissimi et scandalosissimi. » (*Padavino al Senato.* Coira, 9 aprile 1605. *Grisoni, filza 4.*)

[1] *Relazione di G. B. Padavino* (1605), p. 244 sqq. — *Die protestierende Gemeinden an den XIII Orten.* 9/19 februar 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[2] « So wellend wir uns versehen, Ir unsere liebe Eidt. und Pundtsgnossen gmeinlich und sonderlich werdint der Antwort von Ir. M[t] mit gedult erwarten. » (*Zürich an d. III Bünde.* 21 feb./2 märz 1605. *Ibidem.*) — *Padavino al Senato.* Morbegno, 14 febbraio 1605. *Grisoni, filza 4.* — V. Siri, *Memorie recondite,* I, p. 398.

[3] *Lucern an Zürich.* 5 märz. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

tisme, l'auteur des « Coronæ » [1] et du « Legatus » [2] n'était certes pas l'homme qu'il fallait pour affronter les solitudes de la Rhétie, et sa bile s'aigrit bien vite au contact des rudes et indociles montagnards des Alpes [3]. Au reste, s'il était besoin de donner des preuves du peu d'empressement qu'il mit à se rendre à son poste, il suffirait de dire que, parti de Paris au commencement de décembre 1604, il n'avait pas encore fait son entrée à Coire à la fin de février 1605 [4]. A maintes reprises cependant, des députés de la Cadée s'étaient transportés à Mayenfeld pour saluer le nouveau ministre et le supplier de ne pas tenir plus longtemps rigueur aux bourgeois de la capitale; mais Paschal avait invariablement répondu qu'il n'établirait jamais sa résidence dans une ville dont la population était vendue aux Espagnols. Il eût sans doute persisté dans cette résolution si le retour de Padavino en Rhétie n'était venu déranger ses plans. Il lui importait en effet d'arriver à Coire avant que le Vénitien y semât le découragement. Les habitants lui firent le pont en s'engageant par écrit à ne jamais

[1] Caroli Paschalii *Regio in sacro consistorio consiliarii, et apud Rhætos legati, Coronae, opus quod nunc primum in lucem editur, distinctum in X libris, quibus res omnis coronaria e priscorum eruta et collecta monumentis continetur.* Parisiis MDCX.

[2] Parisiis MDCXII. — Caroli Paschalii *Legatio Rhaetica.* Parisiis MDCXX.

[3] « Je m'esbahy comment M. Paschal qui connoit ce climat des Grisons de longue main, s'y va embarquer, ne pouvant ignorer que les muses en sont entierement bannies et toutes les grâces, fors celles qui ont bonne bourse, lesquelles à peine trouvera-t-il en toute sa bibliothéque. » (*Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 16 avril 1604.)—Charles Paschal, vicomte de La Queute et de Dargnies, naquit à Coni en 1547. Successivement ambassadeur de Henri III en Pologne (1576) et de Henri IV en Angleterre (1589), il devint conseiller d'État, puis avocat général au Parlement de Rouen. Il demeura dix ans aux Grisons (1604-1614), et mourut en 1625 dans sa terre de La Queute (près d'Abbeville).

[4] Paschal, *Geschichte seiner Gesandtschafft in Bündten* (traduction allemande de la *Legatio Rhaetica*). Chur, 1781, p. 30 sqq. — *Ercole Salice al secretario Padavino.* Cruscio (Grüsch), 13 febbraio 1605. — *Padavino al Senato.* Coira, 2 marzo 1605. *Grisoni, filza 4.* — *Dépêche de Paschal à Henri IV « concernant la resolution prise à Ilantz le mois d'octobre* 1604 *d'accepter le dernier traité de Milan comme compatible avec le dernier traité de la France, et ce qui y estoit faict depuis en consequence, tant par les Venitiens que par les Espagnols ».* Mayenfeld (Paschal y était retourné), 9 mars 1605. *B. N. f. Brienne,* 116, p. 245.

contrevenir à l'alliance française, et le 28 février il était dans leurs murs[1].

Non plus que Paschal, Padavino ne s'était hâté de prendre le chemin des Grisons. Le dessein de redépêcher un résident vénitien dans la vallée du Rhin — arrêté dans les premiers jours de novembre — avait été critiqué avec amertume par le procureur Donato, dont l'influence croissait de jour en jour, et qui déjà alors aspirait au dogat[2]. Grâce à lui, le départ de Padavino, remis une première fois à la fin de janvier, allait subir un nouvel ajournement; mais, Fresne-Canaye étant intervenu auprès du Sénat, l'ancien collègue de Méry de Vic reçut enfin l'ordre de se diriger sur Coire, où il arriva le 2 mars[3]. Paschal ne l'y avait précédé que de quelques heures à peine, mais s'efforçait déjà de tourner toute l'attention des III Ligues vers la Valteline[4]. A cet effet, l'ambassadeur avait commencé par demander qu'il fût sursis à l'exécution des arrêts rendus par le « Strafgericht » d'Ilantz. Ce premier point obtenu, il s'était prononcé pour le « parti de l'action » contre le « parti des modérés », non pas qu'il voulût pousser à la guerre — la France ne s'y était pas encore résolue, — mais parce qu'il fallait inquiéter le Milanez, comme aussi prévenir les conseils timorés de Venise[5]. Ce fut à son instigation que le « Pittag »,

1 *Fresne-Canaye à Méry de Vic.* Venise, 1er janvier 1605. — *Paschal à Henri IV.* 9 mars 1605, Mayenfeld. *B. N. f. Brienne,* 116.

2 « Le procureur Donato qui règne absolument ne leur presche que le patienter et gaigner temps. » (*Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 23 mars 1605.)

3 « Mi disse solo (Rosni) che la Serenità Vostra viveva con tanti rispetti verso il Re di Spagna, che la non ardiva manco mandar un secretario in Grisoni, dimandandolo loro con tanta instanza. » (*Badoer al Senato.* 4 gennajo 1605 [prima]. *Francia, filza* 33.) — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 3 novembre 1604. — *Du même au même,* 29 décembre 1604. — *Idem,* 11 janvier 1605. — *Padavino al Senato.* Coira, 2 marzo 1605. *Grisoni, filza* 4.

4 « Da ogni parte intendo esser maggiori che mai le suggestioni de Franzesi per metter questi popoli in arme, facendole credere che senza la demolizione del forte non possono tenersi sicuri, ch' el Re è pronto di agiutarli et che li Svizzari protestanti mostrano la medesima prontezza. » (*Padavino al Senato.* Morbegno, 25 febbraio 1605. *Ibidem.*)

5 *Padavino al Senato.* Coira, 2 marzo 1605 (prima). *Grisoni, filza* 4. — *G. B. Padavino, Relazione* (1605), p. 243 sqq.

profitant de l'arrivée de Padavino à Coire, mit la République en demeure de faire disparaître le fort, ou sinon de payer aux III Ligues les subsides qu'elle s'était engagée à leur fournir en cas de guerre [1]; en même temps, les députés grisons, après avoir décrété une amnistie générale — sous le bon plaisir des Communes — et recommandé à ces dernières la construction d'un contre-fort, dépêchaient Rodolphe de Schauenstein à Paris et Georges Beli à Lucerne, le premier pour s'enquérir des secours que la Rhétie avait à attendre du Roi Très-Chrétien, le second pour réclamer derechef de l'ambassadeur d'Espagne le rasement du « Fuentes » [2].

Sur ces entrefaites, un incident, qui, en d'autres circonstances, eût passé presque inaperçu, faillit mettre le feu aux poudres. Le dernier jour de février, deux déserteurs échappés du fort furent arrêtés à Verceja, sur le territoire grison, par trois soldats espagnols, et reconduits au « Montecchio », où ils ne tardèrent pas à être exécutés. C'était une affaire à régler entre le commissaire de Chiavenne et le châtelain du «Fuentes»; mais la réponse de celui-ci fut si brutale que le premier ne se put abstenir de la transmettre aux représentants des III Ligues [3].

[1] Paschal, *Gesch. s. Ges.*, p. 41. — «Dimanda qual per hora fanno li signori deputati a nome delle tre Leghe.» (*Mémorial*, 3 marzo 1605.) — *Padavino al Senato.* Coira, 3 marzo (2ª e 3ª). *Grisoni, filza* 4.

[2] *Padavino al Senato.* Coira, 9 marzo 1605 (prima). — *Del medesimo*, 16 marzo 1605.

[3] « El otro dia, rescevi una carta del Sr Potestad de Chavena en que me pedia le hiziesse favor de restituyrle dos soldados que se havian huydo del fuerte de Adda, los quales prendió un cabo de escuadra que salió tras ellos del mismo fuerte, y segun me ha dicho hizó esta prision en el territorio de Su Magd. Agora Va Sia Sr Provehedor me pide lo mismo. Paresceme desmassiada diligenzia pedir lo que tan poco importa á esa Republica, paresceme seria mejor agradescer á Su Exa el Sr conde de Fuentes la merced que le haze, enbiandoles tantos bastimientos, pues con ellos biben, y faltandoze moriran de hambre. Respecto de lo qual, me ha parescido darles un consejo á Va Sia por lo que devo á christiano; y es dezir que Va Sie non sean sobervios pues saben que esta mercancia fué hechada del cielo, y no se dejen engañar de Francia ni Benecia, pues agora son señores y estimados; y haziendo lo contrario asseguro á Va Sia perderan el Señorio y vendran en esclavitud. Sustenten la amistad de Su Magd el Rey de España y no se fien en sus montes, que otros mas asperos han sido hechados por tiera. Fuera mejor correspondencia hembiar aquí presos los soldados que se huyen, y no darles favor y ayuda

Le hasard avait voulu que peu de jours auparavant des bruits alarmants de Valteline étaient parvenus à Coire. Le comte-gouverneur élevait une tour du côté de Colico; huit cents ouvriers s'apprêtaient à détourner le cours de l'Adda de manière que les eaux du fleuve se déversassent désormais dans les fossés du fort. La mise à exécution de ce dessein eût fait du « Montecchio » une île, facilité l'approvisionnement de la garnison, et surtout assaini les marais de la plaine d'Espagne; mais les ingénieurs milanais étaient unanimes à reconnaître que, pour produire ce résultat, la coupure devait être ouverte en Valteline; ce qui n'eût pu s'exécuter sans une formelle violation de frontière de la part de Fuentes. A ces nouvelles, nombre de communes grisonnes assemblèrent leurs bandières et se préparèrent à les faire descendre de leurs montagnes au premier signal des podestats de la vallée [1]; en outre, chaque Ligue leva mille fantassins d'élite et dépêcha courrier sur courrier aux alliés de la Rhétie, à Paris, à Venise, à Zurich et à Berne, pour demander des secours [2]. Mais aussi bien le danger

para que lo hagan, que es muy triste materia de Estado, pensar que aquí ha de faltar gente, siendo estos fuertes de un S^r tanto poderoso y tan favorescido de Dios, y governado por un tan gran principe, como es S. Exª el S^r conde de Fuentes, y teniendo dentro de este fuerte un criado suyo que save defender lo que se le encomienda, y con esto servir á V. S^ia en todo lo que se offresciere con mucha voluntad, justificando en la razon; á quien guarde N. S^or y abra los ojos de alma para que en su tiempo la goze el que la crió. — De este fuerte de Fuentes, 15 marzo 1605. » (*Gabriel de Amescua al muy Ill^e S^r el provehedor Georgio Georgi. Grisoni, filza 4.*) — *L. de Georges Schorsch (Georgio) au châtelain du Fuentes.* Chiavenne, 4/14 mars. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 737.

[1] « Damit dieselbig (Grentzen) nit wider aller Voelckherrecht violiert werdendt. » (*Die III Bünde an Zürich.* Chur, 8/18 märz 1605. *Staatsarchiv Zürich [Graubünden].*)

[2] *Padavino al Senato.* Morbegno, 14 febbraio 1605. — *Del medesimo.* Coira, 16, 23 marzo e 4 aprile; Morbegno, 30 maggio, 9 giugno (prima) e 17 giugno 1605. *Frari, Grisoni, filza 4.* — Paschal, *Gesch. s. Ges.*, p. 33. — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 6 avril 1605. — *Paschal à Henri IV.* Mayenfeld, 9 mars 1605. *B. N. f. Brienne,* mss. 116. — « Man vermuthet wol dass man nüt fruchtbarlichs damit ussrichten werde, so man das Wasser nit uf unserem Gebieth neme. » (*Avis de la Valteline,* 8/18 mars 1605. *Staatsarchiv Zürich [Graubünden].*) — « Was uss Spanien zu verhoffen, mag uss deren thaten so man wider uns taeglich fuernimpt lydtlich abgenommen

de perdre leurs pays sujets n'était pas le seul que courussent les III Ligues. Déjà le tocsin sonnait dans les hautes vallées de la Grise, où l'on accusait le « Pittag » de Coire de n'oser prendre une vigoureuse initiative et de consumer un temps précieux à échanger des dépêches avec Fuentes[1]; déjà Paschal et Padavino, appelés à l'aide par les « trois chefs », se trouvaient eux-mêmes débordés par les mutins qui marchaient sur Coire, lorsque Zurich, intervenant à propos, apaisa les esprits en convoquant à Bade une diète générale à laquelle les Ligues Grises furent invitées à se faire représenter[2].

Quand les ambassadeurs grisons comparurent à Bade le 17 avril, ils purent y être impunément invectivés par Casati sans que les députés suisses prissent leur défense. A leurs protestations contre la violation du droit des gens commise par le châtelain du « Montecchio », à leurs plaintes de ce que ni Philippe III ni Fuentes n'avaient daigné tenir compte des lettres d'intercession des XIII, la diète répondit par un « Abschied » dans lequel il était conseillé à la Rhétie d'accepter le traité de Milan du 25 août, et de se remettre, quant au rase-

werden, die klarlich bezeugendt wass dass ansechen einer würden löblichen Eidtgnosschafft by unserem gegentheil gälte. » (*Die III Bünde an Zürich.* Chur, 8/18 märz 1605. *Ibidem.*)

[1] *Dépêche des III Ligues à Fuentes.* Coire, 8/18 mars 1605. *Ibidem.*

[2] « L'opera de quelli che la settimana passata furono espediti per acquietare il tumulto suscitato nel commun di Ianth (Ilantz) non giovò in altro che nel metter tempo di mezzo fino a tanto che li capi delle Leghe con altri pochi aggionti si congregassero nell' istesso luoco di Ianth la settimana presente; et perchè il timore di qualche vicina sollevatione è grande, sentendosi da tutte le parti universalmente diverse esclamationi fastidiose, hanno alcuni principali fatta efficace instanza al Signor Ambasciatore di Franza, et a me, non solo di interponerci appresso li autori di queste novità, ma anco di transferirsi fin là per maggiormente divertire questi semi di pessime conseguenze. » (*Padavino al Senato.* Coira, 29 marzo 1605 [prima].) — « Gionti che furono li presidenti delle Leghe in Ianth per la causa che scrissi nelle precedenti mie, gli huomeni di quel commune immediate fecero elettione di 25 di loro, li quali, comparsi nel publico Pittach, esposero di voler erigere un magistrato di molti per cadauna Lega ad inquirir et castigar li transgressori nelle trattationi di Milano, et insieme ad intendere quali provvisioni si facciano per sicurezza del paese. » (*Padavino al Senato.* Coira, 4 aprile 1605. *Grisoni, filza 4.*) — *Convocation d'une Diète pour le 7/17 avril.* Zurich, 14/24 mars. *Staatsarchiv Zürich* [série *Graubünden*].

ment du fort, à la discrétion du Roi Catholique [1]. Ainsi, les III Ligues essuyaient un nouveau contre-coup du désaccord existant entre la France et le corps helvétique; car si la Suisse protestante n'avait pas mieux tenu téte aux Cantons catholiques, indisposés contre Caumartin depuis que celui-ci ne leur payait plus de pensions [2], c'est que elle aussi croyait avoir sujet de

[1] « Il giorno seguente, in publica adunanza, esposero (li ambri grisoni) li pregiudicii et gravami che ricevono per la continuation del forte, per la violation de' confini, et per la risposta ingiuriosa ch' el castellano del forte diede alla giusta querimonia fatta dalli provveditori di Valtellina per la captura delli due Spagnoli fuggiti da quel presidio. Sopra la qual sua espositione furono deputati sei a trattare col signor Alfonso Casà; il quale, dopo inteso il tutto, entrò nella Dieta et disse meravigliarsi che signori Svizzari volessero prendere la protettione de Grisoni, poichè ben si sapeva la causa d'ogni disordine procedere da loro stessi, et non dal signor conte di Fuentes, che a requisitione dei medesimi Svizzari, ha restituito il commercio et è condisceso a quel temperamento che li stessi suoi ambasciatori trovarono buono in Milano; ne doversi riguardar alle lettere scritte dal castellano, ma alla cortesissima risposta data da Sua Eccellenza; perchè se si havesse da attender a parole, molto maggior causa haverebbe ella di dolersi ch'el Salice nell' eccellentissimo Collegio in publica audienza dicesse la lega con Vostra Serenità essere fatta per difendersi dal commune inimico, accennando al suo Re. Et sebbene non mancorono li ambasciatori suddetti di mostrar chiaramente et comprobar con scritture authentiche che le communità hanno sempre con parole espresse dichiarato di non assentire a quei capitoli senza certezza della demolition del forte, et che resti salva la libertà et riputatione sua, insieme con le leghe anteriori... tuttavia, per le gagliarde pratiche del signor Alfonso Casà, dopo molte contese, prevalendo sempre in quelle dieta il maggior numero de' voti de cattholici, deliberorono di risponder a Grisoni che non essendo a proposito tentar a questo tempo novità alcuna contra la gran potenza del Re di Spagna, per non metter tutto il paese in guerra et in pericolo, in mezzo le arme di Spagna, di Franza et d'altri principi, più sicuro partito sia essortar le communità ad accettar li suddetti capitoli. » (*Padavino al Senato*. Coira, 27 aprile 1605. *Grisoni, filza 4.*) — *Deliberatione della Dieta fatta a Bada in Ergovia, comminciata a 17 aprile 1605, stilo nuovo.* — *Risposta del signor Alfonso Casà.* — *Replica degl' ambasciatori grisoni* [in lettere del secretario Padavino di 5 maggio 1605]. *Grisoni, filza 4.* — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 737 et 738.

[2] « Quelli particolari Svizzeri a quali Monsr di Comartin ha negati li loro stipendii, per essersi mostrati adherenti a Spagna, conforme all' ordine che già scrissi che li era stato mandato di quà, comminciano a querelarsi con Sua Maestà per mezzo de loro agenti. » (*Badoer al Senato*. Parigi, 29 marzo 1605 [seconda]. *Francia, filza 34.*) — *Padavino al Senato*. Coira, 24 aprile 1605. *Grisoni, filza 4.* — La « Staatsarchiv » de Lucerne ne renferme pas moins de deux cent deux pièces relatives à ce différend (années 1605 et 1606). Voici

se défier du Roi Très-Chrétien, auquel Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse venaient — de concert avec quelques princes allemands — d'envoyer une ambassade pour le prier de ne pas molester davantage le duc de Bouillon, leur coreligionnaire [1].

Les Grisons, d'ailleurs, n'étaient pas au bout de leurs tribulations; ils allaient marcher de surprise en surprise et subir tant de déboires, que l'on ne sait en effet de quoi il se faut émerveiller le plus, de leur constance à réclamer les bons

en quelques lignes le résumé de la correspondance échangée entre Caumartin et les V pendant ces deux années : « Die V Cathol. Orte haben mit Spanien ein Bündniss abgeschlossen in betreff des Herzoghthumbs Meiland, namentlich zu Offenhaltung des Passes über die Gebirge, theils wegen Verbindung Spanien mit den Erblanden, welche durch passgestattung auch schon in dem frühern Bündniss mit Spanien ausgemacht war, daher nichts neues. Über dise Capitul. beschwert sich Franckreich und behält aus diesem Grunde die schuldigen Pensionen den 5 Orten zurück bis sie an Franckreich die Erklärung abgegeben, dass sie ihre Vereinung mit Franckreich unverbrüchlich halten werden, namentlich den Traktat von Jäner 1602 ohne beeinträchtigung des 16ten artikels. Die Vereinbarung ward namentlich durch Vermittlung von Freiburg und Solothurn wider hergestellt. » (*Lettre des VI Cantons catholiques à Henri IV.* Lucerne, 24 juin 1605. *Staat archiv Lucern* [série *Wallis*].)

[1] « Il marescial di Buglion ha ottenuto che oltre li ambasciatori delli quattro Cantoni Svizzeri... ne siano stati mandati altri quattro dal Conte Palatino, dal Marchese di Brandemburgh et da doi altri Principi di Germania, acciò, uniti con quelli de Svizzeri, instassero a Sua Maestà per la remissione nella sua gratia di esso Maresciale. Il Re da questa strepitosa ambasciata ha ricevuto grandissimo disgusto, ma nondimeno lo temperò, con il consiglio de suoi ministri, nelle risposte che fece a detti Ambasciatori, poichè le disse che lui non poteva se non maravigliarsi che per le male sodisfattioni che un Principe riceve da un suo suddito, habbi a pretendersi con ambasciate simili di rimetterglielo in gratia; che questi non sono termini convenienti, ma che però la natural clemenza sua non resterà contaminata perchè non offerisca da nuovo al marescial di Buglion quello che le ha offerto tante altre volte; che quando lui confesserà le sue colpe et glie ne dimanderà perdono, Sua Maestà le perdonerà prontamente et ne dava parola a tutti quei Principi. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 26 aprile 1605 [3ª]. *Francia, filza* 34.) — « Despues han benido embajadores del Elector Palatino y del de Branderbourg y de algunos principes de Alemania y de los Cantones hereges de Suizos... El Rey les ha diferido la audiencia, y me dicen que á tenido mucho disgusto de esta embajada, y en particular de algunas palabras libres que le dijó el de Palatino, que escuando el de Bullon (Bouillon), apuntando á que si no lo perdonaban, que podria resultar de ello incombenientes. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey.* Paris, 23 abril 1605. *A. N. Simancas K,* 1460, nº 34.)

offices des confédérés suisses ou de la promptitude de ceux-ci à se déjuger. Battues à Bade, les Ligues ne perdirent pas courage et cherchèrent à prendre leur revanche à Aarau. Le corps helvétique dans son ensemble s'était montré peu sympathique à la Rhétie, mais les États protestants — Zurich et Berne en particulier — ne demandaient qu'à revenir sur l' « Abschied » du 17 avril, et il suffisait en somme que deux d'entre les trois Cantons de Soleure, de Fribourg et d'Appenzell se rangeassent à l'avis des IV, pour que les ambassadeurs grisons obtinssent gain de cause [1]. Outre qu'il y allait de l'existence du « Conseil secret » et du repos du pays, les III Ligues pouvaient d'autant moins renoncer à revenir à la charge que le Roi Très-Chrétien leur promettait de prompts secours si elles réussissaient à se procurer l'appui effectif de leurs alliés d'Helvétie. Dans l'intervalle, en effet, Rodolphe de Schauenstein était rentré à Coire le 26 avril, presque au même temps que les députés grisons quittaient Bade [2], et la nouvelle de son retour avait ranimé le courage des Communes. Hormis quelques points secondaires sur lesquels le Louvre ajournait sa réponse — ainsi, par exemple, le chiffre des subsides mensuels à servir par la France dans le cas d'une rupture entre les Ligues et Fuentes — le capitaine aux gardes avait vu toutes ses demandes accueillies avec faveur. Sans doute Henri s'était montré résolu à proportionner son assistance à celle des Suisses; mais, quand bien même ces derniers auraient voulu se soustraire à l'obligation de soutenir leurs confédérés, la Rhétie ne devait pas perdre l'espoir d'être se-

[1] *Aviso del Consejo de Estado al Rey. Estracto de una carta de Don Baltasar de Zuñiga, referente á la Baltolina y Grisones.* Madrid, 23 abril 1605. *A. N. Simancas K,* 1607, n° 12. — « Et dopo haver li suddetti capi consultato intorno il rimedio dei presenti mali, terminorono unanimi et concordi di mandar tre Ambasciatori a tutti li Svizzari di canton in canton per farle sapere che la risolution di Bada è talmente pregiudiciale alla sicurezza et libertà loro et aborrita dalli popoli, che non le basta l'animo proponerla sopra li communi, dubitando di causar gravissimi inconvenienti, et in fine pregarli di miglior consiglio et ajuto. » (*Padavino al Senato.* Coira, 5 maggio 1605. *Grisoni, filza* 4.)

[2] *Padavino al Senato.* Coira, 27 aprile 1605. *Ibidem.*

courue par la France, puisque déjà un ingénieur de Provence et quelques sergents prenaient la route de Coire, ceux-ci pour encadrer les milices grisonnes, celui-là pour reconnaître les passages et lever le plan d'un « contre-fort » que le Roi s'était engagé à faire construire, à ses frais, à proximité du « Fuentes » [1].

Dans ces circonstances, la diète des Cantons évangéliques, convoquée à Aarau pour le 2 juin, présentait un grand intérêt. Aussi les III Ligues en attendaient-elles le résultat avec

[1] [« L'ambasciatore de Grisoni, dopo che fu da me con M. de Vich, tornò a Fontanableo per haver la sua espeditione che le fu data subito che M. de Vich riferi il ragionamento che passammo fra noi; et è in sostanza, per quanto la luntananza della Corte mi ha permesso di penetrare, che li concedono un ingegnero che hanno dimandato, havendo scritto subito ad uno che si trovava in Provenza, stipendiato dal Re, che passi immantinente a servir detti Signori. Le hanno concesso il trattenimento di sei delli dodese giovani che dimandavano di mandar a Parigi per imparar lo esercitio delle armi, et in somma li hanno dato sodisfattione in tutte le dimande minori. Resta quella di contribuire alla spesa delli quindeci mille scudi che loro dicono haver fatta; la cognitione di questa partita viene rimessa a M. Pasqual perchè vegga di ridurla alli cinque mille scudi, come M. de Vich mi accenò. A quello che più importa, della demolitione del forte o di far assicurar il paese di qualche altra maniera, si risponde che quando Svizzeri si risolveranno assister ad essi Signori Grisoni, S. M[tà] sarà prontissima a far la parte sua in tutto quello che da Svizzeri sarà terminato di fare, et che quando anco li Svizzeri li abbandonassero, la Maestà Sua non mancherà di contribuire, et per contraforti, et per tutto quello che loro stimeranno conveniente per diffesa et sicurezza del proprio paese. »] (*Badoer al Senato*. Parigi, 12 aprile 1605. *Frari, Francia,* 34.) — « Llegó estos dias pasados á Fontainebleau un embajador de Grisones á dar cuenta al Rey del estado de sus cosas y á pedirle de nuevo socorro... y estando en esto he sabido por los partes que llegó un correo de Grisones, despachado al mismo embajador, encareciendo los agravios que ellos dicen les hace el conde de Fuentes, y en particular que dentro de sus limites les habia sacado presos ciertos hombres subditos suyos, con que el Rey, me dicen, resolviò disponerse á opcnerse descubiertamente á el caso y de apretar á los Suizos á que tomen la misma resolucion, y de hacer con mucha instancia los mismos officios en Venecia. » (*Baltasar de Zuñiga al Rey*. Paris, 14 abril 1605. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 31.) — *Paschal à Henri IV*. Mayenfeld, 9 mars 1605. *B. N. f. Brienne,* mss. 116. — *Plaintes des Grisons à Henri IV sur la fortification du fort Fuentes*. 1604 [rectè 1605]. *A. E. Grisons,* mss. 3. — « Pero que pasando los dos meses sin hacer la demolicion, combiene hacer un contrafuerte, el cual toma el Rey á su cargo de fabricarlo y poner el la guarnicion y pagarla. » (*Aviso del Consejo de Estado al Rey*. Madrid, 23 abril 1605. *A. N. Simancas K,* 1607, n° 12.)

anxiété. Rien n'avait été épargné en vue d'inciter à une résolution généreuse les huit États confédérés signataires du traité de Milan — périmé selon Fuentes, — qui mit fin à la seconde guerre de Musso (7 mai 1531); Caumartin avait payé de sa personne; le Roi lui-même était intervenu dans la négociation, et les députés grisons avaient parcouru la Suisse en tous sens, protestant partout contre le dernier « Abschied » de Bade [1]. La diète examina l'un après l'autre les cinq moyens suivants, qu'elle estimait capables de tirer les Ligues Grises de l'impasse dans laquelle celles-ci se trouvaient : ratification pure et simple des capitulations de Milan; ratification conditionnelle [2]; maintien du *statu quo;* guerre ouverte; contre-fort. Ce fut ce dernier qui rallia tous les suffrages. Ce faisant, les IV et Glaris désavouaient le vote émis par leurs mandataires le 17 avril, donnaient adhésion aux plans de Henri et prenaient les Grisons

[1] *Padavino al Senato.* Coira, 8 maggio 1605. — « Partirono già due settimane gli Ambasciatori destinati alli Svizzari, et per poter essere di ritorno alla prossima Dieta di San Giovanni (a Bada), si sono divisi per espedirsi ad un istesso tempo sopra tutti essi cantoni. » (*Del medesimo.* Morbegno, 30 maggio 1605. *Grisoni, filza 4.*) — *Henri IV « à nos très chers et grands amys, alliez et confederez, les Bourguemestres, Conseils et Communaultez de la ville et canton de Basle ».* Fontainebleau, 21 mai 1605. *Lettres missives,* VI, p. 432. — *Proposition des ambassadeurs grisons devant le Conseil.* Zurich, 13/23 mai 1605. (« Dass der Entschluss zu Baden an im selbst warlichen den Räthen und gmeinden anzunemen schwerlich und unlydenlich syn wirt. ») — *Caumartin aux IV et à Glaris.* Soleure, 31 mai 1605. (« Ce n'est que vostre patience qui leur donne courage [aux Espagnols]... L'esperance de la conqueste de la Valteline ne merite point d'estre mise en la ballance contre le peril et le hasard de perdre le duché de Millan. ») — *Henri IV à Zurich.* Fontainebleau, 21 mai 1605. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).*

[2] « ...Los Católicos pidieron dos meses para tratar de la demolicion de los fuertes con V. M. y sus ministros, asegurando que en caso que no se alcanzase, serian con ellos á la defensa de los Grisones, pero que en el interin pedian se confirmase por los Grisones lo tratado por sus embajadores con el conde de Fuentes, y que se hiciese presente una declaracion, diciendo que de no demolerse el fuerte dentro de los dos meses, seria en si ninguna la dicha confirmacion y tratado hecho con el conde de Fuentes, y que en cualquier caso no se tendria el dicho tratado ser hecho en perjuicio de las confederaciones hechas con Francia y Venecianos, y que esta declaracion quedaria en poder del canton de Zurich. » (*Aviso del Consejo de Estado al Rey.* Madrid, 23 abril 1605. *A. N. Simancas K,* 1607, nº 12.) — *Eidg. Absch.,* 1587-1617, I, p. 743.

sous leur sauvegarde. Toutefois, la joie de ceux-ci devait être de courte durée. Au bout de trois semaines, il ne restait rien de l' « Abschied » du 2 juin. Les XIII, réunis à Bade le 26 du même mois, défirent l'ouvrage d'Aarau, — du consentement des IV, — admirent la compatibilité des deux alliances de France et d'Espagne, et, rejetant l'idée d'un contre-fort, se prononcèrent pour la ratification conditionnelle, malgré la vigoureuse opposition de Caumartin [1],

Au moment où la nouvelle de la défection subite de la Suisse évangélique vint surprendre les Grisons, ceux-ci, tout entiers à leurs préparatifs de défense, étaient occupés de conférer des pouvoirs étendus à un nouveau « Conseil secret » [2]. Dans la vallée du Rhin, aussi bien que dans celle de l'Adda, les partisans du contre-fort devenaient de jour en jour plus nombreux; ils voyaient dans cette mesure un acheminement à la guerre, et l'opposition bruyante de Padavino, loin de les convertir, ne réussissait qu'à les aiguillonner [3]. Si les contributions extorquées aux Valtelins gisaient improductives dans les coffres des podestats grisons, si le premier coup de pioche n'avait pas encore été donné, c'est que des trois sites préconisés par le génie français, il n'en était aucun dont le « Pittag » se montrât pleinement satisfait; car, échelonnés entre le « Fuentes » et Sondrio, tous laissaient à découvert le comté de Chiavenne [4].

[1] *Padavino al Senato.* Morbegno, 15 luglio 1605. *Grisoni, filza* 4. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 747.

[2] *Hercole de Salis al secretario Padavino.* Coira, 5 giugno 1605. *Grisoni, filza* 4.

[3] « Io le risposi... ch'el pensare adesso a contraforti pareva a me inopportuno e scandaloso. » (*Padavino al Senato.* Morbegno, 30 maggio 1605. *Ibidem.*)

[4] « Il signor Hercole Salice ha portato seco li disegni fatti da Mons[r] di Longh sopra tre siti. L'uno in pianura di rimpetto al forte Fuentes, dove non è alcun vantaggio di natura, se non la vicinanza del fiume, et sarebbe perciò di maggior spesa, convenendosi con la sola arte construer una piazza reale, che serviria di frontiera a tutta la valle. Il secondo è vicino ad un luoco che chiamano di San Gregorio, discosto de quì due miglia in circa, et resterebbe di fuori questa strada di Morbegno. Il terzo è sopra Sondrio... Nessuno però di questi siti può servire ad assicurar la via di Chiavena. » (*Padavino a Senato.* Morbegno, 9 giugno 1605. *Frari, Grisoni, filza* 4.) — *Advis sur la fortification de la Valteline par Paschal.* 1605. *A. E. Grisons,* mss. 2 (ancien 400).

Nonobstant, l'enthousiasme guerrier gagnait les plus timides, lorsque l' « Abschied » de Bade éclata comme un trouble-fête au milieu de l'assemblée d'Ilantz. Tout aussitôt les communes françaises et vénitiennes tournèrent leur fureur contre les « espagnolisées » et constituèrent de nouveaux « Strafgerichte »[1]; mais, la première effervescence passée, elles se résolurent à redépêcher Rodolphe de Schauenstein en Cour de France pour prendre conseil du Roi Très-Chrétien, le seul allié qui leur demeurât fidèle, puisqu'elles n'avaient plus à faire fonds, ni sur la Suisse protestante, ni sur la Sérénissime dont le résident Padavino venait de se retirer à Morbeigne[2].

Le corps helvétique et les IV en leur particulier s'étaient, eux aussi, mis en posture d'expliquer et d'excuser à Henri le dernier « Abschied » de Bade[3], comme ils l'avaient déjà fait aux Ligues Grises. Or, mal leur en prit, car le Roi, joignant ses protestations à celles de ses ambassadeurs Paschal et Caumartin, regimba de plus belle contre tout projet de traité entre l'Espagne et la Rhétie, et déclara net qu'il dénoncerait l'alliance de 1602, plutôt que de consentir à subordonner son droit aux passages à la « certification veritable ou non d'un gouverneur de Milan »[4]. C'était en quelque sorte prescrire aux communes grisonnes de rejeter la dernière résolution des XIII. Elles obéirent, tout en exprimant l'espoir qu'une diète générale voudrait bien chercher un remède à leur situation[5].

[1] *Padavino al Senato.* Morbegno, 28 giugno e 15 luglio 1605. *Grisoni, filza 4.*

[2] *Del medesimo.* Morbegno, 16 maggio 1605. *Ibidem.*

[3] « So bitend hieruf Euer Kuen. M[t] wir gantz fründtlich und demütig die wölle gemeiner Eidtgnosschafft zu ehren und gfallen Iro disere meylandische abhandlung nit zuwidersyn, sonders gnedigist auch gefallen lassen. » (*Les III Ligues à Henri IV.* Zurich, mars 1605. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[4] *Caumartin aux V.* Soleure, 9 octobre 1605. — *Lettre de Zurich et Berne* (au nom des III Ligues) *à Henri IV.* Zurich, 1/11 octobre 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Hercole de Salis al Senato.* Ilantz, 6 luglio e 21 settembre 1605. *Grisoni, filza 4.*

[5] *Abschied des III Ligues sur l'acceptation des capitulations de Milan.* 11/21 septembre. — *Abschied des III Ligues sur l'abschied de Bade du 8/18 juillet.* Coire, 20/30 septembre 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

Aussitôt, Zurich, toujours infatigable, convoqua à Bade, pour le 23 octobre, une nouvelle « journée » à laquelle Caumartin, Paschal et Casat furent priés d'assister; mais les forces des deux partis s'étant trouvées à peu près égales, les alliés des Grisons durent se résigner à faire accepter un compromis en vertu duquel l'article premier, le plus important du traité du 16 novembre 1603, subissait seul quelques modifications favorables à la Rhétie[1]. Les deux ambassadeurs de France, pris au dépourvu, avaient donné leur assentiment à cette décision; toutefois ils s'aperçurent de leur erreur assez à temps pour prévenir le « Conseil secret » contre le nouvel « Abschied » et entreprendre derechef une campagne dans laquelle ils allaient avoir comme allié le secrétaire vénitien Antonio Maria Vincenti[2].

Depuis le commencement de mars, époque à laquelle Pa-

[1] *Copia della lettera che scrivono li Signori Tredeci Cantoni Svizzeri alle Tre Leghe.* Zurich, 21/31 ottobre 1605. — « Et poichè potrebbe avvenire che qualche Principe o Potentato, contra il vero senso delli suddetti patti et capitulatione, sotto altro pretesto volessero far passar gente di militia per il paese nostro delle Tre Leghe, per usarle poi contra il Ducato; perciò, a questo fine che sia levato ogni dubbio che ne potesse nascere, dechiariamo noi Comuni tutti delle Tre Leghe, che noi non vogliamo dare alcuno transito o passo per il nostro paese a nessuna gente di militia di qualunque natione, già mai esser si voglia, per andare in Italia contro il ducato di Milano, bona fide, sine fraude et dolo, anzi che noi glielo prohibiremo con tutte le nostre forze et potere, nel modo et forma contenuta nella suddetta capitulatione, et si riserbamo però la Lega del Christianissimo di Francia nostro gratiosissimo Signore et tutte le nostre Confederationi helvetice et patti che habbiamo insieme, alla dechiaratione come di sopra, et per il passo come di sopra. » (*Dichiaratione et mutatione del primo capitolo delli articoli di Milano, chiamata nella lettera de S*[ri] *Svizzeri* [de 21 ottobre 1605]. *Grisoni, filza 4.*) — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 760. — *Declaration und Enderung dess ersten articuls der Meylandischen Capitulation.* 28 octobris anno 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[2] « Dise meylandische Artigkel seind euwerer fryheit und geliebten Vatterland nachtheillig, und bringend mit sich ein schadlihs (*sic*) Würrkhung; seindt mit grossem arg und list uffgerichtet euch zu sünderen von euweren besten freünden und Pundtsgenossen und euch in zwyspalt und unruwigkheit zu bringen. » (*Traduction allemande d'une lettre de Paschal.* 12 giuly 1605. *Staatsarchiv Zürich* [Hiernach seindt verschreiben die fürnembste brieffen u. s. w. *Graubünden*].) — Paschal, *Gesch. s. Ges.*, p. 63. — *Vincenti al Senato.* Tosana (Thusis), 27 ottobre; Coira, 5 novembre 1605. *Grisoni, filza 4.* — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 759 sqq.

davino était arrivé à Coire, le Sénat n'avait plus donné signe de vie, sinon pour se plaindre des Suisses, qu'il qualifiait de « nation mercenaire », après les avoir jadis élevés jusqu'aux nues[1]. Rien n'avait pu le faire sortir de sa réserve accoutumée, ni l'avénement de Léon XI, ce pontife dont la mort prématurée devait plonger dans la désolation les États italiens, ni le passage des troupes de Fuentes du Milanez en Flandre (mars-avril)[2], ni les conférences entamées entre le « landvogt » autrichien de Bludenz et quelques nobles Grisons, à l'effet de pousser les III Liguesà céder la Valteline à l'Empereur, en échange du comté de Sulz, d'une partie du Vorarlberg, et de la renonciation des archiducs d'Innsbruck à la juridiction criminelle sur les Droitures[3]. Il fallut les diètes de Bade de juin et d'octobre, l'omission complète et voulue du nom de Venise

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 18 mai 1605.

[2] « Che il conte di Fuentes haveva già incaminato verso Fiandra 2000 Spagnuoli, ch' erano nello Stato di Milano, il che dava occasione di temer manco hora che giamai. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 12 aprile 1605 (prima). *Francia, filza* 34.) — V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 400.

[3] « Già pochi giorni, il signor Scierlembergh Lanfoc di Pludich venne mandato dall' Imperatore a ricevere il solito giuramento da detti communi delle X Dritture... et egli arrivò anco in questa città et vi si trattenne alcuni pochi giorni... Soggionse che il [dominio della Valtellina] era et sarebbe sempre la pietra di scandalo et di perpetua inquietudine ai Grisoni [per l'interesse et gelosia d'altri principi; onde ben saria accomodarsi nel permutarla con l'Imperatore, il quale per ricompensa offeriva non solo liberar assolutamente tutte Tre le Leghe di ogni soggetione criminale, ma di ciederle quattro luoghi confinenti con Svizzari verso il Tirolo, cioè la valle di San Pietro, la giuriditione di Pludich (Bludenz) et di Pregaz (Bregenz), con la signoria di Solz, nella quale, se ben vien infeudato un signor particolare, tuttavia questo sarebbe largamente riconosciuto di altro, havendolo Sua Maestà Ces^a^ fiu quì eletto capitano di Vienna]; che la religione resterebbe libera come al presente; che ciascuno sarà mantenuto nel possesso dei proprii beni, con la libera estrattione de' vini et con esentioni molti maggiori del solito, spetialmente [dei sali di Ala (Halle)] et delle grassine. » (*Padavino al Senato.* Coira, 3 marzo 1605 [4^a^].) — [« Del negotio della permuta della Valtellina ho saputo che quel Scierlembergh mostrò di proponer la cosa da sè, et che essendone stato trattato fra alcuni pochi principali di questa natione hanno rissoluto di non attendervi a modo alcuno per non serrarsi dentro a queste Alpi, circondate quasi da ogni parte dalla Casa d'Austria. »] (*Del medesimo.* Coira, 9 marzo 1605 [prima]. *Grisoni, filza* 4.) — Cet échange n'était pas le seul dont la République fût menacée. « ...On tient icy que le Pape iecte les ieulx sur le Roy d'Espagne pour en faire son garant contre eulx, suivant les traictez qu'ils ont desia eu

dans les « Abschiede » de ces deux journées[1], pour décider la Sérénissime à choisir un successeur à Padavino et à dépêcher en Rhétie le secrétaire Vincenti, dont les efforts, joints à ceux de Paschal, amenèrent le rejet, par un «Pittag» réuni à Coire, des propositions des XIII (décembre)[2].

Jamais peut-être les Grisons n'avaient montré tant de fermeté à l'égard de Milan, ni tant de docilité envers leurs alliés; et cependant ceux-ci étaient à la veille de faire un pas en arrière. Pour une fois en effet, la Sérénissime allait trouver un prétexte plausible de se désintéresser des affaires de la Rhétie, car ses rapports avec le Saint-Siége s'envenimaient d'une manière inquiétante. Quant au Roi Très-Chrétien, les troubles du Limousin et la conduite de plus en plus étrange du duc de Bouillon l'absorbaient déjà tout entier. Il n'y avait pas jusqu'à Villeroy, réputé le plus ardent champion des III Ligues et des petits États d'Italie, qui ne commençât lui-même à désespérer, en voyant les Suisses séparer toujours davantage leurs intérêts de ceux de leurs confédérés de Rhétie[3]. Néanmoins, le secrétaire d'État des affaires étrangères attendit à envoyer de nouveaux ordres à ses subordonnés aux Ligues, que Caumartin lui eût fait connaître le résultat de la conférence tenue à Soleure le 19 novembre; mais quand il apprit qu'à la question de l'ambassadeur, si, dans le cas d'une rupture, ils consentiraient à faire descendre leurs troupes en Milanez, sous la conduite d'un Lesdiguières[4] par exemple, les Cantons de Zurich

ensemble par la proposition qui a esté faicte de faire eschange de Ferrare avec certaines terres de l'Abruzze, au roiaulme de Naples. » (*Paschal à Henri IV.* De Menedorf, village du pais de Zurich, le 19e de may 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 66.)

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 12 novembre 1605. *Grisoni, filza* 4.

[2] *Vincenti al Senato.* Coira, 3 dicembre 1605. *Grisoni, filza* 4. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 6/16 dezember 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[3] « Intorno Grisoni, quando io le tocai il punto de Svizzeri, Monsr de Villeroy mi disse che in fine quel forte resterà, perchè, sebene Svizzeri non lascieranno d'assister a Grisoni per quando havessero ad essere assaliti, cosi per rispetto loro, non entreranno a far guerra nello Stato di Milano. » (*Badoer al Senato.* Parigi, 22 marzo 1605. *Francia, filza* 34.)

[4] « Che Sua Maestà in tal caso farà la parte sua, ne li abbandonerà al sicuro, anzi che per maggior dimostratione della buona volontà che teneva

et de Berne avaient répondu d'une façon négative [1], il n'hésita plus à faire expédier à Paschal des instructions pacifiques, au risque de replonger les Grisons dans leurs irrésolutions passées [2].

Entre les excitations non déguisées du successeur de Méry de Vic et les conseils timides du résident vénitien, les communes des III Ligues ne balançaient plus dès longtemps; aussi bien, malgré la défection de la France et de Venise, ne laissèrent-elles pas de continuer avec ardeur leurs préparatifs de défense [3]. A un certain moment, on put croire qu'elles se jetteraient de nouveau dans les bras des Suisses. Trois députés grisons, envoyés à la diète de Bade du 16 janvier 1606, y firent un éloquent tableau du danger que courrait l'Helvétie, si Fuentes parvenait à tendre la main à l'archiduc Maximilien par-dessus le col du Stelvio; mais, bien que quelques Cantons catholiques, Uri et Unterwalden entre autres, se fussent depuis peu rapprochés de Caumartin, les XIII ne se départirent pas de leur « Abschied » d'octobre, ni Casati de ses propos agressifs à

verso il beneficio di questa natione, li offeriva di già per commando delle lor genti tre soggetti principali et di valore, acciò venendo il bisogno potessero sciegliere uno di essi, qual più fosse di suo gusto et soddisfattione, et questi sono il conte di Soisson, il maresciale di Laverdino et Mons[r] di Laodighiera. » (*Vincenti al Senato*. Coira, 3 dicembre 1605 [prima].) — *Conférence de Soleure sur les affaires des Grisons*. Soleure, 9/19 novembre 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[1] « In summa die Frantzosen hetten gern an denn ort den krieg, und fürten uns gern inn ein Spiel, liessen uns dan lugen wie wir wider druss kommen; under zwüschent würden sy inn trüben wasser fischen. » (*Relation des députés de Zurich à leur retour de la conférence de Soleure*. 9/19 novembre 1605. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] « Il segretario di Mons[r] Pasquale è capitato a Coyra di ritorno dalla Corte di Francia... gli ha portato commissioni di Sua Maestà che debba usare ogni arte et ogni mezzo possibile per mantenere questi popoli nella quiete, et lontani da ogni operatione che potesse cagionare effetti di mala conseguenza. » (*Vincenti al Senato*. Morbegno, 30 gennaro 1606. *Grisoni, filza 4*.)

[3] « Li mesi passati partì dal nuovo forte un Marchiano, capo de bombardieri, ne sò se per causa di religione o per disgusti ricevuti da Spagnoli, et venne ad accordarsi al servitio de Grisoni, li quali lo hanno fin hora impiegato nel far accomodar dieci pezzi di artigliaria, facendole i sui letti, et accomodando otto di essi da campagna. » (*Padavino al Senato*. Morbegno, 20 febbraio 1605.) — *Del medesimo*. Coira, 2 marzo (seconda). *Grisoni, filza 4*.

l'égard des représentants de la Rhétie[1]. Ce résultat, prévu cependant, fut accueilli avec des exclamations de dépit dans la vallée du Rhin, et la haine des catholiques de la Grise pour leurs coreligionnaires des Waldstaetten s'en accrut à tel point, que, pour peu que la France eût cessé d'exiger la coopération des XIII comme condition *sine qua non* de la continuation de ses secours aux Ligues Grises, celles-ci se fussent abstenues à tout jamais de redépêcher des députés à Bade[2].

Stimulés par les menaces du gouverneur de Milan et par la crainte d'une levée de bandières dans les communes de l' « Oberland », deux « Pittags », réunis à Coire en février et mars, décidèrent la mise en état de défense de la Valteline, de Bormio et de Chiavenne, non plus par un « contre-fort », — le temps pressait, — mais au moyen d'une forte garnison, à l'entretien de laquelle le Roi Très-Chrétien et la Sérénissime devaient être priés de subvenir[3]. En même temps les III Ligues faisaient un pressant appel à la générosité de leurs confédérés de Zurich et de Berne, qui avaient promis jadis de jeter, le cas échéant, quelques milliers d'hommes dans la vallée de l'Adda[4]. De ce

[1] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 4 gennaro, e 4 febbraio 1606. *Grisoni, filza* 4. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 768 sqq.

[2] *Résolution des III Ligues sur l'abschied de Bade de janvier.* 22 février/2 mars 1606. Coire. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Vincenti al Senato.* Coira, 7 agosto 1606. *Grisoni, filza* 5. — *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 66.

[3] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 11 febbraio 1606. *Grisoni, filza* 4. — *Bericht über die Bevestigung der Landtschafft Veltlin nach den Umbstenden dero nothwendigklich warzunemmen.* 1605. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 19 avril 1606. — « J'ay esté fort pressé par Mess[rs] les chefs des trois ligues de vous envoier ce porteur exprés pour vous dire qu'il se vient de tenir une assemblée en ceste ville, en la quelle il a esté resolu de pourveoir à la seureté de Chiavene et de Valtoline par une forte garnison, la quele on y eust faict descendre dez à present si voz gens eussent faict leur declaration sur celle du Roy. Cela seul retarde maintenant toutes les executions. C'est pourquoi il est du tout necessaire de les haster et faire en sorte qu'ils se treuvent à Arau le 16 de ce mois, comme ces Seigneurs le desirent, d'autant qu'il se tiendra un Pittac en cette ville le 22[e] de ce mois, où il fault necessairement que noz ambassadeurs des trois ligues se treuvent, estans de retour de la dicte assemblée d'Arau. » (*Paschal à Caumartin.* Coire, 4 février 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 57.)

[4] *Lettre d'A. Sonnwig à Georges Grebel.* Mayenfeld, 10/20 janvier 1605.

côté-là encore, elles ne rencontrèrent que froideur et insouciance. A trois reprises, en effet, Caumartin convoqua à Aarau ou à Soleure les députés des II Villes, voire même ceux de Bâle et de Schaffhouse; mais tous furent unanimes à déclarer qu'il n'y avait pas lieu de pousser les Grisons à entreprendre, à l'occasion du « Fuentes », une campagne contre le duché [1]. Berne et Zurich cependant offrirent d'envoyer en Valteline « deux enseignes de gens de pied » [2] le jour où la Rhétie se trouverait « sans juste cause assaillie et endommagée du costé de Milan en ses gens et pais » [3].

La réponse faite à l'ambassadeur de France par les deux

— *Proposition des députés des III Ligues* (Hercule de Salis, Joachim de Jochberg et Rodolphe de Schauenstein). Zurich, 4/14 février 1606. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — « Au reste, ils font telement estat de l'offre du Roy, que les trois Ligues fondans là-dessus leurs principaulx desseings, ils ne manquent de faire une tele presse auxdicts Suisses qu'ils espérent en venir à bout. » (*Paschal à Villeroy.* D'Aarau, 24 février 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 59.)

[1] *Proposition des députés grisons.* Zurich, 4/14 février 1606. — *Déclaration de Berne et de Zurich envoyée à Caumartin.* Zurich, 5/15 mars 1606. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 771, 772 sqq. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 14 aprile 1606. *Grisoni, filza* 5. — *Paschal à Caumartin.* Coire, 4 février 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 57.

[2] « Par la declaration qu'ils ont donée aux trois ambassadeurs de ce pais, ceulx qui ont esté devers V. M., ils donent conseil aux Grisons de ne faire la guerre ouverte, comme si à ce coup les Grisons leur avoient demandé conseil, non secours, et comme si leur commune patrie pouvoit estre en plus grand danger qu'est celui où elle se trouve à present par ce fort qui tient toute la Suisse en eschec... Par tels discours, ils monstrent combien ils sont ingenieux à couvrir la crainte qu'ils ont de mettre la main à la bourse. Ce que voulans encore plus desguiser, ils offrent de leur liberalité d'envoier aux Grisons deux enseignes de gens de pied, entretenues d'un tiers, avec des conditions qui tiennent de l'impossible. » (*Paschal à Henri IV.* 19 mai 1606. *Loc. cit.*)

[3] *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 65. — *Lettre de Zurich à chacun des autres Cantons protestants.* 19/29 février 1606. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Vincenti al Senato.* Coira, 9 maggio 1606. *Grisoni, filza* 5. — « Combien que cela veult dire qu'aprés que Chiavene et Valtoline seront prises et que le remède en sera impossible ou du tout malaisé, ils viendront au secours. Par où ils verifient que ce n'est par prevoiance, ny pour conserver leur reputation, ny pour amitié qu'ils portent à ces peuples, qu'ils veulent repousser l'iniure estrangére, mais seulement en cas d'extréme necessité, tout ainsi que font les bestes sauvages quand elles se voient surprises dans leurs taniéres. » (*Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 65.)

plus puissants membres du corps helvétique équivalait en somme à un refus, puisque ceux-ci attendaient à prendre les armes que les provinces sujettes des III Ligues fussent tombées au pouvoir du comte-gouverneur[1]. D'autre part, les Grisons se montraient, à bon droit, quelque peu défiants à l'égard du Roi Très-Chrétien, qui persistait à leur proposer de deux choses l'une, soit l'entretien aux frais de la Couronne de douze enseignes de gens de pied, à la charge que le « Pittag » se procurât le concours des Suisses, — clause à peu près irréalisable —, soit la construction d'un « contre-fort » dont la garnison devait être grisonne, mais les officiers français, ce qui risquait de mettre le sort de la Valteline à la merci de quelques aventuriers[2]. Dans ces conditions, les III Ligues se résolurent à envoyer , sans plus tarder, une ambassade en France pour sonder les dispositions du Roi.

Quand les représentants de la Rhétie arrivèrent à Paris au commencement d'avril, Henri, occupé à réduire le duc de Bouillon, se trouvait encore à Sedan. Ce fut dans cette dernière ville qu'ils obtinrent audience. Comme il fallait s'y attendre, Sully tenta de se jeter à la traverse de leur négociation, mais sans beaucoup de succès cette fois, car le Roi, enfin débarrassé du plus obstiné des rebelles, allait être en mesure d'intervenir au nord et au midi, dans les Pays-Bas et en Italie, où tout justement le pape Paul V lançait l'interdit contre la république de Venise[3]. Bien plus, les Hollandais, toujours en

[1] « On void bien qu'ils raisonent ainsi : que combien que les deux roys ne se facent la guerre ouverte, si est ce qu'ils n'espargneront rien de ce qui est en leur pouvoir pour se servir l'un l'autre à couvert. En ceste asseurance, ils taschent de desguiser la necessité qui neantmoings les presse d'embrasser ceste cause qui leur est commune avec ces peuples, taschans d'en reiecter les frais sur autrui, et faisans conscience de rien contribuer là où V. M. intervient. » (*Du même au même. Ibidem.*)

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 24 marzo e 7 aprile 1605. *Grisoni, filza* 5.

[3] « El Nuncio que aquí reside me mostró los dias pasados una carta del cardenal Burguese (Borghèse), en que le ordena de parte de S. S. que haga muy apretados oficios con este Rey, para que no continue la asistencia que les dá á los Olandeses, ni les de lugar á que con el justo sentimiento que V. M. y el Archiduque tenian por este respeto se siga al rompimiento que se

quête de diversions, et qui, à cet effet, méditaient de surprendre Cagliari et d'enlever la Sardaigne aux Espagnols[1], les Hollandais eux-mêmes intercédaient pour les Grisons auprès de

puede tener de la paz, y que asi pensaba hablarle en esta conformidad luego que llegase á Paris, y deseaba saber de mi si pasaban ahora algunos soldados á Olanda... Le dige que hacia algunos dias habian embiado á Ruan (Rouen) de este arsenal cantidad de artilleria, picas y otras armas para encaminarlas á Olanda, y que para incluir los tercios de Franceses que allá fueren, habian embiado dos mil hombres desde Esdan (Hesdin ou plutôt Sedan)... Despues que llegó el Rey y tubó audiencia, me ha dicho que en cuanto á los socorros de gente y armas á Olandeses, le aseguró que non pasa tal cosa, pero que mudando de plática le dize que en la pretension que tienen los Grisones de que V. M. mande demoler el fuerte que hizó el conde de Fuentes, no puede dejar de asistirles, porque son sus confederados y se contraviene á un capitulo ezpreso de las capitulaciones que con ellos se hicieron. Los ministros á quien yo he hablado sobre los mismos puntos y sobre otro aviso que he tenido por diversas vias, de que el hermano de M. de Rohan trata de llebar á Olanda mil y doscientos Suizos de los dos mil que lebantaron ultimamente... me han respondido de la misma suerte, pero sin tocar en lo de la asistencia de los Grisones. Corre voz que les embian tres mil infantes y quincientos caballos, y que el duque de Bullon á quien querian embiar con esta gente, se á escusado de ir allá... y tengo por cierto que por todos caminos fomentarán aquí la causa de los Grisones para meter de cualquier manera guerra in Italia y procurar divertir los progreses de Flandes. » (*Diego de Ibarra al Rey*. Paris, 8 mayo 1606. *A. N. Simancas K*, 1460, n° 79.) — « En el particular de favorecer á los Grisones se habla todavia, y en que les persuade este Rey que se concierten con los Suizos paraciendole lo mas esencial y necesario para poder meter la guerra en Italia. El duque de Guisa es uno de los que andan en plática para embiarle á gobernar la gente que se juntare, pero muchos juzgan que e'l no querrá ir allá. » (*Diego de Ibarra al Rey*. Paris, 16 mayo 1606. *A. N. Simancas K*, 1460, n° 81.)

[1] « Il signor don Giovanni de Medici ha conferito meco un negotio di molta conseguenza, incaricandomi lo rappresentassi alla Serenità Vostra; che già alcuni mesi gli fu scritto dal conte Mauritio et da altri principali Signori che han carico nel governo delli Stati, che stando loro per tentar di sorprendere l'isola di Sardegna, la quale non dubitavano che il prenderla non gli fosse riuscito, non essendovi altra fortezza di conquistare che Cagliari, la quale per esser poco munita et lontana da questo sospetto restavano con ferma speranza d'impatronirsene, et per effettuare questo loro dissegno, lo ricercavano d'intendere da Sua Maestà se gli haverebbe accommodati di dieci o undici mille huomini a spese loro per compartirli sopra 80 navi che havevano eletto per questo effetto... Ha egli dato particolar raguaglio a Sua Maestà di questo negotio et havuta ne risposta di tener la pratica viva, et quando si rappresenterà l'occasione che vogliano far l'impresa, si contenterà di concedergli sotto mano questa gente. » (*Priuli al Senato*. Parigi, 28 agosto 1606. *Francia, filza* 35.)

Henri, et s'offraient à renoncer, en faveur de ceux-ci, à un cinquième des subsides mensuels versés par les agents français dans la caisse des États à la Haye, pourvu que les bandières des Ligues descendissent en Milanez [1].

Cette proposition était trop hardie pour que le Roi l'acceptât de but en blanc, avant même de savoir le parti que prendraient les ministres d'Espagne dans le différend survenu entre Venise et le Saint-Siége. Néanmoins, la diète grisonne n'eut pas lieu d'être mécontente de la réponse que lui présentèrent ses ambassadeurs lors de leur retour à Coire, à la fin d'avril. Quelle que dût être en effet la décision définitive des Communes,—garnison, contre-fort ou même guerre ouverte, — Paschal était autorisé à déclarer que la France n'abandonnerait pas ses alliés, mais les soutiendrait, tout au contraire, encore plus énergiquement que ne l'y obligeait le traité de 1602; en même temps, les trésoriers de la Couronne aux Ligues recevaient l'ordre de tenir prête une somme de cinquante-quatre mille livres, affectée à l'entretien, pendant trois mois, de vingt enseignes en Valteline [2]. Henri se berçait de l'espoir qu'avec le temps, et à

[1] « Gli hanno proposto, per disporlo tanto più efficacemente, contentarsi che la Maestà Sua dia a loro (Grisoni) questi 10,000 scudi, et che levi ad essi questa provisione delle cinquanta mille che gli paga per mese per la guerra di Fiandra, acciochè rompino la guerra nello Stato di Millano. » (*Pietro Priuli al Senato.* Parigi, 9 maggio 1606 [seconda]. *Francia, filza* 35.)

[2] « Li ambasciatori grisoni andati in Francia capitorono di ritorno a Coyra alli 26 del passato. Riferiscono in sostanza di haver ritrovato Sua Maestà Christma a Sedano, la quale haveva già accomodato ogni disparere col duca di Boglione... che essi ambasciatori furono ricevuti et veduti molto benignamente dalla Maestà Sua, la quale nel particolare de' loro negotii li ha dato quella istessa ottima intentione che haveva per il passato fatto, dimostrandosi desiderosa di soccorrere in quanto potrà all' afflitione di questi popoli, havendosi massime lasciato intendere che non lascierà di assisterli et ajutarli, cosi per il mantenimento di una guarniggione et construttione di qualche contraforte, come anco in evento di guerra aperta... Pare però che siccome la Maestà Sua si dimostra pronta e volonterosa di ajutar questi, cosi anco non lascia di continovare nelli soliti suoi concetti, che sia necessario che li altri collegati ancora faccino la parte loro. » (*Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° maggio 1606. *Grisoni, filza* 5.) — *Caumartin à Zurich.* Soleure, 23 avril 1606. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — PASCHAL, *Gesch. s. Ges.*, p. 97 et 122. — SALIS-MARSCHLINS, *Denkwürdigkeiten*, p. 9 sqq. — *Priuli al Senato.* Parigi, 9 maggio 1606. *Francia, filza* 38.

défaut des Vénitiens, sur lesquels il ne comptait plus, les autres alliés des Grisons, Zurich, Berne, Glaris et le Valais imiteraient son exemple, et enverraient, eux aussi, des troupes dans la vallée de l'Adda. Mais, dans cette circonstance, il fut mal secondé par son ministre aux III Ligues, l'intolérant et atrabilaire Paschal[1]. Sans tenir aucun compte de ce que ses instructions lui recommandaient de vivre en bonne intelligence avec le résident vénitien[2], le successeur de Méry de Vic s'était promis par devers soi de travailler à restituer à la France l'influence incontestée jadis exercée par cette puissance en Rhétie[3]. Déjà, dans ce dessein, il avait poussé les Grisons à entrer en défiance de la Sérénissime et de leurs confédérés de la Suisse protestante, lorsqu'il prit occasion du retour de l'ambassade envoyée à Sedan pour s'immiscer plus à fond dans les affaires intérieures des III Ligues.

On a vu qu'en moins de deux ans et demi, quatre « Conseils secrets » avaient successivement siégé à Coire[4], sans que le pays retirât aucun bénéfice de cette nouvelle institution. La plupart du temps, ces assemblées constituées à la hâte n'avaient eu de permanentes que le nom ; tantôt elles s'étaient vu dissoudre pour avoir osé faire usage des pouvoirs extraordinaires conférés à leurs membres par les Communes ; tantôt elles avaient exaspéré contre elles toute la plèbe grisonne par leurs lenteurs et leurs continuelles hésitations[5]. A tout prendre

[1] « Il y a des gens qui sont plus nés pour l'ecole de la pedantrie que pour autre chose, et ayans eté poussez par la confusion du siécle à des qualitez qui ne leur conviennent aucunement, se comportent selon que leur premiére inclination et nourriture les conseille,... que quelquefois ces gens là veulent faire passer leurs caprices pour volonté du Maître. » (*Fresne-Canaye à Caumartin*. Venise, 15 décembre 1606.)

[2] *Instruction baillée à Mr Paschal s'en allant ambassadeur pour Sa Majeste aux trois Ligues Grises*, le XXIX[e] jour de novembre 1604. *B. N. f. français*, mss. 4112, p. 127.

[3] *Paschal à Henri IV*. Mayenfeld, 9 mars 1605. *B. N. f. Brienne*, 116.

[4] « Le Pittag tenu au mois de febvrier dernier en crea un, mais qui a eu semblable issue à celle des precedens, d'autant qu'on y a recogneu les mesmes imperfections. » (*Paschal à Henri IV*. 19 mai 1606. *Loc. cit.*)

[5] « Ce qui a esté cause que, combien qu'en l'année 1604, Mons[r] de Vic estant encores icy, ils eussent erigé un conseil de douze, et depuis, à mon instance, un autre de quinze, si est ce que ny l'un ny l'autre n'a iamais eu

cependant, l'établissement de ces « Conseils » était une heureuse innovation. Si, dès le principe, leurs attributions avaient été réglées d'une manière précise, il est certain que Fuentes aurait éprouvé de grandes difficultés avant de venir à bout de son entreprise, et probable que les Grisons se fussent opposés, les armes à la main, à la construction d'un fort sur leur frontière; au lieu que, en conservant intactes leurs institutions par trop patriarcales, en continuant de s'en tenir aux seuls « Pittags », — ces diètes dont les membres ne pouvaient former aucune résolution sans consulter leurs communes, — les III Ligues laissaient s'envoler les unes après les autres les occasions d'agir, et faisaient ainsi le jeu de leurs adversaires[1].

Maintes fois déjà Paschal s'était plaint aux « III chefs » de ce

aucune autorité, et ont esté incontinent cassez, d'autant que les brouillons d'affaires, les affamez de nouveaultez et espagnolisez s'y estoient fourrez pesle mesle avec les gens de bien. » (*Paschal à Henri IV.* 19 mai 1606. *Loc. cit.*)

[1] « La maggior dificoltà che si va scoprendo nel buon indrezzo di questo negotio, deriva particolarmente dalle confusioni et dissensioni de' medesimi Grisoni et dal loro disordinato governo, non potendosi massime trattare cosa alcuna segretamente, risapendosi il tutto prima anco di ridurlo ad alcuna deliberatione. A questo disordine pare che voglino prima di ogni oltra cosa procurare che segua qualche rimedio, se però riuscirà possibile; nel che anco non lascia il signor Ambasciatore di Franza di adoperarsi perchè segua. » (*Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° maggio 1606. *Grisoni, filza* 5.) — « Tant par le rapport de ceux qui ont servi V. M. en ceste charge devant moi, que par mes depesches precedentes, elle a aisement compris le peu d'ordre qui est en ceste Republique, en la quele les principales affaires sont traictées aux pittacs, où le pouvoir des deputez est telement limité qu'il ne s'y arreste autre chose que ce qui est contenu en leur procuration. Par ainsi tout le reste de l'administration publique est abandoné, n'y aiant ici persone qui ait autorité de pourveoir à ce qui se presente, non pas mesmes les trois chefs, qui habitent en diverses ligues, fort esloignez les uns des autres, et qui ne s'assemblent que rarement, et seulement pour lire les depesches, qui s'envieillissent ordinairement en leurs mains, cependant que les occasions de bien faire s'escoulent. Au reste, aux dicts pittacs n'y aiant rien de plus secret que ce qui se publie en plein marché, mesmes estant pour la pluspart composez de gens nouveaulx, et qui ne se sont treuvez aux pittacs precedens, et d'autres qui y sont seulement pour guetter ce qui s'y dit, et en donner incontinent advis au conte de Fuentes, et y traverser les opinions des gens de bien, il est malaisé qu'il s'y puisse prendre aucune bone resolution par ceulx qui sont bien affectionez à leur patrie. » (*Paschal à Henri IV.* 19 mai 1606. *Loc. cit.*) — *L'erection, pouvoir et auctorité du Conseil secret des Grisons. B. N. f. Brienne,* mss. 116.

que ses propositions les plus confidentielles avaient été communiquées au gouverneur de Milan par les « espagnolisés[1] ». Dégoûté de ces indiscrétions et désireux d'y mettre un terme, il prit sur lui d'empêcher que les ambassadeurs grisons présentassent au Pittag un rapport détaillé sur les promesses que le Roi leur avait faites à Sedan. Cet artifice eut le résultat que prévoyait le rusé diplomate. Lorsque celui-ci estima que la curiosité des députés des Communes était suffisamment aiguillonnée par ses réticences, il soutint avec effronterie qu'il avait « exprés commandement » du Roi « de ne traicter d'aucune particularité, ny declarer ses intentions, qu'à un conseil secret composé de gens de bien » ; en même temps, des émissaires envoyés par lui dans chaque Ligue excitaient le peuple à se soulever, en cas que le Pittag du 16-26 mai émît un vote contraire au désir de l'ambassadeur de France. Les Communes surent éviter cette extrémité ; quarante et une d'entre elles, sur soixante-dix, acceptèrent les propositions de Paschal et remirent à celui-ci et aux III chefs le soin de composer un conseil de neuf membres (trois par Ligue), dont le siége fut bientôt transféré à Thusis, où le successeur de Méry de Vic venait d'établir sa résidence. Les fiers et indomptables montagnards des Alpes ne répugnaient pas à confier au ministre d'une puissance étrangère la première magistrature de leur pays, mais

[1] « ...Voiant le peu d'apparence qu'il y a de pouvoir nouer une bonne affaire avec ces gens et la mener à sa perfection par les termes ordinaires du secret et de la bonne conduite, si ce n'est par le moien d'une souveraine autorité et un absolu commandement qui tire quant et soi une prompte et fidéle obeissance. A quoi il est impossible de parvenir que par l'establissement d'un conseil souverain, tel qu'il doibt estre en un estat reiglé... Pour à quoi parvenir, je me suis servi de l'occasion qui s'est presentée au retour des dits ambassadeurs, avec lesquels je suis demeuré d'accord qu'ils ne feroient leur rapport d'aucune des choses qu'ils ont traictées avec V. M., mais que seulement ils donneroient sa lettre à ces Seigneurs et leur tesmoigneroient le bon et favorable accueil qu'elle leur a faict et la bonne et entiére disposition en la quele ils l'ont treuvée et laissée d'aider ceste Republique à sortir des malheurs où elle est. Quant aux particularitez, que V. M. les leur a telement communiquées, que, par mesme moien, elle leur a faict entendre que son intention est qu'elles ne soient declarées qu'en tant que je leur permettrai, non autrement. » (*Paschal à Henri IV.* 1er mai 1606. *Loc. cit.*) — *Vincenti al Senato.* Coira, 9 maggio 1606. *Grisoni, filza* 5.

aussi bien la Rhétie venait d'abdiquer sa liberté et de se donner un maître[1].

Tout aussitôt Paschal se décida à tirer parti de l'arme que lui fournissaient les Grisons. Dans son esprit, l'établissement du « Conseil secret » devait servir de prélude à l'invasion du Milanez par les bandières des Communes. « Il est possible aux trois Ligues d'assieger le fort avec leurs seules forces[2] », écrivait-il le 9 mai à Henri, auquel il envoyait par courrier exprès des cartes et des plans de la vallée de l'Adda et du comté de Chiavenne[3]. Sur les trente mille hommes que le « Conseil » se

[1] « Et pour la demande qu'ils m'ont faict, ie leur deis que i'ay exprés commandement de V. M. de ne traicter d'aucune particularité ny declarer ses intentions, qu'à un conseil secret composé de gens de bien, qui ait l'autorité de resouldre leurs plus importantes affaires et le pouvoir de faire mettre à execution ce qui y sera resolu, de la mesme façon qu'on faict aux autres republiques; que sans cela, ie ne puis passer outre, V. M. ne voulant aucunement permettre que ses intentions soient sceues par le conte de Fuentes et que l'issue de tant de despens et de peine qui se prend tous les iours à rechercher les moiens de les assister, soient des irresolutions, longueurs et remises, comme il a esté faict iusques à present... J'ay aussi faict courir les dicts articles par les autres ligues, et envoié gens exprés sur les lieux, et emploié le credit et l'autorité de noz principaulx amis pour frapper ce coup. Et desia quelques communes qui se sont assemblées ont ordoné le dit conseil et adiousté que i'en nommerai les conseillers. De plus, elles ont esleu trent' hommes, auxquels elles ont faict commandement qu'en cas que le dict conseil ne puisse estre esleu à la pluralité des voix, ou, estant esleu, n'ait pourveu aux affaires de la guerre dans un iour qu'ils ont nommé, ils facent sonner le tabour (*sic*) et qu'ils aillent de leur part exciter les autres communes à prendre les armes. » (*Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *Loc. cit.*) — « L'evesque de Coire... est bien digne prelat pour ce qui est de l'eglise, mais du tout passioné pour l'Espagnol, avec ses chanoines et toute leur dependance, qui est la plus part du Conseil de Coire, gens qui s'accordent fort bien avec le dit evesque à estre Espagnols, quoi qu'ils soient de contraire religion, et se sont tellement envenimez en leurs opinions que le Conseil secret et moi avons esté contraincts de nous oster de Coire pour plusieurs bons respects. » (*Paschal à Henri IV.* Thusis, 29 juin 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 71.) — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° maggio; Coira, 9 maggio et 6 giugno 1606. *Grisoni, filza* 5. — PASCHAL, *Gesch. s. Ges.*, p. 122, 128 sqq. — *Proposition des députés grisons à Zurich.* 12/22 janvier 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[2] *B. N. f. français,* 16027, p. 64.

[3] « Et d'autant que cela se peult mieux comprendre, voiant ensemble et sous un mesme aspect les lieux de ladite entreprise, j'en ay faict faire une carte où tout est au vrai et particulierement representé, et l'envoie à V. M. avec

proposait de lever en Rhétie, dix mille, au dire de l'ambassadeur de France, auraient suffi pour déloger les Espagnols des « tre Pievi » de la rive nord-ouest du lac de Côme, bloquer le « Fuentes » par terre et par eau, et réduire aux abois une garnison déjà minée par les fièvres paludéennes. Cette première opération terminée, dix mille hommes de troupes fraîches se seraient jetés sur le Cômasque, où Venise et les Cantons évangéliques, entraînés à leur tour dans le mouvement, n'eussent pas manqué d'acheminer des renforts et de l'artillerie [1].

Quelque aventureux que pût paraître ce dessein, tout marcha, dès l'abord, au gré de l'ambassadeur français. Dans sa première séance, tenue à Thusis le 18 juin, le « Conseil secret » avait décrété une levée de neuf mille hommes, sans préjudice d'autres sûretés ; de plus, il s'était résolu à envoyer trois députés à la diète de Bade, pour la forme seulement, car leurs instructions portaient qu'ils devaient « demeurer fermes aux choses... desia... arrestées [2] et n'admettre aucun nouveau traicté avec leur voisin ». De puissants alliés enfin, les « prédicants », en butte plus que jamais aux calomnies des « espagnolisés », venaient de se donner corps et âme au catholique et très-dévot Paschal [3]. Mais ce qui contribua surtout à réveiller l'ardeur belliqueuse des III Ligues, ce furent les menaces et les vexations des « Waldstaetten ».

la presente depesche par le capitaine Le Long, qui depuis seize mois a continuelement esté en Voltoline au service de ces Seigneurs et a si exactement remarqué toutes choses, mesme les passages et destroicts par les quels il fault entrer pour faire la dite entreprise et invasion, et tous les endroicts où il fault loger les troupes pour tenir le fort assiegé de tous costez, qu'il en peult rendre bon compte à V. M., s'il lui plaist de sçavoir de lui ce qui en est. » (*Paschal à Henri IV, loc. cit.*)

[1] *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *Loc. cit.*

[2] *Du même au même.* Tosane (Thusis), 29 juin 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 70. — *Lettre du Conseil secret aux XIII Cantons.* Coire, 4 août (nouv. style) 1606. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 787.

[3] « Les ministres tiennent le peuple en resveil et l'empeschent ouvertement de ne subir le ioug d'Espagne. » (*Paschal à Henri IV.* Tosane, 29 juin 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 70.) — PASCHAL, *Gesch. s. Ges.*, p. 128. —

Après avoir vainement tenté de renouer des négociations avec la Rhétie par le moyen de quelques transfuges des partis français et vénitien et d'un secrétaire du cardinal Charles Borromée, Fuentes s'était remis à armer de plus belle [1]. Exaspéré par les succès de Paschal, il avait riposté aux énergiques mesures prises par le « Conseil secret » en faisant tracer de nouvelles routes militaires sur les deux rives du lac de Côme, et lever en Tyrol deux régiments de lansquenets [2]. Mais ce n'était pas assez pour le comte-gouverneur d'occuper les III Ligues du côté de la Valteline et de Bormio; Casati réussit à leur susciter d'autres difficultés sur leur frontière méridionale. Depuis longtemps déjà, l'ambassadeur d'Espagne exhortait les V à se tenir en garde contre un coup de main possible des IV sur Lucerne, et des Grisons sur la vallée d'Urseren ou la Riviera [3], lorsque les III Cantons seigneurs de Bellinzone, se fondant sur d'anciens titres, réclamèrent subitement de leurs voisins du Val

Vincenti al Senato. Coira, 7 luglio, 23 luglio, 31 luglio 1606. *Grisoni, filza* 5.

[1] *Gio. Pietro Mora a Hippolito Raymundo a Como.* Plurio, 9/19 luglio 1605. — *Christoforo Licuga a G. P. Mora.* Milano, 5 agosto 1605. — *Bartolomeo Florino, secretario del cardinale Carolo Boromeo, a Rudolfo Planta.* Di Milano, 3 di aprile 1606. — *Un altro dell' istesso tenor al capitanio Rud. Planta.* 12 di maggio 1606. — *Hiernach seindt verschreiben die fürnembste brieffen so nebent des Zambers bekhandtnus zu Tusis in das Recht, und druff die Urtllen wid(er) etliche unthreuwe Patrioten gegründet werden u. s. w.* (*Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — *Vincenti al Senato.* Coira, 9 maggio 1606. *Grisoni, filza* 5. — *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *Loc. cit.*

[2] *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *Loc. cit.* — *Lettre des III Ligues à Zurich.* Coire, 6/16 décembre 1605. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Vincenti al Senato.* Coira, 24 dicembre 1605; Morbegno, 25 febbraio 1606. *Grisoni, filza* 4. — *Del medesimo.* Coira, 24 novembre 1606. *Grisoni, filza* 5.

[3] « A Bilanzona, confinante con la val Misolcina, giuriditione de Signori Grisoni, s'intende trovarsi circa otto cento Svizzari dei Cantoni cattolici assoldati di ordine del signor conte di Fuentes, il quale vien creduto che possa essersi mosso per nutrire con questo mezzo maggior gelosia nei istessi Grisoni, o forse anco per accrescere le diffidenze et discensioni che passano fra Svizzari. » (*Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 luglio 1605. *Grisoni, filza* 4.) — « Hanno perciò li predetti (Cantoni) Cattolici... dubitando che li Evangelici non devenessero a qualche improvisa rissolutione, fatto immediatamente convocare una loro congregatione in Lucerna. » (*Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° maggio 1606. *Grisoni, filza* 5.) — *Lettre de Schwytz à Zurich.* 31 mars 1606. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

Mesocco la propriété du « Monticello », petite colline distante de quelques cents mètres du point où la Moesa quitte le territoire grison[1].

Il était d'autant plus difficile de ne pas reconnaître l'action de Fuentes dans cette prétention inattendue des « Waldstaetten », que des ingénieurs milanais avaient été aperçus levant des cartes dans le voisinage du « Monticello ». Sans doute, le gouverneur de Milan, non content d'avoir coupé aux III Ligues la route du lac de Côme, songeait à intercepter, au moyen d'un nouveau fort, leurs communications avec le Saint-Gothard et le lac Majeur[2]. Cette perspective d'une recrudescence de blocus faillit amener un soulèvement des bandières grisonnes; aussi le « Conseil secret » prit-il sur lui de repousser avec énergie la demande des III Cantons, et dépêcha-t-il incontinent des courriers à Paris, à Zurich et à Venise pour réclamer des secours[3].

Quatre mois et plus s'étaient écoulés depuis que Paschal avait sollicité le Roi de permettre aux Grisons de « se desborder d'eulx mesmes et... descendre de là les monts[4] », et cependant, aucune décision définitive n'avait encore été prise au Louvre, où Sully cherchait à tirer les choses en longueur[5]. Dans ce dessein, le ministre tenait les III Ligues en haleine par de fréquentes distributions de pensions[6]; un capitaine expérimenté, le sieur d'Auriac, détaché de l'armée de Lesdiguières, s'était même rendu en juillet en Valteline, et y avait, de concert avec l'ingénieur Le Long, reconnu les approches du « Fuentes[7] ». Mais, malgré tout, Henri goûtait peu les

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 24 settembre 1606. *Grisoni, filza* 5.
[2] *Vincenti al Senato.* Coira, 24 settembre 1606. *Grisoni, filza* 5.
[3] Paschal, *Gesch. s. Ges.*, p. 87, 117 sqq.
[4] *Paschal à Henri IV.* Maennedorf, 19 mai 1606. *Loc. cit.*
[5] *Priuli al Senato.* Parigi, 23 maggio 1606. *Francia, filza* 35.
[6] *Del medesimo.* 20 giugno 1606. *Ibidem.*
[7] « Quatre yeux voyent tousiours plus que deux... C'est pourquoy j'ay voulu le (Le Long) faire passer par le S[r] d'Esdiguiéres, afin qu'il luy communicque les deux propositions dont il est question, d'autant qu'il faudra que je me serve de luy et qu'il nous donne des cappitaines et soldatz pour y employer, s'il fault y entrer plus avant, et afin qu'il nous envoye le S[r] d'Auriac, ainsi

plans de Paschal[1]. Au sentiment du Roi, il n'y avait presque rien à attendre du « Conseil secret », non plus que de la Sérénissime ni des Cantons protestants[2], et il était au moins douteux que les bandières de Rhétie, supposé qu'elles délogeassent les Espagnols des « tre Pievi », réussissent à se maintenir dans les positions conquises. En revanche, la réputation du Roi n'eût pas manqué de ressentir le contre-coup d'une défaite essuyée par les armes grisonnes en Milanez, et l'Escurial se fût plaint, non sans raison certes, que le Roi Très-Chrétien travaillât d'une main à rétablir l'entente entre Venise et le Saint-Siége, tandis que, de l'autre, il cherchait à allumer la guerre dans la vallée du Pô[3]. « C'est pourquoy je bransle et chan-

que je luy mande, ou quelque autre de pareille estoffe ou experience pour faire la dicte visitation et recognoissance. » (*Henri IV à Paschal.* Paris, 16 juin 1606. *B. N. nouv. acquis. franç.*, mss. 2749, p. 107.) — « Le Sr d'Auriac... arriva en ce lieu avec le capne Le Long et un autre nommé le capne La Mouillére sabmedi dernier 22e de ce mois. » (*Paschal à Villeroy.* Tosane, 25 juillet 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 72.) — *Vincenti al Senato.* Coira, 31 luglio (seconda) e 7 agosto 1606. *Grisoni, filza* 5.

[1] « Et me semble que je serois mal conseillé, si, sur le presuposé ou l'exemple representez en votre lettre du 5 du mois de juillet... je hasardois ma reputa tion avec la liberté desdictes Ligues. » (*Henri IV à Paschal.* Paris, 7 août 1606. *B. N. nouv. acq. fr.*, mss. 2749, p. 110.) — *Vincenti al Senato.* Coira, 23 luglio 1606. *Grisoni, filza* 5.

[2] « Io intendo da sicuro loco che, se bene la volontà di Sua Maestà sarebbe di aiutar Grisoni in quelle deliberationi che potessero fare, ò di contraforte, ò di presidio nella Valtellina, ò in qual si sia altra rissolutione, tuttavia, conoscendo che li Svizzeri non si lascino ancora intendere di far da dovero in suo favore, che pur sono più interessati, et considerando che la Serenissima Republica non vogli imbarazarsi in questi negotii, non le sia per prestar aiuto di consideratione, continuando però a dimostrarsi affettionatissimo a questa natione, et con quale (*sic*) distributione ancora di denari, procura di conservar in essa la credenza delle promesse che le ha fatte. » (*Priuli al Senato.* Parigi, 20 giugno 1606 [terza]. *Francia, filza* 35.) — « Una de las cosas que, segun he entendido, á deseado mas este Rey, á sido que los Grisones tomasen las armas contra V. M. y á procurado mucho que los Suizos se uniesen con ellos y tubiera el ayudarles como confederados suyos por escusas legitimas de meter la guerra in Italia, y en este caso les ofrecia toda la asistencia que quiriesen; pero no habiendo querido negociar cosa alguna con los Suizos, se tiene por cierto que ni los Grisones se atreverán á romper, ni este Rey tiene per acertado el hacerlo. » (*Diego de Ibarra al Rey.* Paris, 18 agosto 1606. *A. N. Simancas K,* 1460, no 92.)

[3] Paschal, *Gesch. s. Ges.*, p. 77 sqq. — *Henri IV à Paschal.* Paris, 16 juin 1606. *B. N. nouv. acq. fr.*, mss. 2749, p. 108.

celle ainsi sur la resolution que je doibs prendre sur voz propositions », écrivait Henri à son ambassadeur aux III Ligues (16 juin)[1].

L'incident du Monticello ne permit pas à la Cour de France de tergiverser plus longtemps. Paschal, harcelé par les députés des Communes, qui le rendaient responsable de l'inaction du « Conseil secret », prévoyait déjà les sanglantes tragédies dont la vallée du Rhin allait être sous peu le théâtre, et priait Henri de mettre fin d'une façon quelconque aux incertitudes des Grisons[2]. Mais plus le temps s'écoulait, plus le Roi se refroidissait pour les III Ligues, et plus il persistait à exiger que « leurs autres alliez, et principallement les Suisses, les assistassent de forces et de moyens convenables[3] ». Toutefois, avant de dissiper les illusions des Communes de Rhétie, il fit ses derniers efforts pour réveiller le Sénat de Venise. Sillery et Henri lui-même représentèrent à l'ambassadeur Priuli qu'il importait à la République d'empêcher que Fuentes n'eût le loisir d'envoyer des troupes au Saint-Père, ainsi qu'il en manifestait l'intention[4]; que les Grisons se contenteraient d'être secourus sous main, et que le succès de leur entreprise paraissait assuré[5]. Tout fut inutile. Les hommes d'État

[1] *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 109.

[2] *Paschal à Villeroy.* Tosane, 14 agosto 1606. *Loc. cit.* — « Si l'incertitude en la quele on veit ici dure encor quelque temps, je crains qu'il ne s'y ioue quelque sanglante tragedie. » (*Paschal à Henri IV.* Tosane, 17 novembre 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 80.) — *Vincenti al Senato.* Coira, 25 ottobre 1606. *Grisoni, filza* 5.

[3] *Henri IV à Paschal.* Fontainebleau, 14 octobre 1606. *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 112.

[4] [« Continuò S. M[tà] a considerarmi che da questi motivi del conte di Fuentes, et dalli attioni del Pontefice si poteva con qualche fondamento credere ch' egli habbia pensiero d'intendersi con Spagnuoli per levar le diffese alla Republica, et col timore metterla in necessità di condescender alla sua intentione. Che quest' era occasione molto opportuna di romper li loro disegni, aiutando sotto mano Grisoni, et se il caso havesse portato che il conte fosse andato innanti, era ottima provisione l'eccitar quella natione a moversi in quelli parti; ne ciò se sarebbe fatto con molto spesa, bastando solo farla principiare, et che egli li haverebbe prestato ajuto sotto mano di genti et di denari, et con poca cosa si haverebbe dato assai che fare a Spagnuoli. »] (*Pietro Priuli al Senato.* Parigi, 21 ottobre 1606 [seconda]. *Francia, filza* 36.)

[5] « Mi disse (Sillery) che M. Pasquale scrivera, unitamente con Grisoni,

vénitiens, et à leur tête le nouveau doge Leonardo Donato, avaient jadis qualifié de « péril imaginaire [1] » les ouvrages du « Montecchio »; à plus forte raison ne devaient-ils pas s'inquiéter de ceux du « Monticello [2] ».

Pour cette fois, Henri n'hésita plus à se prononcer. La dépêche par laquelle il fait connaître ses intentions à Paschal est datée du 14 octobre 1606 : « Les Grisons, — y est-il dit, — « s'abusent d'estimer que seul je veuille et doive soustenir « le faix d'une telle entreprise, qui suis plus esloigné et moins « interessé que pas un... Vous leur representerez donc les « divers inconveniens et dangers d'une resolution soudaine, « faible et precipitée,... et... continuerez de retenir le plus « qu'il vous sera possible l'impetuosité de ces peuples [3]. » L'ordre était formel, mais l'ambassadeur de France se garda d'y obtempérer; il savait, en effet, qu'un grand nombre de Communes incriminaient le « Conseil secret » de trahison, et

che erano avisati da persona loro confidente che il conte di Fuentes era per tentar di render maggiormente soggetta quella libertà nella quale al presente si ritrovano per il forte che già haveva fabbricato, con la construttione di un, altro in sito altrettanto dannoso,... che detto conte haveva suscitato tre cantoni de Svizzeri, Urich (Uri), Viz (Schwytz) et Onderwald, quali dimandano a Grisoni un loco chiamato il Monticello, appresso di Belensona, nella val di Muson (Mesocco), sito che custodisse la bocca della detta valle, et quelli con pretensioni ingiuste dimandano il possesso del loco, con tutto che Grisoni l'habbino goduto per il corso di 80 anni, senza alcuna contradittione; che il fine loro è di fabbricarvi un forte... onde se questo li riuscisse, Spagnuoli potriano liberamente passar nello Stato de Grisoni, et a questi saria impedita la strada di transitare nel loro. » (*Del medesimo* [prima]. *Loc. cit.*)

[1] « Che il venire volontariamente in una risolutione pericolosa per evitare un pericolo imaginario era cosa degna di molta consideratione. » (*Del medesimo. Ibidem.*)

[2] « Gli risposi (a Sillery) che... non mi rendeva difficile a credere che questo aviso delli pensieri del Conte potessero esser lontani da quel fine che loro dubitavano, per diversi rispetti; prima, per esser hora il stato di Spagnuoli in tanta strettezza de danari, che non era cose ragionevole da credere, per esser loro in necessità di provedere a bisogni urgentissimi della Fiandra, la cui necessità era tanto grande, che se non gli fosse provisto, correva evidente pericolo l'armata del marchese Spinola di ammutinarsi... che altre volte havevano (Grisoni) mostrato di entrare nelle medesime sospicioni, et poi in fine si scopriva che erano più tosto cose inventate da loro, con solo fine di tirare qualche profitto, che effetti di verità. » (*Del medesimo* [prima]. *Loc. cit.*)

[3] *B. N. nouv. acq. fr.*, mss. 2749, p. 115.

qu'il eût suffi d'une défaillance de ce dernier pour que les bandières descendissent « à la foule » en Valteline [1]. En conséquence, Paschal se borna à faire part aux III Ligues des passages de la dépêche du 16 octobre dans lesquels le Roi laissait entrevoir qu'il enverrait sous peu à Coire une « per« sonne de qualité... pour leur porter (aux Grisons) l'entiére « resolution... prise en ce faict », et qu'en attendant, il renouvellerait ses instances auprès des Vénitiens « pour les « esmouvoir à aporter de leur part » ce qui était « de la con« sideration, de la suite et consequence d'un tel affaire [2] ». De son côté, le « Conseil secret » parvint à calmer les esprits en décidant de députer Hercule de Salis à Venise, pour obtenir de la République qu'elle contribuât à l'entretien d'une garnison en Valteline, et d' « envoier un nombre... d'enseignes « pour asseurer les destroicts et passages de leur pais, et les « mettre hors de danger de surprise [3] ». Ces mesures, non moins que les largesses intéressées de Paschal, retardèrent de quelques mois l'explosion du soulèvement, mais d'ores et déjà le feu couvait sous la cendre, et les bandières des Communes « espagnolisées » s'apprêtaient à donner le branle à la guerre civile dans les vallées alpines.

[1] « Au reste, il est certain que si je repetois, soit au Conseil, soit aux Communes, que V. M. ne se veult mesler de leurs affaires, qu'en tant que les autres confederez les entreprendront conjoinctement avec elle, ie les mettrois et les ungs et les autres en tel desespoir, qu'il n'y auroit plus ny raison ny autorité qui les peust retenir qu'ils ne veinssent à executer leurs passions. » (*Paschal à Henri IV.* 17 novembre 1606. *Loc. cit.*)

[2] *Ibidem*, p. 115. — « Il Consiglio secreto è stato questi giorni a Tosana... et Monsignor Pasqualè ha in esso dato conto dell'ottima dispositione del Christianissimo nel concorrere al solevo et beneficio di questa Republica, ma che, siccome la materia era dalla Maestà Sua stimata di somma importanza, cosi non era per ancora devenuta ad alcuna certa rissolutione della volontà sua, come farà quanto prima, la quale sarebbe da lei ispedita quì con persona espressa et di qualità. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 10 novembre 1606. *Grisoni, filza* 5.)

[3] *Paschal à Henri IV.* Tosane, 17 novembre 1606. *B. N. f. français,* 16027, p. 79.

CHAPITRE II.

LES PASSAGES DE RHÉTIE ET LA QUERELLE DE L'« INTERDIT ».

Continuation de la lutte entre l'Escurial et le Louvre. — Ses péripéties. — Diversions imaginées par les ministres de Philippe III. — Ils enveniment la querelle de l'« Interdit ». — Hésitations de la France entre la Sérénissime et le Saint-Siége. — Sully et Villeroy.

La paix et la guerre à l'Escurial. — Lerme et Fuentes. — Contradictions de la politique espagnole. — Lettre de Philippe III à Paul V. — Négociations de Castro à Venise. — Elles échouent.

Revers éprouvés par les armes castillanes en Flandre. — Les Hollandais demandent au Louvre une augmentation de subsides. — Bruits de trêve. — Vains efforts de Henri pour réveiller le Sénat de sa torpeur. — Venise résolue à s'en tenir aux termes de l'alliance de Davos.

Vincenti demande une levée de six enseignes aux III Ligues. — Opposition sourde de Paschal. — Pittag du 10 décembre. — Padavino est chargé de lever des troupes lorraines, suisses et wallonnes. — Scrupules de Vaudemont. — Les routes de Suisse se ferment devant les levées de la Sérénissime.

Depuis près de dix ans que la lutte diplomatique engagée entre le Louvre et l'Escurial se continuait sans trêve ni relâche, celui-ci n'avait pas perdu de terrain, et, n'eussent été ses finances de jour en jour plus compromises, il aurait pu longtemps encore parer avec succès les coups que lui portait son adversaire. Certes, les ministres de Philippe III n'avaient point réussi à éteindre le feu que leurs collègues de France se complaisaient à attiser dans les Provinces-Unies, mais, du moins, ils étaient parvenus à circonscrire le mal, et à empêcher que le Roi Très-Chrétien ne leur suscitât des difficultés en Italie. C'est ainsi que, vers la fin de 1605, au moment où Henri se préparait à lancer les Grisons sur le Milanez, l'Espa-

gne avait fait éclater la révolte du duc de Bouillon et fomenté des troubles dans le Limousin. Les lieutenants du Roi Catholique dans la Péninsule comptaient que cette levée de boucliers leur procurerait un répit de plusieurs mois; la chute de Sedan et la prompte répression du mouvement calviniste les déconcertèrent; mais ils se remirent tout aussitôt lorsqu'ils apprirent qu'une ambassade grisonne reprenait la route de Paris, et que l'orage, conjuré un instant, allait fondre sur eux. Leur diversion de France avait échoué; ils eurent la hardiesse d'en imaginer une autre sur le sol même de la Péninsule, et de provoquer une rupture entre Venise et le Saint-Siége, combinaison très-politique, puisque, d'une part, le Louvre ne pouvait songer à intervenir à main armée dans la vallée du Pô aussi longtemps que ce différend n'aurait pas pris fin, et que, de l'autre, il dépendait des intrigues espagnoles que les choses traînassent en longueur.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, Henri parut très-affecté lorsqu'il apprit l'incident malencontreux qui se jetait à la traverse de ses desseins [1]. Se déclarer en faveur de l'une ou de l'autre des parties, c'était anéantir le fruit des efforts persévérants tentés depuis cinquante années par la diplomatie française, à l'effet d'unir en un faisceau les princes italiens et de les détacher de l'Escurial [2]. Permettre que les deux adversaires en vinssent aux prises, c'était jeter la Péninsule entière dans les bras des Espagnols, car Fuentes commençait déjà à exiger des petits ducs, ses voisins, qu'ils prissent sans plus tarder parti pour

[1] *Henri IV à Fresne-Canaye.* « Villers-Cotretz », 18 juillet 1606. *Lettres missives.*

[2] « ...Desiderando S. M^tà (Christianissima) di veder ogni altra cosa in Italia che la desunione di questi duoi principi, li quali, come saranno uniti, non temerà egli che il Re di Spagna possi farsi maggiore in quella provincia, il che gli riuscirebbe certo, se tra loro si rompessero, et tanto più la Ser. Rep. — la conservatione della quale è tanto desiderata da S. M^tà per suo interesse — restarebbe indebolita, quanto che li altri principi in Italia non ardirebbono di dichiararsi in suo favore, per il rispetto che ogni uno haverebbe di andar contro al Papa, onde per queste cause, consigliava la M^tà Sua quelli eccellent^mi et sapient^mi Senatori a fuggire la occasione della guerra. » (*P. Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607.) — *Henri IV à Fresne-Canaye.* Fontainebleau, 10 novembre 1606.

Sa Sainteté [1]. Dans ces circonstances, le Roi Très-Chrétien n'hésita pas à interposer sa médiation; il fit offrir ses bons offices à Rome et à Venise, et recommanda à ses ambassadeurs, Alincourt et Fresne-Canaye, de garder la plus stricte neutralité entre le Pape et la Sérénissime [2].

La France avait tout intérêt à ne rien précipiter. A Paris, en effet, de profondes divergences de vues se manifestaient parmi les ministres dirigeants, quant à la conduite à tenir à l'égard des deux adversaires. Le huguenot Sully, alarmé par le bruit d'une trêve prochaine entre l'archiduc Albert et les Hollandais, conseillait à son maître de marcher résolûment sur Bruxelles, et de soutenir sous main la Sérénissime. Il avait

[1] « Mi disse (Villeroy) che haveva havuti S^a M^{tà} alcuni avisi che il Re di Spagna commandava al Conte di Fuentes di assoldare 30 mille fanti, parte nello stato di Milano, nel Regno di Napoli, et parte nel paese de Svizzeri; che questo ordine era stato pubblicato dall' ambasciator di esso Re in Genova, nel Consiglio, essortando quelli Sig^{ri} a dichiarirsi per la diffesa del Papa..... » (*P. Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607. *Frari, Francia, filza* 36.) — *Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 19 avril 1606.

[2] « .....Y aunque he hecho diligencia para saber si este Rey se inclina á assistir á los Venecianos, conforme á la voz que aquí á corrido que lo haria, no he entendido que se haya resuelto; hasta ahora á mas de procurar por medio de los Embajadores que tiene en Roma y en Venecia que se tome algun acuerdo, deseando no disgustar al Papa; pero todavia se habla en que si hubiere movimiento de armas, tendrá la parte de los Venecianos, y que trata de hacer nueva liga con ellos, y con los Grisones. » (*Diego de Ibarra á Felipe III.* Paris, 1° agosto 1606. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 88.) — « En el negocio de S. S. y Venecianos, segun lo que he podido entender hasta ahora, no está en resolucion este Rey de descubrirse y assistir á los Venecianos particularmente, no habiendo podido encaminar el metter la guerra en Italia por via de los Grisones, respeto de estar atras los Suizos en confederarse con ellos para esto. » (*D. de Ibarra á Felipe III.* Paris, 8 agosto 1606. *K,* 1460, n° 89.) — « Assicurandomi (Sillery) che il Re haveva comandato al suo Ambas^{or} in Roma, come amico et interessato cosi con l'uno come con l'altro Principe, acciò facesse ogni buon ufficio perchè si trovasse qualche temperamento nelle difficoltà che vertiscono. » (*P. Priuli al Senato.* Parigi, 25 aprile 1606.) — *Del medesimo,* 21 ottobre 1606 [seconda]. — « Aggiunsemi poi (Henri IV) : Intorno quello che mi ricercate ch'io mi lassi intendere con voi confidentemente de ciò che la Republica possi sperare da me in questa occasione, mi pare che questa sia tentazione di voler embarcarmi, perchè ella vuole saper l'intentione de gli altri et ricever il suo ajuto prima di haver fatto quello conveniva al suo interesse et le provvigioni necessarie per la sicurità del suo Stato. » (*Del medesimo.* Parigi, 28 gennaro 1607 [seconda]. *Francia, filza* 36.)

pour lui l'opinion publique, très-favorable à Venise, à laquelle Lesdiguières, Bassompierre et beaucoup d'autres seigneurs du royaume offraient à l'envi leurs épées[1]. Comme toujours, Villeroy, prenant le contre-pied, prêchait la conciliation à outrance, non sans afficher toutefois quelque partialité en faveur du Saint-Siége. L'avis du ministre des affaires étrangères prévalut dès l'abord dans le sein du Conseil ; mais, peu à peu, Sully regagna le terrain perdu[2]. Grâce à lui, le Sénat fut averti en secret qu'en cas de rupture, et supposé que Philippe III embrassât le parti de Paul V, Henri se déclarerait ouvertement pour la République et se porterait aussitôt en Provence[3].

A l'Escurial, le désaccord était non moins apparent qu'au Louvre. Le duc de Lerme, partisan décidé de la paix, avait à lutter contre les tendances aventureuses de ses subordonnés d'Italie, le comte de Fuentes à Milan, et les marquis de Bedmar et de Villena, ambassadeurs à Venise et à Rome. Ce fait explique les contradictions curieuses qui se rencontrent à chaque pas dans la politique des ministres espagnols à cette époque. Tandis, en effet, qu'au Vatican et à Lucerne, les agents du Roi Catholique ne cachaient pas leurs sentiments hostiles à l'égard de la République, en Espagne, en revanche, l'ambassadeur vénitien, Francesco Priuli, mis un instant en quarantaine comme un pestiféré, par suite de l' « interdit » lancé contre son gouvernement, avait bien vite reconquis les sympathies de la plupart des hommes d'État madrilènes, trop perspicaces pour ne pas reconnaître que la monarchie catholique et Venise étaient liées par de nombreux intérêts communs, puisque les Vice-Rois de Naples avaient eux-mêmes

[1] *Padavino al Senato.* Basilea, 23 feb. 1607. *Svizzeri, filza* 1. — *Priuli al Senato.* Parigi, 18 feb. 1607. *Del med.,* 22 maggio 1607 ; 18 luglio 1607. *Francia, filze* 36 et 37.

[2] *Priuli al Senato.* Parigi, 16 gennaro 1607. *Francia, filza* 36. — RANKE, *Franz. Gesch.,* II, p. 118.

[3] « Onde per tutto quello che potesse succedere in questa incertezza dell' esito delle cose, il Re haveva determinato, se Spagnoli si moveranno, di montare a cavallo, et andarsene armato in Provenza. » (*Priuli al Senato,* 28 gennaro 1607. *Ibidem.*)

à résister aux prétentions exorbitantes de la curie romaine[1]. Néanmoins, — et c'était là une conséquence forcée des liens qui rattachaient Venise à la France, — l'Espagne devait, avec le temps, se déclarer secrètement en faveur du Saint-Siége[2], comme aussi le gouverneur de Milan se préparer, en cas que les hostilités éclatassent, à se saisir de Casal, de Plaisance et de quelques autres forteresses de la haute Italie[3].

Durant les six mois qui suivirent la fulmination de l' « inter-

[1] *Fresne-Canaye à Caumartin.* Venise, 16 juin 1606. — *Francesco Priuli al Senato.* Madrid, 8 luglio 1606. *Frari, Spagna, filza* 38. — « C'est le Roi d'Espagne qui seroit le plus marri que le Pape s'acreust au temporel. » (*D'Ossat à Henri IV.* Rome, 20 décembre 1597.)

[2] « El duque de Escalona me ha escrito la resolucion que V. M. ha mandado tomar en el negocio del Papa y Venecianos, y el Nuncio me ha mostrado una copia de la carta que V. M. escribió á S. S. en la misma conformidad. » (*Diego de Ibarra al Rey.* Paris, 1° agosto 1606. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 88.) — « Muy Santo Padre. Ha me dado mucho cuydado el stado en quel (cual) esta puesto el negocio con Venecianos, y como quien que sea, quisiera que no estuviesse tan adelante, por las rasones que se dexan a considerar. Pero viendo tan empeñada con el, como esta l'autoridad de V. S. y de la Sede Ap^ca^, me se resuelto de acudir á V. S. y á la Sede apostolica como hijo verdaderamente obediente á ella con mi persona y fuercas, y non quiero contantarme con menos que no declarallo desde luego al Ambaxador que la Rep^ca^ de Veneccia tiene cerca mi persona, y jontamente lo he mandado escrivir à los vicereyos y ministros que my sirben en Italia, con ordo que por su medio lo intiendan los potentados que pendendemi, come mas part^ente^ le lo dira á V. Sta el Duque de Escalona, y este cierta V. Sta de que en todo que le tocara me tendra en lado; cuya persona S. N. S. guarde. Yo, el Rey. » (*Lett. del Re di Sp^a^ a S. S^tà^, alli,* 5 luglio 1606. *B. N. f. français,* 4744, f° 178.)

[3] *Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607 (seconda), 13 marzo 1607. *Francia, filza* 37. — « ... Non potendo il Re lasciar di dichiararsi a favore della Chiesa in caso di rottura, e specialmente vedendo che Sua Santità ha fatto conto di lui, contro al stile di Venezia, che non s'è mai lasciata intendere di gustare che la Maesta Suà s'interponghi per l'accomodamento... Mi aggionse per ultimo [Don Gioan Idiaquez] che io avisassi alla Serenità V^ra^ ch'egli sostentava le ationi sue per debito di quella prova che sempre haveva fatte di cosi prudente governo, e che in questo fatto haverebbe voluto che con maggior celerità fosse ricorso al Re, perchè del sicuro haverebbe acquistato forse più di quello che farebbe per altra via, non essendosi Principe che godi maggiori privilegi della Chiesa, della Corona di Spagna, solo perchè lasciando la via delle contese s'è impossessato sempre di tutto quello ch'ha stimato a proposito per il governo secolare. » (*F^co^ Priuli al Senato.* Madrid, 8 luglio 1606. *Spagna, filza* 38.) — « Allegrome con V. S. de tener ya orden de Su Maj^d^ para juntar aquí un egercido de trenta mil hombres con que acudir al servicio de la Sta Sede y de Su Beatitud... » (*Copia della lettera scritta dal S^r^*

dit », l'Escurial s'était contenté de s'opposer sous main à ce que le Louvre accaparât le rôle de médiateur entre Rome et Venise. Toutefois, vers les premiers jours d'octobre, il se décida à changer de tactique, et l'on put croire un instant qu'il réussirait à évincer son rival[1]. Francisco de Castro, neveu de Lerme et ambassadeur extraordinaire auprès de la Sérénissime, vint se jeter à l'encontre des négociations de Fresne-Canaye, en même temps que les agents du Roi Catholique au Vatican redoublaient leurs efforts pour faire avorter celles d'Alincourt. Vaines tentatives! Au bout de deux mois, les Espagnols, contraints de reconnaître qu'ils en étaient pour leurs peines, du moins en ce qui concernait Venise, battirent en retraite; mais, décidés à ne donner aucun répit à Henri, ils cherchèrent aussitôt un dédommagement dans les affaires de Flandre[2].

La chute d'Ostende n'avait pas été, en somme, très-préjudiciable à la cause des Provinces-Unies. Depuis lors, en effet, les armes castillanes s'étaient vues maintes fois abandonnées de la fortune, à tel point que les archiducs n'avaient pas hésité à renouer des négociations avec les rebelles. Sully suivait d'un œil inquiet les péripéties de la lutte engagée entre Maurice d'Orange et Barneveldt, les partisans de la guerre et ceux de la paix, lorsque, vers le milieu de janvier 1607, Choart de Buzenval, ambassadeur de France à la Haye, vint annoncer en Cour que les États menaçaient de s'accorder avec l'Espagne, si Henri ne leur promettait un subside annuel de six cent mille écus, soit une augmentation de deux cent mille écus sur les années précédentes[3]. Cette sommation inattendue jeta le désarroi au Louvre; certains membres du Conseil poussèrent le Roi à prendre les voies extrêmes, à se déclarer, par exemple, ouvertement pour les Hollandais ou à laisser descendre les Grisons sur Milan[4]; mais, comme l'Angleterre se

Conte di Fuentes all Illmo Cardinale Spinola. Milano, 16 dicembre 1606. *B. N. f. français*, 15579, pièce 49.)

[1] *P. Priuli al Senato*. Parigi, 1° marzo 1607. *Francia, filza* 37.

[2] *P. Priuli al Senato*. Parigi, 28 gennaro 1607 (prima). *Filza* 36.

[3] *Priuli al Senato*. Parigi, 16 gennaro 1607. *Frari, Francia, filza* 36.

[4] *Del medesimo*. Moretta (Moret), 5 dicembre 1606; Parigi, 19 dicembre 1606, 4 gennaro e 13 marzo 1607. *Loc. cit.*

tenait sur la réserve à l'égard des Pays-Bas, et que Venise et les Cantons suisses continuaient à se désintéresser des affaires de la Rhétie, il fut résolu que la France tenterait un suprême effort pour réveiller ses alliés en Flandre aussi bien qu'en Italie.

Les moyens conciliatoires proposés par Francisco de Castro avaient été repoussés en décembre 1606 par le Sénat de Venise[1]; mais s'il avait dépendu de celui-ci, l'Escurial eût été tenu en haleine pendant plusieurs mois encore. En effet, ce n'était pas sans une secrète satisfaction que les hommes d'État de la République voyaient les deux Couronnes se disputer la gloire de ménager un accommodement entre eux et le Saint-Siége. Certains sénateurs allaient même jusqu'à prétendre qu'en cas de danger pressant, nulle diversion ne serait plus efficace pour Venise qu'une guerre franco-espagnole[2]; selon eux, il était impossible que la monarchie catholique subvînt pendant longtemps à l'entretien de deux grandes armées, et il y avait apparence que les hostilités se localiseraient presque exclusivement dans les Pays-Bas[3]. Dans ces circonstances, le bruit d'une trêve hispano-hollandaise ne pouvait manquer d'avoir un grand retentissement sur les bords de l'Adriatique. Henri le comprit, et s'efforça d'exagérer le péril, espérant tout à la fois réconcilier la Sérénissime avec le Saint-Siége, la rapprocher des III Ligues et la brouiller avec l'Escurial. Et de fait, les nouvelles d'Italie n'étaient pas rassurantes. Fuentes levait une armée de trente mille hommes, partie en Milanez et dans le Napolitain, partie dans la Suisse catholique, et paraissait décidé à surprendre une des villes de la Valteline, ainsi qu'un des ports du « Golfe », de manière à couper les communications à la République par terre et par mer[4]. On ne se contenta pas au

[1] *Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607. *Loc. cit.* — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 22 décembre 1606. — *Diego de Ibarra al Rey.* Paris, 21 mayo 1607. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 131.

[2] *Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607 (1ª et 2ª). *Loc. cit.*

[3] « Non era alcun dubbio che con difficoltà haveriano (Spagnuoli) in questi tempi havuto il potere di tener due esserciti in piedi, uno in Fiandra et l'altro in Italia. » (*Del medesimo. Ibidem.*)

[4] *Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607 (2ª). *Loc. cit.* — « Mi disse

Louvre d'attirer l'attention de Priuli sur les préparatifs des Espagnols; on lui annonça bientôt que Lesdiguières s'offrait à opérer une diversion en Lombardie « sous son propre nom », et venait, dans ce dessein, de remettre le gouvernement du Dauphiné à son gendre Charles de Créqui. Au même temps, et comme pour compromettre davantage la République, les Grisons, poussés par Paschal, envoyaient une ambassade à Venise. Mais toutes ces représentations ne servirent de rien. Le Sénat, trop avisé pour se prononcer ouvertement en faveur des III Ligues, alors que la France demeurait neutre entre lui et le Saint-Siége[1], le Sénat était dès longtemps résolu à s'en tenir aux termes de l'alliance de Davos, qui lui permettait de profiter des passages rhétiens presque sans bourse délier[2].

Les Vénitiens, d'ailleurs, n'avaient pas attendu les encouragements du Louvre pour veiller au maintien de leurs communications avec l'Allemagne par les Alpes Grisonnes. Pendant quelques mois, ils s'étaient abstenus de prendre à leur solde

(Villeroy) che haveva havuto S. M^{tà} alcuni avisi che il Re di Spagna comandava al Conte de Fuentes di assoldare 30 mille fanti, parte nello stato di Milano, nel Regno di Napoli et parte nel paese de Svizzeri; che questo ordine era stato pubblicato dall' Ambasciator di esso Re in Genova, nel Consiglio, esortando quelli Signori a dichiarirsi per la diffesa del Papa..... che il Conte de Fuentes era quello che moveva tutto questo negotio, havendo in pensiero di metter insieme un corpo di 12 o 15 mille fanti per entrare improvisamente nei confini dello stato della Ser. V^{a}, pigliando un porto per impedir il transito a quelli che volessero venire in servitio di lei. » (*Del medesimo. Ibidem.*) — *Priuli al Senato.* Parigi, 28 marzo 1607. — « Il est vray que le dict Conte de Fuentes a charge de faire une levée de xxvi mille hommes de pied et iiii mille chevaux pour la deffence et manutention des droictz et de l'auctorité du St Siége, et qu'il semble que Sa S^{té} soit disposée à se vouloir servir des forces et moyens de ceux qui voudront contribuer à sa cause, pour tirer ce qu'elle desire des Venitiens. » (*Henri IV à Paschal.* Paris, 8 février 1607.) — *Copia degl' avisi del amico di Roma,* alli 16 marzo 1607. *B. N. f. français,* 2749, p. 164 et 184.

[1] *Priuli al Senato.* Moretta, 5 dicembre 1606; Parigi, 28 gennaro 1607. *Loc. cit.*

[2] *Vincenti al Senato.* Coira, 10 novembre 1606. — « Ho da sicura parte sottrato havere il Christianissimo fatto sapere a Grisoni che prendesse molta meraviglia, che fin hora non havessero ispedito persona espressa alla Ser^{tà} V^{a}. » (*Del medesimo,* Coira, 14 novembre 1606. *Grisoni, filza* 5.) — *Fresne-Canaye à Caumartin.* Venise, 15 décembre 1606. — V. Siri, *Mem. rec.,* I, p. 404 et suiv.

des troupes protestantes, de peur de prêter le flanc aux récriminations de Paul V et de Fuentes[1]; mais, dès le commencement de juillet, Vincenti, s'abouchant avec les chefs des Ligues, leur exposa les griefs de la Sérénissime contre le Saint-Siége, et leur demanda une levée de six enseignes, dans l'espérance d'exciter, par ce moyen, le zèle des communes « sur les passages[2] ». Le résident vénitien comptait que Paschal ne lui refuserait pas son appui, ou du moins ne contrecarrerait point ses plans. Il fut vite détrompé. L'ambassadeur de France avait épié d'un œil jaloux les moindres démarches de son collègue; emporté par l'animosité qu'il nourrissait contre la République, il contrevint volontairement aux ordres de la Cour et travailla avec énergie à empêcher la levée vénitienne. En l'absence de stipulations spéciales dans le traité de Davos, quant à la marche à suivre en matière d'enrôlements, Vincenti avait procédé sans bruit à l'organisation de sa petite armée. Paschal se récria contre cette interprétation des capitulations, et fit décider par le Conseil secret qu'à l'exemple de la France, Venise ne pourrait faire aucune levée sans le consentement des Communes[3]. Ce contre-temps faillit tout perdre; mais le « Pittag » du 10 décembre n'osa pas assumer la responsabilité d'un déni de secours, et finit par acquiescer aux demandes de Vincenti[4].

Aussitôt qu'il eut connaissance de l'heureux résultat de la journée de Coire, le Sénat chargea le secrétaire G. B. Padavino[5] de lui procurer un corps de troupes lorraines, suisses

[1] *Fresne-Canaye à Caumartin*. Venise, 15 décembre 1606.

[2] *Vincenti al Senato*. Coira, 31 luglio et 31 ottobre 1606; Morbegno, 4 febbraio; et Coira, 16 febbraio 1607. *Grisoni, filza* 5.

[3] (Mi dissero li Capi). [« Che intorno alla levata di gente, dovevo molto bene sapere esser necessario di dar parte alli Communi di quanto passa et della intentione della Serenità Vostra, per haver il loro assenso; ne questo doveva parermi strano perchè cosi ricerca l'uso antico et ordinario del loro governo, ne differentemente si procede colla corona di Francia... »] (*Vincenti al Senato*. Coira, 31 luglio 1606.) — *Del medesimo*. Coira, 7 agosto et 24 novembre 1606. *Grisoni, filza* 5. — CAROLI PASCHALI, *Legatio Rhætica*, p. 139. — *Henri IV à Paschal*. Fontainebleau, 24 septembre 1606 et 29 avril 1607. *B. N. f. français*, 2749, p. 113 et 166.

[4] *Vincenti al Senato*. Coira, 11 dicembre 1606. *Loc. cit.*

[5] *Padavino al Senato*. Claronna (Glaris), 16 febbraio 1607. *Svizzeri, filza* 1. — *Priuli al Senato*. Parigi, 18 febbraio 1607. *Francia, filza* 36.

et wallonnes. Les nouvelles de Rome acheminaient la rupture. L'armée pontificale s'était renforcée d'un gros contingent espagnol. L'empereur, dégagé du côté de la Hongrie depuis la paix de Sitratorok; l'archiduc Ferdinand de Gratz; le duc de Bavière; le cardinal de Trente et l'évêque de Salzbourg menaçaient d'attaquer le Frioul et le « Bassanèse » ; Paul V levait en outre des soldats en Allemagne, en Flandre, en Lorraine et dans les Cantons catholiques[1]. A cette coalition, Venise n'avait à opposer qu'un condottiere, le comte de Vaudemont, et encore celui-ci se faisait-il un cas de conscience de servir contre le Pape, et priait-il Padavino de ne pas pousser jusqu'à Nancy. Mais les bons offices de Henri IV réussirent à soulager les scrupules du jeune prince, et vers les derniers jours de février une avant-garde de trois mille Lorrains se présentait aux portes de Bâle[2].

En obtenant des communes grisonnes qu'elles ouvriraient leurs passages aux levées vénitiennes, Vincenti n'avait fait que préparer les voies à Padavino, à qui était échu la mission difficile de conduire les troupes de Vaudemont jusqu'à Mayenfeld[3]. On a vu qu'en Rhétie la République s'y était prise à temps pour déjouer les projets de Paschal. En Suisse, en revanche,

[1] *Padavino al Senato.* Claronna, 16 febbraio, e Basilea, 23 febbraio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° febbraio; Coira, 23 febbraio 1607. *Grisoni, filza* 5.

[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1607. *Loc. cit.* — « El Embajador de Venecia residente en esta Corte ha dicho al Conde de Vaudemont (a quien los Venecianos, segun he entendido, hicieron los años pasados su Capitan General con diez ó doce mil escudos de sueldo) para que se baya á Venecia por lo que pueder resultar de las diferencias que hay entre S. S. y aquella Republica; el no quise resolverse á ello, diciendo que era cosa de gran consideracion, en materia de conciencia, tomar las armas contra el Papa, y habló sobre la propuesta del Embajador á este Rey, el qual le dijó que no era razon que el gozase en la paz los gajes y se escusase de servir en la ocasion, y que asi debia dejar en la conciencia de los Venecianos la justificacion de la causa, y ejercer su cargo. Todavia está el Conde en Fontainebleau, y con esta respuesta del Rey no se sabe la resolucion que tomará, si bien se cree que no ha de querer ir en Venecia. » (*Diego de Ibarra á Felipe III,* Paris, 24 mayo 1606. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 82.)

[3] *Vincenti al Senato.* Coira, 7 agosto 1606. — *Del medesimo.* Coira, 9 marzo 1607. *Loc. cit.*

où elle n'entretenait pas encore de résident, elle avait été prévenue par l'Espagne et le Saint-Siége. De longue main déjà, l'évêque de San-Severo, nonce apostolique, et Alfonso Casati, ambassadeur de Philippe III, s'étaient occupés d'interdire aux troupes levées par Venise l'accès des « Waldstætten » et surtout celui des « Bailliages communs », dont un, le comté de Sargans, confinait aux Ligues Grises. Tout d'abord, les deux ministres n'avaient remporté qu'un succès partiel; Lucerne et Zoug seuls s'étaient engagés à seconder activement Paul V, en cas que la guerre éclatât[1]; mais bientôt, les trois petits Cantons s'étaient rapprochés de leurs confédérés catholiques, et tous ensemble venaient d'accorder au Saint-Père une levée de sept mille hommes, dont quatre mille à la solde du Roi d'Espagne[2]. En outre, comme il était à prévoir que les IV se déclareraient — plus ou moins ouvertement — en faveur de Venise, Casati, désireux d'annuler leur action, cherchait à envenimer les différends qui existaient entre Berne et Fribourg[3], et faisait intriguer à Soleure par un agent de l'archiduc Maximilien, afin d'obtenir la fermeture des passages[4]. Pour surcroît, il n'y avait pas jusqu'à Caumartin, occupé à lever dix mille hommes par ordre de Henri, qui ne se refusât à prêter aide à l'envoyé vénitien, soupçonné, non sans raison, de briguer sous main l'alliance de Zurich et de Glaris[5]. Et cependant, quelque sérieux que fussent ces obstacles, ils

[1] *Del medesimo.* Coira, 29 maggio, 23 luglio et 31 ottobre 1607. *Loc. cit.*

[2] *Del medesimo.* Coira, 27 febbraio 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Basilea, 23 febbraio 1607. *Loc. cit.* — *Padavino. Relazione del Governo e Stato dei Sig^ri Svizzeri* (1608), p. 92. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 810.

[3] *Padavino al Senato.* Claronna, 16 febbraio 1607. *Loc. cit.*

[4] *Del medesimo.* Basilea, 23 febbraio 1607. *Loc. cit.* — *Priuli al Senato.* Parigi, 13 marzo 1607. *Francia, filza* 37.

[5] *Vincenti al Senato.* Coira, 7 agosto 1606. — *Padavino al Senato.* Nancy, 9 marzo; et Zurigo, 19 luglio 1607. — *Fresne-Canaye à Caumartin.* Venise, 16 juin 1606. — *Du même à Henri IV.* 21 mars 1607. — « Nè debbo restar d'aggiongere che se bene ella (la M^tà Christ^a) disse sempre non voler far dichiarazione alcuna a favore di Vostra Serenità, nè del Pontefice... nondimeno subito ch'ella seppe la mia espedizione per la leva de' Svizzeri, diede ordine al suo Ambasciatore di trattar d'assoldarne dieci mila. » (*Relazione di Padavino* [1608], p. 113.) — *Henri IV à Paschal.* Fontainebleau, 14 juillet 1608 *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 259.

n'arrêtèrent pas Padavino, qui parvint à les surmonter tous en moins de deux mois[1].

Les routes de Suisse étaient désormais ouvertes au comte de Vaudemont, mais celles des Grisons allaient se refermer devant lui.

[1] *Padavino al Senato.* Nancy, 9 marzo 1607. *Loc. cit.*

CHAPITRE III.

LA GUERRE CIVILE DANS LES VALLÉES ALPINES

Les III Ligues mettent une garnison en Valteline et dans le comté de Chiavenne. — Participation des alliés de la Rhétie à cette dépense. — Vives protestations des Communes « espagnolisées » contre l'abschied du 10 décembre. — Menées de Paschal. — Les officiers de la garnison de Valteline donnent le branle au soulèvement. — Levées de boucliers simultanées dans la Grise et la Cadée. — Descente de la bandière de Churwalden sur Coire. — Prétentions des soulevés. — Ils entrent dans Coire et font prisonnier Vincenti.

Ambassade infructueuse des Confédérés en Rhétie. — L'assemblée du « Rossboden ». — Articles des 16 et 17 avril. — Constitution d'un « Strafgericht ». — Participation de Fuentes et de l'évêque de Coire au soulèvement.

« Congiurati » et « seditiosi ». — Le pouvoir passe aux mains de ceux-ci. — Ils donnent l'assaut au « Hof ». — Arrestation de Beli, de Baselga et de Scarpatett. — Retraite des ambassadeurs suisses et vénitiens.

Excès du « Strafgericht ». — Il tourne sa rage contre les officiers de la garnison de Valteline. — Diète de Bade d'avril. — Les Suisses se décident à intervenir. — Froid accueil fait à Coire aux ambassadeurs des XIII. — Menaces des soulevés envers eux. — Discordes entre les députés des IV et ceux des V. — Leur retour à Bade. — Projets des bannis.

Diète de Bade de la mi-juin. — Dispositions des Cantons à l'égard des III Ligues. — Ils suspendent leurs préparatifs belliqueux. — Dernière sommation adressée aux Communes.

Réaction anti-espagnole en Rhétie. — Son prétexte. — Prise de Coire par les bandières françaises et vénitiennes. — Beli et Baselga sont mis à la question. — Leurs aveux.

Participation de Paschal au second soulèvement. — Annulation des articles d'avril. — L'expédition des Cantons contre les III Ligues est différée. — Arrivée d'une nouvelle ambassade suisse à Ragatz. — Elle y apprend l'exécution de Beli et de Baselga. — Tortures infligées à ces deux prisonniers.

Colère des Suisses. — Leurs ambassadeurs quittent Coire précipitamment. — Mauvaises dispositions des VI à l'égard des III Ligues. — Articles de Gersau. — Intrigues de Casati.

Les Grisons menacés d'une triple invasion. — Insubordination des troupes valtelines. — Zurich veille sur les III Ligues. — Diète du 5 août. — Les

députés suisses se partagent en deux camps. — Mauvaises nouvelles de Rhétie. — Habileté des députés du « Vorort ». — Rejet par la Diète des articles de Gersau. — « Abschied » d'août. — Les Cantons catholiques renoncent à entrer en campagne contre les III Ligues.

Dissolution du « Strafgericht » de Coire. — Incapacité du Gouvernement grison. — Réponse du Pittag à Barnaba Barbo. — Les IV déjouent les projets belliqueux des VI et de l'archiduc de Tyrol. — Entêtement des Communes grisonnes. — Zurich et Berne voient leurs propositions de médiation repoussées. — Sauf-conduits accordés aux bannis. — Le calme renaît dans la vallée du Rhin. — Situation désastreuse dans laquelle se trouvent les finances des III Ligues. — Confirmation des alliances de France et de Venise. — Fuentes bat en retraite sur l'ordre de l'Escurial.

Le projet, formé aux Ligues Grises en novembre 1606, de jeter quelques enseignes en Valteline et dans le comté de Chiavenne, n'avait pas été mis à exécution, faute de moyens suffisants pour subvenir à cette dépense. Le « Conseil secret » s'était contenté de confier aux communes du Val Moûtier (*Münsterthal*) et de Poschiavo le soin de veiller sur les passages de Bormio et de Tirano, et de s'opposer, le cas échéant, à la descente dans la vallée, des lansquenets que le comte Madruccio levait en Vorarlberg. Mais, vers le commencement de l'année 1607, l'attitude de Fuentes devint si menaçante[1], et les incursions de ses troupes sur le territoire valtelin se répétèrent si fréquemment, que le gouvernement grison ne crut pas devoir tarder davantage à mettre dans les « Pays sujets » une garnison, à l'entretien de laquelle les alliés des

[1] « Ils m'ont communiqué les advis qu'ils (les Grisons) ont du costé de Milan, qui sont que dans le chasteau de la dite ville, il se faict dix mil cuirasses et quinze mil picques; que le Conte de Fuentes, oultre sa cavallerie, a seize mil soldats prests à marcher au premier signal; que tout cet aprest de guerre s'est faict sans bruict et avec si peu d'apparence exterieure, qu'il ne semble pas qu'il soit en effect. Et neantmoings, il est fort veritable que la coustume de l'Espagnol est de faire grande rumeur de ce qu'il n'a pas intention de faire, mais que ce qu'il pretend executer à bon escient se faict sans ostentation; qu'ils sont advertis de bon lieu que si tost qu'il n'y aura plus ny d'apparence ny d'esperance d'accord entre le Pape et les Venitiens, la guerre doibt commencer du costé de Milan par l'occupation de la Valtoline. » (*Paschal à Henri IV.* Thusis, 17 novembre 1606. *B. N. f. français*, 16027, p. 78.) — *Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro 1607. *Loc. cit.* — ARDÜSER's *Raetische Chronik*, p. 219.

III Ligues furent sollicités de contribuer pour une très-large part[1]. Les Cantons protestants, bien qu'opposés à cette mesure, promirent deux bandières, à condition toutefois qu'elles ne forceraient pas la frontière milanaise[2]; la République de Venise s'engagea, sur la demande d'Hercule de Salis, à fournir un subside mensuel de trois mille écus pendant quatre mois. Quant au Roi Très-Chrétien, — à qui les Grisons avaient envoyé un ambassadeur dans la personne du « Landshauptmann » Gugelberg de Moos, — il refusa de se charger de la moitié de la dépense, comme il en était prié, mais consentit à donner six mille écus par mois[3]. Dès lors, il ne restait plus qu'à recruter une garnison parmi les Communes. Ce fut chose facile. Le 10 février, six cents hommes arrivèrent à Chiavenne; seize cents autres se logèrent à Morbeigne, et entreprirent aussitôt la construction de deux grandes tranchées s'étendant au travers de la Valteline, l'une, celle du midi, de Piegno à Rogolo, et l'autre, celle du nord, du pont de Mantello aux premiers contre-forts du Monte Spluga[4].

Les sûretés prises par les « Quinze » pour la conservation des « Pays sujets » avaient soulevé de violentes protestations parmi les communes «espagnolisées». A les en croire, Venise, en conseillant cette mesure, n'avait eu d'autre but que de faciliter le passage en Valteline du corps de Vaudemont[5]. Aussi-

[1] *Padavino al Senato.* Chiavenna, 10 febbraio 1607. *Svizzeri, filza* 1.

[2] *Les III Ligues à Zurich.* Coire, 7/17 janvier. — *Zurich à Berne,* 10 février. — *Berne à Zurich,* 2/12 février. — *Zurich aux III Ligues,* 4/14 mars 1607. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Priuli al Senato.* Parigi, 13 marzo 1607. *Loc. cit.*

[3] *Copie de la lettre que le Roy a escrit à M^rs des 3 Ligues sur le voiage du Sr de Gugelberg en France.* 6 mars 1607. *B. N. f. français,* 2749, p. 177. (Imprimée sans date dans les *Lettres Missives,* VII, p. 110.) — *Henri IV à Fresne-Canaye.* Paris, 1er et 13 mars 1606. — *Vincenti al Senato.* Coira, 21 marzo 1607. *Loc. cit.* — *Priuli al Senato.* Parigi, 1° marzo 1607. *Loc. cit.*

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° febbraio; Coira, 10 et 19 febbraio 1607; 21 marzo 1607. — *Priuli al Senato.* Parigi, 18 febbraio 1607. *Loc. cit.* — Sprecher v. Bernegg, *Geschichte der Kriege u. s. w.,* p. 44. — Juvalta, *Beschreibung u. s. w.,* p. 68.

[5] « ...Che la deliberatione ultimamente fatta, di presidiare la Valtellina era seguita a sua instanza (della Ser. Sign.) et per solo servitio di quella Ser. Republica per il mantenimento de passi... ») *Vincenti al Senato.* Jant (Ilantz),

tôt après la descente de la garnison dans la vallée, elles commencèrent à se remuer, prétendant remettre en question l' « Abschied » du 10 décembre, par lequel, on l'a vu, la République était autorisée à lever six enseignes et à faire usage des routes grisonnes. Grâce à l'appui des prédicants, ces vigilants contradicteurs des conspirations hispano-papalines, Vincenti réussit encore une fois à éviter un échec au Pittag du 27 février. Mais le branle était donné. L'arrogance de Paschal et ses insinuations perfides contre les partisans de Venise allaient porter leurs fruits, et fournir aux Espagnols un prétexte de bouleverser la Rhétie[1].

Chose curieuse! le premier coup sérieux que reçut la République lui fut porté — bien involontairement — par ses pensionnaires et adhérents, les officiers de la garnison de Valteline. L'ambassadeur de France s'était efforcé de leur faire accroire que la solde entière de leurs troupes serait avancée par Vincenti; aussi, quand celui-ci, trompant leur attente, leur offrit les trois mille écus promis à Hercule de Salis, refusèrent-ils cette somme avec dédain, et dépêchèrent-ils des émissaires à leurs communes pour se plaindre de la lésinerie de l'envoyé vénitien. Cette campagne inopportune fut le signal de la guerre civile[2].

Dans la nuit du 2 au 3 mars, les bandières de Lungnetz

6 marzo 1607. *Grisoni, filza* 6.) — *Priuli al Senato.* Parigi, 22 maggio 1607. *Francia, filza* 37.

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 11 dicembre 1606. *Grisoni, filza* 5. — *Del medesimo.* Coira, 27 febbraio 1607. *Ibidem.*

[2] « Hanno (i capitani) mandato quì tre personne espresse, le quali capitorono hieri sera, et hanno questa mattina fatto instanza alli capi delle Leghe, che prohibissero il passo et la levata per servitio della Serenità Vostra, fino a tanto verrà lei in risolutione di pagar il pressidio, altrimenti tenevano ordine dalli Capitani di andar immediate sopra li Communi per renderli informati di quanto passava. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 10 marzo 1607.) — « ...Oltre li tre deputati mandati quì dalli medesimi Capitani, per la causa avvisata alla Serenità Vostra, hanno anco tacitamente et secretamente ispediti soldati di quel pressidio, cadauni sopra li loro communi per far ogni male officio, come è stato di già esseguito; poichè molti di essi sono hormai devenuti a probibitioni espresse di non lasciar uscire soldati dalla Patria; et altri anco stanno lesti a spiegare le bandiere per impedire et la levata et il passo. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 11 marzo 1607; *Grisoni, filza* 6.)

(*Longanezza*) et de Dissentis se soulevèrent, appelant aux armes toutes les communes de la Grise. Vincenti y courut aussitôt et parvint à éteindre ce commencement d'incendie, en faisant boire les mutins[1]; mais il n'avait pas encore quitté Ilantz qu'une sédition, promptement réprimée, il est vrai, éclatait dans la Cadée et le rappelait sur les bords de la Plessur[2]. C'étaient là des tentatives isolées. Le grand mouvement populaire ne se dessina guère qu'à partir du 15 mars, jour où la bandière de Churwalden (X Droitures), étant descendue sur Coire et n'ayant pu y obtenir accès, prit ses quartiers aux portes de la ville, avec l'intention d'attendre les contingents des communes voisines[3]. Quatre jours après, les « soulevés » devenaient les plus forts en nombre et tombaient d'accord de proposer aux III Ligues les résolutions suivantes : abolition du Conseil secret, accusé d'avoir vendu les passages à la République pour la somme de quatre-vingt mille écus; fermeture des routes alpines aux troupes étrangères et spécialement aux Lorrains, comme représailles du massacre de dix compagnies grisonnes surprises sur le territoire du duché en l'année 1587, au moment où elles cherchaient à rejoindre le Roi de Navarre; rappel de la garnison des pays d'outre-monts; défense aux soldats levés par Venise de rallier leurs compagnies en Terre-Ferme; conclusion d'un traité d'alliance avec Milan[4].

Cependant Paschal, retiré à Thusis, comme aussi Vincenti, les « Quinze » et les membres d'un Pittag, enfermés dans Coire,

1 « Conobbi che alcuni si raddolcirono alquanto, onde per maggiormente confirmarli, non lasciai di trattarli secondo l'ordinario del paese, che si riduce nel bevere; et li lasciai in conveniente stato. » (*Del medesimo*. Jant (Ilantz), 6 marzo 1607. *Ibidem.*)

2 « Non così tosto capitato in questa città... ritrovai alcuni Comuni della Cadé quì vicini et cattolici, a suggestione di questo Vescovo... essersi radunati insieme, et terminato d'impedire il passo a gente forastiere che volessero transitare per suo servitio (della Rep^{ca}), et se bene non ho mancato subito di far tutti li ufficii necessarii per rimediare a questo novo inconveniente, tuttavia non so che poter sperare della incostanza et varietà de pensieri di questi popoli, sempre più fomentati da spiriti inquieti et mal affetti. » (*Del medesimo*. Coira, 10 marzo 1607.)

3 *Vincenti al Senato*. Coira, 15 e 17 marzo 1607. *Grisoni, filza* 6.

4 *Ercole di Salice al Cte Martinengo*. Sondrio, 22 aprile 1607. *Frari Gri-*

cherchaient tous ensemble à lutter contre les progrès d'une rébellion dont ils ne saisissaient pas encore l'importance ni le but[1]. Sur leur demande, les députés des Cantons protestants se réunissaient précipitamment à Wesen, et, de là, envoyaient courriers sur courriers aux chefs des bandières soulevées[2]; les prédicants, de leur côté, s'efforçaient de ramener à la raison les communes protestantes entraînées dans le mouvement[3], taudis que les officiers des troupes de la Valteline, reconnaissant enfin leur imprudence, se prenaient à regretter que les démonstrations de Fuentes les retinssent dans la vallée et les empêchassent de marcher au secours de leur parti

soni, filza 6. — *Relazione di Padavino* 1608, p. 118. — F. von Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung u. s. w.*, p. 75, 79. — B. Anhorn's *Püntner Aufruhr*, p. 14, sqq. — Ardüser's *Rätische Chronik*, p. 220, 222, sqq. — *Eidg : Absch.* 1587-1617, I, p. 817.

1 « J'ay pensé à vous debvoir faire la presente pour vous advertir qu'aucuns des peuples dès trois Ligues Grises, depuis trois jours se sont mis et se mettent encor en armes en forme de sedition, et s'assemblent en la ville de Coire où ils meditent et menacent plusieurs choses tandentes à troubler le repos de ceste Republique. » (*Paschal à Zurich.* Tosane (Thusis), 9/19 mars 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — « La faction espagnole de ce pais se bande ouvertement contre les Venitiens pour empescher le passage de leurs troupes..... disant que la clause du passage dans le traicté d'alliance n'a iamais esté leue devant le peuple, et que c'est un artifice des principaux qui se sont laissez corrompre par argent à fourrer ceste clause dans le dict traicté... combien que la verité est que la Republique de Venise n'est entrée en ceste alliance qu'en intention d'avoir le dict passage. . et est aussy vray qu'en tous les abscheids de chaque commune, il se treuve que la dicte clause est emploiée .. et fauldroit accuser tous les ministraulx du pais... et une infinité de gens de bien d'une insigne falsité, si ceste allegation avoit lieu. » (*Paschal à Zurich.* Tosane (Thusis), 21/31 mars 1607. *Ibidem.*) — *Bericht von den in Gemeinen III Pündten entstandenen Unruhe.* (*Ibidem.*)

2 *Zurich à Berne, Bâle, Schaffhouse et Glaris*, 12/22 mars 1607. — *Zurich à Glaris*, 24 mars/4 avril 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). *Vincenti al Senato.* Coira, 24 marzo 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Traduction de la lettre que Mess*[rs] *de Zurich ont escrit aux trois ligues touchant les presens troubles, en mars* 1607. (Jeudy XII, mars 1607.) *B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 225.

3 *Vincenti al Senato.* Coira, 21 marzo 1607. — *Risolutione de' ministri fatta in Tamins, circa le cose di Venetia, in febraio* 1607, *veteri stylo. B. N.*, *nouv. acq. fr.*, 2749, p. 190. — *Lettre d'un prédicant grison à un membre du Conseil à Winterthour*, 18/28 mars 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

menacé[1]. Mais il était trop tard pour conjurer le mal. Déjà Coire ouvrait ses portes aux révoltés; la levée de Vincenti s'en allait à la débandade[2], et le malheureux résident, contraint d'assister à l'agonie de l'alliance vénitienne, perdait l'une après l'autre ses dernières illusions. Bientôt les rebelles ne respectèrent plus même son caractère diplomatique. Le 26 mars, en effet, au moment où il montait à cheval dans le dessein de rejoindre Paschal à Thusis, une horde de forcenés lui barra le passage et menaça d'user de violence à son égard, s'il ne livrait le rôle de tous les pensionnaires grisons de la République. Pareille scène se produisit encore le lendemain, avec la circonstance aggravante que des gardes furent placés à la porte de la maison de Vincenti, qui demeura, durant un mois, prisonnier des mutins[3].

Quelque désespérée que parût la situation, il fut un moment, — vers le milieu de mai, — où les factions de France et de Venise tentèrent de relever la tête. Les bandières des communes hostiles au mouvement commençaient aussi à descendre sur Coire, où arrivaient, d'un autre côté, quatre ambassadeurs de Zurich et de Glaris munis de pleins pouvoirs de la diète de Bade. Mais ce fut en vain que les Suisses, affrontant mille dangers, pénétrèrent dans le quartier des « soulevés » ; ils ne réussirent pas à se faire écouter de ces derniers, ni des deux cents soudards chargés d'administrer les affaires de la ville, et quand

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 17 marzo 1607. *Grisoni, filza* 6. — « *Instruction dressée par les collonel et cappitaines de Valtoline, tendante à trouver moyen de s'opposer à la tyrannie des paisans souslevez et perfides.* » Avril 1607. (*B. N. f. français,* 17831, p. 37.)

[2] *Del medesimo.* Coira, 26 marzo 1607.

[3] « Fra tanti pericoli, confesso di non poter più sostenere questa machina, scorgendo certamente, che fra Turchi vi saria maggior humanità et prestanza di fede. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 26 marzo 1607). — « ...Questa arrabiata gente postasi tutta in arme furiosamente e precipitosamente ritornorno alla mia casa, et presa la porta di essa, mi ricusorno et impedirono l'uscita. » (*Del medesimo,* 27 marzo.) — « Omnes fere boni exulant, exulat justitia, fides publica prostituta, legatus Venetus miris injuriis violatus, oratores Helvetii indignissime a furore plebis tractati, fœdus Gallicum et Venetum violatum. » (*Lettera di Sargans,* 12/22 mai 1607. *A E Grisons* 2.) — HANS ARDÜSER's *Raetische Chronik,* p. 224.

ils voulurent visiter la Grise, certaines communes de cette Ligue refusèrent même de leur donner audience[1].

Jusqu'alors, les troupes réunies sur les bords de la Plessur n'avaient eu d'autre frein que leur volonté, comme le démontraient assez leurs entreprises désordonnées. Il était grand temps que les meneurs réglassent le mouvement et lui donnassent une apparence de légalité. Le lundi 16 avril[2], 26 bandières, soit près de huit mille hommes, se massaient sur la plaine du « Rossboden », entre Coire et Ems, pour décider du destin de la Rhétie. Avant tout, les « Espagnolisez » firent trancher la question du maintien des traités de Soleure et de Davos. On alla aux voix. La première épreuve fut favorable à la France et à Venise, qui l'emportèrent de deux bandières. C'était l'avortement des desseins de Fuentes ; mais les partisans de celui-ci se remuèrent tant et si bien, qu'au bout de quelques heures, il se trouva, pour annuler le premier vote, une majorité formée de la presque unanimité des X Droitures et de la moitié des suffrages des deux autres Ligues. Ce jour-là, il fut décidé que le Conseil secret serait aboli[3], les pensions particulières seraient interdites et versées dorénavant au Trésor public, les capitaines de Valteline révoqués, et l'article des « passages », — le plus important de l'alliance de 1603, — annulé[4]. Le lendemain,

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 13 aprile 1607. — « ...Uss allen drygen Pündten ein grosze Anzall Volkhs, mit webr und waffen, welliche sich bis uff dato inn die 4000 man belauffendt möchten... die beide Herren Ambassadoren verhalten sich gahr still, dorffen sich der sache nit annemen; der Venedisch liegt alhie in der Statt, der andere zu Dussis (Thusis). » (*Hauptmann Holtzhalb und Hans Jacob* [*Hiertzel an Zürich.* Chur, 31 märz/9 april 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] Anhorn's, *Püntner Aufruhr* (édit. Moor), indique le lundi 3 avril (vieux style); or ni le 3 ni le 13 ne furent un lundi en cette année 1607. Nous devons ajouter que presque toutes les dates mentionnées dans cet ouvrage sont inexactes, ce dont au reste le commentateur ne parait point s'être aperçu, car il reproduit presque textuellement ces erreurs dans sa *Geschichte von Curratien u. s. w.*, où il assigne entre autres la date du 6 avril à la première journée du « Rossboden ».

[3] *Vincenti al Senato.* Coira, 19 aprile, e Morbegno, 26 aprile 1607. — *Ercole di Salice al Cte Francesco Martinengo.* Sondrio, 22 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Lettre de Sargans.* 12/22 mai 1607. *A E Grisons,* 2. — Anhorn's, *Püntner Aufruhr,* p. 21, 24 et sqq. — Ardüser's, *Raetische Chronik,* p. 222.

[4] V. Siri, *Memorie Recondite,* I, p. 409. — « La confederatione della Se-

l'Assemblée, achevant son œuvre, étendit à la France la mesure prise contre la République, de manière que celle-ci ne pût à l'avenir demander au Roi Très-Chrétien de lui servir de prête-nom[1]; la charte des « Trois-Sceaux » (*Dreisieglerbrief*), cet épouvantail pour la multitude tumultuaire, fut mise en pièces et foulée aux pieds sur le « Rossboden »[2]; les ecclésiastiques des deux religions furent dépossédés de leurs droits politiques; les levées vénitiennes suspendues, et un « *Strafgericht* », ou « droiture criminelle », constitué. Peu s'en fallut que le traité de 1602 ne subît une seconde mutilation[3], et que, dans l'article relatif à sa durée, les mots « et à nostre fils qui nous succedera à la Couronne, et huit ans après », ne fussent supprimés; mais la majorité des bandières recula devant cette extrémité, et la « clause du Dauphin » demeura intacte[4].

Ces articles des 16 et 17 avril, qui mettaient la confusion dans les III Ligues, avaient du moins dissipé toute équivoque. Les Espagnols s'étaient vus contraints de se démasquer sur le « Rossboden », et Fuentes apparaissait désormais comme le

renità Vostra con questa natione è stata violata et si può dire distrutta, havendo, particolarmente nella ridutione seguita hoggi, la maggior parte delle bandiere annullato affatto il Capitolo del passo che è la somma del tutto. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 19 aprile 1607.)

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 18 aprile 1607; Morbegno, 26 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6.

[2] *Del medesimo.* Morbegno, 17 maggio 1607. *Ibidem.* — CAROLI PASCHALII, *Legatio Rhactica,* p. 166 et sqq. — H. ZSCHOKKE, *Geschichte des Freystaats der drey Bünde* (Zurich, 1817), p. 201.

[3] « Corre voz de que los Grisones han roto las confederaciones que tenian con todos los Principes y republicas, y asentádolas con V. M. con pacto que se ha de demoler el fuerte que habia hecho el conde de Fuentes. » (*Diego de Ibarra à Felipe III.* Paris, 21 mayo 1607. *A. N. Simancas K,* 1460, n° 131.)

[4] *Bericht von den in gemeinen III Puendten entstandenen Unruhe.* (*Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)— *Articles proposez par les soubslevez en apvril* 1607. — *Copie des articles que Caspar Baselga monstre par ci par là, en mars* 1607. *B. N. nouv. acq. fr.,* 2749, pp. 179 et 190 ; et *f. français,* 16943. — « Di tal maniera che persuasi di mille bugie a furor di populo, col più delle voci hanno troncato il passo non solo a Venetiani, ma ancora al Re di Franza, insino metter in dubbio che il Sig^r Delfino non sia incluso nella lega, come però è stato stabilito dalli Sig^ri XII Cantoni Svizzeri. » (*Ercole di Salice al Conte Francesco Martinengo.* Sondrio, 22 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6.)— ANHORN'S, *Püntner Aufruhr,* p. 32. — *Eidg. Absch.,* 1587-1617, I, p. 817.

véritable auteur de la révolution grisonne[1]. Déjà aigri par l'élection du Conseil secret, qu'il considérait comme une menace contre Milan[2], le comte-gouverneur s'était décidé à agir lorsqu'il avait appris l'arrivée des bandières à Morbegne. Les archiducs négociaient une trêve de huit mois avec les Hollandais; le cardinal de Joyeuse était occupé à réconcilier Venise avec le Saint-Siége; Henri allait se trouver libre d'embarras; en conséquence, il n'y avait pas un seul moment à perdre. Fuentes fit avertir Paul V qu'il se chargeait de retenir dans leurs montagnes les protestants des III Ligues et de préserver de l'hérésie le nord de la Péninsule[3]. Tout concourrait d'ailleurs à préparer le soulèvement : la misère extrême des basses classes[4]; l'irritation des Communes, toujours prêtes à lever leurs bandières pour assaillir le fort, et recevant toujours des contre-ordres; enfin, la lutte sourde entre Paschal et Vincenti[5]. Les agents espagnols, secondés par l'évêque de Coire et son clergé, avaient fait le reste[6].

Avec l'assemblée du « Rossboden », la révolution grisonne entrait dans une nouvelle phase. Jusque-là les Espagnols avaient pu conserver la direction du mouvement et manier à leur gré les esprits des rebelles; le 16 et le 17 avril, le pouvoir

[1] *Avis d'Italie, concernans les Grisons, venus en mars* 1607. *B. N. f. français*, 2749, p. 185. — *Memoire que M. Pascal a mis entre les mains des ambassadeurs des XIII, touchant les affaires des Grisons, en may* 1607. *B. N. f. français*, 16943.

[2] « ...Ein Dorn im Aug. » (*Lettre d'un prédicant grison à un membre du Conseil à Winterthour*, 18/28 mars 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[3] *Pietro Priuli al Senato*. Parigi, 17 maggio 1607. *Francia, filza* 37.

[4] *Ercole di Salice al Cte Martinengo*. Sondrio, 22 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6.

[5] *Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 3 mai 1607.

[6] « Si va sempre più scoprendo tutti questi motivi essere stati inventati dalli dipendenti da Spagna, et aiutati et grandemente fomentati dal vescovo di questa città. » (*Vincenti al Senato*. Coira, 19 marzo 1607.) — *Lettre escrite au Roy par Paschal*. May 1607. *B. N. f. français*, 16943. — « Il (Fuentes) a jeté la pomme de discorde parmi les ligues grises, en intention de s'en prevaloir et leur ôter la Valteline. » (*Villeroy à Bongars*, 24 mai 1607. *B. N. f. français*, 7131, p. 65.) — *Bericht von den in gemeinen III Puendten entstandenen Unruhe* 1607. — ANHORN, *Pünt. Aufr.*, p. 12.

passa des mains des « conjurés » dans celles des « séditieux[1] »; il échappa à la faction milanaise et fut ramassé par une foule inculte et sanguinaire, qui, se tournant aussitôt contre ses chefs de la veille, monta à l'assaut du « Hof », en enfonça les portes à coups de poutre, et là, malgré les protestations de l'évêque, fit prisonniers le « landvogt » Georges Beli, le capitaine Gaspard Baselga et G. G. Scarpatett, tous trois de la faction espagnole, accusés d'avoir comploté de livrer la Valteline à Fuentes[2]. La lutte d'influence entre les deux Couronnes et Venise se trouvait momentanément assoupie, car ce à quoi tendaient les révoltés, c'était à la subversion de tout ordre établi et à l'assouvissement de leurs haines particulières, en même temps qu'à l'extirpation complète des représentants de la classe dirigeante, à quelque parti qu'ils appartinssent[3]. Tous ceux que leur situa-

[1] « Congiurati et seditiosi. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1607. *Frari, Svizzeri, filza* 2.)

[2] *Vincenti al Senato.* Coira, 19 aprile 1607. (Dopo scritta.) — *Paschal à Henri IV,* mai 1607. *B. N. f. français* 16943. — *Lettre de Coire,* mai 1607. *A E. Traictez, actes et memoires touchant les Grisons et la Valteline,* 1509-1627 (mss. 2 ancien 400). — Anhorn, *Püntn. Aufr.*, p. 27. — Ardußer, *Raetische Chronik,* p. 223. — F. v. Juvalta, *Hinterlassene Beschreibung, u. s. w.*, p. 85.

[3] « Nella presente seditione, la quale è gravissima, non vi è galant'huomo che possi haver luoco, ma solo li tristi, et quelli appunto, li qualli hanno sempre procurato l'indignità et rovina della propria patria, sono hora li stimati. » (*Vincenti al Senato.* Coira, 5 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6.) — « Hor vegga V. Ecc. a che altro fine tenda questo, che alla totale estirpatione di tutta la nobiltà, et in particulare di più intimi servitori di Franza et Venetia. » (*Erc. di Salice al C[te] Martinengo.* Sondrio, 22 aprile 1607. *Ibidem.*) — « Li quali (Grisoni), più che mai acciecati da crudel odio et furor rusticale, continuano nelle maggiori et più severe ingiustitie che ponno, con esempii di fiera et insolita impietà anco fra le più barbare nationi del mondo. Procedono indifferentemente contro cadauno che sia in concetto di qualche ben di fortuna, senza ordine o regola di qualsivoglia sorte; sono 500 in numero, della più vile et abietta conditione di tutto il paese, che esercitano tra essi l'officio di giudice, di sbirro, di testimonio, di attore et di nodaro; lassandosi come animali brutti guidare dal senso et dalla istigatione di alcuni pochi sedutori che gl'ingannano con mille apparenze. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1607. *Svizzeri, filza* 1. [Imp. *Quellen zur Schweiz. Gesch. II,* p. 34.]) — *Del medesimo.* 27 giugno et 4 luglio 1607. *Ibidem.* — *Pietro Priuli al Senato.* Parigi, 17 et 22 maggio, Moretta (Moret), 9 giugno 1607. *Frari, Francia, filza* 37. — *Paschal à Henri IV.* Mai 1607. *B. N. f. français* 16943. — Siri, *Mem. Rec.*, I, p. 377. — *Mercure François,* t. X, p. 95 (2[d]).

tion ou leur fortune désignait à la fureur de la populace quittèrent la Rhétie. Les quatre ambassadeurs suisses, témoins de ces scènes de violence, regagnèrent Bade, tandis que Vincenti, sous l'escorte des bandières restées fidèles, prenait le chemin de la Valteline [1]. Peu de jours après, quand les « soulevés » furent rentrés dans leurs communes, il ne resta plus à Coire que quelques cents hommes chargés de prêter main-forte aux cinquante « juges » dont avait été composée la « Droiture criminelle [2] ».

Dès lors, le désordre et la confusion s'élevèrent au delà de toutes les bornes. Paschal avait fermé sa bourse ; en quelques semaines l'entretien du « Strafgericht » coûta plus de cent cinquante mille écus à la malheureuse Rhétie. Désireux de se procurer de l'argent à tout prix, les juges de Coire, — qui ne s'étaient pas fait faute d'enlever les sceaux des III Ligues, « cuidans par l'apposition de ces sceaux valider leurs resolutions [3] », — condamnaient à tort et à travers les personnages les plus influents du pays et des provinces sujettes, la plupart du temps sans succès, il est vrai, car un grand nombre de communes résistaient à la force armée quand celle-ci se présentait pour saisir leurs ressortissants [4]. Tournant bientôt sa rage contre les officiers de la Valteline, dont la garnison était tombée, dans l'intervalle, de quinze cents à cinq cents hommes [5], le « Strafgericht » ordonna à ses trabans d'arrêter le colonel-landammann

[1] *Vincenti al Senato.* Coira, 19 aprile. Morbegno, 26 aprile 1607. *Grisoni, filza* 6.

[2] « ...Havendo questo furibondo popolo formato un magistrato drittura di 50 giudici et mille ducento guardiani come loro consultori, tutti huomini tremendi, excludendo tutti li pensionarii, tutti quelli che si sono impediti di trattation di leghe et capitulationi, tutti quelli che hanno havuto ambassarie, et finalmente tutti quelli che sono stati nel consiglio delle Tre Leghe. » (*Erc. di Salice al Cte Martinengo.* Sondrio, 22 aprile 1607. *Ibidem.*) — Le nombre des Juges et de leurs « trabans » varie d'une façon assez considérable dans les relations des auteurs contemporains : JUVALTA, p. 82. ARDÜSER, p. 223, etc.

[3] *Paschal au Roi.* Mai 1607. *B. N. f. français* 16943. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 17 maggio 1607. *Grisoni, filza* 6. — ANHORN, p. 225. — ARDÜSER, p. 225.

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 22 maggio 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Padavino al Senato,* 4 et 10 giugno 1607. *Loc. cit.*

[5] *Pietro Priuli al Senato.* Parigi, 17 maggio 1607. *Loc. cit.* — V. SIRI, *Mem. recondite I,* p. 408.

Guler et ses capitaines; mais ceux-ci gagnèrent Ragatz par des chemins détournés, et échappèrent ainsi au danger qui les menaçait [1].

Plus l'anarchie augmentait dans les III Ligues, plus l'intervention des Cantons devenait une nécessité. Et d'abord, les Suisses avaient à redouter que la contagion des idées révolutionnaires ne se répandît dans leur pays et n'infestât surtout les Waldstaetten, dont les institutions démocratiques présentaient de l'analogie avec celles des Grisons [2]. En outre, les exilés, réunis à Ragatz, réclamaient avec instance les bons offices du Corps helvétique, lequel aurait pu d'autant plus difficilement rester sourd à leurs prières, qu'ils comptaient parmi eux les noms les plus illustres de la Rhétie, un Guler, un Rodolphe de Planta, un Hercule de Salis et tant d'autres, adversaires politiques la veille encore, mais réconciliés par la force des choses [3]. De toutes parts arrivaient au « Vorort » des plaintes contre le « Strafgericht » : c'étaient le Val Mesocco et plusieurs autres communes de la Grise, qui, reniant toute solidarité avec les mutins, demandaient du secours aux Confédérés suisses [4]; c'étaient les officiers de la garnison de Valteline consternés des articles du 17 avril [5]; les prédicants implorant l'appui de leurs collègues de la Suisse évangélique [6]; le

[1] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 maggio et 19 maggio 1607, *loc. cit.* — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 13 juin et 11 juillet 1607.

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6.

[3] *Del medesimo,* 7 maggio 1607. *Ibidem.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 10 et 27 giugno, 28 agosto 1607, *loc. cit.*

[4] *Resolution de la commune de Mesoco sur les articles des soubslevez, en May* 1607. *B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 205.

[5] « ...Die Artzney unserer innerlichen Kranckheitt auch zu Heilung des euesserlichen Uebels dienen mag..., insonderheitt dass wir mitteinandern in halt unsers geschwornen Pundtsbrieffs, so das einzig fundament unserer fryheitt ist, läbindt; durch disern Pundtesbrieff sindt wir under dem joch und gwalt vilerlei tyrannen dannen kommen. » (*Lettre des collonel et cappitaines Grisons en Valteline et à Chiavenne aux députés confédérés à Wesen ou à Wallenstadt.* Morbeigne, 14/24 avril 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — *Instruction donnée par les collonel et cappitaines de Valtoline, tendante à trouver moyen de s'opposer à la tyrannie des paisans souslevez et perfides;* en avril 1607. (*B. N. f. français,* 17831, p. 37.)

[6] *Les Prédicants Grisons à ceux de Zurich.* Malans, 15/25 juin 1607. *Staatsarchiv Zürich.* (*Série Graubünden.*)

Roi de France adjurant les XIII de rétablir l'ordre en Rhétie[1]; c'était Paschal enfin, qui, après avoir combattu en vain les progrès de la rébellion, envoyait à Zurich « une expresse protestation » contre la violation du traité de 1602 et les excès d'une minorité factieuse[2].

Vers la fin d'avril, à la suite d'une Diète générale tenue à Bade, dans laquelle les quatre députés de Zurich et de Glaris avaient fait connaître le résultat négatif de leur mission, le Corps helvétique se résolut à l'unanimité d'envoyer aux III Ligues une ambassade solennelle, composée de représentants de tous les Cantons, et chargée de réclamer la suppression du « Strafgericht », la mise en liberté des prisonniers, et la confirmation de la charte des Trois-Sceaux (*Dreisieglerbrief*). Les juges de la Droiture osèrent bien riposter que, « grâces à Dieu, la Rhétie savait se gouverner elle-même, et n'avait que faire des conseils de ses voisins[3] »; mais cette nouvelle insolence n'arrêta pas les ambassadeurs suisses. Partis de Ragatz, leur rendez-vous général, le dimanche 13 mai, ils arrivèrent le même jour à Coire, où, sur l'ordre du « Strafgericht », le vide se fit incontinent autour d'eux. Partout, on affecta de les considérer comme les mandataires des exilés, bien plutôt que des XIII Cantons, et quand, après avoir essuyé mille avanies, ils obtinrent enfin audience de la Droiture, ce fut pour voir leurs propositions repoussées avec hauteur[4].

[1] *Henri IV aux Cantons suisses* (comm[t] de juin), indiquée « vers la fin de mars ». *Lettres missives VII*, 158. — *Pietro Priuli al Senato.* Parigi, 17 maggio 1607. *Frari, Francia, filza* 37.

[2] *Responce de Pascal à la perfidie et entreprise des soubslevez des Grisons.* May 1607. *B. N. f. français*, 16943. — « Je vous prie de recepvoir la presente comme une expresse protestation au nom de S. M... et ordonner qu'elle soit enregistrée en voz registres. » (*Paschal aux XIII Cantons.* Thusis, 21 avril 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[3] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 26 aprile, 7 et 11 maggio 1607, *loc. cit.* — *Traduction d'une lettre que les XIII Cantons et coalliez ont escrit aux Grisons sur les presents remuments*, en apvril 1607.—*Traduction de la seconde lettre que les XIII Cantons ont escrit aux soubslevez des III Ligues*, en apvril 1607. (*B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 141 et 219.)

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 19 maggio 1607, *loc. cit.* — *Paschal à Henri IV.* Mai 1607. *B. N. f. français* 16943. — *Propositions des députés suisses à Coire*, 15/25 mai. — *Lettre des XIII à la Grise*, 7/17 mai. — *Ré-*

Ici se place un épisode qui, rapproché de celui de l'arrestation de Vincenti, donne à penser que les Grisons, si prompts à relever les moindres violations de frontière commises par Fuentes, n'observaient pas toujours les règles les plus élémentaires du droit des gens. Lorsque, le 19 mai, les ambassadeurs suisses, renonçant à ramener à la raison les habitants de Coire, voulurent gagner la Ligue Grise, « ilz furent premierement rencontrez par une multitude d'hommes armez dans la place de la ville; mais eux, ayans aisement fendu ceste troupe et estans parvenus à la porte, ilz la trouvérent traversée d'une grosse chaisne de fer; ce que voyant, le sieur Holtzalb, Zuricois, s'advança, et, apprés avoir remonstré en peu de mots que ce n'est pas de la façon qu'il en fault user avec les alliez qui sont venus seullement pour leur bien, voulut faire sauter son cheval par dessus la dicte chaisne, laquelle à l'instant fut baissée; par ainsi, luy et toute sa trouppe sortirent incontinent, passant à travers de la poincte des hallebardes et picques qui furent tournées contre eux, et s'en allérent du mesme pas à Ilans[1] ».

Dans l'Oberland, comme à Coire, le « Strafgericht » avait pris ses mesures pour mettre obstacle aux desseins des ambassadeurs suisses. Tout ce que ceux-ci purent faire fut de visiter deux communes, et encore eurent-ils à y soutenir de véritables joutes oratoires contre les émissaires de la Droiture[2]. Pour surcroît, l'ingérence intempestive de Paschal dans leur négociation fit naître un désaccord entre les protestants, auxquels le diplomate français avait persuadé de défendre les intérêts du Roi Très-Chrétien[3], et les catholiques, qui désiraient s'en

ponse du « Pfister-Zunfft » de Coire aux députés suisses, 16/26 mai. (*Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 818, 821.

[1] *Paschal au Roy.* May 1607. *Loc. cit.* — *Pietro Priuli al Senato.* Moretta, 9 giugno 1607. *Frari, Francia, filza* 37. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 22 maggio 1607. *Grisoni, filza* 6. — F. v. JUVALTA, *Beschreibung, u. s. w.*, p. 87.

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 28 maggio 1607. *Loc. cit.* — ANHORN, *Püntn. Aufr.*, p. 46, sqq. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, p. 818, 821.

[3] *Memoire que M. Pascal a mis entre les mains des ambassadeurs des XIII touchant les affaires des Grisons,* en may 1607. *B. N. f. français* 16943.

tenir strictement à leurs instructions. Ce n'était pas en donnant aux Grisons l'exemple de la discorde, que les Suisses pouvaient espérer la réussite de leur mission conciliatrice; aussi bien achevèrent-ils de se discréditer et furent-ils bientôt contraints de quitter le pays. De retour à Ragatz, le 28 mai, ils ne lancèrent pas moins de quatre « protestations » contre les « soulevés », et reprirent aussitôt la route de Bade [1].

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la retraite des ambassadeurs suisses porta le coup de grâce à la cause de l'ordre en Rhétie. Débarrassés de toute entrave, les juges de Coire redoublèrent de violence pour affermir leur autorité [2], et s'acharnèrent à saper les alliances de France et de Venise. Néanmoins, ils furent assez avisés pour dépêcher en Suisse un de leurs adhérents avec ordre de justifier leur conduite, et en même temps de surveiller les manœuvres des exilés. Ceux-ci, en effet, se remuaient d'une façon inquiétante, et poussaient le Corps helvétique à ne pas prendre les choses en douceur, mais à recourir aux armes pour renverser le « Strafgericht ». Au besoin, ils s'offraient à tenter seuls l'entreprise. L'un d'entre eux, Rodolphe de Planta, croyait pouvoir compter sur le concours des communes des deux Engadines, et se proposait d'occuper lui-même avec quelques centaines de fidèles le poste important des bains de Bormio, pendant que le gros de ses compagnons

[1] Deux de ces « protestations » sont imprimées dans Anhorn, *Püntn. Aufr.*, p. 49 et 52; la troisième est adressée à la commune de Davos, en faveur du colonel Guler, et la quatrième au « Strafgericht ». Ces deux dernières sont conservées en copies : *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Zurich à E. de Refuge*, 15/25 juillet 1607. *Ibidem.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 28 maggio et 7 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Fresne-Canaye à Henri IV*, 6 mai et 13 juin 1607. — *La negociation des ambassadeurs suisses aux Grisons*, en may 1607. — *Ce que contient la legation des treize Cantons et coalliez faicte à ceulx du « Strofricht », à leurs adherans ou assistans en la ville de Coire, qui depuis a esté envoiée au dit « Strofricht » par les mesmes ambassadeurs suisses*, de Ragatz, le 18 de may. v. st. 1607. — *Ce que j'avois* (Paschal) *proposé de dire aux ambassadeurs des treize Cantons quand ilz seroient arrivez à Ragatz*, en may 1607. (*B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 185 et 200.) — *Paschal à Henri IV.* May 1607. *B. N. f. français* 16943.

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 28 et 29 maggio 1607; 15 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Articles dressez par les soubslevez et envoiez par les communes sans estre scellez*, en may 1607. *B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 240.

d'exil, pénétrant en Rhétie par Mayenfeld, marcherait droit sur Coire, et que les provéditeurs de la Sérénissime veilleraient sur la vallée de l'Adda [1].

Pour la dixième fois peut-être, le sort des III Ligues allait se débattre en Helvétie. Six jours durant, — du 10 au 15 juin, — les députés des XIII et de leurs alliés, réunis à Bade, écoutèrent les doléances d'une partie des communes grisonnes et les justifications du « Strafgericht », les harangues du nouvel ambassadeur français Eustache de Refuge, successeur de Caumartin, et les protestations d'un agent de l'archiduc Maximilien, au sujet des violences exercées contre Georges Beli, le « Landvogt » autrichien de Castels [2]. Il n'y eut qu'une seule voix dans l'assemblée sur la nécessité de prendre des mesures vigoureuses à l'égard des rebelles. Le Roi Très-Chrétien y poussait, parce qu'il estimait qu'une nouvelle ambassade ne défendrait pas mieux les intérêts de la France que ne l'avaient fait les premières, et qu'il venait de recevoir du Saint-Père l'assurance que les Espagnols ne profiteraient pas des troubles de la Rhétie pour envahir la Valteline [3]. Il en était de même des Waldstaetten, des trois petits Cantons surtout, dont l'animosité contre les Ligues Grises s'était encore accrue par suite de l'affaire du Monticello ; ils avaient fort mal accueilli l'envoyé du « Strafgericht », et ne demandaient qu'à faire franchir à leurs troupes la frontière de l' « Oberalp », tant ils craignaient que la contagion révolutionnaire ne gagnât leurs vallées. Les IV enfin, quoique peu enthousiastes d'une campagne contre leurs coreligionnaires, avaient autorisé leurs députés à y consentir. Le sort en était jeté, et — malgré les objections de la toujours prudente Sérénissime — la guerre allait être déclarée,

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 4, 10, 15 et 20 giugno, 4 et 10 luglio 1607. *Svizzeri, filza* 1. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 maggio 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Lettre du Strafgericht aux XIII.* Coire, 20/30 mai 1607. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).*

[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1607. *Frari Svizzeri, filza* 1. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 826. — Anhorn's, *Püntn. Aufr.*, p. 66.

[3] *P. Priuli al Senato.* Parigi, 17 et 22 maggio 1607 ; Moretta, 22 giugno 1607. *Frari Francia, filza* 37. — *Henri IV « à Monsieur Pascal, Conseiller en mon Conseil d'Estat et mon ambassadeur aux Grisons ».* Paris, 8 febvrier 1607.

lorsque la nouvelle arriva à Bade qu'un mouvement de réaction se produisait dans les III Ligues, et que les bandières des communes ennemies du « Strafgericht » descendaient sur Coire. Incontinent, la Diète suspendit ses préparatifs belliqueux; une dernière sommation fut adressée aux juges de la Droiture, et un délai de quinze jours accordé aux communes grisonnes pour faire connaître leurs réponses aux propositions faites par les ambassadeurs suisses en mai [1].

Cette contre-révolution de la mi-juin, dont l'explosion venait d'arrêter si à propos la marche en avant des Confédérés, était prévue depuis longtemps, surtout en Helvétie, où l'on n'ignorait pas que Paschal travaillait avec ardeur à prendre sa revanche sur Fuentes et Casati. De même que le premier soulèvement avait coïncidé avec l'arrivée à la frontière de Mayenfeld des Lorrains de Vaudemont, de même le second eut pour prétexte l'entrée dans la seigneurie de Bormio du comte Madruccio, dont les lansquenets allemands cherchaient à gagner le Cômasque par la Valteline. A la nouvelle que la Droiture, après avoir fermé les passages à une puissance alliée, allait les ouvrir à un corps ennemi, les deux Engadines prirent les armes, et leurs bandières descendirent sur Coire, où elles furent rejointes par les contingents du val Mesocco, d'Ilantz, du val Moûtier et de la plupart des communes grisonnes [2]. Mais les juges du « Strafgericht » n'étaient pas hommes à capituler à la première sommation; ils firent barricader les portes de la ville et se préparèrent à soutenir un siége en règle. Exaspérés par le dernier « Abschied » de Bade, et résolus à jouer de leur reste, ils se portèrent aux dernières extrémités contre les partisans du

1 *P. Priuli al Senato.* Moretta, 22 giugno 1607. *Frari, Francia, filza* 37. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 20 et 27 giugno 1607. *Svizzeri, filza* 1. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 18 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6. — *Resolution des treize Cantons faicte à Bade touchant les affaires des Grisons,* en juin 1607. *B. N. nouv. acq. fr.,* 2749, p. 228. — *Eidg. Absch.,* 1587-1617, I, p. 828.

2 « Per debellar quei della Drittura, et romper, come dicono, con le picche le deliberationi fatte da essi, in pregiudicio et dishonor della patria, contra Franza et Venetia. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 27 giugno 1607. *Svizzeri, filza* 1.) — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 25 et 28 giugno 1607. *Grisoni, filza* 6.

Roi Très-Chrétien et de la Sérénissime. Florin, interprète de l'ambassade de France aux III Ligues, fut arrêté et torturé pendant trois jours consécutifs, parce qu'il refusait de livrer aux « soulevés » le rôle des pensionnaires de son maître [1]; des communes entières — Ilantz, par exemple — furent assignées à comparaître à la barre de la Droiture, et la position devint bientôt si intenable que le vieux bourgmestre Bavier lui-même dut se réfugier à Ragatz pour ne point être victime de la justice arbitraire qui régnait à Coire [2].

Malgré l'énergie intéressée de ses défenseurs, le chef-lieu de la Cadée, investi par les bandières d'une dizaine de communes, ne pouvait tenir longtemps. Le 2 juillet, après une assez vive escarmouche, les Engadins forcèrent l'entrée de la ville; ils s'assurèrent tout d'abord de la personne de Beli, ainsi que de celles de Baselga et de Scarpatett; mais ils consentirent à accorder un délai de deux jours aux cinq « abbayes » de Coire pour renier toute solidarité avec l'ancien « Strafgericht », dont les coryphées avaient réussi à s'esquiver à la faveur du tumulte [3]. Des trois prisonniers, deux au moins, Beli et Baselga, paraissaient voués à une mort inévitable, condamnés qu'ils étaient d'avance par les chefs du mouvement, les Engadins et les Prettigoviens. En effet, à la presque unanimité des voix, les bandières — qui avaient vu, dans l'intervalle, leur nombre s'accroître jusqu'à dix-sept — décidèrent qu'ils seraient mis à la question [4]. C'était la ruine des espérances espagnoles. En

[1] « Quand maintenant on parle des Grisons, on nomme une nation sans conseil et addresse, dissipée, et qui n'est unie que du seul nom, tant elle a esté minée par les perturbateurs du repos publiq, par corruptions. On voit plusieurs paisans avoir leurs pochettes pleines de quadruples, qui les rendent opiniastres à soustenir leur perfidie. » (*Paschal à Henri IV.* Mai 1607. *B. N. f. français,* 16943.) — *Padavino al Senato.* Zurigo, 27 giugno 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 25 giugno et 1° luglio 1607. *Loc. cit.*

[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 28 luglio, Chiavenna, 31 luglio 1607. *Grisoni, filza* 6.

[3] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 12 luglio 1607. *Loc. cit.*

[4] *Padavino al Senato.* Zurigo, 10 giugno, 4 et 12 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Bericht von den in gemeinen III Puendten entstandenen Unruhe,* 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

vain les meneurs de la faction « Philippine » tentèrent-ils à trois reprises de faire empoisonner Baselga et Scarpatett afin de les empêcher de parler [1]; vaincu par la souffrance, le premier fit des révélations foudroyantes que vinrent bientôt confirmer les aveux de Beli. Les Grisons s'aperçurent seulement alors qu'ils avaient été à deux doigts de perdre la Valteline. D'après Baselga, la levée de boucliers de mars 1607 était l'œuvre d'une ligue occulte dont faisaient partie, à côté de lui et de Beli, le gonfalonnier Tscharner, plusieurs notables grisons, et parmi eux Jean (V) de Flugi, évêque de Coire, auquel le Saint-Père avait promis — en cas de réussite — la Légation pontificale d'Allemagne. Casati avait fourni aux frais d'armements et autres, et mis les Waldstaetten dans le secret du complot [2]. Sous un prétexte quelconque, la Droiture devait ordonner le licenciement des troupes de Guler, échelonnées dans la vallée, et permettre ainsi à Fuentes d'occuper sans coup férir les pays sujets d'outre-monts. Les remontrances et les menaces des ministres de Henri à l'Escurial et au Vatican avaient seules fait échouer ce projet. Néanmoins, comme un retour offensif du gouverneur de Milan était encore à craindre, les capitaines de la Valteline reçurent de Coire l'autorisation de renforcer leurs compagnies et de lever à cet effet quelques centaines d'habitants de Morbeigne, de Tirano et de Chiavenne [3].

Jusqu'alors, la participation de Paschal au second soulève-

1 *Vincenti al Senato*. Morbegno, 25 giugno, 1°, 11 et 12 luglio 1607. *Loc. cit.*

2 *Rudolfo Planta a Pompeio Planta et Gio Schalchetto*. Zernetz, 12 ottobre 1607. (« *Hiernach seindt verschreiben die fuernembste brieffen so nebent des Zambers behhandtnus zu Tusis in das Recht, und druff die Urthlen wid (er) etliche unthreuwe Patrioten gegrü ndet werden.* » *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 839.

3 *Padavino al Senato*. Zurigo, 10 et 12 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato*. Morbegno, 11 et 12 luglio 1607. *Loc. cit.* — « Embio á V. M. copia de un discurso de Monsieur de Pasqual, embajador de este Rey en Grisones, en que advierte las fortificaciones que se deberian hacer en la Valtolina para que V. M. no se pueda apoderar en algun tiempo de aquella Provincia. » (*Diego de Ibarra al Rey*. Paris, 21 agosto 1607. *A. N. Simancas K*, 1460, n° 147.)

ment n'avait été établie qu'au moyen de vagues inductions, dont la principale était que le capitaine d'une des bandières avait payé ses hommes avec de l'argent français[1]. La découverte de la conspiration hispano-catholique dissipa les derniers doutes qui subsistaient à cet égard. Le 12 juillet, dix-neuf bandières se trouvaient réunies aux portes de Coire. Les chefs firent à leurs soldats la lecture des articles votés par les soulevés d'avril au détriment des alliances de Soleure et de Davos. Aussitôt, une immense clameur sortit de six mille poitrines. Les cris de « Vive France! » « Vive saint Marc! » retentirent de toutes parts; les parchemins maudits attribués aux complices de Beli et de Baselga furent foulés aux pieds, lacérés en mille pièces et déchirés « à belles dents » par une soldatesque en délire qui réclamait l'extermination de tous ceux qui, de près ou de loin, avaient trempé dans les trames milanaises[2]. Le triomphe de Paschal était complet, mais il n'en était pas de même de celui de Vincenti, car la majorité des Communes, bien que favorable à la Sérénissime, persistait à exiger de l'ambassadeur vénitien qu'il imitât l'exemple de son collègue de France, et convoquât un Pittag « pour la forme » toutes les fois qu'il voudrait faire une levée et se servir des passages rhétiens[3].

Pendant que les bandières antiespagnoles descendaient sur Coire, les hérauts des XIII avaient parcouru les III Ligues et remis à chaque « ministral » l'ultimatum de la Diète de Bade. Si, dans quelques districts, — les « Quatre Villages » (*Vier*

[1] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1° luglio 1607. *Loc. cit.* — *Lettre de Paschal.* Thusis, 24 juillet 1607. *A E Grisons*, 2. — Anhorn's, *Püntner Aufruhr*, p. 104.

[2] « Sabbato passato dopo haver li soldati fatta in scrittura alla città di Coyra la proposta della qual mando con queste copia et dopo recuperate tutte tre le pergamene formate et sigillate dalli seditiosi contra le confederationi di Franza et Venetia in favor di Milano, si ridussero in campagna et con universal grido risolsero che fussero immediatamente dilacerate et insieme con li sigilli stracciate in minutissimi pezzi. Il che eseguito volevano abbruciarle, ma cadauno delli soldati ne volse un pezzo et si videro alcuni morder con denti la parte che le era tocca. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1607. *Loc. cit.*) — Anhorn's, *Püntner Aufruhr*, I, p. 133.

[3] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 15 et 17 luglio 1607. *Loc. cit.*

Dörfer) entre autres, — ils s'étaient heurtés contre l'opposition violente des partisans du « Strafgericht », il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient obtenu des réponses satisfaisantes de la plupart des communes grisonnes. Tel fut aussi l'avis de la majorité des députés suisses assemblés à Bade en Diète générale pendant la première semaine de juillet. Fribourg et Soleure ayant fait cause commune avec les Cantons protestants, il fut arrêté que l'expédition projetée contre la Rhétie serait différée, et que le Corps helvétique recourrait une fois encore à la voie de la négociation [1]. Cette décision était due en partie aux efforts d'Eustache de Refuge, car l'ambassadeur de France, après avoir poussé un instant les Suisses à prendre les armes contre la Droiture, les dissuadait pour lors de continuer leurs préparatifs belliqueux, attendu qu'il soupçonnait les Cantons primitifs de méditer l'annexion du val Mesocco, pour se dédommager des frais de la campagne [2]. De plus, comme il importait que les Waldstaetten, dévoués à l'Espagne, ne devinssent pas médiateurs entre la France, Venise et les Grisons, il ne fut fait aucune mention des alliances de Soleure et de Davos dans l'instruction remise aux plénipotentiaires de la Diète. Tout ce que celle-ci put faire, avant de se séparer, fut de charger Zurich, Lucerne, Schwytz et Glaris d'envoyer une députation à Coire, afin de frayer le chemin à une ambassade solennelle des XIII, et de réclamer des sauf-conduits en faveur des exilés grisons, massés sur la frontière de Sargans [3].

[1] *Del medesimo.* 23 luglio 1607. *Ibidem.* — « *Instruction baillée au S[r] Gouverneur Vallier envoyé de la part du Roy à Baden le* 9 *juillet* 1607 *à l'assemblée qui s'y tenoit sur la sedition et troubles arrivez ès Grisons et en la Valteline.* » (*B. N. f. français,* 17831, p. 33.)

[2] *Del medesimo,* 7 luglio 1607. *Ibidem.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 et 19 luglio 1607. *Loc. cit.* — *P. Priuli al Senato.* Parigi, 20 agosto 1607. *Francia, filza* 37. — *Relation de l'Ambassade de M[r] de Refuge à son retour de Suisse.* (*B. N. f. français,* 23611.)

[3] *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1607. *Loc. cit.* — « Diewyl, *wie die sag gedt,* verrückter tagen etwas pratticken und verraetery von ettlichen gfangnen zu Chur offenbar worden syn soll, darvon man zu Baden noch khein bericht gehept, und also sich die sachen geaendert und anders fuergefallen, zumassen man dem Badischen bevelch durchhus nit nachgahn khoenen, sonders nach gstaltsame der sachen handlen muessen wirdt, so soelle er (Holtzhalb) by soellicher beschaffenheit, weder uff stillstellung aller procedur und

A peine arrivés à Ragatz (16 juillet), les députés des quatre Cantons apprirent que les Grisons avaient passé outre aux procès de Beli et de Baselga, et que, malgré les prières instantes des Cantons et de l'archiduc, les deux prisonniers venaient d'être menés au supplice[1]. A cette nouvelle, l'ambassade faillit rétrograder sur Bade, mais, après mûre réflexion, elle finit par céder aux sollicitations des délégués des III Ligues et s'achemina à Coire, où la plupart des bandières se trouvaient encore rassemblées[2].

Les députés suisses ne tardèrent pas à se convaincre que le déchaînement des passions était plus violent que jamais en Rhétie, et que leurs supérieurs avaient pris mal leur temps en les envoyant de nouveau dans ce malheureux pays. Aussi bien ne purent-ils maîtriser leur indignation lorsqu'ils connurent les détails de l'exécution de Beli et de Baselga, et les raffinements de cruauté auxquels s'était livrée la foule envers deux patients que les tortures avaient presque réduits à l'état de squelettes, et dont l'un, — le dernier, — avait été promené par deux fois dans les rues de Coire et abandonné sans défense aux invectives et aux lazzi de ses adversaires, avant de recevoir le coup de grâce[3]. Et encore la vengeance des bandières n'était-elle qu'à moitié satisfaite ; elles avaient obtenu les têtes de deux des chefs de la faction espagnole, — Scarpatett avait été rendu à la liberté dans l'intervalle ; — maintenant elles demandaient à grands cris celle de l'évêque de Coire. Par bonheur, le pauvre prélat s'était mis en lieu sûr, et tous les jours il s'enfonçait davantage dans le Tyrol, de peur d'un coup

execution wider den gefangenen tringen, noch Inen, unseren Eidt. und Pundtsgnossen der III Puendten uff einichen gwalt... helffen. » (*Instruction spéciale de Zurich à Holtzhalb son député aux III Ligues.* 4/14 juillet 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[1] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 17 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Procès du Landsfoc Bely, en juin* 1607. *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 192. — *Procès de Baselga. Ibidem*, p. 209 v°. — Anhorn's, *Püntner Aufruhr*, p. 106, 117 et sqq. — *Les députés suisses aux XIII à Bade.* Ragatz, 6/16 juillet 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 21 luglio 1607. *Loc. cit.*

[3] « ...fu portata in Dieta la nuova che li soldati delle Communità, non solo ricusavano di sospendere le loro ationi, ma che nel dar la morte al Baselga

de main, car on venait d'emprisonner son frère, et les prédicants n'attendaient que sa mort, — à lui, — pour proposer la suppression de l'Évêché[1]. Bien qu'ils n'eussent plus aucun espoir d'arrêter ce débordement de colères et de haines, les députés suisses tinrent ferme en Rhétie pendant six jours, au bout desquels ils retournèrent à Bade. Aussitôt après leur départ, la plupart des bandières regagnèrent leurs communes, afin d'y reprendre haleine et de pousser à la convocation d'un Pittag à Davos, ainsi que d'une nouvelle Droiture à Ilantz[2].

Au milieu des péripéties de leurs discordes intestines, les Grisons, d'ordinaire si soupçonneux et si prompts à s'émouvoir des armements de leurs voisins, semblaient attacher peu d'importance aux symptômes du dehors et ne s'apercevaient pas des dangers qui les menaçaient à toutes leurs frontières[3]. La situation n'était cependant rien moins que rassurante, et il paraissait évident que, même à Bade, des complots se machinaient contre la Rhétie, car les ambassadeurs suisses, sur un ordre venu de Zurich, étaient montés à cheval et partis de Coire ventre à terre sans prononcer une seule parole[4]. C'est que les bandières avaient fourni à Casati un prétexte de soulever contre elles toute l'Helvétie catholique. En effet, la nouvelle de la mort de Beli et de Baselga avait péniblement impressionné les Confédérés, non que les deux suppliciés

fussero usati termini di gran crudeltà, permettendo che li suoi nemici coll' autorità publica vindicassero contra la sua persona gli odii privati, et che mentre era condotto al supplicio lo tenessero con parole et in altra maniera ingiuriato et offeso, aggiungendo afflitione ad un afflittissimo corpo ridotto per li veneni et per li tormenti quasi che miserabile spettacolo di cadavero. » (*Padavino al Senato*. Zurigo, 19 luglio 1607. *Loc. cit.*)

1 *Vincenti al Senato*. Morbegno, 11 et 26 luglio 1607. *Loc. cit.*

2 *Padavino al Senato*. Zurigo, 24 luglio 1607. *Loc. cit.* — Sprecher v. Bernegg, *Geschichte der Kriege, u. s. w.*, p. 45.

3 « Bref, partout où l'Espagne a du credit, on ne voit que menaces contre ce petit Estat. » (*Lettre de Paschal*. Thusis, 24 juillet 1607. *A E Grisons*, 2.)

4 *Padavino al Senato*. Zurigo, 19 luglio et 2 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato*. Morbegno, 11 luglio 1607. *Loc. cit.* — « ... und sich durch keine räden oder uffzug laenger uffhalten lassen...; die ursach waerdend irr zu üwer heimkunfft wol verstahn. » (*Ordre de retour envoyé par les XIII à leurs députés aux III Ligues*. 18 juillet. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

comptassent beaucoup d'amis parmi les Cantons, mais parce que leur exécution, coïncidant avec l'arrivée de l'ambassade suisse à Ragatz, ne pouvait manquer d'être considérée comme un affront sanglant fait au Corps helvétique [1]. Chez les Waldstaetten, la haine du nom grison s'était réveillée et avait bientôt dégénéré en rage, à la suite des aveux si compromettants de Beli et d'une prétendue avanie essuyée à Coire par le député de Lucerne [2]. Jamais occasion plus belle ne s'était offerte à Casati de brouiller de nouveaux fils. Quelque tièdes catholiques qu'eussent été de leur vivant le « Landvogt » de Castels et son compagnon d'infortune, — le premier s'était fait assister par un prédicant au moment de mourir [3], — l'ambassadeur d'Espagne ne laissa pas que de les proclamer martyrs de leur foi, eux et l'évêque de Coire, et de convoquer les V en Diète particulière à Gersau, à l'effet de parer à la ruine du catholicisme dans les III Ligues [4]. C'était, en quelque sorte, la reprise de la conjuration de Beli, mais au grand jour cette fois, et avec la circonstance aggravante que les conjurés étaient tous des alliés de la Rhétie. Dès le 26 juillet, les députés des quatre Waldstaetten et de Zoug signèrent les « articles dits de Gersau », — articles inspirés, sinon rédigés par Casati, — par lesquels ils s'engageaient, non-seulement à procurer le rétablissement de l'évêque de Coire dans ses charges et dignités, et à modifier de fond en comble la Constitution grisonne, mais encore à faire rentrer sous l'obéissance de l'Archiduc d'Innsbruck huit d'entre les X Droitures, et à s'opposer

[1] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 23 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 24 luglio 1607. *Loc. cit.*

[2] *Réponse de Lucerne aux députés des III Ligues.* 6 juin 1607. *Staatsarchiv Lucern* (*Graubünden,* 25).

[3] « Professano tutti tre (Beli, Baselga et Scarpatetto) il cattholicismo, ma l'osservano come le torna commodo. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 4 luglio 1607.) — *Del medesimo,* 29 luglio 1607. *Loc. cit.*

[4] *Del medesimo.* 19 luglio 1607. *Ibidem.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 26 et 31 luglio 1607. *Loc. cit.* — *P. Priuli al Senato.* Parigi, 20 agosto 1607. *Francia, filza* 37. — V. Siri, *Mem. recond.,* I, p. 413. — « Papei in hac valle (Valtellina) ob mortem Belli et Baselghae maximam moestitiam declarant, ac in martirum numerum referunt. » (*Copia di capitolo di lettere scritte da Sondrio a 25 luglio* 1607. *Svizzeri, filza* 1.)

au renouvellement de l'alliance de Venise avec les Ligues Grises [1].

Vers la fin de juillet, l'ambassadeur d'Espagne crut avoir emporté son but. Grâce à ses intrigues, les Grisons se trouvaient menacés d'une triple invasion, suisse, autrichienne et milanaise. Les Waldstaetten, décidés à la guerre, avaient fait préparer à Sargans des cantonnements distincts de ceux des IV, comme pour bien affirmer que, dans la campagne qui se préparait, l'ennemi ne serait pas le même pour eux que pour les Cantons protestants [2]; en outre, après avoir jeté quelques cents hommes dans le château de Bellinzone, afin d'inquiéter les III Ligues du côté du val Mesocco, ils venaient d'interdire tout commerce entre les bailliages d'outre-monts et la vallée du Rhin [3], et négociaient à Innsbruck et à Milan

[1] *Padavino al Senato*. Zurigo, 4 et 9 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato*. Morbegno, 15 giugno 1607. *Loc. cit.* — *Fuentes aux Cantons catholiques*. Milan, 21 juillet 1607. *B. N. f. français*, 16943. — *Articoli delli cinque Cantoni concernenti le cose de Grigioni*, in luglio 1607. *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 241. — Ardüser's, *Raetische Chronik*, p. 612. — C. Paschalii *Legatio Rhaetica*, p. 218. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 836.

[2] *Padavino al Senato*. Zurigo, 19 et 24 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Uri à Lucerne*. 22 juillet 1607. — « Was aber die Sach an ir selbs belanget, wüssent wir von einicher werbung, vil weniger Verschickung Kriegsvolcks inn unseren ortten, nützit, unnd desswegen nützit für uns kommen, sonder sind wir zum gegentheil warhaft bericht dass der Herr Gubernator zu Meyland, der Conte de Fuentes, nit allein nuetzit thaettlichs wider üwere unnd unsere liebe Eydt: unnd Pundtsgnossen der dryen Pündten gesinnet, sonder Inen auch alle freude und gutte nachpurschafft anerbietts und erzeigs. *Im faal aber noch etwas derglychen an uns langen soelts, werdent wir uns ob Got will, wol zehalten, unnd zeerwegen wüssen, was wir dem einem oder anderen schuldig unnd verpflicht.* » (*Lucerne à Soleure*. 13 février 1607. *Staatsarchiv Lucern* [*Graubünden*, 100]) — *Les VII aux III Ligues Grises. Ibidem.* — *Lettre du Nonce-Évêque de San-Severo aux V Cantons catholiques*. Lucerne, 20 août 1607 [*Graubünden*, 64]. — « Tristis... ista temporum calamitas, in qua propter varios eosque graves et malignos motus, pestem ac perniciem quam avitae Religionis nostræ infesti hostes nobis machinantur, non modo Rempublicam seu Regimen nostrum politicum, verum etiam ipsam Ecclesiam et Religionem Catt^cam^ in primis vero penis vicinos et confoederatos nostros, tres illas Rhætorum uti vocamus admodum ligas singulari nostro cum dolore graviter pendit... » (*Lettre des VIII à Paul V*. Lucerne, 28 août 1607 [*Graubünden*, 105].) — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 843.

[3] *Padavino al Senato*. Zurigo, 24 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato*. Chiavenna, 31 luglio; Morbegno, 21 agosto 1607. *Loc. cit.*

une déclaration de blocus qui eût privé les Grisons à la fois des sels de Halle, des grains du Tyrol et des blés de la Lombardie. La frontière orientale des III Ligues n'était pas moins menacée que celles du nord et de l'ouest, car l'archiduc Maximilien levait des troupes et se proposait d'envahir les X Droitures. Mais le point faible de la Rhétie, c'était encore et toujours la Valteline. Au cours des différends survenus entre Paschal et Vincenti, la garnison de la vallée s'était fondue peu à peu, et les tranchées avaient été abandonnées ; les habitants, s'enhardissant au fur et à mesure que les soldats se retiraient, appelaient ouvertement à l'aide les armes milanaises et confondaient dans un même sentiment de haine Vénitiens et Grisons. Le résident de la Sérénissime et les principaux officiers des Ligues venaient d'en faire la triste expérience. Sous prétexte de leur rendre honneur, le contingent valtelin de Morbeigne les avait accueillis par une salve de mousqueterie et jetés presque tous sur le carreau, Vincenti entre autres, qui s'était tiré de ce pas avec une balle dans chaque jambe [1]. Quant à Fuentes, il renforçait ses garnisons de Côme, du Montecchio, de Musso et de Dongo, et dépêchait courrier sur courrier à Lucerne et à Innsbruck [2].

Seule de toutes les villes de Suisse, Zurich veillait sur les Grisons et faisait l'impossible pour sauver malgré lui un peuple assez insouciant du danger qu'il courait pour provoquer sans motif ses plus puissants voisins. Avec une sagacité remarquable, les Conseils du « Vorort » avaient percé les plans de Casati, comme aussi ceux de Paschal, et reconnu que si les III Ligues avaient tout à craindre du premier, qui cherchait à leur faire déclarer la guerre par le Corps helvétique, de manière à leur fermer les greniers de la Suisse protestante, elles devaient aussi se tenir sur la défiance à l'égard de l'ambassadeur français, qui ne demandait qu'à les jeter sur le Milanez pour contre-balancer les avantages que les Espagnols retiraient de la

[1] *Del medesimo.* Morbegno, 2 agosto 1607. *Loc. cit.*

[2] *Del medesimo.* Morbegno, 22 maggio et 1° giugno 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 et 28 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Fresne-Canaye à Henri IV.* 25 juillet 1607.

trêve de Flandre [1]. En conséquence, Zurich prit ses mesures pour différer une campagne que la majorité de ses bourgeois désapprouvait hautement [2], et, dans ce dessein, elle convoqua à Bade, pour le 5 août, une journée générale des Cantons et de leurs alliés [3].

Bien que le Roi Très-Chrétien et la Sérénissime eussent pris soin d'intercéder d'une manière ostensible auprès des III Ligues en faveur de l'évêque de Coire [4], ils n'avaient pu empêcher que l'Escurial ne dénaturât les faits et ne représentât le second soulèvement grison comme une victoire remportée par les prédicants sur le clergé catholique. Aussi, les députés suisses, à peine arrivés à la Diète, se partagèrent-ils en deux camps : d'un côté, les Waldstaetten avec l'ambassadeur d'Espagne; de l'autre, les Cantons protestants avec l'ambassadeur de France; les premiers, excités par un bref pontifical, voulaient la guerre à tout prix; les seconds cherchaient à enrayer de leur mieux un mouvement dont ils redoutaient les suites. Dès l'ouverture de la session, les deux groupes comptèrent leurs forces; les députés de Soleure, de Fribourg et du Valais, s'étant séparés de leurs coreligionnaires, banquetèrent en compagnie d'Eustache de Refuge et de leurs confédérés des IV, ce qui fit perdre quelque peu de leur confiance aux partisans des mesures de rigueur. Tout dépendait des communes grisonnes. Un grand nombre d'entre elles continuaient à donner leur adhésion à l' « Abschied » de Bade de juillet, et à protester contre les actes des « soulevés »; une Ligue entière, la Grise, s'en remettait à la décision du Corps helvétique et s'était fait représenter à la Diète. Par malheur, les deux autres Ligues n'avaient pas voulu

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 24 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 6 et 12 settembre 1607. *Grisoni, filza 7.* — *P. Priuli al Senato.* Parigi, 2 agosto 1607. *Francia, filza* 37. — *Zurich à Lucerne.* 8 octobre 1607. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).*

[2] « Weil ihre Underthanen zu disem Feldzug kheinen guten magen hatten. » (*Extract eidgen. Histori. Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[3] *Vincenti al Senato.* Chiavenna, 31 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato,* giugno et luglio 1607. *Loc. cit.* — *Zurich aux Cantons.* 15/25 juillet 1607. *Loc. cit.*

[4] *P. Priuli al Senato.* Parigi, 20 agosto 1607. *Francia, filza* 37.

suivre l'exemple de leur confédérée; au contraire, les nouvelles de la Cadée et des X Juridictions étaient de jour en jour moins satisfaisantes. Peu après le départ des ambassadeurs suisses et des bandières, et bien que la ville de Coire [1] eût fait une réponse assez conciliante aux lettres de Zurich, l'ancien « Strafgericht » avait relevé la tête et pris avec énergie le contre-pied de celui d'Ilantz. L'avant-veille, le 3 août, il avait envoyé quelques trabans à Davos saccager la demeure du colonel Guler, à la barbe du « Pittag » et à celle des commissaires autrichiens qui revendiquaient pour leur maître la juridiction criminelle dans les Droitures; de plus, il menaçait Mayenfeld, parce que cette ville s'était placée sous la protection des Suisses[2]. C'était la guerre inévitable. Déjà les V exultaient[3]. Mais Zurich et Berne surent se plier aux circonstances avant que d'être débordées. Les Suisses catholiques voulaient marcher contre la Rhétie; elles y consentirent, mais avec des réserves telles, que la direction du mouvement échappa bientôt des mains de ceux-ci, et que leurs projets se retournèrent contre eux [4]. Après une vive escarmouche de paroles entre Refuge et Casati[5], les articles exorbitants, élaborés à Gersau par les Waldstaetten, furent repoussés par la Diète, qui décida, sur la proposition du « Vorort », que deux régiments suisses, dont l'un protestant, se tiendraient prêts, dès le 23 août, à fran-

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 26 luglio 1607. *Loc. cit.* — *Lettre de Zurich au Bourguemestre et Conseil de Coire,* 18/28 juillet 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Lettre du Bourguemestre et Conseil de Coire à Zurich,* 24 juillet-4 août 1607. *Ibidem.*

[2] *Lettre de Mayenfeld à Zurich,* 20/30 juillet 1607. — *Proposition de Sonnwig et de Guler devant le Conseil de Zurich,* 1/11 août 1607. — *Lettre du « Landammann und Rath » de Davos à Zurich,* 4/14 août. — *Lettre de Mayenfeld à Zurich,* 14 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — Ardüser's, *Raetische Chronik,* p. 235. — Anhorn's, *Püntn. Aufr.,* p. 137.

[3] *Padavino al Senato.* Zurigo, 28 luglio; 2, 4 et 9 agosto 1607. *Loc. cit.*

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 14 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1607. *Loc. cit.*

[5] « Li sudetti due Ambasciatori di Franza et Spagna nelli ufficii fatti in Dieta si sono dati delle ponture gagliarde l'uno contro l'altro. » (*Padavino al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1607. *Loc. cit.*) — *Proposition faicte par M. de Refuge sur le mouvement des Grisons,* le 7 août 1607. *B. N. f. français* 23611.

chir la frontière grisonne, mais qu'ils seraient précédés par une ambassade chargée d'épuiser toutes les voies de conciliation ; « que leur intention ne tendoit aucunement à supprimer les libertez et anciennes franchises des Grisons, ains « plustost de les proteger et maintenir... mettre la religion à « part et laisser toutes choses au premier estat », et enfin, qu'en aucun cas les XIII ne toléreraient l'intervention d'un prince étranger dans les affaires de la Rhétie, mais qu'ils s'y opposeraient « de tout leur pouvoir, avec l'ayde mesme des « Grisons [1] ».

C'était un spectacle nouveau que celui auquel allait assister l'Europe : le Corps helvétique entier ouvrant la campagne contre un de ses membres récalcitrants et formant une armée homogène avec les contingents de tous les Cantons et alliés [2]. Les IV eux-mêmes avaient fait taire leurs scrupules, attendu que les bandières de Zurich et de Berne devaient marcher de droit à la tête du premier régiment et barrer au besoin le passage à celles qui les suivaient [3]. Quant aux V, leur ardeur belliqueuse ne se démentait pas encore. Ce ne fut guère que vers le milieu d'août qu'ils commencèrent à voir clair dans le jeu du « Vorort » et qu'ils hésitèrent à s'engager

[1] *Resolutions des treize Cantons et alliez touchant les Grisons, faictes à Bade, au mois d'aoust* 1607. *B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 118. — *Padavino al Senato*. Zurigo, 21 agosto 1607. *Loc. cit.* — Anhorn, *Puentn. Aufr.*, p. 147. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 841.

[2] « Perchè nell'ultima guerra che Svizzeri hebbero in tempo di Massimiliano, la qual hoggidì chiamano la gran Lega di Svevia contra di loro, non erano entrate in colleganza Basilea, Sciaffusa nè Apenzell, et li Valesii non hebbero parte in essa; et quando con gran numero di militie passorono per rimettere in stato il Duca di Milano, non tutti li Cantoni vi concorsero; oltre che questa non fu guerra sua propria, ma stipendiaria in servitio di altri; et non pochi militorono all'incontro in favor della Corona di Franza. Nel debellar poi il Medeghino, castellano di Mus, l'anno 1531, li suddetti cinque Cantoni non volsero assistervi; sicchè essendosi poco da poi divisi per causa di religione, non è più occorso che le arme di tutte insieme sieno state unite; anzi mentre già 20 anni in circa la terra protestante di Milausen in Alsatia, confederata anch'essa, ricorse per occasione delle sue discordie civili all'agiuto de Svizzeri, li soli Evangelici vi s'interposero. » (*Padavino al Senato*. Zurigo, 15 agosto 1607. *Loc. cit.*)

[3] *Lettres de tous les Cantons et alliés à Zurich*, du 13 au 15 août 1607. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden)*.

plus avant dans une expédition dont ils avaient été les promoteurs aussi longtemps que les IV s'y étaient montrés hostiles. Comme Zurich les pressait de hâter leurs préparatifs, ils imaginèrent une singulière échappatoire et répondirent qu'ils étaient prêts à marcher, à condition toutefois qu'aucune défection ne se produisît jusqu'au 23 août dans les rangs des Confédérés. Or, le 20 août déjà, Uri déclara qu'il ne pouvait prendre part à la campagne, contraint qu'il était d'échelonner ses troupes sur sa frontière d'Urseren. Quelques jours après, ce fut le tour des autres Waldstaetten, qui firent savoir au « Vorort » qu'ils imiteraient l'exemple d'Uri et se contenteraient d'ordonner un blocus sévère à l'égard des Grisons, ce qui fournit à Zurich le prétexte de convoquer à Bade une nouvelle Diète générale pour le 2 septembre, et de maintenir ouvertes les voies de conciliation [1].

Les affaires intérieures des Grisons s'étaient un peu améliorées depuis la journée du 5 août. Des deux Droitures rivales, l'une, celle de Coire, avait fini par se dissoudre [2], et l'autre, celle d'Ilantz, témoignait de vouloir se soumettre à l'arbitrage des XIII [3]. Ce n'est pas à dire que l'incapacité des assemblées de paysans qui gouvernaient la Rhétie fût moins criante qu'auparavant. Au contraire, Fuentes venait tout justement d'en faire l'épreuve. Piqué de ce que ses projets eussent été déjoués à Bade, et décidé à reprendre ses brisées, il avait,

[1] *Uri à Zurich.* 26 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Padavino al Senato.* Zurigo, 20 et 22 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Del medesimo,* 2 settembre 1607. *Svizzeri, filza* 2. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 25 agosto 1607. *Loc. cit.*

[2] *Del medesimo.* 30 agosto 1607. *Ibidem.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 7 et 25 ottobre 1607. *Svizzeri, filza* 2.

[3] *Zürich à Lucerne,* 10/20 août 1607. (*Graubünden*). — « Questa è l'intention dell' Fœuentes : Esso ha pizato il foco, hora lo nega, dicendo voler che sia estinto, altrimenti come conviene porro remedio; noi non possiamo estinguerlo, soli gli Sig[ri] Svizzeri sono boni a far questo, li quali da lui vengono impediti. Chi non sa intender questo gioco? ancora gli miei putini saperano far questa conclusione. » (*Lettera del vicario Sonvigo a capitanio Rud. Planta,* di Baden, 27 agosto 1607. *Hiernach seindt verschreiben, u. s. w. Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*]). — *Padavino al Senato.* Zurigo, 20 et 24 agosto 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 25 agosto 1607. *Loc. cit.*

vers le milieu d'août, envoyé dans la vallée du Rhin un de ses confidents, le maître de camp Barnaba Barbo, dans l'espérance peut-être que la populace grisonne ne saurait se contenir à la vue d'un ambassadeur milanais et lui ferait subir un affront, ce dont le comte-gouverneur n'eût pas manqué de tirer parti [1]. Chargé en secret de réchauffer le zèle des « Espagnolisez », et officiellement de faire des plaintes aux III Ligues au sujet des derniers soulèvements, Barbo, qui était avant tout un espion, ne sut que dire aux Grisons lorsque ceux-ci lui demandèrent de vouloir bien préciser les griefs que son maître prétendait avoir reçus d'eux; mais son embarras fut minime en comparaison de celui du Pittag de Coire, dont aucun des membres ne se trouva en état de rédiger une réponse aux lettres de Fuentes, et qui dut recourir à cet effet aux lumières des bannis réfugiés à Ragatz [2].

Malgré les nouvelles rassurantes qui leur parvenaient de Rhétie, les députés suisses rassemblés à Bade se trouvaient dans une grande perplexité. Sans doute, la plupart des communes grisonnes, — 44 sur 66, — déclaraient accepter d'avance les décisions du Corps helvétique; sans doute, la Droiture d'Ilantz, pour se disculper d'avoir fait mourir injustement Beli et Baselga, venait d'envoyer au « Vorort » les pièces du procès des deux suppliciés; mais, en revanche, les III Ligues ne songeaient aucunement à mettre un terme à l'ère des « Strafgerichte », et en cela, elles ne faisaient que suivre Paschal, qui continuait à pêcher en eau trouble, dans le dessein de provoquer une rupture entre les Grisons, les IV et le Milanez. Plus grande encore était l'indécision des bannis, car si, d'une part, ils ne comptaient plus que sur le Corps helvétique pour

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 2 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Zytung so uns uss Engadin zukhommen,* 19/29 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[2] *Copie de la Response des Grisons envoiée au Conte de Fuentes,* en aoust 1607. *B. N. nouv. acq. fr.,* 2749, p. 252. — *Padavino al Senato,* 2 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1 settembre 1607. *Grisoni, filza* 7. — *Le « Strafgericht » aux XIII.* 8/18 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1 settembre 1607, *Loc. cit.*

être réintégrés dans leurs biens et priviléges, ils savaient, de l'autre, que la plèbe grisonne avait juré leur extermination, au cas qu'ils fissent appel à l'étranger[1]. Les Waldstaetten tentèrent naturellement de profiter de ces circonstances, et de remettre en avant leurs articles de Gersau, mais sans succès. Les IV tinrent bon, et, à la majorité de douze voix contre six, firent confirmer par la Diète le dernier « Abschied » de Bade, et accorder aux III Ligues un délai de vingt jours pour révoquer les pouvoirs de la Droiture d'Ilantz[2].

Grâce à l'énergie et à l'habileté du « Vorort », les projets belliqueux des V se trouvaient pour un moment déjoués, et par contre-coup, ceux de Maximilien aussi. Celui-ci, à l'instigation de Fuentes et de Casati, commençait à faire des démonstrations sérieuses du côté de Finstermünz et du val Saint-Pierre, et n'attendait qu'un succès des Waldstaetten à la journée de Bade pour envahir la Rhétie. L' « Abschied » du 6 septembre l'arrêta net aux portes de la Basse Engadine[3]. Presque au même temps, Fuentes recevait de l'Escurial l'ordre de licencier son infanterie napolitaine et sa cavalerie. Les III Ligues respirèrent. Avec la retraite de l'archiduc d'Innsbruck et le désarmement du gouverneur de Milan, s'évanouissaient les deux plus grands dangers suspendus jusqu'alors à leurs flancs. Cet

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 24 et 28 luglio; 2 et 7 settembre 1607. *Svizzeri, filze* 1 et 2. — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 20 settembre; 1 ottobre 1607. *Grisoni, filza* 7.

[2] *Le contenu de la lettre que les* 13 *Cantons ont escrit aux trois Ligues, de la diète de Bade,* en septembre 1607. *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 134. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 20 et 24 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 11 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Lettre de Zurich aux XIII Cantons.* 12/22 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[3] « J'ay eu advis que la nuict passée, les troupes de l'archiduc Maximilien ont donné dans l'Engadine-Basse, la quelle a donné advis aux communes les plus proches, et ce soir il se treuvera 4,000 hommes en armes pour les aller rencontrer. » (*Paschal à Zurich,* Thusis, 29 août.) — « L'invasion des gens de l'Archiduc n'a esté que de quelques habitans de la frontière. » (*Du même.* Thusis, 30 août 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 1 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 28 agosto et 13 settembre 1607. *Loc. cit.* — *Lettre des treize Cantons à l'archiduc,* du 6/16 septembre 1607. *B. N. nouv. acq. fr.* 2749, p. 236. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 839.

heureux résultat, les Grisons le devaient à leurs coreligionnaires de la Suisse protestante; ils ne leur en tinrent cependant aucun compte. A peine la Droiture d'Ilantz se sentit-elle en sûreté contre les coups de main du dehors, qu'elle frappa de nouveau les prétendus complices de Beli et de Baselga, au mépris de l'ultimatum des XIII; et quand ces derniers se hasardèrent à proposer la convocation à Mayenfeld d'un congrès de députés suisses et grisons, à l'effet d'apporter un remède à l'état de malaise dont souffrait la Rhétie, il ne se trouva que dix communes favorables à ce projet; les autres, soit la grande majorité, furent d'avis de repousser la demande des Suisses, attentatoire, selon elles, « aux libertés et franchises des III Ligues [1] ».

Cependant, le délai de vingt jours accordé aux Grisons le 6 septembre était expiré, sans que ceux-ci eussent pris la peine de notifier d'une façon catégorique au « Vorort » leur réponse à l' « Abschied » de Bade. A force d'atermoiements, en effet, les Suisses en étaient arrivés à perdre le peu de crédit dont ils avaient jadis joui auprès de leurs alliés de Rhétie. A Coire, on estimait qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter aux menaces des Confédérés aussi longtemps que le désaccord régnerait à Bade entre les IV et les V. Or, le 1er octobre, ce désaccord était plus violent que jamais; seulement, les deux partis avaient modifié, pour la troisième fois, leurs manières de voir respectives; derechef les Waldstaetten poussaient à la guerre, tandis que leurs adversaires s'étaient remis à prêcher la conciliation [2]. Avant même que Zurich eût été informé de la décision prise par le Pittag de Coire, ce Canton avait convoqué à Aarau les députés de ses coreligionnaires des III Villes, de Saint-Gall,

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 20 et 28 settembre 1607. *Loc. cit.* — « So hat es sich weyth dem mehren nach befunden dass man die in ob angeregtem juengsten Schriben beruerte fuergeschlagene mittel und conditiones nit annemen khoenne noch moege, syttemalen dieselbigen zum Theil unseren freyheiten, raechten und gerechtigkheiten praciudicierlich und zu wider, auch denen zuvor mehrmalen fuergeschlagenen mittlen und conditionen etlicher gstallt unglich sich erscheinendt. » (*Réponse des III Ligues aux XIII Cantons.* Coire, 21 septembre/1er octobre 1607. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].)

[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1607. *Loc. cit.*

de Glaris, de Bienne et d'Appenzell-Rhodes Extérieures, et la Diète évangélique, en prévision d'une réponse négative des III Ligues, avait résolu de s'opposer aux desseins des V; quelques jours après, le «Vorort» avait invité les XII à consentir à une nouvelle ambassade, et à envoyer leurs députés à Ragatz pour le 21 octobre. Mais cette mesure était peu propre à calmer l'impatience des Waldstaetten, qui, de leur côté, venaient de ratifier, à la journée d'Altorf, — sous la pression du nonce et de l'évêque de Coire, — un certain nombre d'articles de «religion», plus agressifs encore à l'égard de la Rhétie que ne l'étaient ceux de Gersau[1]. A défaut d'une prise d'armes immédiate, ils réclamaient la convocation d'une Diète générale, d'autant plus nécessaire, selon eux, qu'à l'exemple des Grisons, les paysans de la Suisse catholique commençaient à se soulever, et qu'à Schwytz surtout des symptômes de rébellion se manifestaient parmi les communes[2]. Mais, chose curieuse! Zurich, entre les mains de laquelle les journées de Bade avaient été jusqu'alors une arme puissante pour entraver les projets des V, Zurich ferma l'oreille aux plaintes de Lucerne, et les Waldstaetten, après avoir agité s'ils ouvriraient la campagne à eux seuls, se virent contraints d'accepter les propositions du «Vorort», de peur d'abandonner à leurs confédérés protestants l'arbitrage des affaires grisonnes[3].

Au moment où les ambassadeurs des XIII allaient se rendre à Ragatz, une nouvelle incartade des Grisons faillit gâter tout. Le 10 octobre, les III chefs firent savoir à Zurich qu'ils avaient consulté leurs communes sur l'opportunité de la médiation helvétique, et qu'ils estimaient prudent qu'elle fût différée[4].

[1] *Nuovi et reformati articoli quali haveran li Deputati Svizzeri da proponere et trattare con li Grisoni* (27 settembre 1607). *Grisoni, filza* 2 (imprimé. *Quellen, u. s. w.*, II, p. 203).

[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 19 luglio; 7 settembre et 2 ottobre 1607. *Svizzeri, filze* 1 et 2.

[3] *Padavino al Senato.* Zurigo, 3, 12 et 19 ottobre; 9 novembre 1607. *Loc. cit.* — *Zurich aux III Ligues,* 26 septembre/6 octobre 1607. — *Zurich à Lucerne,* 28 septembre/8 octobre 1607. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).— *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 852 sqq.

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 23 ottobre 1607. *Loc. cit.*

Tout d'abord, les Conseils du « Vorort », à bout de patience, résolurent de se décharger d'une négociation qui leur procurait tant de sujets de contrariété [1], mais ils ne tardèrent pas à revenir sur leur décision lorsqu'ils apprirent que le vent tournait enfin à la clémence, et que les sauf-conduits nécessaires avaient été accordés aux bannis, afin de permettre à ceux-ci de présenter en personne leur défense devant la Droiture. Dans ces circonstances, le congrès de Ragatz devenait sans objet [2]. Néanmoins, sur la demande de Guler, d'Hercule de Salis et de leurs compagnons d'exil, Zurich et Glaris consentirent à les faire accompagner par une députation jusqu'à Ilantz, où ils s'entendirent condamner à des peines pécuniaires, proportionnées à leurs fortunes respectives, et infligées même à ceux d'entre eux qui furent déclarés innocents, car tous les moyens étaient bons dès qu'il s'agissait d'éteindre les dettes énormes contractées par le « Strafgericht » de Coire [3]. Bientôt les députés suisses purent regagner leurs Cantons ; presque tous les procès se trouvaient jugés ; une dernière tentative de soulèvement, faite par la bandière de Remüs en Engadine, avait été réprimée, et le calme renaissait peu à peu dans la vallée du Rhin. Vers la fin de novembre, il ne restait plus en Suisse que les chefs de la faction espagnole, l'évêque de Coire, le gonfalonnier Tscharner et quelques autres, exclus de l'amnistie à la réquisition de Paschal, et condamnés par contumace à des peines infamantes pour avoir comploté, avec Beli, la ruine de leur patrie [4].

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 19 ottobre 1607. *Loc. cit.*

[2] *Del medesimo,* 5 novembre 1607. *Ibidem.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 ottobre 1607. *Loc. cit.* — *Lettre de Zurich aux XII,* 5/15 octobre. — *Grebel et Keller à Zurich.* Ilantz, 3 novembre. — *Zurich aux Cantons protestants,* 9/19 novembre. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

[3] *Padavino al Senato.* Zurigo, 6, 9 et 22 novembre, 22 dicembre 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 2, 6 et 22 novembre 1607. *Loc. cit.*

[4] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 11 et 29 novembre 1607; Coira, 6 marzo 1608. *Loc. cit.* — *Padavino al Senato.* 7 ottobre, 1° novembre et 1° dicembre 1607. *Loc. cit.* — *Rud. Planta a Pompeio Planta et Gio. Schalchetto.* Ragatz, 20 septembre 1607. — *Du même.* Zernetz, 12 octobre 1607. *Hiernach seindt verschreiben u. s. w. Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*). — Salis-Marschlins, *Denkwuerdigkeiten,* p. 14.

Certes, la Droiture avait fait un grand pas vers l'apaisement, le jour où elle avait accordé des sauf-conduits aux exilés grisons ; mais, avant de se séparer, il lui restait à chercher un remède à la situation désastreuse dans laquelle se trouvaient les finances des III Ligues. Au commencement de décembre, en effet, le montant de la dette, bien que diminué depuis la chute du premier « Strafgericht », était encore de près de cent cinquante mille écus ; or, le produit brut des amendes payées par les bannis atteignait à peine le tiers de cette somme [1], et, suivant l'estimation d'un contemporain, la Rhétie entière n'eût pas été en état de fournir trente mille écus. Après avoir examiné divers expédients, dont les deux principaux consistaient à réduire d'une manière notable les mémoires de frais présentés par les hôteliers de Coire, et à imposer à de fortes sommes le chef-lieu de la Cadée et les Quatre Villages, ces « nids d'Espagnols » — ce qui n'eût pas manqué de provoquer de nouveaux troubles — la Droiture finit par se tourner vers Paschal, dont la quote-part — douze mille écus — fut versée dans la masse et permit aux juges d'Ilantz de répartir entre les III Ligues une somme de soixante mille écus, destinée à satisfaire au prorata les créanciers du gouvernement grison [2].

La Rhétie touchait enfin au terme de ses souffrances. Une période de calme, succédant aux horreurs de la guerre civile, allait permettre aux Grisons de réparer leurs forces épuisées par huit mois d'une anarchie qui avait failli les brouiller avec tous leurs voisins et provoquer l'intervention armée des Cantons suisses, de l'archiduc de Tyrol et du gouverneur de Milan. Lorsque s'ouvrit l'année 1608, le pays avait repris sa physionomie ordinaire ; la Droiture n'existait plus, et la laborieuse liquidation entreprise par elle tirait à sa fin [3] ; de toutes parts, les pensionnaires du Roi Très-Chrétien accouraient à Thusis, où Paschal distribuait l'argent de France aux députés des communes qui venaient de reconfirmer solennellement l'al-

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 1° dicembre 1607. 4 febbraio 1608. *Loc. cit.*
[2] *Padavino al Senato.* Zurigo, 1° dicembre 1607. *Loc. cit.*
[3] *Del medesimo.* 14 gennaro 1608. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 2 gennaro 1608. *Loc. cit.*

liance de Soleure [1]. Si Vincenti, confiné dans Morbeigne, ne donnait pas encore signe de vie, c'est qu'il se trouvait pris au dépourvu, ayant dépensé de grosses sommes pour la construction des tranchées et la solde de la garnison de la vallée; mais il ne prêta pas longtemps le flanc aux insinuations malveillantes de Paschal [2], et, dès le milieu d'avril, presque toutes les communes grisonnes avaient juré de nouveau d'observer l'alliance de Davos [3].

En même temps que disparaissaient les dernières traces de la révolte en Rhétie, au dehors l'horizon se rassérénait. Assurément, les Grisons étaient toujours en crainte d'un coup de main sur la Valteline; des avis de Rome les mettaient en garde contre une attaque combinée de l'Espagne et du Saint-Siége sur Venise et les pays d'outre-monts; par leurs espions en Lombardie, ils apprenaient que de grands préparatifs militaires se faisaient dans le Cômasque; que le nonce de Suisse et Casati avaient été mandés en hâte à Milan, et que le comte-gouverneur se préparait à envoyer un nouvel émissaire à Coire; il leur revenait enfin d'Innsbruck que Maximilien s'efforçait de réchauffer le zèle des V; et de Lucerne, que les agents espagnols demandaient passage aux Cantons catholiques pour quatorze mille hommes; mais ils ne tardèrent pas à se rassurer lorsqu'ils se furent convaincus de l'impuissance de leurs ennemis [4]. A force d'intrigues, en effet, Casati avait fini

[1] *Padavino al Senato.* Zurigo, 12 ottobre 1607. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 30 novembre 1607 et 2 gennaro 1608. *Loc. cit.* — *Minute de la lettre que j'ay* (Paschal) *escrit aux communes, les convians à venir prendre le present que le Roy leur faict en lieu de pensions particulières, en decembre* 1607. *B. N. nouv. acq. franç.*, 2749, p. 237. — Salis-Marschlins, *Denkwuerdigkeiten*, p. 14. — Sprecher, *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.*, p. 45.

[2] *Vincenti al Senato.* Morbegno, 7 giugno, 20 ottobre, 10, 13 et 16 dicembre 1607, 17 gennaro, 5 et 12 febbraio 1608. *Loc. cit.* — *Mercure françois*, t. X, 1624-1625. — *Villeroy à Paschal.* Paris, 21 décembre 1607. *B. N. nouv. acq. fr.*, 2749, p. 255 v°.

[3] *Padavino al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1608. *Loc. cit.* — *Vincenti al Senato.* Morbegno, 2 novembre 1607; 12 febbraio 1608. *Loc. cit.*

[4] « Ein ehrlicher ansehenlicher Puntzman hat uns durch ein schryben so den 20ten verschinnes monats novembris von Ime ussgangen, berichtet, es syge Ime von einer qualificierten Person uss Rom zugeschriben, wie khein Hoffnung

par dépasser son but et par semer la zizanie entre les trois petits Cantons d'une part, qui paraissaient décidés à se détacher de leurs confédérés protestants, et Lucerne et Zoug de l'autre, qui combattaient ces tendances séparatistes et prétendaient avec raison qu'il n'était point du devoir des fondateurs de la Confédération de se faire les instruments de sa ruine [1]. Quant à Fuentes, ses démonstrations hostiles n'étaient à autre fin que de couvrir sa retraite, car il venait de recevoir de Philippe III l'ordre formel, non-seulement de vivre en paix avec les Grisons, et de s'abstenir de toute attaque contre la Valteline, mais encore de faire savoir aux Valtelins qu'ils ne devaient pas faire fonds sur les secours de Milan au cas qu'ils se soulevassent, et que, s'ils désiraient obtenir quelque adoucissement à leur servitude, il était préférable qu'ils recourussent au Roi Très-Chrétien et à la Sérénissime par l'entremise du Saint-Siége [2].

der Verglychung syge zwüschent den Pabst und Venedigeren, und obschon der Pabst nit vil wissens mache, sygen doch hochwichtige tractaten zwütschent Ime und dem Koenig uss Hispanien, welche etwan unversechner wyss ussbrechen werdint, mit hœchsten zorn und grossen gwalt, und habe der Kœnig uss Franckrych und wir von Pünten wol für uns zu sehen, und zu unseren sachen wol zu lugen. » (*Avis und bericht so den III Puendten zukhommen der kriegsruestung und gefharen halber von Meyland naher. u. s. w.* Januar 1608. *Staatsarchiv Zürich* [*Graubünden*].) — « Fuentes... habe die strassen von Meylant uff Leck (Lecco) und dadanen uff Vall Sagna (Sasina) biss gen Bellan und darnach dem See nach ufberichtigen lassen, bis gen Collig (Colico). » (*Ibidem.*)

1 *Padavino al Senato.* Zurigo, 28 gennaro 1608. *Loc. cit.*

2 « Por una de vuestras cartas de los 10 de octubre, y las relaciones y papeles que con ella embiastes, he visto muy particularmente los officios y diligençias que aveys hecho para aplacar las diferençias entre Esguizaros y Grisones, y que ninguna cosa ha bastado, para que lo hagan; la instançia que los de la Valtolina os hazen para que os declareys si, apremiandolos por biolençia, o por via de religion, los ayudareys con mis fuerças; el cuydado con que esto os tenia por las intelligençias y maquinas que Françeses y Veneçianos traen con aquella gente; los fines que lleban y los medios que se os offreçen para que esto se acomode; que todo se ha considerado muy atentamente, *y todavia deseo que esas diferençias se acomoden sin venir á las armas, por via de negoçiaçion, por los grandes incombenientes que de la rotura se seguirian,* ni tampoco se halla por util que se llegue á prohivir el trato á los Grisones, por el peligro que correria de hazerlos caer en desesperaçion y apresurar la conclusion de la venta de la Valtolina con Veneçianos, y hecharse de todo punto en sus braços y en los de Françeses, dejado á parte el daño que dello se seguiria

Plus que toute autre, peut-être, cette reculade parut amère à l'orgueil castillan; mais le temps n'était plus où le Roi Catholique autorisait ses généraux à tenter de folles descentes sur les côtes d'Irlande, ou ratifiait les entreprises aventureuses de ses lieutenants en Italie; bien au contraire, l'Escurial se recueillait à l'approche du péril et cherchait à écarter tous les prétextes dont les ministres du Louvre auraient pu se servir pour mettre à exécution les desseins qu'ils méditaient contre la Maison d'Autriche.

á ese estado (*que se halla tan trabajado como sabeys*); y aviendo de ser neçesario levantar gente para que el Archiduque Maximiliano le quite por aquella parte (como apuntays lo ha advertido) ya seria rompimiento; y quando bien por la una y otra parte, se les çerase el comerçio, no se les puede çerrar el que podrian tener por el dominio de Veneçianos; y asi me resuelbo a que, como os he escrito antes de agora, *procureys asentar este negoçio con destreça y buena maña por via de negoçiaçion sin venir á las manos,* ni empeñaros en ninguna cosa de que pueda resultar rotura; que esto se tiene por combeniente por agora, y que procureys diestramente *que los de la Valtolina (como otras vezes lo han hecho) embien al Papa persona que le represente sus miserias y trabajos, y le pida que haga offiçiòs con el Rey de Françia y Veneçianos para que no los inquieten,* sin que parezca que esto se muebe por nuestra parte. » (*Minuta de carta de Su Mag*d *al conde de Fuentes,* de Madrid á 8 de diciembre de 1607. *Archivo general de Simancas. Estado Leg*°, n° 1899.) — « He visto vuestra carta de los 26 de noviembre proximo passado, que trata de la materia de Grisones, y lo que importa que no lleguen á effeto las platicas que Veneçianos y Françeses traen en la Valtolina, y por lo que se os escrivió á los 8 de Xbre havreys entendido mi intençion en estas cosas, á que no se ofreçe que añadir, sino que en caso que Françeses o Veneçianos se quieran apoderar de la Valtolina, conviene que lo ympidays con viva fuerça, pues seria de tanto daño y perjuyzio á esse estado, como se dexa considerar, *y assi os ordeno lo hagays, pero sino fuere en este caso, por ningun caso movereys armas.* » (*Felipe III al Conde de Fuentes,* á 4 de febrero 1608. *Leg*°, n° 1899.)

LIVRE IV.

LA LIGUE D'ITALIE.

(1605-1610.)

Revers essuyés par la politique française en Italie en **1603** et **1604**. — Henri IV s'attache à gagner Charles-Emmanuel. — Dépendance dans laquelle se trouve le duc à l'égard de Fuentes. — Mort du Prince de Piémont à Valladolid. — La Savoie se rapproche de Venise et du Saint-Siége.

Charles-Emmanuel fait proposer à Henri le mariage de Victor-Amédée avec une fille de France. — Il demande la rétrocession à la Savoie des pays cédés à la Couronne Très-Chrétienne par le Traité de Lyon. — Ces ouvertures sont repoussées par le Louvre.

Le duc revient à la charge. — Propositions faites en son nom par l'ambassadeur de Savoie à Rome à Alincourt. — Rappel de Fresne-Canaye. — Chevrières se rend à Turin. — Rupture des négociations entre la France et le Duché.

Henri s'ouvre à Priuli du projet d'une grande ligue antiespagnole. — Il ne peut vaincre la froideur de la Sérénissime.

Position prise par Charles-Emmanuel pendant la querelle de l' « Interdit ». — Il envoie au Louvre Purpurato et Gattinara. — Henri refuse de restituer la Bresse et d'abandonner la protection de Genève.

Le duc change de batterie. — Ambassade du comte de Verrue à Madrid. — Duplicité du Savoyard. — Colère de Henri.

Chute de Roncas et d'Albigny. — Charles-Emmanuel met le Sénat en garde contre les ambitions de l'Escurial. — Ambassade de Vaucelas à Turin. — Peu de succès de sa négociation. — Le duc semble incliner de nouveau vers l'Espagne. — Efforts de Philippe III à l'effet d'empêcher la réalisation de l'alliance franco-savoyarde. — Perspectives qu'il fait miroiter aux yeux de Charles-Emmanuel. — L'Escurial se rapproche du Vatican. — Projet de mariage hispano-savoyard.

Pierre de Tolède. — Alarmes du duc. — Il envoie à Paris le S[r] de Jacob.

Offensive et défensive. — La campagne de Lombardie ajournée. — Intrigues savoyardes à l'Escurial. — Charles-Emmanuel continue à osciller entre la France et l'Espagne. — Première ambassade de Bullion à Turin. — Le duc

se déclare prêt à signer le traité. — Bullion reprend la route du Piémont.— Projet de partage de la Lombardie. — Dispositions du Vatican, de la Sérénissime et des Cantons suisses. — Levées grisonnes. — Préparatifs de Paschal. — Dernières mesures prises par les alliés. — Mort de Henri. — Conclusion.

Au milieu des préoccupations qui l'assaillaient de toutes parts et des événements qui le contraignaient à modifier à l'improviste ses plans les plus arrêtés, Henri IV avait pu, durant quelques mois, détourner ses yeux de l'Italie; toujours est-il vrai qu'en 1608, comme au lendemain de la paix de Lyon, il caressait encore le chimérique espoir de liguer les États autonomes de la Péninsule contre les maîtres de Milan, et d'expulser par ce moyen les Espagnols de la Lombardie et du Napolitain. Malgré les revers essuyés en 1603 et 1604 par la politique française, tant à Rome que dans la plaine du Pô, l'activité des ministres du Roi Très-Chrétien ne s'était point ralentie d'un instant; on a vu ailleurs combien de projets Fresne-Canaye avait faits ou reformés afin d'intéresser Venise à la cause des Ligues Grises, et comment le cardinal Du Perron, se rendant à Rome (novembre 1604), avait visité les petites Cours du Nord [1]. A la suite de ces démarches répétées, le grand-duc de Toscane eut quelques velléités de secouer le oug castillan; il s'aboucha même avec la Sérénissime à dessein de préparer la rentrée des fleurs de lys dans le marquisat de Saluces, et fit offrir aux Français de les aider à s'emparer par surprise du port de Monaco [2]; mais, comme la cause de ce brusque réveil n'était autre que la crainte inspirée à Ferdinand de Médicis par les trames des Aldobrandini, ses plus mortels ennemis, et que Clément VIII était agonisant [3], Henri IV prit

[1] V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 326. — *Henri IV à Fresne-Canaye*. Fontainebleau, 26 octobre 1604. *Lettres missives*, VI, p. 310.

[2] *Priuli al Senato*. Parigi, 17 maggio 1607. *Frari, Francia, filza* 37. — « Ho penetrato di più, ma per via sicurissima, che il Gran Duca di Toscana ha fatto sapere a S. M. che ha modi di haver Monaco nelle mani; però che se la Maestà Sua lo vuole, glielo fara havere. Il Re lo ha ringratiato, ma le ha risposto che quando Sua Altezza lo possa havere, lo esorta a pigliarlo, che lei l'aiuterà a mantenerlo, et con gente et con monitione et con tutto ciò che le bisogna, senza offerirsi di accetarlo lui. » (*Angelo Badoer al Senato*. Parigi, 26 aprile 1605. *Francia, filza* 34.)

[3] V. Siri, *Mem. rec.*, I, p. 331.

garde de rien précipiter, d'autant plus que Charles-Emmanuel de Savoie, la pierre fondamentale de toute ligue italienne, gravitait encore vers l'Escurial[1].

En butte à la haine du duc de Lerme et aux exigences insupportables de Fuentes, le souverain du Piémont avait bu jusqu'à la lie la coupe amère de ses désillusions; mais à peine osait-il se plaindre, car ses enfants servaient d'otages à la Cour de Madrid, et les Espagnols tenaient garnison dans plusieurs forteresses du duché. Vers le milieu de février, cependant, la nouvelle de la mort de son aîné, le prince Philippe-Emmanuel, — survenue à Valladolid — et de la maladie de son puîné, Victor-Amédée[2], lui dessilla les yeux; pour un temps, il ne songea plus qu'à retirer ses fils des mains de leur oncle, comme aussi ses places fortes de celles du gouverneur de Milan, et à se rendre indépendant des deux Couronnes, car il redoutait Lesdiguières autant, sinon plus, que Fuentes. Ce fut alors que, pour la première fois, il ébaucha l'idée de se rapprocher du Saint-Siége, de Venise et des petits États libres d'Italie; la nouvelle confédération fût demeurée neutre entre la France et l'Espagne, et eût conservé ouvertes ses communications avec le Rhin, grâce à l'alliance qui unissait la Savoie aux Cantons catholiques[3].

Par malheur pour lui, Charles-Emmanuel ne persévéra pas longtemps dans ces sages résolutions, et revint bientôt au système de bascule qui consistait à vendre au plus offrant,

[1] *Henri IV à Maurice le Savant.* Fontainebleau, 3 novembre 1604.

[2] « Si è andato di maniera augumentando il male nel Principe Maggiore di Savoja... che egli si trova quasi in stato di total disperazione. Et il secondo genito ancora resta parimente con le varolle, ma con inferior pericolo; come fa il terzo che da novo gli è tornata la febbre. » (*F. Priuli al Senato.* Vagliadolid, 8 febbraio 1605. *Spagna, filza* 36.)

[3] « Doppo haver fatto il sig[r] Duca di Lerma una dolce renitenza alla dimanda del signor Duca di Savoja intorno all' andar i Principi in Piemonte, si è finalmente offerto di dover aiutar questa materia appresso il Re, in modo che si tiene il loro ritorno per sicuro. » (*Francesco Priuli al Senato.* Vagliadolid, 27 febbraio 1606. *Spagna, filza* 37.) — « Je ne suis pas d'advis aussy que nous mesprisions la proposition d'une ligue deffensive entre le Sainct-Siége, les Venitiens, le grand-duc et les autres princes d'Italie. » (*Henri IV au cardinal de Joyeuse,* Paris, 7 mars 1605.)—*Fresne-Canaye au Roi.* Venise, 8 avril 1604. — Carutti, *Storia della Diplomazia della corte di Savoia,* I, p. 9, 10 et sqq.

soit à chacune des deux Couronnes tour à tour, l'amitié de la Savoie. On avait vu d'un œil favorable, à la Cour de Turin, Fuentes creuser les fondements du fort d'Adda; le Splugen fermé aux armées françaises, l'importance stratégique du Piémont se trouvait doublée. Il n'en fallait pas davantage pour que l'imagination du duc se donnât carrière, et qu'il fût tenté d'offrir son alliance à Henri, moyennant la rétrocession à la Savoie de la Bresse, du Bugey et du Val-Romey. Il s'en ouvrit même à La Boderie, qui lui apportait les lettres de condoléance du Roi sur la mort du prince de Piémont, et profita de l'opportunité de la circonstance pour mettre en avant un projet de mariage entre Victor-Amédée et une fille de Henri, mariage qui devait être tout aussitôt suivi de l'invasion du Milanez par une armée franco-savoyarde; mais cette démarche prématurée n'aboutit à rien, car on se défiait trop du duc à Paris pour accueillir aucune de ses propositions avant qu'il eût donné des gages de sa sincérité [1].

Henri avait eu raison de demeurer dans l'expectative. Dès le printemps de l'année suivante, le duc, désespérant de voir son aîné monter sur le trône de Castille, revint à la charge et confia à son cousin le duc Henri de Savoie-Nemours la mission d'annoncer secrètement au Roi que le Piémont ne demandait qu'à secouer le joug de Fuentes et à se rapprocher de la France, maintenant que l'Escurial avait renoncé à retenir pour otages en Espagne les frères de l'infortuné Philippe-Emmanuel. Comme les ministres français tardaient à répondre à ces ouvertures, le duc en fit de nouvelles — plus significatives — par la voie de son ambassadeur à Rome, qui déclara à Alincourt que Charles-Emmanuel désirait qu'il plût à Sa Majesté « donner et accorder en mariage au prince son fils aisné, Madame sa fille aisnée, et luy donner en dot les pays de Bresse, Beugey et Veromey, moiennant quoy le dict duc se conioindra entierement avec Sa Majesté, se departira totalement de l'alliance et amitié du Roy d'Espaigne, commencera

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 17 juin 1604. — V. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 334, 354, 400.

et ouvrira dés à present la guerre au duché de Milan, avec l'assistence de Sa dicte Majesté, à deux conditions: l'une, que les places qu'il prendra et les conquestes qu'il fera au duché de Milan demeureront en propre au dict duc et à ses enfans et successeurs... et l'autre, aprés que le dict duc sera estably au dict pays et duché de Milan, non-seulement il restituera à Sa dicte Majesté les dicts baillages de Bresse, Beugey et Veromey, mais aussy luy transportera et cedera, pour elle et ses successeurs à jamais, tout le pays et duché de Savoye[1] ».

La dernière partie de cette proposition devait être accueillie avec faveur au Louvre. Henri, dont la duplicité était bien près d'égaler celle de Charles-Emmanuel, venait de rappeler Fresne-Canaye, parce que ce diplomate au zèle intempestif avait pris sur soi d'offrir à la Sérénissime l'alliance de la France avant que le différend vénéto-romain fût complétement étouffé. Quelque désireux, en effet, que le Roi se montrât d'obliger le Sénat, il tenait à ménager le Saint-Siége, dans lequel il voyait un des piliers de la future Ligue d'Italie[2]. Or, le projet du duc donnait aux ministres du Louvre beau jeu pour arriver à leurs fins sans se découvrir. Bien que le cardinal de Joyeuse négociât alors même un arrangement entre Venise et Paul V, ils envoyèrent à Turin le sieur de Chevrières, qu'ils chargèrent d'engager Charles-Emmanuel à concerter avec les Ligues Grises et la Sérénissime une attaque contre le Milanez[3]. Toutefois l'agent français ne parvint pas à tomber d'accord avec le rusé Savoyard, qui persistait à réclamer pour arrhes de sa conversion la remise préalable entre ses mains des pays cédés par lui lors de la paix de Lyon, et qui, plutôt

[1] *Instruction au Sr de Chevrières, allant en Savoye, au mois de mars* 1607. *B. N. f. français,* 23518, p. 80, et 23519, p. 294.

[2] *P. Priuli al Senato.* Parigi, 28 gennaro et 18 febbraio 1607. *Francia, filza* 36. — *Relazione di P. Priuli, amb. ord.* 1° luglio 1608. *B. N. f. ital.,* 1650.

[3] « (S. M. le)... depesche vers ledict duc principalement pour estre esclaircy par luy de la verité de son intention sur certaines ouvertures d'alliance et confederation plus estroictes qui ont esté faictes, et par plusieurs fois reiterées et renouvelées, par son ambassadeur residant à Rome à celuy qui sert S. M. en pareille charge. » (*Instruction au Sr de Chevrières. Ibidem.*)

que de se désister de cette prétention, préféra rompre les négociations[1].

L'humeur changeante du duc de Savoie, son esprit primesautier étaient trop connus au Louvre pour que ce contretemps eût de quoi décourager le Roi. Turin se dérobait, mais il restait Venise. A peine Henri eut-il appris l'heureuse issue de la médiation dont il avait chargé Joyeuse, qu'il aborda sans détour Pietro Priuli, et le pria d'écrire au Sénat que le temps était venu de constituer une grande ligue antiespagnole, dans laquelle entreraient le Pape et la plupart des petits princes italiens[2]. Les paroles de Sully furent plus explicites encore que celles de son maître. « Eh bien, — dit-il à l'ambassadeur, — maintenant nous allons pouvoir nous allier! » C'était là une entrée en matière quelque peu brusque, étant donné le tempérament politique de la Sérénissime; aussi Priuli, qui avait devant les yeux l'exemple de son prédécesseur Badoer, jeté en prison lors de son retour en Terre-Ferme, «pour avoir trop parlé[3] », accueillit-il avec une froideur marquée les ouvertures du Roi et de son ministre. Il en fut de même à Saint-Marc, tant on craignait que Fuentes n'envahît la Valteline s'il apprenait la conclusion de l'alliance, en sorte que Henri dût consentir que les pourparlers de la Ligue fussent différés jusqu'après l'entier règlement des affaires grisonnes[4].

Pendant que le Roi et Sully conféraient avec l'ambassadeur

[1] « Que ce n'est la coustume ny la raison d'advancer et fournir le dot dudict mariage devant le temps de la consommation d'iceluy, principalement quand il est question de livrer du domaine et des heritages, à cause de l'incertitude des actions et propositions humaines,... au moyen de quoy le dict S[r] de Chevrières mettra peine de dissuader le dict duc de la susdicte demande et remise presente desdicts baillages. » (*Instruction au S[r] de Chevrières. Ibidem.*) — *Henri IV au Duc de Savoie.* Paris, 27 et 28 mars 1607.

[2] *Relazione di P. Priuli, amb. ord.* 1° luglio 1608. *B. N. f. italien*, 1650. — *Priuli al Senato.* Parigi, 12 aprile 1607. *Francia, filza* 37.

[3] « No pudiandose penetrar otra cosa por el temor que todos tienen por la prision del Badoero. » (*Alonso de la Cueva á Felipe III.* Venecia, 5 enero 1608. *A N* (*Simancas*) *K.* 1678, n° 11.)

[4] *Relazione di P. Priuli, loc. cit.* — *Fresne-Canaye à Henri IV.* Venise, 11 et 13 juillet 1607. — Carutti, *Storia della Diplomazia della Corte di Savoia, I*, p. 30.

de la République, Charles-Emmanuel n'avait pas cessé un instant de former de nouveaux plans. Après avoir tenté en vain de se faire déléguer à Venise par Rodolphe II en qualité de commissaire impérial — ce dont il eût profité pour sonder les dispositions du Sénat à l'égard de l'Escurial [1] — l'infatigable duc s'était décidé à remettre sur pied ses premières propositions, et venait d'envoyer à Paris dans ce dessein le colonel Purpurato d'abord, puis le comte Arborio Gattinara, chargé de jeter les bases du mariage du prince de Piémont avec Élisabeth de France, et de présenter à Henri un projet de partage de la Lombardie entre la Savoie, Venise et le Corps helvétique [2], à condition toutefois que la Couronne Très-Chrétienne rétrocéderait la Bresse et renoncerait à la « comprotection » de Genève. Mais ces deux dernières clauses ayant été jugées inadmissibles par le Louvre, la négociation de Gattinara échoua, comme avait échoué six mois auparavant celle du sieur de Chevrières [3].

Tout aussitôt, et sans se déconcerter, le Savoyard changea

[1] *Fresne-Canaye à Henri IV*. Venise, 19 avril 1606.

[2] « Il colonel Purpurato, che li giorni passati arrivò in questa Corte, se bene diede voce d'esserci venuto per suoi affari particolari, tuttavia [secretamente negotiò colla M. S[a], et nella sua partenza, che fu già otto giorni, si è scoperto che egli procurò in diverse maniere dar a credere che il Duca suo signore desiderava di viver in più scoperta intelligenza et amicitia con la M[tà] Sua, et che lei si poteva assicurare che l'havrebbe continuata, perchè di già si vedeva come fosse mal trattato da Spagnoli »]. (*P. Priuli al Senato*. Parigi, 9 ottobre 1607. *Frari, Francia, filza* 38.) — « Pour l'entreprise proposée, il semble plus que necessaire que Sa Majesté rompe du costé de Flandres, les Venitiens de leur costé et S. M. du sien, se partissant l'estat, ceulx de Venise de la Giara d'Adda en là, et son Altesse de ça vers le Piedmont en Vercelois, en laissant quelque part aux Suisses pour les empescher qu'ils ne secourent le Milanois. » (*Copie d'un escrit de S. A. donné au S[r] Gaspart de Purpurat. B. N. f. Dupuy* 558, p. 33.)

[3] *Foscarini al Senato*. Parigi, 8 aprile 1608. *Francia, filza* 39. — « Il comporte grandement au service de S. M. que la dicte ville (Genève) demeure libre, à cause de la situation d'icelle, qui l'a rendu necessaire pour le commerce et passage de la France avec les Suisses et Allemaigne, d'autant que la dicte ville a esté comprise en iceux (traictés) de la part de S. M. soubz le nom general des alliez et confederez des Cantons Suisses, S. M. ayant consenti et trouvé bon qu'elle ne fut specifiée et nommée plus ouvertement, comme d'autres, sur l'instance qu'en fit à S. M. le feu cardinal de Florence, lors legat du feu Pape Clement et naguéres pape Leon unziesme, pour com-

de batterie, car les Espagnols avaient découvert ses intrigues, et, par représailles, commençaient à lui débaucher ses propres enfants [1]. Il envoya donc à Madrid le comte de Verrue pour rassurer Philippe III; mais en même temps, il fit proposer à la Sérénissime de conclure avec lui et Henri une Ligue défensive d'abord, puis, quelques jours après, une Ligue offensive contre l'Escurial [2]. Bien que le Sénat ne se sentît point porté à se compromettre pour procurer au duc de Savoie la Couronne de Lombardie, il autorisa Pietro Contarini, — celui-là même à qui Charles-Emmanuel avait fait ses confidences, — à se renseigner auprès du Roi sur l'état des négociations engagées entre la France et le duché. Il eût été difficile à la République d'agir avec plus de perfidie, supposé qu'elle cherchât un prétexte de refuser les avances qui lui étaient faites de Turin; le duc, en effet, n'avait pas jugé à propos de faire part au Louvre des démarches qu'il tentait à Saint-Marc; aussi Henri ne put-il maîtriser sa colère à l'ouïe des révélations de Contarini, et fut-il le premier à déconseiller aux Vénitiens de prêter l'oreille à des propositions, qui — il commençait à le craindre — n'avaient d'autre but que de mettre aux prises la France et la Maison d'Autriche [3].

Bientôt, cependant, Charles-Emmanuel trouva le moyen de se rapprocher du Roi, qui, sur ces entrefaites, avait triomphé des intrigues anglaises et espagnoles, et conclu avec les États le traité de la Haye. Vers la fin de janvier 1608, on apprit au

plaire à la Saincteté dudict Clement. » (*Instruction à Alincourt*. 1605. *B. N. f. français* 23518.)

[1] *Priuli al Senato*. Parigi, 22 maggio 1607. *Francia, filza* 37. — *Alonso de la Cueva á Felipe III*. Venecia, 5 enero 1608. *A. N.* (*Simancas*) *K.* 1678, n° 11. — « Que el Duque hubó á las manos algunas cartas que el Principe del Piamonte escribió á España, y sintió mucho haber hallado en ellas señales claras de lo poco que se conforma con los designios. » (*Alonso de la Cueva al Rey*, 13 diciembre 1608. K. 1678, n° 128.) — *Alonso de la Cueva à Felipe III*. Venecia, 25 junio 1609. *A. N.* (*Simancas*). K. 1679, n° 87.

[2] *Foscarini al Senato*. Parigi, 6 maggio 1608. *Francia, filza* 39. — *Relazione di Savoia, di Pietro Contarini* 1606-1608. (*Relaz. degli amb. venez.* Barozzi et Berchet, *Italia I*, p. 110.)

[3] *Relazione di Francia. P. Priuli, amb.* 1 luglio. *B. N. f. italien* 1650. — *Priuli et Foscarini al Senato*. Parigi, 12 marzo 1608. *Francia, filza* 39.

Louvre que le duc s'était résolu spontanément à donner des gages à la France ; son favori et beau-frère naturel, l'ancien ligueur Simiane d'Albigny, venait d'être jeté dans les fers, ainsi que le secrétaire d'État Roncas, l'âme damnée de Fuentes, tandis qu'un de leurs adversaires, le sieur de Jacob, rentrait en faveur [1]. De plus, Charles-Emmanuel et le prince de Piémont, revenant sur un ancien projet, agitaient de visiter les ducs de Mantoue et de Modène, et de pousser jusqu'à Venise à l'occasion des fêtes de Pâques, car ils ne désespéraient point encore de réveiller le Sénat [2], auquel ils faisaient représenter que le Pape était sur le point d'entraîner l'Espagne, l'Empire et la Toscane dans une croisade contre les Turcs, ce qui aurait rendu le Roi Catholique maître de l'Albanie, de la Morée et des trois quarts du « Golfe », et achevé de ruiner le commerce maritime de la Sérénissime [3].

Si, à ce moment, le duc avait consenti à rabattre de ses prétentions et renoncé à réclamer pour prix de ses services la Bresse et Genève, l'alliance franco-savoyarde était chose faite,

[1] « Si tiene anco per sicuro che S. M. si restringera in molta confidenza col Duca di Savoia, al quale la prigionia del Roncaso, la caduta di Albigni e la restitutione del Jacobo hanno acquistato molta fede. » (*Ubaldini a Borghese*. Parigi, 20 gennaro 1608. *B. N. f. italien* 1264.)

[2] *Alonso de la Cueva á Felipe III*. Venecia, 19 setiembre 1608. *A. N.* (*Simancas*) K. 1678, n° 88.

[3] « Me avisan que esta Republica, sospechando ó teniendo por cierto que esta hecha liga contra el Turco, entre V. M. y el Papa, Emperador y Duque de Florencia para hacer la guerra en la Albania ó la Morea quiere hacer otra liga defensiva con el Rey de Francia y los que mas pudiere, para asegurarse de lo que V. M. y los demas coaligados quisieren intentar contra ellos, y para estorbar que V. M. no trate de la conquista de estas dos provincias, pareciendoles que si succediese quedarian cercados por todas partes de las fuerzas de V. M. y espuestos á manifiesto peligro de perder lo que tienen, y señaladamente el golfo que llaman suyo, pues habra de ser forzoso entrar en él la Armada de la liga. » (*Alonso de la Cueva á Felipe III*. Venecia, 5 enero 1608. *K*, 1678, n° 11.) — « En lo que toca en la Liga con Francia, Venecianos lo desean... y el Duque de Saboya quiere hir con su hija á Mantua, y de alli venir á Venecia, como me escriben de Milan..., de que con este pretexto vendria á tratar de la Liga ; tambien me dicen que el Principe del Piamonte y el Prior su hermano hiran á Modena con la Princesa y pasaran á Venecia privadamente á holgarse despues de Pascua. » (*Alonso de la Cueva á Felipe III*. Venecia, 5 abril 1608. *A. N.* (*Simancas*) *K*, 1678, n° 30.)

mais Henri ne put se décider à payer si cher l'amitié de l'intrigant et versatile souverain du Piémont. Toutefois il lui envoya Vaucelas, sous prétexte de le complimenter à l'occasion du mariage de ses deux filles avec les princes héritiers de Modène et de Mantoue [1]. Espérait-il par ce moyen lui donner le change et traîner en longueur? Ce qui est certain, c'est qu'il n'y réussit point. Dès que le duc, en effet, se fut bien convaincu que le négociateur français ne lui apportait que de belles paroles, il se répandit en plaintes amères contre le Roi, à qui il reprocha d'user de subterfuges et de conserver intactes, en 1608, toutes les préventions que la Couronne Très-Chrétienne nourrissait en 1598 contre la Maison de Savoie [2]. Dans ces circonstances, Vaucelas ne put que reprendre au plus tôt la route de Paris. Son ambassade avait eu peu de succès, car si les négociations

[1] « Que le dict duc par les dictes alliances n'a seulement bien marié ses filles, les ayant colloquées en maisons de princes illustres et dignes de son amitié, mais aussi appuié et fortiffié la sienne... et jeté les fondemens d'une seureté et liberté publiques par toute l'Italie. » (*Instruction à M. de Vaucelas s'en allant en Savoye,* en apvril 1608. *B. N. f. français* 23518, p. 98, et 23519, p. 310.) — *F. Dupuy* 538, p. 34 (16 avril 1608).

[2] « El Rey de Francia dijó al Embajador de Venecia que esta con el, que embiabó uno á Saboya para saber lo que el Duque hacia en el negocio de la liga, y que por su parte no se faltaria en ello, hablando asi generalmente sin venir á partes, cosas que dicen es muy usado deste Rey; y lo que se avisa de las platicas de este Embajador es que no llevó resolucion de nada, sino solamente palabras generales, de que el Duque ha quedado con mucho sentimiento; habiendo hecho él y el Cardenal Aldobrandino grandes diligencias para sacarle alguna cosa sustancial, aun que sin fruto; pero todavia dicen que le encargaron mucho que pidiese á su Rey que se resuelva á hablar con mas claridad por que no es cosa conveniente estar mas tiempo en estas dudas. Pero se cree que el Duque queda con muy poca esperanza, especialmente habiendo escrito al Conde Francisco Martinengo que no puede dejar de intentar de acomodar sus cosas con V. M. para no hallarse disidente de ambas partes; y el conde le ha respondido que no se resuelva tan presto, ofreciendo ir en persona á Francia á tratar de este negocio, si le dá licencia la Republica para ello; y esto conforma con otro aviso que tuve los dias pasados que el Duque havia dicho á una persona confidente que el se hallaba con el Rey de Francia como ahora 10 años, sin haber podido ganar con él ninguna confianza ni conclusion, y que si esto pasava muy adelante, le seria forçoso acomodarse con V. M.; y se entiende que la causa de no venir á Mantua ha sido el mal despacho que le llevó el Embajador, porque creyendo que le llevaria materia en que fundar las platicas que pensaba tener con la Republica y los Duques de Mantua, Modena y Parma, habia dicho que vendria á verse con todos... »

entamées entre le Louvre et la Cour de Turin n'étaient pas rompues, si cette dernière même mettait en avant de nouvelles propositions, d'autre part Charles-Emmanuel semblait incliner de nouveau vers l'Espagne [1].

L'Escurial n'avait pu se résigner à assister sans mot dire à la défection des princes savoyards. Informé jour à jour par ses ministres des moindres démarches de la Cour de Turin, il profita de l'échec de Vaucelas pour faire miroiter aux yeux du duc les perspectives les plus séduisantes, dans le cas où celui-ci rejetterait les ouvertures de Henri [2]. Il ne s'agissait de rien moins que de réserver à Charles-Emmanuel une part des dépouilles de l'Empire ottoman et de lui tailler dans la Turquie d'Europe un royaume à sa convenance, Chypre et la Macédoine, par exemple [3]. Mais le duc n'eut pas donné plus tôt dans le piége, que Lerme s'occupa de lui couper la retraite et de rendre impossible la conclusion du mariage franco-savoyard. A cet effet, le favori de Philippe III, exploitant le mécontentement qu'avait causé à Rome l'attitude de la France durant la querelle de l' « interdit », prit à tâche d'entretenir le

(*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 28 mayo 1608. *A. N.* [*Simancas*] *K*, 1678, nº 42.)

[1] *Foscarini al Senato.* Parigi, 6 maggio et 17 giugno 1608. *Francia, filza* 39. — « He entendido que el Rey de Francia ha escrito á esta Republica que aunque no se puede fiar del Duque de Saboya, por muchas causas, conviene tenerle hasta ver si con el tiempo se podrá colegir que no faltara á lo que propone. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 2 mayo 1608. *A. N.* [*Simancas*] *K*, 1678, nº 34.) — « El Rey de Francia ha dicho al Embajador de esta Republica que el suyo, que habia vuelto de Saboya, habia entendido del Duque algunos designios y pretensiones tan grandes que no se podia hacer mucho fundamento en ello, dejandose entender que el Duque queria venderle muy caro el dejar el servicio de V. M. y pasarse á su devocion. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 31 mayo 1608, *K*, 1678, nº 46.)—*Ibidem*, 19 setiembre 1608. *K*, 1678, nº 88.

[2] *Ubaldini à Borghèse.* Paris, 15 avril 1608. *B. N. f. italien* 1264.

[3] *Correr et Foscarini al Senato.* Parigi, 4 ottobre 1608. — « Me avisan que un embajador que esta Republica embió á residir á Inglaterra, ha escrito que pasando por Turin, vió al Duque de Saboya, el cual le dijó que V. M. le hace grandes ofrecimientos para inducirle á resolverse á la empresa de Albania, ofreciendole que será suyo todo lo que ganase, contentandose V. M. con solo un puerto. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 20 setiembre 1608. *A. N.* (*Simancas*) *K*, 1678, nº 89.)

Saint-Père dans ses rancunes contre le Louvre et la Sérénissime, et d'empêcher qu'un rapprochement ne s'opérât entre Venise et le Vatican. C'étaient déjà les ministres de l'Escurial, qui, pour mettre obstacle à la constitution de la Ligue d'Italie, avaient imaginé de former cette grande Ligue contre le Turc, à laquelle Henri devait donner le coup de mort par son refus de s'y associer[1]. Ce furent encore eux qui, de concert avec le Pape, mirent en avant une proposition tout autrement perfide et compromettante, celle d'une alliance franco-espagnole, dont Pierre de Tolède, envoyé à Paris en juillet, commença à discuter les principales conditions, soit l'abandon des rebelles des Provinces-Unies de la part de la Couronne Très-Chrétienne, et le mariage du second fils de Philippe III avec une fille de Henri, Élisabeth, celle-là même dont le duc de Savoie avait demandé la main pour son aîné[2].

L'ambassade de Tolède fut un coup de maître; pour un temps, elle mit en désarroi la coalition antiespagnole et rendit la France suspecte à ses anciens alliés. Tandis, en effet, que Henri, avec sa duplicité accoutumée, continuait d'un côté à flatter les protestants, et de l'autre à promettre à Paul V l'extirpation de l'hérésie et la conversion de Sully[3], Charles-Emmanuel, alarmé par les nouvelles qu'il recevait de Paris, y dépêchait en toute hâte le sieur de Jacob, et engageait avec

[1] « Che sopra la proposta fatta al Re di non tentare Sua M[tà] cosa alcuna contro il Re cattolico in caso che questo impieghi le sue armi contro il Turco, non ha potuto ritrarre altro da S. M. se non che promette ciò volontierissimo a N.S., purchè il Re Catt[co] non intraprenda in Affrica sopra la Barberia, ma solamente o nella Grecia, o in Alessandria, o in altra parte fuori dell'Affrica... aggiunge havergli risposto S. M[tà] che quando si trattasse con fondamento di rovinare il Turco, saria ella la prima con le forze del suo Regno a concorrere alla guerra, non cedendo a nessun Prencipe in desiderio di gloria e zelo di pietà; ma che trattandosi non di debellare, ma solamente di indebolire il Turco, non poteva S. M. rompere la pace con lui, et, aiutando gli aquisti ad altri, rovinare affatto 40,000 Francesi che hanno commercio in Levante et altrove, et nemeno poteva permettere che gli Spagnuoli acquistassero la costa d'Affrica e congiungessero per mare la Spagna all'Italia. » (*Ubaldini à Borghèse*. Paris, 27 mars 1608. *Loc. cit.*) — FLASSAN, *Histoire de la diplomatie, etc.*, II, p. 209.

[2] *Foscarini al Senato*. Parigi, 17 giugno 1608. *Francia, filza* 39.

[3] « Mi disse (Enrico IV) che ci aggiungeva alle sue opere il tentar d'indebo-

l'Espagne une lutte de vitesse dont l'enjeu n'était pas seulement la main d'une fille de France, mais l'existence même des « Stati Liberi ». Par bonheur pour ces derniers, le nonce et Pierre de Tolède finirent, au bout de quelques semaines, par s'avouer vaincus, en sorte que, vers la fin d'octobre, les négociations pour la Ligue d'Italie purent être reprises sur toute la ligne : à Venise, où Alincourt était allé prêcher l'accommodement avec le Saint-Siége et la défiance contre l'Escurial; à Mantoue, dont le duc venait d'arriver en personne à Paris [1]; à Florence, où se se négociait le mariage d'un prince savoyard avec une Médicis, mariage dont la conclusion eût, au dire de Henri, « fait la ligue des États de la Péninsule »; à Rome, où le duc de Nevers sondait les sentiments de Paul V; au Louvre enfin, où Jacob défendait avec énergie les intérêts du duc son maître [2].

Des trois puissances les plus intéressées à la réussite de la Ligue d'Italie, la Savoie avait été jusqu'alors la seule qui se fût prononcée en faveur d'un traité offensif; en septembre encore, la France et Venise paraissaient incliner vers la défensive, afin surtout de ne point blesser la susceptibilité du Saint-Père. Or, vers le milieu d'octobre, Henri fut sur le point de brusquer l'entreprise contre la Lombardie, tant il redoutait la conclusion de la paix entre les archiducs et les Provinces-Unies. Prenant à part Foscarini : « Ambassadeur, lui dit-il,... le duc de Savoie m'a fait proposer d'envahir le Milanez, et si

lire per ogni via la parte de gl'eretici in quanto gli era permesso dal rispetto della quiete del suo Regno... o che se Dio gli concedeva un'altro figliolo maschio, l'haveva digià dedicato alla Chiesa e voleva farlo fare cardinale. » (*Ubaldini à Borghèse*. Paris, 11 novembre 1608. *Loc. cit.*)

1 *Foscarini al Senato*. Parigi, 6 mag io 1608. *Loc. cit.*

2 *Del medesimo* (*et Correr*), 4 ottobre 1608 et 14 gennaro 1609 (*filza* 39).— « Los Embajadores de la Republica en Francia y Savoya avisan que el Duque solicita y trata todavia sus primeras proposiciones... y que el Rey de Francia le entretiene con palabras como hasta de aqui, diciendo que en partiendo Don Pedro de Toledo se trataria de ello; y ahora ultimamente dicen que ya que estaba Don Pedro de partida para España, con lo que esperaba el Embajador del Duque alguna resolucion. » (*Alonso de la Cueva al Rey*. Venecia, 7 marzo 1609. *A. N.* [*Simancas*] *K*, 1679, nº 25.) — Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, II, p. 196, sqq.

je veux l'aider des secours qu'il demande, il m'offre de me donner la Savoie quand il se sera emparé de la Lombardie, ce dont il ne doute pas. Il espère entraîner Venise, à laquelle il céderait quelques places voisines de sa frontière ; croyez-vous que la Seigneurie consente à rompre? Si oui, je romprai de mon côté, et ferai faire de même à Savoie et à Mantoue.» Mais ni la perspective d'être débarrassé d'un voisin menaçant, ni celle d'acquérir Gera d'Adda et la moitié du Crémonais, ne furent capables de détourner le Sénat de ses desseins pacifiques, et de lui faire prendre confiance en Charles-Emmanuel, dont il suivait les intrigues simultanées à Paris et à Madrid[1]. Aussi, quand, à la suite d'une nouvelle conversation avec Foscarini, le Roi se fut assuré que la République n'était pas prête à entrer en lice, fit-il savoir à Turin qu'il remettait au printemps de l'année suivante sa réponse définitive aux propositions savoyardes[2], ce qui fournit au duc le prétexte de renvoyer le comte de Verrue en Espagne, non pas pour la forme, ainsi que Jacob l'affirma à Villeroy, mais bien pour faire à l'Escurial des offres, qui, si elles eussent été acceptées, auraient séparé à tout jamais les inté-

[1] «Diro solamente che il S[r] Duca, tenendo negotio e con Francesi e cogli Spagnuoli, va servendosi accortamente di questi mezzi per avantaggiare i suoi fini, non havendo questa varieta altro moto, se non quello che le viene dato dalla speranza di poter concludere con l'uno, overo dal timore di non poter terminare bene con l'altro. » (*Relazione di Savoia* [*Pietro Contarini*] 1606-1608. *Loc. cit.*)—*Foscarini al Senato.* Parigi, 20 ottobre 1608. *Francia, filza* 39. — *Del medesimo.* Parigi, 9 febbraio 1610, *filza* 40. — « Ha venido el Embajador de esta Republica que ha residido en Saboya, y, notando el Duque de dimasiada ligereza, refiere que en un mismo tiempo se presupone ayudado del Rey de Francia para la empresa de Milan, diciendo que los Venecianos y los demas potentados de Italia devian moverse á ella, para que fuese hacabado, cuando llegase el aviso de España, y luegose queja de que el Rey de Francia no se haya resuelto con él, entreteniendo tantos dias á su Embajador con decirle que espera á que parta Don Pedro de Toledo (*sic*), que entonces se trataba ; y que, hacabado de hacer este discurso, pasa immediatamente á imaginarse ya Rey de Albania con el favor de V. M. y aun alarga el designio á mayores empresas contra el Turco, y que, segun entendio, la principal commission que llevó el conde de Beru (Verrue) fue tratar de Albania. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 4 enero 1609. *A. N.* (*Simancas*) *K,* 1679, n° 3.)

[2] *Foscarini al Senato.* Parigi, 4 novembre 1608. *Francia, filza* 39.

rêts de Charles-Emmanuel de ceux des autres princes de la Péninsule[1].

Le véritable motif de l'ajournement de la décision de Henri n'était pas tant la froideur de la Sérénissime que le pressentiment d'un prochain coup de théâtre — paix ou trêve — dans les Flandres, et surtout la crainte que le duc ne jouât à brouiller prématurément les deux Couronnes. Les soupçons du Roi, quant à ce dernier point, ne tardèrent pas à se changer en certitude, et, dès le mois de mars, on acquit au Louvre la preuve que Charles-Emmanuel, non content de méditer une nouvelle attaque sur Genève[2], faisait des démarches actives à l'Escurial à l'effet de marier une de ses filles à un neveu du duc de Lerme, et le prince de Piémont à une infante d'Espagne[3].

[1] *Del medesimo,* 13 agosto et 4 novembre 1608. *Ibidem.* — *Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 14 diciembre 1608. *K,* 1678, n° 128.

[2] *Veritable discours de la descouverte de l'entreprise de Loys de Combour-sier, sieur du Terrail, Monstier, Rattier et autres places, Vicomte de Ravel, Chevalier de l'Ordre, Cornette blanche de Monsieur le Dauphin, et Baron de Moyssac, executé à Genéve le dix-neufiesme avril mil six cens neuf.* A Lyon, 1609. (Réédition de M. Gustave Revilliod, Genève, 1868.) — « Ont esté receues des lettres de Zurich du 14me du present, par les quelles Messrs de Zurich advertissent qu'ils ont constitué prisonnier en leurs prisons un de leurs subjects qui s'appelle Rudtlingue (Rütlinguer), revenant de Turin où il a esté employé par le duc propre, auquel il a parlé par plusieurs fois, à faire un desseing de batteaux pour arracher les paux du lac, mesmes des moyens pour passer par dessus les dits paux; prient de leur envoyer quelque personnaige confident de ce corps pour l'ouyr... » (*Extrait des registres du Conseil de Genève,* du 20 janvier 1610.)

[3] « ...Que el Duque de Saboya solicitaba de su despacho, y con razon, pero que no savia como resolverse con él por ser las proposiciones del Duque tan vanas (que asi dize) que las unas destruyen á las otras... demas de que segun tenia aviso no ay Ministro y aun hijo del Duque que no sea Español, y que tambien lo es él Cardenal Aldobrandino. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 7 enero 1609. *A. N.* (*Simancas*) *K,* 1679, n° 5.) — « Se entendia que el Duque parte en la prision de M. de Terralles á quien degollaron los di Ginebra á contemplacion del sobre dicho Rey de Francia. » (*K,* 1679, n° 63. *A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 26 mayo.) — « Che haveva (Enrico) fatto avertita quella città (Ginevra) a ben custodirsi sapendo che un gentil'huomo di qualche portata che haveva offerto à S. M. di dargliela per surpresa se ne era passato à Roma per Milano, di la a Turino, et finalmente senza alcun apparente pretesto dimorava à Sciamberi. Non tacque ancora la Mà Sua tener aviso di Spagna che il Duca faceva tratare matrimonio di una sua figliuola in un

Ainsi donc, une année à peine avant la conclusion du traité de Brusol, le duc de Savoie oscillait comme, en 1604, entre la France et l'Espagne, qui, toutes deux, lui offraient de riches apanages pour ses enfants; entre la couronne de Lombardie et celle d'Albanie; entre Lesdiguières et Fuentes, avec lesquels il entretenait en même temps des intelligences; entre le duc de Parme, qui travaillait à le rapprocher de Henri, et le cardinal Aldobrandini, derechef Espagnol, qui préconisait à Turin l'alliance de Philippe III[1]. Il était pour le moins curieux que

figliuolo del Duca di Lerma ... Del negotio de matrimonii fra questa Principessa et il Principe di Savoia non ne tene parola. » (*Foscarini al Senato.* Parigi, 25 marzo 1609.) — *Del medesimo,* 10 aprile 1609. — « Villeroy... le disse (all'ambasciatore di Savoja) che il Re haveva, et dal suo Ministro in Spagna et da altro luoco sicuro, saputo le projette del Conte de Verua; tutto che fossero vive queste, che poi non se le doleva, ma che haverebbe solo gustato di esserne fatto consapevole. » (*Del medesimo,* 23 aprile 1609.) — *Del medesimo,* 14 maggio 1609. *Filza* 40.

[1] « El Embajador de la Republica que esta en Saboya, escribió... que el Duque andava pensando en algunas formas de quitar de su estado los presidios de Españoles que ay en él, y que el Cardenal Aldobrandrino le aconsejaba que no hiciese movimiento por entonces, y que segun las muestras ninguna cosa desea mas el Duque que guerra en Italia; pero el Cardenal le disuada aunque por su particular interese juzgando que le conviene tener siempre vivas las negociaciones en todas partes, y que haviendo rotura cesaran necesariamente. — Que el Duque despachaba casi cada noche muchas cartas á diversas partes y havia embiado secretamente un hombre suyo, y otro del de Parma á La Diguera (Lesdiguières) y procuraba con dadivas mantener inteligencias en el Estado de Milan. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 26 mayo 1609. *A. N.* (*Simancas*) *K,* 1679, nº 63.) — « Ayer tuve aviso de que el Embajador de esta Republica en Saboya escribe ahora ultimamente, que el Duque apretava su negociacion con el Rey de Francia, con quien deseaba confederarse en todas maneras, y que el Cardenal Aldobrandino continuaba en hacerle instancia para que no se apartase del animo de V. M. por hacerse confidente de V. M. por aquella via; aunque el Duque de Parma que es intimo amigo del de Saboya le procuraba llegar á Francia, y hacer el lo mismo, hallandose muy disgustado de lo que en otras he dado cuenta á V. Magestad. » (*Alonso de la Cueva al Rey.* Venecia, 30 mayo 1609. *K,* 1670, nº 72.) — « En otro despacho dice que el Cardenal Aldobrandino tuvó un largo razonamiento con el Duque del cual salió al parecer mal contento y que un confidente suyo dixó al Embajador Veneciano que hacia grandes officios con el Duque para apartarlo de las negociaciones con Francia. Pero que por otra parte, se entendia que estaba indiferente, pensando llegarse á donde el Duque lo hiciere, el cual aunque ha tenido firme resolucion de Francia de que no le daran Estados, queria hirse entreteniendo hasta ver el suceso de las cosas de Cleves, esperando que la gente que en aquel Reyno se prevenia para ellas le podria ayudar en sus desi-

Charles-Emmanuel retombât dans ses irrésolutions au moment même où le Roi Très-Chrétien, abandonnant les siennes à la suite des succès remportés par Jeannin dans les négociations de la trêve de Flandre [1], allait pouvoir tenter un grand effort en Italie; aussi Henri chargea-t-il Jacob d'annoncer à son maître que si celui-ci ne se décidait promptement à marier son fils en France, le Louvre finirait peut-être par prêter l'oreille aux ouvertures de Pierre de Tolède, mais que, dans le cas contraire, le duc aurait dans la Couronne Très-Chrétienne une alliée fidèle, le jour où il voudrait chasser les Espagnols de la Péninsule [2].

Bientôt un conseiller d'État du Roi, Claude de Bullion, se rendit à Turin avec la mission d'accommoder un différend pendant depuis longtemps entre le souverain piémontais et le comte de Soissons. C'était un prétexte. Le négociateur français, mal reçu dès l'abord par une Cour où l'on nourrissait des préventions contre sa personne [3], parvint si bien à s'insinuer dans l'esprit du duc, que, dès le milieu d'août, les conditions de l'alliance franco-savoyarde, ainsi que les plans de campagne contre le Milanez, se trouvèrent — dans leurs traits essentiels, du moins, — arrêtés d'une manière presque définitive, Charles-Emmanuel ayant renoncé à réclamer la remise anticipée entre ses mains de la dot promise au prince de Piémont, comme aussi à étendre ses limites vers la Suisse par l'acquisition du comté de Neuchâtel [4].

Une fois que le duc se fut résolu à brûler ses vaisseaux, il n'eut point de repos que le traité ne fût signé, comme s'il avait eu le pressentiment que quelque malheur allait lui fermer l'entrée de la « terre promise ». Vers le commencement de

gnios, sobre que discurria conforme á su natural inquietud y mostrava desear que se dilatase la ida á España del Principe Filiberto. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 16 setiembre 1609. *K*, 1679, nº 127.)

[1] *Ubaldini a Borghese*. Parigi, 15 febbraio 1608. *Loc. cit.*

[2] *Al. de la Cueva al Rey*. Venecia, 30 mayo 1609, *K*, 1679, nº 72.

[3] *Instruction du Roy sur l'affaire de Mgr le Conte*. 31 mars 1609. — *Henri IV à Bullion*. 4 mai 1609. *B. N. f. Dupuy*, 538, p. 38 vº et 42.

[4] *Ubaldini a Borghese*. Parigi, 11 novembre 1608 et 28 agosto 1609. *Loc. cit.*

septembre, les ambassadeurs de Savoie exposèrent au Roi les préparatifs faits à Turin pour envahir la Lombardie, où leur maître entretenait de sérieuses intelligences[1], et l'adjurèrent de se hâter, attendu que l'Escurial menaçait de prendre le prince Philibert en otage. Vaincu par ces instances, le Roi, qui ne s'estimait pas prêt, consentit néanmoins à redépêcher Bullion en Piémont « pour reiterer et confirmer au dict duc la parolle... donnée à Jacob sur le mariage de Madame avec M. le prince de Piedmont... et luy porter l'advis que... pour le regard de la guerre... Sa Majesté estoit toute resolue d'y entrer », d'autant plus que « les differendz de la succession des pais de Cléves et de Juliers s'alter[oient] journellement et pren[oient] le chemin d'une rupture inevitable[2] ». En outre, le diplomate français devait engager Charles-Emmanuel à surseoir au voyage de Philibert en Espagne, et à s'ouvrir sans détour à Philippe III du prochain mariage de Victor-Amédée avec une fille de Henri[3].

[1] *Foscarini al Senato.* Parigi, 20 maggio et 2 agosto 1609. *Francia, filza* 39. — « En dicho despacho de 23 del dicho dice que el Rey de Francia habia enviado á Milan un Provençal para informarse fingiendo hir á otras cosas si son ciertas las inteligencias que dice el Duque de Saboya tener en diversas plazas de aquel Estado, y que el Duque se ofrecia hacer surpresa en algunas de ellas, dejandose entender que tendria para ello ayuda de Grisones; de esto di luego aviso al Conde de Fuentes. » (*A. de la Cueva al Rey.* Veneçia, 30 mayo 1609. *A. N. Simancas K,* 1673, nº 73.) — « En otro despacho de 9 de setiembre dice que Mos. de Jacob y otro que llama Troglice fueron juntos á la audiencia del Rey (que se la dió en el aposento de la Reyna) y habiendo dicho Jacob que el Duque se contentaba de hacer lo que el Rey queria acerca del casamiento, estando ya cierto de que asistiria á la empresa de Milan y que romperá por Alexandria y Mortara, gobernandose en ello por las ordenes que le diese, sin exceder un punto... » (*A. de la Cueva al Rey.* Veneçia, 17 octubre 1609. *K.* 1679, nº 152.)

[2] *Instruction au Sr de Bullion.* Fontainebleau, 23 octobre 1609. *B. N. f. Dupuy,* 538, p. 45 vº.

[3] *Foscarini al Senato.* Parigi, 5 agosto 1609. *Loc. cit.* — « A que el Frances (Enrique IV) le respondió (á Jacob y Troglice) que le escribieren que enviase ha dar cuenta del casamiento á España, asegurandole de que le ayudará con grandes fuerzas, y entraran en la confederacion los Reyes di Dinamarca, é Inglaterra y los Principes Protestantes, y esperaba que tambien los Duques de Parma y Mantua, y que bien presto enbiaria Embajador á esta Republica con esperanza de que se moverá al mismo. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 17 octubre 1609. K 1679, nº 152.) — « En un despacho de 7 del pasado, avisa

Lorsque Bullion revint à Paris en décembre, ce fut pour soumettre à la ratification du Roi les articles préliminaires du traité de ligue et du contrat de mariage franco-savoyard[1], articles dans lesquels il était, entre autres, stipulé que la France ne se réserverait aucune part « en la conqueste qui se fer[oit] de là les monts », mais qu'en revanche, elle serait mise en possession de la Savoie[2], tandis que la Lombardie écherrait au duc « si on p[ouvoit] se passer d'en departir quelque chose aux Venitiens et aux... princes qui entrero[ie]nt en la Confederation ». Quant aux hostilités, elles étaient, par suite de la mauvaise saison, remises au printemps de l'année suivante, ce qui devait donner le temps à Henri d' « accorder les flûtes allemandes[3] » et de tenter un suprême effort pour ga-

el Embajador de esta Republica en Francia, que habiendo tenido M[r] de Jacob un correo expreso del Duque de Savoya, fue al Rey de Francia y le dijó que Vuestra Majestad hacia grande instancia para que el Duque embiase á España al Señor Principe Filiberto, y su padre no queria desviarle la utilidad que de ello le resultaba y podia resultarle al Ser. Principe Cardenal Mauricio; á que el Rey respondió que en ninguna manera lo embiase, por que Vuestra Majestad lo tendria como en rehenes para necesitar al Duque á hazer lo que Vuestra Majestad quisiere, y que él le proveheria bien, y sino tanto como Vuestra Maj[ed], á lo menos les dará mas obras y lo mismo hará con el Señor Cardenal, dandole cosa digna de quien es; y replicó Jacob que el Duque desearia saber cuanto daria á sus hijos para el sustento de la casa, y el Rey : que lo que bastase para contentarle. Replicó Jacob que el intento del Duque era hechar los Españoles de Italia y particularmente del Estado de Milan; respondió el Rey que otras veces habia ofrecido ayudar al Duque con su persona y Reyno, y entonces decia lo mismo, pero que queria primeramente y era necesario tener causa ó pretesto como él dice, y seguridad, y aunque el pretesto de lo de Cleves era bueno y á proposito y no faltaba la seguridad, entiende por ella la assistencia de otros Principes. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 14 noviembre 1609. *K* 1679, n° 164.)

[1] *Foscarini al Senato.* Parigi, 20 ottobre 1608 et 9 febbraio 1610. *Francia, filze* 39 et 40.

[2] Charles-Emmanuel ne tarda pas à revenir sur le *placet* qu'il avait donné à cet article, et la question des remaniements territoriaux dont la campagne de Lombardie devait être le signal ne fut définitivement réglée que par le traité de Brusol. « Le Duc escrivit à costé de l'article, que n'ayant à la bienseance du Roy que son duché de Savoie, dont il ne se pouvoit deffaire, il aimoit mieux laisser le Duché de Milan au Roy, pourveu qu'il luy remit ce qu'il luy avoit cedé par le traité de Lyon et ce qu'on prendroit dans la Franche-Comté. » (*Affaires des Rois de France avec les Ducs de Savoie. B. de l'Arsenal,* 4722, p. 173.)

[3] *Puysieux à Paschal.* Paris, 11 février 1610. *B. N. f. français,* 10718.

gner à sa cause le Saint-Siége, Venise et les Cantons suisses[1].

Et tout d'abord, en ce qui concernait Paul V, les alliés savaient, à n'en pas douter, qu'il n'y avait à attendre de lui aucun secours effectif, étant donné le délabrement des finances pontificales[2]; ils se bornaient donc à lui demander son appui moral, ou tout au moins l'observation d'une neutralité bienveillante à leur égard, tâche ardue si l'on songe que le Vatican n'avait jamais manqué une occasion de se rendre complice des intrigues de l'Escurial, soit en favorisant la négociation de Pierre de Tolède[3], soit en incitant les catholiques des Pays-Bas à tendre un piége à Henri, afin de séparer la France et les Provinces-Unies[4], soit enfin en autorisant le nonce de Suisse à se mettre aux gages de l'ambassadeur d'Espagne et à semer la discorde parmi les Cantons, les Dizains valaisans et les Ligues Grises. En août 1609, il est vrai, alors que l'alliance franco-savoyarde était devenue inévitable, le Saint-Père avait, d'une manière fort imprévue, offert de s'entremettre pour en hâter la conclusion, mais c'était avec l'arrière-pensée de la détourner de son but et de la faire servir à l'accomplissement de ses desseins contre Genève et les Cantons évangéliques[5]; aussi bien depuis lors, il s'était laissé de nouveau circonvenir par les Espagnols, qui, vers la fin de l'année, le tenaient dans une entière sujétion. Ce fut dans ces circonstances peu favo-

[1] *Affaires des Rois de France, etc. B. de l'Arsenal*, 4722, p. 173. — « En un despacho de 4 de noviembre dice que en tres consejos que se hicieron sobre las proposiciones del Duque, que dejó M. de Jacob por escrito, y para ordenar las instrucciones de Boleo (Bullion), fueron algunos de parecer que de presente se procurase alguna sorpresa, y aunque no dice donde, debe de ser en el Estado de Milan, pero que la mayor parte acordó que seria mejor hacer saber al Duque que, concluso que sea el casamiento, promete el Rey ayudarle con dinero y gente; de manera que no pueda temer á Vuestra Majestad; afirmando que él no pretende cosa alguna en Italia, ni ahora le parece á proposito el moverse, por estar el tiempo ya tan adelantado, pero que si el Duque gustase de otra cosa, haria lo posible para darle satisfaccion. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 12 diciembre 1609. *A. N.* (*Simancas*) *K*, 1679, n° 187.)

[2] *Eidg. Absch.*, 1587-1617, I, p. 861.

[3] *Foscarini al Senato*. Parigi, 13 agosto 1608. *Filza* 39.

[4] *Ubaldini a Borghese*. Parigi, 25 dicembre 1607. 27 marzo 1608. *B. N. f. italien* 1264.

[5] *Paschal à Zurich*. 18/28 mai 1609. *Staatsarchiv Zürich* (*Graubünden*).

rables que le Roi ordonna à son ambassadeur au Vatican, Savary de Brèves, de mettre tout en œuvre pour détacher Paul V du parti de l'Espagne [1].

A Venise, où cependant l'influence de l'Escurial était à peu près nulle, les affaires de la Ligue ne se trouvaient guère plus avancées qu'elles ne l'étaient à Rome [2]. Ce n'était pas que la Sérénissime ne prît intérêt aux progrès de la coalition anti-espagnole ; il lui tardait au contraire que les soldats du Roi Catholique quittassent la Péninsule, — pourvu, bien entendu,

[1] *Ubaldini a Borghese.* Parigi, 27 marzo 1608. *Loc. cit.* — « El mismo Embajador... dijó de parte de su Rey que no se podia hacer liga que fuese de consideracion sin el Papa, del cual dudaba mucho que quisiese entrar en ella, viendo cuan descubiertamente se iba declarando por Vuestra Maj[ad], y dejandose obligar él y sus hermanos y sobrinos con los beneficios que era notorio ; pero que no dejaria de hacer con Su Santidad los oficios y diligencias posibles, para inducirle á ello, aunque con mayor esperanza procurara acrecentar la autoridad y seguito que va adquiriendo en Roma, asi en ganar voluntades de Cardenales, como en hacer que se hagan á su instancia, á que le parece que tambien debe acudir la republica. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 19 setiembre 1608. *A. N.* [*Simancas*]. *K,* 1678, n° 88.) — « Siempre procuro dar á entender á Su Santidad la poca obligacion que tiene á Franceses como se vió en los engaños y malos tratos que hicieron en el acomodamiento de lo pasado y en lo que ahora van haciendo en lo presente, y creo que se ve bien lo que puede esperar de ellos. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 30 mayo 1609. *K,* 1679, n° 71.) — « El Embajador de Francia que reside aquí fue al Colegio habra 20 dias y dijó que habiendo su Rey ordenado á los Ministros que tiene en Italia que asistan á la Republica en todo lo que se ofreciese, lo ha hecho ahora particularmente á su Embajador en Roma que haga oficios con el Papa para acomodar las diferencias corrientes con la Republica, y representar á Su Santidad que conviene mirar á los fines y desiginios de V. M[d], que son de empobrecer y desunir los Principes de Italia para por esta via tenerle tan sugeto como se fuera su Capellan, que el Papa se alteró mucho de verlo y oyrlo y dijó hacerca de ello algunas palabras diferentes de los que suele. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 25 junio 1609. *K,* 1679, n° 87.

[2] « A seis de este llegó á esta Ciudad. Mos. de Alincourt, Embajador del Rey de Francia que ha residido en Roma, y habiendo avisado que venia con embajada particular fue recibido á siete en la forma acostumbrada en colegio publico... Lo que yo he penetrado en esta materia es que en la audiencia secreta dijó que habia movido platica con el Papa sobre la liga, pero que habiendo esta Republica mudado color por los accidentes, él habia dado cuenta de ello al Rey, el cual daria orden á su Embajador ordinario en Venecia de lo que conviniese hacer en ello ; algunos entienden que el haber mudado colores, es que no halló en el Papa la disposicion que quisieran, y parece verosimil. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 28 junio 1608. *K,* 1678, n° 56.)

qu'ils ne fussent pas remplacés en Milanez par ceux du Roi Très-Chrétien [1]; — mais il lui répugnait aussi de sortir de sa neutralité et de compromettre ses débouchés commerciaux par la conclusion d'une alliance offensive avec la France et la Savoie. Et pourtant, depuis une année surtout, il ne s'était pas écoulé de mois sans que Henri revînt à la charge auprès du Collége, soit que, usant de douceur, il s'offrît à faire restituer Chypre aux Vénitiens, dans le cas où ceux-ci adhéreraient à la Ligue [2], soit qu'il cherchât à les réveiller en prêtant à l'Escurial le dessein de « bouleverser le monde » aussitôt après la conclusion de la trêve des Flandres [3]. On sait combien peu de fruit avaient produit ces exhortations; mais ce qu'il importe de bien établir, c'est que ce résultat fut dû, en grande partie, aux

[1] *Foscarini al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1610. *Loc. cit.*

[2] *Del medesimo.* Parigi, 5 agosto et 4 novembre 1609. *Loc. cit.* — « En otro despacho avisa el mismo embajador que el Rey de Francia le dijó que ha ordenado al suyo residente en Costantinopla que haga los oficios posibles para la restitucion de Chipre á Venecianos, y que si fuere menestrer gastar alguna cantitad de dinero, aunque sea gruesa, en este proposito con los Baxaes (Pachas) y Ministros del Turco, lo haga, y que hizó grandes ofrecimientos de amistad á la Republica, y le afirmó que se hara la tregua con los reveldes de Flandes, dejandole entender que el Rey de Inglaterra no ha procededo en esta negociacion con la sinceridad que le parece que deviera. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 7 enero 1609. *K,* 1679, n° 5.)

[3] « Que havia entendido de muchos que V. M. deseava ilusiones en Italia con particulares fines por los cuales se procuraba mantener al Papa en la contraria opinion que tiene contra la Republica, y que haviendo casi concluido las treguas de Flandes, pensaba V. M. *revolver el Mundo,* que son palabras formales del aviso que refiere lo de la carta del Embajador, y que esto ha dado mucho que pensar á la Republica. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 1ro mayo 1609. *K,* 1679, n° 48.) — « Habra poco mas de veinte dias que segun me avisan fue al Colegio este Embajador de Francia, y entre algunas cosas que trató fue una de ellas declararles el deseo que tiene su Rey de coaligarse con ellos (como otras veces se ha dicho), y particularmente ahora que estaba libre el paso de Saboya y que entrarian en la liga el Papa y los demas Principes Catholicos y hereges, y que el Rey tiene solamente la mira á la seguridad y libertad de Italia, sin otro interes; pusó in consideracion los conceptos y fines de la Casa de Austria sin nombrar á V. M. aunque es facil conocer á donde iba enderezado el discurso y aun la pasion y poca advertencia del Frances (o de su amo) en querer persuadir que habia de entrar el Papa en liga con hereges, cosa increible, aunque fuera enemigo de V. M. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 14 noviembre 1609. *K,* 1679, n° 169.) — *Del mismo.* Venecia, 27 noviembre 1609. *K,* 1679, n° 174.

intrigues de l'Angleterre, qui partout alors, à Venise comme à la Haye et dans les petites Cours allemandes, suivait les brisées de la France, et s'efforçait de se substituer à cette puissance dans le rôle de «directrice» de la Ligue des États protestants[1]. C'est ainsi que, vers le milieu d'avril, quelques jours avant la publication de la trêve de douze ans, Aersens, ambassadeur des États à Paris, s'étant — à l'instigation de Villeroy — ouvert à Foscarini d'un projet d'alliance défensive entre la Sérénissime et les Provinces-Unies[2], Jacques Ier se jeta incontinent à la traverse des plans de Henri, en ce sens qu'il fit engager les Vénitiens à s'unir aux Hollandais contre l'Escurial et le Saint-Siége tout à la fois, de manière à exclure

[1] *Ubaldini a Borghese.* Parigi, 13 febbraio 1608. *Loc. cit.* — *A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 7 enero 1609. *K*, 1679, nº 5. — *Del mismo.* 17 octubre 1609. *K*, 1679, nº 152.

[2] « Il Signor Aersens, che quì resiede per li Stati, nel ragionamento tenuto con me..., ragionando della Legha che haveranno i suoi signori ben tosto stabilita con questo Re et con quello d'Inghilterra, mi aggionse ch'essi havrebbono molto prontamente incontrato occasione di stringersi in confederatione anco con le Signorie Vostre Eccellme per quel spatio di tempo che durerà la tregua con il Cathco. Mi considerò che non havendo li Stati occasione di dubitar di altri che del Re di Spagna et dell'Arciduca, et havendo hora fermato con S. Mà Cathca et con Sua Altezza una tregua per dodeci anni, entro questo tempo non per occasione di temere et terminata la tregua resterebbe anco terminata la lega con le Eccelle Vostre, si che non sarebbono unite con loro, se non in tempo che si trovano in tranquillità et securità... Mi accennò che i suoi Sigri, confederati con il Re di Francia, con quello della Gran Brettagna et con li Principi protestanti, non haveranno da temere di forza alcuna, oltre che vi si unirebbe anco tosto il Re di Danimarca... Mi considerò che essendo stati dechiarati liberi et soprani dal Cathco et dall'Arciduca, non haverebbe ne sua Mtà Cattca ne Sua Altezza occasione di dolersi della Ser Vra; et quanto all'esser di altra Religione, il Pontefice non si disgustava che il Re Christmo fosse loro confederato; non haverebbe meno giusta cagione di dolersi dell'Eccellentie Vostre. Concluse che una lega diffensiva non offende alcuno, ne può con ragione esser biasimata. Non mi taque (*sic*) che il Sr de Villeroi havesse tenuto seco qualche ragionamento in tale proposito, et mi incaricò in fine di rappresentare tutto ciò a Vra Sertà. » (*Foscarini al Senato.* Parigi, 23 aprile 1609. *Francia, filza* 40.) — L'Espagne ne tarda pas à être informée de ces propositions, ainsi que le prouve la dépêche suivante : « Dice el Embajador Veneciano en Francia, en el despacho de 25 de abril, que el Agente de los reveldes de Olanda, residente en aquella Corte, le hizó un largo razonamiento, persuadiendole que sera bien que la Republica y los Estados hagan una liga defensiva para asegurarse del Papa y de Vuestra Magd; diciendo que Su Santidad y V. M. tienen inteligencia entre si contra ellos, y que embiarian aquí persona

Paul V du concert des « Stati liberi [1] », alors que le Louvre cherchait à l'y faire entrer. Il n'en fallut pas davantage pour replonger le Sénat dans ses perplexités, et amener le rejet des propositions, — fort tentantes d'ailleurs, — présentées au Collége (novembre) par un envoyé des Provinces-Unies, chaudement assisté des ambassadeurs de France et de Savoie [2].

que lo tratase, y que al dia siguiente le habló en la misma sustancia el secretario Villeroy. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 18 mayo 1609. *K,* 1679, nº 59.)

[1] « El Embajador que tienen en aquel Reino (Inglaterra) les avisa en cartas de 22 y 26 de marzo que el Conde de Salzberin (Salisbury) le dijó, tratando de cierta pretension de precedencia con un Embajador del Archiduque Alberto, que su Rey hacia un libro contra el Papa, y que le hablase que lo deseava, y que habiendo ido á la audiencia, el Rey le pidió que se informase de las diferencias que ay entre Su Santidad y la Republica por que tenia aviso de Roma de que la Republica tiene razon, y que hibó ordenando una escritura que queria, primero que se publicase, que lo biese y aprovase el Senado de Venecia, y el Embajador respondió que no creia que su Republica entraria en aquella platica, pero que, si gustaba, de ello lo escribiria; y replicó el Rey que aunque heran tan sabios como es notorio, él les daria un modo de tener á freno al Papa, dejandole entender que en sus cartas de Roma, le avisaban de los intentos de Su Santidad y de otros principes grandes. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 1ʳᵒ mayo 1609. *K,* 1679, nº 48.) — « Y piensa (El Duque) embiar á esta Republica por Embajador ordinario uno de los mejores sujetos que tiene en su Reyno, deseando tambien venir en persona aunque no sea sino por dos dias, y que en tal caso vendrá muy seguro de hazer que la Repᶜᵃ tome una gran resolucion, que es la empresa del Estado de Milan, y que procurara dilatar la ida á España de sus hijos y quiere embiar á Flandes un o dos de las Señoras Princesas; dice aver penetrado que el Duque pasó un largo discurso con el Capitan Giovenesi, Albanes, cuya sustancia fue que haciendo la Republica liga con los Holandeses, seria facil la empresa de Albania, por que iria el Conde Mauricio con grueso numero de vageles, con los cuales y mostrar van detras Venecianos, era negocio seguro, y mostró una carta de Mauricio en que trata de ello muy particularmente. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 19 setiembre 1609. *K,* 1679, nº 133.) — *Del mismo*. Venecia, 14 noviembre 1609. *K,* 1679, nº 164.

[2] « Yo he procurado penetrar lo que sienten los Venecianos de estas platicas, y segun me dice un confidente que lo puede saber, huelgan de oirlas por el recelo que tienen de la grandeza de V. M., pareciendoles que por esta via se aseguran y necesitan á V. M. á pensar solo á la defensa de lo que de esto podria resultar, pero que no se moveran contra S. M., si no con seguridad muy cierta del suceso, y de no tener á Franceses por vecinos, condiciones imposibles de asegurar, y añadidas las que otras veces han dicho, que entraran en la Liga, haciendo el Papa lo mismo. » (*A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 14 noviembre 1609. *K,* 1679, nº 169.) — « Tambien me dicen que este Embajador de Francia aquien hallé que salia del colegio cuando fue á hacer la diligencia so-

Tandis que le Saint-Siége se montrait hostile à la Ligue naissante, et que Venise demeurait dans l'expectative, les Cantons suisses épuisaient leurs forces dans des discordes intestines. « Tout mis ensemble, écrivait Paschal à Villeroy, il est « aisé de voir qu'il y a quelque mauvais esprit qui tasche de « remuer, armer et commettre les peuples de la liberté les « uns contre les autres, ce que n'estant reussi l'an passé..... « à l'occasion des alliances, maintenant on prend le pretexte « de la religion [1]. » On sait que la condamnation par contumace de l'évêque de Coire avait soulevé le Vatican et la Suisse catholique. Cette dernière ne tarda pas à prendre sa revanche contre les Grisons, en fomentant des troubles confessionnels dans le Mesocco, vallée jusqu'alors toute catholique, mais où un prédicant venait de s'établir [2]; les trois petits Cantons, entre autres, qui ne cherchaient « que plaies et bosses », faisaient trembler les IV et les Ligues Grises, en menaçant d'ouvrir, de Bellinzone à Gravedona, sur les rives du lac de Côme, une route militaire, grâce à laquelle Fuentes aurait pu, en quelques heures, jeter des troupes au cœur de l'Helvétie [3].

bre dicha, era ido á hallanar el camino á la negociacion del Olandes, diciendo en nombre de Su Rey, que seria bien hacer mucha cuenta de aquella gente, por ser tan poderosos y de tanto valor que no solo se tubieron fuertes contra Vuestra M^{ad}, pero aun se habian hecho temer, y que no eran de la calidad de otros mas vecinos á Italia, como que quisiese decir Esguizaros o Grisones, y asi podrian ser de mayor provecho en las ocasiones que se ofreciesen; y luego otro dia siguiente fue el Olandes al Colegio, y en audiencia secreta dijó cuasi lo mismo, añadiendo que asistirian con 150 navios y mucha gente cuando fuese necesario; y á ambos respondió el Duque (doge) en una misma sustancia brevemente y aun con sequedad, agradeciendo el ofrecimiento, pero que por ahora no era menester; y aunque muchos senadores son de esta opinion, no quisieran que el Duque se adalantara á hablar con tanta resolucion, sin orden del Senado, el cual hasta de ahora no ha resuelto sobre ello cosa alguna. » (*Del mismo*. Venecia, 27 noviembre 1609. *K*, 1679, n° 174.)

[1] *Paschal à Henri IV.* Haldenstein, 25 janvier 1609. *B. N. f. français* 10718, p. 7.

[2] *Du même au même.* Haldenstein, 22 février 1609. *B. N. f. français* 10718 p. 11. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 21 et 28 gennaro 1608. *Svizzeri, filza* 2.

[3] *Puysieux à Paschal.* Paris, 16 décembre 1608. — *Paschal à Henri IV.* Haldenstein, 25 janvier 1609. — *Du même à Puysieux.* 25 janvier 1609. — *Paschal à Henri IV.* Haldenstein, 22 février 1609. — *Henri IV à Paschal.*

Ailleurs, c'était l'évêque de Bâle, qui contestait les franchises de la ville de Bienne; Lucerne, qui faisait exécuter sommairement un protestant bâlois à Sursee [1], ou qui, de concert avec les autres Waldstaetten, s'ingérait de nouveau dans les affaires du Valais; Berne, dont les rapports avec Fribourg se tendaient chaque jour davantage au sujet de l'administration des bailliages communs aux deux États [2], et qui insistait pour que les IV, soutenus par la France, se confédérassent plus étroitement entre eux, afin de mettre un contre-poids au fanatisme des Cantons signataires de la Ligue Borromée [3]. Toutefois, la demande d'une levée de dix mille hommes, adressée à la Diète de Bade, en septembre, par Eustache de Refuge, vint faire une heureuse diversion à l'état des affaires en Suisse, et, pour un temps, les XIII ne songèrent plus qu'aux préparatifs de la guerre d'Allemagne [4].

Quand, vers le commencement d'avril, six mille Suisses et Valaisans se mirent en marche vers Saint-Jean-de-Losne, pour de là gagner les duchés, le contingent grison voulut s'ébranler à son tour, mais il fut retenu par Paschal, car, dans l'intention

Chantilly, 22 mars 1609. *B. N. f. français,* 10718, p. 2 et sqq. — *Paschal à Henri IV.* Coire, 4 février 1610. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1608. — « Communemente vengono chiamati Cantonielli (Uri, Schwytz et Underwalden) e tre fonti dove scaturisce sempre acqua torbida. » (*Padavino al Senato.* Rapizwil (Rapperswyl), 1er avril 1608. *Loc. cit.*) — *Vincenti al Senato.* Coira, 20 aprile; Morbegno, 8 agosto 1608. *Grisoni, filza* 7. — *Ubaldini à Borghèse.* Paris, 13 mai 1608. *Loc. cit.* — *Lettera delli Misocchini cattolici alli III Cantoni Cattci.* 1608. *Hiernach seindt verschreiben u. s. w.* (no 13). *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Paschal à Zurich.* 18/28 mai 1609. *Ibidem.* — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 868 et sqq., 901 et sqq.

[1] *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 902 et sqq.

[2] *Henri IV à Paschal.* Paris, 28 février 1609. *B. N. f. français,* 10718, p. 20.

[3] *Ubaldini à Borghèse.* Paris, 13 octobre 1609. *Loc cit.* — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 901, 982 et sqq.

[4] *Refuge à Zurich.* Soleure, 10 août 1609. *Staatsarchiv Zürich (Graubünden).* — *Henri IV aux XIII Cantons « pour une levée de 10,000 Suisses ».* — *Lettre de Mr de Reffuge aux Cantons pour le mesme faict.* Soleure, 31 août 1609. — *Du même à Zurich,* 31 août, *et au Valais,* 28 août 1609. — *Proposition dudict Sr de Reffuge aux Cantons assemblez à Soleure pour la Levée des dix mil Suisses.* 14 septembre 1609. *B. N. f. français,* 17990. — *Foscarini au Sénat.* Paris, 5 août 1609. *Francia, filza* 40. — *Eidg. Absch.* 1587-1617, I, p. 938.

de Henri, le point de partage des bassins du Rhône et du Rhin devait être aussi celui des deux grandes entreprises dans lesquelles la France entraînait ses alliés, la campagne de Juliers et la conquête de la Lombardie[1]. A la suite d'une conférence qu'il avait eue à Paris, en juin 1609, avec Lesdiguières, l'ambassadeur du Roi Très-Chrétien aux III Ligues[2], de retour à Coire, s'était empressé de préparer une levée de quatre mille hommes et d'employer la somme considérable de soixante mille écus à faire jurer, pour la troisième fois, par les Communes l'observation de l'alliance de Soleure[3]. A la question de Puysieux, « si les Grisons seroient disposez de servir « mesme contre le Milanois, en cas qu'ils en fussent requis[4] », Paschal fut bientôt en mesure de répondre qu'ils se montraient enthousiastes de la guerre, et que leur concours était assuré, « si c'estoit à descouvert, et que Sa Majesté voulust, en son nom « et à sa solde, pousser ceste nation dans l'Estat de Milan[5] ». Tel fut aussi l'avis du Roi, qui, après avoir écouté diverses propositions à ce sujet, s'arrêta à cette dernière, à savoir :

[1] *Paschal à Henri IV.* Coire, 4 mai 1610. *B. N. f. français,* 10718, p. 89. — *Foscarini al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1610. *Loc. cit.* — *A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 19 setiembre 1609. *A. N. Simancas, K* 1679, n° 130.

[2] *Foscarini al Senato.* Parigi, 16 giugno, 5 agosto 1609. *Loc. cit.*

[3] *Del medesimo.* Parigi, 1° dicembre 1609. *Ibidem.* — « Y hera ido un Mos^r de Pascual á hacer leva de 6 mil Esguizaros y 4 mil Grisones. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 19 setiembre 1609. *Loc. cit.*) — « J'ay retiré de chacune (commune) à part une declaration en bone forme, par laquele chacune d'elles promect d'observer l'alliance de V. M. en tous ses poincts et articles, ainsy qu'elle est escrite. Mesmes il y en a aucunes, du nombre de celles qui avoient esté les plus desbauchées, aux declarations desqueles j'ay faict particulierement inserer la clause du passage, et de l'alliance de Monsei^gr le Daulfin, qui estoient les deux poincts qu'on nous desnioit... Par où il est aisé à veoir de quele importance sont les originaulx desdites declarations ; à mon advis qu'elle esgale et peult estre surmonte ce qui a esté redigé par escrit touchant le renouvelement d'alliance... » (Ces originaux se trouvent actuellement : *B. N. f. français,* 16027, et *B. de l'Institut, Collection Godefroy,* mss. 94 et 95.) *Paschal à Puysieux.* Haldenstein, 22 février 1609. *B. N. f. français,* 10718.

[4] *Puysieux à Paschal.* Paris, 22 octobre 1609. — *Villeroy à Paschal.* Paris, 21 janvier 1610. *B. N. f. français,* 16027, p. 94.

[5] *Paschal à Puysieux.* Coire, 29 novembre 1609. — *Du même au même.* Coire, 4 février 1610. *Loc. cit.* — *Paschal à Villeroy.* Coire, 18 février 1610. *B. N. f. français,* 16024, p. 96.

« de souldoier et paier » la levée grisonne, plutôt que de « faire cest entreprise par forme d'esmotion populaire, nulle- « ment proiecté... et conforme à l'humeur de ceste nation [1] ». En outre, à la demande de Charles-Emmanuel, qui paraissait se défier de la discipline et de la solidité des bandières des Communes, il fut décidé que la France enverrait en Rhétie un homme de guerre expérimenté et quelques mille hommes de vieilles troupes, et que les populations des deux Engadines seraient plus spécialement chargées de veiller sur la frontière de Tyrol, où Madruccio levait dix mille lansquenets [2].

Cependant, la saison nouvelle s'avançait. On était aux premiers jours de mai. Tous les yeux se tournaient vers Henri, qui, d'un instant à l'autre, allait donner le signal des hostilités sur le Rhin et dans la plaine du Pô, et faire franchir à ses lieutenants les défilés des Pyrénées [3]. C'était en vain que Paul V s'offrait à envoyer des nonces extraordinaires en France et en Espagne, pour tenter un rapprochement entre les deux Couronnes et étouffer l'affaire de Clèves [4]; en vain que les archiducs, pour répondre à l'ultimatum que leur avait apporté le marquis de Cœuvres, cherchaient à éloigner Condé de Bruxelles [5] ; le sort en était jeté, et la manière dont le Louvre avait accueilli les remontrances présentées par les ambassadeurs impérial et espagnol était faite pour dissiper les dernières illusions de l'Escurial [6]. Pendant que La Boderie négociait en Angleterre, et que Boissise signait avec la Ligue

[1] *Paschal à Puysieux*. Coire, 29 novembre 1608. *B. N. f. français*, 10718, p. 39.

[2] *Puysieux à Paschal*. Paris, 28 février 1609. — *Paschal au Roi*. Haldenstein, 6 novembre 1609; Coire, 4 février 1610. — *Puysieux à Paschal*. Paris, 21 janvier 1610. — *Paschal à Villeroy*, Coire, 18 février; *au Roi et à Puysieux*, 5 avril 1610. — *Puysieux à Paschal*. Paris, 1er avril 1610. — *Paschal au Roi*. Coire, 4 mai 1610. *B. N. f. français*, 10718 et 16027. — *Foscarini al Senato*. Parigi, 2 agosto 1609. *Francia, filza* 40.

[3] *A. de la Cueva al Rey*. Venecia, 19 setiembre 1609. *A. N. Simancas*, *K* 1679, nº 130.

[4] *Ubaldini a Borghese*. Parigi, 14 aprile 1610. *Loc. cit.*

[5] *Foscarini al Senato*. Parigi, 2 gennaro 1610. *Loc. cit.*

[6] *Ubaldini a Borghese*. Parigi, 16 settembre 1609 et 14 aprile 1610. *Loc. cit.*

protestante d'Allemagne le traité de Hall, visitait les Électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, et s'abouchait, à Dusseldorf, avec l'Électeur de Brandebourg et le Palatin de Neubourg [1], le prince d'Anhalt, au moment de passer en Hollande, avait pu se convaincre que le gros des forces royales se concentrait aux environs de Sedan [2]. Tous les grands dignitaires de la Couronne, les gouverneurs des provinces, entre autres, avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs postes, Guise en Provence, Bellegarde en Bourgogne, Lesdiguières en Dauphiné [3] d'abord, puis en Piémont, où, après avoir retrouvé Bullion et signé les deux traités de Brusol, il attendait les douze ou quinze mille hommes que le Roi avait promis au duc pour marcher droit sur Milan et tendre la main aux bandières grisonnes venant de Côme. De son côté, le vieux Fuentes, qui connaissait à fond le plan stratégique des alliés, déployait une activité fébrile à lever des troupes et à rendre inexpugnables Alexandrie, Novare et Mortara, ces trois forteresses dont l'armée franco-piémontaise devait nécessairement entreprendre le siége, avant de s'enfoncer dans le duché [4].

[1] *Puysieux à Paschal.* Paris, 31 décembre 1609 et 18 avril 1610. *B. N. f. français,* 10718.

[2] *Foscarini al Senato.* Parigi, 5 agosto 1609 et 2 gennaro 1610. *Loc. cit.* — *Ubaldini a Borghese.* Parigi, 5 gennaro 1610. *Loc. cit.* — « Un despacho de cinco de este escribe el Embajador Veneciano en Saboya que el Duque le volvió á hablar, repetiendo lo que otras veces ha dicho, de que el ejercito frances que se previene para lo de Cleves sera en su ayuda, acabada aquella faccion, y que tiene palabra del Rey de Francia de que sera asi. » (*A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 19 setiembre 1609. K 1679, n° 133.) — *Del mismo.* Venecia, 17 octubre. *K* 1679, n° 152.

[3] « Uscito alla porta della Città, trovò (Laodighiera) l'ambasciator di Spagna che si può credere appostamente lo stasse attendendo; lo dimandò se andava in Delfinato o pure ad abbocarsi con il Duca, s'haverebbe condotto genti da guerra in quelle parti et altre cose simili, al che rispose il Maresciale, dicendo ch'era all' obbedienza del Re suo Sig^re^, al qual haverebbe servito come et dove fosse piaciuto a S. M^tà^ C^ma^ di commendarle, et dato di sproni al cavallo se ne passo avanti. » (*A. Foscarini al Senato.* Parigi, 4 marzo 1610. *Francia, filza* 41.) — *Foscarini al Senato.* 9 febbraio 1610. *Francia, filza* 41.

[4] *Foscarini al Senato.* Parigi, 5 agosto 1609. *Loc. cit.* — *Paschal à Henri IV.* Coire, 28 février 1610. — *Puysieux à Paschal.* Paris, 21 février 1610. *Loc. cit.* — *Refuge à Puysieux.* Soleure, 1er mai 1610. *B. N. f. français,* 16027. — *A. de la Cueva al Rey.* Venecia, 14 noviembre 1609. K 1679, n° 164. —

Et maintenant, si l'on se demande quel eût été le résultat de ce choc, auquel les deux Couronnes se préparaient depuis la paix de Vervins, et que le couteau de Ravaillac vint différer d'un quart de siècle, il serait puéril de s'arrêter, ne fût-ce qu'un instant, aux divagations des « OEconomies royales », où Sully, prenant ses désirs pour des réalités, se complaît à prédire la ruine de la monarchie catholique, réduite désormais au « seul royaume d'Espagne »; mieux vaut, à notre sens, se ranger à l'opinion infiniment plus modeste des ministres de l'Escurial et répéter avec eux : « Quien sabe? »

Le temps n'est plus, Dieu merci! où les « OEconomies royales » faisaient autorité en matière d'histoire du règne de Henri IV, et nous avons dit ailleurs combien il est nécessaire de contrôler, avant de s'en servir, les renseignements puisés à cette source suspecte. Si nous revenons, en terminant, sur ce point spécial, ce n'est pas dans l'intention de relever les contradictions et les erreurs de fait qui fourmillent dans une œuvre dont la plus grande partie fut écrite environ vingt-cinq ans après la chute de son auteur, à l'occasion de la rupture entre la France et l'Espagne; c'est bien plutôt parce que la « Ligue d'Italie » fait partie intégrante du « Grand Dessein », cette conception plus humanitaire qu'historique, et qu'il nous paraît utile de démontrer qu'en ce qui concerne l'Italie et l'Helvétie, les allégations de Sully sont pour le moins aussi erronées que celles relatives au partage de l'Allemagne.

Ne ressort-il pas, en effet, des « OEconomies royales » que la campagne de Lombardie une fois terminée, le Napolitain devait échoir au Saint-Siége et la Sicile à Venise, tandis que la Savoie aurait occupé le Milanez et le Montferrat; Mantoue, le Crémonais, et que la Suisse se serait accrue de la Franche-Comté, de l'Alsace et du Tyrol? De l'aveu donc de Sully, la Ligue d'Italie était conclue au moment de la catastrophe du

Traduction de la lettre qu'a escript le Sr Alphonse Cazal aux cinq Cantons, Frybourg et Appentzel. 18 avril 1610. *B. N. f. français,* 16945, p. 414.

14 mai, car il est difficile d'admettre, — pour quiconque a étudié le caractère de Henri, — que ce Roi, qui se soustrayait assez facilement aux dettes de reconnaissance contractées envers l'étranger, durant la première moitié de son règne, eût jamais consenti à faire la guerre au profit de voisins indifférents. Et cependant, nous le répétons, rien n'est plus contraire à la vérité historique que cette assertion de l'auteur des « OEconomies royales ». Parmi tous les « Stati Liberi » de la Péninsule, un seul, la Savoie, s'était engagé à faire cause commune avec la France dans la guerre que celle-ci allait déclarer à l'Espagne; de défections en défections, la grande Ligue d'Italie avait fini par dégénérer en une alliance franco-savoyarde. Selon Fontenay-Mareuil,— si judicieux d'ordinaire, mais qui n'est ici que l'écho de Sully, — Paul V aurait promis de se déclarer aussitôt après Venise et la Toscane [1]. Or, à la veille du 14 mai, — c'est le secrétaire d'État Puysieux qui en rend témoignage, — la France ne comptait plus ni sur le Saint-Siége, inféodé plus que jamais à l'Escurial [2], ni sur Florence, dont le nouveau grand-duc nageait dans les eaux de la Maison d'Autriche [3], et quant à la Sérénissime, elle se montrait si décidée à ne point suivre l'exemple de Charles-Emmanuel, qu'elle faisait supplier Henri de renoncer à ses projets à l'égard de l'Italie, de peur que le Turc ne profitât de la guerre entre les deux Couronnes pour assaillir les possessions vénitiennes [4].

[1] *Mém. de Fontenay-Mareuil.* Coll. MICHAUD, t. V, p. 10.

[2] *Puysieux à Paschal.* Paris, 1er et 10 avril 1610. *B. N. f. français,* 10718.

[3] « La Mà Sua resta mal affetta a quell' Altezza per molti rispetti, et massime per la nova congiuntione ch'ella è da fare con più stretto legame con Spagnuoli. » (*Priuli al Senato.* Parigi, 24 ottobre 1607. *Filza* 38.)

[4] *Foscarini al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1609. — « Passai a dirgli (al Re)... che convenivano elle (le Sie Vre) haver in molta consideratione la quiete di quella provincia (Italia) nel stato delle cose presenti, ma sopra tutto il rispetto de Turchi, che havendo accomodato le cose loro in Germania et aspirando di far il stesso anco in Persia, si sarebbero facilmente valsi dell' occasione in così lunga guerra come havesse convenuto esser quella d'Italia, et potria apportare di gran disturbi et incomodi allo stato di V. Sà... Restò il Re tutto sopra di se, fermò il passo, mi guardò in faccia, et, dopo un breve silentio, nel qual ben mi avidi che faceva gagliarda riflessione in se stesso, mi rispose

Admettons néanmoins, par impossible, que Henri ait nourri le dessein d'avantager tous les « Stati Liberi » du Midi, même ceux qui manifestaient le désir de rester neutres entre les deux Couronnes. Quel devait être son premier soin dans ce cas, sinon de s'ouvrir de ses projets de partage aux États intéressés? On objectera qu'envers les Ligues Suisses et Grises, il était tenu à user de réserve, dans la crainte que ses confidences ne prissent la route de Milan. Mais cet inconvénient n'existait ni à Rome, ni surtout à Venise, où certaines dépêches étaient lues au Sénat « expulsis papalistis » ; et cependant les archives du Vatican, comme celles de Saint-Marc, sont muettes à cet égard ; tout au plus ces dernières renferment-elles une ou deux pièces relatives à la cession de Gera d'Adda et d'une partie du Crémonais à la République, mais il n'y est fait aucune mention de la Sicile.

Quoi que feigne d'en penser Sully, Charles-Emmanuel est donc le seul prince italien, — pour ne pas dire européen, — auquel Henri, sur le point d'attaquer la Maison d'Autriche, ait fait de sérieuses propositions d'agrandissement, dictées, il est vrai, par la nécessité, puisque le duc avait été le premier à les réclamer. Toutes les autres combinaisons avancées par l'auteur des « OEconomies royales » ont été soit audacieusement forgées par lui, soit, le plus souvent, défigurées avec habileté, de manière à leur conserver quelque vraisemblance. Ce n'est pas, en effet, que le duc de Mantoue n'ait jamais négocié l'acquisition du Crémonais ; mais cet épisode se place en 1604, époque à laquelle Fuentes s'offrit à céder ce territoire à la Maison de Gonzague en échange du Montferrat[1]. Il

che quanto alla pace d'Italia, fara le cose sue cosi bene a proposito, et ferira in un stesso punto da tante parti le forze di Spagna, con gli ajuti d'Inghilterra, Danimarca, Stati, Principi et Città collegate in Ale, Savoia, Grisoni, et qualche altro Principe italiano, che potranno l'Eccelenze V^re vedere che si passera tosto et senza gran difficoltà quasi con un sol salto dalla pace alla vittoria. » (*Foscarini al Senato.* Parigi, 20 aprile 1610. *Francia, filza* 41.)

[1] Le duc de Mantoue avait d'ailleurs, en 1588, déjà fait à Philippe II une première proposition d'échange : *Auszwexlung des Hertzogthumb Montferrat mit dem Cremones.* (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei,* II [1588], p. 55.)

n'en est pas autrement de la cession à la Suisse de la Franche-Comté, du Tyrol et de l'Alsace, cession contre laquelle, d'ailleurs, n'eussent pas manqué de protester les Cantons évangéliques, qui se trouvaient déjà en minorité dans la Confédération. Trois ans avant la paix de Vervins, la première de ces provinces faillit être partagée entre l'un des enfants de Gabrielle d'Estrées et le Corps helvétique, mais il n'existe aucune trace d'une reprise des négociations, à ce sujet du moins, jusqu'à la mort du Roi; quant à l'Alsace et au Tyrol, si la France songea un instant, en 1629, à faire occuper ces deux pays par les Suisses et les Grisons, ce ne fut toujours point dans l'intention de laisser les Cantons s'y établir.

Dirons-nous, en terminant, que tout soit chimère dans ce « Grand Dessein », à l'accomplissement duquel le Saint-Siége devait, selon Sully, travailler de concert avec les hérétiques d'Angleterre et des Provinces-Unies; dirons-nous qu'il ne reste rien de ce fatras d'idées bizarres et confuses accumulées dans le dernier livre des « OEconomies royales » ? Non! ce qui demeure debout, au milieu de tant de projets divers, c'est, d'une part, la campagne de Juliers, et de l'autre, celle de Lombardie, cette entreprise dans laquelle Richelieu échoua en 1635, bien qu'il y eût employé des forces autrement considérables que celles dont la France aurait pu disposer en 1610; ce qui est certain, c'est qu'à la veille de sa mort, Henri désirait l'affaiblissement, mais n'avait pu rêver la ruine de la Maison d'Autriche!

FIN.

TABLE ANALYTIQUE[1]

A

[1] La lettre *n* signifie *notes;* les chiffres entre parenthèses indiquent la fréquence de l'apparition de chaque nom dans une page.

B

D

F

G

I

J

K

L

M

Q

R

S

T

U

V

W

Z

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER.

HENRI IV ET LES ÉTATS DE LA HAUTE-ITALIE.

(1598-1603.)

CHAPITRE PREMIER.

L'EUROPE OCCIDENTALE ET LA PAIX DE VERVINS.

CHAPITRE II.

L'ITALIE ET LA PAIX DE LYON.

CHAPITRE III.

LES ANCIENNES ALLIANCES FRANCO-SUISSES ET LE « RENOUVELLEMENT » DE 1602.

LIVRE II.

VENISE ET MILAN. — LA LUTTE POUR LES ALPES.

(1601-1605.)

CHAPITRE PREMIER.

VENISE ET LES LIGUES GRISES AU SEIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE II.

L'ALLIANCE DE DAVOS.

CHAPITRE III.

LE FORT FUENTES.

CHAPITRE IV.

LES ALLIÉS DE LA RHÉTIE ET LES DESSEINS DE FUENTES.

CHAPITRE V.

LES LIGUES SUISSES ET GRISES ET LES CAPITULATIONS DE MILAN.

LIVRE III.

PAYS-BAS ET VALTELINE.

(1605-1608.)

CHAPITRE PREMIER.

PASCHAL.

CHAPITRE II.

LES PASSAGES DE RHÉTIE ET LA QUERELLE DE L' « INTERDIT ».

CHAPITRE III.

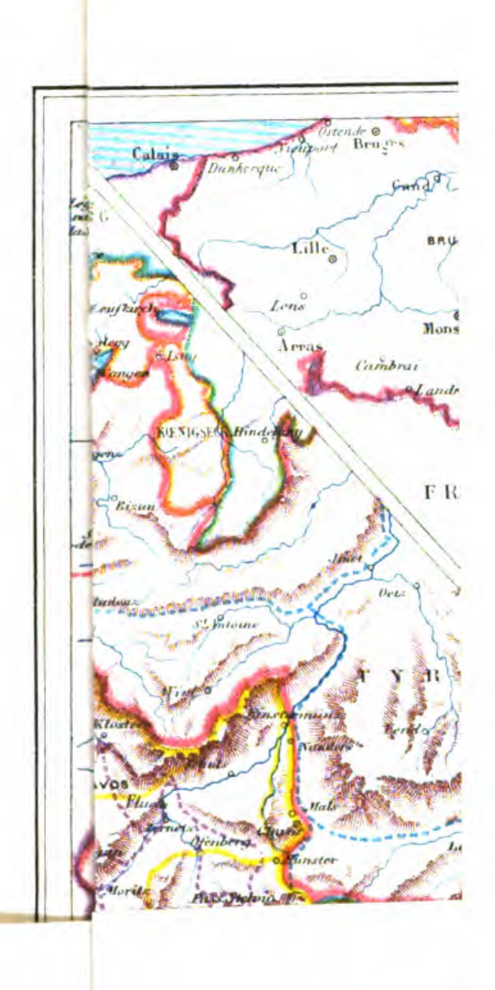
LA GUERRE CIVILE DANS LES VALLÉES ALPINES.

LIVRE IV.

LA LIGUE D'ITALIE.

(1605-1610.)

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



Calais
Ostende
Bruges
Dunkerque
Lille
Lens
Mons
Arras
Cambrai
F R
Bizau
Oetz
T Y R
Mals



